BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LIV
D
37
NAPOLI

I. D. 37-38.

127. 63. e 64.

ARMAND
CARD. DUC
DU PLESSIS
RICHELIEU

LA VIE
D'ARMAND JEAN
CARDINAL DUC
DE
RICHELIEU.

incipal Miniſtre d'Etat, ſous LOUIS XIII.
Roi de France & de Navarre.

Troiſiéme Edition revuë & augmentée.

Par Mr. Le Clerc.

TOME PREMIER.

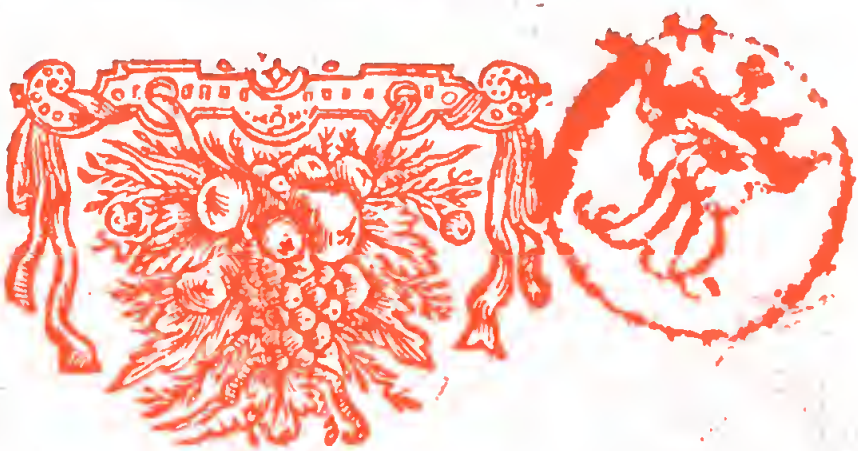

A AMSTERDAM,
Aux dépens de la Compagnie.
MDCCXIV.

A SON ALTESSE ELECTORALE

MONSEIGNEUR L'ELECTEUR

DE

RUNSWIK - LUNEBOURG.

MONSEIGNEUR,

LE favorable accueuil, que le Public a fait aux deux premieres Editions Anonymes de cet Ouvrage, me donne hardieſſe de dédier la troiſiéme à VOTRE ALTESSE ELECTORALE, en mettant mon nom. Ce n'eſt pas, qu'en le reconnoiſſant pour mien, je

m'imagine d'en augmenter le prix; ou que je croye que tout ce qui ſe vend bien mérite d'être préſenté à un Prince de Vôtre rang. Ni l'un, ni l'autre ne me fait offrir à V. A. E. cette Hiſtoire; ni même l'eſperance qu'elle pourra lui plaire davantage, parce que je l'ai augmentée & revuë, avec ſoin.

Il n'y a que la ſeule matiere, ſur laquelle j'oſe faire quelque fonds. Il s'agit de la vie du plus grand Miniſtre d'Etat qu'un puiſſant Royaume ait eu, depuis pluſieurs ſiecles, & dont les Maximes lui ſervent encore de Regles. Cet objet n'eſt pas indigne des regards des plus grands Princes. Ils y peuvent voir, d'un côté, un Etat plein de factions & déchiré par les intrigues des Grands, qui affoibliſſoient l'Autorité Royale, réduit à la reconnoître, pour l'unique Regle de ſa conduite; & de l'autre un Miniſtre conduiſant ſeul toutes les affaires, & voyant ſous ſes pieds tout ce qu'il y avoit de plus élevé dans le Royaume, ſans en excepter la Famil-

nille Royale. La ſeconde de ces leux choſes eſt ſans doute dangereuſe ı un Etat, dont les membres ne doivent pas être tous ſacrifiez à un Miniſtre, mais dépendre ſeulement du Souverain. Au contraire, on doit louër infiniment la premiere; ſans laquelle, il n'y a guere de tranquillité à eſperer. On peut éviter les deſordres, que cauſent les Partis, par une Juſtice exacte & impartiale, & par l'interpoſition de l'Autorité ſuprême, quand il en eſt beſoin; ſans qu'il ſoit néceſſaire de tout abandonner au caprice d'un ſeul Miniſtre, & de ruiner des innocens, pour ſatisfaire ſes paſſions. Mais il faut pour cela, que le Prince ſoit ami de la Juſtice & ennemi de la Violence, & qu'il ait aſſez de force d'eſprit, pour ſoûtenir le caractere ſacré, qu'il a reçu du Ciel.

C'eſt ce que l'on voit, en un degré éminent, dans V. A. E. qui eſt également ennemie des factions & de tout ce qui tend à opprimer les Peuples; qui entretient, par ſa modération, un

parfait calme dans ſes Etats, une obeïſſance fidele & ſans murmures, une heureuſe harmonie entre ſes Miniſtres & le reſte de ſes Sujets; qui fait qu'ils béniſſent tous un ſi juſte Gouvernement, & qu'ils ſouhaitent ſincerement à leur Souverain une longue & une glorieuſe vie.

Mais ce ne ſont pas ſeulement eux, qui demandent ces graces à Dieu, pour V. A. E. De grandes & de floriſſantes Nations, deçà & delà la Mer, ſont les mêmes vœux, & ſe flattent de voir quelque jour un plus grand nombre de Peuples joüir du même bonheur; ſans craindre ni les deſordres, que cauſent les diviſions: ni les injuſtices, qui naiſſent de la puiſſance exceſſive des Favoris. La France, qui avoit autrefois éprouvé ces malheurs, a fait une toute autre figure dans l'Europe dès qu'elle a eu un Roi, qui a tenu la balance égale entre ſes Miniſtres, auſſi bien qu'entre tous ſes autres Sujets. L'Europe ſe promet de voir la même choſe, dans la Maiſon Electorale de

BRUNS-

BRUNSWIK-LUNEBOURG; quand le tems, marqué par la Providence, en ſera venu. Tous les Etats Proteſtans le deſirent paſſionément, & je joins, en mon particulier, mes vœux aux ſouhaits de tous ceux qui s'intereſſent dans le bonheur & dans la gloire de V. A. E. & de toute ſa Séreniſſime Famille. Je prie Dieu, de tout mon cœur, qu'il répande ſur Vôtre Sacrée Perſonne & ſur tous ceux qui lui appartiennent, tout ce qu'on lui peut demander de plus avantageux, & pour Vous & pour les Peuples, dont le bonheur dépend uniquement du Vôtre. Je ſuis, avec une très-grande ſoumiſſion, & un très-profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE ELECTORALE

Le très-humble, très-obeiſſant & très-obligé ſerviteur

LE CLERC.

AVERTISSEMENT.

PRESQUE tous ceux, qui ont écrit quelque choſe concernant le *Cardinal de Richelieu*, & dont j'ai vû les Ouvrages, ne ſe ſont propoſez que l'une, ou l'autre de ces deux fins. Les uns n'ont pris la plume, que pour le rendre odieux; & les autres n'ont écrit, que pour faire ſon éloge. Très-peu d'entre eux ſe ſont propoſez ce juſte milieu, où l'on dit indifferemment le mal & le bien, ſelon les Loïs de l'Hiſtoire; ſans exaggerer, ni extenuer plus l'un, que l'autre. Je n'entreprendrai pas de faire la Critique des Panegyriſtes de ce Prélat, ni d'examiner ceux qui ont écrit des Satires contre lui. Ceux qui pourroient douter de ce que je viens de dire s'en inſtruiront, s'il leur plaît, par la lecture des Auteurs, dont il eſt queſtion. Mais il faut que je diſe ici quel a été mon deſſein, en écrivant cette Hiſtoire, & quelles Loïs je me ſuis faites, avant que de la commencer.

Comme je voyois que je ne pouvois puiſer ce que j'avois à dire, que dans des ſources preſque toutes empoiſonnées, ou du venin de la Satire, ou des menſonges de la Flatterie; j'ai crû que je devois avoir grand ſoin de diſtinguer les faits, conſiderez en eux-mêmes, de la maniére de les raconter. C'eſt auſſi ce que j'ai tâché de faire, en comparant divers Hiſtoriens enſemble, pour voir en quoi ils s'accordoient; & j'ai pris cela pour la verité de l'Hiſtoire, autant au moins que nous

la

la pouvons connoître. Ces faits étant une fois établis, on peut juger de beaucoup d'autres choſes particulieres, ſans courir riſque de s'éloigner beaucoup de la Verité. Il y a des actions, qui peuvent être indifferentes en elles-mêmes, ou venir d'un principe digne de louange, ſi ceux qui les ont faites ont été animez d'un eſprit de juſtice & d'équité; & qui, au contraire, ſont très-mauvaiſes, lors que le motif, qui les a produites, eſt mauvais. Ainſi j'ai cru que je devois tâcher de me former une idée du génie du Cardinal, par l'examen de ſes principales actions & de ſa conduite conſtante; dont ceux qui l'ont blâmé & ceux qui l'ont loué conviennent également; & c'eſt ſur cette idée que j'ai jugé des motifs, qui ſemblent l'avoir fait agir en des rencontres, où ſans cela on auroit de la peine à ſe déterminer. C'eſt ainſi que tout le monde fait, quand il s'agit de ſavoir le motif des actions, qui peuvent être bonnes ou mauvaiſes, ſelon le principe d'où elles viennent; & l'on ne ſauroit blâmer cette conduite, lors que la paſſion ne s'en mêle pas. Par exemple, un homme reconnu pour vindicatif, par tous ſes diſcours & par toute ſa conduite, venant à nuire à quelcun qui l'a fâché, ne ſauroit ſe plaindre, ſi l'on dit qu'il l'a maltraité, par vengeance. La paſſion dominante, lors qu'elle eſt forte, paroît toûjours, quoi que l'on tâche de la cacher; elle entre dans preſque toute la conduite de la vie, & dès qu'on l'a reconnuë, par des marques aſſurées, on ne ſe trompe guere, dans les jugemens que l'on fait des actions de ceux qui en ſont poſſedez.

C'eſt ce qui a été ma regle, dans tout cet Ouvrage, où j'ai donné aux choſes le tour, que le caractere conſtant & perpetuel du Cardinal demandoit

doit qu'on leur donnât ; ſans rien néanmoins diſſimuler des évenemens, ni en déguiſer quoi que ce ſoit, au moins à deſſein. On verra aſſez quel étoit ce caractere, par la lecture de toute ſa Vie ; mais on le pourra lire, ſi on le ſouhaite, en raccourci à la fin de l'Ouvrage.

Je me ſuis ſervi de pluſieurs Hiſtoriens contemporains, que j'ai même ordinairement citez au deſſous des pages ; lors que j'en tirois quelque choſe de particulier, & que je ne trouvois pas dans les autres. Mais les deux principaux, dont j'ai puiſé cette Hiſtoire, ſont *Louis Aubery*, qui a écrit la Vie du Cardinal en François, & *Vittorio Siri*, qui en a fait l'abregé en Italien, dans le 3. Livre du II. Tome de ſon *Mercurio* ; & qui l'a auſſi écrite plus au long, dans ſes *Memorie Recondite*, ſur les années, pendant leſquelles le Cardinal a été dans le Miniſtere.

Le premier eſt un flatteur inſupportable, qui veut faire paſſer le Cardinal pour un ſaint homme, & qui poſſedoit en un degré auſſi éminent les vertus Epiſcopales, que les talens d'un Miniſtre d'Etat. Il diſſimule preſque par tout ce qui eſt deſavantageux à ce Miniſtre, & exaggere à toute occaſion ce qui lui peut être honorable ; ou, pour mieux dire, il plaide la cauſe du Cardinal de Richelieu, pour perſuader à ſes juges, c'eſt à dire, à la poſterité, que c'étoit un Evêque irréprochable, & un Miniſtre ſans défaut. Tout ce que fait le Cardinal, tout ce qu'il dit, ne ſe pouvoit pas mieux faire, ni dire, ſelon *Aubery*. C'étoit un homme ſans paſſion, & ſans vices, qui n'agiſſoit que par des vûës parfaitement deſintereſſées, & qui ne tendoient qu'au ſeul bien de l'Etat, & à la gloire du Roi.

L'Abbé *Siri* au contraire décrit aſſez librement

ſes

ſes vertus & ſes vices ; il ne diminuë point le luſtre de ſes belles actions, & ne diſſimule nullement les mauvaiſes. Mais comme il ne ſe propoſoit que de recueuillir des Mémoires, il n'eſt pas uniforme, & s'étend plus ou moins, ſur les choſes dont il parle, ſelon que ſes Recueuils étoient plus ou moins étendus. Il paſſe même aſſez légerement des choſes remarquables, parce que d'autres en avoient donné des Rélations imprimées ; & il s'attache principalement à déterrer les négociations, que perſonne n'avoit encore publiées. Il avoit les Dépêches de pluſieurs Nonces, qui avoient demeuré à la Cour de France, & de pluſieurs Réſidens des Princes d'Italie dans la même Cour, qu'il cite à tous momens ; auſſi bien que les Lettres de divers Ambaſſadeurs de la Couronne, chez les Princes d'Italie, leſquelles n'ont jamais vû le jour. Auſſi trouve-t-on dans cet Auteur quantité de faits particuliers, que l'on ne lit point ailleurs. On y voit diverſes négociations du Cardinal, avec les Miniſtres du Pape & des Princes d'Italie, qui découvrent beaucoup mieux le génie de ce Miniſtre; que le ſimple réſultat, que les autres Hiſtoriens nous en ont donné. Il eſt vrai que Siri n'eſt pas aſſez méthodique, mais comme il ſe propoſoit de recueuillir des Mémoires, non ſeulement pour l'Hiſtoire de France, mais encore pour celle de tout le reſte de l'Europe ; il n'étoit pas facile d'éviter par tout la confuſion & les redites, dans un ſi grand Recueuil. On a auſſi ſujet de ſe plaindre de lui, de ce qu'il écrit mal la plûpart des noms propres des Villes & des perſonnes, excepté lors qu'il s'agit de l'Italie & des Italiens ; défaut que l'on remarque dans les meilleurs Auteurs de ſon païs, qui écrivent les noms comme il les prononcent ; c'eſt à dire, très-mal.

Ce-

Cependant pour rendre juſtice à Siri, & pour ne pas être ingrat envers un Auteur, de qui j'ai beaucoup profité ; il eſt certain qu'il avoit de grands talens & de grands ſecours pour écrire l'Hiſtoire ; & j'avouë que j'en ai plus tiré de faits, que d'aucun autre Hiſtorien, que j'aye conſulté. Je n'ai guere lû d'Auteurs Proteſtans, ſur ces matieres, parce que très-peu en ont écrit, & que tous ne méritent pas d'être lûs. Ils pourroient même être ſuſpects d'une trop grande paſſion contre le Cardinal, qui a ruiné leurs affaires en France. Auſſi l'on verra que je ne cite preſque que des Catholiques, ſans néanmoins copier les éloges, qu'ils donnent au Cardinal, pour avoir ruiné les Huguenots. Comme il ne s'agit pas ici de controverſe, mais de matiéres d'Etat ; je me ſuis renfermé dans de pures idées de Politique, ou au moins dans des penſées communes aux deux Religions.

Par *Politique*, pour le dire en un mot, je n'entends pas l'Art d'avancer ſes affaires, ou d'agrandir le Prince, par quelque voie que ce ſoit ; mais l'Art de rendre également & les Princes & les Peuples heureux, ſous une certaine forme de gouvernement, par les moyens que la prudence & l'équité preſcrivent. C'eſt-là l'idée que ceux, qui ont les premiers écrit de Politique, nous ont donnée de cette Science ; qui faiſoit une partie de leur Morale, & qu'ils avoient formée ſur des lumieres communes à tout le genre humain. Dans ces derniers Siécles, quelques Auteurs ont nommé Politique l'art de ſatisfaire l'ambition & l'avarice des Souverains & encore plus de leurs Miniſtres ; ſans avoir aucun égard à la juſtice, ni au bien des Peuples. Comme en introduiſant ce nouvel Art, ils ont tâché de s'attirer la faveur de ceux qui s'en ſervoient, & d'avoir quelque part aux avantages

qui

qui leur en reviennent ; ils ont accommodé toutes leurs Hiſtoires ſur ſes maximes, & n'ont travaillé que pour leur propre avancement ; en s'accommodant au goût de ceux, de qui ils attendoient des récompenſes. Pour moi, n'ayant rien de ſemblable dans l'eſprit, j'ai ſuivi les idées de l'ancienne Politique. J'ai dit la verité, autant que je l'ai ſuë, je n'ai rien inventé ; comme on le pourra reconnoître, en examinant mes citations, & en comparant cette Hiſtoire avec les autres. Je n'ai rien déguiſé par paſſion, ou pour plaire à quelcun ; je n'ai rien extenué, ou exaggeré, dans des vuës éloignées des Lois de l'Hiſtoire. Enfin je ne me ſens coupable de rien, qui ſoit contraire à la ſincerité, & aux ſentimens, dont les Maîtres de l'Art veulent que les Hiſtoriens ſoient remplis.

Tout ce qu'on pourra reprendre, c'eſt que je ne me ſois pas étendu ſur quantité de choſes, qui pouvoient être racontées beaucoup plus au long, ſans ennuyer les Lecteurs ; & que je n'aye pas dit tout ce que l'on pouvoit dire de la vie du Cardinal. Mais je répons à cela que pour ſatisfaire les Lecteurs de ce goût, au lieu de deux volumes, de la groſſeur de ceux que je donne au public, il en auroit fallu compoſer dix, ou douze. D'une grande multitude de faits, qui pouvoient entrer naturellement dans cette Vie, j'ai choiſi ceux qui concernoient plus particulierement la perſonne du Cardinal ; je les ai racontez avec plus d'étenduë, & je n'ai mis des autres, que ce qui m'a paru néceſſaire à la ſuite de la narration. Pour dire tout, il auroit fallu faire une Hiſtoire de France complette depuis l'an 1624. juſqu'à l'an 1642 pendant lequel tems le Cardinal a gouverné ce Royaume, bien plus que le Prince dont il étoit le Miniſtre. Mais les bornes d'une Vie ne s'étendent pas ſi loin

que

que celles d'une Hiſtoire générale, & quoi que l'une & l'autre ſe puiſſent lire avec plaiſir, cet Ouvrage a dû répondre au Titre que je lui ai donné.

Dans la troiſiéme Edition, j'ai ajoûté divers faits, & diverſes réflexions, ſur tout à la fin du ſecond Tome, & j'ai beaucoup retouché le ſtile dans tout l'Ouvrage. Ainſi ſi l'on a pris quelque plaiſir dans la lecture des deux premieres Editions, on en prendra encore plus dans la lecture de celle-ci.

Le 1. *Decembre* 1713.

LA

LA VIE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE PREMIER.

Contenant ce qui lui arriva de plus remarquable depuis ſa naiſſance, juſqu'à l'an 1624. *qu'il fut fait pour la ſeconde fois Conſeiller d'Etat.*

S'IL y eut jamais Miniſtre d'Etat, contre qui l'on ait fait des ſatires outrées, & à qui l'on ait donné des loüanges exceſſives; c'eſt aſſurément ARMAND JEAN DU PLESSIS *Cardinal de Richelieu*, dont j'entreprends d'écrire l'Hiſtoire. On l'a accuſé d'un côté d'ambition, de cruauté, de perfidie, & de tous les autres défauts, dont la Politique mal-entenduë eſt ordinairement accompagnée. On a dit qu'il avoit

ou entierement ruiné la France, ou mis les Miniſtres, qui lui ont ſuccedé, en état de la ruiner. D'autres au contraire l'ont regardé comme un habile Pilote, que Dieu avoit envoyé à l'Etat, agité de dangereux orages, & à qui il étoit redevable de toute ſa tranquillité. Ils ont ſoûtenu, que lui ſeul avoit commencé à faire voir quelles étoient les forces de la France, ſi elles étoient bien conduites, & avoit jetté les plus ſolides fondemens de ſa grandeur. Peut-être que des jugemens ſi oppoſez, en apparence, ne ſont pas ſi difficiles à concilier, qu'ils le ſemblent d'abord; & j'oſe même dire que l'on verra ce Paradoxe ſi bien éclairci, dans la ſuite de cette Hiſtoire, que ce qui paroît une Enigme deviendra une verité claire comme le jour.

Il eut pour Pere* *François du Pleſſis* IV du nom, *Seigneur de Richelieu*, *de Beçai*, *de Chillou & de la Vervoliere*, d'une ancienne famille de Poitou, & pour Mere *Françoiſe de la Porte*. François du Pleſſis ſuivit *le Duc d'Anjou* en Pologne, & en revint avec lui. Il fut fait Grand Prévôt de France en 1575. & onze ans après, Chevalier du S. Eſprit. Il fut auſſi conſideré de *Henri* IV. qui en 1590. le fit Capitaine de ſes Gardes, mais il ne put prendre poſſeſſion de cette charge, étant mort peu de temps après. Il laiſſa trois fils, & deux filles. L'aîné, nommé *Henri*, étant en état de s'avancer, par la voie des armes, fut tué en duël par *Pons de Lauſieres Marquis de Themines*; auquel la Reine Mere avoit refuſé le gouvernement d'Angers, qu'elle avoit accordé à Richelieu. Le ſecond, qui ſe nommoit *Alphonſe*, embraſſa l'état Eccleſiaſtique, & fut d'abord Evêque de Luçon. *Armand Jean*, qui étoit le troiſiéme, avoit été deſtiné au métier de la guerre

* *Voiez la Genéalogie du Card. de Richelieu par André du Chêne.*

guerre; mais il ſe fit auſſi d'Egliſe, pour les raiſons que l'on dira dans la ſuite. *Françoiſe*, l'ainée des filles, fut mariée en premiéres noces à *Jean de Beauveau*, Seigneur de Pimpean, & en ſecondes à *René de Wignerod*, Seigneur du Pont de Courlai; *Nicole* la Cadette, fut mariée à *Urbain de Maillé*, Marquis de Brezé, Capitaine des Gardes de la Reine-Mere, enſuite du Roi, & enfin Marêchal de France.

Armand Jean du Pleſſis nâquit à Paris, l'an 1585. le 5. de Septembre. Son Pere mourut cinq ans après, & il fut élevé ſous la tutelle de ſa Mere. Le Prieur de S. Florent lui donna la connoiſſance des premiers élemens des belles lettres; en ſuite on le mit en penſion dans le College de Navarre, & quelque temps après dans celui de Liſieux, où il fit ſon cours en Philoſophie. Delà il paſſa à l'Academie, pour apprendre à monter à Cheval, & à faire les autres exercices propres à un jeune homme, que l'on deſtinoit aux armes. Alors il prit l'épée & le titre de Seigneur de Chillou; mais il changea bientôt après de deſſein. Son frere Alphonſe du Pleſſis, qui avoit été nommé à l'Evêché de Luçon, y ayant renoncé pour s'enfermer dans un cloître de Chartreux, ſes parens jugerent qu'ils devoient tâcher de conſerver cet Evêché dans la famille; & ils obtinrent du Roi le brevet de nomination, en faveur d'Armand-Jean, qui prit la ſoûtane, & commença à étudier en Théologie. Sa famille, qui n'avoit pas beaucoup de bien, avoit regardé cet Evêché comme un établiſſement conſiderable. Après avoir étudié quelque temps, il ſoûtint des Theſes, en camail & en rochet, comme Evêque nommé, & reçut le bonnet de Docteur en Théologie, avec l'applaudiſſement de tous ceux qui l'ouïrent. Il ne ſe conten-

ta pas de cette formalité, où la vivacité de l'eſprit paroît bien plus que le ſavoir; il voulut s'appliquer tout de bon aux études néceſſaires à un Evêque. Pour cela, il ſe retira en une maiſon de campagne, autour de Paris, avec un Docteur de Louvain, qui devoit lui ſervir de guide dans ces études; auxquelles il emploia deux ans entiers, donnant huit heures par jour à la lecture. Il s'appliquoit particulierement à la Controverſe, par où il voyoit que le Cardinal du Perron avoit aquis une très-grande réputation, & par où il eſperoit auſſi de s'avancer. Cependant, ſi l'on en peut juger par un Ouvrage, que l'on a vû ſous ſon nom ſur ces matiéres, il n'y étoit pas extrémement propre; & il ſe connoiſſoit peu lui-même, lors qu'il eſperoit de ſe rendre illuſtre de ce côté-là. Auſſi ſes meilleurs amis lui déconſeillerent bien-tôt de s'appliquer à cette eſpece d'étude, qui faiſoit d'ailleurs du tort à ſa ſanté.

CEPENDANT il écrivit au Pape, pour avoir diſpenſe d'âge, & le Roi recommanda cette affaire au Cardinal du Perron, qui étoit alors à Rome, & au Marquis d'*Alincourt* ſon Ambaſſadeur.

L'Evêque de Luçon trouva enſuite à propos d'aller lui-même ſolliciter & étant arrivé à Rome, il eut une audience du Pape *Paul* V. où l'on dit que ce Pontife fut extrémement ſatisfait du diſcours qu'il lui fit, & lui accorda la diſpenſe qu'il demandoit. * Le bruit courut néanmoins qu'il avoit aſſuré qu'il étoit plus âgé, qu'il ne l'étoit effectivement, & qu'après avoir été conſacré, il demanda au Pape l'abſolution de ce menſonge.

SA conſécration ſe fit par le Cardinal de *Givry*, le 17 d'Avril 1607. On dit encore que le Pape reconnut, au tour qu'il lui avoit fait, que c'étoit un homme d'eſprit, & qu'il loüa ſon adreſſe. Etant

* *Vittorio Siri Mercurio T.* 2 Lib. 3. p. 1486

Etant de retour à Paris, & ne pouvant d'abord s'introduire à la Cour, comme ſes amis le lui avoient conſeillé, il s'appliqua à la prédication, pour ſe faire connoître. Il y prêcha deux Carêmes, avec un ſi grand concours, & tant d'applaudiſſement, que ſa réputation lui gagna la faveur de la Reine-Mere. Par là il eut quelque entrée à la Cour, & il s'attacha à *Concino Concini*, depuis le *Maréchal d'Ancre*, qui gouvernoit l'Etat, pendant la Régence de la Reine.

*APRE'S la mort de Henri IV. la Cour fut extrémement troublée, par les intrigues de ceux qui vouloient entrer dans le gouvernement, ou qui tâchoient de ſe conſerver la part qu'ils y avoient, & de pouſſer plus loin leur fortune. Quantité de grands Seigneurs, que l'on avoit tenus loin des affaires, ſous les Miniſtres de Henri IV. s'efforçoient de s'en approcher, & employoient toutes ſortes d'artifices pour cela. *Maximilien de Bethune Duc de Sully*, Surintendant des Finances & Grand-Maître de l'Artillerie, en qui Henri avoit eu une extrême confiance à cauſe de ſes grandes qualitez, étoit envié d'une infinité de gens. Le Chancelier de *Sillery*, *Villeroi* Secretaire d'Etat, & le Préſident *Jeannin*, avoient conſpiré contre lui, pour établir leur propre autorité. On voyoit encore s'élever contre lui *Charles de Bourbon Comte de Soiſſons*, pour quelque chagrin particulier; Concini, parce qu'il faiſoit ombre à ſa fortune naiſſante; *Henri de Bourbon Prince de Condé*, pouſſé par d'autres, & parce que le Duc de Sully avoit conſeillé à Henri IV. de l'arrêter, avant qu'il s'enfuit en Flandres, & même *Henri de la Tour d'Auvergne*, que l'on appelloit *le Maréchal de Bouillon* qui lui envioit la conſideration, que le parti Huguenot avoit pour lui. Tous ces gens-là travaille-

*1610. rent

rent à le mettre mal dans l'eſprit de la Reine, à cauſe de ſon humeur ſévere, & oppoſée aux libéralitez, que cette Princeſſe faiſoit. D'ailleurs voulant établir ſon autorité, elle avoit beſoin de la faveur du Pape; qu'elle ne pouvoit gagner, en laiſſant à un Huguenot l'adminiſtration des affaires. Elle lui ôta donc ſes Charges, & l'obligea de ſe retirer de la Cour.

Dès lors le Maréchal d'Anere, poſſedant ſeul la faveur de la Reine, & craignant que les Grands ne s'uniſſent, pour le perdre, travailloit à les tenir diviſez. Il entretenoit adroitement la haine, que les differens partis avoient les uns pour les autres, & balançoit autant qu'il pouvoit leurs forces; dans la penſée que, ſi un parti ruïnoit l'autre, il pourroit lui-même ſuccomber ſous le même poids. Ce projet lui réüſſiſſoit ſi bien, que les Princes du Sang, & ceux de la maiſon de Lorraine, outre les brouilleries publiques, ſe trouvoient encore diviſez entre eux. Perſonne ne penſoit plus au bien Public, ni à la gloire de la France, l'autorité Royale étoit mépriſée ſous la minorité du Roi, & chacun ne travailloit que pour ſes propres intérêts. Les choſes étoient en cet état, lorſque la Reine, pour affermir ſa Régence, & s'aſſurer de la paix, conclut le mariage du Roi *Loüis* XIII. ſon fils avec *Anne d'Autriche* Infante d'Eſpagne, & *d'Elizabet*, l'ainée de ſes filles, avec le Roi Catholique.

* CES mariages ſervirent d'occaſion aux Grands, pour mettre tout en confuſion, ſous le prétexte qu'ils étoient contre le bien de l'Etat. La *Comteſſe de Soiſſons* & la *Ducheſſe de Nevers* voyoient avec chagrin la faveur, dans laquelle les Princeſſes *de Conti* & de *Guiſe* étoient auprès de la Reine, & elles engagerent leurs Amans & leurs Parens

* 1612. dans

dans le parti opposé à l'autorité de la Régente. Il se forma une faction, dont le Prince de Condé se déclara Chef, parce que la Reine lui avoit refusé le gouvernement du Château Trompette. Le Maréchal de Bouillon étoit celui qui cabaloit le plus, & qui étoit néanmoins le moins suspect à la Régente. Il engagea adroitement à se retirer de la Cour le Prince de Condé, le Duc de Longueville & plusieurs autres, & ne se retira que le dernier, & encore avec le consentement de la Reine. Alors tout le parti éclata, la Bretagne sous *Cesar Duc de Vendôme*, la Picardie sous *Henri d'Orleans Duc de Longueville*, l'Ile de France & les villes de Soissons & de Noyon sous *Henri de Lorraine Duc de Mayenne*, Laon sous *François Annibal d'Estrées Marquis de Cœuvres*; & plusieurs autres villes & provinces se déclarerent ouvertement contre la Régence; & cette faction parut en état d'agir, avant que la Reine sût qu'elle étoit formée.

Les Mécontens, assemblez de toutes parts, se trouverent ainsi en armes, avant qu'on eût aucunes troupes à leur opposer; & leur dessein paroissoit d'autant plus plausible, qu'ils ne parloient que du bien public, & d'ôter les moyens de perdre le Royaume à quelques Italiens, qui s'étoient emparez de l'administration des affaires.

* LE Prince de Condé écrivit alors une Lettre à la Reine, par laquelle il la prioit de faire assembler les Etats du Royaume, pour remedier aux desordres dont tout le monde se plaignoit. La Reine, qui n'avoit pû ramasser que dix mille hommes de pied & trois mille chevaux, & qui craignoit que le parti des Mécontens ne s'augmentât, crût devoir les appaiser au plûtôt, par la voie de la négotiation. Elle donna à *Charles Duc de Guise*

pouvoir de traiter avec eux, en ſon nom, & d'accommoder cette affaire, comme il le trouveroit à propos. On convint que l'on donneroit Amboiſe au Prince, Ste. Menehout à *Charles de Gonzague Duc de Nevers*, & une bonne ſomme au Maréchal de Bouillon; deſorte que les principaux Chefs ſe trouvant ſatisfaits, en leur particulier, ils ne parlerent plus du bien public.

LE Roi étant ſorti de minorité, on convoqua les Etats du Royaume, pour tâcher de lui gagner l'affection de ſes Sujets, & pour prévenir toutes ſortes de troubles. Le Prince de Condé fit tout ce qu'il put, pour faire élire par tout des Députez, qui dépendiſſent de lui. Néanmoins la crainte d'être mal-traitez de la Cour, & l'eſperance de quelque recompenſe, qui ſont comme les deux poles ſur leſquels roulent toutes les actions des hommes, retint la plûpart dans le devoir; & l'on obligea le Prince à ſe défaire d'Amboiſe, malgré toutes les cabales qu'il avoit faites. L'Evêque de Luçon, qui ne cherchoit qu'à être employé, fut l'un des Députez du Clergé, & eut commiſſion de préſenter ſon Cahier au Roi, à la clôture des Etats. Il fit alors une harangue d'une heure & demie, qui fut écoutée avec aſſez d'attention, & qui fut enſuite imprimée. Il y a deux choſes dans cette harangue, que l'on a remarquées depuis avoir été dites, plûtôt pour lui-même, que pour le bien de l'Etat. L'une eſt la priere qu'il fait au Roi, de laiſſer la Reine Mere dans l'adminiſtration des affaires; eſperant peut-être dès lors d'y avoir quelque entrée, par ſa faveur. L'autre eſt la plainte aſſez forte qu'il fait, de ce qu'il n'y avoit aucun Eccleſiaſtique dans le Conſeil du Roi, comme ſi l'on ne pouvoit ſe paſſer de leurs avis, pour la conduite de l'Etat. Il eſt certain que l'Evêque de Luçon ne demandoit rien

de

de nouveau, & qu'il y avoit eu très-ſouvent des Eccleſiaſtiques, dans le Gouvernement. Mais au fonds ce n'étoit nullement une néceſſité qu'il y en eût ; & il eſt viſible que l'on ne ſauroit s'aquiter, en même temps, des devoirs d'un bon Evêque, & de ceux d'un Miniſtre d'Etat. L'une & l'autre de ces fonctions demandent un homme tout entier, & l'on ne peut ſe partager à tant de ſoins. Mais nôtre Evêque entendoit ſans doute qu'un Prélat, qui ſerviroit l'Etat, laiſſeroit le ſoin de ſon Troupeau à ſes Vicaires, pour adminiſtrer par lui-même les affaires du Royaume. La queſtion ſeroit ſi l'Evangile le permet, & ſi ceux, qui ont ſoin de l'Evêché, ne devroient pas avoir le nom & la rente de l'emploi qu'ils exercent. Mais il y a long temps que ce n'eſt plus l'uſage de conſulter l'Evangile, ſur ces ſortes de choſes.

Quoique les Grands ne dûſſent plus avoir aucun ſujet de ſe plaindre, néanmoins ne trouvant pas, dans la tranquillité de l'Etat, de quoi ſatisfaire leur ambition, ils cherchoient occaſion d'exciter de nouvelles brouilleries. Le Maréchal de Bouillon recommença à abuſer du pouvoir, qu'il avoit ſur l'eſprit du Prince de Condé, en l'engageant dans de nouveaux deſſeins. Ceux qui n'étoient pas ſatisfaits de ce qui s'étoit paſſé, dans l'Aſſemblée des Etats, commencerent auſſi à dire par tout, que l'on y avoit pris de concluſions contraires au bien du Royaume, qu'il n'étoit pas juſte que l'on laiſſât tout faire au Maréchal d'Ancre, & que l'on avoit donné de grands ſujets de mécontentement à pluſieurs des Députez.

* Le Parlement de Paris, qui avoit pris pluſieurs fois beaucoup de part dans le gouvernement de l'Etat, publia alors un Arrêt par lequel il invitoit les Grands, & toutes les perſonnes bien affectionnées

à la patrie, à ſe joindre à lui, pour redreſſer les abus qui s'y gliſſoient. Mais le Roi, ou plûtôt le Conſeil fit une Déclaration, par laquelle il annulloit l'Arrêt du Parlement, & lui défendoit, ſous de grandes peines, de ſe mêler de ces ſortes d'affaires. Le Parlement aigri par cette maniere d'agir trop hautaine, & à laquelle on n'étoit point encore accoûtumé, envoya faire une rémontrance au Roi; où on lui parla avec beaucoup de liberté, & où on l'avertit entre autres choſes de ne ſe point ſervir de * *commandemens abſolus*, dès la premiére année de ſa Majorité. Le Prince fit courir en même temps quelques Manifeſtes, par leſquels il donnoit à entendre que ceux, qui ſe plaignoient du Gouvernement préſent, n'avoient d'autre deſſein, que celui de reprimer la trop grande autorité du Maréchal d'Ancre, de corriger les déſordres, d'empêcher les mariages que la Reine avoit conclus avec l'Eſpagne, & de rendre au Roi & à la Couronne leur ancien luſtre. Il ramaſſa auſſi quelques troupes Françoiſes & Allemandes, & les pourvut de Canon, tiré de Sedan; pour être en état de réſiſter à l'armée du Roi, qui n'étoit que de dix mille fantaſſins & de quinze cens chevaux. Le Duc de Guiſe étoit à la tête de cette derniere armée, & devoit conduire la Reine d'Eſpagne, ſur la frontiere, & amener de là la Reine de France à Paris.

Comme il s'avançoit vers la Guienne, dans ce deſſein, & que les armées étoient prêtes d'en venir à une bataille déciſive; le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon, qui étoient le plus unis au Prince de Condé, ſe laiſſerent gagner, par l'eſperance, qu'on leur donna d'une paix; où leurs interêts particuliers ſe trouveroient ſi bien ménagez,

* *Siri Merc. T. 2. P. 3. p. 1489.*

gez, qu'ils n'auroient plus de ſujet de ſe plaindre. On fit pour cela une Aſſemblée à *Loudun*, où ceux que la Cour y envoia n'oublierent rien, pour diviſer les Mécontens. Le Prince laſſé de la guerre, avant que de l'avoir commencée, abandonna les interêts du Public, pour leſquels ſeuls il ſe vantoit auparavant d'avoir pris les armes, & n'eut ſoin que de ceux de quelques particuliers, & principalement des ſiens. Il avoit promis de ne venir à aucune concluſion, ſans faire remettre au Duc de Vendôme le château de Nantes, & la citadelle d'Amiens au Duc de Longueville, & promettre aux Huguenots l'obſervation des Edits, faits en leur faveur. Cependant le Duc de Mayenne, & le Marêchal de Bouillon, ayant été ſatisfaits, abandonnerent tout le reſte ; mais ils trouverent plus d'union dans le parti, qu'ils n'avoient crû, & l'on n'auroit point ratifié ce qu'ils avoient négotié ; ſans une maladie dangereuſe, qui ſurvint au Prince de Condé, & qui rompit l'union des Mécontens, dans la peur qu'ils eurent de ſe voir bien tôt ſans Chef. Le Marêchal de Bouillon fit tout ce qu'il put pour faire en ſorte que l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſignât ce Traité, afin de s'aſſurer de ſon obſervation ; mais la Cour ne le voulut jamais ſouffrir, de ſorte que la paix fut concluë ſans cela. Les Ducs de Vendôme & de Longueville en furent les victimes ; auſſi bien que les Huguenots, dont on négligea entierement les interêts.

Cette paix, qui auroit dû produire du calme à la Cour, n'y cauſa que du déſordre ; ce qui fit croire que les Miniſtres n'avoient rien moins recherché, que le bien du Royaume. Villeroi, & Jeannin, que le Chancelier de Sillery avoit maltraitez, en quelques rencontres, pour avoir ſeul

le

le manîment des affaires, trouverent moyen de lui faire ôter les Seaux, & de les faire donner au Préſident *du Vair*. Quelque-temps après, on donna à Villeroi * *Claude Mangot*, pour Ajoint, dans la Charge de Secretaire d'Etat, à la ſollicitation du Marêchal d'Ancre; qui accuſoit Villeroi de lui avoir voulu faire perdre le gouvernement de la Citadelle d'Amiens, pour le faire tomber entre les mains des Mécontens. Le Prince de Condé, étant guéri, ſe retira dans ſon gouvernement de Berry; qu'on lui avoit donné, au lieu de celui de Guienne. Le Duc de Sully s'en alla en Poitou, & le Duc de Rohan à la Rochelle. Il n'y eut que le Marêchal de Bouillon, & le Duc de Mayenne, qui allerent à la Cour, pour pénetrer ſes deſſeins, & pour recevoir la recompenſe qu'on leur avoit promiſe, s'ils abandonnoient le Parti. Le Marêchal, qui avoit un aſcendant extraordinaire ſur l'eſprit du Prince de Condé, tâchoit de ſe faire valoir par là le plus qu'il pouvoit, & d'avoir quelque entrée dans l'adminiſtration des affaires. Mais le Marêchal d'Ancre, qui avoit deſſein de faire changer tout le Conſeil, pour y mettre des perſonnes qui dépendiſſent de lui ſeul, s'oppoſa ſous main à celui de Bouillon; & ce dernier ne voyant aucun moyen d'arriver à ſes fins, en s'attachant à la Cour, crut qu'il devoit empêcher le Prince de Condé d'y venir; pour ſe ſervir de lui, dans le beſoin. La Princeſſe de Condé & la Comteſſe de Soiſſons contribuoient encore à la même choſe, autant qu'elles pouvoient, quoi qu'elles ne fuſſent pas amies; parce que toutes deux vouloient que, ſi le Prince y retournoit, la Cour leur fût redevable de ce retour.

Cependant toutes ces intrigues furent inutiles, parce

* *Voiez les Mem. d'Aubery T. 1. p. 6.*

parce que le Prince conſiderant ſes propres interêts, comprit qu'il lui étoit avantageux de ſe raccommoder avec la Reine, & fit ménager cette affaire, par l'Archevêque de Bourges. Il s'obligea, à condition qu'on l'employeroit dans les affaires, & qu'il ſeroit déclaré Chef du Conſeil des Finances, à proteger le Marêchal d'Ancre; après quoi il retourna à Paris. On l'y reçut avec tant de joie & d'acclamation, que quelques-uns de ſes ennemis tâcherent de le rendre par là ſuſpect au Roi. Le Marêchal du Bouillon vit bien que le Prince commençoit à ne ſuivre plus ſes conſeils ; mais pour ne pas perdre le reſte du credit, qu'il avoit ſur ſon eſprit, il diſſimula ſon chagrin; &, pour former une nouvelle cabale, il travailla à reconcilier le Duc de Guiſe avec ſes freres, & le Duc de Nevers avec ceux de ſon parti.

L'Evêque de Luçon, pendant toutes ſes brouilleries, n'oublioit rien pour ſe faire donner quelque emploi. Il faiſoit avec aſſiduité ſa Cour au Marêchal d'Ancre, & fit encore amitié avec un nommé *Barbin*, qui étoit dans la faveur, & qui a été depuis Contrôleur général des finances. Ils lui procurerent enfin la Charge de Grand Aumônier de la Reine *Anne d'Autriche*. Après en avoir pris poſſeſſion, & l'avoir exercée pendant quelque temps, le Marêchal d'Ancre lui fit donner permiſſion de la remettre à M. *Zamet*, Evêque de Langres, de qui il tira une bonne ſomme d'argent; dont il paya quelques dettes de ſa Maiſon, & ſe mit en état de vivre, avec plus de ſplendeur, à la Cour.

Détaché de la ſujetion, à laquelle cette Charge l'obligeoit, il s'appliqua plus que jamais à rechercher la faveur du Marêchal, favori de la Reine-Mere; & lui ayant paru habile homme, il gagna bientôt ſon amitié & ſa confiance; en ſorte que le

le Maréchal commença à le conſulter ſur les plus importantes affaires qu'il eût, & à lui faire eſperer un Emploi conſiderable. La Reine le fit Conſeiller d'Etat, & le deſtina peu de temps après à aller en Eſpagne, en qualité d'Ambaſſadeur. Il reçut avec joye la propoſition qu'on lui en fit, ſoit qu'il fût bien-aiſe de connoître de plus près les forces de l'Eſpagne, ou qu'il prévît les changemens, qui devoient arriver bien-tôt à la Cour. Mais la Reine changea en ſuite d'avis, & l'Evêque de Luçon demeura auprès d'elle.

COMME l'on hait par tout les étrangers, lors qu'ils viennent à monter à une trop haute fortune, & ſur tout à gouverner l'Etat, à l'excluſion de ceux du païs; le Maréchal d'Ancre étoit ſi généralement haï, qu'il étoit facile de voir qu'il ne ſe conſerveroit pas long temps. Le Maréchal de Bouillon tâchoit de le rendre ſuſpect au Roi, par le moyen de *Charles d'Albert Sr. de Luines*, qui commençoit, par ſon aſſiduité, & par le ſoin qu'il avoit de ſuivre le Roi à la chaſſe, à lui être extrémement agreable. Le Duc de Longueville, ouvertement ennemi du Maréchal d'Ancre, qui avoit empêché qu'on ne lui remît la Citadelle d'Amiens, par la paix de Loudun, ſurprit encore par intelligence la ville de *Peronne*; & l'on craignoit qu'il ne ſe rendît maître de toute la Picardie, province de conſéquence, à cauſe du voiſinage d'un côté de Paris, & de l'autre des Eſpagnols. Le Roi étant conſeillé d'entrer dans quelque voie d'accommodement avec le Duc, plûtôt que d'en venir à la force, lui envoya Bouillon pour négotier avec lui, & ce Marechal fit deux voyages en Picardie, avec ordre de l'appaiſer; mais il fit tout le contraire, & travailla à l'engager dans le deſſein de perdre Concini. Le Prince de Condé envoya en même

même temps l'Archevêque de Bourges à ce Miniſtre, pour retirer la parole qu'il avoit donnée de le proteger, contre qui que ce fût, & lui dire qu'il ne pouvoit abandonner le Duc de Longueville. Le Maréchal, qui auroit dû ſe retirer à cette nouvelle, en quelque lieu de ſûreté, avec ce qu'il avoit gagné au ſervice de la Reine-Mere, réſolut de tenter tout, pour ſe ſoûtenir. Il fut trouver cette Princeſſe, & lui dit que le Prince ſe moquoit d'elle, que Bouillon la trompoit, & que tous les autres du parti ne machinoient autre choſe, que la ruine de ſon autorité; à quoi il n'y avoit point de meilleur remede que de les prévenir, & de s'aſſûrer de leurs perſonnes; parce que le parti ſe trouvant ſans Chefs, il ſeroit hors d'état de rien entreprendre. Ce conſeil paroiſſoit trop hardi à la Reine, mais l'Evêque de Luçon & Barbin lui en repréſenterent ſi fort la néceſſité, qu'elle y conſentit. Ainſi pour la conſervation d'une autorité, qui au fonds ne pouvoit durer long-temps, & pour celle d'un favori, la Reine Mere hazardoit tout : comme de l'autre côté, on n'épargnoit rien, pour avoir la même autorité, & le tout ſous prétexte du bien public; malheur qui arrive d'ordinaire, ſous les Régences, & ſous les Princes qui ne gouvernent pas par eux mêmes, & qui dépendent trop de quelques-uns de leurs Miniſtres.

La Reine jetta les yeux ſur le Marquis de Themines, pour executer ce projet. Il arrêta le Prince dans le Louvre, le conduiſit dans le bois de Vincennes, & eut pour recompenſe d'une action ſi hardie le bâton de Maréchal de France. Mais le Duc de Mayenne & le Maréchal de Bouillon, ayant eu le vent de cette entrepriſe, échapperent à ceux que l'on envoya pour les prendre; & les Dues de Vendôme & de Guiſe en firent autant.

Dès

Dés que le bruit de la priſon du Prince de Condé ſe fut répandu dans Paris, le peuple excité par ſa mere, s'attroupa, & la ſédition s'échauffa ſi fort dans le Fauxbourg de S. Germain; que la canaille courut à l'Hôtel du Marêchal d'Ancre, qu'elle ſaccagea entierement. La Régente diſſimula d'abord, de peur d'irriter trop la populace; mais peu de temps après, *Charles Marquis de Crequi*, Meſtre de Camp des Gardes du Roi, fit entierement ceſſer le tumulte. Le Marêchal de Bouillon, que s'étoit retiré à Sedan, ne ceſſoit d'exhorter le Duc de Guiſe à aller délivrer le Prince, & à travailler à la perte du Favori de la Régente. Il lui offroit de le rendre Chef de tout le Parti, & étoit d'avis qu'aſſemblant promtement le plus de monde qu'il pourroit, il s'en allât brûler les Moulins de Paris, pour irriter davantage le peuple de cette ville contre Concini, qui n'en étoit nullement aimé. Mais comme il vit que tout cela ne faiſoit aucun effet ſur l'eſprit du Duc, qui penſoit à ſe reconcilier avec la Cour, pour avoir le commandement de l'armée du Roi; il propoſa au Duc de Mayenne de l'arrêter. Quoi que cette propoſition fût très-ſenſée, & qu'on ne pût faire un coup plus utile, pour le Parti, le Duc de Mayenne ne voulut pas y entendre; & la Reine ne manqua point de profiter de cette faute, en gagnant le Duc de Guiſe, & tous ceux qui dépendoient de lui.

Elle changea alors de Miniſtres, & donna les Seaux à Mangot, * la charge de Sécretaire d'Etat à l'Evêque de Luçon, & la Surintendance des Finances à Barbin. Le brevet de l'Evêque portoit qu'il auroit dix ſept-mille livres de gages, ſans diminuer ceux de Villeroi, qui devoit continuer d'exercer ſa charge conjointement avec lui; mais qui

* *Le 30 de Novemb.*

qui ne retourna néanmoins plus au Conſeil. C'étoit en effet mal recompenſer des ſervices de cinquante ans, que de lui donner un Ajoint, autre que *Pierre Brulard* Sr. de Puiſieux, en faveur de qui il avoit obtenu la ſurvivance. Il y avoit encore ceci de chagrinant pour Villeroi, que * le Roi avoit accordé, en même temps, à l'Evêque, par un autre Brevet, la préſéance, ſur tous les Secretaires d'Etat; ce qui étoit mortifiant pour un homme, qui avoit vieilli dans cette charge. Mais l'ambition de l'Evêque de Luçon n'avoit dès lors égard à rien, & il n'y avoit point de degré d'élevation, auquel il n'aſpirât.

† PEU de temps après, la Reine fit un Edit, autoriſé du Parlement, par lequel le Roi déclaroit criminels de Leze-Majeſté ceux qui s'étoient retirez de la Cour. Elle donna, en même temps, le commandement de l'armée au Duc de Guiſe; qui ſe rendit facilement maître de toutes les places, que le Duc de Nevers avoit euës, & qui alloit ruiner les affaires des Mécontens, ſi la mort du Marêchal d'Ancre ne les eût rétablies. Un peu avant cela, l'Evêque de Luçon avoit été envoyé au Duc de Nevers, pour lui demander raiſon des préparatifs de guerre, que l'on faiſoit dans le Retelois. Au lieu de trouver le Duc prêt à ſe ſoumettre aux Miniſtres de la Régente, il le trouva diſpoſé à ſe défendre; mais le Duc de Guiſe fut plûtôt en état d'agir que lui, & l'obligea de ſortir de la Champagne. On dit qu'il envoya une juſtification par écrit; qui fut remiſe entre les mains de l'Evêque de Luçon, comme premier Secretaire d'Etat, mais que l'Evêque la ſupprima. Soit que cela fût veritable, ou non, la Cour n'y fit aucune réponſe.

* *Mem. d'Aub. T. 1. p. 7.* † 1617.

Les François accoûtumez à être gouvernez par leurs Rois, ou au moins par des gens de leur nation, ne ſouffroient cependant qu'avec peine qu'un étranger fût à la tête du Conſeil du Roi. Ceux qui étoient à la Cour conſpirerent contre lui, auſſi bien que ceux qui en étoient éloignez, & ne ceſſoient de parler mal de lui au Roi, qui n'avoit alors que quinze ans. Enfin Luines lui perſuada que ce Miniſtre ne penſoit à autre choſe, qu'à ſe conſerver perpetuellement toute l'autorité, au préjudice de celle du Roi; & que la Reine ſa Mere, qui vouloit continuer ſa Régence le plus longtemps qu'elle pourroit, travailloit de concert avec lui; de ſorte que le meilleur conſeil que l'on pût donner à ſa Majeſté étoit de ſe défaire de cet homme, avant que d'en être opprimée elle-même. Luines ſut ſi bien gagner l'eſprit du Roi, en lui faiſant dire la même choſe par d'autres; que tout jeune qu'il étoit, il entra dans ces vuës, & diſſimula entierement le deſſein, qu'on lui fit prendre de faire tuer le Maréchal d'Ancre. On choiſit *Nicolas de l'Hôpital Marquis de Vitri*, Capitaine des Gardes, * qui accompagné de quelques autres le tua ſur le pont du Louvre. On † aſſure que Concini avoit eu quelque preſſentiment de ſon malheur, & qu'il avoit propoſé à ſa femme de ſe retirer en Italie, avec leur bien, qui ſe montoit à plus de deux millions d'or; mais que ſa femme s'obſtina à demeurer à la Cour, par ambition, & par avarice. En ouvrant ſon cœur là-deſſus à un de ſes amis, il temoigna un très-grand chagrin de ne pouvoir ſurmonter l'opiniâtreté de la Maréchale, à qui il devoit ſa fortune, & qu'il n'oſoit abandonner, à cauſe de cela. Enfin il ſe conduiſit, en cet-

* *Le 14. d'Avril.*

† *Mem. de Baſſompierre. T. I. p. 429.*

cette rencontre, comme font tous ceux qui s'apperçoivent bien de ce qu'ils devroient faire, mais qui, poſſedez par une paſſion qui les en détourne, ne peuvent accuſer qu'eux-mêmes de leur ruine; puis qu'ils font ce qu'ils deſapprouvent, & qu'ils négligent ce qu'ils reconnoiſſent être le meilleur. Le coup étant executé, le Roi ôta à ſes créatures les emplois, que le Maréchal leur avoit donnez; & l'Evêque de Luçon fut l'un de ceux, qui ſembla y avoir le plus perdu. On lui défendit de ſortir ce jour-là de ſa maiſon & Villeroi reprit ſa place de Secretaire d'Etat, dès qu'il crût qu'il l'exerceroit ſans la partager avec cet Evêque. Les autres anciens Miniſtres & Conſeillers d'Etat reprirent auſſi leurs poſtes. La Reine ſe vit en même temps privée de ſes Gardes, & environnée de ceux du Roi, ſans pouvoir parler à perſonne. On la fit conduire enſuite au Château de Blois, où on la tenoit enfermée, ſous bonne garde. L'Evêque de Luçon ſe préſenta alors au Roi, pour ſe juſtifier, & Luines lui rendit témoignage qu'il avoit bien ſervi ſa Majeſté. Le Roi lui ordonna ſur le champ de continuer à le ſervir, dans ſon Conſeil; & l'Evêque ayant fait quelque difficulté de s'y trouver, à cauſe des anciens Miniſtres, qui venoient d'être rétablis, ſa Majeſté lui donna *Vignoles*, pour l'accompagner à la Chambre du Conſeil. Vignoles dit à ceux qui s'y trouverent, que le Roi venoit d'ordonner à l'Evêque de Luçon de *continuer de ſervir*, *comme auparavant*. Villeroi, qui étoit revenu pour la premiere fois au Conſeil, après la mort du Maréchal d'Ancre, crût qu'on vouloit encore lui donner cet Ajoint, & pria Vignoles de retourner demander au Roi ſi c'étoit en cette qualité, que l'Evêque de Luçon rentroit au Conſeil. Cependant l'Evêque s'ap-

percevant bien que le Maréchal d'Ancre n'étant plus, il n'y avoit rien à faire pour lui, ſe voulut faire honneur de cette affaire, & fit appeller le Préſident Jeannin, pour le prier de dire à Villeroi, qu'il n'avoit aucune prétention ſur ſa Charge. Peu de temps après, Vignoles revint, & dit que ſa Majeſté avoit entendu que l'Evêque de Luçon la ſerviroit ſeulement, en qualité de Conſeiller d'Etat. Là-deſſus l'Evêque ſe retira, & les Secretaires d'Etat repréſenterent au Roi le tort que leur pourroit faire à l'avenir le Brevet de préſéance qu'il avoit accordé à l'Evêque de Luçon, puis que d'autres Evêques qui entreroient dans le Conſeil pourroient en tirer conſéquence, & ſa Majeſté le révoqua. Il eſt dit * dans la revocation, que ſous *prétexte du caractere Epiſcopal, il avoit été attribué à l'Evêque de Luçon, exerçant pour lors une Charge de Secretaire, préſéance par deſſus les Secretaires d'Etat, en tous Conſeils & aſſemblées publiques, au préjudice de l'ordre qu'ils obſervent entre eux & de toute équité.*

Après cela, il n'étoit pas de l'honneur de l'Evêque de Luçon de demeurer à la Cour; & il n'y a perſonne, qui ne s'en fût retiré, étant dans la même conjoncture. Mais un autre ſeroit peut-être retourné dans ſon Evêché, pour y faire les fonctions auxquelles ſon caractere l'appelloit. Pour lui, qui ne regardoit l'Epiſcopat, que comme un moyen de s'avancer dans le monde, il ſe rendit à Blois, avec la permiſſion du Roi, auprès de la Reine-Mere; dans l'eſperance d'être rétabli, lors qu'elle le ſeroit. Il ſe chargea en apparence du ſoin de ſes affaires domeſtiques, & prit le titre de Surintendant de ſa Maiſon, ſans ſe mettre en peine ſi cela s'accommodoit avec la Profeſſion d'un Evê-

* *Mem. d'Aubery* p. 8. T. 1.

Evêque. Mais Luines craignant le génie entreprenant du Prélat, qui pourroit ſuggerer quelque conſeil à la Reine, par lequel elle ſe raccommoderoit avec le Roi, lui fit dire trois ou quatre ſemaines après, par ordre de Sa Majeſté, de ſe retirer en ſon Prieuré de *Couſſay* en Anjou. Il obeït & comme il demeuroit beaucoup enfermé, on ſoupçonna qu'au lieu de travailler à quelque Ouvrage de Théologie, comme il le diſoit, il ne fit des mémoires & des dépêches concernant les affaires de l'Etat. Il écrivit de là au Roi une Lettre de juſtification, * dans laquelle il dit, „ que „ quelques uns de ceux qui avoient deſſein de „ l'éloigner de la confiance, que la Reine lui té„ moignoit, avoient tâché de perſuader à cette „ Princeſſe, qu'elle devoit ſe défier de lui, parce „ qu'il étoit trop paſſionné pour le ſervice du Roi „ & pour ceux qu'il aimoit le plus. (*C'étoit aſſurément une grande calomnie, car le bon Evêque ne ſe ſoucioit que de ſon propre avancement*) Que néan„ moins la Reine n'ayant autre intention, que de „ vivre en repos, ſous l'obeïſſance de ſon Fils, „ elle s'affermit davantage à lui vouloir du bien, „ & à ſe confier en lui : Que par ces artifices des „ mêmes perſonnes, divers bruits ſe répandirent „ enſuite, que le Roi n'avoit pas pour agréable „ qu'il fût davantage auprès de la Reine ſa Mere : „ Qu'alors il demanda permiſſion à la Reine d'al„ ler faire un tour chez lui, pour quelques jours, „ afin d'avoir lieu d'apprendre plus particuliérement „ la volonté du Roi : Que depuis ce temps-là il „ avoit vêcu en ſa maiſon, en recherchant parmi „ ſes Livres une occupation convenable à ſa Pro„ feſſion : Que néanmoins la Reine lui avoit fait „ dire qu'elle avoit appris de bonne part, que l'in-

* *Voyez-la dans Aubery Hiſt. du Card. de Rich. p. 14.*

„tention du Roi étoit qu'il retournât dans quel-
„que temps auprès d'elle : Enfin qu'il prioit Dieu
„de ne lui point faire de miſericorde, s'il avoit
„jamais eu aucune pratique, ni penſée contraire
„au ſervice du Roi.

*CETTE ſorte de ſerment, à laquelle on donne le ſens que l'on veut, ne fit pas grand effet à la Cour; au contraire, on le ſoupçonna plus que jamais de chercher à ſe rétablir par le moyen de la Reine, qui ne pouvoit pas demeurer toûjours dans la diſgrace. On lui ordonna d'aller réſider à Luçon, pour l'éloigner davantage de Blois; & le croyant encore trop près, on lui commanda de ſortir du Royaume, & d'aller attendre les ordres du Roi à Avignon. Pendant qu'il y fut, il compoſa, ou acheva de compoſer deux Livres, dont l'un eſt intitulé *Inſtruction du Chrétien*, qui contient les principes du Chriſtianiſme, ſelon l'ordre du Symbole, du Décalogue, de l'Oraiſon Dominicale, &c. L'autre eſt un Ouvrage de Controverſe, & a pour titre : *La Défenſe des principaux points de nôtre créance, contre la Lettre des quatre Miniſtres de Charenton adreſſée au Roi.* Il n'y a rien dans ces Ouvrages, que d'extrémement médiocre, & s'ils donnerent de la peine à l'Evêque de Luçon, il faut avoüer qu'il étoit bien plus habile Politique, que Théologien.

Luines étoit demeuré maître abſolu de l'eſprit du Roi, qu'il amuſoit par des divertiſſemens puériles, ou par des exercices de pieté, à quoi ce Prince avoit naturellement beaucoup de penchant. Il ne permettoit pas que perſonne s'approchât de lui, ou lui parlât en particulier, ſans qu'il le ſût. Quoi que Luines eût très-peu d'appui dans le Royaume & preſque point d'experience, dans les affaires, il ne laiſſa pas d'entreprendre de conduire

* 1618. l'Etat

l'Etat ; & après s'être revêtu des dépouilles du Maréchal d'Ancre, qui pendant un Miniſtére de ſept ans avoit amaſſé de grandes richeſſes, il ſe vit en une poſture à ſe faire reſpecter des plus Grands du Royaume. Cependant le Prince de Condé étant en priſon, depuis aſſez long-temps, dans le Château de Vincennes, & la Reine arrêtée à Blois, il falloit ſe déterminer à délivrer l'un ou l'autre, parce qu'il n'étoit pas poſſible de les retenir tous deux. Bien des choſes l'empêchoient de ſe déterminer, en faveur du Prince, également avide de commander & d'acquerir des richeſſes. Les François aiment autant les Princes du Sang, qu'ils haïſſent les Miniſtres ; de ſorte que tirer le Prince de priſon, c'étoit preſque la même choſe, que lui remettre le gouvernement de l'Etat. Aimé du Peuple, & hardi comme il l'étoit, il n'y avoit pas d'apparence qu'il fût d'humeur d'avoir Luines pour égal, dans le Gouvernement, dans lequel il n'avoit pû ſouffrir Concini. Quand même il ne voudroit pas ſe mêler d'affaires d'Etat, il aimoit ſi fort l'argent ; qu'il voudroit avoir, ou conferer toutes les Charges, qui viendroient à vaquer. Il ſembloit que Luines n'avoit pas tant à craindre de la Reine Mere ; qui ſe trouvoit alors privée de ſes plus fidéles Serviteurs, & en qui le Roi n'auroit jamais beaucoup de confiance, après la maniére dont il l'avoit traitée. Mais auſſi elle étoit ſi fort irritée contre Luines, qui étoit cauſe de ſa diſgrace ; que ſi jamais elle pouvoit avoir quelque moyen de s'en venger, elle ne manqueroit pas d'en profiter.

Pendant qu'il étoit dans l'embarras de choiſir l'un, ou l'autre de ces partis, la Reine lui ôta le moyen de ſe déterminer en ſa faveur. Le Maréchal de Bouillon lui avoit conſeillé d'eſſayer de

ſe ſauver du Château de Blois, & de ſolliciter *Jean Louis de la Valette* Duc *d'Eſpernon* de l'aider en cette rencontre. C'étoit un homme puiſſant, courageux, habile, & qui avoit rendu de grands ſervices à Henri IV. La difficulté étoit de le gagner, parce qu'il étoit à la Cour, dans le deſſein de ſe réünir au parti des Royaliſtes. Pour cela, les partiſans ſecrets de la Reine n'oubliérent rien, pour rendre le Duc ſuſpect à Luines, à cauſe de ſon grand crédit, & de ſon humeur altiére & ſuperbe; qualitez qui faiſoient de l'ombrage au Miniſtre. D'un autre côté, ils tâchoient d'irriter le Duc contre Luines; & lui repréſentoient que s'il ne lui faiſoit aſſidûment ſa cour, il n'obtiendroit jamais rien. Il y avoit long-temps qu'on avoit promis de faire avoir le Chapeau de Cardinal à ſon Fils l'Archevêque de Toulouſe, ſans qu'on ſe fût mis en peine d'executer cette promeſſe. Il arriva encore que du Vair, Garde des Seaux, s'étant querellé avec le Duc, touchant la préſéance dans le Conſeil du Roi, le Garde des Seaux obtint un Arrêt en ſa faveur. Cela dégoûta extrêmement le Duc, qui vint même à ſoupçonner que l'on n'eût deſſein de l'arrêter; de ſorte qu'il réſolut de ſe retirer ſans dire adieu, à Metz, dont il étoit Gouverneur; ce qu'il executa, ſans difficulté. *Vincens*, qui avoit été Secretaire du Maréchal d'Ancre, * l'alla trouver de la part de la Reine dans cette Ville; pour lui propoſer le deſſein de tirer ſa Majeſté de Blois. Le Duc, irrité contre Luines, promit de faire ce que la Reine ſouhaitoit; pourvû qu'elle ne l'engageât à rien, qui fût contre le ſervice du Roi. Il lui devoit donner pour retraite Loches, ou quelque autre

* *Voyez* la Relation de la ſortie de la Reine, par le Cardinal de la Valette, *dans Aubery* T. 1. p. 135.

e place de ſon Gouvernement de Saintonges; ıais ce qui devoit être executé l'Eté de l'année 618. ne le fut qu'au commencement de l'année ıivante, à cauſe de quelques empêchemens, auſuels on ne s'arrêtera pas.

* LE Duc d'Eſpernon ayant traverſé toute la Fran:e, avec trois cens chevaux, ſe rendit à Loches, ıu mois de Janvier, & la Reine deſcendit une nuit ›ar une fenêtre du Château de Blois; par le moyen d'une échelle, qu'un Exempt de ſes Gardes lui avoit préparée, & au pied de laquelle étoient quatre ou cinq perſonnes, avec *Du Pleſſis*, créature du Duc d'Eſpernon. La Reine ſe gliſſa avec eux le long du foſſé, & alla juſqu'à l'autre bout du pont où étoit ſon carroſſe. Elle n'avoit qu'une ſeule Femme de Chambre, avec elle, & elle n'emporta rien, que ſes pierreries, avec une lanterne; car elle n'oſoit demeurer la nuit dans ſon carroſſe, ſans une bougie allumée. On la conduiſit de la ſorte juſqu'à *Montrichard*, où elle changea de chevaux; & trouva l'Abbé *Ruccellai*, avec l'Archevêque de Toulouſe, & quelques autres, avec qui elle alla à Loches, avec la plus grande diligence qu'elle pût. Le Duc d'Eſpernon, qui y étoit arrivé le ſoir précédent, vint une lieuë au devant d'elle. Mais la Reine, après y avoir demeuré un jour, pour attendre ſon train, ſe retira à Angoulême, où pluſieurs de ceux à qui le gouvernement de Luines déplaiſoit, lui allerent offrir leurs ſervices. On aſſure que cette entrepriſe, dont le projet fut long-tems ſur le tapis, avoit été communiquée à pluſieurs perſonnes; mais que Luines étoit ſi négligent, qu'il n'en eut aucune connoiſſance; ce qui marque que ce Miniſtre n'étoit pas fort digne du poſte, qu'il occupoit.

* 1619.

Il fut étrangement embarraſſé, lors qu'il apprit cette nouvelle, & qu'il vit que la Reine avoit à d'autres l'obligation de ſa liberté; dont il auroit pû ſe faire un mérite auprès d'elle, en la lui procurant quelque temps auparavant. Mais il ſe rencontra heureuſement que l'Evêque de Lucon, qui s'ennuyoit de faire des Livres de Théologie dans ſon exil, lui envoya alors ſon beau-frere Du Pont de Courlay, pour lui offrir ſes ſervices, & pour l'aſſurer qu'il n'avoit point de plus grande paſſion que celle de ſervir le Roi, & lui encore en particulier. Luines accepta ſes offres, jugeant qu'il n'y avoit perſonne, qui fût plus propre à porter la Reine à un accommodement, & à mettre la diviſion parmi ſes partiſans. Pour ne point perdre de temps, il lui envoya un paſſeport du Roi, avec une Lettre; par laquelle il le prioit de ſe rendre inceſſamment, auprès de la Reine-Mere. Le Roi ajoûta au bas de cette Lettre ces mots de ſa main : *Je vous prie de croire que ce que deſſus eſt ma volonté, & que vous ne me ſauriez faire un plus grand plaiſir, que de l'executer.* L'Evêque partit d'abord qu'il eût cette Lettre, mais ayant pris la poſte, il fut arrêté entre Valence & Vienne, par le Capitaine des Gardes du Marquis d'Alincourt, Gouverneur de Lyon, & fut conduit en cette ville. D'abord qu'il eut montré les Ordres du Roi & de Luines, on lui fit excuſe, & on le laiſſa continuer ſa route. Etant enſuite arrivé à Angoulême, après avoir reçu les ordres néceſſaires de Luines, il ſût ſi bien cacher la correſpondance, qu'il entretenoit avec ce Miniſtre, qu'il perſuada à la Reine que la ſeule envie de la ſervir, lui avoit fait traverſer le Royaume avec beaucoup de riſque, pour ſe rendre auprès d'elle. Cette Princeſſe fut ſi fort touchée de ſes diſcours, qu'el-

'elle le regarda comme le plus fidéle de ſes Ser-
:urs. En peu de jours, il fit en ſorte que la
ıfiance, qu'elle avoit dans le Duc d'Eſpernon,
lans l'Archevêque de Toulouſe, diminua beau-
ıp. Il fit encore chaſſer l'Abbé Ruccellai, &
dit ſuſpects les Marquis de Themines & de
ſny ; de ſorte qu'il demeura le ſeul, à qui la
ine s'ouvroit de ſes plus importantes affaires,
le qui elle prenoit avis. Ainſi il ſe conſervoit
même temps la faveur de la Cour, & celle de
Reine-Mere ; pour être en état de profiter de l'ac-
ımmodement, quel qu'il pût être. On fit bien-
après un Traité à Angoulême, par lequel on
ına quelques Places de ſûreté à la Reine, afin
'elle ne fît pas de difficulté de revenir à la Cour.
ıe de ces Places étoit la Citadelle d'Angers,
ıt la Reine donna le Gouvernement à Riche-
ı, Frere aîné de l'Evêque de Luçon, & après
mort au Commandeur *de la Porte*, ſon Oncle
ternel. L'Evêque mit encore tels Gouverneurs
'il voulut, au *Pont de Cé* & *à Chinon*. Cepen-
ıt ne voyant pas encore de moyen de rentrer dans
Conſeil d'Etat, comme il le ſouhaitoit, en re-
ıant à la Cour avec la Reine; il déconſeilla à
te Princeſſe d'y aller, quoi que le Roi la pres-
extrement d'y revenir. Le Roi étoit alors
Tours, & il avoit crû que ſa Mere s'y rendroit,
ıs peu de temps; mais tout ce qu'elle promit
qu'elle viendroit à Angers, où elle ſeroit plus
:s du Roi. Ce Prince lui écrivit bien-tôt après
e Lettre pleine d'amitié, dont *Hercule de Ro-
ı Duc de Montbaſon*, Beau-pere de Luines, fût
porteur & par laquelle il lui témoignoit une très-
ınde envie de vivre avec elle, comme auparа-
nt. Mais il n'étoit pas poſſible de la flêchir, de
te que la Cour commença à ſoupçonner qu'il
n'y

n'y eût de l'artifice dans la conduite de l'Evêque de Luçon, & qu'il ne voulût ſe rendre plus long-temps néceſſaire au Roi, en retardant l'accommodement que l'on ſouhaitoit.

Le Duc de Montbaſon de * retour d'Angoulême, aprit au Roi que la Reine-Mere s'arrêtoit à des difficultez de peu de conſéquence, comme étoit celle-ci, que conformément à la promeſſe, que le Roi avoit faite de rétablir dans leurs Charges le Duc d'Eſpernon, & tous les autres, qu'elle avoit employez, il falloit que l'on rétablît deux Capitaines des Gardes du Roi, qui l'avoient ſuivie. Mais quoi que le Roi eût fait cette promeſſe, en termes généraux, il ne trouvoit pas à propos de remettre ſa Perſonne entre les mains de gens, qui avoient porté les armes contre lui. La Reine faiſoit auſſi difficulté de venir directement trouver le Roi & ſe plaignoit de ce que ce Prince ne l'invitoit pas de le venir voir, mais qu'il la forçoit. Elle diſoit qu'elle iroit à Angers, & qu'après avoir pris poſſeſſion de cette Place, elle ſe rendroit à la Cour. Ces difficultez recherchées, du côté de la Reine, marquoient non ſeulement une très-grande défiance, mais encore beaucoup d'artifice, * & l'on ne doutoit plus que l'Evêque de Luçon ne fût cauſe de tout cela. Enfin la fermeté de la Reine l'emporta, & l'on rétablit *Tormegeres* & *Borde* dans le Régiment des Gardes, quoi que lors que le Duc d'Eſpernon ſe retira à Mets, ils l'euſſent ſuivi ſans congé, avec la plus grande partie de leurs Soldats. Le Roi avoit eu une très-grande répugnance à conſentir à ce rétabliſſement, mais Luines l'avoit enfin gagné, pour faire voir à la

* *En Juillet.*

* Voyez *Vit. Siri Mem. Rec. p. 42. T. V.*

Reine Mere, qu'il étoit prêt de la ſervir en tout ce
l pourroit, & s'appuyer de ce côté-là, contre l'au-
té du Prince de Condé ; qui étoit encore en pri-
, & qui avoit ſujet de ſe plaindre de ce qu'on l'y
noit ſi long-temps. La même raiſon fit qu'on
a la liberté à la Reine de venir droit à Tours,
d'aller auparavant à Angers ; afin qu'elle ne
t pas qu'on la voulût mener en triomphe à Pa-
comme elle le diſoit auparavant. Comme on
t qu'elle alloit venir, elle demanda que pour
eté, qu'on ne lui feroit aucun mauvais traite-
nt, on lui remît entre les mains le Duc de May-
e ; mais il ne ſe trouva pas diſpoſé à ſervir d'O-
, & d'ailleurs étant Sujet du Roi, ſi on n'avoit pas
lu tenir parole, on ſe ſeroit moqué de cette pré-
luë ſûreté. On fit donc comprendre à la Reine,
l étoit inutile de la demander, de ſorte qu'enfin
ſe contenta des Lettres du Roi, de Luines, &
P. *Arnoux* Jeſuite, Confeſſeur du Roi.

Au mois d'Août * le Roi fit deux Maréchaux
France, *Charles* de *Choiſeul*, *Marquis de Prâ-*
& *Jean François de la Guiche Sr. de S. Ge-*
, que Luines, par cette faveur, mit dans ſon
i, au lieu qu'auparavant ils ne l'aimoient point.
même temps on lui expédia un Brevet, par
uel le Roi le déclaroit Duc & Pair de France,
i tôt qu'il auroit quelque Terre, qui pût por-
ce Titre. Un de ſes Freres lui ceda la Comté
Maillé & en y joignant quelques Terres du
ſinage, il les fit ériger, en Duché & Pairie.
ut quelque difficulté, à faire enregîtrer ſes Let-
au Parlement de Paris, parceque *François de*
ne, Maréchal de *Leſdiguieres*, qui avoit de-
s long temps un ſemblable Brevet, n'avoit
nt encore été enregîtré, & qu'il n'étoit pas
juſte

Le 24. d'Août.

juſte qu'un autre paſſât devant lui. C'eſt ce qu'il fit repréſenter, par le Marquis de Crequi ſon Gendre ; mais la fortune de Luines l'emporta.

La Reine * partit enfin d'Angoulême, avec un cortege de dix carroſſes à ſix chevaux, & de cinq cens perſonnes à cheval. En prenant congé du Duc d'Eſpernon, elle lui fit préſent d'un très-beau diamant ; non pour le dédommager, puis qu'il avoit dépenſé deux cens mille écus pour ſon ſervice, mais en mémoire d'elle. Pour lui il ne l'accompagna, que juſqu'à la frontiére de la Province, mais l'Archevêque de Toulouſe ſon Fils ne l'abandonna point. Quantité d'autres Perſonnes qualifiées la ſuivirent auſſi, & entre autres l'Evêque de Luçon ; de qui elle avoit trop beſoin, pour le renvoyer à ſon Evêché. Elle lui fit prendre les devans, pour aller avertir Sa Majeſté de ſa venuë ; & il fut parfaitement bien reçû à la Cour, & même du Duc de Luines, qui étoit ravi de voir l'accommodement de la Reine-Mere enfin achevé. Le lendemain l'Evêque retourna, pour rapporter à la Reine la maniére, dont on avoit reçû à la Cour la nouvelle qu'il y étoit allé porter.

Comme elle † approchoit, le Cardinal de *Rets*, & le P. Arnoux lui allerent au devant, & même le Duc de Luines s'avança juſqu'à *Monthaſon*, où il la ſalua avec toutes les marques d'une entiére ſoûmiſſion ; & où il en fut auſſi reçû, avec beaucoup de civilité. La Reine le conduiſit elle-même dans ſon Cabinet, où il demeura deux heures ſeul avec elle. On aſſûre qu'il lui fit des excuſes du paſſé, & des proteſtations de la ſervir à l'avenir, & que la Reine en parut ſatisfaite. Le lendemain le Roi ſe rendit en perſonne à *Couſiéres* ;

* *Le 29 d'Août.* † *Le 4 de Septembre.*

r, Maiſon du Duc de Montbaſon, proche de ours, où la Reine étant arrivée la premiére, e le vint recevoir à pied, dans le Parc. La ere & le Fils s'embraſſerent, avec de grandes ırques de tendreſſe, & le paſſé parut entiérement blié. On promit à la Reine ce qu'elle deman-; & ſur tout quelques ſommes d'argent, dont e diſoit avoir beſoin. Le Roi reçut avec beauup de bonté, ceux qu'elle lui préſenta, comme Archevêque de Toulouſe & d'autres qui s'éent attachez à elle. Enſuite toute la Cour prit le emin de Tours, & le Roi étant parti le premier heval, les Reines le ſuivirent en carroſſe. De ours la Cour alla à Maillé, que le Roi érigea emnellement en Duché & Pairie, en faveur de ı Favori, qui y donna une Fête magnifique.

Depuis que le Roi avoit revû ſa Mere, ils avoient eu, comme il ſembloit, dans une parfaite uon; & le Duc de Luines lui avoit rendu toute te de reſpects, ſans qu'il parût qu'elle fût méıtente de quoi que ce ſoit. Néanmoins comon ne faiſoit rien de ce qu'on lui avoit promis, s qu'on parla d'aller à Paris, elle recommença ire qu'elle n'étoit pas d'humeur d'être menée en ımphe; de ſorte qu'elle partit pour Angers le de Septembre, après avoir promis de ſuivre n-tôt le Roi. On fut ſurpris qu'après avoir obu tout ce qu'elle avoit demandé, & avoir fait Traité très-avantageux, elle fit difficulté d'ald'abord à Paris; mais outre que ce Traité ne xecutoit point, comme elle ne devoit avoir aue part au gouvernement des affaires, que celle e le Roi voudroit bien lui donner, au lieu qu'auavant elle régnoit abſolument; il lui ſembloit 'elle ſuivroit, pour ainſi dire, le Char triomıl du Roi, ſi elle alloit à Paris avec lui. Il y a bien

bien de l'apparence que l'Evêque de Luçon, qui l'accompagnoit par tout, avoit pris ſoin de lui faire naître cette idée de ſon retour; ne pouvant ſe réſoudre ni d'aller dans ſon Evêché, ni de retourner à Paris, avec le ſimple Tître d'Evêque de Luçon.

Avant que la Reine-Mere partît pour Angers, le Duc de Luines avoit tâché de pénétrer ſes ſentimens, touchant la délivrance du Prince de Condé; mais elle ne voulut point ſe déclarer là-deſſus. Cependant comme le Duc voyoit qu'il ne pouvoit plus le retenir, ſans faire trop de mécontens, & que l'on diſoit que les Huguenots ſe diſpoſoient à demander ſa liberté; il crut qu'il étoit de la bonne politique de s'attirer l'amitié du Prince en les prévenant. Quoi que la Reine-Mere lui eût témoigné d'être ſatisfaite de lui, il ne s'y fioit pas, & l'autorité du Prince lui paroiſſoit propre à contrebalancer celle de cette Princeſſe. Ainſi il ſe rendit lui-même à Vincennes le 19 d'Octobre, & préſenta au Prince une Lettre du Roi, qui lui apprenoit qu'il étoit libre, trois ans & deux mois, après qu'il avoit été mis en priſon. Il lui offrit ſes ſervices, & le pria de le prendre en ſa protection; ce que le Prince lui promit, avec beaucoup de joie. Le lendemain le Prince vint à Paris, & demanda pardon au Roi à genoux, le ſuppliant d'oublier le paſſé, & lui rendit graces de la liberté qu'il lui avoit donnée. Le Roi le fit relever, après ce compliment, & lui témoigna beaucoup d'amitié.

Cependant la Reine-Mere ne parloit point de revenir en Cour, & elle donna un nouveau ſujet de la ſoupçonner, en recevant la Deputation, que les Huguenots aſſemblez à *Loudun* lui firent. Ils lui témoignerent la joie qu'ils avoient de ſa venuë, & de ſon ſejour dans la Province d'Anjou, & lui firent

nt part des demandes qu'ils avoient deſſein de re au Roi. La Reine les remercia, & leur dit 'ils auroient en elle une bonne Voiſine. On oyoit à la Cour qu'elle devoit renvoyer cette Dé-tation au Roi, pour ôter tout ſoupçon de nou-lles brouilleries. On ne trouvoit pas bon non us, qu'elle attirât chez elle la Nobleſſe d'Anjou, du voiſinage, qui lui rendoit de trop fréquentes ſites, au gré de la Cour. Le Duc de Luines ne ſſoit * pas de parler d'elle, avec beaucoup de reſ-ct; quoi que d'un autre côté il fît tout ce qu'il uvoit, pour obliger le Prince de Condé, à qui fit rendre ſon Gouvernement de Berry, & ſes nſions. Il lui donna même entrée dans le Con-l du Cabinet, & paroiſſoit avoir beaucoup d'é-rd pour ſes ſentimens. Ce Prince étoit d'avis, ſſi bien que lui, d'attirer au plûtôt la Reine à la our; pour ne pas laiſſer refroidir les eſprits, & ur empêcher qu'elle n'entretînt toûjours un parti ns l'Etat. Mais plus on la preſſoit de revenir, us elle trouvoit de prétextes pour éloigner ſon yage.

Cependant le Duc de Luines † prêta le Serment dinaire en Parlement, en qualité de Duc & Pair. e Marquis de Crequi y fut après lui, pour faire ſſi enregîtrer le Brevet de ſon Beau-pere le Ma-chal de Lesdiguiéres, qui fut reçu de même, & qui le Duc de Luines convint de céder le pas, ndant ſa vie ſeulement. Le Prince de Condé, our faire honneur au Favori, l'accompagna au rlement, & l'en ramena. Dans le même temps, i fit imprimer & on publia une Déclaration du oi, dattée du 9. du mois de Novembre, touchant délivrance du Prince de Condé; dans le préam-

* *Vit, Siri T. V. des Mem. Rec. p. 62.*
Le 14. de Novembre.

bule de laquelle il étoit dit, que les deſordres paſſez avoient aſſez fait connoître à quel point étoit venuë la hardieſſe de ceux qui, à cauſe qu'ils avoient l'honneur d'approcher du Roi, & d'avoir de grandes Charges dans l'Etat, avoient ſi fort abuſé de ſon nom & de ſon autorité; que ſi Dieu ne lui avoit donné aſſez de fermeté & de courage, pour les châtier, tout ſeroit tombé dans une horrible confuſion. On mettoit entre les maux que leur mauvaiſe conduite avoit cauſez à l'Etat, l'empriſonnement du Prince, qu'ils vouloient perdre, diſoit-on, avec la France. Le Roi le déclaroit entiérement innocent, & lui rendoit témoignage qu'il n'avoit rien fait que pour la grandeur de ſon Souverain, & pour le bien de l'Etat. Tout cela étoit directement contraire à ce que l'on avoit fait juſqu'à ce temps-là contre ce Prince, & particuliérement à ſon empriſonnement, que le Roi avoit approuvé depuis ſi long-tems. Dans le fonds, il étoit veritable que ni le Maréchal d'Ancre, ni le Prince n'avoient penſé ni au bien de l'Etat, ni à la grandeur du Roi, mais à s'enrichir, & à établir leur propre autorité; mais c'étoit une faute infiniment plus pardonnable au premier Prince du Sang, qu'à un Florentin, tel qu'étoit *Concino Concini*; de ſorte que puis qu'il s'agiſſoit de rétablir le Prince de Condé, il valoit mieux rejetter tout le mal ſur le Maréchal d'Ancre, que l'on avoit fait tuer.

Cette Déclaration ayant été communiquée à la Reine, elle ſe choqua extrémement de la maniére dont elle étoit couchée, parce que l'on y accuſoit aſſez ouvertement ſa Régence; quoi que le Prince de Condé lui eût envoyé faire compliment, par un Gentilhomme, dès le lendemain qu'il fût mis en liberté. L'Evêque de Luçon, qui lui avoit conſeillé d'arrêter le Prince, ne pouvoit lire le commen-

ıencement de la Déclaration du Roi, ſans y voir . condamnation, & ce qu'il devoit attendre d'un ɔmme de cette qualité, & en faveur de qui le Roi enoit de parler en des termes ſi forts. Cependant diſſimuloit tout, & tâchoit de s'attirer la faveur ı Duc de Luines, en s'employant auprès de la .eine; ſans néanmoins perdre la confiance, qu'el- : avoit en lui. Elle ne vouloit pas retourner à la 'our, à moins qu'on ne lui accordât autant de ſardes, qu'elle en avoit eu durant ſa Régence; ır quoi l'on fit d'abord beaucoup de difficulté, ıais enfin Luines, qui craignoit que l'autorité du rince ne s'augmentât trop, le lui fit accorder.

* Il ſembloit qu'il n'y avoit plus rien à faire, our revoir cette Princeſſe à la Cour, & l'on s'imaginoit qu'elle devoit partir au plutôt; lors que tou- : cette négociation commença à ſe refroidir, par :s intrigues de ceux qui étoient auprès de la Rei- e, & qui auroient voulu la voir rentrer dans les ffaires, comme auparavant; ſans quoi ſon retour ur devenoit inutile, puis qu'elle ne ſeroit plus en tat de les récompenſer. Mais c'étoit-là une cho- :, dont la ſeule propoſition étoit capable de tout ɔmpre. La Reine tenoit auſſi pour ſuſpecte la aiſon, que l'on remarquoit entre le Prince de Conié & le Duc de Luines; & ce dernier craignant ette Princeſſe, s'attachoit toûjours plus au Prine. Cependant le Duc & ſes deux Freres faiſoient bſolument ce qu'ils trouvoient bon à la Cour; & s trouvoient bon tout ce qui les pouvoit accomnoder, ſans les perdre.

La Reine-Mere, qui avoit ſemblé acquieſcer aux aiſons, qu'on lui avoit écrites touchant la Déclaation du Roi, en faveur du Prince de Condé, recommença de nouveau à s'en plaindre. Elle vouɔit que le Roi en fît auſſi une, pour elle, où ſa

conduite ſeroit juſtifiée; puis qu'elle n'avoit fait empriſonner le Prince, qu'avec la participation du Roi. Elle témoignoit vouloir protéger *Henri* Duc *de Rohan*, quoi que Huguenot, & haï du Prince, parce que s'étant trouvé dans la Chambre, où il avoit été arrêté au Louvre, il l'avoit vû prendre, ſans s'émouvoir. Il y avoit là de quoi exciter de nouvelles conteſtations, qui n'étoient pas faciles à terminer. Le Roi étoit trop fâché d'avoir donné deux Déclarations oppoſées, l'une contre & l'autre pour le Prince de Condé, pour en donner une troiſiéme; & l'on craignoit que la Reine-Mere ne voulût attirer les Huguenots à ſon parti. Pour accommoder ces differens, & diſſiper ces ſoupçons, le Roi offroit d'écrire à ſa Mere une Lettre, qui tiendroit lieu de Déclaration; & la Reine de publier un Ecrit, par lequel elle témoigneroit qu'elle n'auroit aucune liaiſon avec les Huguenots. Elle offroit auſſi de faire ſortir d'Angers le Duc de Rohan, qui étoit auprès d'elle. Mais les raiſons de l'Evêque de Luçon & de ceux qui l'avoient ſervie, demeuroient dans la même force; de ſorte que ces propoſitions, & pluſieurs autres n'eurent aucun ſuccès.

Pendant ces négociations, le Duc de Mayenne, qui étoit mécontent, parce que le Roi ne lui faiſoit pas payer cent cinquante mille écus, qui lui avoient été promis depuis long-tems, pour des dédommagemens, * ſe retira de la Cour, ſans prendre congé du Roi, & s'en alla à grandes journées dans ſon Gouvernement de Guienne. Cette ſortie imprévûë confirma entiérement la Cour, dans le ſoupçon qu'elle avoit qu'il n'y eût un parti de Mécontens tout formé, & que la Reine-Mére ne voulût ſe mettre à leur tête. Les plus Grands Sei-

* *Le 28. de Mars.*

Seigneurs du Royaume paroiſſoient être de ce côté, & depuis la mort du Maréchal d'Ancre, on leur avoit ſi peu donné de ſatisfaction, que le Duc de Luines devoit tout apprehender. La jeuneſſe du Roi, & ſon naturel timide & défiant, donnoient lieu de craindre aux uns & aux autres; & comme il étoit inévitable qu'il ſeroit, pour ainſi dire, la proie du parti victorieux, & qu'il approuveroit ſa conduite, & condamneroit les plus foibles; on ne ſe mettoit nullement en peine du bien de l'Etat, mais ſeulement des moyens propres à fortifier le parti, que l'on avoit pris. Dans cette penſée, le Duc de Luines, après un long conſeil, conclut de n'oublier rien pour attirer la Reine à la Cour. Il voulut lui envoyer le Duc de Montbaſon, qui refuſa d'abord d'y aller; parce, diſoit-il, que la Reine lui reprocheroit qu'on ne lui avoit rien tenu de ce que lui-même lui avoit promis, par ordre du Roi, & qu'il n'auroit rien à lui répondre là-deſſus. Pour l'obliger de partir, & pour lever toutes les difficultez qui pouvoient ſe former du côté de la Reine; on lui donna carte blanche, avec promeſſe de lui accorder d'abord ce qu'elle ſouhaiteroit. Il partit *avec ces ordres, & le Roi le ſuivit peu de jours après, pour s'avancer juſqu'à Tours, afin de preſſer plus fortement le retour de cette Princeſſe; démarche que bien des gens blâmerent, comme plus propre à allarmer la Reine, qu'à l'attirer.

Le Duc de Montbaſon, étant arrivé en poſte à Angers, trouva la Reine bien diſpoſée, en apparence, à venir à la Cour; mais elle vouloit auparavant voir au moins une partie de ce qu'on lui avoit promis executé; ſur tout en ce qui regardoit quelques ſommes d'argent, qu'on ne lui avoit point fait tenir, quelques promeſſes qu'on lui en eût fai-

* *Le 6. d'Avril.*

faites. Elle dit auſſi qu'il n'étoit nullement beſoin, que le Roi s'avançât juſqu'à Tours, & qu'elle iroit bien à Paris, ſans qu'il lui vint au devant. Après cette conférence, elle envoya *Bouthillier*, ſon Secretaire, à la Cour, & le Duc de Montbaſon un Gentilhomme, pour apprendre au Roi ce qui s'étoit paſſé. On jugea à propos de faire retourner le Roi, qui étoit déja à Orleans, & il ſe rendit * à Fontainebleau, & de là à Paris; ce qui confirma la penſée de ceux qui avoient deſapprouvé ſon voyage. Le Duc de Montbaſon revint peu de temps après, & dit qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen de faire revenir la Reine, que de lui donner la ſatisfaction qu'on lui avoit promiſe, & ſur tout les ſommes d'argent, qu'on s'étoit engagé de lui faire toucher. Mais le Duc de Luines, qui auroit bien voulu ne rien faire de ce qu'il avoit promis, de peur d'augmenter les forces du parti de la Reine, ne pouvoit ſe réſoudre à lui faire tenir parole; & le Prince de Condé l'entretenoit dans cette humeur, en lui faiſant donner des avis de toutes parts, que la Reine avoit formé le deſſein de le faire aſſaſſiner. La Reine de ſon côté n'avoit pas beaucoup de penchant à ſe remettre entre les mains du Duc de Luines, en revenant à la Cour; avant que d'être aſſurée, par l'execution du Traité, qu'on en uſoit de bonne foi avec elle. Néanmoins comme il étoit de la derniére importance au Duc de Luines de détacher la Reine du parti des Mécontens, il lui fit envoyer l'argent qu'elle demandoit, & executa quelques autres choſes, qu'elle avoit ſouhaitées.

Celui qu'on lui envoya trouva les choſes un peu changées, quoi que la Reine dît toûjours qu'elle ſouhaitoit avec paſſion de revoir le Roi ſon Fils. Elle

* *Le 15. d'Août.*

Elle aſſûroit qu'elle ne pouvoit ſe fier au Duc de Luines, & moins encore au Prince de Condé, ont elle fit de très-grandes plaintes : Que pour evenir avec ſûreté à la Cour, il falloit que quelue Puiſſance Etrangere, ou les Parlemens du Royaume interviniſſent, pour garantir le Traité : Que i on ne lui vouloit donner aucune de ces ſûretez, lle ſeroit obligée de demeurer à Angers, où elle ttendroit l'execution des autres choſes, qu'on lui voit promiſes : Que ſi on l'inquiétoit, elle prenroit toutes les meſures, qu'elle jugeoit neceſſaies pour ſe défendre. *Blainville*, qu'on avoit enoyé à la Reine, ayant écrit au Duc de Luines ce u'elle lui avoit dit, ce Favori commença à crainre que cette Princeſſe ne cherchât les moyens de e brouiller avec les Parlemens, pour le remettre uelque jour entre leurs mains. Blainville en tâhant de gagner l'eſprit de la Reine, lui cauſa de ouvelles craintes. Il lui dit que le Duc de Luines n'avoit jamais voulu prêter l'oreille à pluſieurs uggeſtions des ennemis de Sa Majeſté, qui lui aoient fait ſouvent entendre, qu'il la pouvoit enfermer plus ſûrement dans le Château de Vincenes, ou la renvoyer à Florence, ou lui faire quelque choſe de pire. Ce diſcours fit rentrer la Reine en elle-même, & en penſant aux dangers qu'elle avoit courus, pendant qu'elle étoit entre les mains du Duc de Luines, elle fit réflexion au péril où elle rentreroit, en retournant à Paris.

Cependant le Duc de Mayenne ayant été rappellé à la Cour, il s'excuſoit d'y aller, ſur ce qu'il pouvoit rendre de plus grands ſervices à ſa Majeſté, dans ſon Gouvernement, qu'à Paris, & promettoit en même temps de demeurer inviolablement attaché à ſes interêts. Néanmoins on ſût qu'il avoit envoyé divers Gentilshommes à la

Reine-Mere, au Duc d'Eſpernon, & au Duc de Montmorenci, & qu'il avoit été à *Blaye*, pour s'aboucher avec le *Comte d'Aubeterre*, Gouverneur de cette importante Place, & mécontent de la Cour. La Comteſſe de Soiſſons entretenoit auſſi une étroite correſpondance avec la Reine, & l'on craignoit qu'elle ne vint à quitter la Cour, avec ſon Fils, pour s'aller joindre au Duc de Longueville ſon Gendre.

Cette diſpoſition des affaires porta le Duc de Luines, malgré les artifices du Prince de Condé à tout tenter pour s'accommoder avec la Reine. Il lui envoya de nouveau Blainville, avec la ſomme de deux cens mille francs, & lui accorda diverſes autres choſes, qu'elle avoit demandées. Mais pour ce qui regarde les ſûretez, qu'elle vouloit avoir, il n'étoit pas poſſible de les lui accorder. Au lieu de cela, le Roi lui écrivit, qu'elle pouvoit s'aſſûrer ſur ſa parole, & que ſi le Duc de Luines n'en uſoit pas avec elle, comme elle ſouhaitoit, il lui donneroit ſon congé. La Reine parut alors aſſez diſpoſée à venir à la Cour; mais elle demanda quelque tems pour s'y préparer, n'étant pas en état de partir ſur le champ. L'Evêque de Luçon & ſes autres Conſeillers parloient de la même maniére, & ils ajoûtoient à l'égard de la Lettre du Roi, que la parole de ce Prince n'étoit pas une ſûreté ſuffiſante pour ſa Mere; parce que le Duc de Luines étant entiérement maître de ſes volontez, il lui feroit toûjours faire ce qu'il voudroit.

Blainville revint à la Cour, avec cette réponſe, & on le renvoya * bien tôt à Angers, pour dire à la Reine que le Roi lui donnoit trois ſemaines, pour ſe préparer au voyage que l'on ſouhaitoit depuis ſi long-temps; & que cependant il la prioit

* *Le 20. de Juin.*

prioit de ne point s'allarmer des préparatifs de guerre, qu'il faiſoit faire.

Comme le Duc de Luines prétendoit gouverner ſeul l'Etat, & être l'unique canal, par lequel le Roi répandroit toutes ſes graces ſur ſes Sujets, à l'excluſion des plus Grands Seigneurs du Royaume; plus loin il alloit, plus il ſe faiſoit d'ennemis. *Henri de Savoie Duc de Nemours* ſe ſauva de Paris de nuit, & ſe retira à Angers, le Duc de Vendôme en fit autant, & le parti de la Reine croiſſoit tous les jours. On * avertit la Cour que la Comteſſe de Soiſſons étoit prête à les ſuivre, avec *Loüis de Bourbon* ſon Fils & le Comte de *S. Aignan*; mais le Duc de Luines, au lieu de ſe déterminer promptement, ſur le parti que l'on devoit prendre là-deſſus, leur donna le tems de ſe retirer. Ainſi le Prince de Condé étant demeuré ſeul à la Cour, il n'y eut plus perſonne, qui pût contre-balancer ſon autorité, que le Duc de Luines, fondé ſur une faveur, qui pouvoit changer. Le Roi ne s'appliquoit à rien, & n'avoit pas aſſez de réſolution pour décider quoi que ce ſoit de ſon chef, ni de fermeté pour ſe faire craindre. Il avoit beſoin d'un Miniſtre, qui eût pour lui les qualitez Royales, qui lui manquoient, & qui gouvernât en ſon nom. Tous les Grands, qui connoiſſoient ſa foibleſſe, prétendoient à ce poſte, & ils étoient aſſurez que toute leur conduite ſeroit approuvée, s'ils pouvoient ſe rendre maîtres du Roi. C'eſt ce qui cauſoit les diviſions, que l'on voyoit dans le Royaume, & qui durerent juſqu'à ce qu'un grand Miniſtre ſe trouva en état, en regnant abſolument ſur l'eſprit du Roi, de perdre tous ceux, qui voulurent partager l'autorité ſuprême avec lui.

Le parti de la Reine ſe trouvoit alors, dans une

* *Le 29. de Juin.*

ne poſture redoutable. Toutes les Provinces maritimes, depuis Dieppe juſqu'à la Garonne, étoient entre les mains des Mécontens; avec quantité de Places par tout le Royaume, & un nombre conſiderable de Grands Seigneurs & d'Officiers experimentez, dans les affaires de la guerre. Le Duc de Longueville étoit maître de la Normandie. Le Comte de Soiſſons avoit *Dreux*, la *Ferté Bernard*, le *Perche* & une grande partie du *Maine*. Le Maréchal *Boisdaufin* tenoit les environs de la *Sarte*, & de la *Mayenne*, *Château-Gontier* & *Sablé*. Le Duc de Vendôme étoit maître d'une grande partie du cours de la *Loire*, ſur laquelle la Reine avoit Angers & le Pont de Cé. Les Ducs de *la Trimouille* & de *Rets* avoient ſous eux, le premier le *Poitou*, & l'autre la *Bretagne*. Le Duc de Rohan étoit Gouverneur de *S. Jean d'Angeli*. Le Duc d'Eſpernon commandoit dans l'Angoumois & dans la Saintonge. Le Duc de Mayenne gouvernoit Bourdeaux & la Guienne. Enfin pluſieurs autres des plus qualifiez du Royaume, à qui la foibleſſe du Roi donnoit lieu de tout eſperer, tenoient pluſieurs Places fortes; & étoient diſpoſez à profiter le plus qu'ils pourroient de ces brouilleries. Mais ce qui ſembloit devoir ſoûtenir long-tems ce grand parti, fut cauſe de ſa ruine. Trop de gens s'y trouvoient engagez, & leurs differens interêts ne pouvoient s'accorder les uns avec les autres.

Le Roi, ou plûtôt le Duc de Luines, embarraſſé dans cette conjoncture, envoya à la Reine-Mere une Députation ſolemnelle, compoſée de *Du Perron*, *Archevêque de Sens*, du Duc de Montbaſon, & du Préſident Jeannin, qui furent ſuivis du *P. Berulle*, chargé d'inſtructions ſecretes. Mais la Reine, qui attendoit que tout ſon parti eût pris des meſures aſſurées, tiroit cette négociation en lon-

ongueur ; dans l'eſperance de ne revenir à la Cour, u'avec la même autorité, qu'elle avoit euë pen- ant la Minorité de ſon Fils. Il n'étoit pas faci- e de convenir de la maniére dont on agiroit, & e réduire des projets ſi differens à quelque choſe 'uniforme ; quoi qu'il ſemblât que tous s'accor- oient à faire chaſſer le Duc de Luines, & par onſéquent au rétabliſſement de la Reine. Dans ette conjoncture, le Prince de Condé donna au Roi un très-bon conſeil, qui fut de ſe mettre en ampagne le plus promptement qu'il ſeroit poſſi- le ; pour attaquer les principaux des Mécontens, vant que les autres les puſſent ſecourir. Il dit mê- ne que ſi l'on avoit ſuivi cette conduite, dans les rouilleries, où il avoit eu part, il n'auroit pas eu oyen de tenir contre la Cour, dont l'irréſolu- on lui avoit donné le tems d'agir. On réſolut onc de faire marcher les troupes, qui étoient en Champagne, du côté de Chartres, ſous la con- uite de *François de Baſſompierre* ; pendant que le Roi iroit en perſonne en Normandie, contre le Duc de Longueville.

Avant que de partir, le Duc de Luines trouva propos que le Roi * allât en Parlement, pour y uſtifier ſa conduite. Il y témoigna du chagrin de e voir contraint d'agir contre la Reine ſa Mere, uoi qu'il ne ſouhaitât rien, avec plus de paſſion, ue de vivre avec elle en Fils obéïſſant & reſ- ectueux. Il ajoûta que s'étant miſe à la tête des Mécontens, il étoit obligé de prendre les armes, our diſſiper ce parti ; & qu'ayant appris que *Roüen* toit en danger, il étoit réſolu de marcher de ce ôté-là. Il finit, en recommandant au Parlement le tenir la Ville de Paris en paix, & dit qu'il s'en emettoit entiérement à ſes ſoins. Le Premier réſident & l'Avocat Général lui répondirent, en

* *Le 4. de Juillet.*

le

le remerciant de la confiance, qu'il témoignoit avoir au Parlement, & en lui promettant de s'acquiter fidélement de ce qu'il lui recommandoit. Ils lui dirent auſſi qu'ils le prioient de chercher des voies de s'accommoder, par la douceur, avec les Mécontens; plûtôt que de venir à une guerre ouverte contre ſa Mere, & contre les plus Grands Seigneurs du Roiaume, & lui repréſenterent en peu de mots les malheurs, qui ſuivent les guerres civiles.

Après cela, le Roi nomma pluſieurs Généraux, pour s'oppoſer aux Mécontens, dans les diverſes Provinces où ils s'étoient cantonnez; & donna aux Gouverneurs des Provinces voiſines, les ordres néceſſaires pour cela. Le Prince de Condé devoit commander, en qualité de Lieutenant Général, l'Armée où le Roi ſeroit en perſonne. Les Ducs de Guiſe & de Leſdiguiéres devoient s'oppoſer en Provence & en Dauphiné, aux entrepriſes du *Marêchal de Montmorenci*, Gouverneur de Languedoc. Le Prince de *Joinville* & le Marêchal de Themines, devoient faire tête aux Ducs de Mayenne & d'Eſpernon. Le Duc de Nevers & le Marêchal de Vitry, eurent ordre d'obſerver le Marquis de la Valette, Gouverneur de Metz. Le Colonel *d'Ornano* fut chargé de traverſer les deſſeins du Marêchal de Bouillon. Baſſompierre, * fut commander l'armée de Champagne, en qualité de Marêchal de Camp. Il s'y rendit au mois de Juillet, ramaſſa les troupes qui y étoient, & en leva de nouvelles à ſes dépens avec tant de diligence, qu'au commencement du mois d'Août il joignit huit mille hommes de pied & ſix cens chevaux, à l'armée du Roi. Il retint la Province dans l'obéïſſance, & empêcha que le Cardinal de Guiſe

* *Tome I. de ſes Mémoir. p. 467. & ſuiv.*

Guiſe, qui venoit de quitter le ſervice du Roi, n'y cauſât du deſordre.

Cependant le Roi partit pour la Normandie, * ſuivant l'avis du Prince de Condé, quoi que l'on crût le Duc de Longueville puiſſant dans la Province, & que les plus anciens Miniſtres tâchaſſent la cauſe de cela de l'en détourner. Il emmena avec lui le Duc d'Orleans ſon Frere, & laiſſa la Reine avec le Chancelier, & quelques Conſeillers d'Etat à Paris. Son armée n'étoit que de huit mille Fantaſſins, & de huit cens Chevaux, en comptant ſes Gardes; & il ne menoit que quatre piéces de gros Canon, & deux de Campagne. Cependant le Duc de Longueville, qui étoit à Roüen, étoit ſi peu en état de ſe conſerver cette importante Ville; que dès qu'il eut avis que l'armée du Roi s'approchoit, il ſe rendit en Parlement, proteſta qu'il prétendoit garder au Roi la fidélité qu'il lui devoit, et qu'il ne s'étoit éloigné de la Cour qu'à cauſe des Favoris, qui abuſoient de la bonté du Roi. Après cela, il ſe retira à Dieppe, & le Roi fut reçu à Roüen, avec de grandes acclamations. La Ville de *Caën* dont *Alexandre de Vendôme*, Grand-Prieur de France, étoit Gouverneur, ſe déclara bien tôt après pour Sa Majeſté, & il n'y eut que la Citadelle, où commandoit un nommé *Prudent*, qui tint ferme. Le Maréchal de Prâlain l'alla attaquer dans les formes, & après l'avoir ſerrée d'aſſez près, il menaça le Commandant de le faire pendre avec tous ſes gens, s'il ne ſe rendoit au plûtôt; mais cette ſommation ne fit pas grand effet, & l'on auroit été obligé de perdre encore pluſieurs jours devant cette Citadelle, ſi un nommé *Tailleteau*, Valet de Chambre du Roi, n'eût crié aux Soldats de Prudent, que le Roi leur donneroit

* *Le 7. Juillet.*

roit dix mille écus, s'ils le jettoient du haut des murailles. Le Commandant tremblant de peur que ſes gens ne fuſſent tentez, par cette promeſſe, ne ſe fit pas preſſer davantage, & remit la Citadelle entre les mains des Aſſiégeans. On gagna en même tems le Comte de *Matignon*, qui tenoit pour les Mécontens, par un Brevet de Maréchal de France; & le Marquis de *Beuvron*, & le Comte de *Montgomery*, par des penſions, qu'on leur promit. Ainſi en peu de temps, la Normandie ſe trouva entiérement réduite; excepté Dieppe, & quelques autres places de petite importance.

Le Roi & ſon Frere furent quelques jours devant la Citadelle de Caën, où ils viſiterent plus d'une fois la tranchée, pendant que le Duc de Luines, & d'autres s'en tenoient éloignez; ce qui rendit ſuſpecte à bien des gens la conduite du Prince de Condé; parce que la place ne méritoit pas que l'on y expoſât la vie de ces Princes, & que perſonne ne pouvoit trouver de l'avantage à leur mort, que lui ſeul. Mais après ces bons ſuccès, qui étoient des effets de ſes conſeils, perſonne n'oſoit trouver à redire à ce qu'il faiſoit. Il diſoit dès-lors, ſans détour, qu'il falloit mettre la Reine-Mere hors d'état de réſiſter à l'avenir aux volontez du Roi; quoi que ce fût plûtôt pour ſe venger de ſa priſon, que pour affermir l'Autorité Royale. * Il prétendoit qu'on ne devoit avoir aucun égard pour cette Princeſſe, quoi que Mere du Roi; & il eut pour cela quelques démêlez avec le Cardinal de Rets, qui étoit d'un avis contraire.

Le Roi s'étant rendu maître § de la Citadelle de Caën, on mit en délibération, s'il devoit retourner à Paris, ou pourſuivre, comme il avoit commen-

* *Siri Mem. Recond. T. V. p. 129. & ſuiv.*

§ *Le 18. de Juillet.*

mencé. Ce dernier avis, appuyé par le Prince de Condé, l'emporta, & l'on parla d'aller à Dieppe, où étoit le Duc de Longueville, ou à *Alençon*, place appartenante à la Reine-Mere. Dieppe paroiſſoit trop bien fortifiée, & ſoûtenuë d'une trop forte Garniſon, pour l'aller attaquer, avec une ſi petite armée. Par bonheur, pendant que l'on déliberoit, il vint un Gentilhomme du Duc de Longueville, avec une Lettre de ſon Maître adreſſée au Roi; dans laquelle il déclaroit qu'il ne vouloit rien faire, qui fût contre ſon ſervice, mais que ſes ennemis étoient trop puiſſans à la Cour, pour s'y rendre, comme on le lui avoit ordonné. On prit cette occaſion, pour n'aller point à Dieppe, & le Roi réſolut de marcher droit en Anjou, où étoit la ſource du mal. Alençon, *Verneuil*, & diverſes places ſe rendirent ſans réſiſtance, & le Roi ne daigna pas y entrer, pour ne pas retarder inutilement la marche de ſon armée. Il laiſſa *Henri de Lorraine*, Duc d'*Elbeuf*, en Normandie; de peur que les Mécontens ne s'en emparaſſent de nouveau, après que l'armée Royale en ſeroit ſortie. Cependant comme ils avoient crû que la Normandie occuperoit le Roi beaucoup plus long-tems, ils furent ſurpris de le voir venir ſi promptement du côté d'Angers; où ils ne s'étoient pas encore mis en état de défenſe, pour ne pas paroître prendre les armes les premiers.

Un peu avant que l'armée marchât en Normandie, le Roi comme on l'a dit, faiſoit parler l'accommodement à la Reine-Mere; mais après diverſes longueurs, elle refuſa de traiter, à moins que tous les Seigneurs qui étoient dans ſon parti ne fuſſent préſens; ce que le Roi ne lui pouvoit accorder, pour ne pas paroître capituler avec ſes ſujets. On propoſa néanmoins de recevoir la Com-

Comteſſe de Soiſſons, dans la Conférence, où elle repréſenteroit les abſens; mais pendant cette négociation, la Reine reçût la nouvelle de la marche de l'armée du Roi en Normandie, ce qui lui fit rejetter toutes ſortes de propoſitions. Elle renvoya ſeulement *Blainville*, pour demander au Roi une ſuſpenſion d'armes pour un mois, & que Sa Majeſté retournât à Paris; ne pouvant penſer qu'à ſe défendre, pendant qu'elle le verroit à la tête de ſon armée.

Le Roi n'eut aucun égard à cela, & arriva au Mans le 30. de Juillet, après quoi il entra en Anjou. Cependant la Reine-Mere aſſembloit le plus de monde qu'elle pouvoit, & elle avoit déja huit mille Fantaſſins, & quinze cens Chevaux. Elle attendoit des troupes, que le Comte de *S. Aignan* levoit au delà de la Loire, au nom du Comte de Soiſſons, & d'autres encore, que le Duc de Rohan lui devoit amener de Poitou. Elle avoit rempli de Soldats non ſeulement la Citadelle d'Angers, mais auſſi la Ville, & tous ſes environs. Encore ne la croyoit-on pas en ſûreté en cet endroit, & le Duc de Mayenne lui propoſoit de ſe retirer en Guienne, où il étoit à la tête de dix-huit mille hommes. Mais le Duc d'Eſpernon, craignant qu'il ne traitât les autres Chefs du parti de haut en bas, dès qu'il auroit la Reine en ſa puiſſance, empêcha qu'elle n'y allât; en faiſant repréſenter à cette Princeſſe, que le Duc de Mayenne ne cherchoit à l'avoir entre ſes mains, que pour traiter, à ſes dépens, plus avantageuſement avec la Cour: Que ſi elle abandonnoit l'Anjou, à l'approche de l'armée Royale, le parti perdroit entierement la réputation; & qu'elle ſe verroit enlever ſans peine tout ce qui eſt entre la Loire & la Garonne, & qui étoit entiérement dans ſes inte-

crêts : Qu'il valoit beaucoup mieux tenir ferme Angers, & y faire venir les troupes du Duc de Mayenne, & les ſiennes, qui formeroient enſemble un Corps de vingt-cinq mille hommes, ſans compter celles que la Reine avoit déja; parce qu'avec une armée auſſi nombreuſe que celle-là, elle ſeroit en état de donner la loi au Duc de Luines. Ce conſeil étoit excellent, &, ſelon toutes les apparences, il auroit réüſſi, ſi on l'eût ſuivi; mais l'Evêque de Luçon empêcha que la Reine n'y donnât entiérement les mains. Elle conſentit, par ſon avis, de demeurer à Angers; mais elle ne voulut pas permettre que les Ducs de Mayenne & d'Eſpernon lui amenaſſent leurs troupes; ſous prétexte de conſerver leurs Gouvernemens, qui ſeroient en danger, pendant leur abſence. Mais la veritable raiſon de cela étoit, comme on l'a crû, que l'Evêque ne pouvoit ſouffrir que deux hommes de cette qualité & de cette expérience euſſent auprès de la Reine; où ils ne manqueroient pas de porter du préjudice au crédit, qu'il avoit dans ſon eſprit. Quoi qu'il n'entendît rien dans la guerre, pendant qu'il n'y avoit à Angers aucun Chef de réputation, il ne laiſſoit pas d'être l'Arbitre de tout ce qui s'y faiſoit; ce qu'il n'auroit pû faire, lors qu'il y auroit eu deux Généraux de la capacité des Ducs de Mayenne & d'Eſpernon. Il appréhendoit ſur tout l'humeur libre, & deſintereſſée du dernier, qui l'auroit ſans doute renvoyé à ſon Bréviaire, s'il eût voulu ſe mêler des déliberations de la guerre, en ſa préſence. D'ailleurs il ſouhaitoit d'être ſeul utile à la Reine-Mere, dans la penſée, comme l'on a crû depuis, que ſi elle s'accommodoit, elle ne manqueroit pas d'avoir ſoin de lui; & que le Duc de Luines, qui lui ſeroit obligé d'avoir affoibli ainſi le parti de cette Prin-

ceſſe, en auroit peut-être quelque reconnoiſſance. Quoiqu'il en ſoit, par ce conſeil, il ruina également les affaires de la Reine, & celles de tous ceux qui étoient oppoſez aux Favoris.

Du Mans le Roi s'avança juſqu'à la *Flêche*, où il demeura juſqu'au 5. d'Août, en attendant *Roger de S. Lary*, *Duc de Belegarde*, Grand Ecuyer, & quelques autres qu'il avoit envoyez à Angers, pour traiter avec ſa Mere. Toute la difficulté, qui reſtoit, rouloit ſur ce que le Roi ne vouloit pas comprendre dans le Traité, ceux qui s'étoient jettez dans le parti de la Reine-Mere, depuis l'année précedente 1619. excepté le Comte de Soiſſons, parce qu'il étoit Prince du Sang. Pour les autres, il prétendoit qu'ils ſe remiſſent entiérement à ſa géneroſité, ce qui regardoit principalement les deux Freres de Vendôme; contre qui l'on avoit extraordinairement irrité le Roi. La Reine-Mere vouloit au contraire, que tous ceux qui avoient pris les armes pour elle, fuſſent compris dans le Traité; parce que ſi elle abandonnoit quelcun, il n'y auroit perſonne qui voulût agir en ſa faveur, dans une autre occaſion; & qu'elle n'auroit jamais trop d'amis à la Cour, où elle avoit de ſi puiſſans ennemis.

Le Roi ſe laſſant d'attendre à la Flêche la concluſion de ce Traité, que l'on croyoit devoir être bien-tôt conclu, s'avança le ſoir du 6. juſqu'au *Verger*, & donna le rendez-vous à ſon armée dans la plaine de *Trelaſſai*, aſſez près des ardoiſiéres d'Angers. Elle étoit compoſée de ſeize mille hommes de pied, & de trois mille chevaux. Le Prince de Condé en étoit Géneraliſſime, & le Maréchal de Prâlain Lieutenant-Géneral. Il avoit ſous lui quatre Maréchaux de Camp, les Marquis de *Trainel*, de Crequi, *de Nereſtan*, & de Baſſompierre

:rre. Le Roi avoit eu avis que le Traité étoit né, & il attendoit à toute heure qu'on le lui portât; mais ceux, qui avoient traité, ne vou:ent pas partir d'Angers, ſans avoir vû la Rei- le lendemain 7. d'Août; pour ſavoir ſi elle avoit rien à leur ordonner, & s'il ne lui étoit int venu quelque nouvelle penſée, pendant la .it.

Le Roi en attendant ordonna à Crequi & à ıſſompierre, comme par divertiſſement, de s'a-ncer avec les Gardes & les Régimens de Champgne & de Picardie à un petit Village nommé *rges*, qui eſt à la vûë du pont de Cé, & d'at-cher quelque eſcarmouche avec l'armée de la eine, pour découvrir ſes retranchemens. Cette couverte pouvoit être utile, en cas que la né-ciation ſe rompît, & que l'on jugeât à propos attaquer ce poſte. Ces troupes marcherent juſ-'à la vûë du Pont de Cé, & attaquerent cinq ille hommes des gens de la Reine dans leurs re-anchemens, les mirent en déſordre, & entre-nt avec eux dans la Ville. * Il n'y eut que le hâteau, qui tint pendant quelques heures, & qui rendit enſuite à Crequi pendant que Baſſompier-: alla porter au Roi la nouvelle de cette victoire. e Grand Prieur, les Ducs de Vendôme & de .etz, & le Vicomte de *Betancourt*, étoient dans : Château; mais dès qu'ils virent le Canon poin-: contre eux, ils s'enfuirent à Angers à toute bri-e.

Le combat duroit encore, lors que le Duc de ellegarde arriva d'Angers, avec le Traité con-lu, & ſigné; & comme il ſe plaignit de ce qu'on voit attaqué les gens de la Reine, après la con-

* *Voyez la Relation de ce combat dans les Mémoires de Baſ-ımpierre, T. 1. p. 496*

cluſion du Traité ; on lui dit que c'étoit ſa faute, & qu'il devoit l'apporter inceſſamment, dès qu'il avoit été ſigné. L'on fut néanmoins bien aiſe qu'il ne fût pas venu auparavant, parce que cette déroute ruina le parti de la Reine, & lui ôta entiérement le courage. Il n'y avoit preſque aucun des Chefs, qui ſe rencontrerent en cette occaſion, qui eût de la bravoure, ou de la conduite, & l'on blâma ſur tout le Duc de Retz, qui s'enfuit le premier dans le Château, de là ſe retira à Angers dès qu'on fit mine de l'attaquer, & ne s'y croyant pas encore en ſûreté, s'en alla, avec quinze cens Fantaſſins, à *Beaupreau*, qui étoit une Terre qu'il avoit à quelques lieuës de là. Son Oncle le Cardinal de Retz l'y étant allé querir quelque tems après, pour le ramener à la Cour, où il rentra bien-tôt en faveur ; on crut que cette fuite ſi précipitée n'étoit venuë, que de ce qu'il ſavoit que l'accord étoit fait, & qu'il avoit voulu gagner par-là les bonnes graces du Roi.

Le jour * ſuivant, le Roi entra dans le Pont de Cé, où il fut ſurpris de trouver les boutiques ouvertes, & tout auſſi tranquille que s'il n'y eût point eu de gens de guerre ; ce qui marquoit que le peuple prenoit peu de part dans ces démêlez, qui venoient uniquement de la foibleſſe du Roi ; qui ne diſtinguoit point les bons & les mauvais conſeils, & que tous les Grands croyoient avoir droit de gouverner. Cependant la Reine-Mere fut ſi épouvantée de cette défaite, qu'au lieu qu'elle ne ſe contentoit auparavant que de conditions très-avantageuſes, elle ne penſa plus qu'à faire tout ce que le Roi ſouhaiteroit. Le Roi lui fit néanmoins dire, qu'elle pouvoit demander pour ſa perſonne ce qu'il lui plairoit, & qu'elle ſeroit reçuë à la Cour

* *Le 8. d'Août.*

ur à bras ouverts ; mais que pour ceux qui l'a-
ent ſuivie, il prétendoit leur faire voir qu'il é-
: le Maître. Ainſi le 9. l'Archevêque de Sens,
Grand Ecuyer, & le P. Berulle vinrent au Pont
Cé, avec *le Cardinal de Sourdis* & l'Evêque de
çon, Députez de la Reine, pour ſavoir la vo-
ité du Roi. Il accorda une amniſtie pour tous
ux, qui dans huit jours poſeroient les armes, &
ıtreroient dans l'obéïſſance ; mais il ne voulut
: rendre les Charges à ceux qui avoient tenu le
ti de la Reine, & à qui elles avoient été ô-
s, pendant la guerre, pour les conferer à d'au-
s. Il confirma encore le Traité d'Angoulême
nt j'ai parlé ci-deſſus, & donna la liberté aux
ſonniers de guerre, en faveur de ſa Mere, qui
demanda. Il y eut quelques articles ſecrets,
nt l'un fut, que le Roi demanderoit au Pape
Chapeau de Cardinal pour l'Evêque de Luçon;
ès en avoir obtenu un, pour l'Archevêque de
ouloufe. Lors que l'on vit le parti des Méco-
ıs ruïné, par les conſeils du premier, la Reine
ligée de retourner à la Cour, pluſieurs Princes
pluſieurs Grands Seigneurs exclus du Traité,
au moins ſans en tirer aucun avantage, & le
ıl Evêque de Luçon, qui avoit dupé les deux
rtis, diſtingué de tout le Clergé, par la pro-
eſſe d'un Chapeau de Cardinal ; on ne douta pas
'il n'eût trahi la Reine ſa bien-faitrice, pour
gner la faveur du Duc de Luines. Le Roi,
Prince de Condé, le Duc de Luines, & toute la
our, le reçûrent parfaitement bien ; parce que,
l avoit auparavant empêché le retour de la Rei-
:, il l'avoit enfin réduite à ſe raccommoder, à
ıelque prix que ce fût. Cependant la Reine ne
ıpperçut nullement de ces artifices, elle lui pro-
ıra le Chapeau de Cardinal, & l'entrée dans le

Conſeil, à quoi il aſpiroit uniquement, & le crut le meilleur de ſes amis, juſqu'à ce qu'il la perſecutât de la maniére du monde la plus indigne. Elle ſe réjouït encore du mariage de la Fille du Sr. de Pont-Courlai, Niéce de l'Evêque, avec le Marquis de *Combalet*, Fils d'une Sœur du Duc de Luines; ce qui lui auroit dû ouvrir les yeux, & lui faire comprendre, que ce Prélat avoit plus d'intelligence avec ſes ennemis, qu'elle n'avoit crû. Elle promit même de donner à ſa Niéce deux cens mille livres de dot. Les Princes ſont ſouvent ſi aveugles, dans les affaires de leurs Favoris, qu'ils ſont les derniers à s'appercevoir qu'ils les trahiſſent, & ſouvent lors qu'il n'eſt plus tems de ſe garantir de leurs perfidies.

Le Traité étant ainſi conclu, le Roi ſe rendit à *Briſſac*, & la Reine-Mere s'y achemina * d'Angers. Le Roi l'envoya recevoir à moitié chemin du Pont de Cé à Briſſac, par le Maréchal de Prâlain; & ſortit lui-même avec le Prince de Condé & Luines, au devant d'elle, à cinq cens pas de Briſſac. Dès qu'il vit ſa litiére, il deſcendit de cheval, & la Reine ſortit de ſa litiére. Ils s'embraſſerent, avec beaucoup d'apparence de tendreſſe; & le Roi lui dit en riant, que deſormais elle ne lui échapperoit plus. La Reine répondit, qu'il ne lui auroit pas été difficile de l'avoir auprès de lui, ſi elle avoit eſperé d'être traitée de la maniére, dont on devoit traiter la Mere d'un Fils comme lui. Elle reçût enſuite le Prince de Condé, avec beaucoup de civilité, & le Prince de ſon côté lui marqua un très-grand reſpect. Enſuite la Reine alla à Chinon, & le Roi à Poitiers, où il arriva le 20 du mois.

Le Duc de Luines ſouhaitoit cet accord, parce

* *Le 19. d'Août.*

qu'il craignoit que s'il s'attiroit plus long-tems haine des perſonnes les plus puiſſantes, & les ıs qualifiées du Royaume, ils ne trouvaſſent ſin moyen de ſe raccommoder eux-mêmes avec Roi, en le traitant, comme il avoit fait le Marıs d'Ancre; puis qu'il étoit lui ſeul la cauſe de ıs les deſordres, & qu'il n'en avoit pas moins :, que le malheureux Concini. Le Prince de ɔndé avoit ſatisfait ſa vengeance, en faiſant le ıs de mal à la Reine, qu'il avoit pû; & ſes nſeils avoient eu de ſi heureux ſuccès, que le ɔi avoit pris une très-grande confiance en lui. ɔmme il vit que la Reine alloit demeurer de nouau avec le Roi, il tâcha, auſſi bien que Luines, gagner ſon amitié ; en portant ce Prince à lui corder tout ce qu'elle demandoit. Ils ſembloient n & l'autre avoir mis l'Evêque de Luçon dans ırs interêts, par la promeſſe qu'ils avoient engé le Roi à lui faire; & cet Evêque avoit tant pouvoir ſur l'eſprit de la Reine, qu'ils eſpeient qu'ils n'auroient rien à craindre de ce cô-là.

On avoit auſſi envoyé au Duc d'Eſpernon le uc de Bellegarde, ſon Couſin, pour lui parler, mme de lui-même, & l'engager à poſer les ares. Le Prince de Condé pria encore l'Archeque de Sens, ami particulier d'Eſpernon, d'y ler de ſa part. Luines lui faiſoit offrir des contions très-avantageuſes ; ſavoir, de donner une : ſes Niéces à ſon Fils le Marquis de la Valet, avec un préſent de deux cens mille écus que Roi lui feroit: de le faire Duc & Pair, en éri:ant la Vallette en Duché & Pairie, de donner ıx Fils d'Eſpernon la ſurvivance de ſes Charges, ıtre le Chapeau de Cardinal promis à l'Archevêıe de Toulouſe; de récompenſer en argent les

Capitaines aux Gardes, qui l'avoient ſuivi à Metz, & à qui l'on avoit ôté leurs Compagnies; & enfin de faire en ſa faveur pluſieurs choſes très-conſiderables. Pour le Duc de Mayenne, on lui promettoit le Gouvernement de Bearn, que l'on avoit deſſein d'ôter à *Jaques Nompar de Caumont* Marquis *de la Force* Huguenot, qui l'avoit alors. Cependant il étoit d'avis de ne déſarmer point, avant que d'avoir ruiné le Duc de Luines; & il l'auroit fait, ſi après avoir envoyé demander le ſentiment du Duc d'Eſpernon, il ne l'avoit trouvé dans une diſpoſition toute oppoſée. Ce dernier n'avoit pris les armes, que pour ſervir la Reine-Mere, & il ne penſa plus qu'à s'accommoder, dès qu'il vit qu'elle avoit conclu ſon Traité avec ſon Fils. Le Duc de Mayenne crut auſſi en devoir faire autant, pour ne pas demeurer ſeul oppoſé aux armes du Roi, qui ne manqueroit pas de l'accabler. Ainſi tout ce grand orage, qui ſembloit devoir éclatter contre le Duc de Luines, & qu'il paroiſſoit impoſſible de prévenir, ſans répandre beaucoup de ſang, fut entiérement diſſipé, par le mauvais ſuccès d'une petite eſcarmouche.

Peu de tems après, la Reine & l'Evêque de Luçon envoyérent un Exprès à Rome, pour donner avis au Pape de ce qui s'étoit paſſé, & en même tems pour demander pour lui le Chapeau de Cardinal. Néanmoins il n'oſoit pas exiger que la premiére promotion ſe fît en ſa faveur; parce qu'on l'avoit demandée expreſſément, pour l'Archevêque de Toulouſe. D'ailleurs ceux qui, en apparence, avoient promis avec plaiſir, de contribuer à l'élevation de l'Evêque, s'étoient beaucoup refroidis. Le Prince de Condé n'étoit pas ſi bien raccommodé avec la Reine-Mere, qu'il aimât ſes Créatures, & qu'il pût ſe réjouïr de leur avancement.

nent. Le Chancelier, le Garde des Seaux, & le Marquis de Puyſieux n'étoient nullement amis de l'Evêque, & craignoient qu'il ne rentrât au Conſeil ; d'où il n'étoit ſorti que par force. Quoique le Duc de Luines ſe fût allié avec lui, depuis peu, il craignoit auſſi l'élevation d'un homme auſſi intriguant & auſſi ambitieux que ce Prélat.

Tout cela empêcha que la demande, que la Cour fit faire à Rome, pour lui, du Chapeau de Cardinal, ne fût auſſi preſſante, qu'elle l'auroit été. Luines voulut même faire confidence de ce ſecret au Nonce *Bentivoglio*, pour empêcher que la Cour de Rome ne prît la demande, qu'on lui faiſoit, pour une choſe que le Roi ſouhaitât effectivement. Il lui dit que ce Prince avoit été obligé de nommer l'Evêque de Luçon au Cardinalat, par pure complaiſance pour la Reine ſa Mere, quoi qu'il ne ſouhaitât nullement que le Pape y eût égard : Que ce n'étoit que pour garder les apparences, qu'on avoit envoyé ordre au Marquis de *Cœuvres*, Ambaſſadeur à Rome, de ſolliciter pour cela, & qu'on ne lui avoit pas même confié le ſecret de cette affaire, pour couvrir mieux le jeu : Que le Roi avoit envoyé un Agent, pour s'y oppoſer en ſecret ; parce qu'il regardoit comme une choſe trop indigne de lui, d'acheter la paix, qu'il avoit faite avec ſa Mere, de l'Evêque de Luçon, en lui procurant le Cardinalat ; outre qu'il avoit pluſieurs autres raiſons, qui l'empêchoient de l'aimer. Le Duc de Luines & Puyſieux prié-rent inſtamment le Nonce de garder le ſecret en cette occaſion, & de faire en ſorte qu'on le gardât auſſi à Rome ; parce que ſi la Reine, ou l'Evêque de Luçon s'en appercevoient, cela pourroit cauſer de très-grands deſordres à la Cour, & dans tout le Royaume ; ce Prélat étant maître abſolu

de l'eſprit de la Reine, & ayant cauſé en grande partie les troubles, qui venoient de finir. Puyſieux ajoûta encore que quoi que Sa Majeſté eût droit de demander deux Chapeaux, elle ſe contenteroit à préſent d'un, & que quoi que pût dire l'Ambaſſadeur, on ne devoit pas s'en émouvoir. La raiſon, pour laquelle on avoit fait myſtere de tout cela à Cœuvres, c'eſt que ſes plus proches parens avoient été dans le parti de la Reine-Mere. Cependant Puyſieux dit au Nonce, que le Roi n'entendoit pas, que l'on eût moins de conſideration pour ſon Ambaſſadeur, dans les autres fonctions de ſon Ambaſſade; & que c'étoit un article particulier, avec lequel les autres n'avoient point de rapport.

Quelque tems après, l'Evêque de Luçon envoya lui-même un Eccleſiaſtique à Rome, à qui les Miniſtres ne manquerent pas de donner des Lettres de recommandation pour l'Ambaſſadeur, afin de mieux tromper ce Prélat. La Reine recommanda auſſi avec chaleur cette affaire au Nonce, qui lui répondit, qu'encore que la France pût prétendre un Chapeau, avec grande apparence de l'obtenir, il doutoit que le Pape en voulût accorder deux; & promit néanmoins d'en écrire à Rome, comme la Reine le ſouhaitoit.

L'accommodement du Duc d'Eſpernon étoit alors en bon état, & le Duc de Luines paroiſſoit ſouhaiter extrêmement l'alliance, qu'il lui avoit fait propoſer. Tout le reſte étoit diſſipé, & il n'y avoit plus d'union parmi ceux qui avoient été les plus zélez pour le ſoûtien du Parti. Le ſeul Comte de Soiſſons menaçoit de ſe jetter parmi les Huguenots, ſi on le pouſſoit; & le Duc de Mayenne, dans la crainte de perdre ſon Gouvernement, tenoit de ſemblables diſcours; mais tout s'ac-

s'accommoda bien-tôt après, quand ils ſe furent ſoûmis à la volonté du Roi. Le 27. d'Août on enterina auſſi en Parlement une Déclaration de Sa Majeſté, par laquelle la Reine-Mere fut déclarée innocente.

Le Nonce s'efforça alors de porter le Duc de Luines à tourner les armes contre les Huguenots, & quoi que ce Miniſtre fit quelques difficultez, il ſe trouva tant de gens à la Cour, qui appuyerent ſa demande, qu'on reſolut de commencer dès cette année à leur porter quelque coup; ce que l'on executa, comme l'on verra dans la ſuite. Ils s'entretinrent encore de la promotion de l'Evêque de Luçon, & Luines redit au Nonce la même choſe. Il ajoûta que ſi ce Prélat étoit Cardinal, on craignoit qu'il ne ſe ſervît de cette Dignité, pour cabaler avec plus de ſuccès pour la Reine-Mere, & fit de grandes plaintes de ſon ingratitude. Il l'avoit, diſoit-il, tiré d'un grand danger, lors que le Marêchal d'Ancre avoit été tué, il l'avoit envoyé auprès de la Reine, il l'avoit fait rappeller d'Avignon, & renvoyer de nouveau auprès de cette Princeſſe; & cependant l'Evêque de Luçon étoit l'un de ceux qui avoit le plus travaillé à le perdre. Enfin il diſoit que le Roi vouloit ſavoir auparavant, quelle ſeroit la conduite de ce Prélat; que pour lui, il ſeroit auſſi bien-aiſe de voir les fruits de l'alliance, qu'il venoit de contracter avec lui; & qu'enfin il ſeroit toûjours aſſez tems de lui procurer le Cardinalat.

Le Roi étant à Poitiers *, le Prince de Condé y revint & on tint Conſeil, touchant le rétabliſſement de la Religion Catholique en Béarn, qui fut réſolu. Il y avoit déja eu un Arrêt du Roi, du 17. de Juin 1617. par lequel le Roi l'ordonnoit; mais

* *Le 3. de Septembre.*

mais il n'avoit pas été verifié dans le Parlement de Pau, de ſorte que l'on réſolut de le faire executer par force. Deux jours après, le Duc de Mayenne y vint, pour faire la réverence au Roi, de qui il fut reçû aſſez froidement. Enſuite † le Roi partit pour la Guienne, & ſur la route, le Duc d'Eſpernon lui fut préſenté par le Duc de Bellegarde, & en fut beaucoup mieux reçû, que le Duc de Mayenne ne l'avoit été; parce qu'il avoit été plus prompt à poſer les armes, & avoit écrit au premier, *que les plus courtes folies étoient les meilleures.* Le Roi ôta auſſi au Comte d'Aubeterre le Gouvernement de Blaye; mais pour le conſoler, il le fit Maréchal de France.

La Cour envoya dès-lors en Béarn, pour faire dire au Gouverneur de cette Province & au Parlement de *Pau*, qu'elle entendoit que la Religion Catholique fût rétablie en Béarn, & qu'on remît les Eccléſiaſtiques dans leurs biens. * Les Commiſſaires, que le Roi y avoit envoyez, revinrent bientôt, avec parole que ſa Majeſté ſeroit obéïe; ce qui fut confirmé par des Députez de Béarn, qui arriverent quelques jours après à Bourdeaux. Mais le Roi leur dit qu'il entendoit que ſa Déclaration du rétabliſſement de la Religion Catholique en Bearn, fût verifiée dans le Parlement de Pau, & executée avant que de retourner à Paris. Les Députez furent ſuivis du Marquis de la Force, & du premier Préſident de Pau, qui ſe rendirent auſſi à la Cour; mais qui n'apporterent pas la verification, que le Roi demandoit. Là-deſſus ce Prince, ſans conſulter davantage, fit avancer ſon armée en Béarn, & y marcha lui-même. Il n'y trouva aucune réſiſtance, ſi bien qu'il fit enteriner ſa Dé-

† *Le 9. du même mois.*
* *En Octobre.*

Déclaration, avant même qu'il fût arrivé à Pau, & dire la Meſſe par tout, où il voulut. On remarqua qu'on la célebra à *Navarrin* le 19. d'Octobre, qui étoit le même jour auquel la Reine *Jeanne de Navarre* l'avoit fait ceſſer cinquante ans auparavant. Ce qu'il y eut de particulier, c'eſt qu'il n'y eut que les Catholiques, que le Roi avoit amenez, qui l'ouïrent; parce qu'il n'y en avoit point, depuis longtems, dans le païs; de ſorte que l'on peut dire que le Roi y rétablit la Religion Catholique, pour les murailles des Egliſes, & non pour les Béarnois.

Le Roi retourna à Bourdeaux § le même mois, & expédia un Exprès en Eſpagne, pour donner avis à Madrid de ce qu'il venoit de faire; & de peur qu'on n'y prît de l'ombrage, de ce qu'il laiſſoit quelques troupes ſur la frontiére, pour prévenir les deſordres que le rétabliſſement de la Religion Catholique pourroit peut-être cauſer en Béarn. On envoya un autre Exprès à Rome, pour faire part au Pape de cette même nouvelle, & ſur tout pour preſſer la promotion, qu'on lui avoit demandée. La Reine-Mere ſe rendit la premiere à Paris, où le Roi vint lui-même, au commencement du * mois ſuivant, ſans qu'on ſût la nouvelle de ſa venuë, que lors qu'il fut à la porte du Louvre.

L'Evêque de Luçon étant à la Cour fit auſſi venir ſa Niéce, qui étoit promiſe à Combalet, Neveu du Duc de Luines, pour y conclurre le Mariage. Le Duc de Luines, qui ne croyoit plus avoir d'interêt de s'unir à l'Evêque, par cette alliance, fut demander à la Reine-Mere, ſi elle la ſouhaitoit; étant diſpoſé à rompre ce mariage, ſi elle

§ *Le 15. d'Octobre.*
* *Le 7. de Novembre.*

elle le trouvoit à propos. La Reine lui répondit ſi poſitivement qu'elle le ſouhaitoit avec paſſion, & qu'il lui étoit important de le voir uni par-là, avec l'Evêque de Luçon, que le Duc comprit qu'il ne pouvoit plus reculer. Ainſi le 26. de Novembre, le Cardinal de la Rochefoucaut épouſa le Marquis de Combalet avec Mademoiſelle de Pont-Courlay, dans la Chambre de la Reine-Mere, en préſence du Roi, de la Reine, des Princes, & des Princeſſes, & de pluſieurs autres perſonnes des plus qualifiées de la Cour. Outre la dot, dont on a parlé, la Reine-Mere donna à la nouvelle mariée plus de douze mille écus en pierreries, & en autres choſes; libéralité à laquelle l'Evêque de Luçon & ſes parens répondirent fort mal depuis.

Dès que ce mariage fut fait, le Duc de Luines changea de vûës, & fit preſſer à Rome la promotion de l'Evêque de Luçon, avec autant d'inſtances, qu'il en avoit faites auparavant pour l'empêcher. La Cour de France demanda dès lors deux Chapeaux, dont l'un devoit être pour l'Archevêque de Toulouſe, & l'autre pour l'Evêque de Luçon. Dans la crainte que le Pape ne vint à faire une promotion, ſans y renfermer ce dernier; la Reine expédia un Courrier exprès à Rome, avec tant de précipitation, qu'elle ne voulut pas attendre des Lettres de recommandation du Nonce Bentivoglio, pour le Cardinal *Borgheſe*, quoi qu'elle les eût demandées avec empreſſement. Le Duc de Luines écrivit auſſi à *Marſillac*, Agent du Roi pour preſſer cette affaire, d'agir principalement en faveur de l'Evêque de Luçon. Comme il étoit important au Duc d'avoir la Reine-Mere dans ſes interêts, il s'uniſſoit tous les jours plus étroitement à ſon Favori; & ce dernier preſſoit, avec tant de cha-

chaleur, & d'aſſiduité, appuyé de la faveur de la Reine-Mere, que l'on comprit bien que l'on n'auroit pas de repos avant que de l'avoir ſatisfait. La Reine-Mere en parloit au Nonce, toutes les fois qu'elle le voyoit; & le Marquis de Cœuvres, qui n'avoit rien ſû du changement, qui s'étoit fait dans les ſentimens du Duc de Luines, & qui avoit toûjours parlé pour l'Evêque, preſſoit plus que jamais; dans la penſée que le Pape feroit une promotion avant Noël, ce qui n'arriva néanmoins pas, Sa Sainteté ayant trouvé à propos de differer cette affaire de quelques jours. Plus le Pape tardoit, plus les eſperances de l'Evêque s'augmentoient; parce que la Reine-Mere avoit le tems de mettre tout en pratique, pour lui faire avoir ce Chapeau ſi deſiré. Les Miniſtres néanmoins, & ſur tout Puyſieux, ne le ſervoient qu'à demi, & le Pere Arnoux tâchoit de faire naître dans l'eſprit du Roi, un ſcrupule là-deſſus; comme ſi c'eût été un péché de recompenſer l'inſtrument de toutes les brouilleries paſſées. Mais l'autorité de la Reine-Mere, & celle du Favori l'emportoient ſur celles du Confeſſeur & de tout le Conſeil.

*AINSI l'Ambaſſadeur de la Couronne reçût ſouvent de nouveaux ordres, de faire inſtance au Pape & au Cardinal Patron là-deſſus. Cependant ayant été avertis, comme on l'a dit, par Bentivoglio, que le Roi vouloit ſeulement garder les apparences, en cette affaire, dont l'Ambaſſadeur n'avoit pas le ſecret, ils ne lui répondoient rien de poſitif. Le Pape diſoit, que n'y ayant que dix Chapeaux à donner, il n'en pouvoit pas accorder deux à la France, comme il l'auroit fait, s'il y en eût eu dix-huit; quoi qu'il eût un très-grand penchant à donner toute ſorte de ſatisfaction à cette Couronne. Le Cardinal *Borgheſe* propoſa bien de faire

* *Ann.* 1621. la

la promotion des dix Cardinaux, & aux premiers deux Chapeaux qui viendroient à vaquer, d'en donner un à l'Evêque de Luçon; mais cette propoſition fut rejettée du Pape, & même le Cardinal Patron ſe refroidiſſoit toûjours plus. L'Ambaſſadeur s'étant aperçû de cela, ne put s'empêcher d'en témoigner du chagrin, & proteſta hautement, que le Roi employeroit tous les moyens, qu'il avoit en main, pour tirer vengeance de ce refus. Néanmoins, avant que de venir à aucun éclat il fit encore dire au Cardinal Patron que le Roi ayant fait, depuis ſi long tems, de ſi grandes inſtances au Pape, pour avoir ce qu'il demandoit, il étoit engagé d'honneur à l'obtenir; & que s'il en avoit le refus il ne manqueroit pas de marquer ſon reſſentiment, par quelque choſe qui déplairoit à la Cour de Rome. Le Marquis de Cœuvres demanda encore une audience au Pape, pour faire un dernier effort ſur l'eſprit de Sa Sainteté. L'ayant obtenuë, * il commença par ſonder l'intention du Pape, qu'il trouva plus ferme que jamais, à lui refuſer les deux Chapeaux, & la promotion de l'Evêque de Luçon; ſans pouvoir le porter à prendre aucun temperament, pour ſatisfaire la Couronne de France. Enfin il ſe crut obligé de laiſſer, entre les mains de Sa Sainteté, un * Ecrit, en forme de Lettre, où il marquoit en abregé tout ce qu'il avoit fait, pendant le cours de cette ſollicitation, ce qu'on lui avoit répondu, & ce qu'il avoit repliqué. Le Pape lui demanda, s'il n'y avoit rien dans cet Ecrit, qui fût injurieux à ſa perſonne, & l'Ambaſſadeur répondit que, ſans attendre la permiſſion du Roi ſon Maître, il ſe ſoûmettoit lui-même à la juſtice de Sa Sainteté, ſi elle y trou-

* *Le 10. de Janvier.*

† *Voyez-le dans Siri, Mem. Rec. T. V. p. 243.*

y trouvoit aucun terme offenſant. Là-deſſus le Pape lui démanda d'où venoit qu'il parloit avec tant de chaleur, pour l'Evêque de Luçon? Cœuvres dit, qu'il en avoit des ordres très-exprès, & pour preuve de cela, tira de ſa poche une Lettre du Duc de Luines, par laquelle il lui mandoit, que l'Evêque de Luçon ayant contribué, plus que qui que ce ſoit, à la bonne intelligence du Roi & de la Reine ſa Mere, & étant de plus entré dans ſon alliance, par le mariage de ſa Niéce; il ſe ſentoit obligé de lui recommander d'employer toutes les voies imaginables, pour obtenir le Chapeau à cet Evêque, & pour empêcher même que l'Archevêque de Toulouſe ne fût promû ſans lui. Le Pape repliqua à cela, qu'il avoit une Lettre de la propre main du Roi, qui étoit entiérement oppoſée à la promotion de ce Prélat. A ces mots l'Ambaſſadeur demeura tout interdit, & outré au dernier point du perſonnage, qu'on lui avoit fait faire, & du peu de confiance que le Roi & ſon Favori lui avoient témoigné; il ne pût s'empêcher de marquer quelque chagrin à Sa Sainteté, de ce qu'Elle ne lui avoit pas découvert plûtôt ce myſtere, ce qui lui auroit épargné beaucoup de peine inutile. Il ſe plaignit auſſi beaucoup à la Cour, de l'affront qu'on lui avoit fait, & pria le Roi de le rapeller d'un lieu, où il ne pouvoit plus demeurer avec honneur. Il ne laiſſoit pas de garder au dehors la même conduite, & de preſſer toûjours pour l'Evêque, quoi que ſans eſperance; parce que ce Prélat, ne pouvoit être promû, ſans exclurre du Cardinalat *Etienne Pignatelli*, Favori du Cardinal Borgheſe; parce qu'il étoit* le Miniſtre de ſes plaiſirs illicites, comme on le diſoit communément à Rome. Dans l'Ecrit de l'Ambaſſadeur, ce Pignatel-

* *Siri ibid. p.* 243.

li cſt repreſenté comme un homme extrémement diffamé dans un lieu, où il faut de grands deſordres pour faire crier le monde, accoûtumé à avoir plus d'indulgence pour les Prélats, que l'on n'en a ailleurs. Cependant le lendemain *, le Pape ayant tenu Conſiſtoire, remplit les dix places vacantes, en faveur de *Cennino*, Evêque d'Amelie, Nonce en Eſpagne, de *Louis de la Vallette*, Archevêque de Toulouſe, de *Gui Bentivoglio*, Nonce en France, de *Pierre Vallier* Archevêque de Candie; de *Frideric Comte de Zolleren*, Prévôt du Chapitre de Cologne; de *Jules Roma*, Gouverneur de Rome, de *Ceſar Gherardo*, Referendaire; de *Didier Scaglia*, Dominicain de Cremone, d'*Etienne Pignatelli*, Protonotaire Apoſtolique, & d'*Auguſtin Spinola*, Fils du fameux *Ambroiſe Spinola*. Cette élection ayant été publiée, l'Ambaſſadeur du Roi Très-Chrêtien ne fit aucune réjouïſſance, ſelon la coûtume, & les Cardinaux, *Farneſe*, *Montalte* & *Bellarmin* n'en firent point non plus; parce que Pignatelli ſe trouvoit au nombre des promûs. On dit même que le bruit, que cela cauſa dans Rome, vint aux oreilles du Pape, qui ayant pris trop à cœur cette affaire, mourut le 18 de Janvier.

Le Roi ayant reçû les nouvelles de la promotion, dont je viens de parler; on jugea qu'il ſeroit plus à propos de ne venir à aucun éclat, & de profiter autant qu'il ſeroit poſſible, de la conjoncture préſente; que de témoigner trop de reſſentiment, puis qu'enfin le Pape n'avoit rien fait, qui ne parût conforme aux premiers ſentimens du Roi. Il ne laiſſa pas néanmoins de s'en plaindre au Cardinal Bentivoglio, à la premiére audience qu'il lui donna.

Le

* *Le 11. de Janvier.*

Le Cardinal *Alexandre Ludoviſio* ſuccéda à Paul V. ayant été élû * douze jours après, & prit le nom de *Gregoire XV.* Cela cauſa quelque changement dans les inſtances, que la Cour faiſoit pour l'Evêque de Luçon; mais il ne perdit pas courage pour cela, & on lui promit qu'il auroit part à la prémiére promotion.

Au commencement d'Avril, le Duc de Luines fut déclaré Connêtable de France, § & le Roi en fit ſolemnellement la céremonie, ſans ſe mettre en peine des murmures de la Cour; qui ne pouvoit voir, ſans chagrin, l'épée de Connêtable entre les mains d'un homme, qui n'entendoit rien du tout dans la guerre. On avoit fait eſperer au Duc de Leſdiguiéres de la lui donner, dans un tems auquel on craignoit qu'il ne ſe mît à la tête des Huguenots; mais le Duc de Luines y ayant penſé pour lui-même. il fallut que Leſdiguiéres ſe contentât pour lors d'un Brevet de Maréchal de France. On le fit néanmoins venir à Paris, & on lui donna le titre de Meſtre de Camp Général des Armées du Roi; en vertu duquel, il étoit comme le Lieutenant du Connêtable.

On aprit à la Cour, environ le même tems, le ſoulevement des Béarnois qui n'avoient pû ſouffrir long-tems le rétabliſſement de la Religion Catholique, dans leur païs; à cauſe de l'indiſcretion des Miſſionnaires, & des Catholiques qu'on y avoit laiſſez. L'on réſolut d'y mettre ordre au plûtôt, & ſuivant l'avis de Baſſompierre, on donna cette commiſſion au Duc d'Eſpernon qui étoit naturellement ennemi des Huguenots; & qui embraſſa avec plaiſir l'occaſion de ſignaler ſa fidelité, ſoupçonnée à cauſe des ſervices qu'il avoit rendus à la

* *Le 9. de Fevrier.*
§ *Le 2 d'Avril.*

Reine-Mere. Dès qu'il eût reçû les ordres du Roi, il fit tant de diligence, qu'il eut un Corps de Troupes ſur pied, compoſées en grande partie de gens qu'il avoit levez à ſes dépens, ou que la conſideration, qu'ils avoient pour lui, avoit engagez à le ſuivre dans cette entrepriſe, avant que le Marquis de la Force fût en état de ſe défendre. Etant ainſi entré dans le Béarn, au lieu de trouver quelque réſiſtance, il vit que l'on avoit abandonné, ſur le bruit de ſa venuë, les Bourgs, & les Villages, pour ſe retirer dans les Montagnes. La Ville d'*Ortès*, qui étoit ſoûtenuë d'un bon Château, lui ouvrit d'abord les portes, ſans attendre ſeulement le Canon. *Oleron* en fit de même, & le Marquis de la Force fut obligé de ſortir de la Province, de peur de tomber entre les mains du Duc d'Eſpernon. Ainſi le Béarn fut réduit, ſans effuſion de ſang, & le Duc faiſant obſerver une exacte diſcipline à ſon armée, ceux qui s'étoient retirez dans les bois & dans les montagnes, revinrent dans leurs maiſons.

Ce qui s'étoit fait l'année paſſée & celle-ci en Béarn, avoit extrémement allarmé les Huguenots; & leurs Temples ayant été brûlez à Tours, à Poitiers, & ailleurs, par la canaille, que l'on irritoit contre eux, ils comprirent que l'on penſoit à les dépouiller des Privileges que *l'Edit de Nantes* leur avoit accordez. En effet, s'il n'y avoit point de projet formé là-deſſus, il eſt certain, comme la ſuite l'a fait voir, que la Cour ne ſe croyoit nullement obligée de leur tenir parole; & que les Déclarations, que l'on donnoit quelquefois en leur faveur, ne naiſſoient que de la crainte que l'on avoit d'exciter une guerre civile, & nullement d'un principe d'équité. Le Roi qui étoit dévot, plus par foibleſſe d'eſprit, que par con-

connoiſſance, ne prenoit de la Religion que ce qu'on lui en mettoit dans l'eſprit; & n'avoit de juſtice & de clémence, qu'autant qu'on lui en inſpiroit. Ainſi ſon Confeſſeur & les Eccléſiaſtiques qui l'environnoient, lui perſuadoient aiſément tout ce qu'ils vouloient, ſur tout contre les Hérétiques. Les Huguenots, qui s'appercevoient facilement de tout cela, crûrent devoir prendre des précautions, pour empêcher qu'on ne les accablât; dès qu'on verroit qu'ils ne ſeroient plus ſur leurs gardes, & qu'on le pourroit faire ſans rien riſquer. Comme toutes leurs forces conſiſtoient dans l'union, ils convoquerent une Aſſemblée générale, pour le 20. de Novembre 1620. à la Rochelle, pour convenir de ce qu'ils pourroient faire, ſi on les attaquoit; & le Roi ne manqua pas de condamner cette Aſſemblée, & de lui ordonner de ſe diſſoudre, ſans qu'elle le voulût faire. Ils en firent encore quelques autres particuliéres. Toutes leurs démarches, qui ne tendoient qu'à ſe conſerver leurs Privileges, commencerent à devenir des actes de rebellion; & l'on travailla ouvertement à les ruiner, en proteſtant toûjours que l'on vouloit obſerver l'Edit de Nantes. Je n'entrerai pas dans le détail de toutes ces brouilleries, auxquelles l'Evêque de Luçon n'eut point de part alors, quoi qu'elles n'ayent fini que ſous ſon Miniſtére. Il ſuffira de décrire en peu de mots, les progrès que la Cour fit contre les Mécontens; parce que c'eſt ſur ce fondement que l'Evêque de Luçon agit contre les Huguenots, dès qu'il fut Miniſtre d'Etat. L'Edit de Nantes leur avoit accordé un bon nombre de Villes de ſûreté, où il devoit y avoir des Gouverneurs de leur Religion; & ces Villes étoient comme des gages de la parole qu'on leur avoit donnée, d'obſerver exactement cet Edit. Com-

me ils virent que l'on y faiſoit tous les jours des infractions, & que quoi que la Cour pût dire, elle cherchoit les moyens de leur enlever ces Places, pour les traiter en ſuite à diſcretion; ils réſolurent de ſe défendre vigoureuſement, & de rendre aux Catholiques la pareille, pour toutes les inſolences qu'on leur feroit. Pour cela, ils ſe tinrent preſque par tout prêts à prendre les armes, & ne manquerent point de tirer vengeance de tout ce qu'on leur fit.

Il n'en fallut pas davantage, pour faire réſoudre la Cour à employer la force ouverte, pour leur ôter ces Places, ſous prétexte de rebellion. Après diverſes démarches, auxquelles je ne m'arrêterai pas, le Roi étant à Saumur apprit que le Duc de Rohan, qui étoit l'un des principaux Chefs des Huguenots, & qui fut enſuite déclaré Général de toutes leurs Troupes, faiſoit fortifier *S. Jean d'Angely*, Ville de Saintonge, qui étoit une des Places de ſûreté. Il lui envoya ordre de faire ceſſer ces fortifications, & de ſe rendre auprès de lui, avec *Benjamin de Rohan*, *Duc de Soubiſe*, ſon Frere. Mais le Duc de Rohan n'eut garde d'obéïr à ce commandement, après ce qu'il venoit de faire; & le Roi réſolut de commencer la campagne, par l'attaque de cette Place. Le Duc de Rohan y mit trois mille hommes de garniſon, & ſon Frere pour y commander; avec un homme expérimenté, nommé de *Hauteſontaine*, pour l'aſſiſter de ſes conſeils. Il la fournit aſſez bien de munitions de guerre & de bouche; de ſorte qu'elle tint, plus qu'on ne croyoit. Elle fut inveſtie le 18. de Mai, par quelques troupes, que le Roi avoit laiſſées en Poitou, à ſon retour du Béarn. Le Roi s'y rendit enſuite en perſonne, avec toute ſon armée, commandée, ſous ſes ordres, par le Maréchal de Leſdi-

diguiéres, & par le Duc d'Eſpernon, qui ne recevoit néanmoins les ordres que du Roi. Son Fils, le Marquis de la Vallette, faiſant la fonction de Colonel de l'Infanterie Françoiſe, afin que le Pere, à qui cette Charge appartenoit, ne fût pas obligé d'obéïr au Duc de Leſdiguiéres, en cette qualité. Cependant cette Place tint juſqu'au 16. de Juin, qu'elle ſe rendit à condition, que le Roi pardonneroit à tous ceux qui étoient dedans; & les laiſſeroit en liberté, & dans la joüiſſance de leurs biens, & des Privileges accordez aux Huguenots, par l'Edit de Nantes. On ne trouva dans la Ville aucun bâtiment entier; le Canon les avoit tous ruinez, ou endommagez; & pour comble de malheur, le Roi condamna la Place à être démantelée.

Après cela, l'Armée Royale ſoûmit diverſes petites Places, ou par la terreur, comme *Ste. Foi*, & *Bergerac*, ou par la force, comme *Clerac*; pendant que le Prince de Condé faiſoit de ſemblables progrès en Berry & le long de la Loire; & que le Duc de Mayenne agiſſoit de même dans la Haute-Guienne. Mais le Siége le plus mémorable, fut celui de *Montauban*. Cette Ville fut inveſtie le 17 d'Août, & le Roi s'y rendit en perſonne le même jour. Le Connêtable de Luines commandoit l'armée, & avoit pour Lieutenans Généraux ſes Freres, & les Ducs de Mayenne, de Chevreuſe, & de Leſdiguiéres. Le Comte de Schomberg, Surintendant des Finances, étoit Grand-Maître de l'Artillerie, & faiſoit encore la Charge de Lieutenant Général. On fit trois attaques, dont la premiére étoit celle du Roi, commandée par le Connêtable & ſes Freres; la ſeconde, celle du Duc de Mayenne; la troiſiéme, celle de Chevreuſe & de Leſdiguiéres. On attaqua la

Place, avec la derniére vigueur ; mais elle fut auſſi très-bien défenduë, par le Marquis de la Force & par le Comte d'*Orval*, Fils du Duc de Sully ; qui s'y étoient enfermez avec une bonne Garniſon, aſſiſtée des Bourgeois, qui ne montroient gueres moins de courage, que les Soldats. *Enfin après avoir gagné la plûpart des dehors, & fait une brêche conſiderable dans un baſtion, qui étoit l'endroit le plus foible ; comme on étoit dans le deſſein de donner un aſſaut, d'où dépendoit la priſe de la Place, on § s'aviſa auparavant de la faire reconnoître par un Officier ; qui monta au haut de la brêche, & qui vit au delà un très-bon retranchement, dans lequel il y avoit un bataillon d'environ deux mille hommes, prêt à recevoir les Aſſiégeans, s'ils fuſſent montez à l'aſſaut. Le rapport de cet Officier, qui ſe ſauva, comme par miracle, au travers d'une grêle de mouſquetades, empêcha que l'on ne donnât cet aſſaut, où l'on auroit perdu bien du monde. Outre cela, on ne put empêcher que le Duc de Rohan, qui tenoit la campagne, avec un petit Corps de troupes, ne fît entrer du ſecours dans la Place, ſous la conduite d'un nommé *de Beaufort*, & cela, avec les fréquentes ſorties des ennemis, les déſertions, les maladies, & les pertes continuelles que l'on faiſoit, fit réſoudre la levée du Siége, ce qui fut executé le premier jour de Novembre. On donna ordre, dans tous les Quartiers, qu'aux premiers coups de Canon, qu'on entendroit cette nuit, chacun ſe mît ſous les armes, pour marcher où il ſeroit conduit, & qu'avant que de partir on fit par

* *Voyez Mémoires de Baſſompierre T. II. Ceux de Pontis. T. I. & la Rebellion de France T. I.*

§ *Pontis T. I. p. 133. Charles Bernard Hiſt. de Louïs XIII. Liv. VI.*

par tout de grands feux. Lors que l'on executa cet ordre, les Affiégez s'attendoient qu'on alloit donner un aſſaut général, de ſorte qu'ils ſe contenterent de faire bien garder leurs poſtes; pendant que l'armée du Roi délogea, ſans la charger en queuë.

C'eſt ainſi que ce Siége fut levé, après y avoir perdu un très-grand nombre des plus braves Soldats, & de perſonnes qualifiées, & entre autres le Duc de Mayenne; qui fut tué d'une mouſquetade, qu'il reçût dans l'œil. On ne ſut à quoi attribuer le mauvais ſuccès de ce Siége, où le Roi en perſonne avoit été ſuivi des Chefs les plus expérimentez du Royaume, & des meilleures troupes de l'Etat, à qui rien ne ſembloit manquer. Quoi que les Affiégez s'acquittaſſent très-bien de leur devoir, il ſemble qu'en y épargnant auſſi peu le monde, que l'on faiſoit, on devoit emporter une Ville, qui au fonds n'étoit pas fortifiée régulièrement. Tout le monde s'en prit au Connêtable de Luines, qui n'étoit pas, à la verité, un grand homme de guerre, mais qui avoit néanmoins ſous lui, comme on l'a dit, de très-habiles gens. On l'accuſoit de ne penſer qu'à s'enrichir, & qu'à avancer ſes Créatures, ſans avoir rendu aucun bon ſervice à l'Etat. * Ces reproches, qui n'étoient que trop bien fondez, & le chagrin qu'il conçût de la levée du Siége de Montauban, lui cauſerent une fiévre pourprée, dont il mourut le 14. de Décembre, trois jours après que l'Armée Royale eût pris une petite Ville de Guienne, nommée *Monhurt*. Le Roi, qui commençoit à ſe dégoûter de lui, ne parut pas fort touché de ſa mort; & après avoir donné les ordres néceſſaires dans la Province, pour traverſer

* *Mém. de Baſſomp. T. II. p. 117. & ſuiv.*

les entrepriſes des Huguenots, il s'en retourna à Paris.

ON ne penſa, pendant l'Hiver, qu'aux moyens de continuer la guerre contre les Huguenots, que tous les Catholiques zelez, ou qui feignoient de l'être, conſeilloient au Roi, ſans ſe mettre trop en peine du bien de l'Etat; qui demandoit plûtôt la paix, que la continuation d'une guerre, qui faiſoit périr une infinité de monde, dans preſque toutes les Provinces du Royaume. Le Prince de Condé étoit un de ceux, qui opinoient le plus fortement contre les Huguenots; conduite dont on avoit bien de la peine de deviner les motifs. Juſqu'alors il n'avoit pas témoigné une ſi grande dévotion, que l'on pût croire que le zele de Religion le faiſoit opiner de la ſorte. L'expérience, la conduite, & le courage dans la guerre, ne le portoient pas non plus, comme on croyoit, à ſouhaiter de ſe voir les armes à la main; puis que ces qualitez ne ſe trouvoient pas, en un degré fort éminent, parmi celles que l'on pouvoit loüer dans ſa perſonne. Pour le repos du Royaume, les brouilleries, qu'il avoit cauſées tant de fois, ne permettoient pas que l'on crût qu'il l'eût extraordinairement à cœur. * Une perſonne, dans qui il avoit beaucoup de confiance, dit à un Prélat, qu'on avoit prédit à ce Prince, qu'à l'âge de trente quatre ans il ſeroit Roi de France; & qu'en ayant alors trente-trois, il étoit bien-aiſe de ſe voir à la tête d'une armée, pour être mieux en état de ſoûtenir ſes droits; lors que le temps fatal, auquel il devoit être couronné, ſeroit venu. Sur une ſemblable prédiction, il avoit autrefois pris les armes, ſous la Régence de la Reine-Mere, & il n'étoit pas hors d'apparence qu'il retombât

* *Siri Mem. Recond. T. V. p. 404.*

bât dans la même foibleſſe. Ceux qui ſont capables de ſe laiſſer entêter une fois de ſemblables choſes, ſont ſujets à commettre ſouvent la même faute. Quoi qu'il en ſoit, le Duc d'Anjou, Frere unique du Roi, ayant été à l'extrémité l'année précédente, que le Roi n'avoit pas paſſée non plus ſans incommodité; le Prince croyoit devoir être toûjours en état de prendre la Couronne, ſi ces deux Princes venoient à mourir. On diſoit même qu'il prétendoit les expoſer, pendant cette guerre; pour eſſayer de la faire tomber plûtôt ſur ſa tête.

La Reine Mere n'étoit pas encore rentrée dans le Conſeil, depuis qu'elle étoit de retour à la Cour; parce que le Roi craignoit que ſi elle y rentroit, il ne lui fallût faire part de ſon autorité; qu'il avoit fortement réſolu de ne partager avec perſonne, qu'avec ſes Favoris, qui ont toûjours été en poſſeſſion de le gouverner. Cependant ayant pris l'avis de ſes Miniſtres, ils lui conſeillerent de donner cette ſatisfaction à ſa Mere; de peur qu'elle ne traverſât indirectement les deſſeins de la Cour, ſi l'on continuoit à lui refuſer une choſe. qu'elle ſouhaitoit paſſionnément. Cela pouvoit encore ſervir à contre-balancer l'autorité du Prince de Condé, qni ſeroit trop grande; ſi le Roi demeuroit ſans Favori, qui ſe mêlât d'affaires d'Etat. Ainſi Sa Majeſté conſentit que la Reine-Mere entrât dans le Conſeil, mais Elle ne voulut pas que l'Evêque de Luçon y vint avec cette Princeſſe; parce que les Miniſtres étoient trop oppoſez à cette prétention de ce Prélat, dont on craignoit l'eſprit ambitieux & entreprenant. La Reine parut très-ſatisfaite, de l'honneur que ſon Fils lui faiſoit; dans l'eſperance que dès qu'elle auroit remis le pied dans le Conſeil, elle y feroit entrer avec le temps

ceux

ceux qu'elle voudroit, & particuliérement l'Evêque de Luçon, pour l'avancement duquel elle témoignoit une paſſion extraordinaire. Après la mort du Connêtable de Luines, perſonne n'auroit preſſé à Rome la promotion de ce Prélat, parce que ni le Roi, ni les Miniſtres ne la ſouhaitoient; ſi la Reine-Mere n'avoit pris ſoin d'en importuner tout le monde. Elle en écrivit pluſieurs fois au Pape, & au Cardinal Patron, & elle en parloit à tous momens au Nonce, au Roi, & aux Miniſtres. Cependant le Roi, qui étoit naturellement défiant, & à qui l'on avoit donné, depuis longtems, de l'ombrage contre l'Evêque de Luçon, reprit ſa prémiére conduite, & dit au Nonce *Corſini*, qu'encore qu'il continuât à demander la promotion de ce Prélat, il ne ſeroit pas fâché qu'on n'eût aucun égard à cette demande, pourvû que le Pape ne donnât le Chapeau à aucun ennemi de la France. Afin que ce ſecret ne fût ſu de perſonne, il fut conclut qu'on n'en écriroit rien au *Commandeur de Sillery*, qui avoit ſuccédé au Marquis de Cœuvres, dans l'Ambaſſade de Rome; & que quand la promotion ſeroit faite, à l'excluſion de l'Evêque, le Roi feindroit d'en être fâché & écriroit à ſon Ambaſſadeur d'en témoigner à Rome du reſſentiment.

Mais peu de jours après, ce deſſein ayant été découvert par la Reine-Mere; apparemment par le moyen de quelque Domeſtique du Cardinal *Ludoviſio*; le Roi s'en mit ſi fort en colére, qu'il fit expédier un Courier à ſon Ambaſſadeur, par lequel il lui mandoit de faire entendre au Pape & au Cardinal Patron, que tout ce que le Nonce avoit écrit depuis peu, comme au nom du Roi, étoit faux, & de travailler ſérieuſement à obtenir le Chapeau à l'Evêque de Luçon. Ainſi ce qui ſembloit

bloit devoir détruire les prétenſions de ce Prélat, lui donna lieu d'eſperer plus que jamais.

Pendant que l'Evêque de Luçon travailloit à ſes interêts particuliers, on faiſoit des propoſitions de paix, qui auroient pû terminer la guerre civile, avec l'avantage du Royaume, ſi le Roi les eût voulu écouter. Tout conſiſtoit à obſerver inviolablement l'Edit de Nantes, & à laiſſer les choſes dans l'état où Henri IV. les avoit laiſſées, en mourant; mais les Miniſtres ne pouvoient ſouffrir le Roi à Paris, de peur que quelque nouveau Favori ne leur enlevât le gouvernement de l'Etat. D'ailleurs les flatteurs ne vouloient pas qu'il y eût perſonne, dans le Royaume, qui pût s'empêcher d'être traité à diſcretion; & l'on eſperoit de réduire les Huguenots, à dépendre abſolument du bon plaiſir du Roi, ou plûtôt de celui des Favoris, toûjours contraires à l'équité & aux Loix, & dont le bon Prince prenoit les caprices pour la régle de ſa conduite. Les Eccléſiaſtiques, ennemis implacables de tous ceux qui oſent toucher à leur autorité, ou à leurs revenus, preſſoient auſſi inſtamment le Roi de ne pas perdre l'occaſion d'exterminer les Hérétiques. Ce qu'il y avoit de pire, pour les Huguenots, c'eſt qu'une partie de la Nobleſſe de leur Religion, craignant d'être accablée ſous les ruines du Parti, les abandonna, dans le tems où ils en avoient le plus beſoin. Outre cette crainte, ceux qui leur ſervoient de Généraux ne pouvoient ſouffrir que, non ſeulement les Aſſemblées de la Nobleſſe, mais encore les Synodes, vouluſſent ſe mêler de la conduite de la guerre; puis que ceux qui les compoſoient, n'y entendoient rien du tout. Ajoûtez encore à cela, qu'il n'y avoit que très-peu, ou même point de récompenſe à eſperer, d'une eſpece d'Anarchie, telle qu'e-

qu'étoit leur Conféderation; au lieu que le Roi en pouvoit donner de très-grandes, ſans qu'il y eût aucun riſque à courir. Cela détacha de leur parti les Ducs de Sully, de Bouillon, & de Leſdiguieres, le *Comte de Châtillon*, & pluſieurs autres; dont quelques-uns même ſe firent Catholiques, dans la ſuite. Ce ſont-là les plus grands inconvéniens, que les Huguenots avoient à craindre & les principales raiſons, qui leur firent avoir du deſſous, dans cette guerre; comme on le verra par ce que je m'en vai dire, ſans m'arrêter néanmoins aux particularitez.

Le Roi ne tiroit aucuns revenus, pendant ces brouilleries, des lieux où les Huguenots étoient les plus forts, & il fallut trouver le moyen d'avoir de l'argent, par quelque expédient nouveau, pour continuer la guerre. Il fit divers Edits, pour la création de nouveaux Offices, & pour l'impoſition de quelques droits. Comme on envoya ces Edits au Parlement de Paris, pour les faire verifier; le Parlement fit difficulté d'en verifier quelques-uns, comme contraires à la juſtice & au bien de l'Etat. Mais ces raiſons ceſſerent, lors que le Roi * ſe fut tranſporté en perſonne en Parlement, accompagné de Monſieur, du Prince de Condé, & du Comte de Soiſſons, Princes du Sang, du Prince de Joinville, du Duc de Vendôme, & d'autres Seigneurs & Officiers de la Couronne. Le Chancelier y repréſenta au nom du Roi, les beſoins de l'Etat, & y fit lire les nouveaux Edits; on prit enſuite les voix, & perſonne n'oſa s'oppoſer à la volonté du Roi, en ſa préſence, de ſorte que ces Edits furent enterinez.

Après cela, le Roi réſolut d'aller en Bretagne, pour arrêter les progrès du Duc de Soubiſe, qui s'é-

* *Le 18. de Mars.*

s'étoit rendu maître de pluſieurs poſtes dans le Bas-Poitou, & qui menaçoit la Bretagne. Il partit le 20. de Mars, & arriva à Nantes le 10. d'Avril, où étoit le rendez-vous de l'Armée. Le Prince de Condé en étoit Lieutenant Général, & elle étoit compoſée d'environ dix mille hommes de pied & de deux mille chevaux. Soubiſe n'avoit qu'un très-petit corps d'armée, & qui n'étoit pas la moitié ſi fort que celui du Roi; de ſorte qu'il crut que le plus ſûr, pour lui, étoit de ſe retirer dans l'*Ile de Ré*. Mais comme il n'étoit pas comparable, en habileté & en courage, à ſon Frere le Duc de Rohan, * il ne ſut pas ſe poſter comme il falloit dans cette Ile, facile à garder, & en fut chaſſé ſans combat.

De là le Roi alla devant *Royan*, Ville de Saintonge, que le Duc d'Eſpernon avoit commencé à aſſiéger, & qui fut priſe le 11. de Mai, neuf jours après l'arrivée de Sa Majeſté. Sur la fin du même mois, le Marquis de la Force, qui commandoit en Guienne pour les Huguenots, conclut ſon accommodement, § & reçût du Roi le Bâton de Maréchal de France, & une ſomme d'argent, à Ste-Foi; dont il lui fit ouvrir les portes, en conſéquence d'une capitulation aſſez avantageuſe.

Negrepeliſſe, petite Place de la même Province de Guienne, fut attaquée peu de jours † après. L'année précedente, le Duc d'Angoulême, & le Maréchal de Themines l'avoient priſe, ſans beaucoup de réſiſtance, & y avoient mis trois cens hommes en garniſon. Mais les Habitans avoient enſuite égorgé, en une nuit, ces Hôtes fâcheux; & par cette action, s'étoient attiré la colere du Roi,

* *V. Mem. de Baſſomp. T. II. p. 164. & ſuiv.*
§ *Le 27. de Mai.* † *Le 8. Juin.*

Roi, qui réſolut d'en tirer vengeance. Auſſi ayant emporté d'aſſaut cette Place, après deux jours de ſiége, on fit main-baſſe ſur tout ce que l'on rencontra, & il n'échappa que quelques femmes, après avoir ſouffert tout ce que la brutalité des Soldats leur inſpire, en ſemblables occaſions. Le Château tint un peu plus long-temps, & ne ſe rendit à diſcretion, que le 11. mais ceux qui étoient dedans n'en furent guere mieux traitez; les hommes furent tous pendus, & les femmes ſeulement miſes en liberté. * C'eſt ainſi que Louïs *le Juſte*, ſans vouloir diſtinguer les innocens des coupables, & ſans épargner même les petits enfans, fit périr les malheureux hommes de Negrepeliſſe, & expoſa leurs femmes & leurs filles à des indignitez & à des tourmens pires que la mort.

Le 13. du même mois, on aſſiégea la Ville de *S. Antonin*, ſur la Riviére d'Aveirou, qui fit une réſiſtance aſſez vigoureuſe, mais qui après avoir fait perdre bien des gens à l'armée Royale, fut obligée de ſe rendre à diſcretion le 22. que les Gardes Françoiſes & Suiſſes en prirent poſſeſſion. De là l'armée marcha en Languedoc, à deſſein d'attaquer *Montpellier*; dont les Huguenots s'étoient ſaiſis, & dont ils avoient fait ſortir les Catholiques. Le Roi reçut cependant nouvelle, § que le Maréchal de Leſdiguiéres avoit donné parole de ſe faire Catholique; pourvû qu'on le fît Connêtable, & qu'on lui envoyât l'Ordre du S. Eſprit. Sa grande capacité dans la guerre, & l'autorité qu'il avoit parmi les Huguenots, ſur tout en Dauphiné, avoient engagé le Roi à lui offrir, après la mort du Duc de Lui-

* *Voyez la Rebellion de France T. II. p. 323. & ſuiv.*

§ *Le 13. de Juillet.*

Luines, l'Epée de Connêtable; & comme on lui eut fait une offre de cette conſéquence, il ne fut pas difficile de lui accorder l'Ordre du S. Eſprit, dès qu'on eut appris qu'il étoit diſpoſé à abandonner le Calviniſme. Ce fut là la grace efficace, qui engagea le Connêtable de Leſdiguiéres, à faire profeſſion de la Religion Catholique; mais qui ne le retira pas de la débauche des femmes, dans laquelle il étoit plongé, & à laquelle il s'abandonna juſqu'à la derniére vieilleſſe, autant que ſon âge le lui put permettre.

L'armée du Roi étant en Languedoc, y ſoûmit diverſes petites Places, avant que de venir à Montpellier, & entre autres *Lunel*; où la capitulation * fut ſi mal gardée, qu'à la vûë du Maréchal de Prâlain, non ſeulement les Royaliſtes dévaliſerent la Garniſon qui en ſortit, mais encore en tuérent plus de quatre cens hommes. Toute la juſtice qu'on en fit, fut de faire pendre huit Soldats, qui retournoient à Lunel, chargez des dépouilles de ceux qu'ils avoient tuez, contre la foi donnée par les Généraux. § Peu de tems après, le Roi entra dans *Aiguemortes*, qui lui fut remiſe par le Comte de Châtillon; qui en recompenſe, reçût une bonne ſomme d'argent, & fut fait Maréchal de France; ce qui priva les Huguenots d'un Chef, dont ils ſe plaignoient depuis long-tems, * comme d'un homme peu affectionné à leur parti.

Tout cela les porta à rechercher la paix, & le Connêtable de Leſdiguiéres tâcha de les ſervir, en cette rencontre. Il s'étoit rendu au Camp du Roi, où il reçut l'Epée de Connêtable le 29. d'Août; après quoi le Comte de Baſſompierre reçut parole

* *Mem. de Baſſompierre T. II. p.* 233.

§ *Le* 22. *d'Août.*

* *Voyez le* 2. *Tome de la Rebellion de France.*

du Roi qu'il ſeroit Maréchal de France en ſa place; ce qui ne fut executé, que ſix ſemaines après. Comme les Huguenots offroient de poſer les armes par tout, ſi le Roi vouloit leur donner amniſtie du paſſé, & pour l'avenir la liberté de conſcience, dont ils avoient joüi juſqu'alors, on crût que la paix ſeroit bien-tôt concluë. Mais il ſurvint un obſtacle, auquel on n'auroit jamais penſé; c'eſt que ceux de Montpellier offroient de recevoir dans la Ville le Connêtable de Leſdiguiéres, avec telles forces § qu'il voudroit, pourvû que le Roi s'en éloignât de dix lieuës. La raiſon de cela étoit, que le Prince de Condé, ennemi de la paix, qui ſe traitoit, avoit dit en pluſieurs lieux, que ſi le Roi entroit dans Montpellier, il la feroit piller, quelque peine que l'on prît pour l'empêcher. Les Huguenots ayant été avertis de cela, ſtipulerent que ce fût le Connêtable, qui entrât au nom du Roi, & que Sa Majeſté en demeurât éloignée. La plus grande partie du Conſeil du Roi fut d'avis, qu'on leur accordât ce qu'ils demandoient; puis qu'au fonds le Roi n'en ſeroit pas moins maître de la Ville. Mais l'avis du Prince, ſoûtenu par Baſſompierre, l'emporta; ſous prétexte qu'il n'étoit pas honête au Roi, de ſe voir refuſer, par ſes Sujets, l'entrée d'une Ville, qui lui appartenoit. Mais enfin après un Siége de ſix ſemaines, où l'armée Royale perdit beaucoup de monde, le Duc de Rohan porta les Habitans de Montpellier, à recevoir le Roi. Ce qui facilita cette capitulation, fut que le Prince de Condé demanda permiſſion au Roi d'aller faire un voyage en Italie, ſous prétexte que le Connêtable de Leſdiguiéres devoit revenir bien-tôt au Camp, & qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à lui obéïr; mais en ef-

§ *Mem. de Baſſomp. T. II. p.* 241.

effet, parce qu'il voyoit qu'il ne lui ſeroit pas poſſible d'empêcher que la paix ne fût concluë. Le Roi promit à ceux de Montpellier, ce qu'ils demandoient, ils conſentirent qu'il y entrât, pourvû qu'il n'y laiſſât point de Garniſon après ſon départ, & il y fut reçu avec ſes Gardes, le 20. d'Octobre. Tout fut obſervé, excepté le dernier article, car le Roi laiſſa dans la Ville deux Régimens en garniſon, lors qu'il en partit. Mais les Huguenots étoient trop foibles & trop las de la guerre, pour reprendre les armes, à cauſe de cette infraction.

L'armée navale du Roi, commandée par le Duc de Guiſe, eut auſſi cette année de grands avantages, ſur celle des Rochellois; qu'on avoit reſſerrez, par le Fort Louïs, & par pluſieurs autres, qui furent les commencemens de leur ruine, comme on le verra dans la ſuite. Mais la paix, concluë à Montpellier, mit la Rochelle hors d'état de craindre les mauvaiſes ſuites de la victoire du Duc de Guiſe. On promit même aux Rochellois d'abattre le Fort Louïs; mais il parut, par les effets, qu'on n'avoit pas eu deſſein de leur tenir parole.

Le Cardinal de Rets étant mort, pendant que le Roi faiſoit la guerre en Languedoc; il ſe trouva deux places vacantes, que l'Evêque de Luçon ſouhaitoit de remplir, l'une dans le Sacré College, & l'autre dans le Conſeil du Roi. Il les eut bien-tôt après, particuliérement le Chapeau de Cardinal, que Gregoire XV. lui avoit promis, pour la premiére promotion, dès qu'il avoit ſu que le Roi le ſouhaitoit tout de bon. Les inſtances, que Sillery fit pour cela, furent d'autant plus fortes, qu'étant Oncle de Puyſieux, qui n'étoit pas ami de l'Evêque, il craignoit que, s'il manquoit

à obtenir ce Chapeau, l'on ne dît qu'il l'auroit ſollicité foiblement, à deſſein d'être refuſé. Enfin le 5. de Septembre, l'Evêque de Luçon fut fait Cardinal, avec *Ridolfi*, Florentin, qui étoit Nonce en Pologne, & *de la Cueva*, Eſpagnol. Le Roi reçut en Languedoc la nouvelle de cette promotion, & écrivit un billet au Cardinal *Ludoviſio*, pour l'en remercier. L'Evêque étoit alors à Lion, & ſe rendit peu de tems après à Avignon; pour rendre grace de bouche à Sa Majeſté, après l'avoir remercié par une Lettre. La Cour vint enſuite à Lion, & ce fut-là que nôtre Prélat reçut, dans la Chapelle de l'Archevêché, le Bonnet de Cardinal, des mains du Roi; à qui il fit un compliment, en préſence de toute la Cour. Il remercia la Reine-Mere en particulier, & lui fit des proteſtations d'une reconnoiſſance, qui devoit être éternelle; mais qui ne dura qu'autant que l'amitié de cette Princeſſe lui fut utile. Elle fit tout ce qu'elle put, pour le faire enſuite entrer dans le Conſeil; mais elle n'en put venir à bout, que près de vingt mois après qu'il eût été élevé au Cardinalat. Pendant ce temps-là, le Cardinal non ſeulement lui fit ſa cour, avec la même aſſiduité qu'auparavant; mais faiſoit encore l'Office de Surintendant de ſa Maiſon.

* La France n'ayant eu aucune guerre, pendant l'année 1623. les eſprits remuans, dont la Cour étoit compoſée & la foibleſſe du Roi, y cauſerent des changemens, auxquels on ne s'étoit pas attendu. † Le Comte de Schomberg, Grand-Maître de l'Artillerie, & Surintendant des Finances, étoit depuis quelque tems peu ami du Chancelier, de ſon Fils le Marquis de Puyſieux, & du Marquis *de Commartin*, Gardes des Seaux, depuis l'an-

* *Ann.* 1623.

† *Voyez les Mem. de Baſſomp. T. II. p. 291.*

l'année 1622. après la mort de *De Vic*. Le Marquis de la *Vieville*, Maréchal de Camp, étoit auſſi ſon ennemi juré, parce que Schomberg lui avoit rayé deux mille écus par an, ſur l'état de la Province de Champagne; que le Roi lui avoit donnez, pour le récompenſer du Gouvernement de Meſiéres, qu'il avoit perdu aux premiers troubles. Tous ces gens-là ſe joignirent pour perdre Schomberg, & ils en vinrent à bout, comme on le va voir. Il eſt important que l'on trouve ici quelques exemples de ces révolutions de la Cour, afin que l'on connoiſſe mieux par-là le génie de Louïs XIII. & la maniere dont il le falloit gouverner; que le Cardinal de Richelieu poſſeda ſi parfaitement juſqu'à la fin de ſa vie, que dès qu'il fut dans le Miniſtére, le Roi le ménagea preſque autant, que les autres Miniſtres avoient été obligez de ménager l'eſprit du Roi.

Ce Prince * étoit d'un naturel très-ſuſceptible des impreſſions, qu'on lui donnoit des gens, & ne penétroit que rarement les motifs, qui faiſoient parler ceux qui accuſoient quelcun auprès de lui. Il écoutoit tout ce qu'on lui diſoit, ſur tout quand il s'agiſſoit d'un interêt pécuniaire; car il étoit bon ménager, & même avare, envers ceux dont il n'avoit pas peur. Il ſe fioit ſi fort à ceux qui avoient une fois pris quelque aſcendant ſur ſon eſprit, qu'il dépendoit entiérement de leur conſeil, juſqu'à ce qu'on les lui eût rendu ſuſpects. On lui avoit dit que Schomberg n'entendoit pas le manîment des Finances, qu'il étoit négligent, & qu'il laiſſoit dérober impunément les Thréſoriers; de ſorte qu'il forma le deſſein de lui ôter la Surintendance & n'en ſuſpendit l'execution, qu'à la conſidération du Prince de Condé, qui le ſoûtenoit.

* *Baſſomp. Ibid. p. 292.*

Dès que le Prince fut parti pour l'Italie, le Marquis de la Vieville fit entendre au Roi, que Schomberg avoit déja dépensé les revenus Royaux de l'année suivante, & que *Beaumarchais*, qui étoit Beau-Pere de la Vieville, & Thrésorier de l'Epargne, étant hors d'état d'exercer cette année sa Charge, sans se ruiner, il prioit Sa Majesté de l'en décharger. Ce nouveau coup, que l'on porta à Schomberg, l'auroit ruiné dès le moment, le Roi s'imaginant déja que tout lui alloit manquer; si le Maréchal de Bassompierre n'eût détourné, pour un peu de tems, cet orage; en suggerant à Sa Majesté une chose, qui auroit dû lui venir d'elle-même dans l'esprit. C'est qu'il étoit bon de savoir, si ce dont on accusoit le Comte de Schomberg étoit veritable, & écouter sa justification.

L'avis étoit trop juste, pour le mépriser absolument; mais quoi que Schomberg eût déclaré, qu'il étoit prêt de faire voir au Roi tout le contraire, Beaumarchais dit de nouveau, qu'il faloit avancer plusieurs millions, pour soûtenir la dépense du Roi, & qu'il ne lui seroit pas possible de le faire, s'il n'y avoit un autre Surintendant, dont il fut assûré pour son rembourſement, & le Roi résolut d'ôter cet emploi à Schomberg. La Vieville le lui demanda, pour lui-même; à condition que si dans deux, ou trois mois, il ne s'en acquitoit pas bien, on en mettroit un autre en sa place; & soûtenu du Chancelier & de Puysieux, il l'obtint.

Ce nouveau Surintendant ne fut pas d'abord du Conseil Etroit, & fit ce qu'il pût, pour s'attirer l'estime de tout le monde. Mais dès qu'il fut entré dans ce Conseil, il ne put souffrir la dépendance, à l'égard du Chancelier, dans laquelle il étoit obligé de vivre, & commença à cabaler, contre

tre lui & contre ſon Fils. Il n'y réüſſit pas mal, comme il parut, dès le commencement de l'année ſuivante.

Cependant le Cardinal de Richelieu agiſſoit pour la Reine-Mere, en tout ce en quoi elle l'employoit. Après la mort du Maréchal d'Ancre, le Roi ayant découvert qu'il avoit de l'argent, ſur *les Monts de Florence*, avoit fait, à la ſollicitation du Duc de Luines, tout ce qu'il avoit pû, pour le retirer; & le Grand-Duc *Coſme*, à qui la Couronne de France devoit quelque argent, en avoit retenu deux cens mille écus, ſous je ne ſai quel prétexte. Ce Prince étant mort en 1621. on ne laiſſa pas de demander de la part du Roi, ce même argent à *Ferdinand* ſon Succeſſeur. Enſuite le Roi déclara, que cet argent ne lui apartenoit point, mais à la Reine ſa Mere, qui commença à le redemander avec beaucoup d'inſtance; à deſſein de le rendre à *Arrigo Concini*, Fils du Maréchal d'Ancre. Le Cardinal de Richelieu eut là-deſſus diverſes conférences avec *Gondi*, Agent du Grand-Duc, & ils tomberent d'accord, que le Grand-Duc donneroit d'abord cent mille écus à la Reine-Mere; & que le Roi payeroit le reſte, en diverſes fois, à compte de ce qu'il devoit à la Maiſon de Médicis. Pendant que cette negociation dura, l'Agent du Grand-Duc offrit de donner cinquante mille écus au Fils du Maréchal d'Ancre; mais le Cardinal répondit, que la Reine ne conſentiroit jamais que l'on publiât, qu'elle s'étoit fait donner du Roi les deux cens mille écus, dont il étoit queſtion, pour les rendre à Concini, parce que cela pourroit choquer le Roi; de ſorte qu'elle vouloit que l'on parlât de cette ſomme, comme d'un argent, qui étoit à elle. Ainſi le Cardinal, par reconnoiſſance, ou pour obéïr à la Reine, ſervit en cette oc-

occaſion le Fils de ſon premier Bienfaiteur.

Dès la fin de l'année 1623. le Roi parla d'ôter les Seaux au Chancelier de Sillery, ſous prétexte qu'âgé de quatre-vingts ans, & incommodé de la goutte, il ne pouvoit pas ſuivre Sa Majeſté, dans ſes voyages. Il arriva, par malheur, vers ce tems-là, que le Marquis de Puyſieux ſon Fils tomba malade, de la fiévre quarte ; ce qui l'empêcha d'être aſſidu auprès du Roi, & le mit ainſi hors d'état de parer les coups, qu'on lui portoit en ſon abſence. Pendant qu'il étoit au lit, & que l'âge de ſon Pere le retenoit au logis*, la Vieville ſût ſi bien faire, qu'il engagea le Roi à les congédier tous deux. Il s'étoit gagné l'affection de ce Prince, en loüant la conduite de Sa Majeſté, qui ſe vouloit trouver en perſonne dans les armées, au lieu que le Chancelier deſapprouvoit ces voyages ; liberté, qui l'avoit rendu deſagreable au Roi. Cela & les mauvais offices qu'on lui avoit rendus, firent ſi bien réſoudre Sa Majeſté à le congédier ; que le Chancelier ne pût obtenir autre choſe, ſinon que, pour ne pas deshonorer ſa vieilleſſe, on feroit en ſorte que ſa demiſſion parût venir de lui.

* AINSI en allant ſouhaiter la bonne année au Roi, il le pria de reprendre les Seaux, & de le décharger, d'un Emploi, dont il ne pouvoit plus ſe bien acquiter, à cauſe de ſa grande vieilleſſe. Il demanda auſſi par grace au Roi ; qu'il fit un Garde des Seaux, qui ne fut pas ſon ennemi, ni celui de ſon Fils ; & on les donna à *d'Aligre*, dès que Puyſieux les eût rendus, ce qu'il fit le 2. Janvier. Ce Secretaire commença dès-lors à être moins aſſidu à la Cour, qu'il ne l'avoit jamais été. Pendant ſix jours, Sa Majeſté donna ſeul audience à divers Ambaſſadeurs, ſans avoir auprès de lui, ſelon la coûtume, le Secretaire pour les af-

* *Ann.* 1624. fai-

faires étrangeres. Cependant le Roi lui faiſoit aſſez bon viſage, quoi qu'il eût réſolu de s'en défaire, auſſi bien que de ſon Pere.

Les principaux ennemis qu'il avoit à la Cour, étoient la Reine-Mere, le Prince de Condé, le Comte de Soiſſons, Thoiras, le Duc de Bellegarde, & pluſieurs autres, qui ne pouvoient ſouffrir l'autorité qu'il prenoit. La Reine-Mere étoit choquée de voir un Miniſtre plus puiſſant qu'elle auprès du Roi, & outre cela le Cardinal de Richelieu l'irritoit contre lui, parce qu'il avoit beaucoup traverſé ſa promotion au Cardinalat. Le Prince de Condé ne l'aimoit pas, & la raiſon en étoit qu'il avoit contribué à faire conclurre la paix de Montpellier avec les Huguenots; par laquelle ce Prince perdoit l'autorité, qu'il avoit euë dans l'armée du Roi, pendant que la guerre avoit duré. Le Comte de Soiſſons le haïſſoit, parce que, ſous divers prétextes, il avoit retardé ſon mariage avec Madame, Sœur du Roi. Thoiras étoit irrité contre lui, perſuadé que Puyſieux avoit tâché, par toutes ſortes de voies, de l'éloigner de la faveur du Roi. Enfin le Duc de Bellegarde étoit ſon ennemi, à cauſe qu'il s'étoit oppoſé à la renonciation de ſa Charge, qu'il vouloit faire en faveur d'un de ſes parens. Ils alleguoient tous au Roi, une raiſon aſſez plauſible, c'eſt qu'il n'étoit pas ſûr de ſe ſervir d'un homme, qui croiroit toûjours qu'on lui avoit fait tort, en ôtant les Seaux à ſon Pere.

Enfin le 4. de Février, le Roi le congédia, auſſi bien que le Chancelier, en cette ſorte. Il leur envoya un Secretaire du Cabinet, avec un billet de ſa main; afin qu'on ne doutât point de l'ordre qu'il portoit de bouche. Ce Secretaire leur dit, que Sa Majeſté ayant ſû qu'ils s'acquittoient mal de leurs Charges, Elle ne vouloit plus ſe ſervir

vir d'eux; qu'ils euſſent à ſe retirer à une de leurs Maiſons, hors de Paris; que néanmoins le Roi qui ne vouloit jamais refuſer juſtice à perſonne, leur permettoit de ſe juſtifier, s'ils le pouvoient, d'une infinité d'accuſations, mais loin de la Cour; & qu'ils reçuſſent cela comme une recompenſe des longs ſervices, que leur Maiſon avoit rendus à la Couronne, & comme une grace très-particuliére; puis que le Roi avoit en main dequoi proceder contre eux, avec beaucoup plus de rigueur. Le Chancelier reçut ces ordres en vieillard, ſe plaignit beaucoup de ſon malheur, & dit, à l'égard de la juſtification, qu'il obéïroit. Son Fils répondit, avec plus de fermeté; il dit qu'on ne pouvoit avoir avancé contre eux, que des calomnies, & qu'il eſperoit de le faire voir, puis qu'on lui accordoit la faveur de ſe pouvoir défendre; qu'au reſte, il ne manqueroit pas d'obéïr au Roi, comme il avoit toûjours fait. Un moment après, ils firent fermer la porte de leur Hôtel, Puyſieux ſortit le même jour de Paris, & le Chancelier le lendemain. On croyoit généralement, que le Fils ſignant les Ordres du Roi, & le Pere étant Maître des Seaux, ils en avoient profité à leur avantage. On accuſoit Puyſieux en particulier, d'avoir envoyé des Ordres aux Ambaſſadeurs, tels qu'il avoit jugé à propos, ſans que le Roi en ſût rien; & qu'il avoit ſouvent fait quelque changement à ceux, que le Roi lui avoit donnez. Mais enfin, après bien du fracas, il ne ſe trouva que très-peu de dépoſitions contre eux, & encore étoient-elles de leurs ennemis. On partagea la Charge de Puyſieux, qui regardoit la guerre & les affaires étrangeres, à quatre Secretaires d'Etat; qui devoient rendre compte de leur adminiſtration au Conſeil Etroit, où le Marquis de la Vieville étoit le plus puiſſant.

Pour

Pour achever de ruiner la Maiſon des Sillerys, il ne reſtoit qu'à rappeller le Commandeur de Sillery, Ambaſſadeur à Rome, & c'eſt auſſi ce que l'on fit. On voulut colorer ce rappel de quelque raiſon apparente, car il n'y avoit aucun ſujet de ſe plaindre de lui. Le Roi écrivit à *Marquemont*, Archevêque de Lion; qu'ayant bien conſideré les difficultez, qui ſe trouvoient dans l'affaire de la *Valteline*, dont nous parlerons dans la ſuite, il avoit trouvé à propos de s'informer de toutes les circonſtances, & des ſentimens du Pape & de la Cour de Rome là-deſſus; & qu'il ne pouvoit s'en inſtruire mieux que par la bouche du Commandeur de Sillery; Qu'ainſi il s'étoit déterminé à le rappeller, d'autant plus facilement, que le tems de ſon Ambaſſade étoit prêt d'expirer, & qu'il envoyeroit en ſa place *le Comte de Bethune*, mais qu'en attendant il chargeoit l'Archevêque du ſoin de ſes affaires.

Dans ce tems-là, *Jaques I.* Roi d'Angleterre, ayant rompu le traité du mariage de ſon Fils, le Prince de Galles, avec l'Infante d'Eſpagne, on avoit commencé à traiter du mariage du même Prince, avec *Henriette-Marie*, Sœur de Louïs XIII. L'affaire de la Valteline, que l'on avoit crû vuidée, donnoit plus de peine que jamais, & il y avoit apparence qu'on en viendroit bien-tôt à une rupture avec l'Eſpagne.

Fin du Livre Premier.

LA VIE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE SECOND.

Contenant l'Hiſtoire de ſon Miniſtére, depuis ſon entrée au Conſeil, juſqu'à la priſe de la Rochelle en 1628.

LA Cour & les affaires de la Couronne étoient dans l'état, que je viens de dire, lors qu'enfin la Reine-Mere obtint du Roi, que le Cardinal de Richelieu ſeroit reçû dans le Conſeil d'Etat. Il n'y avoit alors preſque aucune perſonne de grande experience, ni d'une capacité ſuffiſante, pour ſe tirer heureuſement des affaires épineuſes que la Couronne alloit avoir ; de ſorte que l'on regarda le Cardinal, en qui

qui ces qualitez ſe trouvoient, comme un homme néceſſaire à l'Etat, & qui lui pourroit rendre de très-grands ſervices.

La Cour étant à Compiégne, le Roi ſe trouva le matin du vingt-neuviéme d'Avril, dans la Chambre de la Reine-Mere; où il avoit accoûtumé d'aller tous les jours à la même heure, pour y traiter avec elle des plus importantes affaires; & il y déclara le Cardinal de Richelieu Conſeiller d'Etat, ce qui donna une joie extraordinaire à cette Princeſſe. Tout le Royaume comprenoit par-là, que ſon Fils étoit parfaitement réconcilié avec elle; & elle n'avoit pas peu augmenté ſon autorité, en introduiſant ſon principal Miniſtre dans le Conſeil du Roi. Cependant ceux qui étoient de ce Conſeil, ne voyoient qu'avec chagrin l'avancement du Cardinal, & craignoient, avec raiſon, qu'il ne s'élevât au deſſus d'eux, à cauſe de ſa Dignité. Ils firent en ſorte que le Roi dît, qu'il entendoit ſeulement que ce Prélat y entreroit, pour y dire ſon avis ſur les matiéres qu'on y propoſeroit; mais qu'il ne traiteroit chez lui avec perſonne d'affaires d'Etat, comme Miniſtre du Roi. Sa Dignité de Cardinal lui fit avoir ſéance vis à vis du Cardinal de la Rochefoucaud, au deſſus du Connêtable; au lieu que, quand il étoit Secretaire d'Etat, les autres Secretaires avoient eu de la peine de lui donner la préſéance. Quoi qu'il eût recherché, comme on l'a vû, avec la derniére avidité, l'honneur d'entrer dans le Conſeil du Roi; * il diſoit, à ceux qui l'alloient féliciter, que c'étoit le Roi, qui de ſon pur mouvement lui en avoit ouvert l'entrée, & lui avoit ordonné de lui obéir; mais que pour lui il auroit mieux aimé vivre en repos chez lui, ſans ſe mêler du manîment

* *Voyez Siri Mem. Recond. T. V. p. 598.*

ment des affaires, qui n'attiroit la plûpart du tems que de la haine & de l'envie. Il ajoûtoit qu'à cauſe de cela, puis que le Roi avoit voulu abſolument le charger d'un fardeau aſſez peſant, quoi qu'honorable, il avoit dit librement à Sa Majeſté, qu'il ne pouvoit faire autre choſe, à cauſe du peu de ſanté dont il jouïſſoit, que de ſe trouver au Conſeil, lors qu'il le pourroit, pour dire ſon ſentiment ſur ce qui y ſeroit propoſé; mais que pour ce qui étoit de négocier dans ſa maiſon quoi que ce ſoit, il l'avoit refuſé; pour n'être pas troublé dans un lieu, où il ne cherchoit que du repos, & que le Roi l'avoit exempté de cette peine. Mais ceux qui ſavoient qu'il n'étoit pas ſi valetudinaire, qu'il le diſoit, & qui connoiſſoient ſon humeur agiſſante & avide de commander, voyoient facilement que ce n'étoit que par force qu'il en uſoit ainſi; & le peu de gens, qui ſe laiſſerent tromper par ſes premiers diſcours, furent deſabuſez en peu de tems.

Les Comtes de Holland & de Carlile, Ambaſſadeurs Extraordinaires d'Angleterre, étoient alors * à Paris, pour traiter du mariage de *Charles* Prince de Galles, avec Henriette-Marie, Sœur du Roi, & pour offrir à la France de ſe liguer avec elle contre l'Eſpagne. Ils ſouhaiterent qu'on traitât conjointement de ces deux affaires; & pour examiner leurs propoſitions, on leur donna pour Commiſſaires, le Cardinal de Richelieu, le Garde des Seaux, les Marquis de la Vieville & de *la Ville aux-Clers*. Les Ambaſſadeurs, ne ſachant de quelle maniere le Cardinal voudroit les recevoir, prierent le dernier de s'en informer. Il répondit qu'il les traiteroit, comme il traitoit les Ambaſſadeurs de l'Empereur, & du Roi d'Eſpagne;

* *Au mois de Juin.*

gne; qu'il ne pouvoit pas leur donner chez lui la main droite, puis qu'il ne la donnoit pas à ces Ambaſſadeurs; mais qu'en les reconduiſant, il iroit plus loin, qu'il n'avoit accoûtumé, pourvû qu'ils lui permiſſent de couvrir cette démarche d'un prétexte, qui empêchât les autres d'en tirer conſéquence pour eux. Les Ambaſſadeurs ne deſapprouvoient pas cet expédient, mais ils le prié-rent de leur donner le tems de recevoir là-deſſus les Ordres du Roi leur Maître, & de ne trouver pas mauvais, en attendant, qu'ils ne ſe viſſent, que dans la Chambre de la Reine. Ils ajoûterent néanmoins, que s'il feignoit d'être malade, ils l'iroient voir, & que cela leveroit toutes les difficultez.

Le Cardinal demeura au lit le lendemain & les trois autres Commiſſaires ſe rendirent dans ſa Chambre. Les Ambaſſadeurs y vinrent auſſi, & expliquerent l'intention du Roi Jaques & du Prince de Galles, concernant le mariage, & la ligue contre l'Eſpagne. Quoi qu'ils ſouhaitaſſent que l'on joignît ces deux articles, ils conſentoient de commencer par le premier; après quoi ils repréſenterent que la propoſition, qu'ils faiſoient du mariage du Prince de Galles, & d'une Fille de France, n'étoit pas nouvelle; puis qu'on avoit parlé, il y avoit quelques années, de marier le même Prince avec Madame *Chriſtine*, qui avoit été mariée depuis au Prince de Piémont; de ſorte qu'il n'y avoit qu'à reprendre les articles que l'on avoit faits alors, & à continuer ſur le même pied. Les François répondirent que la face des affaires étoit changée, depuis ce tems-là; que l'on avoit à preſent d'autres penſées; que le Roi d'Angleterre avoit interêt à conſerver la réputation du Roi, en faiſant le mariage de ſon Fils avec la Sœur de ſa Ma-

Majeſté; & que l'on ne pouvoit pas ſe contenter de ce que Sa Majeſté Britannique avoit alors accordé à Madame Chriſtine, concernant la Religion, après ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne, lors qu'on y traitoit du mariage du Prince de Galles avec l'Infante. On parla long-tems là-deſſus, & les Ambaſſadeurs, preſſez de donner par écrit ce qu'ils pouvoient accorder, preſenterent un article, par lequel leur Maître promettoit le libre exercice de la Religion Catholique à Madame & à ſa ſuite. Mais les Commiſſaires du Roi dirent, qu'il falloit commencer par mettre ſur la table les onze articles, dont Sa Majeſté Britannique étoit convenuë avec l'Eſpagne, quand le Prince de Galles recherchoit l'Infante. Les Ambaſſadeurs rejetterent d'abord cette propoſition, à quoi de la Ville aux-Clers répondit, qu'il étoit ſurpris qu'ils ne fuſſent pas venus, avec pouvoir d'accorder au Roi Très-Chrêtien, la même choſe que leur Roi avoit accordée à Sa Majeſté Catholique; puis qu'il n'étoit pas difficile de comprendre, que la France ne ſouffriroit pas de l'inégalité, dans cette affaire.

On envoya là deſſus un Courrier au *Comte de Tilliéres*, Ambaſſadeur de France en Angleterre, afin qu'il vît le Prince & le Duc *de Buckingham*, pour leur remontrer, que le Roi ne pouvoit pas moins demander; combien il importoit à la Couronne d'Angleterre, de ne rompre pas cette négociation; & qu'enfin on ſavoit que ce Prince écoutoit encore alors des propoſitions, que les Eſpagnols lui faiſoient faire, & qui pourroient bien tourner à ſon deſavantage. Mais le Roi ayant découvert, que les Ambaſſadeurs d'Angleterre n'avoient point écrit à leur Maître, on dépêcha promptement un autre Courier à Tilliéres, pour l'avertir de

de n'en rien témoigner. En effet, les Ambaſſadeurs d'Angleterre conſentirent bien-tôt à accorder les articles d'Eſpagne, excepté trois; dont l'un regardoit la liberté de conſcience pour les Catholiques Anglois; l'autre une Egliſe publique, pour la ſuite de Madame; & le dernier enfin, l'éducation des Enfans qui naîtroient de ce mariage, & qui devoient être juſqu'à l'âge de douze ans accomplis, entre les mains de la Reine, pour les élever dans ſa Religion. Les François repréſentoient aux Ambaſſadeurs, qu'ils rendoient un grand ſervice à Sa Majeſté Britannique, en uniſſant à ſon parti tous les Catholiques Anglois; qui pourroient s'oppoſer aux *Puritains*, ou *Presbyteriens*, dont le Roi n'étoit point aimé. Mais cette raiſon étoit très-foible, parce que le nombre des Presbyteriens étoit incomparablement plus grand, & leur parti plus formidable, que celui des Catholiques; de ſorte que la Cour d'Angleterre avoit beaucoup plus de ſujet de ménager les premiers, dont il ne lui auroit pas été difficile de s'attirer la faveur, ſi elle l'avoit voulu. Ainſi les Ambaſſadeurs Anglois ne voulurent jamais conſentir à donner une Egliſe publique aux Catholiques, de peur que le peuple de Londres ne ſe ſoulevât; quoi qu'ils accordaſſent l'article concernant l'éducation des Enfans. La Cour de France vouloit auſſi envoyer un Evêque, avec la Reine; ce que les Ambaſſadeurs rejetterent comme inutile, mais enfin ils l'accorderent. Pour ce qui regardoit la dot, ils vouloient avoir huit cens mille écus; dont la moitié ſeroit payée à Londres la veille du mariage, deux cens mille un an après, & le reſte dans ſix mois. Ils entendoient encore que Madame venant à mourir, avant le Prince, ſans Enfans, le Prince ne fût obligé à en rendre que la moitié.

Cette négociation ayant été conduite juſques-là, les Ambaſſadeurs déclarerent, qu'ils ne pouvoient aller plus loin, & ils envoyérent à Londres ce dont ils étoient convenus. Cependant, comme il falloit que le Roi de France demandât diſpenſe au Pape, qui étoit *Urbain VIII.* pour ſa Sœur, afin qu'il lui fût permis d'épouſer un Prince Hérétique ; il s'écoula trois mois de tems, en attendant la diſpenſe du Pape. Le Nonce *Spada* ne manqua pas, en cette occaſion, de repréſenter à la Reine-Mere, qu'elle ne pouvoit pas faire conclurre le mariage de ſa Fille, avant que d'avoir la permiſſion du Pape ; & les Ambaſſadeurs d'Angleterre ne refuſerent pas de l'attendre. On appréhendoit à Rome, que cette alliance n'engageât Louïs XIII. à ſoûtenir les interêts de l'*Electeur Palatin*, Calviniſte, Beau-frere du Prince de Galles, & à lui faire rendre l'Electorat qu'on lui avoit ôté, pour le donner à la Branche Catholique de la Maiſon de *Baviére* ; mais dans le fonds, le Roi d'Angleterre ne s'intereſſoit pas beaucoup à cela ; & la France ne l'auroit jamais fait, s'il n'étoit arrivé d'autres choſes depuis. Néanmoins le Pape, craignant que cette Couronne ne s'engageât inſenſiblement à protéger les Hérétiques, écrivit un Bref au Roi, & un autre à la Reine-Mere, par leſquels il tâchoit de les en détourner. Le Nonce en les préſentant, y joignit toutes les raiſons de conſcience, & de réputation ; dont il pût s'aviſer. Il leur parla des bruits qui couroient, que le Roi ſe liguoit avec les Hérétiques, ce qui ne manqueroit pas de porter beaucoup de préjudice à la Religion Catholique en général, & ſur tout en Allemagne. * Le Roi répondit, que le Pape ne le trouveroit pas moins bon Catholique, que les Eſpagnols, & que

* *Voyez Siri Mem. Rec. p. 614.*

que c'étoit peut-être la ſeule raiſon, qui retardoit le mariage de ſa Sœur. La Reine dit auſſi, entre autres choſes, que les Eſpagnols, qui traverſoient ce mariage, & qui faiſoient ſi fort les ſcrupuleux, offroient à préſent la carte blanche au Roi d'Angleterre; mais que ſa Fille ne partiroit pas, avant qu'on eût pris toutes les ſûretez, que l'on pouvoit demander, à l'égard de la Religion. Pour ce qui eſt de la Ligue, que les Anglois avoit propoſée, on dit qu'elle n'étoit pas concluë pour cela, & qu'il falloit que le mariage allât devant, comme une choſe qui n'avoit aucun raport avec l'autre.

On croyoit que la Reine-Mere ſouhaitoit paſſionnément ce mariage, pour s'aſſûrer un nouveau ſecours, en cas que les brouilleries recommençaſſent en France. Le Nonce ne ſe contenta pas de lui parler à elle-même, pour la diſpoſer à attendre la permiſſion du Pape, avant que de donner parole aux Anglois; il en parla encore au Cardinal de Richelieu, à qui il repréſenta, que ſon Caractere & ſa Dignité l'obligeoient de s'oppoſer à la concluſion du mariage, ſans la permiſſion de ſa Sainteté; & que ſi on le voyoit agir froidement, les Conſeillers d'Etat Laïques y donneroient facilement les mains.

La principale difficulté, que l'on faiſoit à Rome, & que les François avoient de la peine à réſoudre; c'étoit que le Pape ne pouvoit pas, avec honneur, accorder la diſpenſe, en faveur du mariage du Prince de Galles & d'une Fille de France, à des conditions moins avantageuſes pour la Religion Catholique; que l'avoient été celles, que l'Angleterre avoit accordées à l'Infante d'Eſpagne. Il n'étoit pas non plus de l'honneur de la France, d'en venir à une concluſion,

à meilleur marché que les Eſpagnols. Les François diſoient à la vérité, que le Prince de Galles n'avoit accordé aux Eſpagnols, ce qu'ils lui avoient demandé, que parce qu'il étoit entre leurs mains, & que dès qu'il avoit été de retour en Angleterre, il avoit tout révoqué; mais on leur repliquoit, que ce Prince voulant ſe marier à une auſſi grande Princeſſe, que l'eſt une Fille de France, il faudroit bien qu'il paſſât par-là, puis qu'il ne pouvoit renoüer avec l'Eſpagne. Mais comme il étoit impoſſible d'obtenir du Parlement une Egliſe publique, pour les Catholiques, en Angleterre; les François voyoient bien que le Prince de Galles perdroit plûtôt l'envie de ſe marier avec la Sœur du Roi, que d'accorder une choſe qu'il ne pourroit pas tenir, ſans tout hazarder; de ſorte qu'ils étoient réſolus de paſſer par deſſus cet article. Le Cardinal de Richelieu croyoit, *que, pour obtenir la diſpenſe „il ſuffiſoit que le Roi fût „aſſuré de toutes les conditions qui étoient néceſ„ſaires pour le ſalut de Madame, & de toute ſa „Famille; & qu'il y eût lieu d'eſperer beaucoup „pour le bien général des Catholiques d'Angle„terre; & l'affaire étoit, ſelon lui, non ſeulement „en cet état, mais en termes encore plus avan„tageux. C'eſt ce qu'il ſouhaitoit que l'on repréſentât à Sa Sainteté, à qui il vouloit encore que l'on fît entendre, que ſi la diſpenſe tardoit trop à venir; on pourroit bien ne la pas attendre.

Il y avoit déja pluſieurs Caſuiſtes, § qui diſoient que cette diſpenſe n'étoit pas abſolument néceſſaire, & que ſi c'étoit un péché de conclurre le mariage ſans cela, il ne pouvoit être que véniel; dans

* *Lettre du Cardinal à M. d'Herbault du 22 d'Août 1624.* § *Lettre de Marquemont à Herbault du 29. de Juillet 1624.*

dans un païs, où il y avoit liberté de conſcience, & où les Catholiques & les Huguenots vivoient les uns avec les autres. Un jour * que le Nonce fut voir le Cardinal, „ ce dernier dit que Bethune „ avoit écrit, que le Pape lui avoit dit, qu'il ne „ donneroit point de diſpenſe; à moins que l'An„ gleterre n'accordât les mêmes conditions à Pa„ ris, qu'elle avoit accordées à Madrid. Le Nonce répondit, qu'il n'y avoit pas ſujet de s'en étonner, puis que le Roi & le Cardinal avoient dit, que la Religion Catholique n'auroit pas de moindres avantages, par le moyen de la France, que par le moyen de l'Eſpagne. „ Tout cela eſt vrai, dit le „ Cardinal, & nous voulons tenir tout ce que nous „ avons promis; parce que le Roi d'Angleterre „ nous accordera, tout ce qu'il avoit promis aux „ Eſpagnols, à deſſein de l'executer; & non ce „ qu'il ne promettoit, que par cérémonie. La diſtinction, repliqua Spada, eſt fort métaphyſique & ſi l'on donnoit lieu à de ſemblables conſidérations, les exceptions détruiroient facilement la régle. Il ajoûta que le Cardinal avoit donné un tour à cette affaire bien different de celui qu'elle avoit, lors qu'elle étoit entre les mains du Marquis de la Vieville: „ Ce ſeroit une belle choſe, dit „ le Cardinal, ſi l'on diſoit que la Vieville avoit „ fait ce mariage, mais que ceux qui lui ont ſuc„ cédé l'ont rompu. Le Nonce repartit, qu'il y avoit plus d'honneur à le rompre, qu'à le conclurre, en vertu des maximes de la Vieville. „ Le „ mal eſt, répondit le Cardinal, que nous ne ſom„ mes pas aujourd'hui en état de n'avoir égard „ qu'à ce qui peut faire de l'honneur. Spada repliqua, que les François ne pouvoient jamais être en état de ne ſe point garder du blâme; d'autant

* *Le 22. d'Août. Voyez Siri T. V. p. 633.*

plus que les Anglois ſe vantoient déja d'avoir gagné ce qu'ils ſouhaitoient, & pour le mariage en lui-même, & pour les circonſtances. Il vouloit marquer la prétenſion des Ambaſſadeurs d'Angleterre, d'avoir le pas ſur les Cardinaux. Mais le Cardinal dit, „ qu'il ne leur alloit point au devant ni „ ne les accompagnoit point, qu'il les attendoit ſeu„ lement dans la Chambre de l'Aſſemblée, ou aſ„ ſis dans la place la plus honorable, ou debout, „ juſqu'à ce qu'on eût mis la table; qu'il étoit „ toûjours le premier à parler, & le premier à s'aſ„ ſeoir; & qu'il n'avoit jamais voulu leur rendre „ viſite, dont le Comte de Carlile étoit étrange„ ment en colere.

Quelque tems avant cette converſation; on fit partir le P. Berule pour Rome, afin de preſſer la diſpenſe. On lui donna * des inſtructions dattées du 31. de Juillet, qui portoient entre autres choſes, „ Que ce mariage pourroit être de grande u„ tilité à la Religion Catholique, parce que la „ Princeſſe étant bien élevée, & ferme dans ſa „ créance, elle pourroit gagner le Prince ſon E„ poux, & mettre en ſûreté les Catholiques An„ glois, à l'égard de leurs biens, & de leurs vies: „ Que le Roi d'Angleterre, attaché par-là à la „ Couronne de France, ne fomenteroit plus la „ haine que les Proteſtans ont pour les Catholiques; „ de ſorte que le Turc voyant l'union, parmi les „ Chrétiens, n'oſeroit rien entreprendre: Que Sa „ Majeſté Très-Chrétienne avoit declaré aux Am„ baſſadeurs d'Angleterre, qu'elle ne vouloit rien „ faire, qui pût bleſſer le reſpect qu'Elle devoit à „ Sa Sainteté: Que l'on avoit ſtipulé, que la céré„ monie des Epouſailles ſe feroit, ſelon l'uſage de „ l'Egliſe Romaine; comme cela s'étoit pratiqué, dans

* *Elles ſont dans Siri Mem. Rec. T, V. p. 623.*

„dans le mariage de Marguerite de Valois & du „Roi de Navarre: Que l'on avoit encore ſtipulé „le libre exercice de la Religion Catholique, pour „Madame, & pour ſa Famille; de ſorte que dans „toutes les Maiſons Royales, où elle ſeroit, il y „auroit une Chapelle pour y dire Meſſe, & ad„miniſtrer les Sacremens: Qu'elle auroit pour „Grand Aumônier un Evêque, avec un pouvoir „ſuffiſant, pour proceder contre les Eccléſiaſti„ques, qui ne demeureroient pas dans leur de„voir: Qu'ils ſeroient au nombre de vingt-ſix, „& ſeroient vêtus, en officiant, de leurs habits „Eccléſiaſtiques: Que le Roi & le Prince jure„roient, de ne preſſer la Princeſſe, ni directe„ment, ni indirectement, à faire quoi que ce ſoit, „qui fût contraire à la Religion Catholique: Que „ſes Domeſtiques ſeroient des Catholiques Fran„çois, choiſis par le Roi Très-Chrétien, & que „venant à mourir, on leur en ſubſtitueroit d'au„tres de la même Religion: Que les Enfans nez „de ce mariage ſeroient élevez par leur Mere, juſ„qu'à l'âge de treize ans: Que le Roi d'Angle„terre, en conſidération de cette alliance, empê„cheroit qu'on ne moleſtât ſes Sujets Catholi„ques, & qu'on ne les contraignît à faire des ſer„mens contraires à leur Religion. C'étoit ſur ce pied-là, que l'on demandoit la diſpenſe.

Mais comme le Pape pouvoit objecter, que les articles d'Eſpagne étoient plus avantageux à la Religion, que ceux de France; on chargeoit le P. Berule de lui repréſenter; „que les Eſpagnols, „pour gagner du tems, & ne point rendre le Pa„latinat, offroient à préſent de ſe contenter de „moins, que ce que le Roi d'Angleterre avoit „accordé à Sa Majeſté, & que le Prince de Gal„les, pour ſe tirer des mains des Eſpagnols, a-

„voit plus promis qu'il n'avoit deſſein de tenir ; „Qu'enfin pour le préſent, il étoit impoſſible d'ob- „tenir davantage des Anglois.

Le P. Berule s'acquitta ſi bien de ſa commiſſion, que le Pape ſe radoucit, & promit la diſpenſe, qu'il envoya enſuite ; ſoit qu'il eût peur qu'on ne s'en paſſât, s'il la refuſoit opiniâtrement ; ou qu'il fût touché des raiſons, qu'on lui avoit dites. Il y eut encore en Angleterre quelque difficulté, ſur les articles, que la France croyoit pouvoit obtenir, & ſur leſquels la diſpenſe étoit appuyée ; mais enfin le Roi d'Angleterre conſentit à ce que l'on voulut, & les articles furent ſignez le 20. de Novembre 1624. par le Cardinal de Richelieu & par les Ambaſſadeurs. Néanmoins avant que de paſſer plus loin, le Roi envoya la Ville-aux-Clers à Londres, pour prendre du Roi de la Grand'Bretagne, & du Prince de Galles, les ſermens dont on a parlé. Ils les prêterent entre ſes mains, & jurerent de plus de faire élargir tous les priſonniers Catholiques, dès que le mariage ſeroit conſommé, & d'empêcher qu'on ne les maltraitât deſormais pour leur Religion. Ils donnerent* même tous deux par écrit la promeſſe, par laquelle ils s'engageoient de n'obliger, par quelque voie que ce fût, la Princeſſe de changer de Religion.

Le Cardinal de Richelieu, § pour prévenir toutes les conteſtations, qui pourroient naître de cette alliance, entre les Anglois & les François, comme on l'avoit vû autrefois, fit encore en ſorte que Madame renonçât à toutes les ſucceſſions directes & collaterales, qui lui pourroient échoir, moyennant huit cens mille écus que le Roi lui donnoit en mariage. Il eut auſſi ſoin des interêts de

* *Siri Mem. Rec. T. V. p. 695.*
§ *Aubery Vie du Cardinal. Liv.* II. *c.* 1.

de cette Princeſſe, & ſtipula que ſa maiſon fût compoſée d'un auſſi grand nombre d'Officiers, qu'aucune Reine d'Angleterre en eût eus; Que ſon Doüaire ſeroit de ſoixante mille écus par an, qui lui ſeroient aſſignez ſur des Terres, l'une desquelles ſeroit Duché ou Comté; Que ſi elle venoit à être veuve, il ſeroit à ſon choix de demeurer en Angleterre, ou de venir en France, ſoit qu'elle eût des Enfans, ou non; & qu'en cas qu'elle y revint, le Roi d'Angleterre ſeroit obligé de la faire conduire à ſes dépens, & avec des honneurs convenables à ſa qualité, juſqu'à Calais.

C'eſt ainſi que ſe fit ce mariage, qui depuis a été fatal à Charles I. Roi d'Angleterre. Le Roi Jaques ſon Pere & ce Prince ſe conduiſirent tous deux dans la recherche qu'ils firent de l'Infante, & enſuite d'une Fille de France, comme s'il n'y eût point eu d'autres Femmes au Monde, & comme ſi le bien de leur Etat, & les deſirs de leurs Sujets les euſſent indiſpenſablement obligez de chercher un parti Catholique. On eût dit qu'ils avoient en cela des avantages ſi grands, que pour avoir une Fille d'Eſpagne ou de France, il n'y avoit aucune baſſeſſe, qu'ils ne dûſſent faire; comme étoient les ſermens que l'on exigeoit d'eux, la liberté qu'ils donnoient à la Princeſſe, que le Prince de Galles recherchoit, d'élever les Enfans qu'elle en auroit dans ſa Religion; & avant tout cela, le voyage que le Prince avoit fait en Eſpagne, ſans ſavoir s'il obtiendroit l'Infante. Cependant il ne tira aucun ſecours de la France dans ſes plus grands beſoins, il ſe brouilla même avec elle; & ç'auroit été peut-être encore pis, s'il avoit épouſé l'Infante. Ses Sujets étoient extraordinairement oppoſez à un parti Catholique, & ne pouvoient ſouffrir qu'il eût la baſſeſſe de vendre, pour ainſi dire, la Re-

ligion de ſes Enfans, & ſa propre conſcience, puis qu'il faiſoit profeſſion d'être Proteſtant. Il y avoit en Allemagne des Princeſſes Proteſtantes, dont il n'auroit pas eu à la vérité huit cens mille écus; mais qui auroient entretenu la paix dans ſes Etats, & ſe ſeroient attirées l'amitié de ſes Sujets. Auſſi pour s'être marié, contre toutes les maximes de la bonne Politique, il s'attira des malheurs qu'aucun Roi, ſuccedant à une Couronne héréditaire, n'a peut-être jamais eſſuyez; & ſes Fils nez de ce mariage, & entêtez des maximes de leur Mere, en ont encore beaucoup ſouffert après ſa mort. Ainſi il y eut bien des gens, qui crûrent que le Cardinal de Richelieu, qui méditoit la guerre contre la Maiſon d'Autriche, avoit envoyé la Princeſſe Henriette Marie en Angleterre, comme une pomme de diſcorde, qui donneroit tant d'affaires aux Anglois, qu'ils ne pourroient pas ſe mêler des guerres de leurs Voiſins.

Je n'ai pas voulu interrompre le cours de cette négociation, pour parler de deux autres choſes, qui donnerent beaucoup d'occupation au Cardinal, dès le commencement de ſon Miniſtére. L'une fut la diſgrace du Marquis de la Vieville, & l'autre, l'affaire de la Valteline, qui occupoit la Cour depuis long-tems; & dont je vai faire l'Hiſtoire, après avoir parlé de la chûte de ce nouveau Miniſtre.

Sans avoir aucun mérite, qui le diſtinguât des autres, il étoit venu tout d'un coup, par la facilité du Roi, à une ſi grande autorité; qu'il conduiſoit non ſeulement les Finances, mais encore l'Etat, quoi qu'il fût haï de preſque toute la Cour. Il fit paroître ſon autorité, un peu avant ſa diſgrace, par la maniére dont il traita le *Colonel d'Ornano*, Gouverneur de Monſieur. Il eſt bon que nous

nous

nous arrêtions un peu ſur cet endroit, parce que ce Prince ayant eu beaucoup de part aux brouilleries des Grands, ſous le Miniſtére du Cardinal de Richelieu, on en comprendra mieux l'origine, ſi l'on ſait de quelle maniére il avoit été élevé.

Gaſton étant ſorti l'an 1615. des mains de Madame *de Montglas*, * Gouvernante des Enfans de France, on l'avoit mis entre les mains de *De Brêves*, ſon Gouverneur, homme vertueux & conſommé dans les affaires, par diverſes Ambaſſades, dont il s'étoit très-bien acquitté. Il prit tant de ſoin à élever le Duc d'Anjou, que ce Prince fit en peu de tems de grands progrès, en tout ce qu'on pouvoit demander d'une perſonne de ſa qualité. On admiroit ſon eſprit, ſes diſcours, & la maniére obligeante, dont il recevoit ceux qui s'approchoient de lui. Mais comme les Courtiſans, couverts de vices, craignent les vertus des Princes, qui ſe trouvent oppoſées à leurs deſſeins; De-Brêves eût bien-tôt le chagrin d'être éloigné de la perſonne de Monſieur, dans le tems qu'il lui étoit le plus néceſſaire. On lui dit de ſe retirer, peu de tems après la mort du Maréchal d'Ancre en 1617. & pour obtenir cet ordre du Roi, on avoit pris ſoin de lui donner de la jalouſie des bonnes qualitez de ſon Frere; que quelques perſonnes diſoient avoir plus d'eſprit, & avoir été mieux élevé que lui. Cependant dans un Conſeil, qui ſe tint chez le Chancelier de Sillery, où étoient du Vair, Villeroi, & le Préſident Jeannin, & où l'on conclut de chercher un autre Gouverneur à Monſieur, on fit appeller De-Brêves; & après l'avoir comblé de loüanges, pour les ſoins qu'il avoit pris de l'éducation de ce Prince, on lui dit que ſa Majeſté vouloit qu'il ne prît plus cette peine, ſans lui dire aucune

* *Siri Mem. Rec. T. V. p. 608.*

cune raiſon de cela. Le Chancelier ajoûta, qu'il avoit ordre du Roi de lui dire, qu'il étoit parfaitement ſatisfait de lui, & que pour preuve de cela, Sa Majeſté lui faiſoit preſent de cinquante mille écus, à prendre dans trois ans, ſur l'Epargne, & lui donnoit un Brevet de ſix mille livres de penſion. Luines voulant s'aſſurer de la perſonne de Monſieur, lui donna pour Gouverneur le *Comte du Lude*, dont il avoit été lui-même Domeſtique. Ce nouveau Gouverneur eut en peu de tems arraché toutes les ſemences de vertu, que De-Brêves avoit tâché de mettre dans l'eſprit du Prince; & étant adonné au plaiſir, il ſe déchargeoit des ſoins de ſon éducation ſur un Sous-Gouverneur, dont les maniéres groſſiéres & brutales corrompirent entiérement le jeune Gaſton; qui s'accoûtuma ſi bien à jurer, ſous cet homme, qu'il ne perdit jamais cette mauvaiſe coûtume. Le Comte du Lude étant mort, on donna à Monſieur pour Gouverneur, ſur la fin de l'année 1619. *Ornano*, Colonel des Gardes Corſes, Gouverneur du Pont du S. Eſprit, & Lieutenant Général du Roi en Normandie. C'étoit un homme de mérite, & qui avoit de grandes qualitez. Il fit ce qu'il put, pour déraciner les mauvaiſes habitudes de l'eſprit du Prince, enfoncé dans les voluptez, & n'y réüſſit pas mal; ce qui paroiſſoit d'autant plus important, que le Roi n'ayant point alors d'Enfans, il pouvoit arriver que Gaſton ſuccéderoit à la Couronne.

Enſuite Ornano lui ſuggera de demander d'avoir entrée dans le Conſeil du Roi; afin d'y entrer enſuite lui-même, par la faveur de ſon Maître. Pour gagner plus facilement ſon eſprit, il commença à lui être beaucoup plus indulgent, & à avoir pour lui une très-grande complaiſance. Le Marquis de la Vieville, quoi que ſur le déclin de ſa faveur, s'é-

s'étant apperçû des deſſeins du Colonel, fit enſorte que le Roi le fit arrêter, & l'envoya priſonnier à Caën en Normandie; quoi que Gaſton pût faire, pour obtenir ſa liberté. Dans le même tems, Sa Majeſté lui donna pour Gouverneur *Deſpreaux*, qui avoit été Sous-Gouverneur du Roi, pendant qu'il étoit Dauphin, & qui dépendoit abſolument de ſa Majeſté. Mais ce ne fût que pour peu de tems, car le Marquis de la Vieville ayant été diſgracié, le Roi, flêchi par les priéres de Monſieur, rendit la liberté à Ornano, & le remit dans ſon poſte. On rejetta toute la faute de ſon empriſonnement, ſur le Miniſtre diſgracié; comme ſi le Roi, qui avoit donné les ordres, pour le faire arrêter, n'y eût eu aucune part.

La Vieville eut encore aſſez de crédit, avant que de tomber, pour faire rappeller le Comte de Tilliéres, Ambaſſadeur en Angleterre, & Beaufrere du Marêchal de Baſſompierre ſon ennemi.* Il feignit d'être mal avec les Ambaſſadeurs de Sa Majeſté Britannique, & travailla de concert avec eux, pour faire rappeller Tilliéres, & envoyer en ſa place *le Marquis d'Effiat*, grand ami du Comte de Carlile. On diſoit que Tilliéres n'étoit pas propre, pour cette Cour, parce qu'il étoit trop ami des Jeſuites, haïs en Angleterre; mais la principale raiſon fut une Lettre, qu'il avoit écrite au Roi, & par laquelle il lui mandoit, que la Reine, ſa Mere faiſoit, à ſon inſû, traiter en Angleterre du mariage de Madame, par des perſonnes interpoſées; ce qui offenſa ſi fort la Reine-Mere, qu'elle le perdit dans l'eſprit du Roi. D'Effiat arriva, au mois de Juillet, à Londres, & ſa principale commiſſion étoit de découvrir, ſi le Roi Jaques étoit entiérement détaché de l'Eſpagne, & s'il

* *Mem. de Baſſomp. T. II. p.* 312.

s'il ſoûhaitoit ſincerement le mariage de ſon Fils avec Madame, car on en doutoit encore en France. Son Inſtruction lui donnoit le Tître d'Ambaſſadeur Ordinaire, mais on lui avoit donné depuis celui d'Extraordinaire. Cependant on le révoqua, pendant qu'il étoit en chemin; & comme il eut repréſenté qu'il pourroit mieux ſervir le Roi ſi on le lui rendoit, on le lui accorda de nouveau, par une Lettre du 31. de Juillet. Cette variation, dans une choſe de ſi peu de conſéquence, marquoit une grande inégalité dans le Conſeil; dont le Cardinal n'avoit pas encore pris l'entiére direction, comme il le fit depuis.

Quoi que peu de gens aimaſſent * le Marquis de la Vieville, on croit que le principal de ſes ennemis étoit le Cardinal de Richelieu; qui ne pouvoit ſouffrir perſonne au deſſus de lui, dans le Conſeil, & qui s'étoit apperçû que le Marquis traverſoit ſes deſſeins. Le Roi diſſimula moins avec ce Miniſtre, qu'avec les autres qu'il avoit diſgraciez, & lui témoigna aſſez ouvertement qu'il étoit mécontent de lui; de ſorte qu'il remit de lui-même, entre les mains du Roi, ſa Charge de Surintendant, & la place qu'il avoit dans le Conſeil. Peu de tems après, le Roi l'envoya querir étant en plein Conſeil, & lui dit, qu'il lui permettoit de lui dire adieu; mais au ſortir, le Marquis fut arrêté, par le Comte de *Thermes*, Capitaine des Gardes; & les Mouſquetaires du Roi l'emmenerent dans un carroſſe au Château d'Amboiſe, d'où il ſe ſauva un an après.

Les raiſons de ſa diſgrace, que l'on publia, furent qu'il prenoit trop d'autorité; qu'il avoit décidé de ſa tête des affaires de très-grande importance; qu'il avoit envoyé des ordres aux Ambaſ-

* *Siri Mem. Rec. T. V. p. 628. Baſſomp. T. II. p. 315.*

baſſadeurs du Roi, & répondu à ceux des autres Princes, ſans en parler ni au Roi, ni aux autres Miniſtres; qu'il avoit changé les ordres donnez en préſence de Sa Majeſté, & chargé le Roi de pluſieurs injuſtices qu'il avoit faites, pour ſatisfaire ſes propres paſſions. On ſuſpendit auſſi de ſa Charge Beaumarchais, ſon Beau-pere, Thréſorier de l'Epargne, & on le relegua en une de ſes Maiſons.

Le Roi donna enſuite commiſſion, de leur faire leur procès, & l'on eſperoit de tirer une bonne ſomme de Beaumarchais, qui étoit riche; mais le Marêchal de Vitry, ſon autre Gendre, obtint qu'on ôteroit, de la Commiſſion, le nom de ſon Beau-pere, & qu'on ſe contenteroit de nommer la Vieville & ſes complices. On prétendoit faire voir que ce Miniſtre avoit volé le Roi, parce qu'il avoit acheté, depuis qu'il étoit Surintendant, des fonds pour quatorze mille livres de rente; mais il ne lui fut pas ſi difficile de prouver qu'il avoit pû faire cet achat de ſon bien, & de la vente de quelques Charges qu'il avoit. On l'accuſa d'avoir donné huit cens mille livres à ſon Beau-pere, mais Beaumarchais fit voir qu'il les avoit prêtées au Roi, depuis que ſon Gendre étoit Surintendant. Quoi qu'on fît, on ne put trouver aucune malverſation dans les Finances, dont on le pût charger.

On aſſure qu'étant en faveur. il s'étoit voulu aſſurer de l'appui de la Reine-Mere; & devenir ſon Favori, auſſi bien que celui du Roi; & que voyant que le Cardinal occupoit auprès d'elle la place qu'il ſouhaitoit, il avoit oſé repréſenter à cette Princeſſe, qu'elle pourroit être la maîtreſſe abſoluë du Roi & de toute la Cour, ſi elle vouloit ſe défaire du Cardinal; qui n'étant pas aimé du

du Roi, étoit cauſe que ce Prince ne ſe fioit pas entiérement en elle. Il offroit de ſervir la Reine, auſſi bien que le Cardinal pouvoit le faire; mais elle marqua plus d'envie de retenir ce Prélat dans ſes interêts, que d'augmenter ſon autorité. Ce fut-là le commencement de ſa ruine, à laquelle on travailla, dès qu'on ſe fût apperçû qu'il vouloit regner ſeul dans l'eſprit du Roi, & de ſa Mere. Il arriva encore que divers Courtiſans diſant au Roi beaucoup de bien du Cardinal, en lui rapportant, à ſon coucher & à la chaſſe, quantité de choſes que ce Prélat avoit faites, ou dites, pour ſon ſervice, dont une bonne partie étoit inventée; la Vieville qui s'apperçût du deſſein de ceux, qui employoient cet artifice, dit un jour au Roi, que le Cardinal étoit en effet un grand génie, & très-capable de ſervir Sa Majeſté; mais que ſi Elle lui remettoit l'adminiſtration des affaires, Elle dépendroit ſi fort de la Reine-Mere, qu'il lui faudroit demander permiſſion, pour aller à la chaſſe. Cela s'étoit paſſé, avant que le Cardinal fût reçû dans le Conſeil; & la Vieville fut aſſez imprudent, pour aider ce Prélat à y entrer, dans un tems, où la maniére, dont il exerçoit la Charge de Surintendant, l'avoit rendu odieux à beaucoup de gens, à qui il avoit retranché les penſions.

Le Roi fit avertir le Roi d'Angleterre, par d'Effiat, de la diſgrace du Surintendant, ce qui ne lui cauſa pas une petite allarme; parce qu'il crut que celui, qui avoit le premier négocié l'affaire du mariage, étant diſgracié, c'étoit une marque que la France vouloit rompre. Il y avoit encore quelques autres circonſtances, qui confirmoient Sa Majeſté Britannique dans cette penſée; c'étoit que l'on ne voulut pas approuver les articles du mariage, tels qu'ils avoient été dreſſez d'abord par Car-

Carlile & la Vieville. Ce dernier ayant dit qu'on ne demandoit un article, en faveur des Catholiques Anglois, que par forme, les Ambaſſadeurs l'omirent; & la Vieville ayant paſſé par deſſus, ſans le dire à perſonne, le Roi & les autres Miniſtres refuſerent d'approuver ce retranchement, & dirent que la Vieville avoit relâché cet article ſans ordre. Le Roi d'Angleterre prit d'abord cela, pour une défaite, & pour une marque qu'on vouloit rompre la négociation; mais ayant enſuite reconnu le contraire, il renoüa, & accorda tout, comme je l'ai déja dit.

Pour venir préſentement à l'affaire de la Valteline, il faut ſavoir que dès le tems de Henri IV. les Eſpagnols avoient cherché les moyens d'avoir un paſſage libre d'Italie en Allemagne, pour la communication réciproque des Etats de la Maiſon d'Autriche. Pour cela, ils avoient bâti dans la Valteline le Fort de *Fuentes*; afin que les *Griſons*, à qui la Valteline appartenoit, fuſſent hors d'état de leur diſputer le paſſage, lors qu'ils en auroient beſoin. La France & l'Italie s'émurent beaucoup à cette occaſion, dans la crainte que la Maiſon d'Autriche ne fût ſur le point d'executer quelque entrepriſe conſiderable; mais les Eſpagnols déclarerent qu'ils n'avoient bâti ce Fort, que pour proteger la Religion Catholique dans la Valteline; qui y étoit, diſoient-ils, opprimée par les Griſons Proteſtans. On vit, peu de tems après, que ces diſcours n'étoient que pour endormir les Princes d'Italie; puis qu'ils y bâtirent quatre autres Forts, qu'ils firent ſoûlever les Griſons Catholiques, & ſe rendirent Maîtres abſolus de toute la Vallée. Alors le Conſeil de France crut qu'il y falloit mettre ordre tout de bon, mais comme il n'employa, que la voie des Traitez & de la né-

nêgociation, les Eſpagnols promirent ce qu'on voulut, ſans ſe mettre en peine de le tenir. Ils eurent à Rome de longs démêlez avec les Ambaſſadeurs de France, & le S. Siége fut occupé quelques années à tâcher de raccommoder les deux Couronnes; mais les Eſpagnols vouloient, à quelque prix que ce fût, ſe conſerver le paſſage, qu'ils s'étoient ouvert; & les François étoient réſolus d'empêcher cette communication des Etats de la Maiſon d'Autriche, par laquelle elle étoit trop formidable en Allemagne & en Italie, & il n'y eut pas moyen de les accorder, Là-deſſus il s'étoit fait une Ligue, entre le Roi de France la République de Veniſe, & le Duc de Savoie, concluë à Paris le 7. de Février 1623. par laquelle ces trois Puiſſances s'obligeoient de mettre ſur pied, & d'entretenir, juſqu'à l'entier recouvrement de la Valteline, une armée de trente-ſix mille hommes de pied & de ſix mille chevaux. Cette Ligue effraya ſi fort les Eſpagnols, qu'ils crûrent qu'il n'y avoit point de meilleur parti à prendre pour eux, que de remettre les Forts de la Valteline en dépôt entre les mains du Pape. Par cet artifice, ils rendoient inutile la Ligue, dont on vient de parler, ils évitoient la guerre dont ils étoient menacez, ils engageoient Sa Sainteté, dans leur parti, & lui perſuadoient plus facilement, que le zéle pour la Religion Catholique les avoit engagez à bâtir les Forts, dont il s'agiſſoit. Ils avoient cependant le paſſage ouvert, comme ils l'avoient ſouhaité, & ils eſperoient de retirer ces Forts d'entre les mains du Pape, dès que la Ligue, que l'on avoit faite contre eux, ſeroit diſſipée. Il ſe paſſa pluſieurs choſes dans cette affaire, auxquelles je ne m'arrêterai pas; il ſuffit de dire que le Cardinal de Richelieu, entrant dans le Miniſtere, la trouva dans cet état.

Pour

Pour lui, il jugea à propos que le Roi ſe fît faire raiſon, par la voie de fait ; puis que la longueur des négociations rendoit tout ce que l'on faiſoit inutile. * Il ne cacha pas ſon ſentiment au Nonce, à qui il dit un jour, que le Roi & ſon Conſeil étoient réſolus de voir, en peu de mois, la fin de cette affaire ; & qu'on ne marcheroit plus dans le Conſeil d'une maniére peu ferme, depuis qu'il n'y avoit plus de tête légere. En effet, on envoya en Suiſſe, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, le Marquis de Cœuvres, avec des § Inſtructions, par leſquelles il lui étoit ordonné, ſi cette affaire ne s'accommodoit pas bien-tôt, de lever trois mille Griſons, & trois mille Suiſſes, & de deſcendre dans la Valteline. L'armée de la Ligue devoit auſſi être prête à marcher le 15. de Septembre, pour agir avant l'Hiver. Les Puiſſances liguées avoient pluſieurs raiſons de ſe hâter; puis que ſans céla, les Suiſſes & les Griſons, qui s'attendoient d'être délivrez au plûtôt du joug des Eſpagnols, ſe refroidiroient, s'ils voyoient que l'on tardoit trop ; & que l'Archiduc Leopold, & le Gouverneur de Milan, ne manqueroient pas, pendant l'Hiver, de ſe ſaiſir de tous les paſſages, & de les fortifier ſi bien, qu'il ſeroit très-difficile de les forcer. Cependant comme le tems étoit court, on donna ordre au Comte de Bethune, de preſſer fortement le Pape & les Eſpagnols, & d'employer tantôt les remontrances, & tantôt les menaces ; pour faire déſiſter les derniers du deſſein de ſe conſerver le paſſage de la Valteline.

Toutes ces inſtances furent inutiles, & le Marquis de Cœuvres eut ordre de hâter ſes levées, & de tenir tout prêt à l'execution. Les levées étant

* *Siri Mem. Rec. T. V. p. 635.*

§ *Au mois de Juin.*

faites, il ſe préſenta une difficulté qui l'embarraſſa, pendant quelque tems; c'étoit s'il falloit demander paſſage à la Diéte de Bade. Encore que par l'alliance, que les Suiſſes avoient avec la Couronne, ils fuſſent obligez de lui accorder paſſage; il étoit à craindre que le Nonce & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que les Cantons Catholiques favoriſoient, n'obtinſſent d'eux qu'ils le refuſaſſent, & que ce refus ne fit échoüer ſon deſſein. Enfin il ſe réſolut de ne le demander aux Catholiques, qu'en le prenant, & d'en parler alors ſeulement aux Proteſtans en particulier; qui le lui accorderent, à condition que ſi on les inquiétoit pour cela, le Roi leur donneroit les ſecours, dont ils avoient beſoin. Le Nonce & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne n'oubliérent aucun artifice, pour retarder le deſſein de Cœuvres, & lui donnerent eſpérance, que l'affaire s'accommoderoit à Rome, pour gagner du tems; mais il continua avec la même chaleur qu'auparavant, & fixa le ſoulevement, dont il étoit convenu avec les Griſons, au 26. d'Octobre.

Le Nonce Spada *, faiſoit, en même tems, de fortes remontrances au Roi, ſur une entrepriſe qui alloit faire verſer, diſoit-il, beaucoup de ſang aux Catholiques, en faveur des Huguenots; au lieu qu'il devoit penſer à détruire ce parti dans ſon Royaume, comme il avoit ſi glorieuſement commencé. Le Roi répondit que les Eſpagnols le vouloient ainſi, & qu'il paroîtroit, par toute ſa conduite, qu'il étoit auſſi bon Catholique qu'eux. Le même Nonce étant chez le Cardinal de Richelieu, ce dernier lui dit, § en parlant de l'affaire de la Valteline, „que la Vieville avoit tout gâ„té, en propoſant des tempéramens, & des mi„lieux, pour accommoder ce démêlé, & qu'il „étoit

* *Le 24. de Septembre.* § *Siri T. V. Mem. Rec. p. 663.*

„ étoit cauſe que les Eſpagnols ne s'étoient pas mis „ à la raiſon. Le Nonce repliqua en raillant, que lui & le Cardinal de la Rochefoucaud devoient ſe trouver bien embarraſſez, dans le Conſeil, quand on y traitoit de ſemblables matiéres, puis qu'ils devoient en même tems combattre les Eſpagnols, & s'empêcher de tomber dans une irrégularité, telle qu'eſt celle d'être Fauteur des Hérétiques. Le Cardinal repliqua, „ que lors qu'il „ avoit été fait Secretaire d'Etat; il avoit obtenu „ du Pape un Bref Apoſtolique, par lequel il lui „ étoit permis de traiter de toutes ſortes d'affaires, „ qui regardoient le ſervice du Roi, ſans encou- „ rir d'irrégularité. Spada repartit, qu'il ne ſavoit ſi ce Bref ſe pouvoit étendre à la fonction de Conſeiller d'Etat; mais qu'en tout cas, il ne pouvoit comprendre le peché, qu'il y a à être Fauteur des Hérétiques; qui étant une choſe mauvaiſe d'elle-même, ne peut pas s'obtenir par une diſpenſe. Le Cardinal répondit, „ qu'il y avoit la même „ raiſon de lui accorder diſpenſe, pour la Charge „ de Conſeiller, que pour celle de Secretaire, & „ que pour ce qui eſt des Héretiques, la diverſité des „ cas, & des fins que l'on ſe propoſoit, chan- „ geoient la nature des choſes; & que dans cette „ affaire, il croyoit non ſeulement ſervir le Roi, „ mais encore Dieu. Depuis il étudia, à ce qu'il diſoit, cette queſtion, & dit que les cas, que l'on avoit répreſentez au Roi, étoient tels, que non ſeulement il ſoûtiendroit qu'on n'avoit rien fait, ni penſé, qui ne fût permis en conſcience, mais encore qu'il feroit ſouſcrire cette propoſition par cent Théologiens de Sorbone.

Pendant que Cœuvres travailloit * à la levée des ſix mille hommes, dont on a parlé; les Eſpagnols in-

* *Siri Mem. Recond. T. V. p. 669. & 704.*

intercepterent quelques-unes de ſes Lettres au Comte de Bethune, & quelques autres de Bethune à Cœuvres ; par où ils virent quel étoit le deſſein de ce dernier. Ils les montrerent au Pape, & en firent grand bruit à Rome, mais ils ne prirent aucunes meſures pour les faire échoüer ; ſoit qu'ils s'imaginaſſent que ce n'étoit qu'un projet en l'air, ſeulement pour les épouvanter, & que les François n'oſeroient jamais venir à l'execution ; ou qu'ils n'euſſent pas aſſez d'habileté, pour comprendre, que s'ils ne ſe hâtoient, on leur alloit enlever la Valteline, malgré les Garniſons du Pape.

Pendant que les Eſpagnols raiſonnoient là-deſſus à Rome, le Marquis de Cœuvres acheva ſes levées, & le Régiment de *Vaubecourt* étant entré en Suiſſe, la traverſa, avec tant d'ordre & de diſcipline, qu'on n'eut aucun ſujet de s'en plaindre. Il ſe joignit aux nouvelles troupes levées en *Vallei*, & ſur les Terres des Cantons Evangeliques, & cette petite Armée prit le chemin de la Valteline. Cependant les Cantons Catholiques délibéroient à Lucerne, s'ils permettroient le paſſage ; & ils l'auroient ſans doute refuſé, ſi on le leur eût demandé, ſans avoir rien de prêt, de peur d'attirer dans leur Païs les Troupes de la Maiſon d'Autriche ; mais l'Armée étant en marche, tout ſe reduiſit à envoyer prier le Roi de ne faire plus paſſer de Troupes par leur Païs ; pour la raiſon, que l'on vient de dire. L'Armée prit ſa marche vers le milieu de la Valteline, de ſorte qu'elle tenoit en allarme *Chiavenne*, *Bormio*, *Tirano*, & le Fort de *Valmonaſtero*. Avant qu'elle fût fort avancée, la Garniſon de ce dernier Fort, bâti dans une Vallée, qui ſervoit de ligne de communication, entre le Tirol & la Valteline, l'abandonna,

na, & en emmena le Canon & les munitions. Cette Garniſon étoit commandée par un Officier des Troupes de l'Archiduc. En abandonnant lâchement ce poſte, ſans attendre une Armée qui n'avoit point de Canon; il donna lieu au Marquis de Cœuvres de s'en ſaiſir, & de fermer entiérement le paſſage aux Troupes de la Maiſon d'Autriche, qui auroient pû s'avancer par là. Un ſi heureux commencement remplit de courage le Général François, mais avant que de paſſer outre, il fit fortifier les paſſages qu'il laiſſoit derriére lui; afin qu'il pût recevoir par-là les vivres qui lui venoient de Suiſſe. Enſuite il alla à *Maienfeld*, & envoya *Haraucourt* Maréchal de Camp, pour ramaſſer les Peuples des huit *Droitures*, qui étoient ſur le point de ſecoüer le joug de la Maiſon d'Autriche. Il convoqua une Aſſemblée générale des Griſons à Coire, où il propoſa quatre choſes, qu'il obtint. La premiére étoit la réünion des trois Ligues qui s'étoient brouillées; à qui il perſuada facilement de reprendre leur ancienne liberté, & la Souveraineté de la Valteline, dont ils jouiſſoient, avant les derniéres guerres. La ſeconde étoit de reprendre les anciens Seaux des Ligues. La troiſiéme, un pardon général, qui devoit être accordé à tous ceux de la Valteline, qui avoient pris les armes, avec la liberté de Religion. La quatriéme étoit, qu'ils euſſent alliance avec le Roi ſeulement; excepté la paix héréditaire, qu'ils avoient avec la Maiſon d'Autriche, & l'alliance que les Suiſſes avoient avec eux.

S'étant avancé un peu plus loin, * il ſe rendit Maître de *Caſaccio*, *Poſchiavo*, & *Bormio*, ſans employer la force. Là il trouva que l'on avoit rompu les ponts, qui lui ouvroient le chemin dans

* *A la fin de Novembre.*

le cœur de la Valteline; mais les ayant refaits, quoi qu'il n'eût, comme je l'ai dit, aucun Canon, il fit mine de vouloir attaquer *Platamalla*, Fort bâti ſur un Rocher, par *Louis* XII. à deſſein d'arrêter les courſes des Griſons. La Garniſon fût ſi épouvantée, par la ſeule vûë de l'Ennemi; que, ſans attendre d'être ſommée, elle abandonna ce Fort, pour ſe retirer plus avant dans la Valteline. L'Armée du Marquis, s'en étant ſaiſie, marcha toûjours; malgré les Lettres de *Nicolas Gui*, *Marquis de Bagni*, Général pour le Pape dans la Valteline; par leſquelles il s'imaginoit vainement, qu'il arrêteroit les progrès de Cœuvres, en lui inſpirant du reſpect pour les Drapeaux de Sa Sainteté. Il n'y a perſonne, qui reſpecte moins les Eccleſiaſtiques, que ceux qui les connoiſſent à fonds, comme Cœuvres; qui avoit été Ambaſſadeur à Rome, pendant pluſieurs années. Auſſi réduiſit-il bien-tôt le Général du Pape à lui rendre * le Château de *Tirano*; après avoir pris la Ville, par compoſition. Le timide Bagni promit, par la Capitulation, de ne s'enfermer plus dans aucun Fort de la Valteline, & de renvoyer la Garniſon de Tirano dans l'Etat Eccléſiaſtique. Cœuvres étant allé de là à *Sondrio*, la Ville ſe rendit d'abord, comme Tirano; mais le Château tint environ deux jours, juſqu'à ce qu'on eut tiré une cinquantaine de volées de Canon, § par leſquelles le Commandant fut ſi allarmé, qu'il parla de capituler. Les Soldats, qui ne demandoient pas mieux, abandonnerent à l'inſtant les remparts; & les François s'en ſaiſirent ſi bruſquement, qu'avant que l'on eût parlé des articles, le Château fut pris, & les Soldats du Pape dévaliſez. On leur donna la vie, & le Général François, par reſpect pour le Pape, les

* *Le* 11. *Decembre.* §. *Le* 19 *du même mois.*

les renvoya avec leurs Enſeignes à Bagni ; quoi que quelques-uns d'entre eux s'y fuſſent jettez, après avoir rendu Tirano contre la Capitulation. Les François, par la réduction de Sondrio, ſe virent en état de s'avancer juſqu'au Fort de Fuentes, qui étoit à l'autre bout de la Valteline ; pour obſerver la contenance de quelques Troupes Eſpagnoles, qui étoient le long du Lac de *Côme*, & dont ſix Compagnies étoient entrées dans *Riva* & *Nova*. Il faiſoit déja trop froid, & les paſſages des Montagnes étoient trop difficiles à forcer, pour entreprendre d'aller plus loin. Ainſi les François ſe trouverent Maîtres de preſque toute la Valteline, ſans avoir répandu ni leur ſang, ni celui des Troupes du Pape. Le *Duc de Feria*, Gouverneur de Milan, à qui Bagni avoit demandé du ſecours, & qui auroit dû avoir des Troupes ſur la frontiére, prêtes à marcher au premier avis, ne s'étoit mis en devoir d'en envoyer, que lors qu'il étoit trop tard ; ſelon l'uſage des Eſpagnols, qui déliberent lors qu'il faut agir, & qui s'ébranlent quand il n'eſt plus poſſible de réüſſir. Bagni, homme ſans courage, & ſans expérience, avec des Troupes levées dans l'Etat Eccléſiaſtique, où perſonne ne s'avance par la voie des armes, & où le métier de la guerre eſt inconu, ſe trouva hors d'état de réſiſter le moins du monde ; & fit voir, par ſa retraite, qu'on avoit eu tort de faire aucun fonds ſur lui & ſur ſes Soldats.

Cependant l'Armée des Venitiens étoit ſur les frontiéres du Tirol, pour empêcher que l'Archiduc n'entreprît quelque choſe, & pour donner du ſecours aux François, s'ils en avoient beſoin ; mais il intervint diverſes difficultez, qui rendirent les Troupes Venitiennes inutiles, dans cette occaſion. Il en fut de même du Comte de *Mansfeld*, qui

devoit mener en Allemagne une Armée de vingt mille hommes, compoſée principalement d'Anglois, avec quelques Troupes Auxiliaires de France, & des Provinces-Unies ; pour reconquerir le Palatinat, ou au moins pour aller paſſer l'Hiver ſur les Terres de la Maiſon d'Autriche, en Allemagne. Ni la France, ni l'Angleterre, ne vouloient ſe déclarer ouvertement contre l'Eſpagne, pour n'en pas venir à une rupture avec cette Couronne ; quoi que l'Angleterre voulût bien rompre, avec l'Empereur. Il y eut encore de grandes difficultez, pour le paſſage, & le payement de ces Troupes. Les François ne les vouloient pas laiſſer paſſer ſur leurs Terres, & le Roi d'Angleterre ſouhaitoit qu'elles ne paſſaſſent point au travers des Provinces Eſpagnoles des Païs-Bas. La France avoit auſſi fait un projet, d'envoyer le Connêtable de Leſdiguiéres, pour ſe joindre avec un Corps de Troupes Françoiſes, à quelques Troupes du Duc de Savoie, afin dattaquer les Genois ; ſous prétexte des prétenſions, que le Duc avoit ſur *Zuccarello*, que les Genois tenoient ; mais pour prendre *Genes* même, ſi cela étoit poſſible. Le Duc de Savoie & les Venitiens vouloient encore porter la France, à rompre ouvertement avec les Eſpagnols, & à entrer dans le Milanois ; mais quoi que le Cardinal, qui étoit devenu le principal Miniſtre, penſât effectivement à faire la guerre aux Eſpagnols, il n'étoit pas à propos que ce deſſein éclatât pour lors. C'eſt ce qui fit que, pour cette année, on ſe contenta de s'être rendu maître de la plus grande partie de la Valteline ; ſans vouloir entreprendre autre choſe, malgré les inſtances des Confederez.

Cependant le deſſein du Cardinal étoit de faire la guerre à la Maiſon d'Autriche, dont la grandeur

deur faiſoit ombrage à la France; & il ne faiſoit pas difficulté de dire, devant ceux qui ne lui étoient pas ſuſpects, que pour avoir une paix aſſûrée, il falloit réduire l'Eſpagne à la faire, non par les négociations, mais par la voie des armes. Soit qu'il crût que le bien de l'Etat le demandoit auſſi, ou non; il étoit de ſon interêt particulier de faire bien-tôt quelque choſe d'éclatant; qui fît honneur à ſon Miniſtére, & d'ôter aux François l'opinion qu'ils avoient, que les affaires étant entre les mains d'un Evêque & d'un Cardinal, le Conſeil ne penſeroit qu'à la paix. Le Marquis de *Mirabel*, Ambaſſadeur d'Eſpagne, s'appercevoit aſſez de cette diſpoſition du premier Miniſtre; qui traitoit avec les Ambaſſadeurs d'Angleterre, de Danemarc, de Veniſe, des Provinces-Unies, & de Savoie; pour porter ces Puiſſances à agir contre la Maiſon d'Autriche, en divers endroits à la fois; pendant qu'il proteſtoit à l'Envoyé de Flandres, à l'Agent de Baviére, & à tous ceux qui étoient chargez des affaires de cette Maiſon en France, ou ſes Alliez, que le Roi ne cherchoit qu'à entretenir la paix avec elle. * Cet Ambaſſadeur réſolut donc de s'en plaindre au Cardinal lui-même, qu'il fut voir pour cela. Il lui marqua qu'il étoit parfaitement bien informé de tout ce qui ſe paſſoit, s'échauffa ſi fort là-deſſus, qu'il lui dit; que c'étoit une choſe étrange & ſcandaleuſe, que, par les Conſeils d'un Eccléſiaſtique & d'un Cardinal, tous les Hérétiques de l'Europe fuſſent ſecourus contre les Catholiques, & ſur tout en des occaſions, qui régardoient en quelque ſorte la Religion; Que cela ſentoit le *Lutherien*; Que pour lui, il avoit pris patience juſqu'alors, dans l'eſperance que le Cardinal

* *Sur le milieu de Decembre. Voyez Siri Mem. Rec. T. V. p. 741.*

nal ſe modereroit, avec le tems; mais que voyant ces deſſeins d'aider les Hérétiques, prêts à être executez il n'avoit pas pû garder plus long-tems le ſilence; Qu'il avoit crû devoir enfin décharger ſa conſcience, d'autant plus qu'en ſe taiſant, il feroit tort aux affaires de ſon Maître au nom de qui il proteſtoit, devant Dieu, de tout le mal qui en pourroit arriver à la Chrétienté. Le Cardinal irrité d'un diſcours, comme celui-là répondit: „Qu'il ſavoit très-bien diſtinguer une affaire de „Religion, d'une affaire d'Etat; Qu'étant Prêtre, „Cardinal, & bon Catholique, né en France, où il n'y avoit point de *Marrans*, & de plus „Miniſtre du Roi Très-Chrétien, il ne devoit, „ni ne pouvoit ſe propoſer d'autre vûë, que la „conſervation & la grandeur de Sa Majeſté, & „non les interêts du Roi d'Eſpagne, que l'on ſavoit tendre à la Monarchie Univerſelle, & ne „donner aucune borne à ſes déſirs; Qu'il ne vouloit plus cacher ſes ſentimens là deſſus à l'Am„baſſadeur de Sa Majeſté Catholique, puis qu'enfin il étoit tems de lever le maſque. D'autres rapportent un peu autrement cette converſation; quoi qu'il en ſoit, le Marquis de Mirabel s'appercevant qu'il s'étoit trop emporté en fit des excuſes au Cardinal, avant que de ſortir de chez lui; ce qui lui fit comprendre que ces diſcours n'avoient pas été préméditez, mais un pur effet de la colere de l'Ambaſſadeur.

* DEPUIS que la paix avoit été concluë, avec les Huguenots, on ne s'étoit point mis en peine de raſer le Fort Loüis, qui étoit à mille pas de la Rochelle; quoi qu'on fût engagé à le faire, par un des articles du Traité de Montpellier. Les Rochellois le firent repréſenter au Roi pluſieurs fois; mais après avoir écouté leurs plaintes, on ne

* *Ann.* 1625. leur

leur donnoit que des paroles. Au lieu d'attendre que le Roi fût engagé, dans une guerre, avec l'Eſpagne, comme il y avoit apparence qu'il le ſeroit bien-tôt, & de le preſſer dans cette conjoncture, où la néceſſité l'auroit obligé de leur tenir parole, ils ſe voulurent faire juſtice à eux-mêmes. * Ils donnerent pour cela quelques Vaiſſeaux à Soubiſe, qui alla à *Blavet*, pour prendre ſept Vaiſſeaux du Roi, qui étoient dans le Port. Mais comme il penſoit ſe retirer, le vent changea; ce qui fit eſpérer qu'on le pourroit prendre lui-même. Le Duc de Vendôme y accourut, avec toute la Nobleſſe de Bretagne; mais un nouveau changement de vent dégagea Soubiſe, qui ſe retira malgré le Canon du Château, & tous les obſtacles qu'on voulut mettre à ſon paſſage. De ſept grands Vaiſſeaux, il en emmena ſix, mais il laiſſa l'un des ſiens, qui s'embarraſſa avec le ſeptiéme à l'embouchure du Port ; où ils toucherent un banc, & furent retenus tous deux. Les Rochellois eſſayérent enſuite d'aſſiéger le Fort, qui les incommodoit; mais ne l'ayant pû prendre aſſez promptement, ils abandonnerent cette entrepriſe; de peur de s'attirer l'Armée du Roi, ſur les bras. Cependant cette action, par laquelle ils croyoient obliger la Cour de raſer le Fort, pour retirer les Vaiſſeaux, qu'ils lui avoient pris, ne leur réüſſit pas.

Dès le commencement de l'année, le Pape envoya *Bernardin Nari*, pour ſe plaindre de l'affaire de la Valteline, avec le Nonce Spada. Ils le firent avec des exaggerations extraordinaires, comme ſi tout étoit perdu; parce que le Pape n'avoit plus la Valteline en dépôt. Le Roi, la Reine-Mere, & quelques-uns des Miniſtres leur dirent, que Cœuvres avoit plus fait, que ſes ordres ne portoient

* *Au commencement de Janvier.*

toient, & que l'on étoit tout diſpoſé à ſatisfaire Sa Sainteté, ce qui n'étoit pas vrai; mais le Cardinal leur répondit, avec plus de fermeté, *en ſe moquant de l'ardeur & de l'empreſſement que le Nonce avoit témoigné, dans cette affaire. Tout ſe réduiſit à dire, „que ce que le Roi pourroit „faire étoit, ou de remettre au Pape les Forts de „la Valteline, à condition que Sa Sainteté pro„mettroit par écrit, ou de bouche, en public, „ou en particulier, qu'Elle les feroit démolir dans „un terme court, que l'on marqueroit; ou d'ac„corder à Sa Sainteté la neutralité, auquel cas on „promettoit de lui faire des propoſitions, dont „Elle auroit ſujet d'être contente. Les Miniſtres du Pape n'étoient ſatisfaits ni de l'un, ni de l'autre de ces partis; & comme le Cardinal leur eut dit, „que s'il s'agiſſoit des intérêts ſeuls de Sa „Sainteté, le Roi n'auroit égard à rien, pour lui „donner ſujet d'être contente de lui; mais qu'il „étoit queſtion des interêts des Eſpagnols, qui „étoient prêts à triompher du moindre avantage, „qu'ils remporteroient ſur les Armées du Roi. Spada & Nari dirent là-deſſus, que l'on pourroit réduire le Pape à la néceſſité de faire des choſes, qui ne ſeroient pas agréables à la France, ſi on ne lui donnoit ſatisfaction. Le Cardinal, qui connoiſſoit parfaitement la Cour de Rome, repliqua en riant, „qu'il ſavoit très-bien que le Pape ne „penſoit pas à en venir à aucune extrémité; & „que quand il le verroit, il ne le pourroit pas „croire; Qu'il ſavoit au contraire, que les Eſpa„gnols étoient prêts de remettre leurs prétenſions „entre les mains de Sa Sainteté, & de lui donner „un million d'or; pourvû qu'on les tirât avec „honneur de l'embarras, où ils s'étoient jettez. Il ajoû-

* *Le 15. de Janvier.*

ajoûta à cela pluſieurs choſes, pour marquer la haine qu'il avoit pour les Huguenots, & dit, „qu'il eſpéroit de les ruiner entiérement, avant „qu'il fût deux ans. Il ajoûta encore, „que les „Eſpagnols entretenoient commerce avec eux, „& que par ces artifices, ils pourroient bien dé„tourner la France d'autres deſſeins; mais qu'ils „ne la contraindroient pas de faire aucun Traité „deſavantageux.

On tint pluſieurs Conſeils, ſur les plaintes de l'Agent du Pape, comme pour chercher les moyens de le ſatisfaire; quoi que l'on fût déterminé à ſuivre l'avis du Cardinal, qui ne vouloit rien relâcher de ce qu'il avoit propoſé. Dès-lors ce Prélat étoit le Maître des réſolutions, le Roi ſe contentoit de ſe ſervir de termes généraux, & ſe remettoit du reſte à ſon Conſeil; où perſonne ne réſiſtoit au Cardinal, appuyé de l'autorité de la Reine-Mere. Le Comte de Bethune avoit donné conſeil à Nari de tâcher de tirer de la bouche du Roi, quelque parole favorable à la Cour de Rome, afin qu'étant engagé à lui donner ſatisfaction, il ne fût plus poſſible de reculer; mais le Roi ſe tira d'affaire, par des proteſtations générales de reſpect & de conſidération, qu'il avoit pour Sa Sainteté; & le bon Priuce n'oſoit dès-lors rien répondre de poſitif, ſans l'avis de ſon Conſeil, c'eſt à dire, du Cardinal.

Peu de jours après la converſation * que l'on a rapportée, le Nonce étant retourné voir le Cardinal, pour tâcher de découvrir les deſſeins de la Cour; il trouva ce Prélat, dans la même diſpoſition qu'auparavant. Le Cardinal ajoûta de plus à ce qu'il avoit dit, „que ſi dans ſix ſemaines, „ces brouilleries entre les Couronnes de France &

* *Le 20. de Janvier.*

, & d'Eſpagne n'étoient pas accommodées, on „alloit voir toute l'Europe en mouvement ; & que „ce qu'il y avoit de pire, c'étoit que, puis que „l'Eſpagne vouloit tout brouiller, le Roi ſeroit „contraint de faire la paix avec les Huguenots, „parce qu'il ne pouvoit mettre ordre à tant d'af„faires à la fois; mais que ſi les Couronnes s'ac„commodoient, le Roi ſe mettroit en campagne „contre eux ; puis qu'il ne pouvoit avoir une plus „belle occaſion de leur déclarer la guerre : Que „pour lui, il étoit ſurpris que Nari n'eût ordre de „faire aucune propoſition, pour accommoder ces „démêlez, & ne parlât d'autre choſe que de la „reſtitution des Forts, qui en étoient cauſe. Enſuite, parlant de porter la guerre en Italie, contre les Eſpagnols, dont il avoit déja touché quelque choſe, dans une autre converſation avec les mêmes Miniſtres du Pape, il dit, „que le Roi a„voit de grands deſſeins de ce côté-là, & des for„ces ſuffiſantes pour les faire réüſſir, & que l'on „penſoit à donner à Sa Sainteté, la moitié du „Royaume de Naples. Là-deſſus le Nonce repliqua, que la France pouvoit faire un préſent au Pape, qui lui coûteroit beaucoup moins, & qui peut-être la tireroit d'embarras. C'étoit de donner à Sa Sainteté, la Valteline, dont il étoit queſtion. „Nous la donnerons auſſi, repartit le Cardinal, „pourvû que le Pape nous aide dans nos deſſeins; „autrement il n'eſt pas juſte que nous dépouillions „nos Alliez, au lieu de leur rendre ce qui leur ap„partient, comme nous le leur avons promis. Le Nonce répondit, que la France ne manquoit pas de moyen, pour les dédommager ; & qu'en faiſant ce préſent au Pape, elle remédieroit à pluſieurs inconvéniens ; que le Cardinal regagneroit la bonne opinion que l'on avoit conçûë d'abord

de

de ſa pieté, & rétabliroit en même tems la réputation de la Cour de Rome; Que d'ailleurs on ne pouvoit donner à garder le paſſage de la Valteline à un Prince, qui eût plus d'interêt au repos de l'Italie que le Pape; & que c'étoit le ſoin de lui conſerver ce repos, qui avoit mis les François en mouvement, comme ils le diſoient eux-mêmes. Le Cardinal, au lieu de répondre, ſe mit à juſtifier la conduite de la France, & paſſa à une autre choſe.

Dans ce tems-là, il avoit pris le *P. Joſeph du Tremblay* Capucin, pour ſon Confeſſeur, à deſſein de l'employer bien plus aux affaires de l'Etat, qu'à ce qui regardoit ſa conſcience. Il commença alors à s'en mêler, auſſi bien que le *P. Jacinthe*; qui avoit ſoin des affaires de l'Electeur de Baviére. Le Nonce l'ayant vû, il en écrivit ce jugement au Cardinal Patron, qu'il ſe pouvoit faire que le P. Joſeph fût homme de bien; qu'il étoit au moins certain qu'il avoit du talent pour la négociation, quoi qu'il fût plein de déguiſemens. Il étoit, comme jugeoit Spada, entiérement au Cardinal, & plus propre à donner dans tous les ſentimens de ce Prélat, qu'à l'attirer dans les ſiens, & à lui faire changer de penſée. * Un Ambaſſadeur de Suede en France remarque, dans une de ſes Lettres, que le Cardinal ſe ſervoit de ce Moine, pour entamer les négociations, pour eſſuyer d'abord le chagrin de ceux avec qui le Cardinal vouloit traiter, & pour meurir les affaires, avant que ce Prélat intervînt. C'eſt de quoi ce Moine s'acquittoit auſſi bien, qu'il obſervoit mal la Régle de ſon Inſtitut; puis qu'on lui a reproché, que pour la gloire de Dieu, & le bien de l'Etat, il abandonnoit ſon Couvent, & alloit même ordinai-

* *H. Grotii Ep. P. I. Ep.* 375. & 380.

rement en caroſſe. Il ſervit beaucoup au Cardinal, pour aller de ſa part chez le Nonce, & revenir lui dire ce que le Nonce lui avoit répondu. On l'employa encore à former quelques articles, concernant l'Etat & la Religion de la Valteline, que l'on envoya à Rome; & l'on parla même de l'y faire aller en Carroſſe, pour traiter avec Sa Sainteté. Mais ce projet & pluſieurs autres échoüérent. On convint ſeulement, après beaucoup de difficultez de la part de la France, d'une ſuſpenſion d'armes pour deux mois, à l'égard de la Valteline; mais cette ſuſpenſion n'ayant été concluë, qu'au mois de Février, on donna tems à Cœuvres de prendre le 17 de Janvier le Port de Bormio, & le Château de Chiavenne le 9 de Mars, avant qu'il eût nouvelle de la ſuſpenſion d'armes. Le Conſeil avoit eu deſſein, par ce retardement, de donner le tems au Marquis de Cœuvres de s'emparer, s'il étoit poſſible, du reſte de la Valteline; perſuadé, que plus on tiendroit, plus le Traité que l'on feroit ſeroit avantageux. Auſſi, comme on ne ſavoit de quelle maniére on ſortiroit de cette affaire, le Roi donna ordre à Cœuvres, en lui ordonnant de ſuſpendre le cours des avantages qu'il remportoit ſur les Eſpagnols de fortifier ce qu'il tenoit, & de préparer les materiaux, qui pourroient être néceſſaires à la fortification de ce qui reſtoit à prendre; en cas qu'il vint, après la ſuſpenſion, à s'en rendre maître. Quoi que les Miniſtres du Pape fiſſent des plaintes tragiques à Paris, Urbain VIII. ne laiſſoit pas de traiter, comme à l'ordinaire, avec l'Ambaſſadeur de France; ce qui faiſoit comprendre que le Pontife ne prenoit pas extrémement à cœur l'affaire de la Valteline. D'ailleurs on ſavoit en France, que ſi l'on paroît craindre les plaintes des Nonces, ils les augmentent,

tent, juſqu'à ce qu'ils ayent obtenu ce qu'ils demandent, & que ſi on les mépriſe, ils s'appaiſent d'eux-mêmes. La Cour de Rome ſe rend toûjours plus rédoutable à ceux qui la ménagent trop; & elle partage la crainte, avec ceux qui lui réſiſtent. C'eſt ce qui faiſoit échoüer les remontrances pathetiques de Spada & de Nari, à la Cour de France. Cependant le ſecond fut rappellé, & le Pape déclara Légat *à Latere*, ſon Neveu, le Cardinal *François Barberin*; pour y venir accommoder ces démêlez, & pour tâcher d'obtenir la paix à la République de Genes; que l'Armée du Duc de Savoie, jointe à celle du Roi, attaqua au commencement de la campagne, comme nous l'allons dire.

Le Connêtable de Leſdiguiéres, & le Marêchal de Crequi, ſon Gendre, s'étoient rendus à *Suſe*, au mois d'Octobre 1624. pour y conferer avec *Charles-Emanuel*, Duc de Savoie, & ils y arrêterent divers articles. Les uns avoient été formez en préſence de l'Ambaſſadeur de Veniſe, & concernoient la Ligue, dont j'ai déja parlé. Ces articles furent publiez, mais outre cela, on ſigna deux Ecrits, qui demeurerent ſecrets. L'un regardoit l'endroit de l'Italie, où l'on devoit faire diverſion; pour empêcher les Eſpagnols de marcher, avec toutes leurs forces, au ſecours de la Valteline. On devoit attaquer les Genois, ſous prétexte, comme on l'a dit, de Zuccarello, Fief Imperial, ſur les confins de la Ligurie & du Piémont. Le Duc prétendoit l'avoir, parce que les *Carretti*, qui poſſedoient ce Marquiſat, en avoient fait hommage à *Louis*, Duc de Savoie, juſqu'à l'an 1448. & parce que Charles-Emanuel l'avoit acheté de *Scipion del Carretto*, en 1588. Les Genois au contraire ſoûtenoient, que ce Marquiſat

avoit été réüni à l'Empire, par Sentence de l'Empereur du 10. de Decembre de l'an 1622. tant à cauſe de l'aliénation que Scipion del Carreto en avoit voulu faire, qu'à cauſe des excès par lui commis contre l'autorité de l'Empereur; & qu'en conſéquence de cette Sentence, ils avoient acheté cette Terre, dont ils étoient demeurez en poſſeſſion juſqu'alors.

Sur ce fondement, le Duc de Savoie croyoit avoir droit de faire la guerre aux Genois, & c'étoit lui qui la devoit déclarer; le Roi de France lui fourniſſant ſeulement le ſecours, dont il avoit beſoin. Ils convinrent enſemble du nombre des Troupes, du Canon, des Vivres, des Vaiſſeaux, & autres choſes néceſſaires, pour faire la conquête de l'Etat de Genes, qu'ils regardoient comme facile. C'eſt ce qui étoit contenu dans l'un des Ecrits; & dans l'autre, le Duc de Savoie, qu'on a accuſé d'avoir fait pluſieurs projets de même, partageoit déja les dépouilles des Genois. Il l'avoit fait dreſſer de cette maniére.

I. *Que Genes étant priſe, elle demeureroit entre les mains de Madame & du Prince de Piémont, pour la tenir en dépôt, au nom du Roi & du Duc, avec Garniſon, moitié Françoiſe, & moitié Savoyarde.*

II. *Que néanmoins la Ville de Genes & tout l'Etat, ſeroient remis à Sa Majeſté, dès qu'elle auroit conſigné à Son Alteſſe Milan & la meilleure partie du Milanois; & que la Couronne de France poſſederoit la Ligurie, excepté le Marquiſat de Zuccarello, & ce qui eſt ſur le grand chemin d'Ormée & d'Oneille, & toutes les autres Terres, depuis ce chemin, juſqu'à la Comté de Nice, qui demeureroient à Son Alteſſe.*

III.

III. *Qu'en cas que Genes reſtât au Roi, avec le Royaume de Corſe, & l'Etat de Genes, du côté du Levant, le Duc auroit ce qui eſt du côté du Couchant.*

IV. *Mais que ſi le Royaume de Corſe étoit remis librement à Son Alteſſe, & toute la Riviére de Genes, vers le Couchant; la Ville de Genes, & toute la Riviére, du côté de Levant, ſeroit à Sa Majeſté.*

V. *Que ſi Son Alteſſe étoit miſe en poſſeſſion du Montferrat, & de la Riviére, depuis Genes, vers le Ponant; la Ville de Genes & toute la Riviére, vers le Levant, avec le Royaume de Corſe, reſteroient au Roi.*

VI. *Que ſi Sa Majeſté trouvoit bon de rendre à Son Alteſſe tous les Etats, qu'elle poſſedoit auparavant au delà des Monts, & dont Sa Majeſté jouiſſoit, & de lui donner la Ville de Geneve; Genes, & tout ce qui en dépend, excepté le Marquiſat de Zuccarello, & les Terres ſpecifiées dans l'Article II. demeureroient au Roi.*

VII. *Que pendant que Genes ſeroit en dépôt, les revenus ſeroient partagez entre Sa Majeſté & Son Alteſſe; après en avoir néanmoins payé la Garniſon.*

VIII. *Que le butin ſeroit partagé par la moitié, entre le Duc & le Connêtable; dès qu'on en auroit payé la dépenſe de l'Armée.*

Le Roi accepta ces Articles, en retranchant le V. & VI. & y mettant, que le Lieutenant de la Garniſon de Genes ſeroit François, mais nommé par le Duc de Savoie, & y faiſant quelques autres changemens peu importans. Cet Ecrit ne fut point communiqué à l'Ambaſſadeur de Veniſe, & on ne preſſa pas la République d'entrer dans

cette entrepriſe; parce qu'on ne doutoit point qu'elle ne la deſapprouvât, & ne la traversât autant qu'elle pourroit. On diſoit ſeulement, que le Roi & le Duc attaqueroient les Etats de Eſpagnols en Italie, afin que les Venitiens ne priſſent point d'ombrage.

Dès que ce Traité fut public, tous ceux qui avoient quelque connoiſſance des interêts du Duc de Savoie, s'étonnerent que l'Ambition eût ſi fort aveuglé Charles-Emanuel; que pour s'aggrandir, il voulût avoir la France pour voiſine, au delà des Monts, comme il l'avoit au deçà, & ſe rendre ainſi tout à fait dépendant de cette Puiſſance. En établiſſant les François en Italie, & en leur livrant Genes & ſes Ports, il les mettoit en état de troubler l'Italie, dès qu'il leur plairoit; & il devoit s'attendre que le droit de bienſéance engageroit le Roi à lui ôter au plûtôt la moitié de l'Etat de Genes, qui lui ſeroit échuë: comme Louïs XII. avoit autrefois ôté la moitié des Terres de Cremone aux Venitiens, après avoir partagé avec eux. Outre que cela étoit clair de ſoi-même, l'experience l'a ſi bien confirmé; qu'on ne peut pas douter que le Duc de Savoie ne fît une faute énorme, en matiére de Politique. La ſeule Ville de *Pignerol*, que la France enleva depuis aux Ducs de Savoie, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, mit le Piémont dans la même dépendance que la Savoie; que le Roi de France peut conquerir, quand il lui plaît.

Comme il falloit attaquer Genes par Mer, auſſi bien que par Terre, il fallut pourvoir à une Flotte. On envoya en Angleterre & en Hollande, pour avoir un bon nombre de Vaiſſeaux. En Angleterre on n'eût que des paroles, & de bonnes eſpérances; mais les Provinces-Unies convinrent de

de donner vint Vaiſſeaux bien armez, & fournis pour ſix mois, qui devoient ſe mettre en Mer à la fin de Mars; & pour leur payement, le Duc & le Connêtable, qui faiſoient leur affaire propre de cette conquête, engageoient ſolidairement tous leurs biens; & le Contract portoit, que la Flotte demeureroit à leurs frais, juſqu'à la fin de l'expédition.

Le Marêchal de Crequi apporta au Roi les Articles, & fut écouté avec plaiſir à la Cour, ſur ce projet; que l'on ne faiſoit néanmoins dans le Conſeil, que pour épouvanter les Eſpagnols, & les empêcher de ſe jetter dans la Valteline; mais que le Duc pouſſoit avec chaleur, ſe promettant de ſe voir bien-tôt maître d'une grande partie de l'Etat de Genes, & peut-être du Duché de Milan. Il ſe réjouiſſoit encore de voir naître, entre les deux Couronnes, une guerre, qu'il ſouhaitoit depuis long-tems, avec paſſion. La Cour renvoya le Marêchal de Crequi à ſon Beau-pere, & conſentit à tout ce qu'il demanda en ſon nom.

Quoi que le Roi ne fût obligé, par le Traité, que de faire deſcendre en Piémont trois ou quatre mille hommes; il conſentit que le Connêtable, & le Marêchal de Crequi, paſſaſſent les Monts en perſonne, avec ſix mille Fantaſſins, & cinq cens Chevaux. Le Duc de Savoie devoit avoir, ſelon un Article de la Ligue avec la France, huit mille hommes de pied, & deux mille chevaux; & en vertu du Traité fait avec le Roi & la République de Veniſe, douze mille Fantaſſins, & ſix cens Cavaliers. Toutes ces Troupes, jointes à celles du Connêtable, devoient former une Armée formidable à la République de Genes.

Avant que de paſſer les Monts; le Connêtable envoya le *Marquis d'Huxelles*, Marêchal de

Camp, à Turin, pour aſſiſter à la revûë de l'Armée du Duc de Savoie, & voir le Canon & les munitions deſtinées au Siége de Genes. Le Duc lui fit voir ſon Armée, compoſée de ſeize à dix-huit mille hommes, de Troupes aſſez leſtes. Mais l'Artillerie n'étoit pas en aſſez bon état, & les Munitions étoient trop petites, pour une entrepriſe de cette conſéquence. Le Marquis d'Huxelles s'en apperçut facilement, mais le Duc l'aſſura ſi poſitivement, que rien ne manqueroit, qu'il crut qu'on ne pouvoit pas en douter. Le Connêtable ſe rendit à Turin le ſecond de Février, avec dix mille hommes de pied & deux mille chevaux, ce qui étoit plus que le Roi n'avoit promis; mais il remontra à Sa Majeſté, qu'il n'étoit pas honorable, qu'un Connêtable de France paſſât les Monts, avec une moindre Armée. Le Roi avoit voulu qu'il laiſſât ſix mille hommes en Breſſe, au lieu qu'il emmena tout ce qu'il y avoit de Troupes, excepté deux Régimens; dont l'un alla dans la Valteline, & l'autre en Dauphiné. L'Alliance étroite, qui étoit entre la Maiſon de France & celle de Savoie, fit que le Roi ordonna au Connêtable, de recevoir les ordres du Duc, lors qu'il ſeroit à l'Armée, & de lui laiſſer donner le mot. Le Maréchal de Crequi devoit avoir le même reſpect pour le Prince de Piémont, ſans que cela pût être tiré à conſéquence.

Toutes les Troupes étant raſſemblées on en fit la revûë à *Aſti* *, où on ne les trouva que de vingt-quatre mille Fantaſſins, & de trois mille Chevaux effectifs, avec vingt-quatre piéces de gros Canon, & quatorze de campagne. Lors qu'il s'agit de ſavoir quel chemin l'Armée prendroit, pour entrer dans l'Etat de Genes, le Duc de Savoie propoſa d'y

* Le 4. *de Mars.*

d'y entrer par le Milanois, ou par le Montferrat, & de s'assûrer d'une ou de deux Places, pour le passage des vivres; mais les Généraux François, qui avoient ordre du Roi de ne pas toucher au Duché de Milan, opinérent à attaquer d'abord *Savonne*, Place de peu de résistance, & qui seroit d'une très-grande commodité, à cause de son Port; parce que l'on y pourroit faire venir par Mer, tout ce dont on auroit besoin, & y établir les Magazins de l'Armée. Le Duc de Savoie tomboit d'accord de cela, mais comme l'Armée Navale, qui devoit favoriser l'attaque de Genes, n'étoit pas encore venuë, il craignoit que celle des Espagnols & des Genois, n'empêchât qu'on ne pût rien faire venir de Provence à Savonne. Si cela arrivoit, il faudroit tirer les vivres de Piémont par terre; & pour le faire en sûreté, il falloit auparavant saisir les passages, & y mettre de bonnes Garnisons, de peur que les Espagnols ne coupassent les vivres à l'Armée, dès qu'elle seroit dans l'Etat de Genes. Son sentiment étoit donc, que l'on passât dans le Montferrat, & que l'on se saisît d'*Acqui* & de *Capriata*. Les François repliquerent, que de ce côté-là, le chemin étoit trop long & trop difficile, & que par cette marche, on donneroit tems aux Genois de se mettre en état de défense; au lieu qu'en marchant du côté de Savonne, ils seroient infailliblement surpris, & qu'on avoit peu à craindre que les Espagnols coupassent les vivres à l'Armée, n'ayant que quelques Garnisons dans le Milanès, dont les courses ne pouvoient pas s'étendre fort loin : Que le Piémont, quoi que très-fertile, ne fourniroit jamais assez de vivres, & que les voitures étoient difficiles de ce côté-là, à cause des Riviéres qu'il faut traverser, & qui n'ayant aucun Pont, arrêteroient les Con-

vois, par les moindres débordemens : Qu'en commençant du côté de Savonne l'on ſeroit plûtôt en état d'attaquer Genes, & que l'on auroit encore l'Armée fraîche & entiére pout ce Siege ; au lieu que de l'autre côté, il faudroit aſſiéger diverſes Places, où l'on perdroit du monde, & où l'on fatigueroit l'Armée, outre que l'on retarderoit le principal deſſein.

Quoi que le Connêtable appuyât ces raiſons, très-fortes en elles-mêmes, de toute ſon autorité ; le Duc de Savoie, de qui il avoit ordre de ſuivre les ſentimens, demeura ferme dans ſon avis ; dans l'eſpérance de ſatisfaire l'animoſité qu'il avoit contre la Maiſon de Mantouë, & pour tâcher de s'approprier quelque partie du Montferrat. Il ſavoit que, quelque diſcipline que l'on fît garder à l'Armée, ſa marche de ce côté-là ne manqueroit pas d'y cauſer bien du deſordre & donner du chagrin au Duc de Mantouë. Le Connêtable ne put empêcher que cette réſolution ne fût priſe, à cauſe de l'ordre dont on vient de parler ; qui avoit peut-être été donné, pour faire échoüer l'entrepriſe, parce que l'on ſavoit très-bien que le Duc étoit un Prince exceſſivement ambitieux & paſſionné ; & par conſéquent incapable d'agir avec aſſez de ſang froid, pour la faire réüſſir. D'ailleurs ce Prince n'étoit nullement à comparer, dans le métier de la Guerre, au Connêtable, & cette inégalité lui donna, dès le commencement, de la jalouſie contre lui ; dans la penſée que les ſentimens de ce vieux Chef étant ſuivis, il auroit tout l'honneur de l'entrepriſe, que la vanité, & la paſſion du Duc de Savoie firent manquer, comme on le verra.

Le bruit avoit couru, quelque tems auparavant, qu'on en vouloit aux Genois ; mais comme on gardoit

gardoit le ſecret en France & en Savoie; la République doutoit encore ſi ce bruit étoit veritable, lors qu'il auroit fallu avoir déja une Armée prête. Les Sénateurs, par leſquels les Républiques ſont gouvernées, étant pour l'ordinaire plus exercez dans la conduite de leurs Maiſons, & dans l'économie, qu'il y faut apporter, que dans l'adminiſtration des affaires de l'Etat; ils s'imaginent ſouvent que dans la République, comme dans leurs Familles, l'épargne eſt la principale choſe, à laquelle il faut avoir égard. Dans cette opinion, ils ne travaillent preſque qu'à empêcher qu'on ne faſſe des dépenſes, qui ne ſoient pas d'une néceſſité abſoluë, & qu'à augmenter le Thréſor public. Il eſt vrai qu'avec de l'argent on peut avoir des Troupes; mais il faut du tems pour cela, & l'on ne trouve pas ſur le champ de bonnes Troupes, ni des Généraux capables de les commander, ou en qui l'on ſe puiſſe fier. Cependant l'ennemi eſt ſouvent en marche auparavant, & fait des progrès auxquels on n'a point d'Armée à oppoſer, C'eſt juſtement l'état, où ſe trouvoient les Genois, lors que le Connêtable paſſa les Monts. Ils avoient donné ordre pour lever cinq mille Allemands, qu'ils donnerent à commander au *Prince de Bozzolo*; avec deux cens chevaux, & des proviſions de guerre & de bouche très-médiocres. Ils croyoient que ce petit Corps d'Armée, ſoûtenu par les Milices du Païs, étoit aſſez fort, pour faire tête aux François & aux Savoyards, ſupérieurs & pour le nombre, & pour la qualité des Soldats; ſans parler des Généraux François, incomparablement plus habiles, que les leurs. Ils ſe fioient auſſi dans la nature de leur païs, montueux & ſtérile, ſi bien que de grandes Armées n'y peuvent pas ſubſiſter, ſans avoir des vivres d'ailleurs, &

q'

que la Cavalerie y eſt de peu d'uſage. Outre cela, les Eſpagnols ſont ſi intereſſez dans la conſervation de Genes, à cauſe de la commodité de ſes Ports, & pour la communication de leurs Etats d'Italie; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ils n'accouruſſent à ſon ſecours, dès qu'ils auroient avis qu'elle ſeroit attaquée.

Les Ducs de Florence & de Mantouë prirent l'allarme, lors qu'ils virent le Connêtable en Italie, & envoyérent inceſſamment des Courriers en France, pour tâcher de pénétrer les deſſeins de la Cour; mais on leur dit que le Roi ſe déclareroit en tems & lieu, & que ſi l'on ſe ſaiſiſſoit de quelques Places du Montferrat, ce n'étoit pas pour les ôter au Duc de Mantouë; mais pour empêcher que l'ennemi n'en profitât, puis que ce Prince n'étoit pas en état de les garder.

Le ſentiment du Duc de Savoie ayant prévalu, comme on l'a dit, l'Armée ſe mit en marche * du côté du Montferrat. Le Connêtable menoit l'Avant-garde, & ſe fit paſſage par la force, où l'on ne voulut pas l'accorder de bon gré. Capriata, petite Ville, qui ne voulut pas ouvrir ſes portes, fut priſe & miſe au pillage auſſi bien que *Montbarazzo*. L'on ſe rendit auſſi Maître d'Acqui, dont on fit le Magazin de l'Armée, en y laiſſant un Régiment en garniſon; avec promeſſe de la rendre au Duc, dès que la guerre ſeroit finie. Le Connétable fit encore demander au Duc de Mantouë, *Nice de la Paille*, & lui offrit des ôtages; mais ce Prince s'en défendit, en diſant, qu'il auroit ſoin lui-même de la garder ſi bien, que l'Armée du Roi n'auroit rien à craindre du côté des ennemis, à cet égard. Après cela, l'Armée entra dans l'Etat de Genes, & alla loger à *Novi*, qu

* *Le 9. de Mars.*

qui eſt ſur la frontiére du Milanois. *George Doria* étoit dans cette Place, avec cinq cens hommes ; mais n'ayant ni proviſion, ni Canon, il fallut ouvrir les portes à l'arrivée de l'Armée. *Jean-Jerôme Doria*, Meſtre de Camp, Général de la République, abandonna *Ovada*, pour la même raiſon ; quoi qu'il ſe fût jetté dedans, à deſſein de la défendre, & ſe retira à *Roſſiglione*, qui avoit été bien pourvû par *Jaques Spinola*. En même tems, le Duc de Savoie, avec les deux tiers, de l'Armée, prit le chemin de *Cremolino*, pour ſe rendre à *Voltri*, & marcher, le long de la Plage, droit à Genes ; qui étoit ſi épouvantée de la marche des ennemis, que tout y étoit en deſordre. Cependant le Connétable commençoit à ſe plaindre du Duc de Savoie, qui lui avoit donné le plus difficile à faire, avec le tiers de l'Armée, & deux petites piéces de Canon ; outre qu'il ne pouvoit avoir de munitions, que ce que Son Alteſſe voudroit bien lui envoyer. Il craignoit encore que le Duc ne prît Genes, avant qu'il pût y arriver, parce qu'il avoit pris le plus long chemin ; de ſorte que le Duc pouvoit avoir tout l'honneur de cette entrepriſe, pendant que le Connêtable avoit plus de la moitié de la peine. Ce dernier s'avança néanmoins vers *Gavi*, qu'il crût devoir attaquer ; pour ne pas laiſſer derriére lui une Place, où il y avoit une Garniſon conſidérable, pour la grandeur du lieu. *Benoît Spinola*, qui avoit ſervi long-tems dans les guerres de Flandres, étoit dedans, avec quinze cens hommes ; & cette Place étoit ſoûtenuë d'un Château bâti ſur un Roc.

Les François, en marchant vers cette Place, intercepterent une Lettre de *Jerôme Pimentelli*, Général de la Cavalerie de l'Etat de Milan ; par laquelle il donnoit avis à Spinola, qu'il lui envoyoit

yoit cinq Compagnies de Napolitains, dont chacune étoit de deux cens hommes & qui devoient être le 24. à *Serravalle*, pour entrer de là dans Gavi. Le Connêtable leur envoya au devant le Marquis d'Huxelles, avec deux Régimens, & deux Compagnies de Cavalerie, pour les charger au paſſage. Le Comte *d'Allais* ſe joignit à lui, avec ſix Compagnies de Chevaux Legers. Ils apperçûrent, au jour marqué, les Napolitains à la vûë de Serravalle, de l'autre côté de la Riviére de *Scrivia* : qui marchoient droit à Serravalle, où la Riviére les conduiſoit. Quoi qu'ils viſſent les François, ils ne laiſſerent pas de continuer leur marche ; dans la penſée qu'ils n'oſeroient paſſer la Riviere pour venir à eux. Cependant les François la paſſerent, leur tuérent deux cens hommes, firent cinquante priſonniers, entre leſquels étoit le Commandant, & mirent le reſte en fuite. Cette action ſe fit ſur le Territoire du Duché de Milan, ſans paſſer néanmoins pour une rupture ; & l'on renvoya les priſonniers, ſans leur faire payer de rançon.

Cependant le Duc de Savoie s'avançoit à la droite du Connêtable, & venoit de ſe ſaiſir de *Guà*, abandonné par *Nicolas Doria*, qui avoit mille Fantaſſins & cent Gentilshommes Genois, avec leſquels il alla à Roſſiglione, pour défendre les paſſages de la Montagne, avec deux mille hommes de pied de plus. Le Duc s'étant rendu maître de divers autres petits lieux, marcha droit à lui, le força dans ſes retranchemens, le Jeudi Saint, le mit en fuite, le pourſuivit juſqu'à *Campo*, qui eſt à trois milles delà, & prit cette Place par compoſition.

Des progrès ſi rapides, & la lâcheté des Chefs & des Troupes Genoiſes jetterent une ſi grande épouvante dans la Ville, que ſi le Duc avoit pû faire

faire monter promptement ſon Artillerie à *Maſone*, Genes auroit été contrainte de ſe rendre, les vieilles Troupes des Eſpagnols n'y étant pas encore entrées. Mais la Montagne eſt trop droite & trop eſcarpée en cet endroit, pour y faire paſſer de l'Artillerie; ſans y employer beaucoup de peine & de tems. Cependant le Vendredi Saint, le Senat de Genes, compoſé de gens ſans expérience dans la guerre, prit une ſi extrême frayeur; qu'il réſolut de faire abandonner Savonne & Gavi, & toutes les autres Places, pour en faire venir les Garniſons dans la Ville. Mais ce fut inutilement, que l'on envoya ces ordres à quelques-uns des Commandans; qui ſavoient le métier de la guerre, & qui jugeoient bien qu'il n'étoit pas poſſible que le Duc fît paſſer ſon Artillerie à Maſone, & qu'il faudroit qu'il prit malgré lui le chemin de Gavi. Ils refuſérent d'abandonner les Places, qu'on leur avoit commiſes, & c'eſt ce qui fit le ſalut de Genes; parce qu'il fallut du tems pour prendre Gavi, ce qui fit reprendre courage aux Genois, & leur donna le moyen d'attendre du ſecours. Jean Jerôme Doria fit prendre la réſolution de défendre Gavi, parce que s'il étoit pris, les ennemis marcheroient droit à Genes, ſans trouver plus aucune difficulté. Il s'enferma dedans, avec Spinola, à deſſein de la faire acheter le plus cher qu'il pourroit aux Ennemis. Cependant *Louis Guaſco* trouva moyen de conduire, par l'ordre du Duc de Feria, deux mille hommes de pied, & deux cens chevaux à Genes. Il y entra encore divers Officiers Eſpagnols & Italiens, qui raſſurerent le Senat, & qui furent cauſe que l'on défendit, ſous de rigoureuſes peines, de ſortir de la Ville, ou d'envoyer quoi que ce ſoit dehors, comme quantité de gens avoient commencé de faire.

Ce-

Cependant le Duc étant arrêté par la Montagne de Maſone, alla s'aboucher à *S. Chriſtofle*, avec le Connêtable & le Maréchal; & il fut conclu, que l'on aſſiégeroit Gavi, à deſſein d'en faire le Magazin des vivres, pendant qe'on attaqueroit Genes. *Caracciolo*, Meſtre de Camp Général pour les Eſpagnols, delà l'Appennin, après être entré dans Genes fût ſe poſter à *Ottagio*, avec cinq mille hommes de pied, & quelque Cavalerie; pour traverſer le Siege de Gavi, qui n'en eſt qu'à trois milles, en cas qu'on l'entreprît. Charles-Emanuel fit enſuite marcher ſon Armée de ce côté-là, pour ſe joindre au Connêtable, afin de ſerrer cette Place du côté de Genes; car les François l'avoient déja inveſtie de celui du Montferrat, & du Milanois. Le Duc prit ſon Quartier à *Corraſio*, qui eſt un Village éloigné d'Ottage de deux milles; & voyant l'Ennemi ſi près de lui, il l'envoya reconnoître le 9. d'Avril, ſans aucun deſſein de l'attaquer. Mais le Régiment de Piémont, que le Duc avoit envoyé pour cela, ne parut pas plûtot, que les Troupes Eſpagnoles. & Genoiſes abandonnerent les retranchemens les plus avancez. Cette lâcheté fit que les Piémontois ſe ſaiſirent de ces retranchemens, & que le Duc fit avancer d'autres Troupes, pour voir s'il n'y auroit rien à faire. Elles attaquerent deux Forts, que les Eſpagnols avoient faits à la tête d'un Pont aſſez étroit, où l'on combattit deux heures, avec avantage égal; les Troupes qui étoient en action étant rafraîchies par d'autres. Peu à peu les deux Armées s'y engagerent entiérement, & le Duc de Savoie s'étant avancé avec ſa Cavalerie, un peu au delà des Forts, il apperçût celle des Genois, rangée en bataille, dans une plaine. Il marcha d'abord à elle, & l'ayant chargée, il la rompit, &

la

la mit en fuite; mais l'Infanterie fit beaucoup de réſiſtance, & ne ſe retira dans la Ville d'Ottagio, ſéparée du Fauxbourg par un Foſſé, qu'après avoir perdu bien du monde. Elle ſe défendit encore dans ce poſte, avec aſſez de vigueur; juſqu'à ce que le Duc ayant fait paſſer deux Régimens de l'autre côté de la Ville, elle y mit le feu, & ſe retira au Château. Comme on la ſuivit, elle fit ſauter une mine, qui incommoda aſſez les Ennemis; mais ce Château étoit trop foible pour s'y défendre contre une Armée victorieuſe, & il fallut le rendre à diſcretion. Le Duc prit priſonnier le Général Caracciolo, Louïs Guaſco, & Etienne Spinola, qui étoit ſorti de Gavi, & plus de ſix cens Soldats. Il y eut du côté des Genois & des Eſpagnols, environ douze cens morts, & les Vainqueurs ne remporterent pas cette victoire ſans perte. Le Duc envoya dix ſept Etendars au Roi, * & lui écrivit le détail de ſa victoire. La Ville d'Ottage fut entiérement ſaccagée, & l'on y trouva aſſez de butin.

Après cette ſeconde défaite, beaucoup plus conſidérable que celle de Roſſiglione; les Genois retomberent dans leur prémieres terreurs, & crûrent ſe voir bien-tôt aſſiégez dans leur Capitale. Ils délibererent encore, s'il ne ſeroit pas mieux d'abandonner Gavi, & tout le reſte des Places, pour retirer toutes leurs troupes dans Genes; mais comme leur ſalut dépendoit uniquement du ſecours du Duc de Feria, ils lui envoyerent demander ſon ſentiment, avec ordre à *Meazza*, Capitaine Milanois, qui commandoit dans Gavi au lieu de Spinola, d'executer ſon avis, dès qu'il l'apprendroit.

Cependant le Duc de Savoie & le Connêtable

* *Dans une Lettre datée du 9 d'Avril 1625. que l'on peut voir dans Siri Mem. Rec. T. V. p. 817.*

attaquerent Gavi, dans les formes; & le Duc de Feria ayant jugé, qu'il valloit mieux abandonner cette Place, Meazza voulut en ſortir de nuit; mais il trouva les chemins ſi mauvais, qu'il fut obligé de rebrouſſer, ce qu'il ne put faire avec aſſez de promptitude, pour empêcher que les Ennemis ne s'en apperçûſſent, & ne le chargeaſſent en queuë, juſqu'aux murailles de Gavi. Ainſi pour executer l'ordre du Duc de Feria, Meazza rendit la Ville le jour même, à condition qu'on le laiſſeroit ſortir avec la Garniſon, pour ſe retirer où il lui plairoit. *Alexandre Giuſtiniani*, Gentilhomme Genois, qui commandoit dans le Château, témoigna le chagrin qu'il avoit de cette reddition, par une décharge de toute l'Artillerie ſur la Ville. Il répondit aſſez fiérement, lors qu'on le ſomma de ſe rendre; mais ayant vû trois batteries dreſſées contre ſon Château, il demanda permiſſion aux Aſſiégeans, d'envoyer un homme à Genes, pour faire connoître au Sénat l'état auquel il ſe trouvoit; avec promeſſe, que ſi dans trois jours il ne recevoit réponſe, il rendroit le Château. On le lui permit, mais quand le Courrier revint, par lequel le Sénat lui ordonnoit de tenir le plus de tems qu'il pourroit, le Duc de Savoie l'arrêta, & Giuſtiniani ſe rendit * au terme marqué, par une Capitulation honorable. Il emmena du Château 150. Corſes, vingt Genois, & dix-neuf Suiſſes, qu'il conduiſit à Genes, où on le mit en priſon; parce qu'on ne ſavoit pas, que le Courrier, qu'on lui avoit renvoyé, eût été arrêté.

La perte de Gavi, que Meazza avoit promis de défendre dix jours, pour le moins; pendant lequel tems la République ſe flattoit de recevoir du ſecours de divers endroits; jetta les Genois dans un de-

* *Le 22. d'Avril.*

deſeſpoir, qui étoit d'autant plus grand, qu'il ſembloit que tout conſpiroit à leur perte. Mais ce qui les devoit perdre, ſervit à les ſauver; puis que la priſe de Gavi fit naître de la meſintelligence, entre le Duc & les Généraux François. Ce Prince fit d'abord entrer ſes Troupes dans le Château, comme s'il eût eu le deſſein de jouïr ſeul du fruit de la victoire, & le Connêtable & ſon Gendre s'en choquerent ſi fort, & s'en plaignirent en des termes ſi aigres; que le Duc fut obligé de retirer ſes gens, pour y laiſſer entrer Garniſon Françoiſe. Ce démêlé, pour ſavoir à qui demeureroit Gavi, fit parler du Gouvereneur qu'il faudroit mettre dans Genes, en cas qu'on la prît. Charles-Emanuel prétendoit, que la Princeſſe de Piémont eût droit de le nommer, parce que le Roi de France avoit conſenti qu'on remît la Place en dépôt entre les mains de cette Princeſſe. Mais le Roi entendoit de nommer le Gouverneur, & le Maréchal de Crequi croyoit, qu'on n'en pouvoit choiſir d'autre que lui, ſans lui faire tort. Cela augmenta la jalouſie. & la meſintelligence entre le Duc & les François. Il arriva encore deux autres choſes, qui cauſérent plus de deſordre. C'eſt que l'on avertit le Duc, qu'Etienne Spinola, ſon priſonnier, avoit écrit à *Claude des Marins*, ſon parent, Ambaſſadeur du Roi en Piémont, & à quelques Officiers François, que ſi le Connêtable vouloit ſe retirer de l'Etat de Genes, la République feroit une Alliance perpétuelle avec la France, recevroit un Réſident, & lui rendroit tous les frais de la guerre. Outre cela, le Duc intercepta deux Lettres du *Comte de Talard*, qui avoit correſpondance à Genes. Cela irrita extraordinairement ce Prince, qui commença à ſe plaindre aigrement, de ce que la France vouloit trai-

ter avec les Genois, ſans ſa participation. Cependant il ne ſe trouva pas que Talard eût entretenu aucune correſpondance criminelle, & Spinola avoit ſeulement écrit à Des-Marins, en termes généraux, comme ayant à faire quelque propoſition avantageuſe à la Couronne de France, & avoit demandé un Paſſeport au Connêtable. Le Duc ayant empêché qu'on n'expédiât d'abord ce Paſſeport, Spinola fut cependant pris à la Battaille d'Ottagio; & Son Alteſſe le fit reſſerrer plus étroitement, que les autres Priſonniers de guerre, ſans vouloir permettre qu'on le rachetât, quoi qu'on l'en fît prier par le Roi de France.

Le Connêtable avertit Sa Majeſté de tout ce qui ſe paſſoit, & la pria en même tems de lui envoyer quelque renfort; parce que l'Armée du Duc étant beaucoup plus forte que la ſienne, il falloit dépendre abſolument de lui, & n'avoir ni Canon ni Munition, ni Vivres, qu'autant qu'il lui plaiſoit. Le Roi écrivit au Duc, pour l'appaiſer, & défendit au Connêtable d'écouter aucune propoſition des Genois, qui pût déplaire à ce Prince. Il envoya auſſi ſix mille hommes, avec le *Marquis de Rotelin*, pour commander l'Artillerie, & divers autres Officiers. Il ordonna encore au Duc de Guiſe, de mettre en Mer ſes Galeres de Provence, pour favoriſer l'entrepriſe de Genes; ſans arborer néanmoins le Pavillon de France, & ſans venir à une rupture ouverte avec les Eſpagnols. Pour les Vaiſſeaux, qui étoient partis de Hollande, il les fit arrêter près de la Rochelle, pour les oppoſer à la Flotte des Rochellois.

Après la priſe de Gavi, il fut réſolu, tout d'une voix, dans le Conſeil de Guerre, d'attaquer Genes, avec toutes les forces que l'on avoit. Mais comme c'eſt une grande Ville, & bien peuplée, &

& qui par conſéquent peut faire beaucoup de réſiſtance; on jugea qu'il étoit néceſſaire de mettre en bon état l'Artillerie, & de faire venir quantité de munitions de guerre, auſſi bien que les vivres néceſſaires, pour faire ſubſiſter l'Armée, dans les Montagnes ſtériles de la Ligurie. Le Duc de Savoie fut chargé de ce ſoin, parce qu'il s'étoit obligé de fournir l'Artillerie, & les Vivres, & faire racçommoder les chemins. Il promit de s'acquitter de cela, avec l'application, & la promptitude, que demandoit une occaſion auſſi preſſante; mais ſoit que les meſures qu'il avoit priſes fuſſent peu juſtes, ou qu'il n'eût pas aſſez d'argent, l'Armée attendit long-tems, avant que de voir aucun fruit de cette promeſſe.

Cependant pour ne la pas laiſſer demeurer inutile, le Duc alla attaquer *Savignon*, Château à dix milles d'Ottagio, & y mit le feu, après l'avoir pris. Il envoya en même tems le Prince de Piémont, pour reconquerir Oneglia, que les Genois avoient priſe, & pour ſoûmettre les autres Places de la Riviére de Ponant. Cette expédition, qui dura juſqu'au 8. de Juin, fut glorieuſe pour le Prince; qui ſoûmit toutes les Places qu'il attaqua, & battit l'Armée que la République avoit envoyée, pour s'oppoſer à ſa marche. Elle étoit compoſée de mille Soldats payez, & de mille cinq cens hommes des Milices du Païs, & commandée par Jean-Jerôme Doria. Ce Général fut inveſti par l'Armée du Prince, à l'attaque de *Pieve*, & fait priſonnier avec tout ſon monde; excepté ſept ou huit cens hommes, qui demeurerent ſur la place. La République abattuë par cette défaite, & ne ſe trouvant nullement en état de ſecourir ſes Sujets, leur permit de ſe ſoûmettre au Vainqueur, pour n'être pas ſaccagez; ce qui fit que

Ventimiglia, *Albenga*, *S. Remo*, & *Porto Mauritio*, ouvrirent les portes au Prince dès qu'il parut. Les Galeres de France, qui enfin s'étoient miſes en Mer, favoriſérent ces conquêtes; mais elles furent bien-tôt après obligées de ſe retirer dans les Ports de Provence, parce que le *Marquis de Sainte-Croix* parut à la vûë de Genes, avec ſoixante Galeres d'Eſpagne.

Juſqu'alors les armes du Duc & du Connêtable eurent tout le bonheur, qu'ils pouvoient ſouhaiter, & il ne leur reſtoit plus qu'à prendre Genes & Savonne, pour être maîtres de toute la Ligurie. Mais la mal-habileté du Duc de Savoie, qui s'étoit embarqué dans cette entrepriſe, ſans avoir de quoi la ſoûtenir, avec vigueur, dans la conjoncture où elle étoit la plus néceſſaire, donna le tems à la Republique de Genes, de tirer du ſecours d'Eſpagne, & de reprendre courage. Elle avoit écrit partout, pour avoir de l'argent, dont elle avoit beſoin dans cette occaſion; mais preſque tous les Correſpondans des Genois, qui les croyoient perdus ſans reſſource, refuſérent d'abord de leur en fournir. Il vint néanmoins une * Galere de Barcelonne, qui apporta heureuſement un milion d'or, ce qui mit la République en état de pourvoir inceſſamment aux plus preſſantes néceſſitez. Après cela, le Marquis de Sainte-Croix entra dans le Port avec quarante Galeres chargées de vieilles Troupes Eſpagnoles; & le Duc *d'Alcala* y conduiſit encore douze Galeres, avec des Soldats & de l'argent. On aſſure qu'en peu de tems, dès que les premiéres frayeurs furent paſſées, on amena à Genes, des Terres d'Eſpagne, ſept milions d'or, appartenans à des Particuliers de Genes; qui les prêterent à l'Etat, dans cet extrê-

* *Au mois d'Avril.*

trême beſoin. Avec cet argent diſtribué à propos, il tira du ſecours de toutes parts. On envoya des ſommes conſidérables au Duc de Feria, pour faire avancer les Troupes du Milanois, & faire de nouvelles levées en Allemagne. On acheta encore des Suiſſes la liberté de les faire paſſer par leurs Terres, par leſquelles on n'avoit pû obtenir ce paſſage autrement; quelques raiſons de bonne Politique, qu'on eût pû leur alleguer. Ces Peuples qui ignorent les intérêts d'Etat de leurs Voiſins, ou qui par ſimplicité ne s'en ſoucient pas, ont preſque toûjours écouté, avec la derniére froideur, ceux qui leur ont repréſenté, qu'ils doivent contribuer à contre-balancer les Puiſſances qui ſe rendent trop formidables, comme étoit alors celle de la France. Si on les veut gagner, il leur faut de l'argent, qui ſoulageant leur pauvreté préſente, leur fait faire tout ce que l'on veut, ſans qu'ils ſe mettent en peine de l'avenir.

Les Suiſſes ayant donc conſenti, que l'on fît paſſer, par leur Païs, les levées que l'on avoit faites, & même donné permiſſion à leurs Sujets, de prendre parti ſous les Enſeignes de l'Eſpagne; le Duc de Feria ſe diſpoſoit à marcher, avec les plus grandes forces qu'il pût aſſembler, vers l'Etat de Genes. Ce mouvement du Gouverneur de Milan, & la nombreuſe Garniſon, qui étoit dans Genes, fit perdre l'envie au Duc & au Connêtable de l'aller attaquer. Mais pour ne pas demeurer immobiles, & pour aſſûrer les conquêtes de la Riviére de Ponant, ils réſolurent le Siége de Savonne; dont la priſe pourroit épouvanter les Genois. L'Armée ſe * mit en marche, mais elle fut chargée vivement en queuë, par la Cavalerie Milanoiſe, qui fut néanmoins repouſſée avec perte.

* *Le 13. de Juin.*

Le Duc & le Connêtable retournerent à Acqui, où ils attendirent, juſqu'au 22. de Juillet, les nouvelles levées, que l'on faiſoit dans les Etats du Duc de Savoie. Ce fut-là que s'arrêta le bonheur de ce Prince, qui ſe vit enſuite dépouillé de ce qu'il avoit pris dans l'Etat de Genes, avec autant de facilité, qu'il l'avoit conquis.

Les principales Puiſſances d'Italie, qui ne pouvoient ſouffrir, ni l'aggrandiſſement du Duc de Savoie, Prince inquiet & entreprenant, ni l'établiſſement des François en Italie, ne tarderent pas à marquer le chagrin, qu'elles avoient de cette entrepriſe. L'Ambaſſadeur de Veniſe, à la Cour de France, reçut un Courrier exprès, qui lui apporta des Lettres; avec ordre de témoigner, que bien loin que la République eût eu aucune part dans la guerre de Genes, elle la deſapprouvoit entiérement, & n'en avoit rien ſu; parce qu'on lui avoit fait entendre, que les préparatifs que l'on faiſoit étoient contre le Milanès, où l'on vouloit faire une puiſſante diverſion; & qu'il étoit à craindre ſans cela, que le Duc de Feria n'entrât dans la Valteline, avec trente mille hommes, & n'en chaſſât le Marquis de Cœuvres. L'Ambaſſadeur ajoûtoit, que ce dernier avoit même demandé du ſecours à la République, qui ne lui en avoit pû fournir, parce qu'elle avoit beſoin ailleurs de tout ſon monde. Le Cardinal de Richelieu répondoit à ces diſcours de l'Ambaſſadeur Venitien, „que „la République agiſſoit contre ſes propres inté„rêts, puis que le Roi ſe trouvant maître de Ge„nes, il le ſeroit infailliblement du Milanès; dont „il vouloit, diſoit-il, donner la moitié au Duc „de Savoie. Mais l'Ambaſſadeur, bien éloigné de donner dans un piége de cette nature, vit tous les Miniſtres Etrangers, qui ſe trouverent à Paris,

ris, & leur déclara, que quoi que la République ſe fût liguée avec le Roi & le Duc de Savoie, pour retirer la Valteline d'entre les mains des Eſpagnols ; elle n'avoit rien ſu du deſſein, qu'ils avoient contre Genes. Les Venitiens perſuaderent d'autant plus facilement les autres Puiſſances, de la verité de ce qu'ils diſoient ; qu'il étoit viſible qu'il étoit contre leurs intérêts, que la République de Genes fut détruite, puis qu'au lieu que cet Etat n'inquiétoit perſonne, & ne cauſoit aucune jalouſie aux Princes Voiſins, on prétendoit faire entrer en ſa place une Puiſſance formidable, qui étoit toûjours en mouvement, & qui troubleroit le repos de toute l'Italie, dès qu'elle le jugeroit avantageux à ſes intérêts. Urbain VIII. ordonna, pour la même raiſon, à ſes Galeres, de ſe joindre à celles des Eſpagnols, afin d'empêcher qu'on n'attaquât les Genois par Mer.

Cependant on avoit été d'avis en France, de ſoûtenir ce deſſein, juſqu'à la priſe de Genes, & de faire ce que l'on pourroit, pour appaiſer le Duc envers le Connêtable, & pour prévenir les démélez, qui pouvoient encore arriver entre eux. On convint touchant le Gouverneur de Genes, dès qu'on l'auroit priſe, & le Roi agréa la perſonne du Maréchal de Crequi, comme très-propre à cet Emploi. Mais quelque inſtance que fît le Duc, pour avoir le Château de Gavi ; on jugea à la Cour en faveur du Connêtable, & l'on approuva ſa conduite, dans cette affaire. Auſſi le Duc continua-t-il à s'en plaindre, & l'accuſa d'avoir retenu, aux Soldats François, une grande partie de leur paye ; ce qui avoit fait qu'un bon nombre avoit été contraint de déſerter, faute d'avoir de

quoi vivre. Il diſoit auſſi, que ce Général avoit fait un Traité ſecret avec les Genois, & en avoit tiré une ſomme d'argent conſidérable. Le Connêtable de ſon côté ſe plaignoit, que le Duc faiſoit ſemer de lui des bruits capables de le diffamer, & accuſoit ouvertement ce Prince, de s'être embarqué dans cette entrepriſe, ſans avoir des forces ſuffiſantes pour l'executer, & d'avoir manqué à ſa promeſſe. Leur diviſion devint ſi extrême, que le Duc pria le Roi de rappeller le Connêtable, & le Marêchal de Crequi, & d'envoyer le Duc de Guiſe en leur place. Le Prince de Piémont avoit entretenu ce dernier pluſieurs fois, lors que les Galeres de France étoient à *Villefranche*; & le Duc s'en étant retourné en Provence, y travailloit à faire une levée de ſix mille hommes pour la Maiſon de Savoie. Le Roi ne voulut pas conſentir à rappeller le Connêtable, s'appercevant aiſément, que le Duc de Savoie cherchoit à rejetter ſur ce Général le mauvais ſuccès de l'entrepriſe; & de peur que les Eſpagnols n'entraſſent dans le Piémont, pour ſe venger des pertes, que les François leur avoient cauſées, il donna ordre de faire paſſer les Monts à huit mille Fantaſſins, & à trois mille Chevaux. Quoi qu'on n'eût pas eu deſſein juſqu'alors de rompre ouvertement avec les Eſpagnols; on crut, en cette occaſion, qu'une rupture pourroit contribuer à les faire venir à un Traité plus avantageux pour la France. C'étoit l'opinion du Duc de Savoie & des Venitiens, qui preſſoient inceſſamment la Cour d'envoyer une Armée dans le Milanès; ſans quoi, ils diſoient qu'on ne tireroit jamais aucune ſatisfaction des Eſpagnols.

Cependant les Sujets des Genois reprirent courage, & contribuérent beaucoup à chaſſer les François

çois & les Savoyards. Il y a une Vallée, dans l'Etat de Genes, au Couchant de la Ville, & qui n'en eſt pas fort éloignée, que l'on nomme *Pozzevera*, dont les Habitans s'acquiterent très-bien de leur devoir, dans cette occaſion. Cette Vallée eſt extrémement peuplée, & entre les plus hautes cimes de l'Apennin; de ſorte que ceux qui l'habitent ſe peuvent facilement défendre, contre les incurſions des Ennemis; outre qu'ils ſont naturellement farouches, & propres à la guerre, ſi l'on avoit ſoin de les exercer. Ces gens-là ayant été bien pourvûs d'armes & de munitions, tuoient ou faiſoient priſonniers, autant de Savoyards & de François, qu'ils en trouvoient détachez du gros de l'Armée; de ſorte que n'oſant s'écarter, ils étoient comme aſſiégez dans leur Camp. Les Montferrins, d'une autre côté, pour ſe venger des pilleries de l'Armée, enlevoient à tous momens leurs Convois, & leur cauſoient de très-grandes incommoditez. La famine ſe mettant dans le Camp, les maladies y devinrent très-fréquentes, & les déſertions des Soldats, qui ne pouvoient ſubſiſter dans ce Païs ſtérile, étoient preſque continuelles. Ceux de Pozzevera, qui ſavent tous les chemins, & tous les détours de ces Montagnes, firent même un coup très-hardi, qui fut d'enlever cinq cens bœufs; qui paiſſoient dans une Prairie, à la vûë du Camp, & qui ſervoient à trainer l'Artillerie.

L'Armée étant partie d'Acqui, elle prit le chemin de Savonne, & en y allant elle ſe rendit maîtreſſe de *Cairo*, par compoſition; mais le Duc de Feria ayant découvert ſon deſſein, partit d'Alexandrie, pour tâcher de ſauver Savonne, avec vingt-deux mille Fantaſſins, & cinq mille Chevaux. Réſolu de n'avoir plus aucun égard pour

les

les François, quoi qu'il n'y eût pas encore de rupture; il ſe mit à marcher ſur leurs pas, pour traverſer leurs entrepriſes. Il arriva devant Acqui, peu de jours après que le Duc & le Connêtable en furent partis, & ſe mit à attaquer la Place, avec tant de vigueur; qu'il la prit par capitulation, & contraignit deux mille cinq cens Fantaſſins d'en ſortir. Les Eſpagnols trouverent dans cette Place, la plus grande partie des munitions de guerre & de bouche de l'Armée des François, & des Savoyards; & l'on dit même qu'une partie du bagage du Duc de Savoie y étoit, & que l'on y trouva des livrées magnifiques; qu'il avoit fait faire, pour entrer dans Genes, comme en triomphe, tant il ſe tenoit aſſuré du ſuccès de cette entrepriſe!

Le Connêtable étoit à *Spigno*, quand il apprit qu'Acqui étoit pris, & il envoya rappeller inceſſamment l'Armée, qui marchoit à Savonne, ſous la conduite du Prince de Piémont, & du Maréchal de Crequi. Enſuite le Duc & le Connêtable réſolurent de ſe retirer à *Aſti*, en paſſant à côté de l'Armée Eſpagnole. Cette réſolution étoit fondée, ſur ce que Savonne étoit pourvûë d'une bonne Garniſon, & qu'outre cela le Marquis de Ste. Croix y devoit arriver dans peu de tems, avec la Flotte d'Eſpagne; de ſorte qu'il n'y avoit pas d'apparence que l'on pût emporter cette Place bien défenduë, à la vûë de l'Armée Eſpagnole.

Les Eſpagnols avoient, en cette occaſion, de grands avantages ſur les Ennemis, s'ils en euſſent ſu profiter. L'Armée Françoiſe & Savoyarde étoit fatiguée, affoiblie, chargée de bagage, & menoit à peine ſon Artillerie, qui étoit en deſordre, par un chemin plein de collines; qu'il falloit ſouvent égaler, avec la pêle & le hoyau, pour y faire paſſer

paſſer le Canon. Outre cela, il falloit traverſer la Riviére de *Tanare*, avant que d'arriver à Aſti; & ſi le Duc de Feria s'étoit poſté ſur le paſſage, il auroit étrangement embarraſſé le Connêtable. L'Armée Eſpagnole étoit toute fraîche, en bon état, & même plus nombreuſe. Pendant qu'elle auroit pris de front les François & les Savoyards, le Marquis de Sainte-Croix les pouvoit charger en queuë, de ſorte que ce n'étoit pas une petite affaire, que de ſe tirer de ce mauvais pas, ſans perte.

Le Connêtable, quoi qu'âgé de quatre-vingts ans, voulut avoir l'Arriére-garde, dans cette retraite ; comme il avoit eu l'Avant-garde, en entrant dans l'Etat de Genes. Il demeura à *Beſtagne* deux jours avec la Cavalerie, & fit partir le Prince de Piémont un jour auparavant, avec l'Artillerie. Le Connêtable le ſuivit, le jour ſuivant, & fit marcher l'Armée en ſorte, qu'elle avoit les Eſpagnols ſur ſa droite, & le bagage à ſa gauche. Elle s'avança ainſi pendant trois jours, juſqu'a *Canelli*; n'étant éloignée de l'Ennemi, qui la côtoyoit, que de quelques milles. Il y eut de fréquentes eſcarmouches, mais le Duc de Feria n'oſa pas s'engager dans un combat général. Enfin toute l'Armée arriva à Aſti, avec ſon Bagage & ſon Artillerie, ſans que l'Ennemi lui eût cauſé aucune perte. Cette retraite fut plus glorieuſe pour le Connêtable, & pour le Maréchal de Crequi, que ne l'avoient été leurs conquêtes précédentes. Quoi que l'on ne loüât pas la bravoure & la capacité du Duc de Feria, dans cette rencontre, où il laiſſa échapper l'Ennemi de ſes mains; on eſtima la promptitude, qu'il avoit apportée à ſecourir la République de Genes, amie de la Couronne d'Eſpagne. On vanta par tout le ſoin, que les Eſpagnols avoient eu, de ſoûtenir une Puiſſance.

ce, qui alloit être accablée; s'ils ne fuſſent accourus beaucoup plus promptement, qu'ils n'ont accoutumé de faire, dans les choſes qui les concernent eux-mêmes.

Dès que l'Armée ennemie ſe fut retirée, les Genois ſe mirent en Campagne, pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu; & ayant commencé par la Riviére du Ponant, ils le reprirent avec tant de vîteſſe, que le Prince de Piémont, qui fut commandé, pour s'oppoſer à leur deſſein, avec les meilleures Troupes du Duc ſon Pere, n'eut pas le tems de le faire. Les Commandans, & les Troupes, que l'on avoit laiſſées dans les Places, ne ſe défendirent guere mieux que les Genois ne l'avoient fait; & tout l'Etat de Genes retourna, en peu de jours, à ſes anciens Maîtres. Ainſi l'ambition du Duc de Savoie, & l'avarice du Connêtable, qui avoient partagé par avance le bien d'autrui, & qui croyoient déja piller les richeſſes des Genois, ſe trouverent trompées; ce qui arrive ordinairement à ces ſortes d'entrepriſes, dans leſquelles on rencontre des obſtacles, auxquels on ne s'étoit pas attendu, ſoit du coté des Ennemis, ſoit de celui de ceux qui attaquent, & qui viennent preſque toûjours à ſe brouiller les uns avec les autres.

Le Connêtable & le Duc de Crequi, écrivirent à la Cour, pour lui marquer l'état des affaires, & pour engager le Roi à envoyer vint-cinq mille hommes delà les Monts; afin de porter la guerre dans le Milanès, pour ſe venger des Eſpagnols, qui avoient fait manquer l'entrepriſe de Genes. On eut d'abord quelque deſſein de le faire, & on donna à ces Généraux de grandes eſpérances; mais peu de tems après, on changea d'avis, & l'on ne parla plus que d'accommoder l'affaire de la Val-

Valteline, par la voie de la négociation, comme on le verra dans la ſuite.

Les Eſpagnols, non contens d'avoir chaſſé les François & les Savoyards de l'Etat de Genes, les pourſuivirent juſques dans le Piémont, pour punir le Duc de Savoie de ce qu'il avoit oſé attaquer les Alliez de l'Eſpagne; outre qu'il faiſoit alors profeſſion d'être Ennemi de cette Couronne. Le Duc de Feria alla donc camper à trois mille d'Aſti, où les François s'étoient d'abord retirez. Il arriva en ce tems-là, que le Connêtable tomba malade d'un flux de ventre, accompagné de fiévre, & de vomiſſement, ce que l'on crut mortel à un homme de ſon âge. Le Maréchal de Crequi eut auſſi la fiévre tierce, & ils ſe retirèrent à Turin, pour tâcher d'y rétablir leur ſanté. Les autres Officiers Généraux étoient auſſi incommodez, excepté le Marquis d'Huxelles, qui commandoit dans Aſti. Le Duc de Feria en ayant été averti, ſe mit en état de profiter de l'occaſion, & alla camper * plus près d'Aſti, faiſant mine de le vouloir aſſiéger.

Ce Duc n'étant point homme de Guerre, le Roi d'Eſpagne lui avoit envoyé de Flandres *D. Gonzalès de Cordouë*, pour l'aſſiſter de ſon conſeil, & pour commander l'Armée ſous ſon nom. Cet Eſpagnol ne manquoit pas de courage, mais il n'avoit pas les qualitez d'un Général, & il ne ſut rien faire réüſſir de ce qu'il entreprit. On remarquoit dès lors en Eſpagne deux défauts eſſentiels, qui avoient arrêté les progrès de cette vaſte Monarchie, & qui lui cauſoient des pertes, dans toutes les guerres qu'elle faiſoit. L'un c'eſt qu'elle manquoit de Généraux, les Grands ſe plongeant dans les plaiſirs dès l'enfance, & ſe rendant incapa-

* *Le 31. de Juillet.*

pables de quoi que ce ſoit, par une vie molle & efféminée. On auroit pû remédier à ce manquement, en ſe ſervant de Généraux Etrangers, & néanmoins Sujets de la Maiſon d'Autriche; mais l'envie, ou le mépris naturel que les Eſpagnols ont pour les autres Nations, les ont toûjours empêchez de recourir aux Etrangers. L'autre défaut, c'eſt que les Finances étoient mal adminiſtrées, ce qui faiſoit que le Roi dépenſoit infiniment, & ne payoit néanmoins pas ſes Armées; d'où il arrivoit que les Soldats déſertoient, ou ſe ſoulevoient, ou étoient incapables de rien executer.

Le Duc de Feria, & D. Gonſalès de Cordouë, entreprirent d'aſſiéger Aſti; ſur l'avis qu'on leur donna, que cette Place n'étoit pas pourvûë, pour réſiſter à un Siége. Mais s'étant apperçûs dès le commencement, qu'il y auroit beaucoup plus de difficulté à ce Siége, qu'ils n'avoient crû, ils ſe retirerent * trois jours après. Ils furent chargez en queuë, par les Troupes qui étoient dans Aſti, & par le Maréchal de Crequi, qui étoit revenu de Turin; car pour le Connêtable, il repaſſa les Monts au plûtôt, & ſe fit porter à *Chaumont* en Dauphiné.

Le Conſeil d'Eſpagne avoit bien permis au Duc de Feria de prendre quelque Place, dans le Piémont, s'il le pouvoit faire, mais on n'avoit pas voulu qu'il en retînt une partie conſidérable; de ſorte que pour ſatisfaire à cet ordre, & pour réparer les fautes qu'il avoit faites, il réſolut d'aller aſſiéger *Verruë*, Place conſidérable par ſa ſituation, mais en ce tems-là très-foible, & défenduë par une très-petite Garniſon. Il ſe promettoit d'emporter cette Ville, en peu de jours, & enſuite de ſe

* *Le 3. d'Août.*

ſe rendre maître de *Creſcentin*; qui eſt vis à vis, ſur la rive oppoſée du Pô. Par la priſe de ces deux Places, qui ſont preſque dans le milieu du Piémont, il eſpéroit de brider ſi bien le Duc de Savoie, qu'il ne ſeroit plus en état de nuire à l'Eſpagne; outre que par ces conquêtes, il feroit ſubſiſter ſes Troupes, ſans que le Milanès en fût aucunement chargé. Ce deſſein paroiſſoit d'autant mieux formé, qu'il n'y avoit dans Verruë que huit, ou neuf cens hommes de Troupes réglées, & quelques Milices. Il n'y avoit alors aucunes fortifications, qu'une demi-lune à la tête du Fauxbourg, tout le reſte étoit imparfait; mais la ſituation avantageuſe du lieu, qui eſt ſur une colline élevée; & baignée d'un côté du Pô, ſuppléoit, en quelque ſorte au défaut des fortifications. Cependant ſi les Eſpagnols l'euſſent d'abord attaquée avec quelque vigueur, il y avoit toutes les apparences qu'ils l'auroient priſe d'emblée. Mais quelques volées de Canon les épouvanterent ſi fort, lors qu'ils s'approcherent à découvert, qu'ils réſolurent de l'attaquer dans les formes; en faiſant les approches de la maniére dont on les fait, devant une Place forte. Ils commencerent ce Siége le 7. d'Août, & leur Armée, outre le nombre des Soldats qu'elle avoit déja, qui ſe montoit environ à vingt-quatre mille hommes de pied, & quatre mille chevaux, reçût trois fois du renfort, ſans pouvoir prendre cette Place. Le Duc de Savoie avoit été d'avis de l'abandonner, ne croyant pas qu'on la pût défendre, contre l'Armée Eſpagnole. Mais le Maréchal de Crequi entreprit d'y jetter du ſecours, & de la ſoûtenir. Pour cela il marcha avec douze mille hommes, moitié François, & moitié Savoyards, vers un Pont que le Prince de Piémont avoit fait faire ſur le Pô, au

deſſus de Verruë; & fit paſſer les Troupes Françoiſes, qui retrancherent la tête du Pont, à la vûë des Eſpagnols, & jetterent dans Verruë les ſecours de vivres, d'hommes, & de munitions, dont elle manquoit. Les Eſpagnols s'apperçûrent bien-tôt, que pendant que ce Pont ſubſiſteroit, ou ſeroit entre les mains des François, il ne leur ſeroit pas poſſible de prendre la Place. Auſſi firent-ils leurs principaux efforts, pour le ruiner, ou pour ſe rendre maîtres du retranchement. Ils détruiſirent quatre fois le Pont à coups de Canon, & quatre fois il fut refait. Une cinquiéme, la Riviére enflée en emporta les materiaux, & le Duc de Feria laiſſa perdre une très-belle occaſion d'attaquer alors le retranchement, gardé par les François, pendant qu'ils ne pouvoient avoir de ſecours de l'autre côté du Pô. Il y eut diverſes attaques de part & d'autre, pour gagner, ou pour recouvrer des poſtes, que l'on jugeoit importans, juſqu'au 11. de Novembre; que le Connêtable étant revenu de Dauphiné, à la tête d'un renfort conſidérable, il attaqua, avec les Troupes du Duc de Savoie, divers Forts, que les Eſpagnols avoient faits dans la plaine, pour aſſûrer leurs Convois, & les emporta tous, ſans y faire de perte conſiderable. Les Eſpagnols ſortirent là-deſſus de leurs lignes, pour les recouvrer, mais ils n'en pûrent regagner qu'un, qui étoit le plus proche de leur Camp, & furent repouſſez par tout, avec perte, après un combat qui dura quatre heures. Cela les obligea de lever le Siége, ſur le minuit, fort à la hâte; de peur que les François ne les attaquaſſent, dans leurs Lignes.

La fermeté & la bravoure des François parut en cette occaſion, dans la défenſe de leurs retranchemens; comme leur patience à ſupporter le tra-

vail

vail, dans la peine qu'ils eurent à les faire, auſſi bien que le Pont, qu'ils défendoient. Ils épouvantoient les Eſpagnols, par une maniére de combattre, à laquelle ils n'étoient pas accoûtumez; c'eſt que ſans s'amuſer à ſe défendre à coups de mouſquets, ils marchoient droit à eux l'épée à la main, & les repouſſoient ainſi dans leurs retranchemens. Au contraire, on blâma généralement les Eſpagnols, d'avoir perdu les deux tiers d'une Armée de quarante mille hommes, devant une bicoque; ſans la pouvoir prendre, à cauſe du peu d'habileté de leurs Chefs.

Le Duc de Savoie eut une extrême ſatisfaction d'avoir pû rendre, en quelque ſorte, aux Eſpagnols ce qu'ils lui avoient fait; en lui enlevant, comme il croyoit, la Ville de Genes, lors qu'il étoit ſur le point de l'attaquer. Il parloit même d'y retourner, & il n'y avoit que la ſeule conſideration, qu'il manquoit d'Armée Navale, capable de donner la chaſſe à celle des Eſpagnols, qui l'en retînt. Il propoſa donc de ſuivre l'Armée Eſpagnole, & de l'attaquer à *Ponteſture*, où elle étoit campée, pour pénétrer enſuite dans le Milanès. Son principal deſſein étoit d'engager les deux Couronnes, dans une longue guerre; afin de pêcher, comme l'on dit, en eau trouble. Le Connêtable & le Marêchal de Crequi, avoient autant d'envie, que lui, de ſe venger des Eſpagnols; mais le mauvais ſuccès de l'entrepriſe de Genes les rendoit plus retenus, & ils ne vouloient employer les armes du Roi, que lors qu'ils ſeroient aſſurez d'en retirer de l'honneur & de l'utilité. Pour ce qui regardoit d'attaquer l'Armée Eſpagnole à Ponteſture, ils croyoient qu'il y avoit trop de danger, puis qu'elle étoit encore de quatorze mille hommes effectifs, & qu'elle avoit aſſez de Canon & de mu-

nitions pour défendre ce poſte, qui eſt ſur le Pô, & dans lequel elle pouvoit tirer du Milanès, tout ce dont elle auroit beſoin. La ſaiſon avancée, ne permettoit pas non plus, que l'on entreprît d'aſſiéger une Place, dans le Milanès, outre que l'Armée n'étoit pas aſſez forte pour cela. On pouvoit bien entrer dans les Terres des Eſpagnols, mais les Généraux François ne jugeoient pas honorable, pour les armes du Roi, d'y aller faire ſeulement quelque courſe, & de ſe retirer enſuite. Le Duc propoſa néanmoins d'aſſiêger *Novare*, qui n'étoit pas en état réſiſter, & ces Généraux, après lui avoit fait quelques difficultez, lui offrirent leurs Troupes. Le Duc marqua le temps, auquel l'Armée devoit marcher pour cela, mais les pluyes exceſſives retarderent d'abord ce deſſein; que l'on abandonna enſuite entiérement, lors que l'on eut avis que les Eſpagnols avoient mis des Troupes, & des munitions dans Novare.

Ce projet ayant manqué, le Duc vouloit abſolument que l'on entrât d'un autre côté dans le Milanès; mais le Connêtable & le Marêchal lui oppoſerent deux raiſons, outre les précedentes. La premiére étoit, que les Troupes du Roi n'y devoient pas mettre le pied, que les Venitiens n'y entraſſent en même tems; & que les Venitiens s'excuſoient de le faire, juſqu'à ce que le Roi y entrât, avec vingt mille hommes de pied, & deux mille chevaux; & que le Duc eût autant de monde ſur pied, qu'il étoit obligé d'en avoir par la Ligue. L'autre raiſon c'étoit, qu'il n'étoit pas à propos d'entreprendre cette expédition, en Hiver, & ſans Canon. Le Duc repliquoit à ces raiſons, que quand même le Roi n'enverroit que huit mille hommes dans le Milanès, les Venitiens ne laiſſeroient pas d'y entrer, à cauſe des grands avan-

avantages, que leur République en tireroit; & que pour lui, il étoit prêt de marcher avec le nombre de Troupes, qu'il s'étoit engagé d'avoir. Néanmoins, les raiſons du Connêtable, ſoûtenuës des ordres du Roi, prévalurent; & l'on mit les Troupes en garniſon, en diverſes Places du Piémont. Cela n'augmenta pas peu le chagrin, que le Duc avoit conçu contre le Connêtable; & après cela, ce dernier ſe retira à Grenoble, au mois de Decembre, avec le Maréchal de Crequi Ce fut-là la fin de l'entrepriſe de Genes, que j'ai voulu raconter de ſuite, & un peu au long; quoi que le Cardinal de Richelieu n'y ait pas contribué plus particuliérement, que les autres Conſeillers d'Etat; parce que c'eſt un exemple admirable de ce que la Fable appelle, *vendre ou partager la peau de l'Ours*. On voit encore par-là, de quelle importance il eſt de ne pas deſeſpérer, à cauſe des progrès de l'Ennemi, pendant que l'on a encore une Place à défendre; puis que les Genois en ſe réſolvant à ſoûtenir un Siége, malgré les pertes qu'ils avoient faites, ſe tirerent heureuſement d'affaire, ſans commettre de baſſeſſe; comme ont fait ſouvent d'autres Peuples, qui ont envoyé les clefs de leurs Villes à leur Ennemi, ſans attendre ſeulement d'en être ſommez.

Il faut que nous retournions préſentement aux autres choſes, qui arriverent en France pendant la même année, & auxquelles le Cardinal eut beaucoup plus de part. Le Roi, averti par le Nonce *, que le Pape envoyoit le Cardinal Barberin Légat en France, en témoigna de la joie; mais lors que le Nonce demanda une ſuſpenſion d'armes, entre les deux Couronnes, juſqu'à ce que la paix fût faite, il le renvoya au Conſeil. Cependant com-

* *Le 23. de Mars.*

comme le Nonce repréſentoit, que les deux mois de ſuſpenſion, déja accordez, expireroient bientôt, ſans que l'on eût rien conclu; le Roi fit écrire au Comte de Bethune, qu'après les deux mois expirez, il accordoit vingt, ou vingt-cinq jours, & en fit avertir le Nonce. Ce dernier vouloit auſſi, que la ſuſpenſion d'armes ſe fît pour l'Etat de Genes; puis que le Cardinal Barberin venoit, pour accommoder cette affaire, auſſi bien que celle de la Valteline; mais quoi qu'il pût dire, on n'y voulut pas entendre. Les Venitiens, qui ne s'oppoſoient pas à ce que l'on pouvoit faire en faveur des Genois, s'oppoſoient de toute leur force à la ſuſpenſion que le Pape demandoit pour la Valteline. L'Ambaſſadeur de Savoie le traverſoit auſſi, tant qu'il pouvoit.

Quelque tems après, on propoſa au Pape, de la part de la France, que pour le ſatisfaire, on lui offriroit de lui rendre les Forts de la Valteline; à condition qu'il ſe contenteroit de cette offre, ſans en preſſer l'accompliſſement; puis que cela n'étoit pas néceſſaire, pour l'honneur de Sa Sainteté. On promettoit auſſi que l'on garderoit exactement la ſuſpenſion, ce que la France faiſoit néanmoins plûtôt par force, que par conſidération pour le Pape; puis que le Marquis de Cœuvres étoit plus foible, que les Eſpagnols. La Cour ne laiſſa pas de lui écrire, que s'il ſe préſentoit l'occaſion d'avancer les affaires du Roi, il ne devoit pas avoir beaucoup d'égard pour la ſuſpenſion.

Cependant le Légat s'avançoit vers Paris, où il entra le 21. de Mai, après que l'on eût levé quelques difficultez, qui s'étoient trouvées dans l'enregîtrement de ſes Bulles; où le Roi étoit nommé ſeulement *Roi de France*, & non *Roi de Navarre*.

Après

Après avoir eu la premiére Audience de cérémonie, il en eut une * autre, dans laquelle il exhorta le Roi à la paix, à remettre les affaires de la Valteline, dans l'état où elles avoient été avant ces brouilleries, & à faire une ſuſpenſion générale d'armes en Italie. Le Roi répondit, qu'il étoit très-diſpoſé à la paix, & qu'il le ſeroit toûjours; pourvû qu'elle fût aſſurée & honorable, pour lui & pour ſes Conféderez : Que pour ce qui regardoit la Valteline, elle devoit être remiſe dans l'état où elle étoit, avant que les Eſpagnols s'en ſaiſiſſent : Qu'enfin la ſuſpenſion d'armes, dont on parloit, ne pourroit que lui porter du préjudice, auſſi bien qu'à ſes Alliez. Le Légat preſſa encore le Roi, de faire ceſſer les hoſtilitez contre les Genois; mais le Roi repliqua, qu'il ne pouvoit pas abandonner le Duc de Savoie. Dans une troiſiéme Audience, le Roi refuſa encore au Légat la ſuſpenſion d'armes; quoi que le Cardinal déclarât, que ſans cela la Couronne d'Eſpagne ſecourroit ouvertement la République de Genes. Le Roi repartit, que quoi qu'il eût tâché de n'en pas venir à une rupture avec les Eſpagnols, s'ils prenoient les armes les premiers contre lui, il ſeroit enſuite le dernier à les mettre bas.

Le Légat eut encore une longue Conférence avec le Cardinal de Richelieu, le Comte de Schomberg (car après la diſgrace de la Vieville, il étoit rentré en faveur) & *Herbault*, Secretaire d'Etat, qui ſe rendirent dans ſon Hôtel. Le Légat voulut avoir avec lui le Nonce Spada, & *Azzolini*, Secretaire de la Légation. Il fit aux Miniſtres les mêmes demandes, qu'il avoit faites au Roi, & le Cardinal de Richelieu lui répondit, „que Sa „Majeſté s'étoit déja déclarée, qu'Elle ne les

* *Le 28. de Mai.*

„voulôit pas accorder, & apporta pluſieurs rai-
„ſons, pour faire voir, que le Roi ne pouvoit,
„ni ne devoit conſentir à la ſuſpenſion d'armes;
„de peur que ſes Ennemis n'en profitaſſent, pour
„ramaſſer toutes leurs forces, afin d'agir enſuite
„avec plus de vigueur, contre lui & ſes Alliez:
„Que la paix ſe pouvoit faire auſſi facilement
„qu'une Trêve, dont les conditions ſeroient auſ-
„ſi difficiles à accommoder que celle d'une Paix;
„ſi les Eſpagnols vouloient obſerver * le Traité
„de Madrid; & ſi l'on pourvoyoit à la ſûreté de
„la Religion Catholique, dans la Valteline. Pour
„ce qui regardoit la ſatisfaction, que Sa Sainteté
„demandoit, il pria le Légat de ſe reſſouvenir,
„que le Roi n'avoit jamais conſenti, que l'on mît
„la Valteline en dépôt entre les mains du Pape,
„ſinon à condition que dans un tems limité, on
„executeroit le Traité de Madrid: Que la lon-
„gueur des négociations, ſans jamais venir à la
„démolition des Forts; les inſtances de l'Ambaſ-
„ſadeur de France à la Cour de Rome, & les
„différens partis qu'il avoit propoſez à Sa Sain-
„teté, avant que les Griſons ſe ſoulevaſſent, pour
„la porter à ce qui étoit l'unique remede de ces
„brouilleries; l'arrivée des Eſpagnols dans la Val-
„teline, avant les Griſons, ou dans le même
„tems qu'ils y entrerent; & le reſpect, que Cœu-
„vres avoit témoigné pour les Drapeaux de Sa
„Sainteté, avoient aſſez juſtifié la conduite de la
„France; & que néanmoins le Roi ne refuſoit
„pas de faire, de ſon côté, ce que l'on pourroit
„demander raiſonnablement de lui; Qu'il étoit
„très-difficile de déterminer les conditions, qui
„ſeroient bien différentes, ſi l'on venoit à s'accom-
„moder ou ſi l'on alloit entrer dans une guerre
ou-

* *Voyez-le à la fin de la Préface.*

„ouverte; mais que le Roi feroit dire à Sa Sain-
„teté, par ſon Ambaſſadeur Ordinaire, ce que
„l'honneur du Parti lui permettoit d'avancer; &
„que quand la Paix ſeroit aſſurée, le Roi feroit
„remettre le Château de Chiavenna; en même
„tems que les Eſpagnols rendroient celui de Ri-
„va, pour être tous deux raſez, & en uſeroit ainſi
„à l'égard du reſte.

Le Légat redit les mêmes choſes, dans ſa quatriéme Audience; excepté qu'il parla, outre cela, de la ſûreté de la Religion Catholique dans la Valteline. Juſqu'alors on n'avoit pas demandé au Legat, s'il avoit pouvoir de traiter au nom des Eſpagnols, parce que ſon Caractere de Légat ſuffiſoit pour faire les propoſitions, qu'il avoit d'abord faites. Mais lors qu'il parla de l'établiſſement de la Religion Catholique dans la Valteline, ce qui étoit un point eſſentiel, & un prétexte pour diminuer l'autorité des Griſons, en ce Païs-là; on lui demanda s'il avoit pouvoir de traiter, & de faire executer ce dont on ſeroit convenu. Le Légat répondit, qu'il n'avoit pas d'autre pouvoir que celui que le Pape lui avoit donné; mais que s'il pouvoit raccommoder les Couronnes, il ne doutoit pas qu'il ne fût approuvé. On douta ſur cette réponſe, ſi l'on devoit entrer en négociation avec lui; mais comme cela n'engageoit à rien, on réſolut de le faire, pour montrer la conſidération que l'on avoit en France pour le Légat, & la bonne diſpoſition où l'on étoit pour la Paix.

Pour la ſuſpenſion d'armes, on répondit la même choſe; de ſorte que pour ne pas arrêter-là la négociation, il fut dit, qu'on laiſſeroit cet article indécis, pour paſſer aux autres, Le Cardinal de Richelieu dit donc, „qu'à l'égard de la ſatisfac-
„tion que Sa Sainteté demandoit, le Roi lui écri-

„ roit & lui ſeroit parler par ſon Ambaſſadeur, en „ des termes qui ne bleſſeroient, ni l'honneur de „ celui qui parleroit, ni la dignité de celui auquel „ on s'adreſſeroit. Sur l'article de la Paix il dit, „ que ſi elle ſe faiſoit, Sa Majeſté ordonneroit „ aux Commandans des Forts de la Valteline, de „ les remettre entre les mains des Gouverneurs, „ que le Pape y enverroit; à condition que les „ Garniſons du Pape & celles du Roi ſe join- „ droient pour les démolir, afin que cela fût plûtôt „ fait; ou que ſi cela ne plaiſoit pas à Sa Sainte- „ té, on les feroit démolir ſucceſſivement, & que „ ſi les Eſpagnols ne vouloient pas commencer „ par le Fort de Riva, on feroit en ſorte que ce- „ lui que le Roi remettroit le premier, ſeroit dé- „ moli en même tems. Quoi que cette ſatisfac- tion, que l'on offroit au Pape, ne contint rien de précis, le Légat dit, qu'on pourroit facilement convenir des paroles dont le Roi, & ſon Ambaſ- ſadeur ſe ſerviroient; auſſi bien que des formali- tez, qu'il ſeroit à propos de garder, dans la dé- molition des Forts de la Valteline.

La plus grande difficulté concernoit la ſûreté de la Religion Catholique, dans ce Païs-là; ſur quoi le Légat dit, qu'il appartenoit au Pape ſeul, privativement à tout autre, de régler ce qui re- gardoit la Religion; & que pour plus grande ſû- reté des Habitans Catholiques de la Valteline, il falloit chercher les moyens de les affranchir de la domination des Griſons. On lui répondit, que le Roi conſentiroit très-volontiers à mettre à cou- vert la Religion & les Peuples Catholiques de la Valteline, mais qu'il ne falloit pas confondre les interêts de l'Etat, avec ceux de la Religion; & que Sa Majeſté ne permettroit jamais qu'il ſe fit rien qui portât du préjudice à la Souveraineté, que

que les Griſons ſes Alliez avoient ſur la Valteline.

Dans une * autre Conférence, ce point fut traité beaucoup plus au long, & le Légat ſoûtint qu'on ne pouvoit pas aſſurer la Religion Catholique, dans ce Païs-là, ſans *moderer un peu la Souveraineté des Griſons*, (car ce ſont les termes, dont on ſe ſervoit) parce que, s'ils étoient les Maîtres de la Juſtice & des Garniſons, il étoit dangereux qu'ils n'en abuſaſſent, au préjudice des franchiſes, & de la conſcience des Habitans de la Valteline. Les Miniſtres du Roi repliquerent, avec raiſon, que les Loix divines & humaines veulent que l'on rende au Souverain ce qui lui appartient de droit; & que perſonne ne pouvoit nier, que les Griſons ne fuſſent en poſſeſſion de la Souveraineté de ce Païs, avant que les Eſpagnols y entraſſent : Qu'on ne pouvoit pas refuſer de la leur rendre, ſous prétexte qu'une bonne partie des Habitans de la Valteline étoient Catholiques : Que le Roi agiſſant pour les Griſons, comme leur Conféderé & leur Protecteur, & ayant pris les armes pour les rétablir dans leurs droits; il n'étoit pas de ſon honneur de conſentir à la diminution de leur autorité : Que pour plus grande ſûreté de la Religion, le Roi vouloit bien intervenir dans le Traité, & employer ſes armes pour le faire obſerver : Que l'on déclareroit, que ſi les Griſons contrevenoient au Réglement que l'on feroit, concernant la Religion, ils ſeroient déchus de leur Souveraineté, & que le jugement en appartiendroit au Roi & au Pape conjointement. Le Légat n'étant pas ſatisfait de cet expédient, propoſa † enſuite divers partis; par leſquels il ôtoit, ou

* *Le 29. de Juin.*

† *Le 30. de Juin. Siri Mem. Rec. T. V. p. 862.*

ou en tout, ou en partie, la Souveraineté de la Valteline aux Griſons, ſous prétexte de mettre à couvert la Religion Catholique; mais ils furent rejettez, pour les raiſons que l'on a déja dites. On remit néanmoins, entre les mains du Légat, un projet d'Articles; dont une partie regardoit la Religion, & l'autre le Civil. Le Légat, qui n'étoit âgé que de vingt-quatre ans, n'oſa rien faire en cette occaſion de ſon chef, outre qu'il avoit des ordres limitez. Ainſi il envoya à ſon Oncle ces Articles, par un Courrier exprès, pour ſavoir les ſentimens de la Cour de Rome. Cependant il ne put rien conclurre, parce qu'il ne faiſoit que redire la même choſe, dans toutes les Conférences, & que les François lui faiſoient la même réponſe. Cela fâchoit le Pape, qui étoit autrement très-ſatisfait des honneurs, que l'on avoit faits en France à ſon Neveu; mais qui voyoit avec chagrin, que pour le fond des affaires, il ne pouvoit rien avancer; de ſorte que ſa Légation devenoit entierement inutile.

Cependant la ſuſpenſion d'armes étoit expirée depuis le 10. de Mai, & le Marquis de Cœuvres étoit en peine, à cauſe de l'arrivée des Comtes de *Pappenheim* & de *Serbellon* à Riva, avec de nouvelles Troupes. Outre cela, il commençoit à remarquer une grande froideur dans les Venitiens pour les affaires de la Ligue. Pendant quelques mois, ils n'avoient fait autre choſe que preſſer le Roi, d'entrer dans le Milanès, & de déclarer la guerre aux Eſpagnols; & le voyant alors engagé, au lieu de le ſecourir, comme ils l'avoient promis, ils faiſoient naître mille difficultez, dans l'execution du Traité. En effet, leur deſſein n'étoit pas de rendre la France puiſſante en Italie, aux dépens des Eſpagnols; mais ſeulement de l'engager

ger contre eux, afin de ne les avoir pas ſeuls ſur les bras. Le Roi, de ſon côté, ne tâchoit que de fermer aux Eſpagnols le paſſage de la Valteline, avec une poignée de monde, qu'il croyoit devoir être ſoûtenuë par l'Armée Venitienne; ſans qu'il fût obligé d'envoyer une Armée, dans le Milanès. Le Marquis de Cœuvres, pour ne pas demeurer oiſif, & pour conſerver la réputation qu'il avoit acquiſe, réſolut d'attaquer *Nova*, qui pourroit ſervir à ſerrer de plus près Riva. Il fit venir pour cela deux groſſes piéces de Canon de *Bergame*, & rendit complet le Régiment Suiſſe de *Salis*, à qui la garde de Chiavenna avoit été commiſe. Il mit encore deux Barques Venitiennes armées, ſur le Lac de Chiavenna, pour empêcher qu'on ne portât à Riva des vivres par eau; mais les Eſpagnols rendirent ces Barques inutiles, en en mettant d'autres ſur ce même Lac, & en plaçant en divers endroits du bord quelques piéces de Canon. Cœuvres, après avoir perdu beaucoup de tems à tout cela, donna ordre à toutes ſes Troupes de marcher droit à Nova, faiſant ſon compte de dreſſer, pendant la nuit, une batterie contre cette Place, & de l'attaquer le jour ſuivant, dès que la bréche ſeroit faite. Mais ſes ordres ne furent pas bien executez, & au lieu de l'attaque, qu'il s'étoit propoſée de faire, toute l'Armée s'engagea autrement qu'il ne vouloit. *Vaubecourt* ayant logé trois Compagnies, du Régiment de Normandie, près du Foſſé de *Codaire*, il ſe trouva qu'elles n'étoient ſéparées des Eſpagnols, que par ce petit foſſé; ce qui fit qu'elles commencerent à eſcarmoucher avec eux, en quoi elles furent ſoûtenuës du reſte du Régiment, & enſuite de toute l'Armée. Le combat fut très-rude, & ſi obſtiné, qu'il dura juſques bien avant dans

dans la nuit. Les François y eurent du deſſous, & laiſſerent deux cens hommes ſur la place; outre qu'ils eurent un grand nombre de bleſſez. Ce deſavantage rompit le deſſein, qu'ils avoient alors ſur Nova, & ils ne le reprirent pas depuis; parce qu'ils remarquerent, dans l'execution, mieux qu'ils n'avoient fait auparavant, la difficulté qu'il y avoit d'y mener du Canon. Dans les mois de Juin, de Juillet, & d'Août, il ſe mit de ſi grandes maladies parmi les François, peu accoûtumez aux chaleurs du climat où ils étoient, & qui mangeoient trop avidement les fruits du Païs, pour ſe rafraîchir, que l'Armée diminua de plus de la moitié; de ſorte qu'en comptant le ſecours des Venitiens, ils n'avoient plus que trois mille hommes, & que même la plûpart des Officiers étoient malades.

Les Troupes des Eſpagnols ne furent pas exemptes de ces incommoditez, mais le voiſinage du Milanès faiſoit qu'elles étoient mieux ſoulagées, & qu'au lieu des malades, qu'on y envoyoit, il en venoit des Soldats frais, de ſorte qu'il ne paroiſſoit pas que leurs Troupes diminuaſſent beaucoup. Cœuvres demanda ſouvent des recruës à la Cour, & l'on fit quelques levées chez les Suiſſes, & parmi les Griſons; mais qu'il n'eut, que ſur la fin de l'année, & qui ne furent pas fort nombreuſes. Il preſſa auſſi les Venitiens de lui envoyer du ſecours, & les menaça de ſe retirer à Sondrio, ou à Tirano, ce qui donneroit lieu aux Eſpagnols de faire des excurſions ſur leurs Terres; mais quoi qu'il pût dire, ils demeurerent immobiles.

Le Marêchal de *Roquelaure* étant mort; le Roi donna au mois d'Août au Comte de Schomberg, le Bâton de Marêchal de France, qu'il lui avoit pro-

promis depuis long-tems. Cœuvres tâcha d'en obtenir un, en priant le Roi de lui donner celui du Maréchal de Boüillon, mort depuis quelques années, & auquel perſonne n'avoit été ſubſtitué. Il ajoûtoit, que ſi Sa Majeſté n'étoit pas en diſpoſition de le donner ſur le champ, il la ſupplioit de lui en faire expédier le Brevet. Mais on lui répondit, que le Roi ne donnoit plus de Brevet, pour ces ſortes de gratifications; & le Cardinal de Richelieu lui écrivit, qu'il étoit plus glorieux pour lui, d'attendre que le Roi lui fît cette grace de ſon propre mouvement; que de l'extorquer, par ſes importunitez. Il y avoit deux obſtacles, qui empêçhoient qu'il ne reçût cette récompenſe; l'un étoit, que le bruit ayant couru qu'on lui alloit donner le Bâton de Maréchal, après l'invaſion de la Valteline, le Nonce Spada s'y étoit fortement oppoſé; & avoit déclaré, que ce ſeroit choquer Sa Sainteté, que de récompenſer de la ſorte un homme qui l'avoit offenſée, & faire voir qu'il n'avoit rien fait que par ordre, quoiqu'on eût témoigné le contraire. L'autre obſtacle étoit, que Monſieur demandoit la même choſe pour le Colonel d'Ornano, ſon Gouverneur.

Comme les Armes de la France n'avoient plus l'heureux ſuccès, qu'elles avoient eu d'abord dans l'Etat de Genes, & parmi les Griſons, la Cour de Rome eſpéroit, qu'elle trouveroit plus de facilité à la concluſion de l'affaire de la Valteline; mais les Miniſtres du Roi ne vouloient pas entendre parler de dépouiller les Griſons de la Souveraineté de cette Vallée. Sur le milieu de Juillet, le Légat envoya le Nonce chez le Cardinal de Richelieu, pour conférer avec lui là-deſſus, & il reçût de lui la même réponſe. Spada repliqua, que le Legat ne pouvoit conclure aucun Traité,

qui

qui renfermât la reſtitution de la Valteline aux Griſons; parce que cela étoit incompatible avec la ſûreté de la Religion Catholique; ſans quoi perſonne, & encore moins un Légat, ne pouvoit paſſer outre : que le Pape avoit ordonné à Rome, & le Légat en France, à bon nombre de Théologiens, d'examiner cette affaire à fonds, & qu'encore qu'on ne pût pas prévoir quelle ſeroit leur concluſion, on ne pouvoit venir à aucun accommodement; à moins qu'on ne procurât l'avantage de la Religion Catholique dans la Valteline, & qu'on n'eût ſoin de la réputation du Siége Apoſtolique, & de celle de la Couronne d'Eſpagne. Le Cardinal promit, qu'on auroit égard à tout cela, mais il ne fit aucune propoſition plus particuliére.

Pendant que le Légat étoit à la Cour, il y vint des Députez des Ducs de Rohan & de Soubiſe, pour traiter de leur accommodement. Le Légat prit cela pour un affront, parce qu'il prétendoit qu'avant que d'écouter ces Députez, on vuidât avec lui l'affaire, pour laquelle il étoit venu; mais il fut encore plus fâché, lors qu'il vit que l'on publia à ſon de trompe la Paix concluë entre le Roi & les Rochellois, & il comprit bien que ſa négociation en deviendroit plus difficile. La Cour avoit été bien-aiſe de trouver occaſion d'éteindre ce feu intérieur, avant que l'incendie ſe répandit plus loin; dans la crainte, où elle ſe trouvoit, d'entrer bien-tôt en guerre avec l'Eſpagne.

On a dit que, dès le commencement de cette année, Soubiſe avoit pris ſix Vaiſſeaux du Roi à Blavet. Les ayant conduits à la Rochelle, peu de tems après, il en partit pour l'Iſle d'*Oleron*, * dont

* *Voyez la ſuite de la Rebellion de France pendant les années 1625. & ſuivantes.*

dont il ſe ſaiſit ſans difficulté, & y fit bâtir trois Forts, pour la conſerver au Parti. De là il prétendit tenir en échec toutes les côtes voiſines, & y retirer le butin qu'il feroit dans ſes courſes. Ceux de la Rochelle, de leur côté, couroient tout le voiſinage, malgré les ſoins de *Thoiras*, Gouverneur du Fort-Louïs, du Maréchal de Prâlain, Gouverneur de Saintonge, & du Comte de la Rochefoucaud, Gouverneur de Poitou, qui avoient levé quelques Troupes, pour ſe garantir de ſes courſes. Soubiſe fit une deſcente ſur les côtes d'*Olonne*, mais il fut contraint, par le Maréchal de Prâlain, de remonter promptement ſur ſes Vaiſſeaux. Il fut plus heureux dans la deſcente qu'il fit enſuite, ſur les bords de la Garonne, d'où il courut tous les environs de Bourdeaux; en empêchant en même tems, par le moyen de ſa Flotte, qu'il n'y vint quoi que ce fût par Mer. Il ſe rendit maître du Château de *Caſtillon* en Medoc, qui eſt à trois lieuës de Blaye, & la meilleure rade de la Garonne; & y auroit fait d'autres progrès, ſi Thoiras, que le Roi fit Maréchal de Camp, & Colonel du Régiment de Champagne, n'y fût accouru avec ce Régiment & d'autres Troupes, qui le contraignirent de ſe rembarquer, & lui ôterent Caſtillon. Peu de tems après, une furieuſe tempête fit beaucoup de dommage à ſa Flotte, & le contraignit de ſe retirer, pour ſe faire radouber.

Les affaires des Huguenots n'eurent pas un meilleur ſort, dans le Haut & Bas-Languedoc, où le Duc de Rohan avoit fait prendre les armes à pluſieurs d'entre eux; parce que l'on enfraignoit tous les jours leurs Privileges, malgré les promeſſes réïtérées du Roi, & ſa Déclaration du 25. de Janvier de cette année; par laquelle, en déclarant

rant rebelles Rohan & Soubiſe, & ceux de leur Parti; il prenoit en ſa protection tous ceux qui demeureroient en repos chez eux, ſous le bénefice des Edits. Le Duc de Rohan s'étant retiré à *Caſtres*, d'où il envoyoit ſes ordres par tout, le Parlement de Toulouſe, ennemi des Huguenots depuis long tems, fit un Arrêt, par lequel il ordonnoit, * que toute Juriſdiction Eccléſiaſtique & Séculiére, Sous-Bureaux, & toutes Receptes, ſeroient transférez de Caſtres dans la Ville de Lautrec. Le Maréchal de Themines & le Duc d'Eſpernon s'oppoſoient, en même tems, aux entrepriſes du Duc de Rohan, avec deux petits Corps d'Armées. Le ſecond entreprit de bloquer Montauban, par quatre Forts, en battit pluſieurs fois la Garniſon & les Habitans, & leur enleva toutes leurs denrées. Le premier prit ſur les Mécontens, *Bonail*, *S. Paul*, *Lamiatte*, & diverſes autres petites Places. Il battit encore § le Duc de Rohan, barricadé dans *Viane*, avec des Troupes qu'il avoit amenées des Sevenes, & le contraignit de ſe retirer de nuit. Le même Duc ayant voulu prendre le Château de Sommiéres, n'en pût venir à bout, ni par la ſurpriſe, ni par la force; parce qu'il fut ſecouru, par le *Baillif de Valençay*, Gouverneur de Montpellier. Ces deſavantages, & pluſieurs autres, auxquels je ne m'arrêterai pas, obligerent Rohan & Soubiſe d'envoyer des Députez à la Cour, pour y faire leur paix. En effet, il n'y avoit aucune apparence qu'ils puſſent réſiſter plus long-tems, parce que la diviſion étoit dans le Parti; la plûpart des Huguenots n'ayant pas voulu prendre les armes. D'ailleurs, il n'étoit pas poſſible aux Chefs d'être obéïs exactement, par des gens qui pouvoient deſobéïr, ſans rien

* *Le 30. de Mai.* § *Le 27. de Juillet.*

rien riſquer; de ſorte qu'il fallut ſonger néceſſairement à poſer les armes, & ils ne les auroient jamais repriſes, ſi on ne les y avoit contraints, en leur manquant de parole.

Le Cardinal de Richelieu * avoit repréſenté au Roi, ſur leurs propoſitions, que pendant qu'il y auroit un Parti formé dans ſon Royaume, il ne pourroit faire aucune entrepriſe conſiderable au dehors, & qu'il falloit ruiner ce Parti, avant que de s'engager à rien de ſemblable. Un autre auroit peut-être jugé, que ce Parti étoit ce qui devoit le moins embarraſſer la Cour; puis que les Huguenots ſe croyoient toûjours trop heureux, lors qu'on obſervoit l'Edit de Nantes, qui ne diminuoit point les revenus du Roi,& dont l'obſervation lui aqueroit l'affection des Huguenots, prêts à employer pour lui leur ſang & leur bien, ſur tout lors qu'il s'agiſſoit de faire la guerre à l'Eſpagne. Mais le Cardinal, qui aimoit encore plus le Pouvoir Arbitraire que Louïs XIII. parce qu'en effet il en jouïſſoit plus que lui, ne vouloit pas qu'il y eût qui que ce fût, qui pût implorer le ſecours des Loix, contre ſes volontez. Il étoit donc d'avis que l'on tînt ferme, pour l'affaire de la Valteline; mais il ne vouloit pas que le Roi en vint à une rupture ouverte, avec l'Eſpagne. Il étoit néanmoins néceſſaire de traiter avec les Huguenots, pour le faire plus avantageuſement avec les Etrangers, & il crût que dans la conjoncture préſente, il étoit bon de leur accorder une Paix; que l'on trouveroit toûjours aſſez de moyens de rompre, lors qu'on le jugeroit à propos.

Les principaux Articles de la Paix furent, § que le

* *Siri Mem. Rec. T. V. p.* 878.

§ *Siri Mem. Rec. T. V. p.* 879.

le Fort Louïs demeureroit dans ſon entier, ſix mois après le Traité; leſquels étant expirez, on le démoliroit: Que les Huguenots poſſederoient encore, pendant trois ans, les Places de ſûreté, qui leur reſtoient: Que l'on feroit ceſſer la conſtruction de quelques Forts, que l'on avoit commencez autour de Montauban: Que l'on donneroit une ſomme d'argent aux Ducs de Rohan & de Soubiſe, pour toutes leurs prétentions; à condition que ce dernier rendroit les ſix Vaiſſeaux, qu'il avoit enlevez au Roi, au commencement de l'année.

On avoit tant d'envie de conclurre ce Traité, qu'on ne laiſſa pas de paſſer outre; quoi que l'on eût appris, deux jours avant que de le ſouſcrire, que l'Armée Navale des Rochellois avoit mis le feu à quelques Vaiſſeaux de celle du Roi, brûlé le Vice-Amiral des Hollandois, & canonné trois de leurs Vaiſſeaux. Comme il y avoit une eſpéce de Trêve, pendant que le Traité ſe négocioit; cette action des Rochellois, ſur tout contre les Vaiſſeaux de Hollande, fut généralement deſapprouvée. On s'étoit étonné que les Etats Généraux, qui ſont de la même Religion que l'étoient les Rochellois, & qui avoient intérêt à la conſervation de cette Ville, euſſent envoyé une Eſcadre au Roi, pour la réduire; mais un autre intérêt plus preſſant, qui étoit d'entretenir l'Alliance, qu'ils avoient avec la France, de qui ils devoient tirer ſix cens mille écus par an, tant qu'ils auroient la guerre avec les Eſpagnols, & qui empêchoit que toutes leurs forces ne leur tombaſſent ſur les bras; cet intérêt, dis-je, les faiſoit agir en cette rencontre, contre leur inclination. Auſſi leur Amiral *Houtſtein*, quoi qu'il eût ordre d'aider l'Armée du Roi à remettre Soubiſe dans l'obéïſſance,

fit d'abord en ſecret convenir les Rochellois, qu'ils obſerveroient entre eux une eſpece de neutralité; en ſe faiſant réciproquement le moins de mal, qu'il ſeroit poſſible. Les Rochellois croyant pouvoir brûler toute la Flotte du Roi, & empêcher qu'on ne ſe ſervît des Vaiſſeaux Hollandois contre eux, manquerent néanmoins à leur parole, & leur cauſerent le dommage que j'ai dit.

Cette action imprudente irrita tout à fait l'Amiral Hollandois, & il ſe diſpoſa à s'en venger à la premiére occaſion; qui ne manqua pas de ſe préſenter, quelque tems après. Il ſemble que l'on n'avoit conclu le Traité, dont on a parlé, que pour ſurprendre Rohan & Soubiſe, & les appaiſer pour quelque tems; auſſi la guerre recommença, avec plus de chaleur qu'auparavant, contre les Rochellois, avant que le Légat partit de Paris. Il vint d'Angleterre ſept gros Vaiſſeaux, commandez par le Chevalier *Rich*, qui joints à la Flotte de France, & à l'Eſcadre des Etats, faiſoient le nombre de ſoixante, auxquels les Rochellois n'étoient nullement en état de réſiſter. Alors le Duc de Montmorenci, Grand Amiral de France, ſe rendit ſur les côtes de Poitou, pour commander cette Flotte, qui ruina les deſſeins des Rochellois.

Avant qu'elle mît à la Mer, Thoiras, Gouverneur du Fort-Louïs, avoit fait deſſein de ſe jetter dans l'Ile de Ré; pendant que la Flotte du Roi ſe battroit, contre celle des Mécontens. Il avoit envoyé un Gentilhomme à la Cour, pour y propoſer ce deſſein, & pour demander les Troupes, qui lui étoient néceſſaires pour cela; & l'on envoya, de la part de la Cour, le Baron de *Saint Gery*, pour conférer avec Thoiras, & voir ſur

les lieux, ſi les meſures, qu'il propoſoit, pouvoient faire réüſſir cette entrepriſe. Comme S. Gery eut jugé que ce deſſein étoit bien concerté, on donna à Thoiras environ dix-ſept cens hommes, & ſix-vingt Barques, pour les porter dans l'Ile de Ré, avec cinquante ou ſoixante chevaux. Quoi que ce fût Thoiras, qui eût fait le projet, le Gouvernement de l'Ile appartenant au *Comte de S. Luc*, on lui donna le commandement général des Troupes, qui devoient l'executer; & il mena avec lui quantité de Volontaires, qui cherchoient l'occaſion de ſe ſignaler.

Le Duc de Montmorenci s'embarqua, ſur l'Amiral de l'Eſcadre Hollandoiſe, à la rade d'Olonne, & mit à la voile le 15. de Septembre, deux heures après minuit, ayant le vent favorable. Toutes les Barques le ſuivirent, & firent voile vers l'Ile de Ré, devant laquelle la Flotte des Rochellois étoit, à la rade de S. Martin. N'étant que de vingt-huit Vaiſſeaux, il n'y avoit pas d'apparence d'aller au devant de ſoixante; auſſi ſe retira-t-elle dans *la Foſſe de l'Oie*, dès qu'elle vit l'Armée Royale. Les Rochellois croyoient que celle-ci ne connoiſſant pas ſi bien les lieux qu'eux, elle iroit peut-être échoüer ſur un banc, qui eſt à l'entrée de la Foſſe de l'Oie. Mais l'Amiral Hollandois ſe contenta de les canonner ce jour-là, & s'alla mettre à la rade de S. Martin, que les Rochellois avoient quitée. On croit que le Duc de Montmorenci voulut être ſur ce Vaiſſeau, afin d'obliger Houtſtein à ſe battre vigoureuſement contre les Rochellois; quoi que le Duc dît, par compliment, que n'ayant aucune expérience des combats de Mer, il étoit ravi d'apprendre le Métier, ſous un ſi habile Maître.

S. Luc

S. Luc & Thoiras firent deſcente le même jour dans l'Ile de Ré, à la faveur de quelques volées de Canon, qu'ils firent tirer de leurs Galiotes, ſur l'Ennemi, qui paroiſſoit ſur le haut de la côte. C'étoit Soubiſe, qui étoit là à la tête de douze cens hommes de pied, ſoûtenus par une centaine de chevaux, avec quatre piéces de Canon. Il fit faire pluſieurs décharges ſur les gens du Roi, qui débarquoient à ſa vûë; mais ſoit qu'il crût qu'ils étoient en beaucoup plus grand nombre, ou qu'il fût effrayé par la quantité des Vaiſſeaux de guerre, qui avoient mouillé à la rade de S. Martin; il lâcha le pied ſi honteuſement, qu'il laiſſa même ſon Canon. Le lendemain, S. Luc & Thoiras s'avançant vers le Bourg de S. Martin, ils apperçûrent Soubiſe, qui leur venoit au devant, avec environ trois mille cinq cens hommes, & quatre piéces de Canon, qui marchoient devant eux. Il ſembloit qu'un ſi grand nombre devoit l'emporter; mais les Milices des Rochellois & de l'Ile de Ré, épouvantées par la défaite du jour précedent, & peut-être-encore mal conduites, ne pûrent tenir devant l'Armée Royale. Soubiſe les voyant en déroute, s'enfuit à toute bride vers la rade de Sainte Marie; où une Chalouppe l'attendoit, & dans laquelle il ſe retira à Oleron, & de là, après la défaite de l'Armée Navale, en Angleterre. Le lendemain le Fort de S. Martin ſe rendit par capitulation; de ſorte que l'Armée Royale, ſans avoir fait de perte conſidérable, ſe vit en deux jours maîtreſſe de l'Ile de Ré, défenduë, par le double de gens. Outre les inconvéniens qui regardoient les Peuples, qui avoient pris les armes contre le Roi, pour la conſervation de leurs Privileges, & auxquels les Chefs ne pouvoient remédier; il eſt certain que la

plûpart de ceux qui commandoient, étoient plus propres à faire des courſes, qu'à conduire des Armées, & qu'à mettre ordre à tout ce qui eſt commis aux ſoins d'un Général. C'eſt ce qui faiſoit, que quoi que les Peuples fuſſent très-affectionnez au Parti, il ne ſe faiſoit preſque rien de déciſif, où ils n'euſſent du deſſous, en quelque nombre qu'ils ſe trouvaſſent. Outre cela, la crainte où les principaux Chefs, comme Soubiſe, étoient de tomber entre les mains des gens du Roi, faiſoit qu'ils ſe ménageoient trop; & que dès qu'ils voyoient quelque deſordre dans leurs Troupes, ils ne penſoient qu'à ſe retirer; au lieu de tâcher de les rallier, pour les mener au combat.

Pendant que S. Luc & Thoiras ſe rendoient maîtres de l'Ile de Ré, le Duc de Montmorenci battit à pluſieurs repriſes l'Armée Navale des Rochellois; parce qu'il falloit attendre la marée & le vent, pour aller à eux. Il en prit neuf Vaiſſeaux, & endommagea extrémement le reſte, qui ſe retira à l'Ile d'Oleron. Il y eut néanmoins trois des Vaiſſeaux du Roi, qui s'étant attachez *à la Vierge*, l'un des ſix Vaiſſeaux que les Rochellois avoient pris à Blavet, ſauterent, avec lui, par l'obſtination du Capitaine; qui aima mieux mettre le feu aux poudres, que de ſe rendre. Peu de tems après, l'Ile d'Oleron fut réduite, avec encore plus de facilité que celle de Ré; & les Rochellois ſe voyant dépouillez de ces lieux, d'où ils tiroient la plûpart de leurs proviſions, parce que la Garniſon du Fort-Louïs les empêchoit de pouvoir rien tirer du côté de la terre; ils ne penſerent plus qu'à chercher les moyens de faire leur paix, avec la Cour.

Le Légat étoit encore à Paris, lors que la nouvelle de cette victoire y vint; & quoi qu'il ne fût pas

pas fâché de voir les Hérétiques ſoûmis, il s'apperçut avec chagrin que la Cour n'étant plus en peine de ce côté-là, elle devenoit tous les jours plus ferme, à l'égard de la Valteline. Le Pape, d'un autre côté, ne pouvoit ſe réſoudre à la voir rendre aux Griſons; de peur qu'ils n'y établiſſent le Calviniſme, dont ils font profeſſion, pour la plûpart. Le Comte de Bethune lui repréſentoit en vain, qu'il falloit plûtôt hazarder cette affaire, qu'allumer une guerre entre les Catholiques. * Il lui apportoit l'exemple de *Jean I.* qui à la priére de *Theodoric* Roi d'Italie, alla à Conſtantinople, pour obliger l'Empereur *Juſtin* de rendre aux Ariens leurs Egliſes; de peur que Theodoric, qui étoit Arien, ne perſécutât les Orthodoxes en Italie.

Le Pape ne voulant rien accorder de ſon côté, & les François ne pouvant ſe réſoudre à ôter la Souveraineté aux Griſons; le Légat ne put rien conclurre. L'affaire de Genes demeuroit auſſi, dans le même état, ſans apparence d'accommodement. Ainſi le Légat ne penſa qu'à s'en retourner, & ne voulut plus avoir aucune Conférence avec les Miniſtres du Roi. Il ſe contenta d'en parler, & d'en faire parler en particulier, par le Nonce, & par les Prélats de ſa ſuite. Le Marquis de Mirabel ſe plaignoit de lui, de ce que le Légat traitant d'une choſe, qui regardoit la Couronne d'Eſpagne, il ne prenoit jamais l'avis de ſon Ambaſſadeur. Le Légat répondoit à cela, que les Eſpagnols ne voulant pas paroître, dans cette négociation, il n'étoit pas obligé de conſulter leur Miniſtre à Paris; mais qu'il n'avoit pas laiſſé de lui faire dire, par le Nonce, ce qui ſe paſſoit. Le Cardinal Barberin ſe plaignoit, de ſon côté, de

* *Siri Mem. Rec T. V. p. 891.*

l'obſtination du Cardinal de Richelieu, & des autres Miniſtres de France; qui ne vouloient, en aucune maniére, s'éloigner des propoſitions qu'ils avoient faites d'abord. Les François faiſoient auſſi des plaintes au Légat, qui ne propoſoit, ſelon eux, aucun parti raiſonnable. Ils ne pouvoient comprendre, diſoient-ils, comment le Pape avoit pû ſe réſoudre à envoyer ſon Neveu, ſans pouvoir du Roi d'Eſpagne, pour traiter en ſon nom, ou ſans aſſurance que le Marquis de Mirabel interviendroit dans cette négociation; & ſans s'être même auparavant éclairci de ce qu'on pouvoit rélâcher en conſcience, à l'égard de la Religion Catholique, dans la Valteline.

Les Eſpagnols ne vouloient pas intervenir dans cette affaire, parce que dès le commencement ils avoient dit, qu'ils n'y prenoient aucune part; qu'autant que la ſûreté de la Religion Catholique dans la Valteline, leur en pouvoit faire prendre; ce qui étoit bien plus l'affaire du Pape, que la leur. Par-là ils oppoſoient le Pape à la France, & les ſcrupules de la Cour de Rome, aux maximes d'Etat des François. Cependant les Troupes qu'ils avoient dans les Forts de Fuentes, & de Rive, étoient en état de s'emparer du reſte de la Valteline, dès que les François l'abandonneroient. Le Pape de ſon côté, n'étoit pas fâché que les Eſpagnols ne paruſſent pas, parce qu'il eſpéroit, qu'on ôteroit la Valteline aux Griſons, & qu'on la lui donneroit; comme on avoit parlé. Si cela eût été, *D. Taddeo Barberini*, ou quelque autre de ſa Maiſon, en auroit été promptement inveſti.

Cela faiſoit que les François ſouhaiterent, que cette affaire ſe traitât directement avec l'Eſpagne, & le *Comte d'Olivarès*, premier Miniſtre de cette Couronne, n'étoit pas éloigné de cette penſée; ſoit

ſoit qu'il ſouhaitât la paix, en conſéquence d'un nouveau Traité; ou qu'il aimât mieux faire une guerre ouverte, pour l'avoir, que de demeurer plus long-tems dans l'incertitude. Les ſcrupules affectez d'Urbain VIII. pour ſe rendre maître de ce qui ne lui appartenoit pas, contraignirent enfin les deux Couronnes, de traiter enſemble de cette affaire, ſans ſon intervention, comme on le verra dans la ſuite.

Entre les Articles, qui avoient été dreſſez en France, & corrigez pluſieurs fois, pour tâcher de les accommoder au goût du Pape, le ſecond portoit, *que les paſſages de la Valteline & des Comtez voiſins, demeureroient ouverts à la France ſeule, comme par ci-devant*; & le quatriéme, *que ceux de la Valteline, & des deux Comtez de Bruſch & de Poſchiavo, à l'égard de l'adminiſtration de la Juſtice entre eux, ſeroient affranchis de la Juriſdition Civile & Criminelle des Griſons; qu'ils ſe choiſiroient eux-mêmes des Juges & des Gouverneurs; pour juger de toutes ſortes de cauſes, entre les Particuliers & les Communautez; ſans que les Griſons puſſent s'en ingerer, & ſans que les Habitans de la Valteline puſſent prétendre à aucun droit de faire la Guerre, la Paix, des Alliances, d'accorder le paſſage, de battre de la monnoie, de faire des graces, leſquels droits ſeroient réſervez aux Griſons.* Dans la derniére * Conférence, que le Légat eut avec les Miniſtres du Roi, on parla beaucoup de ces deux Articles, que le Pape demandoit inſtamment que l'on réformât; mais que la France ne vouloit nullement changer. Les François diſoient, que ce qu'ils avoient accordé, pour la ſûreté de la Religion Catholique, dans ce Païs-là, étoit plus que ceux de la Valteline n'avoient même

* *Le 15. de Septembre.*

me oſé eſpérer. Le Légat n'ayant pas pouvoir d'accepter ces Articles, comme ils étoient, & les François ne ſe relâchant nullement, il témoigna un très-grand chagrin de ne pouvoir pas accommoder ces brouilleries; juſques-là que les larmes lui en vinrent aux yeux, & qu'il jetta de dépit deux ou trois fois ſon bonnet ſur la table. Comme le Légat remontroit, que le Pape, en qualité de Chef de l'Egliſe, ne pouvoit conſentir que l'on remît des Sujets Catholiques, entre les mains d'un Souverain Hérétique; le Cardinal lui dit, „que „Sa Sainteté devroit ne point paroître dans le „Traité, permettre que les Griſons & les Habi„tans de la Valteline s'accordaſſent entre eux, & „enſuite laiſſer ce qui auroit été fait : comme „l'Egliſe avoit accoûtumé d'en uſer, dans les „choſes indifférentes. Le Légat repartit, que Sa Sainteté pourroit accepter ce parti, à condition qu'on lui remît auparavant les Forts de la Valteline; afin qu'on ne pût pas dire, que les Catholiques de ce Païs-là euſſent été forcez à traiter, avec les Griſons. Mais le Cardinal repliqua, avec raiſon, „que s'il y avoit lieu de préſumer que ce „Traité eût été fait par force, il n'y avoit que les „Griſons, qui puſſent s'en plaindre; parce que „c'étoient eux qui ſe relâchoient de leurs droits, „en faveur de ceux de la Valteline : Qu'il étoit „viſible que ceux qui gagnent quelque choſe par „un Traité, ſans en ſoufrir aucun deſavantage, „ne peuvent pas s'en faire relever, ſous prétexte „qu'il auroit été fait par force. Et pour montrer qu'on ne pouvoit pas remettre les Forts entre les mains de Sa Sainteté, ſans qu'on parlât de les démolir, le Cardinal demanda „quelle ſûreté „le Pape donneroit, afin qu'on pût s'aſſurer qu'il „rendroit la Souveraineté de ce Païs aux Griſons; à quoi

„quoi il ne vouloit pas conſentir, & que le Roi „vouloit, à quelque prix que ce fût, qu'on leur „rendît? Si elle demeureroit aux Griſons, par „un Traité qu'ils feroient avec ceux de la Valte„line? Quelle ſûreté on auroit, que les Eſpa„gnols ſeroient exclus de ce paſſage? Comment „on pourroit être aſſuré, que l'on demoliroit les „Forts?

Sur le premier point, le Légat répondoit, que Sa Sainteté n'empêcheroit pas que les Habitans de la Valteline *ne condeſcendiſſent* (c'eſt comme il parloit) à demeurer ſous la Souveraineté des Griſons, & qu'il n'y avoit pas de doute, qu'ils ne le voulussent bien. Sur le ſecond, il dit, que le Pape avoit parole des Eſpagnols, que pourvû qu'on remît les Forts entre ſes mains, ils conſentiroient à ce que les François demandoient touchant le paſſage. Le Cardinal repliqua, „ qu'il falloit l'avoir „par écrit; & le Légat repartit, qu'il ne l'avoit pas, parce que les Eſpagnols ne vouloient pas ſe déclarer, avant que les Forts fuſſent entre les mains du Pape, mais qu'il en étoit très-aſſuré. Pour le troiſiéme point, le Légat dit, que le Pape promettoit de faire ce que la France ſouhaitoit; mais le Cardinal repartit, „ qu'en matiére de Traitez, il „falloit des ſûretez réelles, & que l'on n'offroit „de donner que des paroles très-incertaines: Que „s'il s'agiſſoit d'une choſe qui dépendît de Sa „Sainteté, le Roi ſe fieroit entiérement à ſa paro„le, mais que les Habitans de la Valteline, & „ bien plus encore les Eſpagnols, accoûtumez à „violer la foi donnée, pourroient empêcher Sa „Sainteté d'executer ce qu'Elle auroit promis. Le Légat dit que cela n'arriveroit point, mais que ſi cela étoit, contre l'intention du Pape; il ne rendroit les Forts, ni aux Eſpagnols, ni aux Fran-

çois,

çois, mais les garderoit. Là-deſſus le Cardinal lui fit cette autre queſtion, „ s'il croyoit que le „ Roi, qui s'étoit ligué avec la République de Ve„ niſe & le Duc de Savoie, pour faire en ſorte „ que les Griſons fuſſent rétablis dans leur ancien„ ne autorité, dût, après avoir fait des dépenſes „ infinies, pour en venir à bout, mettre les choſes „ comme il les avoit trouvées, ou dans un état „ encore pire? Il ajoûta, que c'étoit-là juſtement „ ce qu'on propoſoit; puis que pour toute ſûreté, „ on donnoit la parole du Pape, l'execution de „ laquelle dépendoit des Habitans de la Valteline „ & des Eſpagnols; qui ſeroient ravis de tirer l'af„ faire en longueur, comme ils avoient fait juſ„ qu'alors, & qui feroient faire aux Catholiques „ de la Valteline, qui n'agiſſoient que par leur mou„ vement, tout ce qu'ils trouveroient à propos : „ Que ſi ceux de la Valteline & les Eſpagnols „ manquoient de parole au Pape, il ſavoit bien „ qu'il en pouvoit tirer vengeance; mais outre „ qu'il étoit mortel, pour tout expédient, en cas „ que cela arrivât, on ne propoſoit que de retenir „ ces Forts, ce qui étoit un reméde auſſi fâcheux „ que le mal; puis que les Griſons ſe trouveroient „ également dépouillez d'un Païs, qui leur appar„ tenoit. Le Cardinal repréſenta encore au Lé„ gat, que pour un ſcrupule imaginaire, l'on al„ loit mettre toute la Chrêtienté en feu; à quoi le Légat repliqua, que s'il ne falloit que ſon ſang pour l'éteindre, il le répandroit très-volontiers, mais qu'il n'avoit aucun pouvoir d'avancer d'autres propoſitions. Le Cardinal demanda à l'inſtant à Spada, & à Azzolini, qui étoient préſens, „ s'ils „ conſeilleroient aux Miniſtres du Roi, de courir „ les riſques qu'on lui propoſoit? Ils répondirent ingénûment que non, mais que le Roi pourroit bien

bien former ce deſſein lui-même; quoi qu'aucun Miniſtre ne dût être aſſez hardi, que de ſe charger de l'évenement.

Après cette Conférence, le Légat ne parla que de s'en aller, & il eut, le 22. de Septembre, ſon Audience de congé, & partit le 24. ſans cérémonie; après avoir pris congé du Roi encore une fois, mais en particulier, comme Cardinal Barberin, & non en qualité de Légat. Ayant dit adieu de la ſorte, il monta en carroſſe, ſans avoir ſes dépêches, & ſans dire où il alloit coucher. Le Roi qui le vouloit défrayer, comme il avoit fait depuis ſon entrée dans le Royaume, en fut fâché, & envoya des ordres pour le faire traiter par tout, comme on avoit fait juſqu'à ſon départ. Le Nonce Spada l'excuſa, ſur ce qu'il avoit voulu éviter toutes ſortes de cérémonies; mais la veritable raiſon d'un départ ſi ſubit étoit, qu'il ne vouloit pas ſe trouver à la Cour, dans le tems que l'on devoit faire à Fontainebleau une Aſſemblée de Notables; pour y traiter des meſures que l'on avoit à prendre, dans les conjonctures préſentes. Il étoit aiſé de prévoir, qu'on y louëroit infiniment la conduite du Cardinal de Richelieu, & qu'on blâmeroit celle de la Cour de Rome; auquel cas, il n'étoit pas honête au Légat de demeurer davantage en France.

Quoi qu'on ne lui voulût alors rien accorder, on auroit été néanmoins bien-aiſe qu'il ſe fût arrêté plus long-tems à la Cour; pour voir cependant quel train les affaires d'Italie prendroient, & agir enſuite conformément à cela. On lui fit dire, par les PP. Joſeph & Berule, que s'il attendoit, il auroit la ſatisfaction de voir, que le Roi, en ſa conſidération, au lieu de la paix, qu'il avoit donnée aux Huguenots, quelques ſemaines auparavant, il leur alloit faire la guerre avec plus de vi-

vigueur que jamais : Qu'on tiendroit un Conſeil de Notables, où il n'y auroit aucun de ceux du Parlement oppoſez à la Cour de Rome, & où l'on réſoudroit peut-être quelque choſe d'avantageux pour ſa Négociation : Qu'enfin on en pourroit bien venir à une ſuſpenſion d'armes, entre les deux Couronnes. Le Légat n'eut aucun égard à tout cela, & Spada l'en excuſa fort bien, en diſant, qu'il n'y avoit rien qui regardât le Légat dans ce que le Roi feroit, ſi après avoir battu les Rochellois, il tâchoit de ſe ſervir de l'avantage qu'il avoit eu, pour s'ôter cette épine du pied : Que l'Aſſemblée des Notables n'étoit pas pour donner conſeil au Roi, mais pour autoriſer celui que ſes Miniſtres lui avoient déja donné : Que pour la ſuſpenſion d'armes, c'étoit peut-être l'état où ſe trouvoient alors les affaires de la Couronne en Italie, qui faiſoit que l'on en parloit ; mais qu'alors, il la falloit demander aux Eſpagnols, qui ne la vouloient plus, & non à la France, qui pouvoit en avoir beſoin, & qui ne cherchoit qu'à gagner du tems, pour envoyer du ſecours en Piémont ; après quoi, ſi elle avoit quelque avantage, elle parleroit d'un tout autre ton ; comme elle avoit accoûtumé de faire, dans la proſpérité.

Ces diſcours, & autres ſemblables, que Spada tenoit quelquefois, l'avoient rendu odieux au Cardinal de Richelieu, depuis près d'une année, avant le départ du Légat. Dans les Conférences, qu'il avoit euës avec le Cardinal, il avoit plus d'une fois piqué ce Miniſtre ; que l'on accuſe d'avoir été fier, ſujet à la colere, & vindicatif ; non ſeulement en lui parlant, comme à un Conſeiller du Roi, mais encore en s'en prenant à ſa perſonne. Un jour qu'ils s'étoient fort échauffez, Spada menaça le Cardinal de l'indignation du Pape, &

& le Cardinal lui demanda en ſe moquant, ce que c'eſt que le Pape lui feroit ? Spada repliqua, qu'il lui pouvoit ôter ce Chapeau, qu'il lui avoit donné. Richelieu, plus verſé dans les choſes préſentes, que dans l'Hiſtoire du tems paſſé, repartit que c'étoit une choſe ſans exemple, & Spada repliqua, que les Hiſtoires en étoient pleines. Ce démêlé donna au Cardinal de l'averſion pour le Nonce, dont les négociations devinrent dès lors plus difficiles.

D'abord après que le Légat fut parti, on convoqua l'Aſſemblée des Notables * à Fontainebleau, en préſence du Roi, de la Reine-Mere, & du Duc d'Orleans. Elle fut compoſée de quatre Cardinaux, des Archevêques & Evêques Députez du Clergé, des Ducs de Nemours, de Longueville, & de Chevreuſe, du Conſeil Privé, des Secretaires d'Etat, des Surintendans, & Intendans des Finances, des Préſidens & Officiers du Parlement de Paris, des Maréchaux de Baſſompierre, de Schomberg, d'Aubeterre, & d'autres Officiers de la Couronne, convoquez par ordre exprès du Roi. Quoi que les Rois de France, dans les affaires importantes de la Paix & de la Guerre, prennent les réſolutions qu'il leur plaît, ſans en communiquer à leurs Miniſtres, que ce qu'ils trouvent à propos ; on convoqua cette Aſſemblée, pour y traiter d'une choſe, qui concernoit en partie l'Etat, & en partie la Religion. Le Cardinal de Richelieu avoit engagé le Roi à cela, pour ſe décharger ſur ceux qui la compoſoient, de la haine que ſes envieux tâchoient de lui attirer ; ſous prétexte qu'il avoit conſeillé au Roi de s'unir à diverſes Puiſſances Proteſtantes, contre la Maiſon d'Autriche. On l'accuſoit en particulier,

* *Le 19. de Septembre.*

d'avoir voulu donner la paix aux Huguenots & de protéger les Griſons Calviniſtes, contre les Habitans Catholiques de la Valteline, comme ſi le bien de l'Etat ne l'avoit pas demandé.

Le Roi & la Reine-Mere étant aſſis, * & tous les autres debout, le Roi dit à l'Aſſemblée, que le Chancelier lui diroit pourquoi il l'avoit convoquée, & le Chancelier prenant la parole, commença par les Alliances & les Traitez, que la Couronne avoit avec les Griſons, & raconta enſuite ce qui s'étoit paſſé à l'égard de la Valteline, & des propoſitions que le Légat avoit faites, ſe remettant des circonſtances plus particuliéres à ce qu'en diroit le Marêchal de Schomberg. Il tomba, après cela, ſur le départ du Légat, qui avoit donné diverſes marques d'être mécontent; quoi qu'on lui eût fait tous les honneurs imaginables, & qu'on eût tâché de le retenir un peu plus long tems. Enfin il s'étendit à montrer la fauſſeté de cette propoſition, que quelques Théologiens d'Italie avoient ſoûtenuë, *qu'il n'eſt pas permis aux Catholiques de rendre les Terres aux Hérétiques*; en tirant delà les conſéquences pernicieuſes, qui en naiſſent à l'égard des Princes Séculiers.

Le Marêchal de Schomberg reprit le diſcours du Chancelier, plûtôt, pour en dire ſon ſentiment, que pour expoſer l'affaire dont il s'agiſſoit. Il ſe plaignit de la grande variation, qu'il avoit remarquée dans la maniére de négocier du Légat, & des autres Miniſtres de la Cour de Rome; puis que d'abord ils n'avoient parlé que de la reſtitution des Forts de la Valteline, qu'ils l'avoient enſuite comme abandonnée, & qu'enfin ils l'avoient encore remiſe ſur le tapis. Il ajoûta que d'abord, ils n'avoient pas voulu dire, s'ils avoient pouvoir des

* *Siri Mem. Rec. T. V. p. 24.*

des Eſpagnols de traiter en leur nom, ou s'ils ne l'avoient pas; qu'étant preſſez là-deſſus, ils avoient dit, qu'ils avoient en main dequoi ſatisfaire le Roi; & qu'au bout du compte, ils avoient avoüé, qu'ils n'avoient aucun pouvoir de la part des Eſpagnols : Qu'autrefois, ils avoient dit, qu'on pourroit rendre Bormio aux Griſons, & qu'à préſent ils ne leur vouloient laiſſer aucunes marques de Souveraineté. Enfin ſon opinion fut, de rejetter les propoſitions de la Cour de Rome. La Reine-Mere dit là-deſſus quelque choſe à la loüange du Légat, comme aimant la paix, & étant bien diſpoſé pour la France; après quoi il ſe fit un ſilence ſi long, que le Chancelier fut obligé de dire, que s'il y avoit quelcun dans l'Aſſemblée, qui eût quelque bon conſeil à donner, ſur les matiéres, dont il étoit queſtion, le Roi lui permettoit de le faire.

Le Cardinal de Sourdis ſe mit à dire, que le Pape étoit à plaindre, en ce qu'au commencement de ſon Pontificat les Eſpagnols le tenoient pour François, & qu'à préſent les François ſe plaignoient qu'il étoit Eſpagnol. Il exhorta le Roi à tâcher de le gagner, & ajôuta, qu'il ne voyoit pas de meilleur expédient, pour accommoder les differends des Couronnes, qu'une ſuſpenſion d'armes : Que la paix étoit préférable à la guerre, pourvû qu'elle fût honorable; mais qu'en cas qu'on n'y pût venir, il falloit ſe diſpoſer à bien ſoûtenir ſes droits par les armes, après avoir convaincu tout le monde de la juſtice de ſa cauſe. Enfin il opina pour la paix, telle que le Pape la ſouhaitoit; c'eſt à dire, en lui remettant la Valteline; en quoi Sa Sainteté ne demandoit rien, ſelon lui, qui ne fût conforme à ſa qualité de Chef de l'Egliſe; & en quoi le Roi ne feroit rien, qui ne fut convenable à celle de ſon Fils aîné.

Le Cardinal de Richelieu étoit incommodé, à ce qu'il diſoit, & ne vouloit pas parler en public, ce jour-là ; à cauſe de quoi il s'étoit, dès le commencement, retiré hors du Cercle, & aſſis ſur un banc contre la muraille, avec Monſieur, & le Cardinal de la Vallette. Mais dès qu'il entendit le Cardinal de Sourdis commencer, il s'approcha, & témoigna par ſes geſtes, qu'il deſapprouvoit ſon ſentiment, & particuliérement la ſuſpenſion d'armes. Auſſi d'abord qu'il eut achevé de parler, il prit la parole, & commença par dire, qu'encore „que ſa profeſſion le rendît partial, lors qu'il s'agiſ„ſoit de la guerre, ou de la paix, la réputation de „ Sa Majeſté l'obligeoit de dire librement ſon ſen„timent. Il ſe mit après cela à loüer la paix, & „à dire, que Sa Majeſté étoit obligée, en conſ„cience, de la procurer autant qu'il étoit poſſible „de le faire avec honeur. On auroit crû, à juger de ce qu'il devoit dire, par ce début, qu'il alloit donner au Roi le même conſeil, que celui qui avoit parlé avant lui, mais il conclut tout au contraire, „qu'il ne voyoit pas comment le Roi pou„voit faire la paix honêtement, dans les conjonc„tures préſentes : Que le devoir d'un Roi, & le „titre de Très-Chrêtien, n'étoient point incompa„tibles, & ne devoient point être ſéparez : Que „comme, en qualité de Très-Chrêtien, le Roi „devoit avoir ſoin de la Religion Catholique, & „de ceux qui en faiſoient profeſſion dans la Val„teline : ainſi en qualité de Roi, il ne devoit pas „négliger ſa réputation, ni l'intérêt de ſes Etats, „ou celui de ſes Alliez ; ni regarder comme une „choſe indifferente, d'être conſideré comme un „Prince ſans honeur, ſans puiſſance, & ſans foi : „Que pour lui, il ne croyoit pas que l'on pût ſor„tir honorablement de cette affaire, par la voie de

la

„ la négociation avec le Pape, à cauſe de la Reli-
„ gion : Que pour en ſortir, avec honeur, il fal-
„ loit ſe réſoudre à une longue guerre, & conſer-
„ ver ainſi à la France le paſſage par la Valteline,
„ & aux Griſons leur Souveraineté : Que ſi la
„ France abandonnoit ſes Alliez, elle ne trouve-
„ roit enſuite aucun appui parmi ſes Voiſins, qui
„ ne manqueroient pas de la quitter, pour s'unir à
„ l'Eſpagne : Que d'abord que les Puiſſances voi-
„ ſines verroient le Roi plein de fermeté & de cou-
„ rage, elles ſeroient pour lui, & ne l'abandonne-
„ roient jamais, pendant qu'il ſeroit dans cette
„ diſpoſition : Que l'honeur étoit le veritable pa-
„ trimoine des Rois, & que Sa Majeſté devoit tout
„ hazarder, pour conſerver le ſien : Que les Fi-
„ nances du Roi étoient en très-bon état, puis
„ que les Surintendans aſſuroient, qu'ils avoient
„ de quoi payer quatre montres, c'eſt à dire, la ſolde
„ de huit mois aux Troupes qui étoient ſur pied,
„ & à celle que l'on avoit réſolu de lever ; ſans
„ toucher au Capital, ni recourir à des voies ex-
„ traordinaires, ni anticiper ſur l'année ſuivante :
„ Que les affaires des Eſpagnols commençoient à
„ aller mal en Italie, & que leur Armée étoit ex-
„ trémement diminuée : Que la victoire, que le
„ Roi venoit de remporter ſur les Rochellois, aſ-
„ ſuroit le repos du Royaume, & donnoit lieu
„ d'eſpérer, qu'on les réduiroit en peu de tems à
„ leur devoir. Il conclut après cela, comme ſi
tout le monde eût opiné, & que la plûpart des
ſuffrages euſſent été conformes au ſien, „ qu'il
„ falloit expédier un Courrier au Légat ; pour lui
„ faire ſavoir, que l'Aſſemblée étoit du même
„ ſentiment que le Conſeil Etroit ; mais que le
„ Roi ne laiſſeroit pas d'écouter les propoſitions de
„ paix, qui ſeroient compatibles avec ſa réputation ;

„que ſi l'on n'en faiſoit point, ſes armées, qui „avoient eu de ſi heureux commencemens, repren„droient leur premiére vigueur; quoi qu'elle fût „un peu diminuée, pendant l'Eté.

Le Cardinal de la Vallette dit là-deſſus, qu'il étoit à Rome, lors que le Pape établit une Congregation de Théologiens; pour ſavoir juſqu'où il pouvoit ſe relâcher en conſcience, dans l'affaire de la Valteline, & s'il pouvoit remettre les Habitans Catholiques de ce Païs-là, ſous la domination des Griſons; & que les Théologiens lui répondirent, qu'il le pouvoit & le devoit, parce que la Religion n'autoriſoit point l'injuſtice. Dans le reſte, il fut de l'avis du Cardinal de Richelieu.

Le Premier Préſident parla après lui, & ne dit autre choſe, ſi ce n'eſt qu'un Prince ſi ſage, & aſſiſté de Conſeillers d'une prudence conſommée, n'avoit pas beſoin de ſon conſeil, ni de celui de qui que ce fût; qu'ainſi il n'avoit qu'à commander, & qu'il ſeroit obéï, ce qu'il lui offroit, au nom de tout le Parlement.

Après cela, perſonne ne diſant plus mot, le Roi ſe leva, ſans prendre aucune réſolution en public, & congédia l'Aſſemblée. Mais l'avis du Cardinal de Richelieu fut executé, & l'on envoya des Courriers, non ſeulement au Pape & au Légat; mais encore aux Ambaſſadeurs de la Couronne, pour les informer de ce qui s'étoit paſſé. On écrivit particuliérement au *Comte du Fargis*, Ambaſſadeur en Eſpagne, que la difficulté de toute cette négociation ne venoit, que de ce que les Rois n'avoient pas traité immédiatement par leurs Miniſtres; le Pape ne pouvant ſe réſoudre à ce à quoi un Prince Séculier ſe réſoudroit, ſans tant de peine. Ainſi on lui donnoit ordre de voir, ſi le Comte d'Olivarès, qui avoit marqué quelque deſir de la paix,

ne

ne lui feroit point d'ouverture, pour ſurmonter cette difficulté.

La négociation du Légat ayant été enfin divulguée, le Duc de Savoie * ſe plaignit fortement, par ſon Ambaſſadeur, de ce que le Roi n'avoit eu aucun égard à ſes intérêts; & n'avoit pas fait dire un mot au Légat, pour lui faire avoir au moins quelque ſatisfaction, ſur le Marquiſat de Zuccarello. Mais il ſe plaignit bien davantage l'année ſuivante, comme on le verra dans la ſuite.

Cependant § Papenheim, qui étoit à Rive, avec un Régiment Allemand, attaqua quelques Troupes Françoiſes, que le Marquis de Cœuvres avoit miſes à *Verſeil* & à *Campo*, petites Places autour du Lac de Côme, les chaſſa, & leur prit douze piéces de Canon, & de plus onze Barques armées, qui étoient ſur ce Lac. Cette nouvelle étant arrivée à la Cour, on crut la Valteline perduë; mais Papenheim ne pouſſa pas ſa pointe & les Venitiens, avertis de ce qui ſe paſſoit, prirent enfin l'allarme, & envoyérent à Cœuvres aſſez de monde, pour repouſſer Papenheim, s'il faiſoit quelque nouvelle entrepriſe. Avec ce ſecours, & des Troupes venuës de France, † le Marquis alla attaquer les Eſpagnols, dans quelques poſtes; où ils s'étoient retranchez & barricadez, deux jours auparavant, & leur rendit la pareille, en les chaſſant de ces poſtes; de ſorte que les affaires de la Valteline étoient en auſſi bon état, qu'auparavant.

Peu de tems après, ‡ les Rochellois envoyérent

* *Siri Mem. Rec T. VI. p.* 32.

§ *Mem. de Baſſomp. T. II. p.* 434.

† *Le 7. d'Octobre. Suite de la Rebellion de France p.* 263 *& ſuiv.*

‡ *Sur le milieu de Novembre. Ib. p.* 384.

rent des Députez à la Cour, pour tâcher d'obtenir la paix. Ils eurent beaucoup de peine à avoir audience du Roi, mais le Connêtable ayant écrit très-fortement à Sa Majeſté, pour tâcher de la porter à la paix, afin d'être mieux en état d'agir au dehors; on réſolut de les écouter, & de les tenir en attente le plus long tems que l'on pourroit, pour voir, avant que de conclure la paix avec eux, ſi l'on s'accommoderoit avec l'Eſpagne.

Ces Députez, s'étant jettez aux pieds du Roi, commencerent par témoigner beaucoup de chagrin, d'avoir pris les armes contre lui; & ſans entreprendre de ſe juſtifier, ils lui en demanderent pardon, en des termes très-ſoûmis, tâcherent de l'émouvoir à la pitié, & le ſuppliérent de leur accorder la paix. Le Roi leur répondit, *qu'ils s'étoient mal portez, & inſolemment contre lui, mais qu'il leur pardonnoit, & leur donnoit la paix; aux conditions, que le Chancelier leur diroit.*

Ces conditions étoient: I. Que le Conſeil, & le Gouvernement de la Rochelle, ſeroient remis entre les mains de ceux du Corps de la Ville, comme il l'étoit l'année 1610. II. Qu'elle recevroit un Intendant de la Juſtice, pour empêcher les diſſentions & les partialitez, qui pourroient être dans la Ville, pour y faire adminiſtrer la Juſtice, & y rétablir le Commerce. III. Que toutes les fortifications ſeroient démolies, & réduites à l'ancienne enceinte de la Ville, telle qu'elle étoit en 1560. IV. Que Sa Majeſté y ſeroit reçûë, avec le reſpect qui lui eſt dû, toutes les fois qu'Elle feroit l'honeur aux Rochellois de les aller voir. V. Que les Rochellois ne pourroient tenir, dans leur Port, aucuns Vaiſſeaux armez en guerre, & que les autres deſtinez, pour aller en courſe & en marchandiſe, prendroient con-

gé

gé de l'Amiral ; comme cela ſe pratiquoit ailleurs, dans le Royaume, & ne ſortiroient pas du Port de la Rochelle, que huit jours auparavant ils n'en euſſent donné avis à l'Intendant de la Juſtice. VI. Que les biens appartenans aux Eccléſiaſtiques ſeroient reſtituez, auſſi bien que les charrettes, chevaux, & marchandiſes de quelques Marchands d'Orléans. VII. Qu'au reſte le Roi vouloit que les Rochellois jouïſſent pleinement & paiſiblement de tous leurs Privileges, de la liberté du Commerce, & de l'Edit de Nantes.

Les Députez, après avoir reçu ces Articles, les porterent à la Rochelle, pour aviſer ſur ce qu'on auroit à répondre là-deſſus. Cependant on ne laiſſa pas de tenir cette Ville bloquée, comme auparavant, & le Maréchal de Themines fut nommé Général de l'Armée, que l'on oppoſa aux courſes des Rochellois. Il ſe fit diverſes ſorties aſſez vigoureuſes, & des rencontres, où tantôt les gens du Roi, & tantôt les Mécontens avoient le deſſus.

Urbain VIII. avoit réſolu, il y avoit long-tems, d'envoyer en Eſpagne le même Cardinal, qui avoit été en France, pour tâcher de faire avec les Eſpagnols, ce qu'il n'avoit pû faire avec les François ; mais il devoit aller demeurer quelque tems à Rome, avant que de partir pour Madrid ; de peur de choquer les Eſpagnols, qui ſe ſeroient plaints, que le Pape auroit donné la préférence au Roi Très-Chrêtien, ſi le Cardinal Barberin étoit allé immédiatement de France en Eſpagne. Cependant le Pape donna ordre à Spada, de renouër la négociation avec les Miniſtres du Roi. Pour cela, il alla voir le Cardinal de Richelieu, & l'ayant mis ſur les différens, dont on parloit depuis ſi long-tems, le Cardinal lui dit, „que c'étoit „un jeu, où il s'agiſſoit de très-peu de Dames,

„puis que tout ſe réduiſoit à trois points, l'inté-
„rêt des Griſons, celui du Roi, & celui des Al-
„liez. Pour le premier point, le Cardinal dit,
„que ſans s'obliger à rien, il déclareroit franche-
„ment au Nonce quel étoit ſon ſentiment. C'étoit
„que l'on rendît aux Griſons la Souveraineté de
„ce Païs, comme on en étoit convenu aupara-
„vant. A l'égard du ſecond, il jugeoit qu'il fal-
„loit trouver un moyen de s'aſſûrer que les Rois
„d'Eſpagne ne prétendroient plus le paſſage de la
„Valteline. Toute la difficulté du troiſiéme,
„conſiſtoit à ſatisfaire le Duc de Savoie, non
„comme ce Prince s'imaginoit qu'on le devoit fai-
„re, mais ſelon les régles de l'équité.

Le Nonce fit quelques réflexions ſur le premier & le ſecond de ces Articles, mais ſans rien approfondir; de peur de s'attirer quelque réponſe fâcheuſe du Cardinal, qui s'étoit tenu dans des généralitez. Enſuite le Cardinal lui dit, „qu'il vou-
„loit exterminer les Huguenots, mais qu'il falloit
„qu'auparavant, il ſcandaliſât encore une fois le
„monde. Le Nonce repliqua, que s'il pouvoit faire du bien, ſans commencer à faire du mal, cela lui ſeroit beaucoup plus glorieux; & que le mal dépendant de nous ſeuls, & le bien des autres, auſſi bien que de nous; les mauvaiſes conſéquences du premier étoient préſentes & certaines, & l'utilité qu'on en attendoit cachée dans l'avenir, & peu aſſurée. Spada comprit par-là, * que le Cardinal avoit deſſein de faire la paix avec les Huguenots, pour les endormir, & enſuite les accabler; & qu'il avoit ainſi le même but, que ceux qui blâmoient la paix avec les Hérétiques, c'eſt à dire, leur ruine.

Après cela, le Cardinal ſe mit à ſe vanter, qu'il

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 33.*

„ qu'il gouvernoit tout, en allant ſeulement trois „fois la ſemaine au Louvre, quoi que cela lui „donnât beaucoup de peine. Il ajoûta, que le „Roi lui faiſoit tous les jours plus d'amitiez, & „l'excitoit à lui demander des graces; mais qu'il „lui avoit répondu, qu'il n'en vouloit qu'une, „mais ſi grande, que peut-être Sa Majeſté le trou„veroit étrange; c'étoit d'avoir place dans l'His„toire de ſon régne, mais qu'il ne la vouloit pas, „qu'en même tems Sa Majeſté n'acquît un Roy„aume.

Ils retomberent enſuite ſur les affaires de la Valteline, & le Nonce, après diverſes réflexions, dit qu'il alloit découvrir tout le ſecret de l'affaire; c'étoit qu'il falloit que le Cardinal penſât à ſatisfaire, ou les Eſpagnols, ou le Pape, en ſorte qu'il pût fermer la bouche aux Eſpagnols; & que cela ne pouvoit ſe faire, ſans dégager ceux de la Valteline de la Souveraineté des Griſons; ſans quoi le Pape ne pouvoit pas ſe joindre avec la France, pour appaiſer le Roi d'Eſpagne. Le Cardinal témoigna, „qu'il étoit obligée au Nonc, „de ce qu'il lui confioit, & ajoûta, qu'il ſeroit „très-difficile, quoi que nullement impoſſible, d'ob„tenir du Conſeil la ratification des Articles; qu'on „avoit propoſez à Rome, concernant la Religion „de ceux de la Valteline; & qu'il ne deſeſpéroit „pas qu'on ne pût conſentir à leur donner un Gou„verneur Catholique & du Païs, mais qu'il fau„droit qu'il fût nommé par les Griſons: Que pour „la reſtitution des Forts au Pape, c'étoit une cho„ſe extrémement délicate, non ſeulement pour „les François, qui depuis quatre ans n'avoient „ceſſé de ſe plaindre de ces fortifications, mais „encore pour leurs Alliez; & que ni les uns, ni „les autres ne voudroient pas, après tant de fatigues

„ gues, de dépenſes, & de dangers qu'ils avoient „ eſſuyez, pour ſe rendre maîtres de ce qu'ils te- „ noient, s'en remettre à la parole du Pape; puis „ qu'il pouvoit arriver mille accidens, qui retar- „ deroient, ou qui empêcheroient la démolition „ des Forts; & que les Eſpagnols pouvoient s'en „ mêler, ou en tirer avantage : Que néanmoins „ l'ouverture du Nonce étant fondée ſur l'équité „ on pourroit penſer à quelque moyen de ſatisfaire „ le Pape, & de s'aſſurer de la démolition; com- „ me de tenir des Troupes ſur les Frontiéres „ d'Avignon, ſous quelque prétexte, afin que la „ Comté d'Avignon fût comme un gage de l'ob- „ ſervation du Traité. Le Nonce repliqua, qu'il ſuffiroit pour cela, que le Légat demeurât pendant ce tems-là, en France. Ce ſeroit encore une cho- „ ſe à conſidérer, reprit le Cardinal, pourvû que „ le Pape déclarât par une Lettre, qu'il le laiſſe- „ roit comme un ôtage. Le Nonce rejetta cette propoſition; ils vinrent au troiſiéme Article, & le Cardinal dit, „ qu'on ne pouvoit parler, en au- „ cune maniére, de donner quelque ſatisfaction „ au Roi d'Eſpagne, ſans faire tort ou à la réputa- „ tion, ou aux intérêts du Roi Très-Chrêtien; „ & qu'il étoit plus facile d'abandonner les Hol- „ landois. comme l'Eſpagne l'auroit ſouhaité, ſans „ rien dire, que de le promettre de bouche, ou „ par écrit. Pour ce qui regardoit la Souveraine- „ té des Griſons ſur la Valteline, qu'il étoit Théo- „ logien auſſi bien que les autres, & qu'il ſavoit „ qu'on la leur pouvoit laiſſer en toute ſureté de „ conſcience.

Sur la fin de cette année, *Miron*, Ambaſſadeur Ordinaire du Roi aux Cantons Suiſſes, & tous ceux qui faiſoient les affaires de la Couronne parmi ces Peuples écrivirent, * que leur affection envers le

* *Mem. de Baſſomp. T. II. p.* 335.

Roi

Roi étoit extrémement altérée : Que plus de vingt-cinq mille Allemands avoient eu paſſage ouvert par la Suiſſe, pour aller ſervir les Eſpagnols en Italie : Que l'Alliance des Suiſſes s'anéantiroit inſenſiblement, ſi l'on n'y mettoit ordre de bonne heure : Que le plus ſûr moyen étoit d'envoyer aux Cantons le Maréchal de Baſſompierre, qui étoit Colonel des Troupes Suiſſes en France, parce que les Suiſſes avoient beaucoup de conſidération pour lui. Les Venitiens & le Duc de Savoie firent les mêmes offices, pour obliger le Roi à l'y envoyer ; de ſorte qu'il fut conclu qu'il y iroit. Il partit, comme Ambaſſadeur Extraordinaire, * quelque tems après ; & à ſon arrivée les Cantons de *Schwits*, d'*Uri*, & de *Zug*, lui envoyerent des Déclarations ; par leſquelles ils proteſtoient de fermer le paſſage à toutes les Puiſſances, qui ne trouveroient pas bon que l'on rendît la Valteline aux Griſons, & les autres Cantons ſe préparoient à en faire autant. Les Eſpagnols, contre qui cela étoit, ſe tirerent d'affaire ; en diſant qu'ils ſe déclareroient là-deſſus dès que les Forts ſeroient entre les mains du Pape.

Quelques ſemaines avant que le Maréchal de Baſſompierre partît pour la Suiſſe, la Cour envoya Blainville en Angleterre, en qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, pour ſe plaindre des infractions que le nouveau Roi Charles (car le Roi Jaques étoit mort § quelque tems avant que la Reine paſſât la Mer) avoit faites au contract matrimonial, paſſé en France. A peine la Reine, ſon Epouſe, fut-elle arrivée à Londres, & les Articles du Contract publiez, parmi les Anglois ; que preſque tout le Peuple Proteſtant prit l'allarme, com-

* *Le* 18. *de Novembre.*
§ *Le* 6. *d'Avril*, 1625.

comme ſi ce mariage n'avoit été fait que pour introduire la Religion Catholique en Angleterre. En effet, le Roi avoit accordé tant de choſes, en faveur des Domeſtiques François de la Reine, & des Catholiques Anglois, & pris ſi peu de meſures, pour l'éducation des Enfans, qui pouvoient naître de ce mariage, dans la Religion Proteſtante; qu'à moins qu'il n'eût réſolu de manquer de parole, on voyoit dans les Articles du Contract, un deſſein de fortifier le Parti Catholique en Angleterre; ce qui ne ſe pouvoit faire, ſans travailler à diminuer les forces de celui des Proteſtans. Auſſi a-t-on vû depuis ſon fils ainé, qui fut *Charles* II. mourir Catholique, quoi qu'il eût fait profeſſion de la Religion Proteſtante, & le ſecond, ſavoir, le Roi *Jaques* II. ſe declarer Catholique dès qu'il le put faire avec ſûreté. On a crû communément qu'outre les préjugez de l'éducation, l'envie de changer le gouvernement ſelon les Loix, en un gouvernement abſolu, étoit la cauſe de leur changement. Peut-être le Roi Jaques, chagrin contre les Presbyteriens, qui lui avoient donné bien des affaires en Ecoſſe, auſſi bien qu'à ſa Mere, vouloit former un Parti, qui lui fût plus oppoſé, que ne l'étoient les Proteſtans Epiſcopaux. Peut-être croyoit-il auſſi devenir maître abſolu des Loix, en introduiſant de la diviſion parmi le Peuple, qui ne ſeroit plus en état de défendre ſes Privileges. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que lui & ſon Fils donnerent lieu de croire, qu'ils ne ſeroient point fâchez que les Catholiques fuſſent puiſſans en Angleterre. On ſe plaignoit auſſi, qu'ils s'étoient engagez à une choſe, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir de relâcher; ſavoir, à ſuſpendre les *Loix Penales*, contre les Catholiques, établies par pluſieurs Actes des Parlements.

Ainſi

Ainſi ce Roi, preſſé par le Parlement, tenu à Oxford, & par les plaintes générales de toute la Nation Angloiſe, fut obligé de faire à leur égard, tout le contraire de ce qu'il avoit promis. C'eſt ce que le Roi apprit, par le retour du Duc de Chevreuſe, qui avoit accompagné la Reine juſqu'à Londres, de la Ville-aux-Clers, & de d'Effiat, Ambaſſadeurs Extraordinaires, & par les Lettres de *l'Evêque de Mande*, du P. Berule, & de pluſieurs autres. Outre l'indulgence de Charles pour les Catholiques, les Prêtres François, qui alloient en Angleterre, plus en qualité de Miſſionnaires, que de Domeſtiques de la Reine, y avoient porté l'eſprit de Miſſion, qui eſt ordinairement de s'intriguer dans les affaires, le plus qu'il eſt poſſible, & de faire beaucoup de fracas; parce que plus un Miſſionnaire fait parler de lui, plus il eſt récompenſé, au retour de la Miſſion. L'indiſcrétion de ces gens-là, qui croyoient déja devoir poſſéder les meilleurs Bénéfices d'Angleterre, cauſa un grand deſordre à la Cour, & commença à attirer ſur les bras du Roi, un Parti qui l'accabla enfin, ſans que la Religion Catholique en tirât aucun avantage. Au contraire, elle fut ruinée avec lui; ſans que ſes Fils, qui avoient le même deſſein que leur Pere, ayent pû la rétablir. Je n'entrerai pas plus avant, dans les brouilleries d'Angleterre. Il ſuffira de dire que la Cour de France, en ſoûtenant, autant qu'il lui étoit poſſible, la Reine, tâchoit de ne s'attirer pas une guerre avec les Anglois, ce qu'elle ne pût néanmoins pas éviter.

Soubiſe, qui étoit en Angleterre, n'avoit pas été à la verité reçû à la Cour, mais le Roi n'avoit pas néanmoins oſé lui ordonner de ſortir de ſon Royaume; de peur de chagriner trop le Peuple

Pro-

Proteſtant, qui murmuroit déja avec raiſon, de ce que, contre tout intérêt de Politique & de Religion, le Roi avoit envoyé ſept Vaiſſeaux contre les Rochellois. On eût dit, qu'il étoit de l'intérêt de Charles, d'aider le Roi de France à devenir Maître abſolu chez lui, & à y ruiner le Calviniſme; pendant que le Conſeil de Louïs XIII. jugeoit, que la bonne Politique demandoit que la France ſe conduisît tout au contraire, à l'égard de l'Angleterre; où elle tâchoit d'établir la Religion Catholique, autant qu'il lui étoit poſſible, & d'y former un Parti, qui ne pouvoit donner que de l'inquiétude à un Roi Proteſtant. Les Anglois, qui étoient perſuadez que la Politique des François étoit meilleure que celle de leur Roi, l'obligerent auſſi bien-tôt à agir tout autrement, à l'égard des Rochellois.

Blainville eut ordre de demander à Charles I. qu'il défendît à ſes Sujets d'aſſiſter Soubiſe, & aux Gouverneurs des Places maritimes, de le recevoir dans leurs Ports, & qu'il leur ordonnât au contraire de le chaſſer, comme un Ennemi du Roi Trés-Chrétien, & l'unique cauſe de ce que ſes armes n'avoient pas eu en Italie le ſuccès qu'il en attendoit; parce qu'il avoit occupé, pendant cette année, une partie des forces de l'Etat, qu'on avoit été obligé de lui oppoſer. Le Roi chargeoit encore ſon Ambaſſadeur, de dire à Sa Majeſté Britannique, qu'il eſpéroit qu'elle ne trouveroit pas mauvais que l'on pouſuivît, & que l'on combattît les Vaiſſeaux des Rochellois, juſque dans les Ports d'Angleterre. Le Conſeil ne jugeoit pas à propos de demander cela, comme une choſe, à laquelle le conſentement du Roi d'Angleterre fût abſolument neceſſaire; mais comme une honnêteté, qu'il ne pouvoit refuſer à ſon Beau-frere. Blainville étoit encore chargé

gé de ſe plaindre de la maniére, dont on traitoit les Catholiques en Angleterre, & de certaines choſes, qui regardoient les Domeſtiques de la Reine; mais je paſſerai ces deux Articles, qui n'ont pas aſſez de rapport avec la vie du Cardinal de Richelieu, pour dire ce que le Roi d'Angleterre répondit à l'égard de Soubiſe.

Il dit, apparemment pour appaiſer les murmures de ceux qui trouvoient mauvais, qu'il aidât à ruiner les Proteſtans de France, * qu'il ne ſe ſeroit jamais imaginé qu'on le crût d'un ſi mauvais naturel, que de vouloir abandonner ſon parent, dans l'affliction, réduit à la derniére néceſſité, de la même Religion que lui, & aimé particuliérement de ſon Peuple: Qu'il avoit eſpéré qu'on lui feroit des remercîmens de la part du Roi Très-Chrêtien de ce qu'il n'avoit pas voulu recevoir Soubiſe à la Cour, mais s'étoit contenté de ne pas faire chaſſer ſes Vaiſſeaux des Ports d'Angleterre: Qu'à la verité, il ne trouvoit pas bon qu'ils en fortifiſent, pour faire des courſes ſur les François; mais que le Roi Très-Chrêtien feroit bien auſſi, de donner la paix à ſes Sujets, pour être mieux en état d'agir contre ſes Ennemis: Que Henri IV. ſon Pere, avoit donné refuge en France au Comte de *Bothuel*, qui avoit attenté ſur la perſonne du Roi Jaques ſon Pere, & s'étoit excuſé ſur ce que tous les Royaumes du Monde avoient droit de donner aſyle à ceux à qui il leur plaiſoit. Blainville repliqua, qu'il ſavoit bien qu'à la rigueur, il pouvoit donner retraite à Soubiſe; mais qu'il devoit auſſi penſer, que la France pourroit lui faire le même chagrin quelque jour, & peut-être dans des occaſions plus importantes; mais que ſi Sa Majeſté vouloit bien vivre avec un grand Roi, qui étoit

* *Le 22. d'Oct. Voyez Siri Mem. Rec. T. VI. p. 69.*

ſon Beau-frere, il y avoit bien des choſes à redire dans ce procédé : Que néanmoins s'il prenoit tant de part dans la perſonne de Soubiſe, il ne lui en parleroit plus; mais qu'il ne feroit pas la même choſe, à l'égard des Vaiſſeaux, puis que la plûpart appartenoit au Roi, où à ſes Sujets, à qui Soubiſe les avoit enlevez ; & qu'il demandoit qu'on les rendît, ou que le Roi les feroit prendre, par tout où il les trouveroit.

Bien loin d'écouter ces plaintes, & ces menaces, le Roi d'Angleterre fit redemander ſes Vaiſſeaux au Roi de France; & comme on ne les lui renvoyoit pas; il fit arrêter quelques Vaiſſeaux François, qui étoient dans les Ports d'Angleterre. En ce tems-là les Rochellois, qui voyoient bien, par les conditions qu'on leur avoit offertes, qu'on cherchoit à les dépouiller de tous leurs Privileges, & à les mettre hors d'état d'en témoigner aucun reſſentiment, avoient envoyé des Députez à Londres, pour y demander du ſecours en cas que la guerre continuât. Ils furent * tres-bien reçûs du Conſeil Privé, & on promit de les aſſiſter, comme en effet on donna ordre de tenir une partie de la Flotte prête.

† CEPENDANT, pour ne pas rompre trop bruſquement avec la France, le Roi d'Angleterre envoya à Paris deux Ambaſſadeurs ; ſavoir, le Comte de Holland & *Carleton*, afin de porter le Roi à faire une Ligue avec l'Angleterre, pour rétablir l'Electeur Palatin. Ils avoient auſſi ordre de tâcher de procurer la paix aux Rochellois, & de redemander au Roi les Vaiſſeaux de guerre Anglois, qu'on lui avoit prêtez l'année précédente. Ils demanderent § ces trois choſes, dans la premiére Audience qu'ils eurent; & le Roi leur répondit, à l'é-

*Le 22. de Decembre. † Anno 1626. Le 24. de Janvier.

l'égard de la premiére qu'il avoit ſes raiſons, pour ne faire aucune ſemblable Ligue; mais que peut-être il feroit rétablir l'Electeur, ſans cela. Pour la ſeconde, il dit, que ſi les Rochellois rentroient dans leur devoir, il ne leur refuſeroit pas la paix; mais qu'il ne vouloit s'engager à traiter là-deſſus, avec qui que ce fût, & qu'ils devoient l'attendre de ſa ſeule bonté. Touchant les Vaiſſeaux, le Roi déclara, qu'il étoit prêt d'en rendre un qui étoit un Vaiſſeau de guerre de Sa Majeſté Brittannique; mais que les ſix autres étant des Vaiſſeaux marchands armez en guerre, on ne pouvoit pas l'obliger de les renvoyer, pendant qu'il en auroit beſoin : puis qu'il ne les avoit demandez, que pour cet uſage, & qu'il les avoit par un Contract.

En parlant de ceux de la Rochelle, les Ambaſſadeurs avoient dit, qu'ils n'avoient aucune liaiſon avec eux; & que s'ils demandoient la paix pour eux, c'étoit comme amis de la France, & parce qu'ils ſouhaitoient qu'elle employât toutes ſes forces contre les Eſpagnols. Néanmoins * peu de tems après, le Conſeil du Roi d'Angleterre le fit réſoudre à trois choſes, très-oppoſées aux deſſeins de Louïs XIII. La premiére étoit de ſecourir ouvertement la Rochelle; la ſeconde de rappeller ſes Ambaſſadeurs, qui étoient en France; & la troiſiéme d'envoyer le Duc de Buckingham, pour cette expédition, qu'il vouloit faire autoriſer par un Acte du Parlement. Buckingham dit, en ce tems-là, à Blainville, qu'il étoit fâché de voir les deux Couronnes ſe brouiller à un tel point, qu'il perdroit tout le fruit des ſervices qu'il avoit rendus à la France, & qu'il ſe voyoit en danger de rendre compte de ſes actions au Parlement : Que le Roi ſon Maître s'étoit aidé à ruiner Soubiſe, par la

* *Le 30. de Janvier.*

ſeule affection qu'il avoit pour le Roi de France, & dans la penſée qu'on ſe contenteroit de châtier un Sujet rebelle : mais que maintenant qu'il voyoit que l'on travailloit à exterminer entiérement ceux de ſa Religion, il ne pouvoit pas demeurer neutre, ſans encourir le blâme de tout le monde ; & que tout ſon Peuple & tout ſon Conſeil le portoient, d'un commun conſentement, à prendre leur défenſe. Buckingham ajoûtoit à cela, que la France expoſoit ſes Alliez à de grands dangers, par cette conduite ; & que les Eſpagnols ne manqueroient pas de tirer de l'avantage de ces diviſions. Il diſoit encore, que ſi la guerre venoit à s'allumer, entre les deux Couronnes ; la Reine & ſes Domeſtiques en ſouffriroient beaucoup, ſans qu'on le pût empêcher.

Le Roi averti de cette diſpoſition des Anglois, & craignant toûjours que les Eſpagnols ne vinſſent à une rupture, il fut réſolu de conclurre avec les Rochellois. Ils avoient renvoyé des Députez à Paris, dès le commencement de l'année ; mais comme ils n'avoient pas apporté la ratification des Articles, qu'on leur avoit mis entre les mains au mois de Novembre, le Roi ne les voulut pas voir, & ils furent renvoyez au Maréchal de Schomberg, qui avoit ordre de les écouter. Ils avoient offert de réformer leur Magiſtrat, comme on leur avoit marqué qu'on le ſouhaitoit, mais ils ne vouloient pas ouïr parler d'un Intendant de la Juſtice. Pour leurs Fortifications, ils ne vouloient raſer que celles, qui avoient été faites depuis l'an 1621. & à condition que l'on démoliroit auſſi le Fort-Louïs, & ceux que l'on avoit commencez dans les Iſles de Ré & d'Oleron. On ne remarquoit plus dans les diſcours & dans les maniéres des Députez, cette grande frayeur qui y avoit paru, apres la défaite du

mois

mois de Septembre. Les menaces, qu'on leur faiſoit, ne les ébranloient pas beaucoup; ſoit qu'ils attendiſſent du ſecours de dehors, comme on leur en avoit promis d'Angleterre, ſoit qu'ils eſpéraſſent que le reſte des Huguenots prendroient bientôt les armes. En effet, ceux du Vivarez ſurprirent *Pouſin*, petite Place ſur le Rhône, d'où ils faiſoient des courſes dans le voiſinage, & incommodoient extrémement les voitures, qui ſe faiſoient par cette Riviére; mais le Connêtable de Leſdiguiéres la reprit bien-tôt après.

Le Cardinal n'étoit pas peu empêché, dans cette conjoncture; parce qu'il ſouhaitoit deux choſes, qui paroiſſoient très-difficiles. L'une étoit, que la paix fût au dedans; & l'autre, que les intérêts & la réputation de l'Etat fuſſent ſi bien ſoûtenus au dehors, qu'il n'y parût aucune foibleſſe. Quand il auroit beaucoup rélâché, pour les intérêts du dehors, il n'étoit pas aſſûré d'avoir la paix au dedans. Ce n'étoient pas les Huguenots, qui étoient les plus à craindre; puis qu'il n'y avoit qu'à obſerver l'Edit de Nantes, pour les appaiſer. Mais il voyoit s'élever contre lui uu puiſſant Parti de Catholiques, auquel le Prince de Condé, que les Miniſtres n'avoient pas laiſſé rapprocher de la Cour, depuis qu'il s'en étoit éloigné, pouvoit ſervir de Chef. Ces gens-là qui portoient envie à la grande autorité du Cardinal, & qui ne pouvoient ſe réſoudre à dépendre de lui; avoient un prétexte aſſez plauſible, pour ſoulever les Catholiques zélez contre lui, comme contre un Fauteur des Hérétiques; crime dont on faiſoit déja grand bruit en Eſpagne, & à la Cour de Rome. C'étoit, ſi l'on faiſoit la paix avec les Huguenots, qui étoit néanmoins néceſſaire, dans la diſpoſition où l'on voyoit l'Angleterre. On pouvoit dire, d'une manié-

re propre à tromper le Peuple Catholique, & à faire ſoulever tous ceux qui ſe piquent de ce zéle exterminateur des Hérétiques, qui a tant cauſé de malheurs dans le monde, que par une pernicieuſe Politique le Cardinal laiſſoit perdre l'occaſion de prendre la Rochelle, l'unique rempart des Huguenots, & l'aſyle de tous les Ennemis de la Couronne.

Avant que l'on eût été averti de la diſpoſition du Conſeil d'Angleterre, on avoit extrémement maltraité les Députez de la Rochelle; & le Maréchal de Schomberg leur avoit dit, que ſi le Roi faiſoit ſon devoir, il les feroit pendre. Ils avoient été là-deſſus ſur le point de ſe retirer, mais on avoit fait en ſorte de les faire attendre encore quelques jours; & le *Duc de la Trimoüille* avoit écrit à ſon Frere, le *Comte de Laval*, qui étoit dans la Rochelle, comme pour lui propoſer de lui-même des Articles plus avantageux que les précédens. Enfin, comme il n'y avoit pas encore d'ouverture, pour accommoder avec honneur les différens que la Couronne avoit au dehors, & que l'Angleterre s'ébranloit, en faveur des Huguenots, on jugea qu'il falloit faire la paix avec eux. Elle fut concluë & ſignée le 5. de Février, & les Articles furent conçûs en ces termes. * *Le Roi déſirant donner la paix à ſes Sujets de la Ville de la Rochelle, de la Religion Prétenduë Réformée, qu'ils lui ont demandée avec toutes ſortes d'Inſtances, de ſoûmiſſions, & de reſpect, la leur accorde aux conditions qui ſuivent :*

I. *Que le Conſeil & le Gouvernement de la Rochelle, ſeront remis & rétablis entre les mains de ceux, qui ſont du Corps de cette Ville; dans la forme, où ils étoient l'an* 1610. II.

* *Suite de la Rebellion de France, p.*438.

II. *Qu'ils recevront un Commiſſaire, pour y faire executer les choſes qui ſeront arrêtées pour l'execution de la paix & y demeurer tant qu'il plaira à Sa Majeſté.*

III. *Qu'ils n'auront aucun Vaiſſeau armé en guerre dans leur Ville, & obſerveront, pour le trafic les formes établies & uſitées dans le Royaume; ſans déroger, pour ce qui concerne ledit trafic, à leurs Privileges.*

IV. *Qu'ils reſtitueront tous les biens Eccléſiaſtiques, qui ſe trouveront par eux poſſédez, conformément à l'Edit de l'an* 1598. *& à ſon execution.*

V. *Qu'ils laiſſeront jouir pleinement & paiſiblement les Catholiques de l'exercice & fonction de la Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, & des biens qui leur appartiennent dans ladite Ville, & leur reſtitueront tout ce qui ſera en nature, & raſeront le Fort de Tadon, par eux nouvellement conſtruit.*

VI. *Que Sa Majeſté ne pouvant accorder le raſement du Fort-Loüis, dont ceux de la Rochelle font inſtance, Elle promet, par ſa bonté, de faire établir un tel ordre dans les Garniſons, qu'il lui plaira laiſſer audit Fort, comme auſſi dans les Iſles de Ré & d'Oleron, que les Rochellois ne recevront aucun trouble ni empêchement dans la ſureté, & dans la liberté du commerce, qu'ils voudront faire, ſuivant les Loix, Ordonnances, & Coûtumes du Royaume; non plus que dans la jouiſſance des biens, & perception des fruits, qu'ils ont dans ces Iles.*

Quand il fallut ſigner ces Articles, les Cardinaux de Richelieu & de la Rochefoucaud, ſortirent du Conſeil, afin de ne pas paroître trop pu-

bliquement conſentir à donner quelque trêve aux Hérétiques; quoi que le premier eût opiné fortement, en faveur de la paix.

Pour achever d'appaiſer entierement les Huguenots, le Roi publia un Edit au mois de Mars, * mais qui ne fût verifié, dans le Parlement de Paris, que le ſixiéme d'Avril. Voici l'Abregé de ſes Articles. I. Que l'Edit de Nantes, Déclarations, & Articles ſecrets, publiez & regiſtrez en Parlement, en faveur de ceux de la Religion Prétenduë Réformée, ſeroient obſervez. II. Que la Religion Catholique ſeroit rétablie dans tous les lieux, dans leſquels elle avoit été intermiſe; avec défenſes de troubler les Eccleſiaſtiques, auxquels leurs biens ſeroient auſſi reſtituez. III. Que l'Exercice de la Religion Prétenduë Réformée ſeroit rétabli dans les lieux où il étoit l'an 1620. IV. Que le Roi accorderoit pardon de toutes les entrepriſes du tems paſſé, comme levées d'armes & de deniers, & autres pareilles. V. Que les Articles 74. 75. 78. 79. de l'Edit de Nantes, ſeroient entretenus. VI. Que les tranſlations de Juſtice, de Bureaux, & de Receptes de Finances, ſeroient annullées. VII. Que ceux de la Religion Prétenduë Reformée ſeroient déchargez de tous Jugemens, & de toutes Sentences données contre eux. VIII. Que les priſonniers de guerre, qui n'avoient encore payé aucune rançon, ſeroient délivrez. IX. Que le 27. Article de l'Edit de Nantes, ſeroit obſervé. X. Que l'Article 82. du même Edit, ſeroit executé. XI. Que ceux de la Religion Prétenduë Réformée, ne tiendroient aucunes Aſſemblées, ſans Brévet du Roi, ſinon pour des choſes concernant ſimplement les Réglemens de la Diſcipline de leur Religion. XII. Qu'ils ne

* *Suite de la Rebellion de France, p. 438. b.*

ne feroient aucunes fortifications, ſans permiſſion du Roi. XIII. Que les Articles accordez pour la Rochelle, Iles & Païs d'Aunis ſeroient auſſi gardez.

Cette paix faite, avec les Huguenots, donna matiére aux Ennemis du Cardinal de Richelieu, de l'accuſer d'avoir peu de Religion, & peu d'égard au repos de l'Etat. * On publia quantité de Libelles en Latin contre lui, afin de le diffamer par toute l'Europe. Le Parlement de Paris en condamna quelques-uns, & le Cardinal ne manqua pas de gens, qui écrivirent pour lui; mais la meilleure réponſe, que l'on pût faire, auroit été de découvrir les veritables intentions du Cardinal, daus cette paix, telles qu'on les a marquées ci-deſſus. Mais ce que l'on ne fit pas alors, parce qu'il n'étoit pas à propos d'apprendre aux Huguenots, qu'on les trompoit; le tems l'a aſſez fait, & après l'année 1628. il n'y a eu perſonne qui ait accuſé ce Prélat d'être favorable aux Héretiques. Ces Libelles venoient de gens, qui n'avoient pas moins de vanité & d'ambition que lui, & qui n'en parloient mal, que parce qu'ils envioient ſon poſte; mais qui n'entendoient rien dans les affaires d'Etat, & connoiſſoient peu l'humeur du Cardinal. Le peu d'habileté de ceux, qui ont pluſieurs fois entrepris de le diffamer, comparée avec ſa conduite, faiſoit un effet ſi avantageux pour lui; que jamais il ne parût plus habile homme, que lors qu'on entreprit de cenſurer ſon Miniſtére.

Pour paſſer préſentement aux autres choſes, qui arriverent au commencement de l'année 1626. le Maréchal de Baſſompierre, après avoir diſpoſé les eſprits des Suiſſes, à lui accorder ce qu'il leur

* *Voyez en les titres dans la ſuite de la Rebellion p. 497. & ſuiv. & dans Aubery, Vie du Card. I. L. II. 7.*

vouloit demander, * ſe trouva dans leur Diéte de Soleurre, où il exhorta les Cantons à ſe réünir tous pour travailler à faire rendre la Valteline aux Griſons leurs Alliez, & leur promit toutes ſortes de ſecours, pour effectuer cette réſolution. Il ajoûta, que s'ils jugeoient qu'elle ne dût pas être renduë ſi-tôt, que Sa Majeſté Très-Chrêtienne le ſouhaitoit, c'étoit à leur prudence à pourvoir à ſa garde; & qu'il offroit, au nom du Roi, de ſe conformer à ce qu'ils réſoudroient, & de ſupporter, ou tous les frais néceſſaires, ou telle partie qu'ils ſouhaiteroient. Le même jour, les Cantons ayant formé la concluſion de leur Diéte, ils déclarerent qu'il étoit juſte que la Valteline & les Comtez de Chiavenne & de Bormio, fuſſent rendus aux Griſons leurs anciens Poſſeſſeurs; en quoi ils ſe joignoient aux ſentimens du Roi de France, tels que ſon Ambaſſadeur les leur avoir repréſentez. Le Nonce *Scappi* s'oppoſa, autant qu'il put, à cette réſolution; mais comme il étoit clair qu'il cherchoit uniquement l'avantage du Pape, ou du Roi d'Eſpagne, & non celui des Alliez des Suiſſes; il ne fut pas difficile au Maréchal de réfuter ce qu'il diſoit. Les Suiſſes, quoi que peu exercez en matiéres de Politique, virent bien que ce dernier avoit raiſon, † & lui donnerent la concluſion de leur Diéte par écrit. Elle portoit que comme les Cantons avoient ci-devant approuvé le Traité de Madrid, ils ne trouvoient rien non plus alors de plus à propos, que de perſiſter dans la même réſolution; ſavoir, que la Valteline, Chiavenne, & Bormio, fuſſent remiſes aux trois Ligues des Griſons, conformément à ce Traité, ſans y faire aucun changement; & avec les conditions qui

y

* *Le 13. de Janvier.* † *Le 17. de Janvier.*

y ſont contenuës, de rétablir l'exercice des deux Religions. Pour les autres choſes, que le Marêchal avoit propoſées, les Députez répondirent, qu'ils les rapporteroient à leurs Supérieurs. Ainſi le Marêchal, s'étant acquité heureuſement de ſa commiſſion, s'en retourna à Paris.

Dès le commencement de l'année, le Pape déclara, pour Légat en Eſpagne, le Cardinal François Barberin; quoi qu'il n'y eût pas d'apparence qu'il réüſſit mieux, parmi les Eſpagnols, que chez les François. Ce Cardinal reçut la Croix, le 27. de Janvier, dans un Conſiſtoire, qui ſe tint exprès. Peu de tems après, il ſe fit une Promotion de douze Cardinaux, entre leſquels étoient Marquemont, Archevêque de Lyon, & Spada, Nonce en France, dont j'ai parlé pluſieurs fois. Pour donner plus d'autorité à la Légation, le Pape fit expédier des ordres à pluſieurs perſonnes pour lever des Troupes; afin de les envoyer, diſoit-on, dans les Forts de la Valteline, qui lui ſeroient remis. Ces Troupes s'avancerent bien-tôt après, vers les Frontiéres de l'Etat Eccléſiaſtique pour traverſer le Milanès; entrer dans les Forts, que les Eſpagnols tenoient encore; & après les avoir retirez d'entre leurs mains, demander aux François ceux qu'ils avoient pris. Que ſi les François réfuſoient de rendre les Forts qu'ils avoient, ces Troupes, à ce que diſoit le Pape, tâcheroient de les recouvrer; non pour rompre avec la France, mais ſeulement pour aider les Catholiques de la Valteline à ſecouër le joug des Calviniſtes: comme les Miniſtres du Roi avoient dit l'année précédente, qu'il n'avoit aucun deſſein d'attaquer les Troupes du Pape, mais ſeulement de ſecourir les Griſons. Après avoir repris ces Forts, le Pape prétendoit les tenir quelques mois en dépôt, pen-

pendant leſquels on pourroit s'accorder. D'autres croyoient, que le Pape, qui avoit promis aux Eſpagnols de regagner les Forts, vouloit ſeulement paroître vouloir tenir ſa parole, ſans aller plus loin; & le Pontife lui-même le témoigna enſuite au Comte de Bethune.

On fut d'abord ſurpris en France, de cette réſolution du Pape, & lors que l'on apprit par la bouche du Nonce, que le Cardinal Barberin étoit parti pour l'Eſpagne, on craignit qu'il n'y eût quelque Traité ſecret, entre le Pape & cette Couronne. Mais le Nonce déclara non ſeulement, que le Pape ne faiſoit rien que pour le bien public, mais qu'il ne ſeroit pas même fâché, ſi les Couronnes s'accommodoient entre elles, ſans qu'il s'en mêlât. L'on crut qu'il falloit ſe dépêcher de conclure, avec les Eſpagnols; car Du Fargis avoit déja commencé à traiter en ſecret, avec le Comte d'Olivarès. Pour obliger les Eſpagnols à s'accommoder à des conditions avantageuſes à la France, on fit alors la paix avec les Huguenots; mais à deſſein de recommencer à attaquer la Rochelle, dès que le Traité avec l'Eſpagne ſeroit fait.

Cependant, pour ne pas être ſurpris, on envoya des gens, & de l'argent au Marquis de Cœuvres; avec ordre de faire de nouvelles levées parmi les Griſons, & parmi les Suiſſes: & de ſe tenir ſur ſes gardes. Les Troupes du Pape, compoſées de ſix mille Fantaſſins, & de cinq cens Chevaux, s'avançoient lentement; parce que les Eſpagnols qui les devoient fournir de vivres & de munitions, ne le faiſoient pas avec la diligence néceſſaire. Cependant le Pape reçût la nouvelle, que le Traité entre les Couronnes avoit été conclu, par le Comte d'Olivarès, & le Comte Du Fargis; ce qui

qui le tira d'un grand embarras, & dont il ne put s'empêcher de témoigner de la joie.

L'Ambaſſadeur de France à Madrid, après avoir tâché de découvrir la diſpoſition du Comte d'Olivarès, ſans attendre de nouveaux ordres, ſigna le 16. de Janvier un Traité, avant que de l'avoir communiqué à la Cour, & l'envoya enſuite en France. On lui avoit écrit quelques ſemaines auparavant, de traiter avec beaucoup de précaution, & de ne s'engager pas témérairement; mais il étoit déja ſi avancé dans ſa négotiation, quand il reçut ces ordres, qu'il crut ne pouvoir retourner en arriére. D'ailleurs ayant pluſieurs fois remarqué, que les deux principaux Articles, que la France tâchoit de gagner, étoient, de conſerver la Souveraineté aux Griſons, & de faire déſiſter les Eſpagnols du paſſage de la Valteline; il lui ſembloit d'avoir ſatisfait à ſes inſtructions, en obtenant ces deux points.

Mais on fut étrangement ſurpris en France, ou au moins l'on feignit de l'être, lors qu'on vit un Traité, auſſi important, que l'étoit celui-là, ſigné, diſoit-on, ſans ordre, & ſans qu'on l'eût vû auparavant. La premiére choſe, que l'on parla de faire, fut de rapeller Du Fargis, & de déclarer nul ce Traité; l'on demeura, en apparence, quelque jours dans cette réſolution, & tous les Miniſtres blâmoient hautement une conduite auſſi précipitée, que l'avoit été, diſoient-ils, celle de cet Ambaſſadeur; mais on dit enſuite que l'on craignoit, que ſi on deſapprouvoit tout à fait ce Traité, on n'attribuât cela plûtôt à la légereté de la Cour, qu'à la malhabileté de Du Fargis; parce que ce n'étoit pas la premiere fois, qu'on avoit rétracté ce que des Miniſtres avoient fait. On s'apperçût de plus, par les diſcours du Marquis de

Mirabel, que les Eſpagnols ne regardoient pas ce Traité, comme ſi bien conclu, qu'on n'y pût rien changer; ce qui fit réſoudre le Roi à envoyer un Courier à Du Fargis, pour lui reprocher ſa témérité, & pour lui faire ſavoir, que l'on entendoit qu'il réparât ſa faute, en corrigeant le Traité qu'il avoit fait ſi à la hâte. On lui envoya en même tems la maniére, dont on entendoit que les Articles fuſſent changez, & ordre de faire beaucoup valoir cette démarche; comme étant une marque ſenſible de l'inclination, que le Roi Très-Chrêtien avoit pour la paix. On ajoûtoit, que ſi le Comte-Duc vouloit ſouſcrire les Articles, comme on les avoit corrigez, il les ſignât auſſi, & qu'en même tems il en donnât avis aux Miniſtres Etrangers, qui étoient à la Cour d'Eſpagne; en leur diſant, que ſans commiſſion, & ſur ſes propres riſques, il avoit ſigné un Traité, qu'il croyoit avantageux au Roi ſon maître, & à ſes Alliez; parce que les Eſpagnols rénonçoient au paſſage de la Valteline, & rendoient la Souveraineté de ce Païs-là aux Griſons : Que ſi le Comte-Duc refuſoit de faire aucun changement, dans le Traité, il prît congé à l'inſtant, & vint rendre compte de ſa conduite ; mais que ſi le Miniſtre Eſpagnol vouloit changer quelque choſe, il envoyât à la Cour ces changemens, ſans rien temoigner à ceux des Princes Etrangers.

Le Comte du Fargis ayant reçû ces ordres, monta à cheval, pour ſe rendre à la Cour d'Eſpagne; qui étoit partie pour le Royaume d'Arragon, & qu'il trouva à Barcelonne. Il parla ſi fortement au Roi & aux Miniſtres d'Eſpagne, qu'il les porta à ſouffrir que l'on fît quelque changement dans le Traité; mais ils ne voulurent pas accepter tous ceux qu'il leur propoſa, quoi qu'ils accordaſſent plus,

plus, que par le Traité précédent. Cependant Du-Fargis, croyant avoir réparé ſa faute, ne laiſſa pas de ſigner, parce que le Comte-Duc ne voulut pas lui donner le tems d'en écrire en France. Cela étant fait, il en donna avis aux Miniſtres, qui étoient à la ſuite du Roi d'Eſpagne. * Il convint néanmoins avec le Comte d'Olivarès, que le Traité ſeroit datté du 16. de Mars 1626. comme fait à *Mouzon*, quoi que ce ne fût qu'à Barcelonne; parce qu'on n'avoit pas voulu que le Légat, qui étoit arrivé auparavant dans cette Ville y intervînt, à cauſe des longueurs que cela auroit cauſé; ce qui avoit fait qu'on lui avoit déja dit, que le Traité étoit conclu, avant ſon arrivée.

Les principaux Articles de ce Traité ſe réduiſoient à ceci. I. Que les affaires des Griſons & de la Valteline ſeroient remiſes dans le même état, où elles étoient en 1617. par lequel moyen on conſervoit la Souveraineté aux Griſons, & la diſpoſition abſoluë du paſſage à la France, qui en étoit alors en poſſeſſion. II. Qu'il n'y auroit à perpétuité, dans la Valteline, aucun autre Exercice, que celui de la Religion Catholique. III. Que les Habitans de ce Païs-là pourroient élire leurs Gouverneurs & leurs Magiſtrats, tous Catholiques, ou Griſons, ou de la Valteline. IV. Que cette élection ſeroit confirmée par les Griſons, ſans pouvoir la rejetter. V. Que tous les Forts de la Valteline ſeroient remis entre les mains du Pape pour être incontinent raſez. VI. Que les deux Rois travailleroient à pacifier leurs Confédérez, & qu'ils ne leur donneroient aucun ſecours, ni ouvertement, ni en ſecret, pour continuer la guerre; qu'après avoir tenté inutilement toutes ſortes de voies, pour les accorder.

Le

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p.* 1123

Le Cardinal de Richelieu communiqua la ſubſtance de ce Traité, avant qu'il eût été corrigé, au Prince de Piémont, qui étoit venu à la Cour, pour ſe plaindre du Connêtable & de ſon Gendre. Quand ce Prince vit, qu'on n'avoit eu aucun ſoin des intérêts particuliers de ſa Maiſon, il s'emporta extrémement contre ce Traité; & les Miniſtres de France, comme pour le conſoler, ſe plaignoient auſſi très-fortement de Du Fargis; mais ils ajoûtoient que le Roi, pour ne pas paſſer pour un Prince de mauvaiſe foi, étoit obligé de ratifier ce que ſon Envoyé avoit ſigné, parce qu'on ne croiroit jamais qu'il l'eût fait ſans ordre. *Contarini*, Ambaſſadeur Extraordinaire de Veniſe, ne ſe plaignoit guere moins de ce Traité, auquel il prétendoit que la République auroit dû avoir part; & il étoit d'autant plus fâché, * qu'ayant été averti que la France traitoit avec l'Eſpagne, & l'ayant dit, on s'étoit moqué de lui comme d'un Viſionnaire; ſur ce que le Cardinal de Richelieu avoit aſſuré au Maréchal de Baſſompierre, qu'il n'y avoit rien de ſemblable.

Le Traité de Mouzon ayant été corrigé, comme on l'a dit, & ratifié par le Roi; dès que le Courrier, qui porta la ratification en Eſpagne, fut revenu, on le communiqua aux Ambaſſadeurs de Veniſe & de Savoie; car le Prince de Piémont étoit déja parti, aſſez mal ſatisfait de la Cour, dont il n'avoit pas été reçu avec les mêmes honneurs qu'auparavant, quoi qu'on ne lui eût rien témoigné. Lors que Charles-Emanuel fut averti, par ſon Ambaſſadeur, de ce qui s'étoit paſſé, & qu'il vit les Articles du Traité, il écrivit au Roi une Lettre pleine de colere; où il parloit d'une maniére très-choquante des Miniſtres, & déſignoit par-

* *Siri Mem. Rec T. III. p. 102.*

particuliérement le Cardinal. Il traitoit ce qu'on lui avoit fait, d'une *prodigieuſe trahiſon*. L'Ambaſſadeur Contarini vouloit ſe retirer, & parloit auſſi très-mal de tous les Miniſtres, mais ſur tout du même Cardinal, qu'il traitoit de diſſimulé & de fourbe. En effet, il étoit viſible qu'il les avoit tous duppez; en leur niant que le Roi traitât avec l'Eſpagne, & en les repaiſſant d'eſpérances, pour la Campagne de cette année, dans le tems auquel le Traité ſe concluoit. On crut même que, quoi que l'on grondât à la Cour contre Du Fargis, il n'avoit rien fait ſans la participation du Cardinal; ſans laquelle il n'auroit jamais oſé ſigner deux Traitez, comme ſans ordre. C'eſt une faute trop groſſiére, & où il s'agit trop viſiblement de tout ce qu'un Miniſtre peut avoir de plus cher, pour y tomber une ſeule fois; bien loin de la commettre deux fois, l'une après l'autre.

Le Cardinal affectoit, *en ce tems-là, de dire qu'il vouloit demander au Roi la grace de le décharger du ſoin des affaires; parce que ſa ſanté ne lui permettoit pas de continuer, comme il avoit commencé. Mais ſa conduite, pendant les deux années de ſon Miniſtére, qui s'étoient écoulées, & les deſſeins, qu'il s'étoit propoſez, faiſoient aſſez voir le contraire. Il en diſoit encore quelques autres raiſons, qui ne perſuadoient perſonne; comme lors qu'il aſſuroit au Cardinal Spada, qu'il avoit envie d'aller faire un voyage à Rome, & d'y demeurer trois mois, dans le tems où ſa préſence étoit la plus neceſſaire à la Cour; pour ſe ſoûtenir contre les envieux, que ſa trop grande autorité lui avoit faits. Mais ſes autres diſcours ne permettoient pas de croire, qu'il parlât ſérieuſement; quoi que le menſonge y fût tellement

* *Siri Mem. Rec. T. V. p.* 121.

ment mêlé parmi la verité, qu'il n'étoit pas facile de les diſtinguer. Il * dit un jour au même Spada, „ que dans l'eſpace de dix-huit mois il eſpé„roit de faire ſi fort changer la face des affaires en „France, qu'on auroit de la peine à la reconnoî„tre; il ajoûta, qu'on verroit les Huguenots ex„tirpez, les Tailles ôtées, & les Parlemens ren„dus plus illuſtres. Il effectua la premiére choſe, au moins à l'égard de la Rochelle; mais pour les autres, le bon Prélat n'y penſa jamais.

Il y avoit quelques § années, que les Princes Proteſtans d'Allemagne avoient fait une Ligue, pour s'oppoſer aux entrepriſes de la Maiſon d'Autriche, & le Roi de Dannemarc en étoit le Chef. Comme il n'étoit nullement en état de lui réſiſter, avec les forces des Confédérez & les ſiennes; il avoit tâché de porter la France à rompre avec l'Eſpagne, pour empêcher qu'elle ne pût donner du ſecours à l'Empereur. Le Cardinal lui avoit donné eſpérance, comme à divers autres Princes, que les Couronnes entreroient bien-tôt en guerre ouverte; & les affaires du Piémont, & de la Valteline, ſembloient en être des préludes. Les intérêts des Griſons, que les Miniſtres du Roi diſoient par tout qu'il étoit réſolu de ſoûtenir, comme les ſiens, paroiſſoient incompatibles avec les prétenſions des Eſpagnols; dont il n'y avoit point d'apparence, qu'ils ſe relâchaſſent. Mais le Roi, après avoir tant parlé du ſoin, qu'il devoit avoir de ſes Alliez, les abandonna preſque entiérement; puis qu'il permit que l'on dépouillât les Griſons du Gouvernement Civil, auſſi bien que de la liberté de l'exercice de leur Religion, dans la Valteline; ſans qu'il eût aucune apparence de droit, de

* *Le 16. de Juillet. Ibi l. p. 127.*

§ *Voyez Pufendorf Rer. Suecic. Lib. I.*

de céder ce qui ne lui appartenoit pas, comme les Eſpagnols n'en avoient non plus aucun de l'exiger. Mais l'intérêt des Griſons étoit ce à quoi l'on penſoit le moins, quoi que ce fût la choſe, dont on parloit alors le plus; & par-malheur ils étoient trop foibles, pour s'en reſſentir, & les Suiſſes trop bonnes gens, pour prendre leur parti, avec la chaleur qui auroit été néceſſaire. Le Cardinal ne penſoit pas même à l'honneur du Roi, ſur quoi il avoit ſi fort inſiſté en apparence, qu'autant qu'il s'accommodoit à ſes intérêts particuliers. C'eſt ce qui fit conclurre le Traité de Monzon, parce qu'il n'étoit pas avantageux au Cardinal, dans le commencement de ſa faveur, que l'Etat fût embarraſſé dans une guerre étrangere; pendant que l'on travailloit au dedans à lui enlever l'Autorité Suprême, qu'il commençoit à uſurper ſur tous les autres Miniſtres.

On a dit ci-deſſus, que le Maréchal de Roquelaure étant mort, le Duc d'Anjou, que l'on nomma depuis Duc d'Orléans, avoit demandé le Bâton pour le Colonel d'Ornano, ſon Gouverneur; mais qu'il n'avoit pû l'obtenir. Peu de tems après, comme on préparoit une Armée, pour attaquer la Rochelle, Monſieur en demanda le commandement; mais comme on ſavoit qu'en cela il étoit pouſſé par le Colonel, qui commanderoit ſous ſon nom, le Roi lui fit entendre, qu'il lui accorderoit ſa demande, s'il congedioit Ornano. Cette réponſe, à laquelle il ne s'étoit point attendu, le fâcha extraordinairement; & il aima mieux renoncer à ce qu'il avoit ſouhaité, que de ſe priver d'un homme, en qui il avoit la derniére confiance. Néanmoins, il preſſa ſi fort le Roi de lui accorder le Bâton de Maréchal, que l'on délibéra dans le Conſeil, lequel étoit le meilleur, de ſatis-

faire Monſieur; ou de ſe défaire du Colonel, en le faiſant aſſaſſiner. Enfin le Roi aima mieux donner à ſon Frere la ſatisfaction de voir ſon Gouverneur Maréchal de France, que de le faire tuer.

Le Cardinal de Richelieu * étant monté à un degré de faveur, qui faiſoit, que pour obtenir quelque choſe, on lui faiſoit plûtôt la cour qu'au Roi, ou aux Princes du Sang; il regarda dès-lors comme contraires à ſes deſſeins, ceux qui ne vouloient pas dépendre de lui. Ainſi après avoir tâché de gagner Ornano, ſoit à cauſe de ſes qualitez perſonnelles, ſoit parce qu'il étoit Gouverneur du Frere unique du Roi qui n'étoit pas d'une ſanté fort grande, & qui n'avoit point d'enfans; comme il vit qu'il n'en pouvoit venir à bout, il commença à conſidérer le Maréchal, comme un homme dont il devoit ſe défier. Il n'en fallut pas davantage, pour travailler à le perdre; & le Cardinal prit des meſures, pour le rendre coupable. Il ſe ſervit, dans cette affaire, du bon P. Joſeph, le principal inſtrument de ſes deſſeins les plus importans & les plus ſecrets. Ce Capucin feignit d'avoir une eſtime & une amitié particuliére pour le Maréchal, & lui fit entendre, comme ſon ami, qu'il étoit tems qu'il penſât à faire en ſorte. que Monſieur entrât dans le Conſeil, pour aquerir quelque connoiſſance des affaires d'Etat. Il lui dit même que ce Prince ne pouvoit pas craindre d'être refuſé, non ſeulement à cauſe de ſa naiſſance, mais encore à cauſe de ſon mérite. On ne pouvoit rien dire, qui flattât plus agréablement l'ambition du Maréchal, qui regardoit l'avancement de ſon Maître, comme le ſien propre. On croit facilement ce que l'on ſouhaite, & l'on trouve mille raiſons, pour l'appuyer. Le Maréchal jugeoit qu'en effet, le bien de l'Etat demandoit

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 131. & ſuiv.*

que

que le Duc d'Anjou s'inſtruiſit dans l'Art de régner; puis que le Roi n'ayant point d'enfans, la Couronne pourroit bien lui tomber un jour ſur la tête; & il étoit certain que, ſi Monſieur étoit une fois dans le Conſeil, il ne manqueroit pas d'y faire entrer le Maréchal. Ce dernier, plein de ces penſées, s'ouvrit là-deſſus au Roi, & lui dit, qu'il ſeroit bon que ſon Frere prît quelque connoiſſance des affaires d'une Couronne, à la conſervation de laquelle il étoit ſi fort intéreſſé; mais que ſi on ne le faiſoit pas entrer dans le Conſeil, on lui devoit au moins accorder le commandement des Armées.

Le Roi redit au Cardinal la propoſition, que lui avoit faite le Maréchal d'Ornano; & il ne fut pas difficile à ce Prélat de tourner cette demande d'une maniére très-odieuſe, & de perſuader à Sa Majeſté de lui refuſer tout. Le Roi craintif & défiant, crut facilement, comme le Cardinal le lui diſoit, que le Maréchal inſpiroit des penſées trop ambitieuſes à un Prince; qui devoit ſuccéder immédiatement à Sa Majeſté, en cas qu'Elle n'eût point d'enfans; & qu'il ne demandoit le commandement d'une Armée, que pour s'en ſervir contre celui, qui la lui auroit donnée; ou au moins pour partager avec lui la Couronne. Le Cardinal prévoyoit facilement, que Monſieur étant refuſé de ce qu'il demandoit, il voudroit ſe retirer de la Cour; ou que s'il y demeuroit, il ne manqueroit pas de marquer ſon chagrin par des paroles, qui ſeroient propres à augmenter la défiance de Roi. Cependant ce Prélat entretenoit toûjours avec le Maréchal l'amitié extérieure, qu'il lui avoit témoignée depuis long-tems, & le loüoit en public; pendant qu'il le perdoit en particulier, dans l'eſprit du Roi, en lui faiſant entendre, qu'il

pourroit bien porter Monſieur, à quelque deſſein funeſte à l'Etat. Il réüſſiſſoit admirablement, dans ces ſortes d'accuſations, parce qu'il ſembloit qu'il n'avoit aucun intérêt en cela, que celui du Roi; de qui il tenoit toute ſa fortune, & toute ſon autorité; au lieu que ſes envieux paroiſſoient avoir d'autres Maîtres que Sa Majeſté, deſquels ils attendoient leur avancement, plûtôt que du Roi.

Monſieur, dès l'année 1625. * avoit commencé à rechercher *Mademoiſelle de Montpenſier*, Fille unique de *Henri de Bourbon*, *Duc de Montpenſier*; mais la Cour étoit contraire à cette recherche, & l'on avoit ordonné à Ornano de tâcher d'en détourner le Duc d'Anjou, comme il l'avoit fait. On dit § qu'il s'étoit ſervi de motifs, propres à cauſer quelque jour des brouilleries. C'étoit qu'il avoit dit à Monſieur, qu'en épouſant une Sujette du Roi, il en deviendroit lui-même encore plus Sujet qu'auparavant, & que leur fortune ſeroit entiérement entre les mains de Sa Majeſté & du Miniſtre: Que ſi dans ce tems-là, il n'avoit que faire de ſecours étranger, il pourroit arriver quelque jour qu'il en auroit beſoin, ſi jamais le Roi l'abandonnoit à l'eſprit altier & violent du Cardinal: Que dans une conjoncture, comme celle-là, il ne pourroit trouver aucun ſecours dans le Royaume, ni dehors; s'il n'étoit étroitement allié à quelque Maiſon Souveraine, & capable de l'aſſiſter.

Le Roi averti de ces avis donnez à ſon Frere, par le Maréchal, pour retirer Monſieur de ces intrigues, † le fit entrer dans le Conſeil Etroit, comme

* *Memoires de Baſſomp. T. II. p.* 317.
§ *Siri Mem. Rec. T. VI. p.* 132.
† *Le* 2. *de Mai. Baſſomp. T. II. p.* 360.

me de ſon propre mouvement, après l'avoit refuſé à Ornano. Ce dernier ſe plaignit d'abord, de ce qu'on avoit mis Monſieur dans le Conſeil, ſans en dire un mot au plus fidéle de ſes Serviteurs, & qui avoit tâché de lui en procurer l'entrée. Il demanda enſuite d'y entrer lui-même, prétendant qu'on le lui avoit promis dès le tems du Duc de Luines. Comme le Roi réfuſoit de le lui accorder, il le pria au moins de lui permettre d'y accompagner Monſieur, & d'y demeurer debout, comme les Secretaires d'Etat. Mais plus il preſſoit, plus il trouvoit le Roi éloigné de conſentir à ce qu'il ſouhaitoit; ce qui fit qu'il marqua ſon mécontentement, en des termes qui déplurent à Sa Majeſté. Deux jours après, le Roi, étant à Fontainebleau, le fit arrêter, avec *Maſargues*, & *Ornano* ſes Freres, *Chaudebonne*, Maréchal des Logis, & divers autres, ſuſpects au Miniſtre. On les mit à la Baſtille, d'où l'on conduiſit le lendemain le Maréchal au Bois de Vincennes. On les accuſa d'abord en général, d'avoir conſpiré contre le Roi & le premier Miniſtre, pour ſe rendre Maîtres du Gouvernement; & l'on en dit encore davantage depuis, comme s'ils avoient voulu attenter à la vie du Roi.

Monſieur, dès qu'il apprit cette nouvelle, courut s'en plaindre au Roi; & comme il entra dans ſon Apartement, il fut ſurpris que l'on refuſât l'entrée à ſa ſuite, ce qui augmenta encore ſon chagrin. Le premier du Conſeil, qu'il rencontra, fut le Chancelier d'Aligre, à qui il demanda ſi c'étoit par ſon avis, que l'on avoit mis en priſon le Maréchal d'Ornano? D'Aligre craignant la colere du Duc, repliqua qu'il en étoit ſurpris lui-même, & qu'il n'en ſavoit pas la raiſon; parce quil n'avoit pas été a Conſeil, lors que cette ré-

réſolution avoit été priſe, ce qui étoit faux. Cette réponſe foible, pour un Chancelier de France, qui auroit dû, comme Chef du Conſeil, répondre que le Roi en avoit ſans doute de bonnes raiſons, offenſa auſſi le Roi, ou plûtôt le Cardinal, qui ne vouloit pas que l'on entrât foiblement dans ſes deſſeins; & peu de tems après, * on ôta les Seaux à d'Aligre, pour les donner à *Michel de Marillac*, Surintendant des Finances, alors entiérement dépendant du Cardinal. Monſieur fit enſuite la même demande au Cardinal, qui lui répondit fiérement, que pour lui il ne lui parleroit pas comme avoit fait le Chancelier; & qu'ils avoient conſeillé l'un & l'autre au Roi, de faire mettre en priſon le Maréchal, ſur ce que Sa Majeſté Elle-même leur en avoit raconté. Il auroit pû dire, ſur les avis qu'il avoit fait lui-même donner au Roi, qui ne voyoit plus rien, que par ſes yeux. C'eſt ce qui fit qu'en ce tems-là on publia un Libelle contre lui, intitulé, § *le Roi du Roi*, où l'on montroit que le Cardinal prenoit autant d'autorité ſur les volontez du Roi, que le Roi en avoit ſur celles de ſes autres Sujets.

Mais pour revenir à Monſieur, il ſe plaignit fortement au Roi, de l'empriſonnement du Maréchal. Il lui dit qu'on le devoit auſſi mettre en priſon, lui Gaſton, parce qu'il étoit auſſi coupable qu'Ornano : Qu'on les pouvoit légitimement accuſer l'un & l'autre, d'avoir eu trop d'affection pour Sa Majeſté, & pour le bien de l'Etat : Que pour lui, ſi l'on faiſoit mourir le Maréchal, nonobſtant ſon innocence, il vouloit mourir avec lui : Qu'il le voyoit tombé enfin dans le piége, que ſes ennemis lui avoient tendu, depuis long-tems

* *Sur la fin de Juin.*

§ *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 8.*

tems; mais qu'il eſperoit de la juſtice de Sa Majeſté, qu'Elle n'abandonneroit pas ſon Frere & un Officier de la Couronne, à la fureur de leurs ennemis : Que s'il découvroit jamais l'auteur de l'empriſonnement du Maréchal, il n'y avoit que les bras du Roi, qui le puſſent garantir d'une vengeance légitime.

Plus Gaſton s'emportoit, en faveur du Maréchal, plus il perſuadoit le Roi qu'Ornano étoit abſolument Maître de l'eſprit de ſon Frere, & qu'il abuſoit de ſon pouvoir, auprès de lui. Ces mêmes emportemens faiſoient encore deux effets, que le Cardinal ſouhaitoit, c'étoit qu'ils augmentoient la défiance que ce bon Prélat tâchoit de jetter dans l'eſprit du Roi contre Monſieur; & que la mauvaiſe humeur, que le Roi faiſoit paroître à ſon Frere, tenoit ce Prince dans la crainte, & l'empêchoit de rien entreprendre.

Le Roi lui répondit, que ſi l'on trouvoit le Maréchal coupable, il croyoit Monſieur trop bon Frere, & trop affectionné à l'Etat, pour entrer dans le deſſein d'y cauſer des brouilleries : Que l'on ſe ſervoit de ſon nom, mais qu'il diſtingueroit toûjours les intérêts de ſon Frere, de ceux d'Ornano. Gaſton repliqua, qu'il mourroit plûtôt, que d'abandonner un homme, qui n'étoit coupable que parce qu'il étoit ſon Serviteur; mais il ne pût empêcher que l'on n'emmenât le lendemain le Maréchal au Bois de Vincennes, comme je l'ai déja dit. Cependant ce Prince envoya *Capeſtan*, Lieutenant d'une Compagnie Corſe, pour porter une Lettre à la Maréchale d'Ornano; par laquelle il lui marquoit les bons offices qu'il tâchoit de rendre à ſon Epoux, & la part qu'il prenoit en ſa douleur. Le Cardinal averti, par ſes Eſpions, que Monſieur écrivoit à la Ma-

rêchale, fit mettre promptement, des Gardes à toutes les avenuës de la Forêt de Fontainebleau, pour arrêter le Courrier de Monſieur; mais Capestan, qui avoit été Page du Marêchal d'Ornano, ſe fit paſſage au travers de ces Gardes, dont il bleſſa quelques-uns. La Marêchale répondit à l'inſtant, pour remercier le Duc d'Anjou, & donna ſa Lettre à un de ſes gens traveſti en Laquais, pour la rendre à *Puylaurens*, ou à *Goulas*, Domeſtiques de Monſieur, qui auroient ſoin de la lui remettre. Ce dernier la reçût, & comme il étoit Penſionaire du Cardinal, il la lui fut mettre entre les mains; après quoi il dit à Monſieur, en faiſant le fâché, qu'il avoit reçû un Billet de la Marêchale pour ſon Alteſſe, mais qu'il l'avoit perdu. Ce Prince ſut bien-tôt après qui l'avoit trouvé, lors que le Cardinal le fit lire en plein Conſeil, en ſa préſence. Gaſton ne ſut jamais, ni ſe garantir de l'infidélité de ſes Domeſtiques, ni les punir pour l'avoir trahi; & l'on diſoit de *l'Abbé de Riviére*, l'un de ces Serviteurs infideles, *qu'il devoit bien ſavoir combien ſon Maître peſoit, puis qu'il l'avoit vendu pluſieurs fois.* Ainſi lors que ce Prince alloit parler au Roi, en faveur du Marêchal, il trouvoit Sa Majeſté préparée à lui répondre, comme ſachant ce qu'il lui devoit dire; parce que Gaſton en faiſoit confidence à des gens, qui le rapportoient au Cardinal. Enfin, pour ſe défaire de ſes importunitez, le Roi lui dit, que s'il continuoit à lui en parler, le Marêchal ne s'en trouveroit pas mieux; * & Monſieur eut la baſſeſſe de ſigner le jour de la Pentecôte un Acte, que le Roi & la Reine-Mere ſignerent auſſi; par lequel il promettoit tout honneur, reſpect, & ſervice au Roi

* *Le 31. de Mai Voyez Aubery, Vie du Cardinal, Liv II. c. 8.*

Roi, & remettoit à ſa bonté Royale, de traiter favorablement le Maréchal d'Ornano, ſur la très-humble priére qu'il lui en avoit faite. Il rendit même viſite au Cardinal, dans ſa Maiſon de *Limours*, où le Cardinal s'étoit retiré ſur la fin du mois de Mai, ſous prétexte d'indiſpoſition.

De-là le Cardinal écrivit au Roi, * pour le ſupplier de lui permettre de ſe retirer tout à fait de la Cour, & lui fit répreſenter, „que n'ayant cû juſ-„qu'alors d'autre paſſion, en le ſervant, que la „gloire de Sa Majeſté, & le bien de l'Etat, il a-„voit un extrême déplaiſir de voir la Cour parta-„gée, & toute la France menacée d'embraſement, „à ſon occaſion : Que la vie ne lui ſeroit d'aucu-„ne conſidération, toutes les fois qu'il s'agiroit „de l'employer, pour le bien de la Couronne; mais „qu'il lui fâchoit de ſe voir en danger continuel „d'être aſſaſſiné à la Cour, comme il lui étoit „preſque inévitable, étant tous les jours environ-„né de perſonnes qu'il ne connoiſſoit pas : Que ſi „néanmoins Sa Majeſté vouloit qu'il continuât „de la ſervir, avec le même danger, il s'y réſou-„droit aveuglément; puis qu'il faiſoit profeſſion „de n'avoir autre intérêt que ceux de l'Etat, ni „d'autre volonté, que celle du Roi : Mais que „l'opinion qu'il avoit, que le Roi ne prendroit „pas plaiſir à lui voir terminer ſa vie, par une mort „ſi peu honorable; à laquelle même il ne pourroit „pas être expoſé, que l'Autorité Royale ne fût „bleſſée; lui donnoit la hardieſſe de ſupplier Sa „Majeſté de trouver bon, qu'il s'éloignât de la „Cour, & qu'il ruinât par ſa retraite, le deſſein „des Mécontens, en leur ôtant le prétexte, qu'ils „avoient pris d'abattre ſa trop grande faveur.

Le Cardinal écrivit la même choſe à la Reine-Me-

§ *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c.* 8.

Mere; & la ſupplia de lui obtenir cette grace du Roi, „qu'on lui devoit, diſoit-il, d'autant moins „refuſer, qu'il craignoit que ne ménageant pas „mieux ſa ſanté, qu'il n'avoit fait juſqu'alors, „elle ne lui permettroit pas encore longtems de „ vaquer aux affaires. Mais cette demande, qui ſe faiſoit, après avoir donné l'allarme au Roi, par la découverte de la Conſpiration du Maréchal d'Ornano, n'étoit que pour tromper le Peuple, & lui faire accroire, que le Cardinal étoit l'homme du Royaume le plus exempt d'ambition, quoique ſes ennemis l'accuſaſſent du contraire. Le Roi, qui trembloit de tomber entre les mains de ſon Frere, qu'il avoit pluſieurs fois maltraité, n'avoit garde de ſe défaire du Cardinal, dans cette conjoncture. Il lui écrivit donc une Lettre, de ſa propre * main, concertée avec la Reine-Mere; qui avoit encore plus beſoin du Cardinal que le Roi, & par laquelle Sa Majeſté prioit ce Prélat, de ne penſer pas à la retraite. Le Roi lui diſoit, que ſon ſervice lui avoit toûjours été infiniment utile, mais qu'il étoit à preſent néceſſaire à l'Etat & que ſans l'appui de ſon Miniſtére, tous les intérêts de la Couronne courroient riſque d'être ruinez: Qu'il lui promettoit ſa protection contre le Duc d'Anjou, & contre tous les Princes, & tous les Seigneurs: Que comme il lui avoit découvert, par le paſſé, le mal qu'on diſoit de lui, deſormais il lui diroit auſſi toutes les calomnies qu'il en entendroit dire, avec les noms des Calomniateurs, ſans exiger de lui aucune juſtification; parce qu'il étoit trop convaincu de ſa fidelité, par ſes ſervices.

Dans le même tems, on commença à découvrir

* *Datt'e de Blois du 9. de Juin. Siri Mem. Rec. T. VI. p. 151.*

vrir plus clairement les deſſeins des Mécontens, par le moyen de *Henry de Tallerand*, *Marquis de Chalais*, Maître de la Garderobe. *On dit qu'entre neuf perſonnes, des amis du Duc d'Orleans, & du Maréchal d'Ornano, il s'étoit tenu un conſeil; dans lequel il avoit été réſolu d'aller aſſaſſiner le Cardinal à *Fleury*, où il étoit alors. Le Marquis de Chalais, qui étoit des neuf, fit confidence de ce deſſein au *Commandeur de Valençay*, qu'il ne put gagner. Au contraire, le Commandeur le cenſura âprement, de ce qu'étant Domeſtique du Roi, il oſoit faire une entrepriſe de cette nature, contre le premier Miniſtre. Il ajoûta, qu'il l'en devoit aller avertir, & que s'il ne le faiſoit pas, il l'iroit lui-même déceler. Intimidé par les menaces de Valençay, il conſentit à cela; ils partirent tous deux, pour aller à Fleury, & Chalais déclara au Cardinal une partie de ce qu'il ſavoit. Il lui dit, que Monſieur devoit feindre de vouloir venir dîner à Fleury, & qu'il enverroit dès le matin ſes Officiers; en apparence pour lui préparer ſon dîner, mais dans le fonds pour s'y trouver le plus fort. Le Cardinal remercia le Marquis & le Commandeur, & les pria d'aller dire la même choſe au Roi, à Fontainebleau. Ils y furent à l'inſtant, & à onze heures du ſoir, le Roi ordonna à trente de ſes Gendarmes, & à autant de Chevaux-Legers, de ſe rendre inceſſamment à Fleury, pour faire ce que le Cardinal leur ordonneroit. La Reine-Mere y envoya auſſi tous ſes Officiers, pour l'aſſiſter dans cette occaſion.

Il arriva en effet que, comme Chalais l'avoit dit, ſur les trois heures du matin les Officiers de Monſieur arriverent à Fleury, comme pour lui apprêter ſon dîner. Dès-lors le Cardinal leur céda ſon

* *Baſſomp. Mem. T. II. p. 362.*

ſon Logis, & s'en alla bien accompagné à Fontainebleau, où il ſe rendit droit à la Chambre de Monſieur; qui ſe levoit, & qui fut extrémement ſurpris de le voir. Il fit des reproches au Duc d'Anjou, de ce qu'il ne lui avoit pas fait l'honneur de lui commander de lui faire apprêter à dîner, & dit qu'il l'auroit fait le moins mal qu'il auroit pû; mais qu'il avoit remis la Maiſon à ſes Gens, dès qu'ils avoient paru. Les ennemis du Cardinal ne pouvoient comprendre, comment il avoit découvert l'entrepriſe, qui s'étoit faite contre lui; parce qu'ils croyoient ne l'avoir confiée qu'à des perſonnons dont ils étoient aſſurez. Le Cardinal diſoit en avoir appris les premiéres nouvelles des Païs étrangers; mais aparemment pour cacher celui, qui avoit décelé les autres. * Il lui ordonna même, & lui fit commander par le Roi, de feindre d'être dans la même diſpoſition qu'auparavant, pour mieux découvrir les deſſeins des ennemis de ce Miniſtre; § mais Chalais les trompa une ſeconde fois, il avoüa à ceux qui avoient formé le deſſein de faire périr le Cardinal, que c'étoit lui qui l'avoit découvert, de crainte que Valençai ne le prévint; & leur promit d'être plus fidéle à l'avenir, leur donnant cet aveu de ſa faute, pour marque de ſa ſincerité.

Ainſi la partie ne ſe rompit pas pour cela, & l'on en accuſoit, outre le Duc d'Anjou, diverſes perſonnes du premier ordre; comme le Comte de Soiſſons, le Duc de Longueville, le Duc de Vendôme, le Grand-Prieur de France, la Ducheſſe de Chevreuſe, le Duc d'Eſpernon, le Marquis de la Valette, & pluſieurs perſonnes de moindre qualité.

Peu

* *Mem. d'Aub. T. I. p.* 284. *dans le Procès de Chalais.*
§ *Mem. de Baſſomp T. II. p.* 364.

Peu de tems après, la Cour étant allée à Blois, Chalais, dont la Chambre étoit contiguë à l'Appartement de Gaſton, eut avec lui pluſieurs Conférences, dans le Cabinet de ce Prince, pendant la nuit, & le Cardinal ne manqua pas d'en être averti. Le Grand-Prieur, qui étoit de la partie, voyant que depuis la premiére imprudence de Chalais, l'affaire étoit découverte, affecta de faire de grands complimens au Cardinal, incomparablement plus fin que lui. Ce Prélat le reçut toûjours parfaitement bien, & feignit d'être entiérement dans ſes intérêts. Le Grand-Prieur le crut enfin ſi fort de ſes amis, qu'un jour il le pria de lui faire avoir la Charge d'Amiral de France, qui étoit au Duc de Montmorenci. Le Cardinal feignit d'y avoir penſé de lui-même, & dit qu'il en feroit parler à Montmorenci; ou qu'il feroit en ſorte que le Roi la ſupprimât, & qu'il en donnât l'exercice au Grand-Prieur, par commiſſion. Il ajoûta, qu'il ſeroit néceſſaire que le Duc ſon Frere, qui étoit en ſon Gouvernement de Bretagne, vint à la Cour pour en remercier le Roi avec lui. Le Duc de Vendôme, qui n'aimoit point le Cardinal, & qui connoiſſoit ſon eſprit vindicatif, n'avoit pas voulu venir à la Cour, de peur qu'il ne lui joüât quelque piéce; & le Cardinal, réſolu de lui faire ôter ſon Gouvernement, cherchoit les moyens de l'en faire ſortir, ou par force, ou par adreſſe, lors que cette occaſion s'en préſenta. Le Grand-Prieur qui craignoit néanmoins pour la perſonne de ſon Frere, quoi que le Cardinal lui pût dire, & qui ne pouvoit le faire réſoudre à venir à la Cour, ſans quelque ſûreté, fut demander au Roi s'il pouvoit s'y rendre ſans danger, à cauſe des bruits qui couroient, qu'il étoit de la Conſpiration d'Ornano; & le Roi lui ré-

répondit d'une maniére équivoque, en lui diſant, qu'on ne feroit pas plus de mal à ſon Frere, qu'à lui. Ce Prince, qui ſe laiſſoit dupper à ſes Miniſtres, étoit néanmoins aſſez diſſimulé, lors que ceux qui étoient en poſſeſſion de ſon eſprit, lui repréſentoient qu'il le falloit être.

Le Grand-Prieur, trompé par cette réponſe équivoque, dictée peut-être par le Cardinal, qui étoit un grand Maître en ces ſortes de choſes, alla querir le Duc ſon Frere en Bretagne; & ils vinrent en poſte à la Cour, qui étoit alors à Blois, * au commencement de Juin. Le Duc trouva le Roi, qui ſe promenoit dans le Jardin; & lui dit, en l'abordant, qu'au premier ſigne de Sa Majeſté, il étoit venu ſe jetter à ſes pieds; pour l'aſſurer de ſon obéiſſance, & lui dire, qu'il n'auroit jamais d'autres deſſeins, ni d'autres volontez, que celle de lui rendre ſes très-humbles ſervices. Le Roi, en lui mettant la main ſur l'épaule, lui dit, qu'il avoit eu beaucoup d'impatience de le voir, & l'invita à venir le lendemain à la chaſſe. Mais le Duc s'en excuſa, ſur ce qu'il étoit fatigué, pour être venu de Bretagne en poſte. Les deux Freres furent logez en deux Chambres du Château, & le lendemain ils reçurent & rendirent des viſites, ſans ſe douter du tour qu'on leur alloit jouër. Ils furent tous deux arrêtez le jour ſuivant, à deux heures après minuit; qu'on les fut réveiller, pour les mener au Château d'Amboiſe, avec ſûre garde. Mais lors que la Cour retourna à Paris, on les conduiſit de là au Bois de Vincennes. Le Cardinal fit bien en ſorte que le Duc de Montmorenci ſe démît, entre les mains du Roi, de la charge d'Amiral, en lui faiſant eſpe-

* *Le 2. jour. Voyez Baſſomp. Mem. T. II. p. 365. & Sir Mem. Rec. T. VI. p. 139.*

perer l'épée de Connêtable; mais il fit abolir le titre de cette premiere charge, pour ſe l'approprier ſous un autre nom. Le Roi donna un Edit, au mois d'Octobre, par lequel il l'anéantiſſoit, & déclaroit en même tems le Cardinal *Chef & Surintendant général de la navigation & du commerce de France.*

Pendant que l'on tramoit cette affaire, le Duc d'Anjou faiſoit tout ce qu'il pouvoit, pour obtenir du Cardinal la liberté du Maréchal d'Ornano; & après avoir vû que toutes ſes inſtances, auprès de ce Miniſtre implacable, étoient vaines, il délibéra de ſe retirer de la Cour. Mais ceux, en qui il ſe confioit, l'en détournérent, & il envoya *le Préſident le Coigneux*, qui avoit ſuccédé au Maréchal, auprès de Monſieur, mais qui dépendoit alors bien plus du Cardinal que de lui, à ce Prélat, pour lui demander de ſa part quatre choſes. La premiere étoit, que l'on arrêtât les procedures, que l'on faiſoit contre le Maréchal d'Ornano; la ſeconde, que le Roi augmentât de cent mille francs la dépenſe de la Maiſon de Monſieur; la troiſiéme, que ce Prince pût ſe marier à qui & quand il lui plairoit; la quatriéme, que dans un mois on lui donnât ſureté, qu'on lui accorderoit au plûtôt ſon appanage. Le Cardinal, après s'être bien fait preſſer, accorda ces quatre demandes, quoi qu'il dît qu'elles étoient exorbitantes, mais à deſſein de n'en tenir que ce qu'il trouveroit à propos. Il ajouta, qu'il ſerviroit toûjours Monſieur, autant qu'il lui ſeroit poſſible, & qu'il lui feroit voir clairement, qu'il n'avoit jamais rien fait, que pour ſon ſervice. Le Duc d'Anjou fit remercier le Cardinal, & ſembloit être conſolé des chagrins, qu'on venoit de lui faire; lors que le Roi envoya l'avertir de l'empriſonnement des

Freres de Vendôme, & lui dire que l'on n'en étoit pas venu à cette extrémité, ſans de très-fortes raiſons. Monſieur, auſſi bien que le Comte de Soiſſons, vivoit avec eux dans une très-grande intelligence, & délibera une ſeconde fois de ſortir de la Cour; mais n'ayant aucun refuge, il fallut qu'il attendît qu'il ſût, ſi le Marquis de la Valette voudroit le recevoir dans Metz; & le Marquis l'ayant refuſé, ſur ce que le Duc d'Eſpernon ſon Pere ne le trouvoit pas à propos, Monſieur demeura à la Cour.

La Cour s'étant renduë à Nantes, le Roi établit une Chambre de Juſtice, qui fit le procès à Chalais, * & le condamna à perdre la tête. On ſe plaignit beaucoup en France, de l'érection d'un Tribunal extraordinaire, pour juger d'un homme; qui étant criminel auroit été condamné dans quelque Parlement, que le Roi eût voulu nommer; & qui ne devoit pas être livré à des Juges dépendans du Cardinal, qui étoit ſa Partie ſecrete. Mais ce Prélat, en établiſſant une nouvelle forme de Juſtice, vouloit faire peur à ceux, qui oſeroient attaquer ſa faveur; afin qu'on ne s'imaginât pas qu'on pût échapper à ſa vengeance, par le moyen des formalitez établies par les Loix, en faveur des innocens. Depuis ce tems-là, les Miniſtres ont employé pluſieurs fois ce moyen, pour perdre ceux qu'ils n'aimoient pas; & les Rois, ſous prétexte que leur Autorité en paroiſſoit plus grande, ont ſacrifié les Loix de leur Royaume à la paſſion de leurs Favoris.

Un des amis de Chalais, ayant fait confidence au *Comte de Louvigny*, du deſſein que Monſieur avoit de ſortir de la Cour, & de celui de diminuer la trop grande Autorité du premier Miniſtre; Lou-

* *Le 19. d'Août. Voyez Mem. d'Aub. P. I. p.* 283.

* Louvigny en colere contre Chalais, qui l'avoit abandonné, dans une querelle qu'il avoit, alla tout déclarer au Roi, & lui dit peut-être bien des choſes qu'il ne ſavoit point. On dit même qu'il aſſura que Chalais, qui étoit Maître de la Garderobe du Roi, devoit, par ordre de Monſieur, empoiſonner une des chemiſes de Sa Majeſté. Il n'y avoit point d'apparence que cela fût veritable, le Duc d'Anjou étant d'un naturel doux & timide; mais on voulut épouvanter le Roi, pour l'irriter plus facilement contre tous ceux, qui n'étoient pas d'humeur de plier ſous l'Autorité du Miniſtre. Il eſt vrai, que le Duc craintif & changeant, fit une Déclaration à Nantes, du 11. d'Août, où il accuſa Chalais de lui avoir conſeillé de ſe retirer de la Cour & de lui avoir voulu donner les moyens de le faire; baſſeſſe qu'il commit plus d'une fois en ſa vie, comme on le verra par la ſuite de cette Hiſtoire. On le pouvoit accuſer, avec raiſon, de manquer de fermeté, & d'abandonner ceux qui l'avoient ſervi, pour ſe tirer d'affaires; mais pour des crimes atroces, il n'y a guere d'apparence, qu'il en fût capable. Quoi qu'il en ſoit, Chalais ayant été pris, avec divers papiers, & des témoins, qui dépoſerent contre lui, il ſoûtint qu'il n'étoit rentré dans la Faction, qui ſe formoit contre le Cardinal, que pour ſervir ce Prélat, qui le lui avoit ordonné. Mais comme il ſervoit fidélement le Parti de Monſieur, il tâchoit de tromper le Miniſtre; pour en tirer quelque récompenſe, pendant qu'il ſeroit en état d'en donner. Chalais n'avoit d'abord rien voulu dire au Garde des Seaux, Chef de la Chambre de Juſtice; mais dès que le Cardinal lui eut parlé, il dit tout ce qu'il ſavoit

* *Mem. de Baſſomp. T. II. p. 367.*

des deſſeins des Mécontens. * Le bruit courut, que ce Prélat lui promit ſa grace, & des récompenſes, s'il découvroit non ſeulement tout ce qui étoit venu à ſa connoiſſance, mais encore s'il dépoſoit certaines choſes, qu'il lui dit; & qu'il lui manqua de parole, après en avoit tiré ce qu'il vouloit.

Monſieur étant raccommodé avec la Cour, on parla de nouveau de ſon mariage avec Mademoiſelle de Montpenſier. Il y avoit eu de grandes intrigues, pour l'en détourner, & pour porter le Roi & la Reine à empêcher ce Mariage. Mais la Reine Mere & le Cardinal le ſouhaitant, on en vint enfin à la concluſion. La Reine § craignoit que Monſieur venant à avoir des enfans, on ne la mépriſât; & l'on dit que le Maréchal d'Ornano lui avoit dit, que ſi le Roi mouroit, le Duc d'Anjou la pourroit bien épouſer. On avoit même parlé, diſoit-on, de faire déclarer le Roi impuiſſant, de le mettre dans un Monaſtére, & de donner Gaſton à la Reine, ſans attendre ſa mort. On avoit † auſſi fait entendre au Roi, par le moyen de *Tronſon*, de *Marſillac*, & de *Sauveterre*, & même de *Baradas*, Favori du Roi, mais qui ne ſe mêloit d'aucunes affaires d'Etat, que ſi Monſieur étoit marié à une riche Héritiére, alliée avec la Maiſon de Guiſe (car ſa Mere *Catherine-Henriette de Joyeuſe*, avoit épouſé le Duc de Guiſe en ſecondes nôces) & avoit un Appanage conſidérable, ſon Autorité deviendroit ſi grande à la Cour, ſur tout s'il avoit des enfans; que l'on rechercheroit ſa faveur, plûtôt que celle de Sa Majeſté, qui n'en avoit point, & dont la ſanté étoit foible, au lieu

* *Voyez Siri T. VI. p. 150. 159. Mem. d'Aubery T. I. p. 287.*

§. *Suite, Ibid. p. 155.* † *Ibid p. 137.*

lieu que ſon Frere étoit de très-bonne complexion. Ces diſcours avoient fait tant d'impreſſion ſur le Roi, que le P. *Suffren*, Confeſſeur de la Reine-Mere, l'étant allé voir un jour dans ſon Cabinet, ce Prince tout triſte, lui jetta les bras au col; & ſe mit à lui dire, qu'il voyoit bien que ſa Mere ne pouvoit pas oublier ce qui s'étoit paſſé, à l'égard du Maréchal d'Ancre, & qu'elle avoit plus d'amitié pour Monſieur, que pour lui, puis qu'elle lui procuroit des avantages ſi conſidérables. Le P. Suffren tâcha de deſabuſer le Roi, & de lui faire comprendre, que ce mariage étoit pour le bien de l'Etat, & pour le ſervice de Sa Majeſté, mais il ne fut pas poſſible de lui ôter d'abord tous ſes ſoupçons. Dans cette conjoncture, la Reine-Mere craignit d'être encore une fois éloignée des affaires, & le Cardinal d'être envoyé à Rome; de ſorte qu'ils firent tout ce qu'il s purent, pour ſavoir qui avoit jetté ces ſoupçons dans l'eſprit du Roi; car le bon Prince étoit preſque incapable de s'affermir lui-même, dans aucune penſée. Enfin la Reine-Mere obtint du Roi, à force de larmes, qu'il lui diroit ceux qui l'avoient miſe ſi mal dans ſon eſprit. Il les nomma donc, excepté Baradas, & ils furent à l'inſtant chaſſez de la Cour.

Le Roi étant appaiſé, on conclut le mariage de Monſieur, avec Mademoiſelle de Montpenſier, le 5. d'Août, & il fut bien-tôt après conſommé. Le Roi lui * donna, en conſideration de ce mariage, les Duchez d'Orléans, & de Chartres, avec la Comté de Blois, ce qui fit qu'on l'appella depuis *Duc d'Orléans.* Il y joignit depuis la Seigneurie de Montargis, pour en jouïr juſqu'à la con-

* *Voyez les Lettres du Roi données à Nantes au mois de Juillet, dans la ſuite de la Rebellion de France, ſur cette année p.* 467.

currence de cent mille livres. Monſieur eut encore un Brevet d'une penſion annuelle de cinq cens ſoixante mille livres, à prendre ſur les Finances Royales de l'Orléanois. Les parties caſuelles, pour la nomination des Offices vacans, dans les Terres de ſon Appanage, montoient à ſix-cens-vint-mille livres par an; de ſorte qu'il avoit plus d'un million de livres de revenu. Son Epouſe lui apporta la Souveraineté de Dombes, & les Duchez de Montpenſier, & de Chatelleraud, avec pluſieurs autres belles Terres, qui lui faiſoient encore trois cens trente mille livres de rente. Avec des revenus ſi conſidérables, Monſieur ne penſa plus qu'à ſe plonger dans les plaiſirs, & parut avoir oublié tout le paſſé.

Auſſi il n'y eut que lui d'entre les ennemis du Cardinal, qui ſortît de la Conſpiration, ſans deſavantage. La Ducheſſe de *Chevreuſe*, dont le Marquis de Chalais étoit amoureux, & dont il étoit auſſi favoriſé, accuſée d'avoir détourné Monſieur de ſe marier, & de lui avoir conſeillé de ſortir de la Cour, fut releguée en Lorraine. Le bruit * courut que le Cardinal aimant auſſi cette Dame, & ne pouvant ſouffrir de voir ſon Rival mieux traité que lui, avoit fait périr l'un, & chaſſer l'autre de la Cour; plus par jalouſie, que pour les crimes qu'on leur imputoit.

Avant que la Cour partît de Nantes le Roi fit venir la Reine en Conſeil, & après lui avoir reproché qu'elle penſoit à un ſecond Mari, lui fit lire la dépoſition de Chalais; où il étoit dit, que l'on avoit parlé de faire mettre le Roi dans un Convent, de le faire déclarer impuiſſant, & de marier le Duc d'Orleans avec la Reine. Soit que les amis de Gaſton euſſent en effet tenu de ſemblа-

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 158.*

blables diſcours, ou que ce fût une fiction ; il ſembloit qu'on devoit épargner cette honte à une ſi grande Princeſſe, & empêcher que cela ne vînt aux oreilles du Roi. Mais ce n'étoit pas l'intérêt du Cardinal, à qui il étoit avantageux que le Roi ſe défiât de ſes plus proches, & qu'il les maltraitât tous ; parce qu'après cela, il n'y avoit plus que ce Prélat, en qui il pût ſe fier.

Le Comte de Soiſſons, qui étoit accuſé, entre autres choſes, d'avoir conſeillé à Monſieur, de ſe retirer à la Rochelle, & de ſe mettre à la tête du Parti Huguenot, n'oſa pas demeurer plus longtems à Paris, où il étoit. Il prit le chemin d'Italie, & en demanda, en même tems, permiſſion au Roi, qui aima mieux le voir éloigné de la Cour, qu'auprès du Duc d'Orleans. Il étoit aiſé, ſous ce prétexte, de le tenir loin, autant que l'on voudroit ; comme on avoit fait depuis peu, à l'égard du Prince de Condé, qui n'étoit point encore revenu à la Cour ; quoi qu'il eût vû le Cardinal, dans ſa Maiſon de Limours.

Dans * le même tems, on publia à la Cour la mort du Maréchal d'Ornano, qui étoit décédé au Bois de Vincennes, après quelques jours de fiévre maligne. Les ennemis du Cardinal, qui l'accuſoient de ne faire ſcrupule de rien, firent courir le bruit qu'on l'avoit empoiſonné ; quoi que les Médecins & les Chirurgiens aſſuraſſent, qu'il étoit mort de fiévre. Avant que de prendre le Viatique, & dans un état où il n'y avoit point d'eſperance qu'il en revînt, il fit un diſcours ſur la cauſe de ſon empriſonnement, & jura, ſur le ſalut de ſon ame, que le Duc d'Orléans n'avoit jamais penſé à quoi que ce fut contre la Perſonne du Roi, & qu'aucun de ceux, qui étoient dans ſa

* *Le 4. de Septembre. Voyez Siri Mem. Rec. T. VI. p. 159.*

confidence, ne lui avoient donné de ſemblables conſeils : Que ſeulement le Duc d'Orleans, ſe voyant entiérement exclus du Gouvernement, qui étoit paſſé entre les mains du Cardinal; on avoit cherché les moyens de diminuer l'autorité exceſſive de ce Miniſtre, pour en donner quelque partie à Monſieur : Que tout ce qu'on diſoit de plus étoit faux, ou n'étoit pas venu à ſa connoiſſance. Enſuite, il communia, & expira peu de tems après.

Cependant les dépoſitions de Chalais en diſoient beaucoup plus, & le Cardinal publioit, § que ſi les Conſpirez euſſent eu quelques mois de tems devantage, ils étoient aſſez forts pour ôter la Couronne au Roi, comme ils en avoient formé le deſſein. En ſe plaignant un jour au Cardinal Spada, de la peine que le Miniſtére lui donnoit, il lui dit, entre pluſieurs autres choſes, „ que la Reine-Mere „ & lui, ne ceſſoient de recommander au Roi, de „ faire avec plus de ſoin le devoir d'un bon mari, „ s'il vouloit mettre le Royaume en repos : Que „ le Roi faiſoit en effet ce qui lui étoit poſſible, „ vû l'averſion naturelle qu'il avoit pour cela, & „ le degoût que lui donnoit la vanité de la Reine, „ augmentée par quelques perſonnes, qui étoient „ auprès d'elle : Que le Duc d'Anjou, qui don„ noit tant de peine au Roi, pourroit bien être „ arrêté, en le mettant en priſon, mais qu'outre „ que la Reine-Mere y avoit trop de répugnance, „ cela étoit dangereux dans un Royaume, comme „ celui de France, & dans un tems auquel il y „ avoit un Roi jeune, d'un eſprit médiocre, & „ deſtitué d'enfans. Il ſe plaignoit auſſi du peu de généroſité du Roi, qui ne lui avoit preſque rien donné; quoi qu'il fût que le Cardinal n'avoit que cinquante mille écus de revenu, & qu'il en dc-

§ *Ibid. p.* 148.

dépenſoit le double; mais il ſe loüoit de la généroſité de la Reine-Mere, qui ſâchant qu'il étoit endetté, avoit payé une partie de ſes dettes, ſans lui en rien dire.

Avant que le Roi quittât la Bretagne, pour retourner à Paris, il fit tenir les Etats de la Province, de qui il ôta le Gouvernement au Duc de Vendôme, & le donna au Marêchal de Themines, par * commiſſion. Un des Panégyriſtes du Cardinal de Richelieu, remarque que ce fut lui, qui propoſa le premier le Marêchal au Roi, quoi qu'il eût peu de ſujet d'aimer le nom & la Famille de Themines, parce que le Fils du Marêchal avoit tué, comme je l'ai dit, le Frere aîné du Cardinal, il y avoit quelques années. Mais de l'humeur dont étoit le Prélat, il y a grande apparence, que quelque baſſeſſe du Marêchal lui avoit gagné ſa faveur; car pour peu qu'il lui eût été ſuſpect, il ne l'auroit pas mieux traité, que tant d'autres qu'il privoit de leurs Emplois, ſur le moindre ſoupçon qu'il eût d'eux.

La Cour étant de retour à Paris, elle ſut que le Roi de la Grande Bretagne, avoit chaſſé les Domeſtiques François de la Reine; § & elle fut obligée d'envoyer à Londres le Marêchal de Baſſompierre, qui accommoda en quelque ſorte cette affaire. C'eſt à quoi je ne m'arrêterai pas, pour continuer à rapporter ce qui regarde plus particuliérement le Cardinal de Richelieu. Je dirai néanmoins auparavant, que le Connêtable de Lesdiguiéres mourut, au commencement de Novembre âgé de plus de quatre-vingts ans, & laiſſa de très-grandes richeſſes au Marêchal de Crequi ſon

* *Aubery, Vie du Card. Liv. I. c. 9.*

§ *Le 28. de Septemb. Voyez ſes Memoires T. II. & ſon Ambaſſade d'Angleterre.*

Gendre; & qu'environ le même tems, Baradas fut diſgracié, & que *S. Simon*, qui avoit auſſi été Page de Sa Majeſté, lui ſucceda dans la faveur; mais ſans ſe mêler du Gouvernement, non plus que lui. Le Duc de Montmorenci, à qui le Cardinal avoit fait eſperer l'épée de Connêtable, s'apperçut bien tôt après, qu'il s'étoit moqué de lui. L'année ſuivante, le Roi ſupprima cette Charge, par un Edit.

Le Cardinal qui avoit offenſé tous les Princes du Sang, & s'etoit attiré la haine des Seigneurs les plus qualifiez du Royaume; par ſa maniére haute & fiére de gouverner tout, ſous le nom du Roi, à qui il étoit deſormais inutile de s'adreſſer pour quoi que ce fut, ſans le conſentement du Miniſtre; avoit ſujet de craindre, non ſeulement pour ſon Autorité, enviée de tous les Grands, mais encore pour ſa vie. Comme il n'avoit égard à rien; quand il vouloit nuire, aſſuré de faire tout approuver par le Roi; il pouvoit aiſément arriver, que ſes ennemis prendroient des voies, pour le perdre, qui ne ſeroient pas conformes aux formalitez de la Juſtice. Il fit donc en ſorte, que le Cardinal Spada parla au Roi du danger, où étoit le premier Miniſtre, ſi Sa Majeſté ne pourvoyoit à ſa ſûreté. Le Roi qui ſavoit que Spada n'étoit pas ami de Richelieu, fut ſurpris de ce bon office, & admira la vertu de ſon Miniſtre, qui ſavoit changer la haine, qu'on lui portoit, en amitié. Il lui donna, peu de jours après, cinquante Arquebuſiers à cheval; pour le garantir des entrepriſes que l'on pourroit faire contre ſa perſonne. Une autre fois, il dit en préſence de la Reine ſa Mere, & du Duc d'Orléans, que ſâchant * que la vie du Cardinal étoit en danger, il vouloit lui donner une

* *Sir. Mem. Rec. T. VI. p. 169.*

une Garde réglée; & à cauſe du mérite de ce Prélat, & pour le beſoin que l'Etat avoit de lui. Le Cardinal, qui étoit ravi de cela, ſe mit à remercier le Roi, & à le prier de ne le pas faire; mais du ton que l'on prend, lors que l'on veut être refuſé. Il ajoûtoit, pour mieux engager le Roi à ne recevoir pas ſes excuſes, „que quand même „il perdroit la vie, comme il l'auroit perduë pour „le ſervice de Sa Majeſté, ſa mort ſeroit glorieuſe „& qu'il vivroit dans le ſouvenir du Roi; ce qui „le conſoloit de tout ce qui lui pouvoit arriver. „Mais le Roi replica qu'il le vouloit, & le Cardi„nal ſe diſpoſa humblement à avoir des Gardes, „auſſi bien que Sa Majeſté.

Le Roi ordonna encore, pour plus grande ſûreté, que perſonne n'allât importuner le Cardinal d'affaires particuliéres; & que pour les publiques, on parlât d'abord à quelque autre Miniſtre; afin que s'il falloit que le Cardinal en fût informé, il donnât un ordre par écrit, pour faire voir au Capitaine des Gardes de ce Prélat, qui ne laiſſeroit entrer que ceux qui en apporteroient. On couvroit ces précautions du prétexte du peu de ſanté dont le Cardinal jouïſſoit, & qui ne lui permettoit pas d'employer la plus grande partie du jour, à donner audience à tous ceux qui la demandoient; parce qu'après cela, il falloit qu'il travaillât la nuit aux affaires du Roi, & qu'ainſi il ne pouvoit avoir aucun repos. Sa Majeſté entendoit donc, qu'il vacât uniquement aux affaires d'Etat; ſans être diſtrait par d'autres occupations, qui étoient au deſſous de lui.

Pendant ces brouilleries de la Cour, le Cardinal ne laiſſoit pas d'avoir ſoin des affaires étrangeres. Quoi que l'on eût conclu le Traité de Monzon, il n'étoit pas encore executé, & les Griſons

en étoient ſi peu ſatisfaits, qu'on ne ſavoit comment faire, pour en venir à l'execution ; ſur tout en ce qui regardoit la reſtitution des biens Eccléſiaſtiques, parce que l'Evêque de Coire avoit poſſédé une grande partie des Vallées, dont il s'agiſſoit ; & qu'on ne pouvoit les ôter à ceux, qui en étoient en poſſeſſion, ſans faire un très-grand nombre de mécontens. L'exercice du Calviniſme, qui ſe trouvoit défendu dans la Valteline, n'étoit pas non plus une petite affaire ; parce que l'on en chaſſoit ainſi quantité de Griſons Calviniſtes, qui y avoient des Terres.. * Il nâquit encore de grandes difficultez, touchant la maniére de demolir les Forts, & les Miniſtres des deux Couronnes ſe plaignoient réciproquement des longueurs, que l'on y apportoit de part & d'autre : Le Marquis de Mirabel faiſoit ſur tout de grandes plaintes, de ce qu'il falloit aller ſept ou huit lieuës loin de Paris, pour voir le Cardinal ; & que ſans cela, il étoit inutile de parler aux autres Miniſtres, qui ne faiſoient rien ſans lui. Enfin les deux Couronnes conſentirent, que l'affaire ſe traitât à Rome entre les Ambaſſadeurs & les Miniſtres du Pape ; & les Comtes de Bethune & d'*Ognate* convinrent, par un † Ecrit daté du 11. de Novembre 1626. de la maniére dont les Forts ſeroient demolis, dès qu'on les auroit remis entre les mains du Pape.

Le Roi approuva cet Ecrit, mais il donna ordre au Marquis de Cœuvres, avant que de l'executer, de régler la ſomme que ceux de la Valteline devoient payer tous les ans aux Griſons ; pour l'entretien des Troupes, néceſſaires à la conſervation de ce Païs-là. Cœuvres fit ce qu'il pût, pour en faire convenir les Griſons & ceux de la Val-

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p.* 172. *& ſuiv.*

† *Voyez-le dans Siri. Ibid. p.* 177.

Valteline; mais les premiers ne voulurent jamais y entendre, de peur qu'en traitant avec leurs Sujets, ils ne paruſſent accepter le Traité de Monzon. Ils ſe croyoient principalement léſez, en ce qu'il étoit permis à ceux de la Valteline d'élire leurs Gouverneurs, & leurs Magiſtrats. Mais comme, dans le fonds, la France ſe mettoit peu en peine de l'interêt des Griſons; Cœuvres eut ordre de traiter avec l'Ambaſſadeur d'Eſpagne de cette ſomme, qui fut réglée à vint-cinq mille écus, par un Traité ſigné le 22. de Décembre, & ratifié par les deux Rois, & par ceux de la Valteline, quoi que les Griſons refuſaſſent de l'approuver. C'eſt ainſi que les grandes Puiſſances font, aux petites, ce qu'elles appelleroient violer le Droit des Gens; ſi on entreprenoit de le leur faire.

On envoya, cette même année, des Ambaſſadeurs en Piémont & à Veniſe; pour communiquer à la République & au Duc de Savoie, le Traité de Monzon, & pour les appaiſer, autant qu'il ſeroit poſſible. *Claude de Bullion* Conſeiller d'Etat fut envoyé en Savoie, où il tâcha d'appaiſer Charles-Emanuel, en lui repréſentant, entre autres choſes, que le Roi avoit entendu, qu'il fût compris dans le Traité de Monzon; & que pour lui faire voir la conſidération que Sa Majeſté avoit pour Son Alteſſe, Elle étoit prête d'accorder à ſa Maiſon les honneurs & les Titres qu'elle ſouhaiteroit. On ſavoit que le Duc aſpiroit au Titre de *Roi de Cypre*, & l'on vouloit amuſer ce Prince par cet honneur chimérique; parce qu'on n'avoit rien de réel à lui donner. La République de Veniſe, qui a poſſédé la derniére cette Iſle, avant qu'elle tombât entre les mains des Turcs, s'y oppoſoit. C'eſt ce qui fit que le Duc prit quelque tems, pour y penſer. Bullion traita auſſi d'une

ne ſuſpenſion d'armes, entre le Duc & les Genois, & convint de remettre le différend, qu'il avoit avec cette République, au jugement de quelques Arbitres. On propoſa de choiſir pour cela quelques Conſeillers d'un Parlement de France, & du Sénat de Milan, ou de s'en remettre à l'Empereur; mais le Duc de Savoie n'accepta ni l'un, ni l'autre de ces partis. Il y eut diverſes négociations là-deſſus, pendant le reſte de l'année; qui n'aboutirent à autre choſe, qu'à faire comprendre au Duc, que ſes intérêts n'étoient pas extrémement chers à la France.

Charles de l'Aubeſpine, Marquis de Chateâuneuf, fut à Veniſe, * pendant que Bullion étoit en Piémont; & comme il ſouhaita d'être informé des droits, que la République prétendoit avoir ſur le Royaume de Cypre; on l'en inſtruiſit, ſans vouloir néanmoins mettre cette affaire en compromis. Son principal deſſein étoit, de faire aprouver aux Venitiens le Traité de Monzon; ſur lequel le Sénat fit diverſes remarques, comme pour les intérêts du Roi, & des Conféderez. Châteauneuf offrit auſſi à la République, de lui aſſurer le paſſage de la Valteline, ſi elle en avoit beſoin, pendant dix ans; & de faire une Ligue, pour le fermer à la Maiſon d'Autriche, avec les Suiſſes & les Griſons, & même la Savoie, ſi elle y vouloit entrer; mais elle ne répondit qu'en termes généraux, pour ce qui regardoit la ſeconde choſe; & elle accepta la premiére, avec plaiſir. Elle eût ſeulement ſouhaité que ce fût pour toûjours, ou au moins pendant la vie de Louïs XIII. Le Roi entendoit, en accordant par un Ecrit ce paſſage par la Valteline d'y marquer que c'étoit ſans déroger au Traité de Monzon; mais la République ne vouloit pas que

* *Au mois d'Août.*

que l'on fit mention d'un Traité, où elle n'avoit eu aucune part; & elle ſouhaitoit, de plus, que les Griſons ratifiaſſent la promeſſe du Roi. Après quelques difficultez, Châteauneuf accorda ce que la République ſouhaitoit, par un Ecrit ſigné du 21. d'Août 1626. & approuvé enſuite du Roi. La Cour de France eſſaya néanmoins auparavant de le faire changer, en cas qu'on le pût obtenir de la République; mais comme il fut impoſſible de la flêchir, le Roi envoya enfin une ratification pure & ſimple.

Châteauneuf, en partant de Veniſe, prit le chemin de la Valteline, pour y faire executer avec Cœuvres, le Traité de Monzon; & la premiére choſe qu'ils firent, fut de régler ce que les Habitans de la Valteline devoient payer aux Griſons; ce qui fut réduit, comme on l'a déja dit, à vint-cinq mille écus.

*Ils traiterent enſuite avec D. Gonzalès de Cordouë & *Torquato Conti*, qui commandoit les Troupes du Pape, après le Marquis de Bagni, du jour, & de la maniére de la démolition des Forts; & † convinrent de deux Articles, dont l'un regardoit l'inventaire de l'Artillerie, des Munitions, & des Vivres qui avoient été mis en dépôt entre les mains de Sa Sainteté; & l'autre la Quitance générale, que l'on en devoit donner au Pape. Peu ‡ de ſemaines après, on commença à démolir les Forts, & l'on employa un ſi bon nombre de gens du Païs, que dans cinq ou ſix jours ils furent entiérement raſez. Après cela, Cœuvres fit payer ce qui étoit dû aux Régimens de Suiſſes & de Griſons qu'il avoit, & le Marquis de *Feuquiéres* remena en France les Troupes Françoiſes. Cœuvres

* *Ann. 1627.* † *Le 23. de Janvier.*
‡ *Le 15. de Février.*

vres, pour récompenſe des ſervices, qu'il avoit rendus à la Couronne, reçut enfin la Pàtente de Marêchal de France; & on le nomma depuis *le Marêchal d'Eſtrées*, du nom de ſa Maiſon. Avant que de revenir à la Cour, il inſtalla *Meſmin*, dans l'Emploi d'Ambaſſadeur Ordinaire du Roi Très-Chrêtien, auprès des Griſons; pour les aider de ſes conſeils, & faire en ſorte qu'ils euſſent ſoin de bien garder le paſſage de la Valteline.

Les Griſons, à qui l'on avoit fait d'abord de grandes promeſſes, & que l'on avoit enfin depouillez d'une partie conſidérable de leurs droits, ſur la Valteline, ne purent digerer les Articles du Traité de Monzon; quoi que l'on pût faire, pour les porter à l'accepter. Ils réſolurent d'envoyer des Députez à la Cour, malgré toutes les remontrances du Marêchal d'Eſtrées & de Meſmin, pour remercier le Roi du ſecours qu'il leur avoit envoyé; & en même tems lui repréſenterent le tort qu'on leur avoit fait, par le Traité de Monzon.

Un peu auparavaut, Châteauneuf étoit parti pour la Suiſſe, avec ordre de propoſer trois choſes aux Cantons. La premiére étoit, qu'ils approuvaſſent le même Traité; la ſeconde, qu'ils confirmaſſent la réſolution qu'ils avoient priſe, de ne laiſſer pas paſſer des Troupes Allemandes pour l'Italie; ou au moins qu'ils limitaſſent la Ligue de Milan, en ne permettant le paſſage à aucunes Troupes d'Allemagne, qu'en cas que ce Duché fût actuellement envahi. La troiſiéme étoit, que les Cantons s'uniſſent avec la France, les Venitiens, & les Griſons; pour faire obſerver le Traité, & pour garder le paſſage. On convoqua, à l'inſtance de Châteauneuf, une Diéte générale de tous les Cantons, & de leurs Alliez à Soleurre.

Il

Il tâcha de perſuader aux Catholiques, qu'ils avoient ſujet d'approuver le Traité, puis que la Religion Catholique avoit été rétablie par-là dans la Valteline; & aux Proteſtans, parce que les Griſons étoient rentrez dans la poſſeſſion de ce Païs-là.

Mais les Griſons avoient auſſi envoyé un Député à la Diéte, pour s'oppoſer à l'approbation du Traité de Monzon, & prier les Cantons, de joindre quelcun de leur Corps à la Députation, qu'ils avoient deſſein d'envoyer à Paris; pour repréſenter au Roi leurs Griefs, qui ſe réduiſoient à ces trois principaux, I. Que la Religion Proteſtante ſe trouvoit bannie de la Valteline, & des Comtez voiſins: II. Que leur Souveraineté n'étoit pas aſſez bien établie, dans le Traité: III. Qu'il n'y avoit rien de fait, ſans la ratification de l'Empereur, & de l'Archiduc Leopold; qui devoient pour cela annuller quelques Traitez, qu'ils avoient faits avec eux.

Châteauneuf répondit, ſur l'Article de la Religion, que l'on n'avoit rien innové en cela, puis que les Griſons en étoient tombez d'accord, par divers Traitez; & que l'on n'empêchoit point que les Griſons Calviniſtes n'allaſſent dans la Valteline, pour leurs affaires. Pour leur Souveraineté on l'avoit remiſe, diſoit-il, ſur le même pied, où elle étoit par le Traité de Madrid; & s'ils perdoient quelque choſe, cette perte ſe trouvoit récompenſée par une bonne ſomme d'argent. A l'égard de la ratification du Traité, qu'ils demandoient, tous les Traitez faits depuis l'an 1617. ſe trouvoient annullez, par les Articles de Monzon; & le Roi avoit donné ordre à ſon Ambaſſadeur en Eſpagne, de travailler à obtenir, par le moyen du Roi Catholique; ce qu'ils ſouhaitoient

toient de la Maiſon d'Autriche en Allemagne.

Les huit Cantons Catholiques approuverent le Traité, tel qu'il étoit; & les Proteſtans donnerent les mains à tout, excepté à l'Article qui concernoit la Religion. Après cela, Châteauneuf retourna en France ſans avoir preſſé le ſecond Article de ſon Inſtruction, ni levé les difficultez du troiſiéme. Ainſi l'affaire de la Valteline fut plûtôt aſſoupie, que concluë à la ſatisfaction des Griſons; & il n'y eut qne les Habitans Catholiques de ce Païs-là, qui panchoient du côté des Eſpagnols, qui en ſortiſſent avec avantage. Comme ils étoient obligez de cela aux Eſpagnols, ils demeurerent plus attachez à l'Eſpagne qu'à la France; & les Griſons, au contraire, ſe trouverent peu ſatisfaits des François, qui, après de grandes dépenſes, ne vinrent pas à bout de fermer le paſſage de la Valteline à la Maiſon d'Autriche, comme on le verra dans la ſuite. Mais les brouilleries de la Cour obligerent le Cardinal de ſortir promptement de cette affaire, à quelque prix que ce fût. Outre cela, il eſt certain qu'il entreprenoit ſouvent des choſes, avec grand fracas, qu'il abandonnoit en ſuite aſſez facilement, quand il commençoit à s'en laſſer.

Pour revenir préſentement à ce qui ſe paſſoit en France, le Roi avoit convoqué une Aſſemblée de Notables, pour le commencement de Decembre de l'année 1626. Elle s'ouvrit le 2. de Decembre, & finit le 24. de Février de l'année ſuivante. Outre le Roi, la Reine-Mere & Monſieur, qui en étoit Préſident, & aſſiſté du Cardinal de la Valette. & des Maréchaux de la Force & de Baſſompierre; elle étoit compoſée du premier & du ſecond Préſident du Parlement de Paris, des premiers Préſidens des huit autres Parlemens du Roy-

Royaume, des Procureurs Généraux, du premier & du ſecond Préſident des Chambres des Comptes de Paris, de Roüen, & de Dijon, avec leurs Procureurs Généraux, & de ceux des trois Cours des Aides, du Lieutenant Civil de Paris, de ſix Chevaliers de l'Ordre du S. Eſprit, de ſix du Conſeil, & de douze Prélats. Auparavant on avoit accoûtumé de convoquer les Etats du Royaume, pour traiter des choſes que l'on vouloit propoſer; mais le Cardinal, qui ſavoit que dans les Etats, on avoit ſouvent plus d'égard au Bien-Public, qu'aux deſirs des Miniſtres, n'en voulut jamais aſſembler. Les Notables, qui n'avoient d'autorité, que ce que le Roi leur vouloit donner, n'avoient garde au contraire de s'oppoſer à ce qu'on ſouhaitoit d'eux. Dès-lors on commença à nommer *le bien de l'Etat*, non ce qui pouvoit contribuer à la félicité des trois Ordres du Royaume; mais ce qui pouvoit donner moyen au Roi, ou plûtôt aux Miniſtres, d'executer les projets, qu'ils ſe propoſoient. La Nobleſſe, ni le Tiers Etat, ne formoient plus aucun Corps, le Clergé ne s'aſſembloit, que ſous le bon plaiſir du Roi, & des Miniſtres; & l'on ne pouvoit plus ſe plaindre du Gouvernement, ſans paroître ſéditieux, & ſans être dans l'inſtant accablé, par l'autorité de ceux que l'on blâmoit; parce qu'aucun Particulier ne pouvoit dire qu'il eût pouvoir de parler au nom de qui que ce fut, ou s'appuyer ſur l'autorité d'aucune Aſſemblée Politique, puis qu'il ne s'en faiſoit plus. Les Rois ſont devenus par-là Maîtres abſolus des Loix, & leurs Miniſtres ont été en état de renverſer toutes ſortes de Privileges, & d'anciens uſages, pour faire ce qu'ils trouvoient à propos. C'eſt aux Politiques à voir s'il eſt utile qu'il y ait une Puiſſance dans l'Etat, qui puiſſe tout faire

impunément, & qui oſe tout, comme il ne manque jamais d'arriver; ou s'il eſt mieux, qu'il n'y ait aucune Puiſſance, qui ne ſoit limitée par les Loix, & qui n'oſe entreprendre que ce qui y eſt conforme. Quelques perſonnes croyent que l'Autorité, ſans bornes, prévient toutes ſortes de brouilleries; mais quand cela ſeroit, il y auroit encore pluſieurs queſtions à faire ſur cette matiére, comme s'il vaudroit mieux, pour tout un Royaume, & même pour tout le genre humain, de vivre dans un eſclavage éternel, ſous quelque peu de perſonnes, ſujettes à de très-grands défauts, par-là même qu'elles pourroient tout; que de ſe brouiller quelquefois par des guerres civiles, qui finiſſent enfin, & qui laiſſent aux Peuples de grands intervalles de tranquilité? On demanderoit auſſi, ſi la puiſſance illimitée d'un Monarque lui eſt plus avantageuſe; qu'une Autorité bornée par des Loix équitables; parce que l'on voit ſouvent que des Monarchies de cette ſorte, où les Princes ſatisfont impunément tous leurs deſirs, s'épuiſent enfin ſi fort; qu'outre les miſeres infinies que ſouffrent les Peuples qui leur ſont ſoûmis, dans le milieu de la paix; elles ſont incapables de repouſſer leurs ennemis, dans la guerre. Je ne dis rien de la Juſtice & de l'Equité qui ne ſont guere des fruits du pouvoir deſpotique; & je ne parle pas non plus de l'Evangile, que les Miniſtres des Princes écoutent incomparablement moins que les Peuples; mais je demande s'il eſt avantageux à des perſonnes élevées dans les délices, pleines d'une infinité de paſſions violentes, & enyvrées de perpétuelles flatteries, de ne voir rien qui s'oppoſe à leurs deſirs? Ne doivent-elles pas ſe défier d'elles-mêmes, & comme elles ſont ſoumiſes aux Loix divines, ne devroient-elles pas être bien-aiſes qu'on les

a-

avertît, lors qu'elles les violent par paſſion ou par ignorance? Je demande encore, ſi après quelques régnes de cette nature, la poſtérité a ſujet de bénir la mémoire de ceux qui ont jetté les fondemens de cette Autorité infinie? Ce ſont là des queſtions, que le deſſein, que je me ſuis propoſé, ne me permet pas de réſoudre, & que les Lecteurs examineront, s'ils le trouvent à propos. Je viens préſentement à ce qui ſe paſſa, dans l'Aſſemblée des Notables, que je raporterai un peu au long; pour faire voir quel étoit l'état du Royaume, lors que le Cardinal prit l'adminiſtration des affaires.

Les Membres de l'Aſſemblée * ayant pris leurs places, ſur des chaiſes & des bancs, que l'on avoit diſpoſez pour cela; le Roi leur dit, qu'il les avoit aſſemblez, pour remédier aux deſordres de l'Etat, & que le Garde des Seaux leur feroit entendre plus amplement ſa volonté.

Marillac commença par dire, que le Roi les avoit convoquez pour avoir leur avis ſur de grandes & importantes affaires de l'Etat, à l'imitation de ſes Prédéceſſeurs; qui tantôt avoient appellé les trois Etats & tantôt des perſonnes Notables, en moindre nombre. Il ſe jetta en ſuite, ſur les loüanges du Roi, & ſur la grace que Dieu lui avoit faite, de découvrir diverſes Conſpirations, qui s'étoient formées contre ſon autorité, qu'il avoit rétablie ſur leurs ruines. Après cela, il repréſenta, que les guerres civiles, depuis l'an 1620. avoient conſumé des ſommes immenſes, & qu'il avoit encore fallu ſecourir, hors du Royaume, les Alliez de l'Etat: Que le revenu ordinaire du Roi ne paſſoit point ſeize millions de livres, & qu'il avoit été obligé d'en dépenſer, les derniéres années, trente-ſix à quarante; dont on avoit

* *Suite de la Rebellion de France, ſur l'année 1626. p. 527.*

trouvé une partie par divers moyens, mais que le Roi en devoit encore plus de cinquante : Que pour cela, il avoit réſolu de retrancher toutes les dépenſes inutiles, & qu'il avoit déja ſupprimé les Charges de Connêtable, & d'Amiral, dont les gages ne montoient pas à moins, qu'à quatre cens mille livres par an : Qu'il vouloit raſer toutes les fortifications inutiles, pour retirer les Garniſons qu'il falloit pour les garder : Qu'il racheteroit auſſi ſon Domaine engagé à bas prix, auſſi bien que les Tailles, & la Ferme du Sel : Que pour augmenter les revenus de l'Etat, il vouloit travailler à faire fleurir le Commerce, que les Voiſins attiroient entiérement à eux. Enfin, le Garde des Seaux inſiſta ſur deux Articles, qui méritoient que l'on fît de nouveaux réglemens; l'un étoit la mauvaiſe Adminiſtration des Finances & l'autre les fréquentes rebellions.

Le Marêchal de Schomberg parla après Marillac, & dit entre autres choſes, que le Roi vouloit avoir toûjours ſur pied, trente mille hommes bien payez; & qu'il lui avoit donné des Mémoires, pour trouver des moyens de fournir à cette dépenſe, leſquels il communiqueroit à l'Aſſemblée.

Quand il eut achevé de parler, le Cardinal de Richelieu prit la parole, & diſcourut des mêmes choſes, que le Garde des Seaux, à quoi il ajoûta, „qu'il ne falloit pas beaucoup d'Ordonnances „pour remettre tout en ordre, mais ſeulement „faire bien executer celles que l'on feroit : Que „le rachat du Domaine du Roi, des Aides, & des „Greffes, montoit à plus de deux millions, mais „qu'il falloit uſer de *moyens innocens*, pour les „avoir : Qu'il avoit deſſein de travailler inceſſam„ment à redreſſer toutes les affaires de la Couron„ne, & que s'il pouvoit executer un ſi bon & ſi glorieux

„ rieux deſſein, il ſeroit ravi de mourir après cela, „ & croiroit avoir beaucoup de ſujet d'en rendre „ graces à Dieu.

Le premier Préſident de Paris parla après le Cardinal, & s'étendit beaucoup ſur les loüanges de Henri IV. & de Louïs XIII. ſon Fils. Il exhorta l'Aſſemblée, de n'être pas muette, comme d'autres l'avoient été; & finit en priant Dieu, qu'il donnât des Enfans au Roi.

Enfin le Garde des Seaux dit, que le Roi enverroit ſes propoſitions à la Compagnie, par le Procureur Général au Parlement de Paris. Ainſi finit l'ouverture de cette Aſſemblée, où l'on étoit diſpoſé * à opiner, comme le Roi le trouveroit à propos.

Quoi que l'on permît aux Notables, de chercher les moyens de remédier aux deſordres, qu'on leur avoit propoſez, il ne ſe faiſoit rien, que ſous le bon plaiſir des Miniſtres; qui vouloient que l'Aſſemblée autoriſât leur conduite, & non qu'elle la reglât ou la cenſurât, comme auroient pû faire les Etats. On y lut un Mémoire, que l'on diſoit avoir été compoſé par le Marquis d'Effiat qui repréſentoit l'Etat des Finances. Voici en abregé ce qu'il contenoit.

On y diſoit, que quoi qu'il n'y eût eu aucun Roi, ſous qui les Finances euſſent été ſi bien conduites, que ſous Henri IV. les Financiers ne laiſſerent pas quelquefois de ſe trouver courts; ſoit à cauſe des dépenſes auxquelles on ne s'étoit pas attendu; ſoit à cauſe du rabais des Fermes, pour des ſtérilitez, ou des mortalitez, qui produiſoient des non-valeurs dans les Receptes générales, ſoit à cauſe des dépenſes extraordinaires, qu'il falloit faire quelquefois: Qu'il n'y avoit eu aucune année, dans le milieu

* *Mem. de Baſſomp. T. II. p. 397.*

de la paix, où la dépenſe n'eût paſſé de cinq ou ſix millions de livres, l'eſtimation que l'on en avoit faite : Que Henri IV faiſoit, à cauſe de cela, ſa dépenſe plus foible que ſa recepte, de quatre ou cinq millions ; outre qu'il faiſoit mettre à part, ce qu'il pouvoit ménager le long de l'année, de l'argent deſtiné à ſa dépenſe ordinaire, ou qui entroit dans ſes coffres, par des moyens extraordinaires : Que delà venoit, que pendant les dix derniéres années de ſon régne, il avoit épargné dix-ſept millions, qui ſe trouverent dans la Baſtille, & entre les mains du Tréſorier de l'Epargne, lors qu'il mourut : Qu'après ſa mort, on ne put venir à bout d'égaler la dépenſe à la recepte, & qu'en peu de tems, comme on ſe trouva en arriére, il fallut toucher au Thréſor, & que par ce moyen on alla juſqu'à l'an 1613 : Que depuis les dépenſes, qui hauſſerent, firent avoir recours à diverſes créations d'Offices, & qu'avec tout cela, il fallut engager le revenu des années ſuivantes : Que l'on put à peine payer les interêts à ceux qui avoient fait les avances, ce qui faiſoit qu'ils s'aquittoient de leurs Charges comme il leur plaiſoit : Que les Fermiers & les Partiſans, avoient tiré des intérêts de leur argent, juſqu'à quinze, dix-huit, & vingt pour cent, & qu'ils n'avoient rendu aucun compte exact : Que tout étant en deſordre, ce n'étoit pas une petite affaire, pour le Surintendant des Finances, que de voir tous les comptes, qui n'étoient pas encore arrêtez, & de réduire ceux qui retenoient l'argent du Roi à le rapporter : Que le Connêtable, & l'Amiral, dont les Charges étoient ſupprimées, avoient cauſé des dépenſes infinies, parce qu'ils ne rendoient aucun compte exact.

Que l'on devoit remettre l'état des Finances ſur

ſur celui de l'an 1608., auquel la Reine-Mere avoit fait remettre, par le Roi, trois millions de livres, ſur la Taille & ſur les impoſitions, & ôter divers droits, qui chargeoient le Peuple : Que le Roi avoit été enſuite obligé de tripler les penſions, & de donner trois cens mille livres au Prince de Condé, & deux cens mille aux Princes de Conti & de Soiſſons; outre quantité d'autres, ce qui revenoit à quatre millions de livres.

Que les Tailles montoient par an, à près de dix-neuf millions, mais qu'il n'en revenoit à l'Epargne que ſix, le reſte demeurant par les mains de vingt-deux mille Collecteurs, & de cent ſoixante & dix Receveurs Particuliers, ou Généraux, qui les portent à l'Epargne : Que la Ferme générale des Gabelles étoit de ſept millions quatre cens mille livres, & les frais de deux millions: Qu'il y en avoit ſix millions, trois cens mille livrez d'aliénez, & qu'il n'en reſtoit au Roi qu'onze cens mille livres : Qu'il y avoit une ſemblable aliénation ſur la rente des Aides, dont la Ferme étoit de près de deux millions : Qu'enfin les deux tiers du revenu des autres Fermes, pouvoient à peine ſuffire, pour en aquiter les charges.

Enſuite le Marquis d'Effiat faiſoit un détail des dépenſes qu'il avoit fallu faire, dès qu'il étoit entré en Charge, & qui ſe montoient beaucoup au delà de la Recepte. On ne trouva aucun moyen, pour trouver de l'argent promptement, que la création de quantité d'Offices nouveaux, & l'établiſſement de diverſes Charges en Titres d'Offices. Outre cela on établit divers droits, qui n'étoient pas auparavant. C'étoit-là à quoi aboutiſſoit principalement la convocation des Notables, ſur laquelle les Miniſtres vouloient ſe décharger de la haine, que les nouvelles impoſitions leur pouvoient attirer.

Le Cardinal de Richelieu ne ſe trouva que deux fois dans cette Aſſemblée, à l'ouverture, comme je l'ai déja dit, & * ſix ſemaines après. Il prit ſa place dans une chaire près de Monſieur, & au deſſus du Cardinal de la Valette. Il y fit préſenter divers Articles, dont le Greffier fit la lecture, après quoi le Cardinal prit la parole, & les expliqua plus au long. Dans le premier Article, on propoſoit de modérer les peines établies contre les Criminels d'Etat, & de ſe contenter de les priver de leurs Charges, après la ſeconde déſobéïſſance. L'Aſſemblée ne put gouter cette modération, & il fut conclu que l'on prieroit le Roi de faire executer les anciennes Loix, contre les Criminels. Le Cardinal qui a toûjours eu pour maxime, de ne pardonner à aucun de ceux qui étoient accuſez de crimes d'Etat, ne propoſoit cette exceſſive modération qu'afin que l'Aſſemblée la rejettât; ce qu'elle ne pouvoit pas manquer de faire, afin de témoigner ſon zéle pour l'Autorité Royale. Quelques autres Articles regardoient les préparatifs, par Mer & par Terre, qu'il falloit faire contre les Anglois, qui menaçoient de nouveau de rupture, en faveur des Rochellois. On approuva tout ce que les Miniſtres voulurent, ſans avoir égard à la dépenſe.

Comme pour faire de l'argent promptement, on avoit, depuis pluſieurs années, vendu preſque toutes les Charges, & les Offices de la Cour, de l'Armée, & des Tribunaux de Juſtice, & que ceux qui les avoient les premiers achetées, avoient permiſſion de les revendre; perſonne n'y pouvoit venir ſans argent, ce qui faiſoit que l'on n'avoit aucun égard, ni à la qualité, ni au mérite de ceux qui ſe préſentoient, & que la Nobleſſe pauvre ſe trou-

* *Le 11. de Janvier. Voyez Aubery Liv. II. c. 9.*

trouvoit hors d'état de s'avancer. * Là-deſſus la Nobleſſe fit préſenter une Requête au Roi, où elle décrivoit l'état où elle ſe trouvoit, & le ſupplioit d'y mettre quelque ordre; en lui marquant diverſes faveurs, qu'il pourroit faire à la Nobleſſe de ſon Royaume.

Pour répondre à cette Requête, & pour empêcher que l'on ne prît l'allarme ſur les nouveaux projets de guerre; dont le Royaume étoit plein, contre les Anglois & les Rochellois; le Roi donna une Déclaration, dattée du § 16. de Février, dans laquelle après avoir marqué, que le deſſein de ſoulager ſon Peuple, & de le faire jouïr d'une paix ſolide, étoit la cauſe de l'Aſſemblée des Notables, il déclara que ſon intention étoit, 1. de réünir tous ſes Sujets dans l'unité de l'Egliſe Catholique, *par toutes les bonnes voies, de douceur, d'amour, de patience, & de bons exemples* : 2. De rétablir la Dignité de l'Egliſe, par l'exacte obſervation des Conſtitutions Eccléſiaſtiques, & des Ordonnances Royales qui les concernent: 3. De maintenir ſes Sujets de la Religion Prétenduë Réformée, dans toute la liberté qu'il leur avoit accordée; les faiſant jouïr tranquillement de leurs biens, & de leurs Offices, du bénéfice des Edits, & des graces qu'ils avoient obtenuës de lui; en attendant qu'il plût à Dieu d'illuminer leur cœur, & de les ramener au giron de ſon Egliſe : 4. D'avantager la Nobleſſe, de pluſieurs graces & Privileges, pour entrer dans les Bénéfices, dans les Charges, & dans les Offices, tant de la Maiſon de Sa Majeſté, que des Armées, ſelon qu'elle s'en rendroit capable : 5. De faire inſtruire gratuite-

* *Le 10. de Fevrier. Voyez la Suite de la Rebellion de France, p. 566.*

§ *Ibid. p. 577.*

tement, dans les exercices propres à leur conditions, les enfans des pauvres Gentilshommes, & employer ceux de cet ordre, par Mer & par Terre, avec des appointemens ſi bien payez, que leur condition ſeroit digne d'envie : 6. De rétablir le Commerce & pour cela de renouveller & d'augmenter ſes Privileges : 7. De ſoulager le Peuple, en le déchargeant de trois millions de livres, pendant les cinq années prochaines, y compris les ſix cens mille livres, dont il avoit été déchargé l'an 1627. de ſorte qu'il s'en trouveroit entiérement déchargé l'an 1632.

Le mal eſt, qu'en donnant d'un côté, on prenoit de l'autre, & que l'on n'executoit de tout cela, que ce que le Miniſtre trouvoit à propos. On parla beaucoup de rétablir le Commerce de Mer, dont le Roi avoit donné la Surintendance au Cardinal de Richelieu; mais il ne falloit qu'abandonner cette affaire à l'induſtrie des Particuliers, qui eſt infiniment plus grande & plus agiſſante que celle d'un Miniſtre qui n'y entend rien, & qui a une infinité d'autres affaires; pour ne pas dire qu'il ſe laiſſe ſurprendre par de faux avis, que des perſonnes intereſſées à le tromper lui donnent. Tout ce que peut faire un Miniſtre, en faveur du commerce, c'eſt de faire diminuer les droits, ſur les marchandiſes. Auſſi ce projet ne produiſit pas grand fruit, non plus que beaucoup d'autres, que l'on publia ſous le Miniſtere du Cardinal, pour amuſer les Peuples; que l'on épuiſoit d'ailleurs, par des guerres inutiles, pour le bien de l'Etat.

Enfin l'Aſſemblée des Notables ayant compoſé divers Cahiers, ſur les propoſitions, qui y furent faites, elle fut congédiée le 24. de Février, & l'on eut pour ſes avis, tel égard qu'il plût au Conſeil. Pour augmenter davantage l'autorité du Cardinal

dinal, le Roi declara par des Lettres Patentes, qu'il entendoit * *que le Cardinal de Richelieu, ſon principal Miniſtre, pour les ſignalez & importans ſervices, qu'il avoit déja rendus, & qu'il rendoit encore actuellement à l'Etat, eût entrée, voix, & opinion délibérative au Parlement, tant dans les Aſſemblées des Chambres aux jours de Conſeil, qu'aux Plaidoyeries; & eût ſéance du côté des Pairs, avec le même rang & le même degré, qu'il avoit dans le Conſeil d'Etat.* Le Cardinal, pour en prendre poſſeſſion, § alla peu de jours après en Parlement, accompagué de quantité de Prélats & de Nobleſſe. Il prêta en même tems ſerment pour ſa Charge de Surintendant de la Navigation; † parce que l'Edit du Roi qui la lui conferoit, avoit été enteriné quelques jours auparavant.

On étoit convenu, par la paix de la Rochelle, que le Fort de Tadon, bâti par les Rochellois, ſeroit démoli, & ils commencerent en effet bientôt après à l'abattre; mais comme ils virent que non ſeulement le Fort-Louïs ſubſiſtoit, mais que Thoiras, à qui le Roi avoit donné le Gouvernement de l'Iſle de Ré, y faiſoit bâtir un ‡ grand Fort, auprès de S. Martin, outre celui *de la Prée*; ils comprirent qu'on n'avoit voulu que gagner du tems, par la paix qu'on leur avoit accordée. Ainſi ils diſcontinuérent de démolir le Fort de Tadon, & firent prier le Roi d'Angleterre, par Soubiſe, de les aſſiſter, contre les deſſeins de la Cour. *a* Ils envoyérent encore à Londres un Gentilhomme, nommé *Saint-Blancard*, qui perſuada ſi bien à quelques-uns des Miniſtres du Roi de la Grande Bre-

* *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 10.*
§ *Le 22. de Mars.* † *Le 18. de Mars.*
‡ *Baſſomp. Mem. T. II. p. 402.*
a Aubery, Liv. II. c. 11.

Bretagne, qu'il étoit de ſon intérêt d'empêcher que la Rochelle ne tombât entre les mains du Roi de France; qu'un d'entre eux dit en plein Conſeil, qu'il étoit moins préjudiciable à l'Angleterre de perdre le Royaume d'Irlande, que de permettre la réduction de la Rochelle, & de laiſſer ainſi ruiner la Religion Proteſtante en France.

Ce ſentiment n'étoit pas éloigné de celui de la plûpart des Anglois Proteſtans, qui croyoient que la ruine du Calviniſme en France, ſeroit un prélude de la ruine de la Religion Proteſtante en Angleterre. Cependant peut-être que le Roi de la Grande Bretagne, que l'intérêt de la Religion n'avoit jamais beaucoup touché, ne ſe ſeroit pas déterminé là-deſſus, à faire la guerre à la France; ſi la paſſion du Duc de Buckingham, ſon Favori, ne s'étoit trouvée conforme à cela. On aſſure que trois choſes l'avoient irrité contre la France, * dont la premiere étoit, qu'il avoit ſouhaité en vain, que quelques-unes de ſes parentes fuſſent Dames du Lit de la Reine d'Angleterre. Comme le Contract du Mariage portoit, qu'il n'y auroit que des Catholiques auprès d'elle & que les Françoiſes, qui y étoient, craignoient qu'avec le tems les Angloiſes ne s'inſinuaſſent dans l'eſprit de la Reine; le Duc n'avoit rien pû obtenir pour ſes parentes, ce qui l'avoit extrémement irrité contre les François. § La ſeconde choſe étoit, qu'il avoit ſouhaité paſſionnément d'aller encore une fois à la Cour de France; ce que le Roi lui avoit refuſé, quelques inſtances qu'il en eût faites. Il avoit écrit, à cette occaſion, quelques Lettres piquantes au Cardinal de Richelieu, & en avoit re-

* *Aubery, Ibid.*

§ *Baſſomp. Ibid. p. 403.*

reçû de ſemblables. On ajoûte * une troiſiéme raiſon, qui paroît preſque incroyable, c'eſt que ce Duc étoit devenu amoureux de la Reine Anne d'Autriche, & que ç'avoit été pour cela qu'il avoit tant ſouhaité de venir en France, & qu'on avoit refuſé de l'y recevoir, avec tant d'obſtination. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain que le Duc de Buckingham preſſa le Roi d'Angleterre de ſecourir les Rochellois, & que cette affaire ayant été concluë, les Anglois commencerent, ſans aucune déclaration de guerre, à ſe ſaiſir des Vaiſſeaux François, qui ſe trouverent dans leurs Ports, § & qu'ils enleverent même deux Vaiſſeaux de guerre, à Dieppe & au Havre de Grace.

Ces infractions de la paix, du côté des Anglois, firent que le Roi défendit, ‡ par une Déclaration, le Commerce en Angleterre, & ordonna de ſaiſir tous les Effets appartenans aux Anglois. Dèslors, comme l'on apprit qu'il ſe faiſoit de grands preparatifs en Angleterre, le Cardinal eut ſoin de faire munir les Côtes, ſur leſquelles on craignoit que les Anglois ne fiſſent deſcente, & de faire tout diſpoſer à les bien recevoir; quoi que le Marêchal de Baſſompierre, qui étoit revenu de Londres, il n'y avoit pas long-tems, † ne pût croire que les Anglois fuſſent en état de faire une deſcente en France. Cependant le Roi recevoit tous les jours des avis des préparatifs des Anglois, & comme il ne doutoit plus que ce grand armement ne menaçât les Côtes de Poitou, ou celles de Saintonge; il réſolut d'y aller en perſonne, avec le Duc d'Or-

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 254. & le Comte de Clarendon dans le I. Livre de ſon Hiſt. de la Rebellion d'Angleterre.*

§ *Sir. Mem. Rec. T. VI. p. 253.*

† *Dattée du 8. de Mai. Suite de la Rebell. p. 588.*

‡ *Mem. de Baſſomp. T. II. p. 406.*

d'Orléans Mais avant que de partir, il fut au * Parlement, pour y faire verifier quantité d'Edits, compilez par Marillac, Garde des Seaux, & que l'on nomma de ſon nom, *le Code Michaud.* Le Roi tomba malade ce jour-là, & étant ſorti de Paris, ſans que ſa fiévre diminuât, il fut obligé de s'arrêter à *Villeroi.*

Il arriva avant cela, que Madame § accoucha d'une fille; ce qui diminua beaucoup la joie de la Cour qui avoit ſouhaité que c'eût été un fils. Mais le Roi, à qui cette joie avoit deplû, n'en fut pas fâché; parce qu'il lui ſembloit que l'on regardoit déja les Enfans de ſon Frere, comme les Héritiers de la Couronne. Il arriva encore que Madame mourût † quelques jours après, ce qui fâcha extrémement la Reine-Mere; mais dont le Roi, jaloux du bien qui pouvoit arriver à ſon Frere, ſe réjouït autant que ſes plus grands ennemis. (a) Il fit même dire à la Reine-Mere, qu'il la prioit de ne pas ſonger à marier ſi-tôt Monſieur, & donna ordre à Puylaurens, & à Le Coigneux, en qui le Prince avoit le plus de confiance, de l'en détourner adroitement; en lui propoſant toutes ſortes de plaiſirs, pour leſquels on lui fourniſſoit tout l'argent, qu'il ſouhaitoit. On lui acheta même Limours, du Cardinal de Richelieu, pour s'y divertir au plaiſir de la chaſſe. Mais la Reine-Mere, qui craignoit que le Roi n'eût jamais d'enfans, penſa au plûtôt à marier Monſieur, à une des filles du Grand Duc de Florence; ſur laquelle elle pourroit avoir plus d'autorité, en cas qu'elle devînt jamais Reine. Ce deſſein fut extrémement traverſé, & fut même cauſe de l'éloignement de la

† *Le 28. de Juin.* ‡ *Le 29. de Mai.*
§ *Le 4. de Juin.*
(a) *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 263.*

la Reine-Mere, comme on le verra par la ſuite. Il faut préſentement que je parle de la défenſe de l'Iſle de Ré, après quoi je reviendrai aux négociations, touchant ce mariage, & touchant les affaires étrangéres.

Avant que le Roi tombât malade il nomma le Duc d'Orléans, Lieutenant Général de ſes Armées, & ſous lui les Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg. Etant tombé malade, comme je l'ai dit, & étant encore au lit, la nouvelle vint à la Cour, * que le Duc de Buckingham avoit fait deſcente dans l'Iſle de Ré, malgré Thoiras; qui après avoir repouſſé trois fois les Anglois, avoit été enfin contraint de ſe retirer dans le Fort de S. Martin; qui n'étoit pas encore aſſez bien pourvû, pour ſoûtenir un Siége. Il étoit péri beaucoup de monde dans cette occaſion, & le Canon des Vaiſſeaux Anglois, ſur tout, avoit cauſé une grande perte à Thoiras, qui y fut bleſſé, & qui y perdit deux Freres. En même tems, Buckingham envoya ſix Vaiſſeaux de guerre; pour croiſer à l'embouchure de la Garonne, & autant à celle de la Loire pour empêcher qu'il ne deſcendît des Bâtimens par ces Riviéres, & pour tenir divers lieux en allarme. On ne jugea pas à propos de dire cette nouvelle au Roi, de peur d'augmenter ſon mal; enſuite on en dît quelque choſe, mais on lui cacha le danger, où étoit l'Iſle de Ré, que l'on ne croyoit pas pouvoir garder. Buckingham étoit venu avec ſix-vingt Vaiſſeaux, & avoit mis huit mille hommes à terre, qui après avoir battu Thoiras à la deſcente, étoient allez l'aſſiéger dans le Fort de S. Martin. Cependant Monſieur ſouhaitoit ardemment d'aller ſe mettre à la tête de l'Armée, dont il avoit été déclaré

* *Siri. Ibid. p.* 280.

Lieutenant Général. Le Cardinal lui dit, qu'il ne conſeilloit point au Roi de le permettre, malade comme il l'étoit; mais le Duc d'Orleans ſe fâcha ſi fort contre ce refus, qu'il ne fut pas poſſible de le retenir davantage. Mais comme l'on avoit inſpiré au Roi, depuis long-tems, beaucoup de jalouſie pour tout ce qui pouvoit être à l'avantage de ſon Frere; il ne fut pas difficile au Cardinal, qui avoit eu grand ſoin d'entretenir cette paſſion, de le faire rappeller. Le Duc d'Orleans reçut cette nouvelle à Saumur, mais peu de tems après, la Reine-Mere, fâchée de la maniére dont on traitoit Monſieur, obtint du Roi, qu'il continueroit ſon voyage; & il ſe rendit en Poitou, où l'Armée s'aſſembloit. * Cependant le Cardinal n'oublioit rien, pour faire entrer du ſecours & des vivres dans l'Iſle de Ré; mais tous ſes ſoins auroient été inutiles, ſi Thoiras avoit été moins brave, ou ſi Buckingham avoit ſu ce que c'eſt que d'attaquer une Place. Le Cardinal étoit depuis quelque tems Gouverneur d'*Oleron* & de *Broüage*, qui n'étoient pas des Gouvernemens, où il y eût beaucoup de profit; mais qu'il avoit ſouhaitez, pour avoir quelque lieu de retraite, en cas qu'il arrivât de nouvelles brouilleries à la Cour, & qu'il ne s'y trouvât pas le plus fort. Il en fit alors doubler les Garniſons, & leur fit payer ce qui leur étoit dû, de ſon propre argent; afin de les encourager, & de les diſpoſer à agir avec plus de vigueur, en ce en quoi on les employeroit. Il fit auſſi ramaſſer quantité de Barques à rames & à voiles, pour porter à Ré du ſecours & des vivres, dès qu'il ſeroit poſſible.

Le Duc de Buckingham publia peu de jours après ſa deſcente, § un Manifeſte, datté du 21. Juil-

* *Voyez Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 12.*

§ *Suite de la Rebellion p. 612.*

Juillet, non ſeulement pour excuſer ſon deſſein, à l'égard de la France; mais encore pour faire acroire aux Anglois, que le pur zéle de Religion avoit fait agir le Roi d'Angleterre. Il diſoit que l'envie que le Roi de la Grande Bretagne avoit de ſoûtenir la Religion Réformée, l'avoit engagé à rechercher la Sœur du Roi de France, pour être mieux en état d'appuyer les François Réformez : Que s'étant rendu comme Médiateur & Garand du dernier Traité de Paix, il n'avoit pû voir les contraventions des Miniſtres du Roi de France, ſans s'en plaindre; & que ſur le refus que l'on avoit fait aux Réformez, & à lui, de leur faire raiſon, & à cauſe des préparatifs qu'on faiſoit contre la Rochelle, il avoit crû devoir promtement prendre les armes, pour la ſecourir : Que par la parole, qu'on lui avoit donnée pluſieurs fois, de ſatisfaire les Réformez, dans un tems propre, & lors qu'ils s'en rendroient dignes par leurs ſoûmiſſions, il avoit toûjours entendu la démolition du Fort-Louïs; & que bien loin de l'abbattre, on en avoit augmenté les fortifications, & outre cela fait d'autres Forts dans l'Iſle de Ré.

La Cour n'avoit jamais reconnu le Roi d'Angleterre, pour Médiateur, & pour Garand de la paix, mais il étoit trés-veritable * que ſes Ambaſſadeurs avoient promis aux Huguenots de la faire obſerver. Il étoit encore certain, que loin de les vouloir laiſſer joüir de leurs Privileges, on leur cherchoit querelle, & qu'on ſe préparoit à les ruiner, à la premiére occaſion. Quoi qu'on le niât alors en public, on l'avoüoit en particulier, & l'évenement a fait voir qu'ils avoient raiſon de

* *Mem. du Duc de Rohan, ſur la fin.*

s'en plaindre. Ainſi ce Manifeſte n'étoit pas entiérement faux, quoi que les Partiſans de la Cour le diſſent.

Le Duc de Rohan devoit former un Corps d'Armée en Poitou, en même tems que l'on entendroit dire que les Anglois auroient fait deſcente dans l'Iſle de Ré. Il publia auſſi un Manifeſte, pour exciter les Peuples à prendre les armes, fondé principalement ſur ce que la Cour n'avoit point obſervé le Traité de Montpellier; quoi que le Roi lui eût promis de le faire obſerver. Ce Manifeſte ne fit pas tout l'effet, que le Duc en attendoit, parce que quantité de Nobleſſe Huguenotte lui étoit oppoſée depuis long-tems; & ce fut-là une des principales cauſes de la ruine du Parti. Il n'étoit pas trop fort, pour réſiſter aux entrepriſes de la Cour, quand il auroit été parfaitement uni, & qu'il auroit employé toutes ſes forces pour cela; mais étant diviſé, il n'étoit pas poſſible qu'il conſervât ſes avantages. Ceux qui étoient contre le Duc, le traitoient de brouillon, & lui les accuſoit de fourberie, ou de lâcheté; puis qu'ils feignoient de ne pas voir, que la Cour ne cherchoit qu'à perdre la Religion Réformée: ou que convaincus de ce deſſein, ils n'oſoient pas s'y oppoſer. Sans rechercher qui d'entre-eux avoit raiſon; il eſt bien aſſuré, que ſi tous les Huguenots avoient été du ſentiment de s'abandonner entiérement à la bonne foi de la Cour, & à l'équité du Roi, & que la Cour en eût été convaincuë; on n'auroit gueres tardé à les dépouiller de tous leurs Privileges, & à les contraindre d'aller à la Meſſe. Les Eccleſiaſtiques ſe ſont toûjours fait une vertu de cela, & l'intérêt des Laïques, qui les engage à s'attirer leur faveur, ou le zéle, qui les poſſede, efface dans leur eſprit tout ce qu'on appelle douceur & équi-

équité, quand il s'agit de Religion. S'ils ont été quelquefois retenus, en cette occaſion, ce n'a été que parce qu'ils n'ont pas crû pouvoir ruiner les Hérétiques impunément; & ils n'ont jamais manqué de le faire, dès qu'ils l'ont pû. Le Duc n'ayant pû aſſembler beaucoup de monde en Poitou, à cauſe de l'Armée du Roi; il ſe retira en Languedoc, où il fit ſoulever pluſieurs Villes. Mais la Cour y envoya le Prince de Condé, pour s'oppoſer à ſes deſſeins; & *Galland*, Conſeiller d'Etat, & Huguenot, pour détourner les Peuples de la même Religion, de prendre les armes.

Mais pour revenir à Buckingham, au lieu d'employer l'art & la force, pour prendre le Fort, dans lequel Thoiras s'étoit retiré, avant qu'il pût avoir du ſecours; il s'aviſa de le vouloir affamer, ſans pourtant l'enfermer entiérement, ſe contentant de faire bonne garde, pour empêcher qu'il n'y entrât quoi que ce fût. Il étoit néanmoins aiſé de juger, que la France tenteroit toutes ſortes de voies, pour ſecourir Thoiras, ſi on lui en donnoit le tems, & que les Côtes voiſines ſeroient en peu de ſemaines couvertes de monde, & de Barques propres à jetter des proviſions & des hommes, dans le Fort. Il étoit encore dangereux, pour les gros Vaiſſeaux des Anglois, de paſſer l'Automne ſur des Côtes pleines de bancs. Cependant deux mois s'écoulerent, ſans que les Anglois fiſſent aucun effort conſiderable, pour emporter la Citadelle qui leur réſiſtoit; & ſans qu'ils puſſent empêcher de petites Barques d'y entrer de tems en tems.

Thoiras craignit néanmoins d'être enfin contraint de ſe rendre, parce que les vivres commençoient à lui manquer; & fit ſavoir à la Cour, * que ſi on ne lui faiſoit pas bien-tôt tenir des vivres,

* *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 13.*

& qu'on ne chaſſât pas les Anglois de l'Ile, il ſeroit obligé de capituler. Il marquoit en même tems, qu'on pouvoit faire entrer des Troupes dans l'Ile, par le Fort de la Prée, & attaquer les Anglois. Cette propoſition fut examinée dans le Conſeil du Roi, & quelques-uns furent d'avis que l'on abandonnât l'Ile de Ré, pour s'attacher uniquement à bloquer la Rochelle juſqu'à ce qu'on pût l'aſſiéger en forme. Ils ſe fondoient ſur ce que le Roi n'avoit pas aſſez de forces, pour faire l'un & l'autre, tout à la fois. Mais le Cardinal fut de l'avis de Thoiras, & repréſenta, „que le Roi auroit, en peu de tems aſſez de forces, pour garder les poſtes qu'il avoit pris autour de la Rochelle, & pour l'entrepriſe que l'on propoſoit : Qu'en retirant les troupes qui étoient dans l'Ile d'Oleron, & y joignant deux mille hommes de l'Armée, commandée par Monſieur, on pouvoit jetter dans l'Ile de Ré, cinq ou ſix mille hommes de pied, & cinq cens chevaux, qui joints avec la Garniſon de S. Martin, ſeroient ſuffiſans pour en chaſſer les Anglois : Qu'il étoit extrémement important au Roi, de conſerver cette Ile, parce que ſi l'Ennemi s'en rendoit maître, celle d'Oleron tomberoit peu de tems après entre ſes mains : Que par le moyen de ces deux Iles, ils tiendroient dans une allarme perpétuelle toutes les Côtes voiſines : Qu'ils retireroient beaucoup d'argent des vins, des bleds, & des ſels de Ré & d'Oleron : Qu'ils n'empêcheroient pas ſeulement le tranſport des ſels de Broüage, de Marennes, & des Côtes voiſines, mais qu'ils incommoderoient extrémement le Négoce de Bourdeaux : Qu'enfin le bon ſuccès, qu'ils auroient eu dans l'Ile de Ré, ſeroit infailliblement ſuivi de très-mauvais effets dans le Royaume.

Ces

Ces raiſons étoient aſſez fortes, d'elles-mêmes; quand elles n'auroient pas été ſoûtenuës de l'autorité du Cardinal, pour faire réſoudre le Conſeil à écouter la propoſition de Thoiras. Ainſi on réſolut de tenter le ſecours de Ré, en embarquant le nombre de Troupes, que le Cardinal avoit dit, ſur tout ce qu'on pourroit trouver de Barques propres à cela, ſur les Côtes de l'Ocean. On dit * même, que ne ſe trouvant aucun argent dans le Thréſor Royal, le Cardinal avança les frais de cette entrepriſe du ſien propre, & engagea ſes pierreries; mais il y a peu d'apparence que le Roi eût ſi peu de crédit, qu'il ne pût pas trouver ſur le champ l'argent qui étoit néceſſaire pour le payement de ces Barques; & ſi le Cardinal fit des avances du ſien, c'étoit bien plus par oſtentation, que par néceſſité. Son naturel vain & ambitieux, le porta toûjqurs à tout ce qui pouvoit faire du bruit dans le monde, & donner de l'admiration pour lui au Peuple.

En ce tems-là, § *D. Diego Meſſia*, Ambaſſadeur Extraordinaire d'Eſpagne, offrit à la France quarante Vaiſſeaux de la part du Roi ſon Maître qui étoit irrité depuis long-tems contre les Anglois, & l'on accepta cette offre; mais la lenteur des Eſpagnols empêchoit qu'on n'y put faire aucun fonds, comme en effet ils n'en envoyerent point. On renouvella auſſi alors l'Alliance, avec les Etats des Provinces-Unies, de peur qu'ils ne fourniſſent des Vaiſſeaux à l'Angleterre. Ils s'obligerent de ſecourir la France, contre qui que ce fût, excepté contre le Roi de la Grande Bretagne: comme ils promettoient auſſi de ne donner aucun ſecours à ce dernier. Ils s'engageoient encore de

* *Aubery. Ibid.*

§ *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 282. & ſuiv.*

ne faire la paix avec l'Eſpagne, que trois mois après avoir donné avis à la France qu'elle ſe négotioit. Le Roi s'obligeoit de ſon côté, à leur prêter un million de livres, par an. Cette Ligue devoit durer trois ans; comme celle, qui venoit d'expirer; & ſi les Etats venoient à l'enfreindre auparavant, ils promettoient de rendre au Roi l'argent, qu'ils lui devoient & les Troupes Françoiſes qu'ils avoient dans leur Armée. Le Marquis de Mirabel ſe plaignit de cette Ligue, que l'on faiſoit avec des Peuples, qui s'étoient ſoulevez contre l'Eſpagne; pendant que cette Couronne ſe préparoit à ſecourir la France, contre ſes Sujets rebelles. On lui repondit, que l'on n'avoit fait cette Ligue avec les Hollandois, que de peur qu'ils n'aſſiſtaſſent le Roi d'Angleterre d'une puiſſante Flotte; & que lors que les Anglois ſeroient une fois réduits à demeurer chez eux le Roi feroit voir à Sa Majeſté Catholique, la bonne diſpoſition dans laquelle il étoit à ſon égard, même quand il s'agiroit des Hollandois. L'Ambaſſadeur des Etats qui apprit la réponſe que l'on avoit faite à celui d'Eſpagne, s'en plaignit à ſon tour, & dit, que ſi l'on méditoit déja de rompre la Ligue concluë pour trois ans; ſes Maîtres ſeroient obligez de prendre les meſures néceſſaires, pour leur conſervation, ſans en faire part à la France. On paya cet Ambaſſadeur, de la même monnoie, que celui d'Eſpagne; & il n'y avoit que le tems, qui pût apprendre auquel des deux on tiendroit parole; puis qu'il étoit certain que, ſelon que les intérêts changeroient, on agiroit pour les uns, ou pour les autres.

Pendant que l'on préparoit le ſecours, pour chaſſer les Anglois de l'Ile de Ré; il ne laiſſa pas d'y entrer, en divers tems, du monde & des vivres, de

de jour & de nuit, au travers des canonnades des Anglois. Le Roi ſe remit auſſi de ſa fiévre tierce, * & ſe rendit à ſon Armée; qui bloquoit la Rochelle, & qui étoit commandée par Monſieur, qui avoit ſous lui le Duc d'Angoulême. Le Roi amena les deux autres Lieutenans Généraux, & donna au Maréchal de Baſſompierre un Corps à part, parce qu'il ne voulut jamais avoir le Duc d'Angoulême, pour Collégue; parce que c'étoit l'uſage que l'Armée, où le Roi étoit préſent, ne pouvoit être commandée, que par des Maréchaux de France, quand il y en avoit. Le Cardinal avoit favoriſé le Duc, mais la fermeté de Baſſompierre l'emporta enfin, parce que l'on croyoit avoir beſoin de lui.

Le ſecours, que l'on avoit réſolu de jetter dans l'Ile de Ré, ne fut prêt qu'au commencement de Novembre; quoi que le Cardinal eût envoyé des gens long-tems auparavant, pour ramaſſer le nombre néceſſaire de Barques & de Chaloupes, & qu'il ſe fût rendu lui-même ſur les lieux dès le mois d'Octobre. Enfin ſix mille Fantaſſins & trois cens Chevaux, des meilleures Troupes de l'Armée, prirent terre, la nuit du 5. au 6. de Novembre, conduits par le Maréchal de Schomberg, & par *Louis* de Marillac, Frere du Garde des Seaux. Les grands Vaiſſeaux des Anglois ne pouvant approcher, ils ſe contenterent de canonner de loin ceux qui paſſoient, mais ils ne leur tuérent pas beaucoup de monde, & dès que les François furent deſcendus vis à vis du Fort de S. Martin, ils ſe retrancherent. Le lendemain l'Armée Françoiſe ſe mit en bataille, pour aller attaquer les Anglois, dans leurs retranchemens, en cas qu'ils n'en ſortiſſent pas; mais le Duc de Buc-

* *Le 13. d'Août Baſſomp. Mem. T. II. p. 425.*

kingham lui vint au devant, & après un combat, * où les François diſent qu'il perdit près de deux mille hommes, il ſe retira en bon ordre; § juſqu'à ce qu'ayant paſſé le Bourg *de la Coüarde*, & ſe trouvant à l'entrée de la Chauſſée qui menoit les Anglois à leurs Barques; ils ſe mirent en deſordre, parce que chacun vouloit paſſer le premier. Ils auroient perdu beaucoup de monde en cette occaſion, ſi la nuit, qui ſurvint, n'avoit arrêté les François, qui les ſuivoient. Lors que Thoiras vit les tranchées preſque abandonnées, il fit une ſortie avec huit cens hommes, qui mirent en fuite ceux que le Duc de Buckingham y avoit laiſſez. Tous ceux qui purent ſe rendre à la Flotte, s'embarquerent avec les autres; & firent voile en Angleterre. C'eſt ainſi que le Duc de Buckingham, qui avoit beaucoup plus d'ambition que de capacité, fut chaſſé honteuſement de l'Iſle de Ré; après avoir aſſiégé trois mois un Fort, qui ne devoit tenir que huit jours, devant une Armée bien commandée. Il ruina par-là les affaires des Rochellois, dont il conſuma une grande partie des proviſions; ſans qu'ils puſſent les remplacer depuis, ce qui les contraignit de ſe rendre l'année ſuivante. Auſſi en fut-il † cenſuré par toute la Nation Angloiſe, qui d'ailleurs n'avoit pas bonne opinion de lui.

Après cette victoire, le blocus de la Rochelle, du côté de terre, continuant toûjours; on penſa à la Cour à prendre des meſures pour réduire cette Ville, la Campagne ſuivante. Pour cela non ſeulement on la bloqua, avec plus d'exactitude qu'auparavant; mais comme les Anglois étoient prin-

* *Siri Mem. Rec. Ibid.* 285.
§ *Baſſomp. Mem. T. II. p.* 437.
† *Vie de Charles I. par Mr. Kennet ſur l'an* 1627.

principalement à craindre, parce qu'on n'avoit aucune Flotte ſuffiſante pour faire tête à la leur, on chercha les moyens de les appaiſer. Le Roi commença par renvoyer ſans rançon les priſonniers de guerre Anglois, que l'on avoit pris dans l'Ile de Ré ; après avoir ordonné qu'on les traitât le mieux, qu'il ſeroit poſſible. On prit prétexte que l'on en uſoit ainſi, en faveur de la Reine d'Angleterre, & le Roi lui en écrivit un mot par *De Meaux* ; qu'il envoya à Londres, comme pour y reconduire les priſonniers. Il eut ordre de s'adreſſer, en même tems, aux Ambaſſadeurs de Danemarc, qui s'étoient déja offerts, pour Médiateurs entre les deux Couronnes ; & de voir ſi l'on pourroit entrer en quelque négociation d'accommodement. Les priſonniers Anglois, arrivez à Lôndres, publiérent par tout la maniére obligeante, dont ils avoient été traitez par les François ; & De Meaux executa ſa Commiſſion, que les priſonniers délivrez favoriſoient, autant qu'il leur étoit poſſible.

Les Députez de la Rochelle, qui étoient à Londres, pour demander un nouveau ſecours, eurent le vent de cette négociation, * & préſenterent un Memoire au Roi ; où après l'avoir remercié du ſecours, qu'il leur avoit envoyé l'Eté paſſé, ils firent voir que la paix, dont on parloit, quoi que très-ſouhaitable en elle-même, étoit peut-être un piége, que l'on tendoit à Sa Majeſté ; pour la détacher des intérêts des Rochellois, & pour les accabler plus facilement : Que ſi l'on entroit en négociation, cela cauſeroit du retardement aux préparatifs, que l'on faiſoit pour les ſecourir, & que le moindre délai leur étoit pernicieux : Que le ſeul bruit de la paix empêcheroit que

* *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 15.*

que ceux d'entre les Réformez de France, qui avoient fait deſſein de prendre les armes, pour la conſervation de la Rochelle, ne ſortiſſent de chez eux, & diſſiperoit entiérement l'Armée du Duc de Rohan: Que cependant ceux qui bloquoient la Rochelle, auroient tout le tems qui leur étoit néceſſaire, pour achever de bâtir, autour de cette Ville, les Forts qu'ils avoient commencez: Qu'ils avoient auſſi entrepris de boucher le Port de la Rochelle, par une Digue, & qu'ils embarraſſeroient enfin ſi fort ſon entrée, qu'il ſeroit abſolument inacceſſible, & qu'il n'entreroit plus aucune proviſion dans la Ville; ce qui la réduiroit à l'extrémité, parce qu'elle avoit conſumé une bonne partie de celle qu'elle avoit, pour entretenir la Flotte de Sa Majeſté: Que l'occaſion de la ſecourir étant paſſée, toutes les forces de l'Europe ne ſeroient pas capables de la délivrer: Que ſi le Traité venoit à être rompu, Sa Majeſté ſeroit expoſée aux railleries de ſes ennemis, & la Ville obligée de ſubir le joug d'un Maître irrité & victorieux. Ils concluoient, en priant le Roi, que quelque propoſition que l'on pût faire, on preſſât les préparatifs avec la même diligence, & ſur tout le Convoi d'hommes & de vivres, que l'on devoit envoyer bien-tôt à la Rochelle; & qui étoit preſque prêt, par les ſoins de l'Amiral, le Duc de Buckingham. Le Roi d'Angleterre ne mépriſa pas les avis des Rochellois, mais comme bien loin de penſer ſérieuſement à conſerver le Calviniſme en France, il avoit en tête le deſſein de donner plus de liberté aux Catholiques en Angleterre, il ne ſe hâta point, comme il l'auroit pû, quoi qu'il fût preſſé par le Duc de Buckingham, piqué de l'affront, qu'il venoit de recevoir dans l'Ile de Ré. Auſſi le Parlement, qui fut aſſemblé, quel-

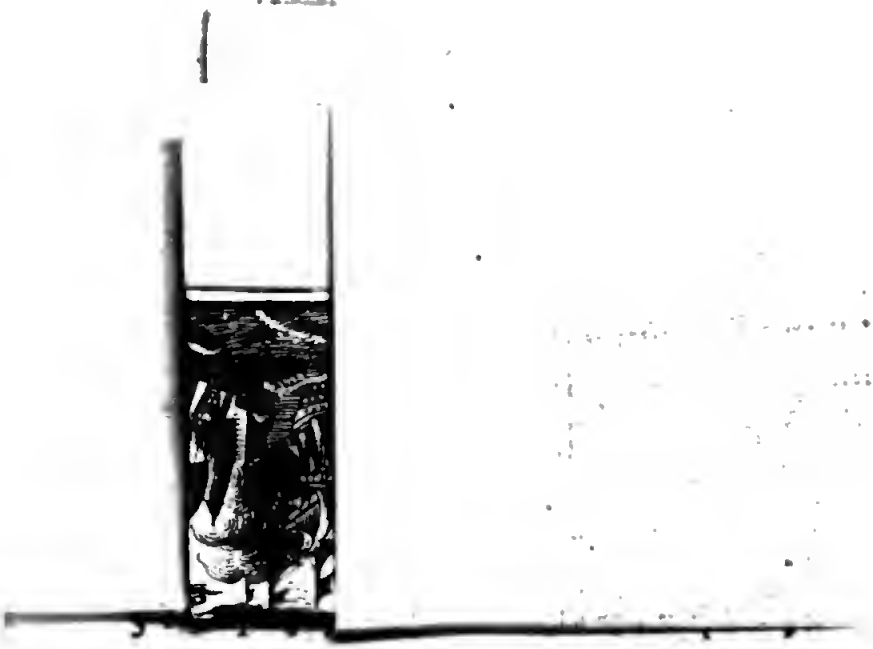

quel-

quelques mois après, témoigna un grand mécontentement des deſſeins de la Cour.

Cependant le Roi & le Cardinal, demeurerent devant la Rochelle, & firent faire de nouveaux Forts, pour la ſerrer de plus près. Le Cardinal auſſi bien que les autres Généraux, prit une certaine étenduë des lignes de circonvallation à garder, & y fit faire un Fort, que l'on nomma *le Fort de Richelieu.*

Le Duc d'Orléans ſe retira de l'Armée, pour aller à Paris, * dès le 15. de Novembre. Dès que Madame fut morte, la Reine-Mere, qui craignoit que le Roi n'eût jamais d'enfans, avoit penſé, § comme je l'ai dit, à le remarier, & à lui chercher quelque Princeſſe qui pût dépendre d'elle, & qui lui conſervât ſon autorité; en cas que le Duc d'Orleans vînt à être Roi, par la mort de Louïs XIII. Le Duc de Florence avoit deux Filles, dont l'une, ou l'autre, auroit accommodé la Reine-Mere; mais *Marguerite*, qui étoit l'aînée étoit déja fiancée à *Edoüard*, *Duc de Parme*; & *Anne* étoit trop jeune, & d'ailleurs ſi laide, que dès qu'on la propoſa à Monſieur, il déclara qu'il n'en vouloit point. Il auroit pris Marguerite, qui étoit belle, & en âge d'être mariée, ſi le Duc de Parme la lui avoit voulu céder. La Reine-Mere le ſouhaitoit paſſionnément, & fit en ſorte que l'on retardât le mariage du Duc de Parme; pour le porter à ſe contenter d'Anne, au lieu de Marguerite, que le Grand Duc auroit donnée à Monſieur. Mais quoi qu'elle pût faire, il ne fut pas poſſible d'engager le Duc de Parme à céder Marguerite, ni le Duc d'Orleans à épouſer Anne; ce qui donna un très-grand chagrin à cette Mere ambi-

* *Baſſomp. Mem. T. II. p.* 439.
§ *Ibid. p.* 409. *Siri Mem. Lec. T. VI. p.* 265.

ambitieuſe, & timide au dernier point. Elle craignoit pour la vie du Roi, qui ſe fatiguoit beaucoup à la chaſſe, ſans avoir aucun égard au froid, ni au chaud; & qui n'étoit pas d'ailleurs de fort bonne complexion, étant trop ſec, & trop maigre. Outre cela cette Princeſſe, entêtée de l'Aſtrologie Judiciaire, avoit ouï dire à *Luc Fabbroni*, Maître d'Hôtel de feu Madame, que le Roi n'arriveroit pas à ſa trentiéme année, & qu'il ſeroit dans un très-grand danger, à la vingt-huitiéme. C'eſt ce qui lui faiſoit ſouhaiter de voir Gaſton marié au plûtôt, & marié à une Princeſſe, qui eût de la conſideration pour elle; & elle le ſouhaitoit d'autant plus fortement, * que ce Prince débauché ne faiſoit pas difficulté d'aller la nuit dans des lieux infames, & qu'il y avoit quelquefois pris des maladies, qui avec le tems pouvoient perdre entiérement ſa ſanté. Quand le Roi, qui étoit très-éloigné de ce vice, l'en reprenoit; Gaſton répondoit qu'il ne pouvoit pas faire autrement, & qu'on le devoit marier, ſi l'on vouloit qu'il s'en abſtînt.

Auſſi la Reine-Mere mettoit tout en pratique, pour cela, mais elle n'y pouvoit réüſſir; parce * que ni le Roi, ni la Reine, ni le Cardinal, ne favoriſoient ce deſſein tout de bon, quoi qu'ils fiſſent ſemblant du contraire. Les anciennes jalouſies du Roi, envers ſon Frere, faiſoient qu'il ſouhaitoit qu'il ne ſe mariât pas ſi-tôt; & le parti de Florence, qui auroit augmenté l'autorité de la Reine-Mere, ne lui plaiſoit pas. La Reine, que Marie tenoit auſſi bas qu'il lui étoit poſſible, gémiſſoit déja trop ſous ſon autorité, pour en ſouhaiter l'augmentation. Le Cardinal lui-même, quoi que Créature de cette Princeſſe, auroit été fa-

* *Siri, Ibid. p.* 264. § *Id. Ibid. p.* 267.

fâché de voir Monſieur marié, & avoir pluſieurs enfans; parce que plus ce Prince ſeroit conſideré, plus le Miniſtre, qui n'avoit jamais été de ſes amis, perdroit de ſon autorité; outre que ce Prélat, qui commençoit à tout gouverner indépendamment de la Reine-Mere, & qui ne ſouffroit de la contradiction qu'avec toutes les peines du monde, s'ennuyoit déja des égards qu'il falloit avoir pour elle.

Il y avoit alors à la Cour de France une Princeſſe de dix-ſept ans, Fille du Duc de Nevers, mais d'une ſanté qui ne promettoit pas une grande fertilité; outre que la Reine-Mere n'aimoit pas cette Branche de la Maiſon de *Gonzague*, alliée aux Princes du Sang, & qui avoit toûjours été d'un Parti contraire au ſien. Les parens firent en ſorte, que Monſieur la vît ſouvent; & comme il eut pris de l'amour pour elle, il diſoit quelquefois qu'il ne vouloit point ſe marier, & d'autrefois qu'il n'épouſeroit jamais d'autre Princeſſe que *Marie de Gonzague*. Cela donna des peines infinies à la Reine-Mere, & il ſe mêla tant * d'intrigues dans cette affaire, que le Duc de Parme ne voulut point céder Marguerite de Médicis à Monſieur; que le Duc d'Orleans refuſa abſolument ſa cadette, malgré les inſtances de Marie; & qu'il n'eût pas non plus la ſatisfaction d'épouſer Mademoiſelle de Nevers, Je ne m'arrêterai pas aux particularitez de cette affaire, parce qu'elles ne regardent pas aſſez directement la vie de nôtre Cardinal; mais ce que je viens de dire étoit néceſſaire pour la ſuite, comme on le verra dans l'Hiſtoire des années ſuivantes.

Le Duc de Vendôme, que l'on avoit mis au Bois de Vincennes, comme je l'ai dit, proteſtoit toû-

* *Voyez-les dans Siri T. VI. p. 265. & ſuiv.*

toûjours de ſon innocence, à l'égard des deſſeins, contre le Roi, qu'on lui imputoit; mais il fallut * venir à une confeſſion d'avoir au moins entrepris contre l'autorité du Miniſtre; à en demander pardon au Roi, & à renoncer au Gouvernement de Bretagne. Là-deſſus le Roi lui fit expédier des Lettres d'abolition, & lui fit grace de la vie; mais il lui refuſa la liberté, quoi qu'il permît à ſes parens, & à ſes amis de l'aller voir à Vincennes. Pour le Grand-Prieur, qui ne voulut rien faire de ſemblable, il ne fut point compris dans la grace, & l'on ne ſouffrit pas que perſonne le vît.

Cependant le Comte de Soiſſons étoit ſorti du Royaume, comme on l'a vû; & il ne laiſſoit pas de reſſentir dans cet éloignement la colere du Cardinal. La Comteſſe † de Soiſſons ſe plaignit aigrement au P. Berule, de ce que l'on avoit dit que l'on avoit des Lettres de ſon Fils, par leſquelles il conſeilloit à Monſieur de ſe retirer à la Rochelle, & elle demanda à voir ces Lettres. Le P. Berule en parla au Cardinal, & rapporta à la Comteſſe pour réponſe, „que les Miniſtres du „Roi n'étoient pas obligez de juſtifier ce qu'ils a„voient dit; parce qu'ils l'avoient dit pour le bien „de l'Etat, & que le Roi ſavoit la verité de tout. Il nia néanmoins d'avoir parlé de ces Lettres, quoi que la Comteſſe ſoûtint l'avoir appris d'une perſonne très-qualifiée. Elle ſe plaignoit auſſi, de ce que le Cardinal avoit dit qu'un Gentilhomme, de la ſuite du Comte, s'étoit arrêté quelque tems à S. Germain, par ordre de ſon Maître, pour l'aſſaſſiner. Le Comte & le Gentilhomme ſe récrioient contre cette calomnie; mais le Cardinal nia

* *Au mois de Mai. Voyez Siri. T. VI. p.* 217. 252.
† *Siri. Ibid. p.* 210.

nia d'avoir dit cela, quoi qu'il avoüât qu'il s'étoit peut-être ouvert à quelqu'un d'un ſemblable ſoupçon. Il lui ſuffiſoit d'avoir ſi fort allarmé le Roi, qu'il en avoit obtenu des Gardes.

Le Comte étant dans le deſſein de voir les Cours d'Italie, le Cardinal eut ſoin de l'y faire recommander, comme il le trouva à propos. * Il écrivit au Comte de Bethune, de s'entretenir rarement avec lui, dans la penſée que les autres Ambaſſadeurs ſe régleroient ſur la conduite de celui de France, & qu'il ſeroit ainſi reçû froidement de tous ceux qu'il verroit. Mais le Comte de Bethune, qui n'entroit pas dans la paſſion du Miniſtre, & qui croyoit qu'il n'étoit pas de l'honneur du Roi, de faire maltraiter un Prince de ſon Sang hors de ſes Etats, le reçût dans ſon Hôtel; quoi qu'il ne voulût pas avoir pour le Comte de Soiſſons, la complaiſance de s'aſſeoir au deſſous de lui à table, comme ce Prince l'avoit ſouhaité. Le Cardinal fut exceſſivement irrité, de ce que Bethune n'avoit pas executé ſes ordres; car il n'étoit pas d'humeur que l'on dépendît à demi de lui, & il étoit ſi entier dans ſes ſentimens que c'étoit l'offenſer, que de le contredire. Auſſi Bethune eut toutes les peines du monde à l'appaiſer, en lui repreſentant pluſieurs raiſons fortes, qu'il avoit euës, d'en uſer ainſi avec le Comte de Soiſſons.

L'Abbé Scaglia Ambaſſadeur de Savoie, ſentit auſſi, dans le même tems, des effets du chagrin du Cardinal, irrité contre lui, de ce qu'il s'étoit trop emporté contre le Traité de Monzon. Cet artificieux Prélat, le voulant faire rappeller, l'accuſa d'avoir été de la cabale de Chalais, & d'avoir traité avec le Grand-Prieur, & offert, de la

* *Siri, Ibid. p. 305*

part du Duc de Savoie, de donner à Monſieur un ſecours de Troupes conſidérable. L'Abbé le nia abſolument, & eſſaya de ſe juſtifier, en pluſieurs Conférences qu'il eut avec le Cardinal, & avec les autres Miniſtres ; mais comme il ne s'agiſſoit pas de cela, on lui fit dire qu'il priât lui-même le Duc ſon Maître de le rappeller, & qu'en ce cas on lui donneroit tous les témoignages qu'il voudroit de ſon innocence ; & il fut enfin obligé d'accepter l'Ambaſſade de Flandres, après quoi le Cardinal lui fit toutes ſortes de civilitez.

Les Couronnes, qui s'étoient mêlées de vouloir accommoder les différens des Genois & du Duc de Savoie, ne purent rien faire au-delà de la ſuſpenſion d'armes, qui avoit été accordée dès l'année précédente. Mais elles firent une Ligue entre elles § contre l'Angleterre ; & l'Eſpagne promettoit de mettre une Flotte de cinquante Vaiſſeaux ſur l'Ocean ; pour attaquer l'Irlande & l'Angleterre, en même tems : comme les François s'obligeoient de faire une deſcente dans l'Iſle de *Wight*, avec vingt-cinq vaiſſeaux, dès que les Eſpagnols ſeroient entrez dans la Manche. Les François ne faiſoient pas apparemment beaucoup de fonds ſur les promeſſes des Eſpagnols, puis qu'ils ne firent aucuns préparatifs, pour cette prétendue deſcente ; qui paroiſſoit auſſi facile dans le projet, qu'elle étoit difficile dans l'execution. Les Eſpagnols ſoupçonnoient, de leur côté, que les François n'avoient d'autre deſſein, que celui d'épouvanter les Anglois, & de les porter à un accommodement, & ainſi la Flotte, qu'ils avoient promiſe, ne parut point ; ce qui donna lieu au Duc de Buckingham

* *Siri. Ibid. p. 212. & ſuiv.*
§ *Ratifiée à Paris le 20. d'Avril.*

gham, de faire dans l'Ile de Ré la deſcente, dont j'ai parlé.

Cette même année, * la mort de *Vincent*, Duc de Mantouë, fut une occaſion, qui penſa brouiller d'abord les deux Couronnes; & qui fut en effet une des cauſes de la rupture, qui arriva enſuite. Le Roi de France avoit eu avis auparavant, que Vincent avoit une maladie, qui ne permettroit pas qu'il vêcut long-tems; & avoit obtenu de ce Prince que le *Duc de Rethel*, fils aîné du Duc de Nevers, iroit à Mantouë, pour y faire quelque ſejour. Les Etats de Mantouë & de Montferrat devoient appartenir au Duc de Nevers, après la mort de Vincent, qui n'avoit point d'enfans; mais comme Mantouë eſt un Fief Impérial, & voiſin du Milanès, les Eſpagnols favoriſoient *Ceſar de Gonzague*, *Duc de Guaſtalle*, & lui en avoient fait donner l'Inveſtiture par l'Empereur. Le Comte *Strigio*, en qui Vincent avoit une grande confiance, & qui étoit François d'inclination, avoit porté au contraire ce Prince, non ſeulement à recevoir le Duc de Rethel; mais encore, pour prévenir toutes ſortes de brouilleries, à lui accorder *Marie de Mantouë*, ſa Niece, qui pouvoit prétendre, au défaut des Héritiers mâles, à l'héritage du Montferrat. Le Roi envoya là-deſſus le Marquis *de S. Chamond*, au Duc de Savoie, pour s'informer des droits qu'il pouvoit avoir ſur le Montferrat, & pour tâcher de lui faire donner quelque ſatisfaction, de peur que s'il entreprenoit quelque choſe, ſur cet Etat, il ne donnât lieu aux Eſpagnols & à l'Empereur de s'en ſaiſir, ſous prétexte des droits du Duc de Guaſtalle; dans un tems auquel la France, occupée au Siége

* *La nuit du 25. au 26. de Decembre. Siri. T. VI. p. 302. & ſuiv.*

de la Rochelle, ne ſeroit pas en état de le ſecourir.

S. Chamond avoit ordre d'aller auſſi à Mantouë & dès qu'il fut arrivé à Caſal, il apprit que le Duc Vincent étoit plus mal. En entrant à Mantouë, il trouva que Strigio avoit fait, tout ce qu'on pouvoit demander de lui, pour faire tomber la ſucceſſion de cet Etat entre les mains du Duc de Nevers. Le Duc Vincent, ſuivant ſon Conſeil, avoit déclaré, par des Lettres Patentes, & par ſon Teſtament, le Duc de Rethel, Général de ſes Troupes; & les Mantoüans devoient prêter ſerment de fidélité au Duc de Nevers, entre ſes mains. En même tems, on découvrit que le Duc de Guaſtalle avoit quelque deſſein ſur la Ville, & l'on trouva dans ſa maiſon cinq Petards; que l'on ſaiſit, avec quelques-uns de ſes Domeſtiques, que l'on mit en priſon. On en écrivit d'abord à l'Empereur, pour être en état de refuſer de reconnoître le Duc, en cas qu'il voulût ſe ſervir de ſa Commiſſion de Vicaire de l'Empire. Le Duc de Rethel dépêcha auſſi un Courrier en France, au Duc de Nevers ſon Pere; pour le prier de partir inceſſamment, s'il vouloit prendre poſſeſſion de ſes Etats.

Cependant le Fils aîné du Duc de Guaſtalle, demandoit à Milan le ſecours des Eſpagnols; après avoir montré au Gouverneur & au Sénat l'Inveſtiture, que l'Empereur lui avoit accordée. On lui promit de l'aſſiſter, & l'on expédia ſur le champ *Jean Serbellon* à Mantouë, pour ſoûtenir ſes intérêts. Mais au lieu de laiſſer entrer d'abord Serbellon dans la Ville, on lui en ferma les portes, pendant un jour, avant que de vouloir écouter ce qu'il avoit à propoſer; ſous prétexte de le recevoir, avec plus de cérémonie. Il ne put entrer, que le 24. de Decembre, qu'il ne reſtoit plus rien

rien à faire au Duc de Rethel, que de prendre le ferment de ceux de Mantouë, & d'épouſer la Princeſſe Marie. Auſſi la nuit ſuivante, on amena cette Princeſſe du Couvent, où elle étoit, au Palais; afin qu'elle épouſât le Prince de Rethel, & conſommât le mariage avec lui. Quelques-uns diſent que Vincent ayant reçû, avant que de mourir, la diſpenſe du Pape, avoit ordonné que ſa Niéce ſeroit inceſſamment mariée au Duc de Rethel; d'autres ſoûtiennent qu'il étoit mort auparavant, mais qu'on le tint caché, pendant quelque tems.

Le lendemain matin, le Prince de Rethel, qui prit le Titre de *Prince de Mantouë* envoya Strigio au Comte Serbellon; pour lui faire des civilitez de ſa part, & lui dire que le Prince de Mantouë, & la Princeſſe ſon Epouſe, attendoient qu'il leur vînt faire des condoleances, ſur la mort du Prince Vincent. D'abord que Serbellon entendit Strigio parler de la ſorte, il ſortit du Palais, où il étoit logé, & ſe retira dans une Hôtellerie. Mais le Duc de Rethel l'envoya viſiter dans cette Hôtellerie, & le pria de retourner au Palais. Serbellon répondit que ſa Commiſſion étoit de traiter avec le Duc Vincent; Qu'il n'avoit rien à faire avec le Duc de Rethel, & qu'il étoit ſurpris, que l'on eût oſé nommer un Succeſſeur au Duché de Mantouë, à l'inſû de l'Empereur, de qui ce Fief dépend; Que c'étoit une action bien hardie au Duc de Rethel, d'avoir oſé épouſer la Niéce du Roi d'Eſpagne, & la Petite-Niéce de l'Empereur, ſans leur conſentement. On lui repliqua, que le Prince de Mantouë ne ſe ſoucioit pas de ſon approbation, qu'il ne dépendoit de perſonne que de Dieu, & qu'il ne vouloit vivre que ſous la protection du Roi Très-Chrêtien. Serbellon ſe

retira d'abord à Milan, & l'Evêque de Mondovi, Ambaſſadeur de Savoie, partit auſſi en même tems, ſans prendre congé. Ce fut ainſi que le Mantoüan & le Montferrat changerent de Maître, ſans aucune violence; mais il ne fut pas ſi aiſé au Duc de Nevers de les conſerver, qu'il l'avoit été de s'en mettre en poſſeſſion.

* PENDANT que cela ſe paſſoit en Italie, le Cardinal travailloit à ſerrer toûjours davantage les Rochellois, & comme c'étoit en vain qu'on leur fermoit la communication du voiſinage par terre, pendant que leur Port étoit ouvert, on chercha les moyens de le fermer. *Pompée Targon*, Ingénieur Italien, avoit eſſayé d'en boucher l'entrée en diverſes maniéres; mais la tempête, ou les ſeules marées, avoient emporté tout ce qu'il y avoit mis. Enfin le Cardinal propoſa de faire une digue de pierre, au milieu de laquelle on laiſſeroit une ouverture, pour donner paſſage à la marée. On entreprit cet ouvrage, en un endroit où le Golfe, qui forme le Port de la Rochelle, a ſept cens quarante toiſes de largeur, & où le Canon des Rochellois ne pouvoit porter. Pour former cette Digue, on enfonça dans la Mer de grandes poutres, de douze en douze pieds, avec d'autres en travers, & l'on mit dedans des pierres ſéches, qui n'avoient d'autre lien que la vaſe que la Mer y pouſſoit. On fit encore couler à fonds pluſieurs Vaiſſeaux chargez de pierres, pour la ſoûtenir. Elle étoit par le bas large de douze toiſes, & elle venoit en étreciſſant juſqu'au haut, où elle n'en avoit que quatre. Sa hauteur étoit au deſſus des plus hautes marées, de ſorte que les Soldats qu'on y mettoit, pour la garde, pouvoient toûjours être à ſec. Il y avoit encore en cet endroit quantité de Bâtimens, pour la défendre en dehors & en de-

An. 1628. dans,

dans, & de l'artillerie des deux côtez du rivage.

Les Aſſiégez crurent d'abord, que ce deſſein ne réüſſiroit point, parce que la Mer avoit emporté pluſieurs fois tout ce que l'on avoit mis en cet endroit; & il eſt vrai que s'ils euſſent eu des vivres, pour quelques ſemaines de plus, ou que les Anglois euſſent fait leur devoir; le vent ou le choc de quelques Vaiſſeaux euſſent renverſé la Digue, dont le Cardinal ſe fit tant d'honneur, & dont on ſe ſeroit moqué, ſi les Rochellois euſſent pû tenir plus long-tems.

Pendant que l'on y travailloit, *D. Federic de Tolede*, arriva avec la Flotte d'Eſpagne, qui étoit aſſez mal équippée, outre que la tempête l'avoit fort endommagée. Les Marquis de Leganès, & de Spinola y arriverent auſſi; & le Roi ordonna qu'on fît voir à ce dernier tous les travaux, dont il deſapprouva quelques-uns, comme le Roi lui en eut demandé ſon avis. Il dit entre autres choſes, qu'il n'y avoit que deux moyens de réduire la Rochelle, qui étoit *de fermer le Port*, & *d'ouvrir la bourſe*. Le Cardinal lui fit auſſi beaucoup d'honneur, & l'appelloit *ſon Pere*, à cauſe de ſon âge. Dès qu'il fut arrivé en Eſpagne, loin d'approuver la conduite du Comte-Duc, qui avoit fait envoyer la Flotte, pour aider le Roi de France à prendre la Rochelle; * il conſeilla au Roi d'Eſpagne de ſecourir les Rochellois, & toutes les fois qu'on lui parloit de quelque deſſein, il retomboit là-deſſus. Il jugeoit que l'Eſpagne péchoit contre les premiers principes de la bonne Politique, en aidant le Roi de France à ſe rendre abſolu dans tous ſes Etats; & cette conduite étoit d'autant plus ridicule, que les François venoient de conclurre une Ligue, avec les Etats des Provinces-

* *Voyez Siri T. VI. p.* 358.

ces-Unies, pour les aider à ſe ſoûtenir contre les Eſpagnols. Le Cardinal fut heureux, que pendant ſon Miniſtére l'Eſpagne fut gouvernée par le Comte d'Olivarès, dont les qualitez n'étoient que très-médiocres; & les fautes de ce Miniſtre Eſpagnol donnerent beaucoup de luſtre à la conduite du Miniſtre de Louis XIII.

La Flotte d'Eſpagne, jointe à celle de France, étoit de plus de cent Vaiſſeaux, tant petits, que grands; & cela fit que les Anglois n'oſerent pas envoyer à la Rochelle un Convoi de vivres, de bois, & du charbon, qui étoit prêt. Le peu d'argent, que le Roi d'Angleterre avoit, étant déja mal avec ſon Parlement, cauſa du retardement à ce Convoi; & dès qu'il fut en état, on n'oſa pas le hazarder. Les gros Vaiſſeaux François & Eſpagnols ſe tenoient cependant à la rade de l'Ile de Ré, & les petits étoient employez à la garde de la Digue.

Cet ouvrage n'étoit pas fort avancé, lors que le Roi, las d'avoir été ſept mois de ſuite au Camp, & rappellé à Paris par quelques affaires importantes, réſolut d'y aller; ſans attendre la fin du Siége, qui n'étoit pas encore proche. Le jour de devant * ſon départ, il fit expédier une Commiſſion au Cardinal; par laquelle il lui donnoit la qualité de *Lieutenant Général dans ſes Armées de Poitou, de Saintonge, d'Angoumois, & d'Aunis*, & un plein pouvoir ſur toutes les Troupes de Cavalerie & d'Infanterie Françoiſe & Etrangere. Il étoit encore très-expreſſément enjoint au Duc d'Angoulême, & aux Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg, Lieutenans Généraux, & à tous les autres Officiers de l'Armée, d'obéïr au Cardinal, comme à la perſonne même du Roi.

Cette

* *Le 9. de Février, Aubery Liv. II. c. 17.*

Cette Commiſſion, qui donnoit la conduite d'une Armée à un Evêque, qui n'entendoit rien dans la guerre; & qui ſe plaignoit à tous momens de ne pouvoir fournir aux affaires d'Etat, à cauſe de ſon peu de ſanté; ſurprit beaucoup ceux, qui ne le connoiſſoient pas, ou qui ignoroient la néceſſité qu'il y avoit, que le premier Miniſtre fût préſent à ce Siége. Le Cardinal, qui étoit d'un eſprit auſſi actif & auſſi pénétrant, que fier & ſuperbe, étoit très-capable de goûter les bons avis des Généraux, quoi qu'il n'eût point d'expérience de la guerre; & il aimoit ſi fort à commander, qu'il ne faiſoit pas difficulté de faire tout autre métier, que le ſien, pourvû qu'il commandât. D'ailleurs il étoit important qu'il fût à ce Siége, afin que l'on preſſât les travaux, autant qu'il le falloit; au lieu que s'il avoit été abſent, ou l'on auroit manqué de l'argent néceſſaire pour cela, ou peut-être que l'infidélité de quelques Chefs auroit fait échouër l'entrepriſe. Ainſi le choix que le Roi fit de ſon Miniſtre, pour commander au Siége de la Rochelle, étoit fondé ſur de très-bonnes raiſons; quoi que l'on trouvât mauvais, qu'un Evêque fût Général d'Armée. * On aſſure que le jour que le Roi partit, après avoir reçû les adieux de tout le monde, il pouſſa ſon cheval à l'écart vers un homme de qualité, qui venoit recevoir ſes ordres, & que s'étant appuyé ſur lui long-tems ſans rien dire, enfin il lui dit : *J'ai le cœur ſi ſerré, que je ne puis parler, du regret que j'ai de quitter Monſieur le Cardinal, & de la crainte qu'il ne lui arrive quelque accident. Dites-lui, de ma part, que s'il veut que je croye qu'il m'aime, il ménage ſa perſonne, & qu'il n'aille pas inceſſamment aux lieux périlleux, comme il fait*

* *Aubery, Vie du Cardinal Liv. II. c. 17.*

tous les jours; qu'il penſe en quel état ſeroient mes affaires, ſi je l'avois perdu. Je ſai combien de gens ſe ſont employez, pour l'empêcher de ſe charger d'un ſi peſant fardeau; mais j'eſtime ſi fort ce ſervice, que je ne l'oublierai jamais. En effet le Roi n'avoit pas aſſez de force d'eſprit, pour gouverner ſeul, & il avoit déja tant fait d'injuſtices, en faveur du Cardinal, que le nombre des Mécontens étoit très-grand, & qu'il ne pouvoit plus ſe paſſer de lui.

Le Roi étant parti, on ne laiſſoit pas de preſſer par tout les travaux, autant que la ſaiſon, & les ſorties des Aſſiégez le pouvoient permettre, & enfin l'on acheva ſi bien les Lignes de contrevallation, que tous les Forts étoient en état de défenſe, & s'entre-communiquoient les uns aux autres. Mais la Digue s'avançoit plus lentement, à cauſe de la grandeur du travail & du mauvais tems, qui empêchoit ſouvent qu'on n'y pût travailler.

Le Cardinal voyoit bien que ce Siége pourroit encore tirer en longueur, & il avoit ſujet de craindre que l'Armée ne ſe diminuât trop, par la négligence & par la tromperie des Capitaines, & que l'exceſſive dépenſe ne fît enfin abandonner l'entrepriſe; ou que les Soldats mal payez, & contraints de ſouffrir une trop grande fatigue, ne deſertaſſent, comme il étoit arrivé à d'autres Siéges. Pour remédier à ces inconvéniens, il donna ordre que l'on feroit faire montre aux Troupes, tous les huit jours; & donna à chaque Régiment un Commiſſaire, qui payoit lui-même les Soldats, & qui prenoit garde qu'il n'y eût point de Paſſe-volans. Ainſi le Cardinal ſavoit, toutes les ſemaines, le nombre des Troupes, & l'on ne payoit que ceux qui étoient actuel-

le-

lement dans le Camp; au lieu qu'auparavant, il y avoit toûjours eu dans les montres quantité de Paſſe-volans, de ſorte que l'on avoit payé beaucoup plus de monde, que l'on n'en avoit eu effectivement. Il fit auſſi donner des habits aux Soldats, afin qu'ils puſſent réſiſter au froid de l'Hiver & du Printems; & il fit en ſorte que les vivres abonderent toûjours dans le Camp, ſans que les Païſans du voiſinage fuſſent mal-traitez, par les Soldats.

Peu de tems après que le Roi fut parti, le Cardinal fit ſommer les Rochellois de ſe rendre, & de recourir à la clémence de Sa Majeſté : mais ils ne voulurent pas écouter le Héraut. Le Cardinal eut quelques jours après cela une legere eſpérance de prendre la Ville, par ſurpriſe. * Son deſſein étoit de petarder la fauſſe Porte *des Salines*, la *Porte-Neuve*, & celle de *S. Nicolas*, d'eſcalader les Baſtions du *Gabut* & de l'*Evangile*, d'eſſayer de rompre la chaîne & de ſurprendre le Fort de Thoiras; pendant que l'on feroit donner quelques fauſſes allarmes en d'autres endroits. Il choiſit pour cela la nuit du 11. de Mars, & s'approcha juſqu'à ſix cens pas de la Ville, avec environ huit mille hommes de Cavalerie & d'Infanterie, & les Marêchaux de Baſſompierre & de Schomberg. † On envoya de divers côtez les porteurs de Petards, & cinq cens hommes qui les devoient ſoûtenir les premiers, avec Marillac; mais la nuit fut ſi obſcure, qu'ils ne purent ſe trouver les uns les autres, de ſorte que le jour étant venu, il fallut s'en retourner, ſans avoir rien fait.

Le Cardinal fit une autre § entrepriſe ſur le Fort

* *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 17.*
† *Mem. de Baſſomp. T. II. p. 469.*
§ *Auberi lb. Baſſomp. lb. p. 470.*

Fort de Tadon, deux jours après, où Marillac avoit le commandement de ceux qui s'avançoient les premiers; pour reparer la faute, qu'il avoit faite deux nuits auparavant. On fit donner une fauſſe allarme au Corps de Garde *de la Tenaille* & de la *Porte des deux Moulins*, & l'on envoya un homme à ceux qui étoient en garde à la Porte de Saint Nicolas, pour leur dire, comme s'il fût venu du Fort de Tadon, par ordre de celui qui y commandoit, qu'ils ne tiraſſent point, quelque bruit qu'ils ouïſſent; parce que ceux du Fort avoient un contre-deſſein à executer contre les Aſſiégeans, qui venoient à eux le long de la Mer, & que ſi l'on tiroit au premier bruit, ce pourroit être ſur les gens du Fort. Marillac paſſant peu de tems après, ceux de la Porte de S. Nicolas ne tirerent point; mais ils donnerent l'allarme dans la Ville, afin que l'on fût prêt, en cas de beſoin. Dès que Marillac fut près du Fort, la Sentinelle s'apperçut que quelcun s'avançoit, & ayant déchargé ſon Mouſquet, vit à la lueur les Troupes, qui marchoient de ce côté-là. Elle donna l'allarme dans l'inſtant, & *Pontlevin*, Gentilhomme de Saintonge, qui commandoit dans le Fort, avec cinq Compagnies Françoiſes & une Angloiſe, fit prendre les armes à ſes gens; de ſorte qu'il n'y eut pas d'apparence de les forcer. Là-deſſus Marillac, au lieu de dire: *à droite*, pour faire retirer ſon monde, dit ſeulement *tournez*, ce qui cauſa une grande confuſion, & fit qu'il eut trente ou quarante hommes, tant tuez, que bleſſez.

Cependant on commençoit à manquer de pluſieurs choſes dans la Rochelle, & il fallut ouvrir aux particuliers les Magazins publics de bled & de chair ſalée, & diſtribuer ces proviſions, dont une partie n'étoit pas même en fort bon état, avec une

ne économie extraordinaire. *Jean Guiton*, Maire de la Ville, homme d'experience, & de conduite, avoit ſoin de les faire épargner autant qu'il étoit poſſible; juſqu'a ce que le ſecours des Anglois, que l'on attendoit avec impatience, vînt. Il donnoit auſſi ſes ordres, pour la défenſe de la Ville, avec beaucoup de prudence & de fermeté. Mais il ne pouvoit empêcher que pluſieurs Soldats qui ne pouvoient s'accommoder de la ſobriété qu'on leur preſcrivoit, ne s'allaſſent rendre tous les jours aux Aſſiégeans, & ne leur portaſſent des nouvelles du mauvais état de la Place. Ils en reçûrent pluſieurs au commencement, mais ils refuſerent ceux qui continuoient à déſerter; de peur de ſoulager les Aſſiégez de bouches inutiles. Le Cardinal ne voulut pas permettre, non plus, que la Mere du Duc de Rohan, & ſa Belle-fille, ſortiſſent de la Rochelle; non ſeulement afin qu'elles aidaſſent à conſumer les vivres des Rochelois, mais encore de peur qu'elles ne cabalaſſent pour le Duc de Rohan, qui faiſoit la guerre en Languedoc; & qui donnoit beaucoup de peine au Prince de Condé, au Duc de Montmorenci, & aux autres qui commandoient pour le Roi, dans cette Province.

Les Rochellois avoient attendu, avec impatience, la Marée de la pleine Lune de l'Equinoxe de Mars, qui eſt ordinairement beaucoup plus grande; mais elle ne fit pas grand effet, n'ayant renverſé que quelques toiſes du bout de la Digue, qui furent bien-tôt refaites. * Il leur vint néanmoins quelques Barques, qui leur apporterent un peu de bled, & la nouvelle du ſecours d'Angleterre, qui devoit bien-tôt partir. Le Cardinal en fut auſſi averti, & il y avoit d'autant plus à craindre

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 360. Baſſ. T. II. p. 471.*

dre, que la Flotte d'Eſpagne s'en étant retournée, les François n'avoient que quarante Vaiſſeaux, pour défendre l'entrée aux Anglois. Mais la Digue, pour l'affermiſſement de laquelle on avoit déja coulé à fond ſoixante deux Vaiſſeaux murez, étoit en état de défenſe; & l'on eſpéroit que l'Armée Navale rangée en bataille à l'entrée du Golfe, & ſoûtenuë de quantité d'Artillerie, que l'on mit ſur les bords de la Mer, des deux côtez, ſeroit en état de réſiſter à un plus grand nombre de Vaiſſeaux.

Dans cette conjoncture, le Cardinal trouva à propos que le Roi revînt au Camp, pour être préſent, lors que le ſecours Anglois paroîtroit, afin d'encourager davantage les Soldats. Le Roi s'y rendit, le 24. d'Avril, & l'on donna les ordres néceſſaires, pour défendre la Digue, contre les Anglois. Peu de tems après, § le P. Joſeph, qui faiſoit auſſi l'homme de guerre, fut averti par un Rochellois, mais qui n'entendoit rien dans ces ſortes de choſes, non plus que lui, que l'on pouvoit entrer dans la Rochelle par un conduit, par où les immondices de la Ville ſe déchargeoient. Il fit deſſein là-deſſus de faire entrer des Troupes, de ce côté-là, & l'ayant fait approuver au Cardinal, le Cardinal en parla au Roi, & l'on ſe mit en état d'executer ce projet. On fit faire je ne ſai quelle machine, dont on prétendoit ſe ſervir dans cette occaſion; mais il fallut auparavant aller découvrir le paſſage. On le fit, pendant une nuit fort obſcure, & ayant ſondé la vaſe avec une longue perche, on la trouva d'une ſi grande profondeur, que le deſſein fut jugé impratiquable, par ceux qui reconnurent cet endroit; & malgré la colere du P. Jo-

§ *Au mois de Mai. Voyez Baſſomp. Mem. T. II. p. 477. & Pontis Mem. T. I. p. 283.*

Joſeph, qui vouloit qu'on continuât, ce projet s'évanouït.

Peu de jours après, * la Flotte d'Angleterre parut; elle étoit compoſée d'environ cinquante gros Vaiſſeaux de guerre, & de quarante autres chargez de vivres. Celle de France compoſée de Bâtimens plus petits, & commandée par le Commandeur de Valençai, ſe rangea dans le Canal, entre les deux pointes, & l'on garnit l'eſtacade des Vaiſſeaux enfoncez, d'un Régiment de chaque côté. On fit auſſi entrer entre la Digue & la Ville, trente-ſix Galiottes; ſur chacune deſquelles on mit vingt hommes de plus qu'à l'ordinaire, pour s'oppoſer aux ſorties des Rochellois. Dès que l'on vit la Flote Angloiſe, compoſée de gros Vaiſſeaux, on jugea que ſon entrepriſe ſeroit vaine, parce qu'il n'y avoit pas aſſez d'eau, à l'embouchure du Canal, pour y faire entrer des Vaiſſeaux de cette grandeur.

Sur les ſept heures du ſoir, les Anglois s'approcherent pour rader à *Chef de Baye*, où étoit une batterie, que le Maréchal de Baſſompierre gardoit. Pour les empêcher de s'arrêter là, le Maréchal leur fit tirer une cinquantaine de volées de Canon, ce qui leur fit prendre le large, & aller mouiller l'ancre vers le *Pertuis d'Antioche*.

La tempête, qui fut violente pendant quelques jours, empêcha que les Anglois ne puſſent rien entreprendre; mais enfin § huit jours après leur arrivée, leurs Vaiſſeaux de guerre s'avancerent juſqu'à la portée du Canon de la Flotte Françoiſe, & firent une décharge de toute leur Artillerie; après quoi ils ſe retirerent, avec toute la Flotte, ſans avoir rien fait. Il n'y eut qu'une de leurs Cha-

* *Le 11 de Mai. Baſſomp. T. II. p. 479.*
§ *Le 18. de Mai, Baſſomp. Ibid. p. 482.*

Le même jour, que le Cardinal écrivit à ceux de la Rochelle, le Duc de Buckingham fut tué à *Plimouth*, † d'un coup de coûteau, par un Ecoſſois nommé *Felton*: comme il ſe préparoit à partir avec la Flotte, qui devoit venir au ſecours de la Rochelle. Cet homme ayant été pris, bien loin de témoigner du repentir de ſon crime, dit qu'il avoit tué un Ennemi de l'Etat, & rendu un grand ſervice à ſa Patrie. Ce qui lui donnoit occaſion de parler de la ſorte, c'eſt que le Parlement, qui n'oſoit accuſer le Roi de quantité de choſes, qui avoient été faites en Angleterre & en Ecoſſe, & que l'on diſoit être contre les Loix, en avoit accuſé ſon Favori, & lui avoit voulu faire ſon Procès, mais le Roi ne l'avoit jamais voulu permettre. Quoi qu'il en ſoit, ce Seigneur étant mort; le Roi fit dire à Soubiſe & aux Députez Rochellois, que cet accident ne retarderoit point le ſecours qu'il leur vouloit donner.

La nouvelle de cette mort étant venuë à la Rochelle, le Cardinal crut le tems propre, pour porter les Rochellois à ſe rendre, & il leur fit faire quelques * propoſitions par *Arnaud*; qui entra dans la Rochelle, ſous prétexte de l'échange du Marquis de *Feuquiéres*, ſon Beau-frere, qui y étoit priſonnier de guerre, depuis quelques mois. Une bonne partie de ceux du Gouvernement ne reçurent pas mal ces propoſitions, & l'on députa des gens au Cardinal; qui ayant ouï de ſa bouche ce qu'il propoſoit, le furent rapporter aux autres. Mais ils ne voulurent pas l'accepter, ſoit qu'ils craigniſſent qu'on leur manquât de parole, ou que les demandes qu'on leur faiſoit fuſſent trop deſavan-

† *Clarendon Hiſt. de la Reb. d'Angl. T. I. L. I. p. 27. de l'Ed. in 8.*

* *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 19.*

tageuſes ; de ſorte que l'on réſolut d'attendre le nouveau ſecours d'Angleterre.

Cependant ils étoient réduits à la derniére néceſſité, & un grand nombre de gens ne vivoit plus que de coquillages, & de racines, qu'il étoit encore difficile de trouver. * Pluſieurs du Magiſtrat étoient d'avis de capituler ; mais comme c'étoit ſe remettre à la diſcretion du Cardinal, qui étant une fois dans la Rochelle, n'auroit tenu de la Capitulation, que ce qu'il auroit voulu ; la plûpart du Peuple, excitée par le Maire, s'oppoſa à ce deſſein. Le parti contraire, pour tâcher de gagner le Peuple par la pitié, fit prendre la réſolution de mettre dehors toutes les bouches inutiles, puis qu'il n'y avoit preſque point d'eſpérance de tenir ſans cela ; dans la penſée que le Peuple, touché d'une ſi triſte ſéparation, ſe réſoudroit à ſe rendre. Une nuit on fit aſſembler une grande multitude de femmes, d'enfans, & de vieillards ; & on les mit hors des portes, ſans écouter leurs plaintes. Ces malheureux s'allerent rendre, dès le matin, aux Forts & aux Lignes des Aſſiégeans, mais on les en chaſſa à coups de Mouſquet ; de ſorte qu'ils furent réduits à demeurer dans quelques prairies, entre les Lignes & la Ville où ils ſe nourriſſoient d'herbes. Le Roi & le Cardinal, loin d'en avoir pitié, firent encore tirer deſſus ; pour obliger les Aſſiégez de les reprendre, comme il arriva. On fit même faucher toute l'herbe des environs, de peur qu'ils ne la vinſſent arracher de nuit, pour s'en nourrir.

Le Roi leur fit dire que s'ils attendoient l'extrémité, pour ſe rendre, il ne leur feroit aucun quartier. Ils offroient de le faire, ſi on leur conſervoit leurs Privileges ; mais on prétendoit qu'ils en

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p.* 442.

en étoient déchus, & qu'ils devoient entiérement dépendre du bon plaiſir du Roi.

Le Cardinal * conſentit néanmoins après, à leur accorder la vie & les biens ſauves, & quelques petits Privileges touchant les Magiſtrats ; à condition qu'après avoir demandé pardon au Roi, ils le reçuſſent dans la Ville, & payaſſent quatre montres qui étoient dûës à l'Armée. Les Rochellois propoſoient de leur côté, de demander pardon au Roi la corde au cou, pourvû qu'on leur laiſſât leurs Privileges, & à l'égard de la Religion, & à l'égard du Magiſtrat; ſans parler plus de la démolition du Fort Louïs, & de ceux des Iſles de Ré & d'Oleron. Ils demandoient auſſi que le Roi pardonnât à Rohan & à Soubiſe, auſſi bien qu'aux Villes de Languedoc, & que l'on fît la paix avec l'Angleterre. Le Cardinal repliqua que le Roi vouloit abſolument punir Rohan & Soubiſe; que pour les Villes du Languedoc, on les traiteroit avec la douceur, dont elles ſe rendroient dignes, ſans que les Rochellois euſſent beſoin de s'en mêler; qu'à l'égard de l'Angleterre, ce n'étoit pas à eux à preſcrire au Roi ce qu'il avoit à faire; & que c'étoit bien aſſez pour eux, qu'ils ne fuſſent pas punis comme ils le méritoient, pour avoir attiré la guerre à la France de ce côté-là.

Les Députez, à qui le Cardinal avoit fait ces propoſitions, étant rentrez dans la ville; on fut ſurpris qu'au lieu de recevoir réponſe, on entendit l'Artillerie des Aſſiégez jouër, comme auparavant. Ils eſſayérent auſſi de mettre le feu aux Galiottes, qui étoient entre le Canal & la Digue. Mais n'ayant pas réüſſi, en ce deſſein, ils envoyérent un Tambour, pour demander permiſſion de renvoyer leurs Députez au Roi. On leur répon-

* *Id. Ibid. f.* 481.

dit, qu'après la ſupercherie, qu'ils venoient de faire, on ne les vouloit recevoir qu'à diſcretion; mais après leur avoir fait cette réponſe on réſolut néanmoins de renouër le Traité, en cas qu'ils demandaſſent de nouveau la permiſſion d'envoyer leurs Députez.

Enfin le ſecours Anglois, commandé par le *Comte de Lindſey*, parut * à la vûë de l'Ile de Ré, le 28. de Septembre, fort de ſoixante & dix Vaiſſeaux, qui furent ſuivis de plus de trente, les jours ſuivans. Toute l'Armée de France, qui étoit de vingt mille Fantaſſins, & de trois mille chevaux, fut pluſieurs jours ſous les armes, pour repouſſer les Anglois; en cas qu'ils vouluſſent faire deſcente, pour ſe rendre maîtres de la Digue. Elle étoit alors entierement achevée, & l'on n'avoit laiſſé au milieu que cent cinquante pas géometriques d'ouverture pour la marée; & cette ouverture étoit ſi embarraſſée des Vaiſſeaux pleins de pierre, que l'on y avoit coulez à fonds, qu'il étoit difficile que rien y entrât. Néanmoins on a cru que ſi les Anglois avoient voulu hazarder quelques Vaiſſeaux qui avec la marée fuſſent allez heurter la Digue, ils en auroient renverſé une bonne partie, & auroient pu introduire de bâtimens legers.

La diſpoſition de l'Armée Françoiſe étoit la même qu'à l'attaque précédente, la Flotte étoit à l'embouchure du Canal, & l'Armée de terre rangée des deux côtez du Golfe, & ſur la Digue. Il y avoit encore deux batteries, l'une à Chef de Baye, de quarante piéces de Canon, & l'autre à *Coreille*, de vingt-cinq. Les Anglois ſe contenterent, les cinq premiers jours, de côtoyer les bords de la Mer, pour voir la contenance de l'Armée Françoiſe, & de tirer quelques coups de Canon, ſans

* *Baſſomp. Mem. T. II. p. 500.*

ſans effet. Ils tâcherent encore vainement de brûler la Flotte de France, en lui envoyant quelques Brulots avec la marée. Mais le matin du 3. d'Octobre, la Flotte Angloiſe alla droit au Canal; & l'Avant-garde, ſur laquelle étoit Soubiſe, & grand nombre de Rochellois, après avoir fait pluſieurs bordées pour prendre le vent, s'avança vers la Flotte Françoiſe à la portée du Canon. Chaque Vaiſſeau fit ſa décharge des deux côtez, après quoi il ſe retira. Le Corps de bataille & l'Arriére-garde en firent de même; & toute la Flotte revint trois fois à la charge, dans le même ordre, pendant que la marée dura. Les François répondirent de même, avec toute leur Artillerie, tant des batteries, que de la Flotte. Les Rochellois tiroient de leur côté, ſur les Galiottes, & ſur les Troupes de terre, mais c'étoit de ſi loin, que cela ne faiſoit aucun effet.

La Mer ſe retira, ſur les dix heures, & les Anglois ſe retirerent auſſi. Ils ne firent rien de tout le jour, qu'envoyer inutilement quelques feux d'artifice, & quelques Brulots contre la Flotte Françoiſe. L'Artillerie de terre leur fit aſſez de dommage, & ils perdirent environ deux cens hommes, & quelques Chalouppes; au lieu que les François ne perdirent aucun Bâtiment, mais ſeulement vingt-ſept Soldats. Les Anglois firent la même choſe le lendemain, & le ſuccès n'en fut pas plus heureux. Ils n'oſerent pas venir à l'abordage, de peur que l'Armée Françoiſe de terre ne ſecourût la Flotte, dans cette occaſion; ni aller choquer la Digue, ou ſe préſenter à l'ouverture. C'étoit à la verité un coup aſſez hardi, mais il étoit ridicule d'entreprendre de ſecourir une Place, ſerrée de ſi près, & réduite à l'extrémité, ſans vouloir

rien hazarder. Auſſi un Hiſtorien * Anglois a dit qu'on n'avoit eu qu'une foible eſperance, en Angleterre, du ſuccès de ce ſecours. Les Anglois firent encore mine de vouloir revenir, à la marée du ſoir, mais ils ne s'avancerent qu'à moitié chemin.

Cependant les Rochellois, qui étoient ſur la Flotte Angloiſe, demanderent à parler aux Généraux François. On permit à deux de venir débarquer, dans le quartier de Baſſompierre, & on les envoya au Cardinal; à qui ils demanderent permiſſion d'entrer dans la Rochelle, pour revenir dire aux Anglois l'état où elle étoit. Comme ils n'eurent autre choſe à dire que cela, le Cardinal les renvoya.

Après cela, le vent fut ſi contraire aux Anglois, pendant quelques jours, qu'ils furent obligez de demeurer à l'ancre. † Cependant ils jugerent qu'il étoit à propos de tenter s'il n'y auroit point de voie d'accommodement, & pour cela le *Lord Montaigu* § envoya complimenter le Cardinal; qui comprit qu'il cherchoit occaſion d'entrer en Conférence. Pour cela il fit renvoyer quatre priſonniers Anglois, ſans rançon, & les chargea de faire ſes complimens à Montaigu, & de lui dire qu'il y auroit ſujet de bien eſperer de la paix, entre les deux Couronnes, s'il vouloit conférer en ſecret avec lui.

Les priſonniers arrivez à la Flotte Angloiſe, parlerent au Lord Montaigu, qui fit aſſembler le Conſeil, où Soubiſe, & les Députez de la Rochelle furent appellez. Il dit ce que les priſonniers lui avoient rapporté, & ajoûta qu'il croyoit qu'il ſeroit

* *Clarendon, T. I. Liv. I. p. 45.*
† *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 19.*
§ *Le 7. d'Octobre.*

ſeroit avantageux, pour la cauſe commune, qu'il prît cette occaſion, que le Cardinal lui offroit, pour reconnoître la Digue, ſous prétexte de lui aller parler; & que menant un Ingénieur avec lui, il ne manqueroit pas d'en faire un rapport aſſuré; Les Députez de la Rochelle, qui craignirent que Montaigu ne cherchât les moyens de traiter ſans eux, s'oppoſerent autant qu'ils purent à cela. Ils repréſenterent qu'auſſi-tôt que la Flotte s'appercevroit que l'on entreroit en quelque négociation, perſonne ne voudroit ſe battre : Que pour ce qui étoit de reconnoître la Digue, par ce moyen, les Généraux François étoient trop fins, pour leur en laiſſer voir les endroits foibles; & que Montaigu & ſon Ingénieur, après en avoir vû les endroits les plus forts, en viendroient faire un rapport, conforme aux deſſeins des Ennemis, & propre à décourager tout le monde. Cependant les Officiers Anglois, qui n'étoient pas fort bien intentionnez, quoi qu'ils le feigniſſent, firent conclurre, dans le Conſeil, que l'on enverroit une Chaloupe aux Généraux François; pour demander l'échange des priſonniers, & un Sauf-conduit pour Montaigu, ce qui fut * executé. Les priſonniers furent renvoyez de part & d'autre, dès le lendemain; & le jour † ſuivant Montaigu fut parler au Cardinal. Etant de retour, il dit qu'il en avoit été très-bien reçû, & que le Cardinal lui avoit fait des propoſitions, touchant le repos général de la Chrêtienté.

Il y retourna § une ſeconde fois, avec l'Ingénieur; & après avoir dîné chez le Cardinal, & conféré avec lui, on lui fit voir le lendemain, dans une Galiotte, la Digue, & tout ce qu'on

* *Le 12. d'Octobre, ſelon Baſſomp. Mem. T. II. p. 509.*
† *Le 14. d'Octobre.* § *Le 15. du même mois.*

avoit mis pour embarraſſer le Canal. Ceux qui l'avoient envoyé pouvoient bien s'aſſurer d'une choſe, c'étoit que ſi l'un des deux devoit être, ou duppé, ou gagné par l'autre, ce ne ſeroit pas au moins le Miniſtre du Roi de France. Auſſi, ſoit qu'ils s'attendiſſent à cela, ou non, ils ne furent pas ſurpris de voir Montaigu de retour dire, avec ſon Ingénieur, qu'il n'étoit pas poſſible de rompre la Digue; que le Cardinal avoit fait des propoſitions aſſez raiſonnables, concernant la paix avec Sa Majeſté Britannique, & avec les Rochellois; & qu'il étoit néceſſaire qu'il allât communiquer ces propoſitions au Roi, après quoi il ſe rendroit à la Flotte; ce qu'il promettoit de faire en quinze jours, au plus tard. Charles, qui n'aſſiſtoit la Rochelle, que de peur d'irriter ſon Peuple, qui l'avoit ſouhaité, étoit diſpoſé à trouver tout raiſonnable.

Cependant * le Cardinal fit adroitement avertir les François, qui étoient ſur la Flotte Angloiſe, & qui commençoient à ſe défier des Anglois, & les Rochellois preſſez, plus par la faim, que par la force des armes, „qu'il y auroit de la „honte & du deſavantage pour eux, s'ils laiſ„ſoient conclurre leur accord par un Prince „Etranger, qui ne conſidéreroit pas tant leurs in„térêts, que les ſiens propres: Qu'ils feroient „leurs conditions beaucoup meilleures, s'ils im„ploroient la clémence de Sa Majeſté; parce que „le Roi ſe laiſſeroit plus volontiers fléchir, par „leurs ſoûmiſſions, que par les inſtances du Roi „d'Angleterre.

Les Rochellois, & ceux qui étoient ſur la Flotte Angloiſe, voyant d'un côté la Ville réduite, par la famine, en un état déplorable; & de l'autre le

* *Aubery. Ibid.*

le froid des Anglois à leur égard, comprirent qu'il étoit enfin tems de s'accommoder à quelque prix que ce fût. Ceux qui étoient ſur la Flotte § envoyérent un Tambour, pour demander un Sauf-conduit pour des Députez, qu'ils ſouhaitoient d'envoyer au Cardinal. On le leur envoya le lendemain, que la Flotte Angloiſe vint encore canonner la Françoiſe; c'eſt à dire, faire bien du bruit en vain, ſans deſſein de rien effectuer. Le ſoir les Députez de la Flotte arriverent, & on les conduiſit à la *Sauſſaye*, pour parler au Cardinal; pendant que ſix autres Députez de la Ville parurent près du Fort *de la Fons*, & demanderent auſſi à parlementer. On en avertit le Cardinal qui ordonna qu'on les lui amenât, & ils arriverent, peu de tems après les autres.

Le Cardinal les fit recevoir dans des Chambres differentes, & les Marêchaux de Baſſompierre & de Schomberg ſe trouverent avec lui, de même que *Bouthillier*. Il commanda d'abord qu'on fit entrer les Députez de la Flotte. Ils lui dirent, * que ce n'étoit pas, ſans confuſion, qu'ils ſe préſentoient devant lui, lors qu'ils conſideroient qui étoient ceux de chez qui il venoient; mais qu'ils avoient néanmoins pris cette hardieſſe, parce qu'encore qu'ils fuſſent avec des Etrangers, leur conſcience leur rendoit témoignage, qu'ils avoient le cœur François : Que cela paroiſſoit en ce que dès qu'ils avoient vû quelque ouverture d'entrer dans un accommodement, plûtôt que de continuer à répandre du Sang; ils avoient cherché les moyens d'avoir entrée auprès de ſa Grandeur, & d'offrir à Sa Majeſté de s'employer envers leurs Concitoyens, pour les engager à rentrer dans l'obéïſſance:

§ *Le 22. d'Octobre. Baſſomp. T. II. p. 511.*
* *Aubery. Ibid.*

ce : Qu'ils ſupplioient auſſi le Cardinal de leur procurer la grace de Sa Majeſté, & de s'aſſûrer que ceux, qui lui faiſoient cette priére, agiroient avec une entiére ſincérité dans cette affaire, & d'une maniére qui ne ſeroit peut-être pas inutile pour le ſervice du Roi.

Le Cardinal leur répondit, avec aſſez de douceur, & leur dit, „qu'il ne vouloit pas con„ſiderer alors leurs fautes, & celles de leurs Con„citoyens : Qu'elles étoient à la verité très-gran„des, mais que la bonté du Roi l'étoit encore plus, „pour les obliger : Qu'il s'employeroit lui-même „pour leur obtenir le pardon de Sa Majeſté, pour„vû qu'ils vouluſſent rentrer ſincerement dans leur „devoir. Il leur demanda enſuite quelles aſſurances ils avoient des Rochellois, qui leur fiſſent eſperer de les ramener. Les Députez répondirent que ceux de la Ville ne ſavoient rien de leur deſſein, mais que ſi Sa Majeſté vouloit bien leur permettre de leur aller parler, ils avoient de ſi fortes conſiderations à leur repréſenter, qu'ils ſe promettoient infailliblement de les faire tomber, dans leurs ſentimens.

Le Cardinal ſouhaita qu'ils lui donnaſſent quelque connoiſſance de ces raiſons, & les Députez dirent, que n'y ayant pas de meilleure fineſſe que de n'en avoir point, ils les découvriroient avec toute ſorte de ſincerité, à une perſonne qu'ils n'étoient pas en état de tromper, & de qui ils avoient tout à eſperer & à craindre : Qu'ils lui avoüoient qu'ils avoient fait tout ce qu'ils avoient pû, pour obtenir aux Rochellois un grand & prompt ſecours ; mais qu'ils avoient reconnu la miſere, qu'il y a à ſolliciter des Etrangers, qui ne s'intéreſſent pour ceux qui leur demandent leur protection, qu'autant qu'ils y trouvent leur propre intérêt. Qu'on leur avoit donné de bonnes pa-

paroles, mais que les effets qui les avoient ſuivies, reſſembloient à ce que feroient des gens qui auroient envie que la Rochelle fût priſe, & non à ce que feroient ceux qui voudroient la ſecourir : Que les Anglois avoient engagé l'année précedente les Rochellois dans leur parti, un peu avant la récolte, comme pour leur ôter le moyen de ſe pourvoir : Qu'ils avoient conſumé une grande partie de leurs proviſions, pendant qu'ils étoient dans l'Ile de Ré, ce qui étoit un autre moyen de les réduire bien-tôt à l'extrémité : Qu'ayant promis de leur envoyer du bled, dès qu'ils ſeroient de retour en Angleterre, & en ayant été preſſez ſans diſcontinuation, par les Députez; ils n'en avoient rien voulu faire, quoi que ce fût la choſe du monde la plus facile : Qu'ayant envoyé un ſecours, au mois de Mai dernier, il n'étoit venu, que pour ſe faire voir, & s'étoit retiré ſans avoir rien tenté; quoi que les Rochellois, qui étoient avec eux, leur euſſent demandé quelques Vaiſſeaux, & euſſent offert de les faire entrer à leurs riſques: Que le dernier ſecours étoit venu ſi tard, qu'apparemment ils avoient eu envie que la Ville, dont l'état ne leur étoit pas inconnu, ſe rendît avant qu'ils arrivaſſent; ou au moins qu'elle fût réduite à une ſi grande extrémité, qu'elle fût obligée de s'en remettre entiérement à eux, afin de s'accommoder avec la France, à ſes dépens: Qu'enfin Montaigu n'étoit allé en Angleterre, que pour faire conſentir le Roi de la Grande Bretagne, aux propoſitions que l'on avoit faites : Que faiſant réflexion ſur tout cela, les Députez avoient penſé que puis que l'on parloit d'accommodement, il ſeroit plus agréable au Roi, & plus avantageux à leurs Concitoyens, de recevoir la grace de ſa pure clémence, que par l'intervention d'un Prince Etran-

Etranger, qui avoit été ſi mauvais Garand du Traité de l'an 1626. Qu'ils eſperoient de faire goûter ces raiſons à leurs Concitoyens, ſi le Cardinal leur vouloit obtenir la permiſſion de les aller trouver.

Ce Prélat loüa leur bonne intention, & leur dit, qu'en effet ils obtiendroient beaucoup plus du Roi; en s'adreſſant eux-mêmes à lui, que ſi un Prince Etranger s'en mêloit. Après cela, il leur demanda, quelle caution ils pourroient donner, qu'ils ſerviroient Sa Majeſté, comme ils le promettoient? Ils répondirent qu'ils en pouvoient donner deux; la premiére, c'étoit l'avantage viſible de ceux pour qui ils traitoient, & la ſeconde, c'étoit que l'un d'eux demeureroit dans le Camp, pour répondre au péril de ſa vie, de la ſincerité de ſon Collegue. Le Cardinal repliqua, qu'il eſperoit que le Roi pourroit ſe fier en eux, & leur laiſſer la liberté à tous deux d'executer leur deſſein. Pour leur donner même le moyen de traiter de cette affaire avec plus de ſuccès, il dit, „qu'il „ne leur cachoit pas que les brouilleries d'Italie „preſſoient ſi fort Sa Majeſté, que les jours qu'il „employoit devant la Rochelle, lui étoient des „années, & qu'il voudroit racheter chacun d'eux „s'il étoit poſſible, par de très-grandes ſommes. Que ceux de la Rochelle lui avoient fait „entendre, qu'ils avoient de quoi ſubſiſter encore „trois mois: Que ſi cela étoit, on leur donneroit „la Carte-blanche; mais que ſi cela n'étoit point, „il n'étoit pas juſte que l'opiniâtreté obtint ce „que l'on n'accorderoit qu'à une ſoûmiſſion libre „& volontaire: Que Sa Majeſté enverroit pour „cela des Commiſſaires dans la Ville, entre „leſquels les Députez ſeroient, pour y faire la re„cherche des vivres, & lui en rapporter fidéle-

ment

„ment la quantité, & que s'il n'y en avoit plus, „il entendoit que les Rochellois ſe rendiſſent à „diſcretion.

Les Députez ſuppliérent le Cardinal, de ne les faire pas porteurs d'une ſi triſte nouvelle, & de conſiderer, qu'il étoit impoſſible de faire une recherche exacte des vivres dans la Rochelle; parce que les Particuliers, qui en avoient, les cachoient avec un très-grand ſoin : Que lors qu'on les avoit fait rechercher au mois de Mai dernier, on n'en avoit trouvé que pour un mois, & que néanmoins il s'en étoit paſſé ſix, depuis ce tems-là : Que d'ailleurs il faudroit tenir compte de tout le poiſſon, & de tout le coquillage que la Mer ameine, de toutes les herbes, de tout le cuir, de tout le parchemin, & généralement de tout ce qui peut avoir quelque ſuc propre à nourrir : Que quand même tout cela ne ſuffiroit pas, pour la ſubſiſtance de tous les Aſſiégez pendant trois mois; on le ménageroit en ſorte, qu'il y en auroit aſſez & au delà pour ceux qui ſont capables de ſe défendre, & qu'on laiſſeroit mourir les autres de faim : Qu'il pouvoit bien juger que les Rochellois ne ſeroient pas ſi fermes, ſi les vivres leur manquoient entiérement, comme on le lui avoit dit, & qu'ils n'attendroient pas à capituler à la derniére bouchée : Qu'ils le ſupplioient donc de leur donner à porter la nouvelle d'une grace un peu plus étenduë, afin qu'ils fuſſeut en état de la faire valoir à leurs Concitoyens; & de penſer qu'ils avoient à traiter avec des gens, qui faiſoient voir que, lors qu'ils ne pouvoient plus vivre, ils ſavoient très-bien mourir. Celui qui portoit la parole laiſſa couler quelques larmes, en finiſſant, & ceux qui l'écoutoient en parurent touchez.

Après

Après cela, * les Députez de la Rochelle furent admis. Ils priérent le Cardinal de leur obtenir du Roi des conditions tolérables, & lui promirent de les faire accepter. Ils le ſuppliérent auſſi de leur permettre de voir ceux d'entre leurs Concitoyens, qui étoient ſur la Flotte d'Angleterre, après quoi ils offroient de remettre la Ville entre les mains du Roi. Le Cardinal leur répondit ſur le champ, qu'il leur feroit voir tout à l'heure les Députez de la Flotte, s'ils lui promettoient de ne leur point parler. Comme ils l'eurent promis, il s'en alla lui-même à ſa Galerie, & dit aux Députez de la Flotte qui y étoient, qu'il leur feroit voir les Députez de la Rochelle, s'ils le vouloient, mais à condition qu'ils ne leur diroient rien. Ils en convinrent, & le Cardinal les mena où ils étoient. Ils furent, des deux côtez, les plus ſurpris du monde, & ſe ſaluérent de loin. Ils avoient ſujet de craindre, d'avoir dit les uns ou les autres, des choſes, qui ne s'accordant point, nuiroient peut-être aux intérêts communs; mais il ne leur fut pas permis de s'en éclaircir alors.

Ceux de la Ville offrirent de nouveau, de ſe remettre ſous l'obéïſſance du Roi, & ſuppliérent encore le Cardinal de leur procurer le pardon de Sa Majeſté. Il le leur promit, & leur dit que le Roi s'étoit allé promener pour huit jours, & qu'il lui en parleroit à ſon retour. Sur cela un des Députez s'écria; *Comment, Monſeigneur, huit jours! Il n'y a pas dans la Rochelle de quoi en vivre trois.* Alors le Cardinal leur fit un diſcours, où il leur repréſenta fortement les mauvaiſes conſéquences de leur opiniâtreté; après quoi, il ajoûta, qu'il porteroit le Roi à leur faire miſéricorde, & dès l'heu-

* *Baſſompierre qui étoit préſent le raconte ainſi, quoi qu'Aubery le diſe un peu autrement.*

l'heure même coucha des Articles, pour les rapporter à la Rochelle. Il offroit de leur faire pardonner tout le paſſé, de leur accorder la vie, la liberté de la Religion, & la jouïſſance de leurs biens. Pour leurs Privileges, & la forme du Gouvernement; le Roi en devoit ordonner à ſa volonté, & faire raſer les fortifications de la Ville. Les Deputez de la Ville dirent, qu'aſſurément ces Articles ſeroient acceptez, & prirent congé du Cardinal, qui renvoya auſſi ceux de la Flotte. Ils eurent encore, avant que de ſe ſéparer, la permiſſion de parler enſemble; & ceux de la Flotte prié-rent les autres, de les comprendre dans leur Traité.

Le Cardinal fit néanmoins accorder à part, le pardon de ceux de la Ville, & celui de ceux qui en étoient dehors, depuis cette guerre. Ceux de la Flotte craignant d'être exclus, par ceux de la Ville, qui dans l'extrémité, où ils étoient, ſeroient contraints d'en paſſer par où l'on voudroit, & ne ſe fiant nullement aux Anglois, ſe remirent entiérement * à la généroſité du Cardinal; & le priérent d'interceder non ſeulement pour les François, qui étoient ſur la Flotte Angloiſe, mais auſſi pour tous ceux que cette guerre avoit obligez de ſortir du Royaume. Le Cardinal le leur promit, & leur fit accorder une Déclaration, par laquelle le Roi oublioit tout le paſſé, leur permettoit de revenir en ſes Havres, même avec les priſes qu'ils pourroient avoir faites; entendoit qu'ils jouïſſent des mêmes graces que ſes autres Sujets, & du libre exercice de leur Religion; les remettoit dans la poſſeſſion de tous leurs biens, excepté des fruits qui en avoient eté conſumez; & accordoit l'eſpace de trois mois à ceux de Ré & de la Rochelle, pour re-

* *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 22.*

revenir dans le Royaume, & joüir des mêmes avantages.

Le Miniſtre *Vincent*, qui étoit l'un des Députez des François, qui étoient ſur la Flotte Angloiſe, fut porter la Déclaration du Roi à ceux qui l'avoient envoyé; & les ayant tous aſſemblez à bord d'un des Vaiſſeaux Rochellois, qui étoient dans la Flotte, il la leur lut. Les ſentimens furent fort partagez, ſur cette lecture; & quoi que Vincent put dire, il y en eut pluſieurs, qui ne voulurent pas s'y fier. D'ailleurs les Anglois déclarerent, qu'ils ne laiſſeroient pas partir tous les Vaiſſeaux François; parce qu'ils en avoient beſoin, diſoient-ils, pour quelques entrepriſes qu'ils vouloient faire ſur les Côtes du Poitou & de la Saintonge, & particuliérement ſur Broüage. Ils étoient irritez, contre Vincent & les autres, qui avoient conclu avec le Cardinal; non qu'ils fuſſent fort fâchez de voir tomber la Rochelle entre ſes mains; mais parce qu'ils vouloient aparemment s'en faire un mérite auprès de lui. Ainſi Montaigu étoit revenu, avec tout pouvoir de traiter; mais le Cardinal, qui ne vouloit point qu'une Puiſſance Etrangere ſe mêlat d'accommoder les Sujets du Roi avec leur Souverain, l'avoit prévenu & avoit accordé promtement des conditions aſſez équitables aux François, qui étoient parmi les Anglois. En leur ôtant la néceſſité, où il étoient de chercher la protection des Etrangers, ils leur donnoit lieu de revenir en France; & empêchoit ainſi que les Anglois ne ſe ſerviſſent d'eux, pour avoir des intelligences dans le Royaume, & y cauſer de nouvelles brouilleries. A l'égard de la paix avec l'Angleterre, après avoir vû la mauvaiſe conduite de Buckingham, & ſachant d'ailleurs que le Roi Charles I. étoit peu aimé de ſes Sujets; il avoit

té-

témoigné, qu'il entendoit que le Roi d'Angleterre la demandât au Roi Trés-Chretien; & la Rochelle étant réduite, il parloit des Anglois, avec beaucoup plus de mépris.

Le * 16. d'Octobre, les François de la Flotte vinrent remercier le Cardinal, de la grace qu'il leur avoit obtenuë de Sa Majeſté; & le même jour ceux de la Ville vinrent dire, qu'elle acceptoit les Articles. On employa le lendemain à les mettre en meilleure forme, & à régler la maniére, dont on laiſſeroit entrer les Troupes du Roi dans la Ville, de peur qu'elles n'y cauſaſſent quelque deſordre. Le 28. les Articles furent ſignez, par les Magiſtrats de la Rochelle, au nom de la Ville; & par Marillac & *du Hallier*, Meſtres de Camp, pour le Roi, qui ne les voulut point ſigner, non plus que le Cardinal & les autres Généraux. Il ne paroiſſoit pas de la dignité de la Couronne, de ſembler capituler avec ſes Sujets; & cette maniére d'agir pouvoit ſervir, en tems & lieu, à diminuer les droits que ceux de la Rochelle prétendoient avoir, en conſéquence de cette Capitulation. Voici § en abregé ce qu'elle contenoit. I. Que le Roi pardonnoit aux Rochellois leur faute, depuis ce dernier mouvement, avec ſûreté pour toute leur vie, & qu'il accordoit l'Exercice libre de la Religion prétenduë Réformée, dans la Rochelle. II. Qu'ils ſeroient rétablis dans tous leurs biens, de quelque nature qu'ils puſſent être, nonobſtant toutes condamnations & confiſcations, qui pourroient en avoir été faites; excepté la jouïſſance du revenu de leurs terres, les meubles, bois coupez, & dettes, qui auroient été actuellement

* *Baſſomp. Mem. T. II. p.* 514.

§ *Voyez la ſuite de la Rebellion de France, ſur l'année* 1628. *p.* 974.

& ſans fraude reçûs, jusqu'à la reddition de la Rochelle. III. Que tous les gens de guerre, Sujets du Roi, qui ſe trouveroient alors dans la Rochelle, & qui n'en ſeroient pas Bourgeois, & Habitans, jouïroient des mêmes graces : Que les Chefs & les Gentilshommes ſortiroient de la Ville, l'épée au côté, & les Soldats le bâton blanc à la main. Que l'on écriroit tous leurs noms & ſurnoms, & qu'ils feroient ſerment de ne porter jamais les armes contre le ſervice de Sa Majeſté, ſous peine d'être déchus de la grace, qu'on leur accordoit : Que pour les Capitaines & Soldats Anglois, ils ſeroient conduits par Mer en Angleterre, ſans qu'il leur fût fait aucun déplaiſir. IV. Que ceux de la Rochelle, tant Habitans, que Gens de guerre, ſeroient déchargez de tous les actes d'hoſtilité qu'ils avoient commis, depuis les derniéres brouilleries, de toutes les négociations qu'ils avoient faites dans les Païs étrangers, & de toute autre choſe; hormis les cas execrables, exceptez par les Edits, concernant la Perſonne du Roi. V. Qu'ils demeureroient déchargez des fontes de Canon, fabrication de Monnoye, ſaiſies de deniers, tant Royaux & Eccléſiaſtiques, qu'autres, dans la Ville de la Rochelle, comme auſſi des Contributions ordonnées pour l'entretien des Gens de guerre ; des contraintes décernées contre les abſens, même par la démolition de leurs maiſons; & de tout ce qui pouvoit avoir été employé à cela dans cette Ville. VI. Que tous les Habitans & Gens de guerre demeureroient de même déchargez de tous Jugemens, & de toutes Sentences, qu'on pourroit avoir donnez contre eux, à l'occaſion de leur rebellion, pendant ces derniers mouvemens. VII. Que les Juges, Conſeillers & Commiſſaires, qui avoient aſſiſté aux Jugemens, tant

tant Civils, que Criminels, de cette Ville, n'en pourroient être recherchez, ni même les particuliers, au profit deſquels ils auroient été donnez pour ce qui concernoit les priſes & butins. VIII. Que les Jugemens, Amendes, Suſpenſions, & Interdictions, données par les Préſidiaux, tant contre les Maires de cette Ville, que ceux qui les avoient aſſiſté, ſeroient nuls & comme non avenus; auſſi bien que toutes les procédures faites enſuite, contre quelques uns de ces Juges, ſans qu'aucun de ceux, qui avoient été employez de part ou d'autre, en puſſent être recherchez. IX. Que le contenu ci-deſſus, ſeroit ratifié par les Maires, Pairs, & Echevins de la Rochelle, & que la ratification ſeroit apportée le lendemain, à deux heures après midi, en bonne forme; après quoi il plairoit au Roi de faire délivrer aux Députez des Lettres de Déclaration, qui approuvaſſent & ratifiaſſent le même Traité. X. Que ces ratifications étant délivrées, les portes de la Ville ſeroient ouvertes, & remiſes à ceux qu'il plairoit à Sa Majeſté; afin qu'Elle y pût faire enſuite ſon entrée, quand & ainſi qu'il luí plairoit. XI. Que Sa Majeſté promettroit de faire apporter, à l'entrée & au logement des Gens de guerre dans la Ville, tant d'ordre, que qui que ce fût n'en recevroit de déplaiſir dans ſa perſonne, ou dans ſes biens.

Ces Articles ayant été ſignez, les Députez Rochellois allerent le lendemain à *Laleu*, où le Roi étoit, pour lui demander pardon, & le 30. du Mois les Gardes Suiſſes & Françoiſes, entrerent dans la Ville dès le matin, avec le Duc d'Angoulême, le Maréchal de Schomberg, & pluſieurs autres. Les Logis ayant été marquez, le Cardinal y vint, ſur les deux heures après midi.

A ſon entrée, le Maire Guiton * ſe préſenta à lui, accompagné de ſix Archers, qui marchoient devant; mais le Cardinal lui ordonna de congedier ſes Archers, & de s'abſtenir des fonctions de ſa Charge de Maire, cette Dignité étant tacitement ſupprimée, par les Articles de la réduction; auſſi bien que les autres droits, & les autres Privileges de la Ville. § On dit que le Cardinal lui ayant parlé du Roi de France, & de celui d'Angleterre, Guiton lui répondit, *qu'il valloit mieux ſe rendre à un Roi, qui avoit ſu prendre la Rochelle, qu'à un autre, qui n'avoit pas ſû la ſecourir.* Cette réponſe ferme marquoit le courage de cet homme, qui avoit paru en mille occaſions périlleuſes, par Mer & par Terre. Mais on aſſûre qu'il eut ſujet d'être mécontent du Cardinal, qui lui ôta ſa Charge en lui diſant, *que le Roi étoit ſeul Maire & Maître de la Rochelle*, quoi qu'on lui eût promis de la lui conſerver. On ajoûte, que Guiton dit enſuite à quelcun, *que s'il avoit ſû qu'on lui dût ainſi manquer de parole, le Roi n'auroit pas trouvé un ſeul homme, en vie dans la Rochelle, parce qu'il auroit ſoûtenu juſqu'à la fin.*

Peut-être † même que le Roi auroit été obligé de lever le Siége, à cauſe de l'Hiver, & des tempêtes, qui s'éleverent auſſi-tôt après la réduction de la Ville. Car, comme le remarquent des gens qui étoient préſens, le beau tems finit le jour même de la réduction, & la Digue commença bien-tôt après à ſe détruire. Le Roi ſe promenant ‡ deſſus, du côté de Coreille, une ſolive fondit ſous

* *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c. 21.*
§ *Pontis Mem. T. II. p. 266.*
† *Pontis. Ibid. p. 367. & Baſſomp. Mem. T. II. p. 165.*
‡ *Le 30. d'Octobre.*

ſous lui, & s'il ne ſe fût jetté promptement de l'autre côté, il tomboit dans la Mer. La tempête fut ſi grande huit jours * après, qu'elle fit ébouler quarante toiſes de la Digue ; & le Vaiſſeau du Chevalier *de la Fayette*, pouſſé d'un coup de vent dans le Port, rompit trois ou quatre machines ſans s'endommager ; ce qui fit comprendre ce qu'auroient pû faire les Anglois, s'ils fuſſent venus choquer la Digue. Ainſi, s'il y avoit eu plus de vivres dans la Rochelle, le Cardinal auroit pû perdre en un jour le fruit de tant de travaux & de tant de dépenſes; & ſa Digue, ſi admirée par ceux qui ne jugent des choſes que par l'évenement auroit été le ſujet de la raillerie de tout le monde.

Mais les Rochellois † étoient réduits à une ſi grande extrémité, que l'on aſſure que plus de quinze mille perſonnes étoient déja mortes de faim, ou de maladies provenuës de la trop petite quantité de vivres, dont ils ſe ſoûtenoient, ou des mauvais alimens qu'ils prenoient. Ceux qui reſterent étoient ſi pâles, & ſi extenuez ; qu'ils reſſembloient plûtôt à des ſquelettes, qu'à des perſonnes vivantes. Auſſi la premiére choſe, que le Cardinal fit en entrant, § fut de faire porter dans la Ville quantité de vivres & de pains de munition ; & de faire publier par un Tambour, que ceux qui en auroient beſoin, en envoyaſſent querir. Le jour ſuivant, il fallut faire venir du monde du Camp ; pour enterrer les cadavres, qui étoient demeurez en grand nombre, ſans être enſevelis, dans des maiſons particuliéres, & en d'autres lieux. Les familles entiéres étant mortes de faim; & les autres ſe voyant à la veille d'un mê-

* *Le 7 de Novembre.*

† *Suite de la Rebellion de France, ſur l'an* 1628 *p.* 982.

§ *Aubery, Vie du Card. Liv. II. c.* 21.

me ſort, perſonne ne prenoit plus de ſoin d'enſevelir les morts, & les maiſons qui demeuroient fermées ſervoient de ſépulcres à ceux qui les avoient habitées.

Après avoir fait nettoyer les maiſons & les ruës, le 1. de Novembre le Cardinal dit la Meſſe, dans l'Egliſe de Sainte Marguerite, qui avoit été dédiée de nouveau, le matin même, par l'Archevêque de Bourdeaux, & y donna la Communion au Garde des Seaux, & au Marêchal de Schomberg. Après cela, il ſortit de la Ville, pour accompagner le Roi, à ſon entrée. Il marcha ſeul à cheval devant Sa Majeſté, & étoit précédé du Duc d'Angoulême, qui avoit les Marêchaux de Baſſompierre & de Schomberg à ſes côtez.

C'eſt ainſi que le Cardinal ſoûmit la Rochelle au pouvoir deſpotique de la Couronne de France; deſſein auquel il employa des ſommes immenſes, & ſacrifia la vie de plus de quarante mille Sujets du Roi, tant de l'une, que de l'autre Religion. On pouvoit éviter tout cela, en faiſant obſerver l'Edit de Nantes, & employer à faire fleurir le Commerce, à repouſſer les Ennemis de l'Etat, & à rendre heureux les Sujets de la Couronne, l'argent que l'on conſuma, & le ſang que l'on répandit, pour rendre le Roi abſolu dans une ſeule Ville. On vit, par la conſtance, & par la bravoure des Huguenots, à ſouffrir pendant plus d'un an un Siége, qui les réduiſit à l'extrémité, ce qu'ils auroient pû faire pour le Roi; ſi en leur laiſſant quelques Privileges, qui ne lui coûtoient rien, & en les traitant comme ſes Sujets Catholiques, il les avoit voulu employer contre les Eſpagnols. On ne peut pas dire, qu'il étoit à craindre qu'ils ne ſe ſoulevaſſent, à l'inſtigation de quelques broüillons; puis qu'il eſt certain, que

quoi

quoi que puiſſent faire les Grands, lors que les Peuples ſe trouvent médiocrement bien, & qu'ils ſont convaincus que ceux qui les gouvernent ne cherchent pas à les dépouiller de leurs Privileges, & des fruits de leur induſtrie, ils ne ſe laiſſent jamais ſéduire, & préférent toûjours la jouïſſance aſſurée de ce qu'ils ont, à toutes les eſpérances incertaines, qu'on leur peut donner. Il n'y a aucun exemple, que les Sujets d'une Monarchie, jouïſſants tranquillement de la liberté de Conſcience, & de leurs biens, & n'ayant aucune bonne raiſon de ſoupçonner qu'on ſe préparoit à les leur ravir, aient pris les armes contre leur Prince. Mais dès que ceux, dont les revenus & l'autorité ſont fondez ſur certaines opinions des Peuples, leſquelles n'ont aucun rapport avec le bien de l'Etat, ſe mêlent de l'adminiſtration des affaires, ou engagent les Princes à ſuivre leurs ſentimens; on ne manque jamais de voir tout ſacrifier à l'intérêt, & à la paſſion de ceux qui ne devroient penſer qu'à donner des exemples oppoſez à cette fatale conduite, qui a bouleverſé tant d'Etats, & fait répandre tant de ſang. D'ailleurs, ceux qui conſidérent les Peuples, comme une eſpéce d'Eſclaves, qui doivent tout ſouffrir des Souverains, comptent pour rien toutes les infractions que ces derniers font aux Privileges les mieux établis, & aux Loix les plus équitables. Les plus grandes violences des Miniſtres ne ſont nullement contraires, ſelon eux, au bien public; mais ſi le Peuple s'aviſe d'en témoigner quelque reſſentiment, c'eſt un crime que rien n'eſt capable d'expier, & il n'y a, ſelon ces gens-là, aucun danger ni aucune perte, à quoi on ne doive expoſer l'Etat, non ſeulement pour le punir, mais encore pour empêcher que les Peuples n'y puiſſent retomber.

Ce ſont-là les maximes, dont on a accuſé le Cardinal, & l'on a même dit que pendant qu'il travailloit à la ruine des Rochellois, qui ne demandoient au fonds que de n'être pas ſujets aux caprices de la Cour, mais d'être gouvernez, ſelon les Loix; il n'oublioit rien, pour ſe faire des Créatures, qui ne dépendiſſent que de lui. *. *Beauplan*, Capitaine de ſes Gardes, étant tombé malade, il fit parler, comme on l'aſſure, par le P. Joſeph à un Officier, à qui il offrit de faire avoir cette Charge, en cas que Beauplan mourût; s'il vouloit bien l'accepter, en ſe donnant tout à fait au Cardinal, & ſans aucune réſerve. Il vouloit dit-on, que ſes Officiers le conſidéraſſent, comme leur Souverain, & que dans les changemens de la Cour, ils fuſſent toûjours pour lui; envers tous, & contre tous, ſans exception. C'étoit la condition principale, à ce que l'on dit, ſous laquelle il leur faiſoit entendre qu'il les recevoit chez lui; & il détachoit ainſi du ſervice du Roi, ceux qu'il jugeoit être ſes plus fidéles Serviteurs, pour les mettre dans le ſien. Que ſi quelcun demeuroit inviolablement attaché à la ſeule perſonne du Roi, & témoignoit chercher ſon avancement par cette voie; c'étoit un moyen aſſuré de ſe mettre mal dans l'eſprit du Miniſtre, & de ne s'avancer jamais.

Avant que de § ſortir de la Rochelle, le Roi fit une Déclaration, concernant cette Ville. Elle contenoit vingt-ſix Articles, dont les principaux étoient; Qu'il y auroit libre & public Exercice de la Religion Catholique, dans la Rochelle, & dans le Païs d'Aunis: Que les Egliſes démolies ſeroient rebâties, & renduës à ceux qui les

* *Pontis Mem. T. II. p.* 287.

§ *Aubery, Vie du Cardinal. Liv. II. c.* 21.

les déſervoient auparavant, avec leurs Cimetiéres, leurs Maiſons, & leurs dépendances : Qu'il ſeroit aſſigné un revenu ſuffiſant aux Curez, qui n'avoient pas moyen de vivre, ou de s'entretenir ſelon leur qualité, ſur le Domaine qui appartenoit à l'Hôtel de Ville : Qu'on dreſſeroit dans la Place du Château une Croix, avec une inſcription, ſur le piédeſtal, touchant la réduction de la Ville, & que l'on feroit tous les ans, le 1. de Novembre, une Proceſſion générale en action de graces : Que le Cimetiére, qui avoit été béni au Terroir de Coreille, & où étoient enſévelis la plûpart de ceux qui étoient morts dans l'Armée du Roi, pendant le Siége, ſeroit conſervé en état, ſans qu'il pût être à l'avenir profané, & même que l'on y bâtiroit un Convent de Minimes, qui ſeroient tenus de prier Dieu pour l'ame des défunts : Que le bâtiment, qui étoit dans la Place du Château, & où ci-devant ſe faiſoit le Prêche, ſeroit converti en une Egliſe Cathedrale, qui y ſeroit érigée ; ou qu'au moins le Siége Epiſcopal le plus proche y ſeroit transféré, par la permiſſion du Pape : Que la Mairie, l'Echevinage, le Corps, & la Communauté de la Ville, l'Ordre des Pairs & celui des Bourgeois, ſeroient ſupprimez pour jamais, & que la Cloche, qui ſervoit à convoquer les Aſſemblées de Ville, ſeroit fonduë : Que les murs, les rempars, les baſtions, & toutes les autres fortifications, hormis les Tours de S. Nicolas, de la Chaîne & de la Lanterne, & les murs du côté de la Mer, qui étoient néceſſaires pour garantir les Habitans des incurſions des Pirates, ſeroient raſées, leurs fondemens démolis, & les foſſez comblez, en ſorte que de tous côtez la Ville ſeroit ouverte, ſans qu'elles puſſent être rétablies à l'avenir, ni que l'on y pût faire aucune

cune muraille, pas même pour la clôture d'un jardin : Que la Ville ſeroit deſormais taillable, & que néanmoins, en faveur du Commerce, l'impoſition ſeroit moderée à la ſomme de quatre mille livres, qui tiendroit lieu d'une autre pareille, impoſée ci-devant pour la ſubvention : Qu'aucun Etranger ne pourroit s'y habituer de nouveau, encore qu'il eût obtenu des Lettres de Naturalité : Que la même défenſe vaudroit, à l'égard de ceux, qui feroient profeſſion de la Religion Prétenduë Réformée, ou d'autres que de la Religion Catholique, leſquels ne s'y pourroient non plus habituer de nouveau, à moins qu'ils n'y euſſent déja été domiciliez ; & qu'ils n'en fuſſent ſortis, à l'occaſion de la deſcente des Anglois : Qu'enfin pour la manutention de cette nouvelle Police, qui concernoit également la Religion & l'Etat ; il y auroit un Intendant de Juſtice, en cette Ville, & dans les Provinces d'Aunis, de Poitou, & de Saintonge, & dont la Juriſdiction s'étendroit depuis la Riviére de Loire juſqu'aux Riviéres de Garonne & de Gironde.

Ce fut ainſi que finirent les Privileges de la Rochelle, la principale Ville de ſûreté des Huguenots ; & dont la priſe les réduiſit à ſouffrir patiemment toutes les infractions, que l'on fit depuis à l'Edit de Nantes. On aſſure * que le Cardinal avoit eu deſſein d'en demander le Gouvernement au Roi, auſſi bien que de l'Ile de Ré ; quoi que Thoiras eût déja celui de l'Ile, & qu'on lui eût promis celui de la Rochelle. Mais la Rochelle étant démantelée, le Gouvernement de cette Ville n'étoit plus ce qu'il falloit au Cardinal ; qui vouloit être Maître d'une Place forte, pour s'y retirer dans le beſoin. Outre cela, il étoit difficile d'ôter l'Ile de Ré

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p.* 287.

Ré à Thoiras, qui l'avoit ſi heureuſement défenduë contre l'Armée Angloiſe, & qui alors étoit fors aimé du Roi; mais; pour effacer le monument le plus conſidérable du ſervice que Thoiras avoit rendu à la Couronne, * le Cardinal fit démolir la Citadelle de S. Martin, comme inutile. Thoiras eut ainſi ces deux Gouvernemens, avec quelque récompenſe en argent.

La Flotte Angloiſe demeura, pendant quelques jours, à la vûë de la Rochelle, dès qu'elle fut priſe, à cauſe des vents contraires. Enfin elle partit, le 11. de Novembre, après avoir perdu vingt-deux Vaiſſeaux, dont elle mit le feu à cinq, & dont les autres échoüerent, ou furent inutilement conſumez, pour eſſayer de brûler la Flotte Françoiſe. Comme les Anglois avoient ménacé Broüage, § le Cardinal y alla, pour mettre ordre à tout, avant que leur Flotte levât l'ancre; mais au lieu de faire quelque entrepriſe, elle fit voiles droit en Angleterre, après avoir vû prendre la Ville, au ſecours de laquelle elle étoit venuë.

* *Siri, Ibid. p. 504.*
§ *Le 8. de Novembre.*

Fin du Livre Second.

LA VIE

LA VIE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

LIVRE TROISIEME.

Contenant l'Hiſtoire des principales choſes qui arriverent ſous le Miniſtére du Cardinal, pendant qu'il aſſiégeoit la Rochelle en 1628. *& depuis ſa réduction, juſqu'à ce que la Reine-Mere ſortît de France en* 1631.

LE Siége de la Rochelle étoit trop remarquable, pour le paſſer légerement, ou pour en interrompre la narration. Ainſi j'ai renvoyé, au commencement de ce troiſiéme Livre, à dire les principales choſes qui ſe paſſerent en France, pendant les dix derniers mois de ce Siége; & qui ſont trop importntes à la ſuite de cette Hiſtoire, pour les reſſer-

ſerrer en peu de mots, & les ajoûter à la fin du Livre précédent, qui eſt déja aſſez long.

Le Duc de Nevers, * en partant de France au commencement de l'année 1628. pour aller prendre poſſeſſion du Duché de Mantouë, fit offrir au Duc d'Orléans, s'il épouſoit ſa Fille, huit cens mille écus de dot. Il laiſſa auſſi ordre à ſa Sœur, la Ducheſſe de Longueville, d'offrir au Préſident le Coigneux, le Prieuré de la Charité, qui eſt de huit mille écus de revenu; & à Puylaurens, le Gouvernement du Duché de Nevers, s'ils portoient Monſieur à ſe marier à cette même Princeſſe. Cependant la Reine-Mere s'y oppoſoit toûjours, avec la même chaleur, & n'oublioit rien pour engager ſon Fils avec la Princeſſe Anne de Medicis; mais lors qu'elle lui en parloit, § il diſoit qu'elle étoit trop jeune, & qu'il avoit beſoin d'une femme qui lui fît d'abord des enfans; outre que la dot, que le Duc de Florence donneroit, ſeroit trop petite. La Reine avoit beau lui remontrer que les promeſſes du Duc de Mantouë étoient chimériques, & qu'il n'avoit pas de quoi donner tant à ſa Fille, ſans ruiner ſa Maiſon; Gaſton demeuroit toûjours obſtiné à refuſer Anne, & les raiſons, qu'il donnoit de ſon refus étoient auſſi fortes, pour le moins, que celles que l'on apportoit contre Marie de Gonzague. Ainſi la Reine-Mere ne pût trouver d'autre moyen de rompre le deſſein de ſon Fils, que de faire tirer l'affaire en longueur, autant qu'elle pourroit, parce qu'il pourroit arriver, avec le tems, du changement, qui la tireroit d'embarras. Cependant elle défendit à Monſieur de voir la Princeſſe de Man-

* *Siri Mem. Rec T. VI. p.* 322.
§ *Siri Ibid p.* 326.

Mantouë, chez elle; & à la Princeſſe de venir au Louvre, de peur que Monſieur ne prît un ſi grand attachement pour elle, que rien ne l'en pût guérir. Le Roi écrivit auſſi au Duc de Mantouë, que s'il continuoit d'avoir la penſée de marier ſa Fille au Duc d'Orleans, il ne lui donneroit aucun ſecours, pour le maintenir dans ſes Etats. Il déclara en même tems à Monſieur, qu'il ne conſentiroit jamais à ce mariage; & Gaſton fut obligé de donner parole qu'il n'épouſeroit point la Princeſſe de Mantouë, ſans la permiſſion de Leurs Majeſtez.

Néanmoins, comme il n'étoit pas poſſible d'empêcher Monſieur de voir en diverſes occaſions cette Princeſſe; que la Ducheſſe de Longueville, ſa Tante, menoit par tout, où elle croyoit pouvoir trouver ce Prince; & que cela l'entretenoit, dans le deſſein de l'épouſer; la Reine-Mere, * pour rompre ces pratiques, écrivit au Duc de Mantouë de faire venir ſa Fille auprès de lui. Ce Prince avoit ſi fort beſoin du ſecours de la France, pour ſe conſerver, dans la poſſeſſion qu'il avoit priſe des Etats de Mantouë, qu'il crut devoir donner cette ſatisfaction à la Reine-Mere; quelque avantage qu'il pût eſpérer pour l'avenir, du mariage de ſa Fille avec le Duc d'Orléans. Ainſi il envoya dire à la Ducheſſe de Longueville de faire inceſſamment ſortir ſa Fille de Paris, § & la Ducheſſe la mena à *Colmiers*, pour la conduire à l'Abbaye d'*Avenay* en Champagne, dont ſa Sœur étoit Abbeſſe; en attendant qu'il la fit venir en Italie. Deux mois après, il donna ordre pour lui faire paſſer au plûtôt les Monts; & le Roi le trouva bon, auſſi bien que la Reine-Mere. Mais Mon-

* *Baſſomp. Mem. T. II. p.* 491.

§ *Le* 20. *d'Avril. Siri Mem. Rec. T. VI. p.* 398.

Monſieur fit tant de bruit, en cette occaſion, & fit prier le Roi avec tant d'inſtances; que ce voyage fut retardé, & que Sa Majeſté le lui accorda. * Le Cardinal de Richelieu, ſans l'avis duquel le Roi n'avoit garde de faire une démarche de cette conſéquence, fut du ſentiment que l'on donnât cette ſatisfaction à Monſieur; ſoit qu'il voulût regagner l'amitié de ce Prince, ou traverſer les projets que la Reine-Mere faiſoit, pour perpétuer ſon autorité dans le Gouvernement. Cette Princeſſe en eut un très-grand chagrin; & commença à ſoupçonner que le Cardinal n'eût plus d'égard à ſes propres interêts, qu'à ceux de ſa Bienfaitrice. Elle ſoupçonnoit auſſi que le Duc de Mantouë n'eût rappellé ſa Fille, que pour la faire retenir; & n'entrât ſecretement dans les intrigues de ceux, qui la vouloient faire épouſer à Gaſton; ce qui lui donna beaucoup plus de froideur, pour ce qui regardoit les affaires de Mantouë. Mais l'intérêt d'Etat demandant qu'on le ſecourût, on eut peu d'égard, comme on le verra, à la paſſion de la Reine-Mere.

Le Cardinal de retour à Paris, après la priſe de la Rochelle, § reçût une viſite du Duc d'Orléans qui le preſſa de lui obtenir de Leurs Majeſtez la permiſſion d'épouſer Marie de Gonzague, & lui dit qu'il lui en auroit une obligation particuliére. Le Cardinal répondit, „ que Monſieur étant la ſe-„ conde perſonne du Royaume, il avoit toûjours „ fait profeſſion de lui obéïr; mais que dans cette „ occaſion, tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de „ demeurer neutre ſans s'oppoſer à ſes déſirs, ni „ les favoriſer: Que la raiſon de cela étoit, que „ le Roi avoit défendu de lui parler jamais de ce „ mariage, & qu'il n'oſoit lui deſobéïr: Que la Reine-

* *Baſſomp. Mem. T. II. p. 492.*

§ *Siri Mem. Rec T. VI. p. 507.*

„Reine-Mere avoit conçû beaucoup d'averſion „pour cette alliance, qu'elle ne jugeoit pas avan„tageuſe à la Couronne, à cauſe du peu de ſanté „de la Princeſſe de Mantouë, & qu'il ne pou„voit pas s'oppoſer à la volonté de Sa Majeſté, „à qui il avoit de ſi grandes obligations : Que „Monſieur devoit donc tâcher lui-même de flé„chir le Roi, & la Reine-Mere; pendant que lui „Cardinal prieroit Dieu, qu'il leur inſpirât ce qui „étoit le meilleur.

On dit que Fabbroni * aſſuroit la Reine-Mere que le Roi étoit ſur le point de mourir, & que Monſieur monteroit ſur le Thrône, ce qui tenoit cette Princeſſe, dans une perpétuelle inquiétude; parce qu'elle craignoit que Monſieur venant à être le Maître de ſes actions, il n'épouſât au plûtôt la Princeſſe de Mantouë, qui ne lui pardonneroit jamais d'avoir ſi fort traverſé ſon mariage. § On dit auſſi que le Cardinal avoit la même foibleſſe que la Reine-Mere, pour l'Aſtrologie Judiciaire; & qu'ayant conſulté le *P. Campanella*, ſur ce qui devoit arriver au Duc d'Orleans, ce Moine lui avoit répondu : *Imperium non guſtabit in æternum*; ce qui lui mit l'eſprit en repos, de ce côté-là. Comme les Aſtrologues prédiſent des choſes oppoſées, il faut néceſſairement qu'il y en ait quelcun qui réüſſiſſe, ce qui donne lieu à ceux qui ajoûtent foi à leurs impoſtures, de les défendre; en diſant, que ceux, dont les prédictions ont été fauſſes, ne ſavoient pas les régles de l'Art, ou ne les avoient pas appliquées comme il falloit. Par cette méthode, il n'eſt pas poſſible de les deſabuſer; puis qu'ils ne comptent pour rien toutes les fauſſes prédictions, & qu'ils font valoir celles que l'évenement confirme comme des preuves indu-

* *Ibid. p.* 496. § *Ibid. p.* 508.

dubitables de la certitude de l'Aſtrologie. Soit que le Cardinal fût effectivement entêté de cet Art trompeur, ou non; il eſt certain qu'encore que le Roi ne fût pas d'une grande ſanté, & qu'il n'eût point d'enfans, il ne parut jamais craindre que le Duc d'Orléans montât ſur le Thrône. Il ne le ménagea jamais beaucoup, & au commencement du Siége de la Rochelle, il le fit renvoyer à Paris; quoi qu'il eût été déclaré Lieutenant Général de l'Armée, qui aſſiégeoit cette Ville.

Pendant qu'on étoit occupé à ce Siége, * le Prince de Condé, & le Duc de Montmorenci agiſſoient en Languedoc, contre le Duc de Rohan, avec deux Armées, dont chacune étoit beaucoup plus forte que la ſienne; puis que les deux Armées Royales étoient de plus de dix mille hommes chacune, & que celle de Rohan n'étoit que d'environ ſix mille. Je ne m'arrêterai pas aux circonſtances de cette guerre particuliére, dans laquelle le Cardinal n'eut point de part, pendant cette année. Il ſuffira de dire, que le Prince de Condé, & le Duc de Montmorenci, qui avoient tous deux peu de ſujet d'aimer le Cardinal, & qu'il ne traita jamais, comme des perſonnes de leur naiſſance & de leur rang avoient ſujet de le vouloir être, travaillerent pour ſa gloire, & par conſéquent pour ſon autorité; qui fut enfin fatale à l'un d'eux, & dont l'autre dépendit toute ſa vie. En ruinant en Languedoc les forces des Huguenots, par la priſe de leurs Places, & par le dégat de leurs Terres, & en traverſant les deſſeins de ce Parti, autant qu'il leur étoit poſſible, ils ne firent que hâter la priſe de la Rochelle; à laquelle le Cardinal étoit ſi fort intéreſſé, qu'il étoit perdu de réputation, s'il n'y réüſſiſſoit.

* *Voyez la ſuite de la Rebellion de France, ſur cette année.*

La dépenſe, qu'il falloit faire, pour l'entretien de tant d'Armées, obligea le Roi de demander au Clergé la ſomme de trois millions de livres, * qui lui fut accordée, de créer pluſieurs nouveaux Offices, de faire une conſtitution de trois cens mille livres de rente ſur l'Hôtel de Ville de Paris, & d'avoir recours à pluſieurs autres moyens extraordinaires, pour trouver promptement de l'argent.

Le Duc de Nevers, § avant que de partir pour Mantouë, avoit tiré parole de la Cour, qu'elle le ſecourroit, autant qu'il lui ſeroit poſſible; dans l'embarras, & dans la dépenſe, où elle étoit engagée. Le Cardinal avoit réïteré cette promeſſe, après ſon départ, à *Priandi*, Agent du Duc en France. Mais comme l'Eſpagne ſoûtenoit le Prince de Guaſtalle, & que le Duc de Savoie avoit des prétentions ſur le Montferrat; on avoit été d'avis que le nouveau Duc de Mantouë fît ce qu'il pourroit, pour s'accommoder avec eux; parce qu'on n'étoit pas en état de lui donner un ſecours conſidérable. On crut même devoir tacher d'appaiſer le Duc de Savoie, irrité au dernier point, de ce que le Duc de Rethel avoit épouſé ſa Niéce; ſans lui demander ſon conſentement, ni celui de *Marguerite de Savoie*, Mere de la Princeſſe. On lui dépêcha un Courier, & d'autres à Vienne & à Madrid, afin de détourner du Duc de Mantouë l'orage, qui le menaçoit; pour s'être mis en poſſeſſion de ſes Etats, ſans le conſentement de ces Puiſſances. Les Ambaſſadeurs de la Couronne, chez les Princes d'Italie, eurent auſſi ordre de travailler à les lui rendre favorables.

Mais

* *Le 17. de Juin. Voyez la ſuite de la Rebell. p. 752.*
§ *Voyez Siri Mem. Rec. T. VI. p. 312. & ſuiv.*

Mais le Duc de Savoie, ſans vouloir attendre la fin de la négociation, dans laquelle l'on avoit voulu entrer avec lui, pour lui faire donner quelque ſatisfaction, ſur les prétentions qu'il avoit ſur le Montferrat; * ſe joignit avec les Eſpagnols & entra dans ce Païs-là d'un côté, pendant que D. Gonzalès de Cordouë, Gouverneur de Milan, y entroit d'un autre; ſous prétexte de conſerver aux Prétendans, les Droits qu'ils pouvoient avoir ſur le Montferrat, ſelon l'intention de l'Empereur, du Nom duquel ils ſe couvroient. Cependant le Marquis de S. Chamond commanda aux François qui étoient au ſervice de la Savoie, de l'abandonner.

A peu près dans le même tems, § l'Empereur *Ferdinand II.* qui avoit refuſé d'accorder l'Inveſtiture des Duchez de Mantouë & de Montferrat au Duc de Nevers, ordonna qu'ils ſeroient mis en ſequeſtre, juſqu'à ce qu'il eût ouï les raiſons des Prétendans, & nomma pour ſon Commiſſaire en Italie, *Jean Comte de Naſſau*; à qui il ordonna que le Duc remettroit les Etats, dont il venoit de prendre poſſeſſion. Mais ce Décret ne pouvoit avoir d'effet, qu'autant qu'il ſeroit appuyé par les armes, & le Duc n'avoit garde d'y déferer; quoi que le Comte de Naſſau eût ordre d'aller en Italie, pour le faire executer. Auſſi le Duc de Savoie & D. Gonzalès, penſoient à toute autre choſe, qu'à attendre le Commiſſaire de l'Empereur. Ils avoient déja partagé le Montferrat; l'Eſpagne devant avoir *Caſal*, Nice, *Moncalvo*, Acqui, *Ponzone*, & quelques autres Places; & le Duc *Albe*, *Trino*, *S. Damien*, & quelques autres Terres enclavées dans le Piemont. Cha-

* *Ibid. p.* 317.

§ *Au mois de Mars. Ibid p.* 374.

cun devoit prendre ce qu'il prétendoit garder, & l'on étoit convenu de n'y faire aucunes nouvelles fortifications. D. Gonzalès, afin de mieux réüſſir dans ſon deſſein, avoit donné un petit Corps d'Armée au *Marquis de Montenero*, pour couvrir le Territoire de Cremone, où le Duc de Mantouë ſe préparoit à faire quelques courſes; avec les Troupes, & le ſecours qu'il devoit recevoir des Venitiens, que les mouvemens de D. Gonzalès avoient allarmez. Il avoit encore fallu laiſſer un détachement Eſpagnol, près du Lac de Côme; pour fermer les paſſages de la Valteline, d'où il pouvoit venir des Soldats au ſervice des Venitiens. Ainſi il ne pût mener devant Caſal, qu'environ deux mille Chevaux, & huit mille Fantaſſins. * Il l'inveſtit, avec tant de négligence, que quantité d'Officiers & de Soldats François ſe jetterent dans la Place, & que l'on y fit entrer toutes ſortes de munitions; ſans quoi il étoit impoſſible qu'elle fît beaucoup de réſiſtance. D. Gonzalès avoit une intelligence dans cette Place, avec un certain *Spadino*; ſur laquelle il faiſoit plus de fonds, que ſur la force des armes. Il s'étoit ſi fort fié ſur cet homme, qu'il avoit aſſuré le Conſeil d'Eſpagne, qu'il étoit ſûr de ſe rendre maître de Caſal, dès qu'il ſeroit devant. Sur cette aſſurance, l'on retint le Courrier qui devoit partir, pour lui porter des Lettres, qui lui ordonnoient de vivre en paix avec le Duc de Mantouë, & l'on en écrivit de toutes contraires. Mais le deſſein de Spadino ayant été découvert, on le fit mourir; & la Garniſon de Caſal fit une ſi vigoureuſe réſiſtance, & fut ſi foiblement attaquée, que les Eſpagnols commencerent à ſe repentir de cet injuſte deſſein.

Le

* *En Avril.*

Le Duc de Savoie, qui s'étoit mis en même tems en campagne, ſe rendit maître d'Albe & de Trino, avec aſſez de promptitude; ces Places s'étant trouvées dépourvûës de tout. D. Gonzalès l'avoit prié, pendant qu'il étoit devant la derniére de ces deux Places, de venir ſe joindre à lui, pour faire le Siége de Caſal; mais Charles-Emanuel aima mieux prendre ce qui lui devoit demeurer entre les mains, que de perdre ſon tems à mettre les Eſpagnols en poſſeſſion des Places de leur partage. Il fit d'abord fortifier Trino, pour le mettre en état de ſoûtenir un ſiége, ce qui étoit contre le Traité, qu'il avoit fait avec les Eſpagnols; & qui leur donna beaucoup de jalouſie, parce qu'ils ne pouvoient voir qu'avec chagrin, une Place forte entre les mains d'un Prince auſſi remuant, que Charles-Emanuel. Ils craignoient encore qu'il ne traverſât ſecretement leur deſſein, de prendre Caſal, Place de conſéquence, à l'égard du Piémont; que ceux qui avoient Caſal pouvoient incommoder, quand il leur plaiſoit. Cependant ils n'oſoient témoigner au Duc leur chagrin, pour ne pas rompre avec ce Prince, dans un tems où ils avoient beſoin de lui.

Peu de tems après, le Duc prit Ponteſture, qui ſe trouvant dans la part des Eſpagnols, leur fut remiſe ſur le champ; mais il n'en uſa pas de même à l'égard de Moncalvo, où il mit Garniſon Piémontoiſe, à cauſe de l'importance de cette Place; quoi que, par le Traité, elle dût appartenir aux Eſpagnols. Ces derniers ſe fortifierent, dans les ſoupçons qu'ils avoient conçus contre le Duc de Savoie, par cette conduite; qui marquoit un deſir de s'aggrandir par quelque voie que ce fût, ſans ſe mettre en peine de promeſſes, ni de Traitez. Le Comte de Serbellon ſe rendit auſſi maî-

tre de Nice de la Paille, malgré la réſiſtance des Aſſiegez, qui la lui vendirent aſſez cherement.

Ces progrès mettoient dans un très-grand embarras le Duc de Mantouë, qui étoit plaint de tout le monde, mais qui n'étoit aidé de perſonne; & qui ſe trouvoit ſans argent, & ſans oſer ſe fier à la Nobleſſe de ſes Etats, dont la plus grande partie n'étoit pas fort affectionnée à ſon ſervice. Le Roi de France étoit ſi occupé devant la Rochelle, que pour ne pas s'attirer la Couronne d'Eſpagne ſur les bras, il n'oſoit rien faire en faveur du Duc de Mantouë, qui pût trop irriter les Eſpagnols. D'ailleurs la Reine-Mere, mal ſatisfaite du Duc, parce qu'elle croyoit qu'il vouloit donner ſa Fille à Monſieur, empêchoit qu'on ne ſe declarât aſſez ouvertement pour lui, & qu'on ne l'appuyât de forces ſuffiſantes, pour ſe maintenir. Les Venitiens auroient bien voulu le ſecourir de toutes les leurs, mais ils craignoient de s'engager ſeuls, dans cette affaire; & ſans les forces de la France, ils ne ſe croyoient pas en état de réſiſter à la Maiſon d'Autriche. Les autres Princes d'Italie ſe contentoient de deſapprouver la violence des Eſpagnols & du Duc de Savoie; ſans ſecourir par des effets, le Duc de Mantouë, opprimé par ces deux Puiſſances.

L'Empereur ayant ſu, que les Eſpagnols ſe ſervoient de ſon Nom, dans l'invaſion qu'ils avoient faite dans le Montferrat, comme s'ils n'euſſent agi que par ſes ordres, en témoigna beaucoup de chagrin, & déclara publiquement, qu'il ne leur en avoit donné aucun. Le Comte de Naſſau arriva bien tôt après à Mantouë, & demanda au Duc, au nom de l'Empereur, qu'il lui remît les plus fortes Places de ſes Etats; pour y mettre des Gar-

* Le 30. *d'Avril.*

Garniſons Allemandes, juſqu'à ce que Sa Majeſté Impériale eût jugé, à qui cette ſucceſſion appartenoit. Le Duc prit du terme, pour y penſer, & expédia en même tems des Courriers en France, & à Veniſe, pour ſavoir ce qu'il devoit répondre à l'Empereur. Les Venitiens auſſi embarraſſez que lui, dans la crainte de lui donner un conſeil, à l'execution duquel ils ſeroient obligez de contribuer, lui répondirent ſeulement que la connoiſſance, qu'il pouvoit avoir de l'intention de l'Empereur, & du ſecours de France, devoit ſervir de régle à ſa conduite. Tout ce que la France fit, fut de donner ordre au Maréchal de Crequi, de lever huit mille Fantaſſins & huit cens Chevaux, pour les faire paſſer au plûtôt dans le Montferrat. Elle accorda encore au Duc de Mantouë, le Marquis d'Huxelles, pour commander cette Armée; & il s'engagea à la faire paſſer dans le Montferrat, malgré toutes les oppoſitions du Duc de Savoie. L'on fit de plus faire diverſes autres levées, à deſſein de les joindre à celles du Maréchal; pour aller à Caſal, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, afin d'eſſayer de faire lever le Siége. Quoi que la Reine-Mére ne favoriſât pas le Duc de Mantouë, & que cela, outre le Siége de la Rochelle, cauſât du retardement dans le ſecours qu'on lui promettoit; le Cardinal ne laiſſa pas d'être d'avis qu'on le ſecourût, dès qu'il ſeroit poſſible. Le Roi écrivit même à ſon Ambaſſadeur à Rome, * pour en faire part à Sa Sainteté, que dès que la Rochelle ſeroit ſoumiſe, il feroit le voyage de Dauphiné, pour ſecourir le Duc de Mantouë, de plus près. Le Nonce *Bagni*, qui avoit ſuccedé au Cardinal Spada, & *Zorzi*, Ambaſſadeur de Veniſe, preſſoient auſſi fortement le Roi d'y envoyer une puiſ-

* *Le 25. de Mai.*

ſante Armée; ſans quoi, le Pape, ni les Venitiens, ne vouloient pas ſe hazarder de ſe déclarer pour le Duc.

Cependant § le Commiſſaire Imperial, qui ne trouva pas le Duc de Mantouë d'humeur de remettre ſes Etats, entre les mains de l'Empereur, comme il l'avoit crû; publia à Milan un Monitoire, ſigné du 22. de Mai; par lequel il menaçoit de mettre le Duc au Ban de l'Empire, & défendoit à ſes Sujets de lui obéïr, s'il ne ſe ſoumettoit au Decret de l'Empereur, dans quinze jours. Cette ſéverité, qui auroit paru ridicule, ſi le Duc avoit eu de quoi ſe défendre par lui-même, ou par ſes Alliez, étoit capable de lui cauſer un très-grand préjudice, dans l'état où il ſe trouvoit. Ferdinand avoit une puiſſante Armée en Allemagne, qui avoit battu plus d'une fois celle de la Ligue Proteſtante; & s'il faiſoit paſſer une partie de ces Troupes dans le Milanès, il étoit indubitable qu'il envahiroit facilement les Duchez de Mantouë & de Montferrat; ſi les amis du Duc continuoient à l'aider ſeulement de paroles, comme ils l'avoient fait juſqu'alors.

Le Cardinal, non plus que toute la Nation Françoiſe, ne pouvoit ſouffrir que l'Eſpagne opprimât le Duc de Mantouë, dont les droits étoient indubitables ſeulement parce qu'il étoit François; mais il ne lui étoit pas poſſible de le ſecourir, avec la promptitude néceſſaire, pour le tirer du danger où il étoit, à cauſe de la difficulté du paſſage des Troupes, qu'il lui auroit fallu envoyer, dans une conjoncture où l'on étoit occupé à toute autre choſe. Pour gagner du tems, il fit faire quelques propoſitions à Madrid & à Turin, & divers projets, qui furent tous deſapprouvez.

Com-

§ *Siri Mem. Rec T. VI. p.* 405.

Comme le Duc de Mantouë ſe trouvoit en une très-grande extrémité, n'ayant ni argent, ni Troupes, pour réſiſter plus long-tems; on donna néanmoins ordre au Maréchal de Crequi de forcer le paſſage des Alpes, ſi le Duc de Savoie refuſoit de l'accorder de bon gré. Le Duc, averti de ce deſſein, ſe mit en état de s'oppoſer au Maréchal, & D. Gonzalès lui envoya une partie de ſes Troupes, pour ôter à Crequi l'eſpérance de paſſer. Mais comme on s'attendoit à voir ce dernier ſe mettre en chemin, avec les Troupes du Roi, & celles que les Parens du Duc de Mantouë avoient levées en France commandées par le Marquis d'Huxelles; il s'excuſa* tout d'un coup, de ne le pouvoir faire. Les uns attribuérent ce changement, à ce qu'il n'avoit pas été déclaré Général de cette Armée, & les autres à un ordre ſecret; fondé ſur ce qu'il n'étoit pas ſûr de rien entreprendre, pendant le Siége de la Rochelle. Cependant cette conduite décrioit étrangement les François en Italie, où l'on s'étoit attendu de les voir au plûtôt; & la République de Veniſe, preſſée avec les derniéres inſtances, de ſecourir vigoureuſement le Duc de Mantouë, & intéreſſée à le ſoûtenir, ne voulut jamais l'aider que de quelque peu d'argent, & de grains, qu'elle lui permit de tirer de ſes Etats. Quoi que l'on pût faire, pour engager le Maréchal de Crequi à aider l'Armée, que commandoit Huxelles, à paſſer les Monts, il n'en voulut rien faire, & ne bougea point de Grenoble. Au lieu même de fournir des vivres à cette Armée, il défendit, dans tout ſon Gouvernement de Dauphiné, de lui en vendre; de ſorte qu'une grande partie fût contrainte de déſerter.

* *Au mois de Juillet.*

Néanmoins le Marquis d'Huxelles * voulut tenter le paſſage, avec ce qui lui reſtoit de Soldats, qui ſe montoit à dix mille Fantaſſins, & mille huit cens chevaux. Il s'avança avec beaucoup de peine, juſqu'au Fort de *S. Pierre*, dans le Marquiſat de Saluſſes; où il trouva l'Armée du Duc de Savoie retranchée. Après quelques eſcarmouches, les François reconnurent que ce paſſage étoit trop bien fortifié, pour entreprendre de le forcer, contre une Armée; qui à la fin, par le moyen des Troupes, qui arrivoient continuellement au Duc de Savoie, ſe trouva beaucoup plus forte que la leur. Le Marquis d'Huxelles conclut donc à la retraite, & le Duc de Savoie ne voulut pas le ſuivre juſques ſur les Terres de France, par reſpect pour le Roi; ſans quoi il l'auroit pû tailler en piéces. Ainſi il ſe contenta de prendre quelque bagage, & quelques munitions que les François ne pûrent emmener avec eux. On fit en même tems une ſuſpenſion d'armes, par l'intervention du Nonce Scappi; mais elle ne ſervit de rien.

Cette Armée, que l'on avoit cru capable de faire lever le Siége de Caſal, ſe diſſipa cependant entiérement, en rentrant en Dauphiné, par la malice du Maréchal de Crequi, que l'on accuſa d'avoir trop donné à la paſſion de la Reine-Mere, irritée ſans raiſon contre le Duc de Mantouë, à cauſe de ſa Fille. § Le Cardinal eut beaucoup de chagrin, quand il apprit le malheureux ſuccès de l'entrepriſe du Marquis d'Huxelles. Il s'en plaignit en des termes très-forts au *Marquis de Canaples*, Fils du Maréchal. Il chargea auſſi Priandi d'écrire à ſon Maître, que les Troupes, que le Roi avoit fait lever, étoient encore ſur pied; que ſi le Duc

* *Au commencement d'Août.*

§ *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 456.*

Duc levoit huit mille hommes de celles qui étoient répanduës ſur la Frontiére, il y auroit de quoi le ſecourir; & que l'on donneroit de meilleurs ordres, pour les faire ſubſiſter, que l'on n'avoit fait ci-devant.

Peu de tems après, il parut un Decret Impérial, datté du 17. d'Août, par lequel Ferdinand ordonnoit au Duc de Mantouë d'obéïr, dans trente jours; ſans quoi on procederoit contre lui, à la rigueur. Quelques-uns des Miniſtres de France étoient d'avis, que le Duc offrit de mettre Caſal & le Montferrat en dépôt entre les mains du Pape, ou du Grand-Duc, dont l'un ou l'autre pourroit être nommé par l'Empereur; à condition que le Duc de Savoie & D. Gonzalès fuſſent les premiers à remettre ce qu'ils avoient pris, entre les mains du Dépoſitaire; parce que s'ils le refuſoient, comme il y avoit apparence qu'ils le feroient, l'inexecution du Décret Imperial viendroit d'eux, & non du Duc de Mantoûë, qui par conſéquent ne pourroit pas être mis au Ban de l'Empire. Encore n'entendoient-ils d'en venir-là, qu'en cas que Caſal ne pût pas tenir tout le mois de Novembre prochain; mais ſi l'on pouvoit conſerver cette Place plus long-tems, le Cardinal principalement étoit d'avis, que le Duc gardât lui-même ſes Etats, puis que le Roi auroit le tems de le ſecourir. En tout cas il n'étoit pas poſſible que l'on executât l'ordre de l'Empereur, avec autant de promtitude, que le Decret en demandoit; & cependant on jugeoit, que le Duc de Mantouë devoit demeurer armé. Enfin il répondit, qu'il étoit prêt de remettre au Duc de Guaſtalle ce qu'il demandoit; ſavoir *Reggivolo* & les Vallées contiguës en Fief; à condition qu'il ſe ſoumettroit au jugement du Pape

Pape & du Grand Duc, touchant les droits qu'il prétendoit avoir ſur l'Etat de Mantouë, afin de prévenir toutes ſortes de brouilleries. Pour ce qui étoit du Montferrat, il conſentoit de le mettre en dépôt, entre les mains de Sa Majeſté Impériale; pourvû qu'Elle nommât pour Dépoſitaire, ou le Prince de Mantouë ſon Fils, ou la Princeſſe ſa Belle-fille, ou l'un & l'autre, & cela pour trois mois; pendant lesquels on jugeroit des droits de ceux, qui y prétendoient.

L'Empereur rejetta ces propoſitions, & le Duc de Savoie & D. Gonzalès ayant déclaré la ſuſpenſion d'armes finie, recommencerent * à preſſer Caſal. Le Duc de Mantouë étoit toûjours plus embarraſſé, parce que la France ne le ſecouroit point, & que le Pape, ni la République de Veniſe ne vouloient pas ſe mettre en campagne, avant que de voir une Armée Françoiſe en Italie. Peu de tems après, il vint § de nouveaux Articles de Vienne par leſquels l'Empereur agiſſant plûtôt en Arbitre, qu'en Juge, propoſoit que les Eſpagnols, & les Savoyards tinſſent en ſon nom ce qu'ils avoient pris dans le Montferrat, & le Duc l'Etat de Mantouë, juſqu'à la fin du Procès; & que Caſal fût gardé par une Garniſon de l'Empereur, tirée des Troupes Allemandes, qui étoient en Italie. Mais il étoit injuſte de dépoſſéder le légitime Succeſſeur des Etats de la Maiſon de Gonzague, & de laiſſer aux Uſurpateurs, ce dont la ſeule force des armes les avoit mis en poſſeſſion. Outre cela, il n'y avoit point d'Allemands en Italie, qu'un Régiment qui étoit au ſervice des Eſpagnols, & qui dépendoit plus d'eux que de l'Empereur. Pour tâcher d'obtenir de meilleures conditions de la Cour Impé-

* *En Septembre.*

§ *Voyez-les dans Siri T. VI. p.* 484.

périale, le Duc de Mantouë envoya, ſur la parole de l'Impératrice, ſon Fils aîné à Vienne. La lenteur des ſecours, qu'on lui avoit promis du côté de la France, & qui ne ſembloient plus pouvoir paſſer les Montagnes, à cauſe des néges, engagerent le Duc de Mantouë à chercher, à quelque prix que ce fût, les moyens d'appaiſer l'Empereur.

Mais à peine la Rochelle eut-elle été priſe, que le Cardinal ne penſa plus qu'à abaiſſer la Maiſon d'Autriche, & à commencer par ſecourir, ſans délai, le Duc de Mantouë. Cette affaire fut néanmoins propoſée dans un Conſeil, où l'on appella les principaux Seigneurs du Royaume, & tout le monde ne fut pas du même ſentiment. *Le Cardinal de Berulle, qui étoit alors Chef du Conſeil de la Reine-Mere, fut d'avis de renvoyer cette expédition au Printems ſuivant; & ne manqua pas de raiſons, pour appuyer ſon opinion. On ne douta pas même que ce ne fût celle de la Reine-Mere, qui n'aimoit point le Duc de Mantouë, comme on l'a déja dit pluſieurs fois. Cependant le Cardinal de Richelieu demeura ferme dans l'opinion contraire, fondé ſur ces raiſons, „qu'il „y alloit de la réputation du Roi de laiſſer oppri„mer le Duc de Mantouë, que les Eſpagnols ne „mal-traitoient, que parce qu'il étoit François: „Que la France avoit un très-grand intérêt à ſoû„tenir un Prince Allié, comme celui-là, en Ita„lie, où le Roi d'Eſpagne n'étoit déja que trop „puiſſant: Que ſi on l'abandonnoit, il ſeroit „contraint de s'accommoder avec les Eſpagnols, „qui le dépouilleroient, pour le moins, d'une „partie de ſes Etats; Qu'il étoit honteux & pré„judiciable à la France, de ſouffrir qu'un Prince, com-

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 3. & 4.*

„comme le Duc de Savoie, fît la guerre impuné-
„ment aux Alliez de la Couronne, & leur ôtât
„ce qui leur apartenoit.

On assure même que le Cardinal, comme prévoyant l'avenir, se servit de ces termes, pour encourager le Roi:

SIRE.

Après que par la prise de la Rochelle, Votre Majesté a mis fin à la plus glorieuse entreprise, pour Vous, & à la plus utile, pour vôtre Etat, que Vous ferez de Vôtre vie; l'Italie opprimée, depuis un an, par les armes du Roi d'Espagne, & du Duc de Savoie, attend de recevoir de vôtre bras victorieux le soulagement de ses maux. Vôtre réputation Vous oblige de prendre en main la cause de Vos Voisins & de Vos Alliez, que l'on veut injustement dépouiller de leurs Etats. Mais outre ces raisons qui sont très-considerables, Vos propres intérêts Vous engagent aussi à tourner Vos pensées & Vos armes de ce côté-là; & j'oserois Vous promettre que, si Vous prenez cette résolution, & si Vous l'executez comme il faut, l'issuë de cette entreprise ne sera pas moins heureuse, que celle de la Rochelle. Je ne suis point Prophete, mais je croi pouvoir assurer Vôtre Majesté, que ne perdant point de tems en executant ce dessein, Vous aurez fait lever le Siége de Casal, & donné la paix à l'Italie, dans le mois de Mai; & revenant, avec Vôtre Armée dans le Languedoc, Vous réduirez tout sous vôtre obéissance, & donnerez la paix à Vos Sujets, dans le mois de Juillet; de sorte que Vôtre Majesté pourra, comme je l'espére, retourner victorieuse à Paris au mois d'Août.

Cet

Cet avis l'emporta, & l'on fit marcher * vers le Dauphiné, douze mille hommes de pied, & quinze ou ſeize cens chevaux, ſous la conduite de Thoiras. Il devoit y avoir autant de Troupes levées en Dauphiné, & dans le voiſinage, outre quelques autres que le Maréchal d'Eſtrées devoit amener de Picardie; ce qui ſuffiſoit pour former une Armée capable de délivrer le Duc de Mantouë, de la crainte des Eſpagnols & des Savoyards. On croyoit même que la ſeule marche de ces Troupes, les feroit réſoudre à quelque accord; mais comme on ne vit pas qu'ils diminuaſſent pour cela leurs prétentions, le Cardinal diſpoſa tout, pour faire paſſer les Monts à cette Armée, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible. Mais l'Hiver, & la peſte, qui étoit dans le Dauphiné & dans la Provence, & qui rendoient les paſſages trop difficiles, outre que les Huguenots du Languedoc n'avoient pas encore poſé les armes, empêcherent qu'on ne le pût faire, pendant l'année 1628. Cependant on tâcha, autant que l'on pût, de détacher le Duc de Savoie des intérêts des Eſpagnols, par des promeſſes, & par des menaces; mais ce Prince demeura inébranlable parce qu'il voyoit bien que la France entroit trop dans les intérêts du Duc de Mantouë; pour permettre jamais, qu'on lui arrachât une partie conſidérable de ſes Etats.

Dès que le § Roi avoit été de retour à Paris, la Reine-Mere avoit fait en ſorte, qu'il avoit parlé fortement à Monſieur, contre le deſſein qu'il avoit toûjours d'épouſer la Princeſſe Marie de Gonzague. Gaſton avoit promis de s'en déſiſter, pourvû qu'on lui donnât les moyens de le faire avec hon-

* *Au mois de Novembre.*

§ *Baſſomp. Mem. T. II. p. 521.*

honneur. Pour le récompenſer de cette complaiſance, qu'il témoignoit avoir pour la Reine-Mere; on le déclara Général de l'Armée, que l'on devoit envoyer en Italie; & le Roi lui fit préſent de * cinquante mille écus, pour former l'équipage qui lui étoit néceſſaire pour cela; mais il perdit au jeu preſque toute cette ſomme, dans un ſoir. Le Duc d'Orléans conſentit encore, que le Duc de Mantouë fit venir ſa Fille auprès de lui; & qu'elle partît quinze jours après, qu'il ſe ſeroit allé mettre à la tête de l'Armée.

Cependant pluſieurs Courriers, de la part du Duc de Mantouë, vinrent donner avis de l'extremité où ſe trouvoit Caſal, & communiquer le projet d'un Traité, qu'il croyoit pouvoir faire avec l'Empereur. On apprit que la Ville ne pouvoit pas tenir, ſelon les apparences, au delà du mois de Janvier prochain; mais que la Citadelle pourroit bien encore ſe défendre quelques mois; & cela étant, on eſpéroit de dégager le Duc de Mantouë, ſans qu'il fût obligé de faire aucun Traité deſavantageux. Ce Prince avoit été eſtimé en France beaucoup plus brave & plus prudent, qu'il ne parut en Italie; où il ne ſut ſe tirer d'aucune affaire fâcheuſe, ni par la force, ni par la voie de la négociation. Etant dans des irréſolutions perpétuelles, il ne ſe trouvoit jamais en état de rien executer. Il avoit été grand ami, en France, du P. Joſeph, parce qu'il étoit plein, comme lui, de deſſeins chimériques, & ils avoient enſemble projetté la conquête de la Morée, & de tout l'Empire Ottoman. Auſſi donna-t-il ordre au Sénateur *Bidò*, qu'il envoya ſur la fin de l'année à Paris, de s'entretenir avec ce Pere, pour porter le Cardinal, par ſon moyen, à faire hâter le ſecours.

Tou-

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 589. dit cent mille.*

Toutes ces inſtances euſſent été vaines ſi D. Gonzalès eût ſû attaquer Caſal comme il falloit; & ſi on lui eût fourni d'Eſpagne plus d'argent, qu'on ne fit. Mais la réſiſtance opiniâtre de cette Place, & le manquement d'argent, qui faiſoit que ſes Troupes diminuoient tous les jours, lui donnerent un ſi grand chagrin, qu'il pria le Roi Catholique de le rappeler. Il chercha auſſi les moyens d'avoir une Conférence, avec le Duc de Mantouë; mais il ſe trouva tant de difficultez, ſur le lieu que l'on pourroit choiſir pour cela, que ce projet n'eut aucun effet.

* Au commencement de l'année 1629. le Comte de Naſſau, après avoir traité avec le Duc de Savoie, le Duc de Guaſtalle, & D. Gonzalès, écrivit au Duc de Mantouë; pour le faire réſoudre au dépôt, puis que l'Eſpagne & la Savoie étoient deſormais diſpoſées à remettre à l'Empereur ce qu'elles avoient pris. Le Duc qui attendoit le ſecours de France, chercha encore à gagner du tems, § en diſant que l'Empereur, les Rois de France & d'Eſpagne étant entrez en négociation, ſur cette affaire; il vouloit ſavoir leurs ſentimens, avant que de paſſer plus avant. Le Comte repliqua, le même jour, qu'il n'avoit aucun ordre d'attendre davantage; & que ſi le Duc n'acceptoit pas ce qu'il propoſoit, il déclaroit la négociation rompuë. Le Duc répondit que cela n'empêchoit pas que l'on ne continuât de traiter, mais le Comte n'y voulut pas entendre.

Après cela, il ſembloit qu'il ne reſtoit autre choſe à faire au Commiſſaire Impérial, que de mettre le Duc de Mantouë au Ban de l'Empire; mais comme c'étoit engager l'Empereur & les

* *An.* 1629. *le* 3. *de Janvier. Voyez. Siri T. VI. p.* 564.
§ *Le* 4. *de Janvier.*

Eſpagnols à ſoûtenir cette Sentence, par la force, ce qui n'étoit pas aiſé, ſi le Roi de France envoyoit une Armée en Italie ; le Milanès étant peu fourni de Troupes & de Munitions de guerre & de bouche; on ſuſpendit cette Sentence, juſqu'à ce qu'on vît plus clairement, comment on pourroit ſe conduire, avec moins de riſque, en cette affaire.

Le Roi, après avoir déclaré le Duc d'Orléans * Général de l'Armée d'Italie, à la ſollicitation de la Reine ſa Mere, ſe repentit enſuite de lui avoir donné cet Emploi; dans la penſée que ſon Frere alloit aquerir beaucoup de gloire, en Italie, & que cela terniroit la ſienne. Il ſe mit ſi violemment cette opinion dans la tête, que le chagrin l'empêchoit de dormir. Etant allé § à *Chaliot*, où étoit le Cardinal, il lui dit, qu'il ne pouvoit ſouffrir que Monſieur allât commander, en Chef, l'Armeé d'Italie, & qu'il fît en ſorte qu'on lui-pût ôter cet Emploi. Le Cardinal répondit „ qu'il „ ne ſavoit qu'un ſeul moyen d'ôter cet Emploi „ au Duc d'Orléans, qui étoit que le Roi allât lui „ même en Italie; mais que s'il prenoit cette réſolu„ tion, il falloit qu'il partît dans huit jours, au „ plus tard. Le Roi dit, qu'il le feroit, & ſe diſpoſa dès-lors à cela, quoi qu'il ne partît pas tout à fait ſitôt, que le Cardinal l'avoit dit. Monſieur devoit néanmoins ſuivre le Roi, en qualité de Lieutenant Général, avec les Maréchaux de Crequi, de Baſſompierre & de Schomberg; mais il arriva une choſe, qui l'empêcha d'accompagner le Roi, comme on le verra dans la ſuite. Les Meſtres de Camp étoient Valençai, Thoiras, & d'*Auriac*.

Le

* *Baſſomp. Mem, T. II. p. 521.*
§ *Le 3. de Janvier.*

Le 15. de Janvier le Roi fût en Parlement, où le Garde des Seaux expoſa la néceſſité où ſa Majeſté ſe trouvoit, d'aller ſecourir le Duc de Mantouë, par la voie des armes; puis que les négociations étoient inutiles, & pouvoient par leur longueur cauſer la ruine de ce Prince. Le Parlement loüa ce deſſein, ſelon la contûme, & verifia diverſes Déclarations, propres à faire venir de l'argent dans les coffres du Roi, entiérement épuiſez par les dépenſes de l'année précédente. Le Roi fit de plus publier une Amniſtie, pour toutes les Villes Huguenotes, & pour tous ceux de ce Parti, qui dans quinze jours après la publication, accepteroient le pardon qu'il leur offroit; ſans en exclurre Rohan, & Soubiſe. L'on croyoit que la plûpart des Huguenots, qui voyoient bien qu'il ne leur étoit plus poſſible de réſiſter, poſeroient les armes, ſans s'opiniâtrer davantage à ſoûtenir une cauſe deſeſperée.

Le lendemain, le Roi prit le chemin du Dauphiné, quoi qu'il fît une très-grande nége, & deux jours après le Cardinal le ſuivit. Monſieur s'étoit avancé avec le Roi, juſqu'auprès de Lyon; mais au lieu de le ſuivre, il s'en alla à *Dombes*, & de là revint à Paris. Il dit * au Maréchal de Baſſompierre, avant que de quiter la route du Dauphiné, qu'il n'auroit aucun Emploi à l'Armée, puis que le Cardinal de Richelieu y étoit; *qui ne feroit pas ſeulement ſa Charge, mais encore celle du Roi*: Que le Cardinal, l'année précédente, étoit auſſi allé devant la Rochelle, & avoit contraint le Roi d'y aller contre ſon gré; ſeulement pour ôter le Commandement à ſon Frere.

Cependant le Roi & le Cardinal étant arrivez à

§ *Baſſomp. Mem. T. II. p. 523.*

Grenoble, * ils en partirent par un très-mauvais tems, pour ſe rendre au pied des Alpes, qui étoient couvertes de nége. Dès qu'ils y furent, avec l'Armée, dont la marche fut extrémement pénible; l'on envoya le Commandeur de Valençai au Duc de Savoie, pour lui demander paſſage, & des vivres pour l'Armée, qui étoit d'environ vingt-quatre mille Fantaſſins, & de deux mille cinq cens Chevaux. Le Roi vouloit avoir ſûreté pour le paſſage, & des vivres en payant; en recompenſe de quoi, il offroit de faire donner Trino au Duc de Savoie, avec des Terres dans le Montferrat, qui lui rendroient douze mille écus d'or de rente annuelle; pourvû qu'il renonçât à toutes les prétentions, qu'il pouvoit avoir ſur ce Duché. Charles-Emanuel témoignoit être diſpoſé à donner ſatisfaction au Roi, mais il cherchoit, le plus qu'il pouvoit, à retarder l'execution de ſes promeſſes, & cependant faiſoit fortifier les paſſages, autant qu'il lui étoit poſſible. Il fit encore faire diverſes propoſitions au Roi, par le *Comte de Verruë*, mais qui ne concernoient point ce dont il s'agiſſoit; & encore ce Comte déclara-t-il n'avoir aucun pouvoir de conclurre.

Cependant, comme on s'appercevoit aiſément du deſſein du Duc de Savoie, qui ne tendoit qu'à gagner du tems, pour fortifier les paſſages, ou pour faire tomber Caſal entre les mains des Eſpagnols; l'Armée s'avançoit toûjours. Etant arrivée à *Chaumont*, qui n'eſt pas loin de Suze, le Prince de Piémont y vint § pour conférer avec le Cardinal. Ce Prélat le preſſa d'accorder au Roi ce qu'il lui demandoit

* *Le 2. de Février. Baſſomp. T. II. p. 524 & ſuiv. Siri T. VI. p. 603.*

§ *Le 4. de Mars.*

doit, plûtôt que de l'obliger à ſe faire paſſage par la force, & le Prince paroiſſoit ébranlé par ſes raiſons; mais il ne pouvoit rien conclure, ſans en avertir le Duc ſon Pere. Il le fut trouver, comme pour lui communiquer ce qui s'étoit paſſé entre lui & le Cardinal, & revenir avec les ordres du Duc; mais au lieu de les apporter lui-même, il renvoya le lendemain le Comte de Verruë, qui dit que le Prince n'ayant pas trouvé ſon Pere à *Rivoli*, comme il le croyoit, il étoit allé à Turin le chercher, & qu'on n'en pouvoit pas avoir de nouvelles ce jour-là. Il ajoûta que le Duc ſon Maître, quoi qu'incommodé, avoit réſolu de venir au devant du Roi; & qu'il ſe feroit porter en chaire, plûtôt que d'attendre davantage. Le Cardinal étoit trop habile, pour ſe laiſſer payer de cette monnoie, & il preſſa ſi fort le Comte, pour tirer de lui l'intention du Duc, qu'enfin il déclara, que ſi le Roi vouloit accorder à Son Alteſſe, qu'elle retînt tout ce qu'elle avoit pris dans le Montferrat, comme avoient fait les Eſpagnols, les paſſages ſeroient ouverts à l'inſtant à l'Armée Royale. Le Cardinal rejetta cette propoſition & dit, „ que connoiſſant la juſtice & la généroſité „ du Roi, il étoit aſſuré que Sa Majeſté la rejet„ teroit de même; & qu'il y avoit une grande dif„ férence, entre ce que le Duc de Savoie avoit eu „ des Eſpagnols, pour favoriſer une uſurpation „ manifeſte, & ce qu'il pouvoit eſpérer du Roi, „ qui étoit venu pour ſecourir uu Prince, qui étoit „ ſon Allié, & non pour le ruiner; mais qu'il ne „ laiſſeroit pas de faire ſavoir à Sa Majeſté, ce „ qu'on lui propoſoit.

Le Cardinal reçut alors divers avis, qui lui marquoient que les Troupes de D. Gonzalès s'avançoient, le plus promtement qu'il leur étoit poſſi-

ble, & qu'il en étoit déja entré quelques-unes dans Suze. Ainſi il commença à craindre, que ſi l'on donnoit plus de tems au Duc de Savoie, on n'eût trop de peine à forcer le paſſage. Après avoir tenu Conſeil de guerre, avec les trois Maréchaux de France, qui étoient préſens; il fut réſolu d'attaquer, le lendemain 6. de Mars, les barricades que le Duc avoit fait faire ſur le chemin de Suze, dans l'endroit le plus étroit, entre les deux Montagnes. On les fit reconnoître auparavant, par un homme, que l'on envoya à Suze, comme pour rendre une Lettre au Comte de Verruë, ou en ſon abſence, au Gouverneur de la Place. Cet homme rapporta ce qu'il avoit vû, & l'on forma là-deſſus l'ordre de l'attaque. Le Cardinal écrivit au Roi le ſoir auparavant, & le Roi marcha toute la nuit, par un très-mauvais tems, pour aller à Chaumont, où il arriva de grand matin.

Sur les ſept heures, le Roi & le Cardinal ſe rendirent ſur le Champ de bataille, & vinrent attaquer les palliſſades de front pendant que d'autres Troupes paſſoient par le haut des Montagnes, à droite & à gauche. Ces derniéres ne parurent pas plûtôt aux flancs des Piémontois, que ceux-ci ſe mirent en déroute, & cédérent le paſſage aux Troupes Royales. Ils furent pourſuivis, avec tant de vigueur, que ſi les Généraux François euſſent voulu, leurs gens ſeroient entrez dans Suze, avec les fuyards; mais le Roi ne le trouva pas à propos, pour ne pas expoſer la Ville à être ſaccagée. Les François ſe contenterent donc de ſe loger tout près des portes, & le Duc de Savoie ne croyant pas la pouvoir défendre, ordonna au Gouverneur qu'il la rendît dès le lendemain. Pour lui, il ſe retira à toute bride, & peu s'en fallut qu'il ne fût enveloppé, par les enfans perdus de l'Armée de Fran-

France. Ainſi les François ſe rendirent maîtres, ſans perte & en peu d'heures, d'un paſſage, qu'auroit pû être défendu contre une très-grande Armée, ſi le Duc de Savoie eût pris de meilleures meſures, & eût eu autant de capacité dans l'art de faire la guerre, qu'il avoit de facilité à l'entreprendre. La gloire, qu'il avoit aquiſe, par la retraite du Marquis d'Huxelleſi, s'évanouït entiérement; & il fallut, bien-tôt après, prendre un ton tout different de celui de l'année précédente.

Le 8. de Mars, les Marêchaux de Crequi & de Baſſompierre (car celui de Schomberg avoit été bleſſé d'une mouſquetade) paſſerent la *Doire*, & allerent loger à *Buſſolengo*. Le Roi envoya, avant que d'aller plus loin, le Marquis de *Seneterre* à Turin, pour complimenter la Princeſſe de Piémont ſa Sœur; & Seneterre étant de retour, les Marêchaux, qui s'étoient avancez, eurent ordre de ne rien entreprendre; juſqu'à ce que le même Marquis eût été parler au Duc de Savoie, pour lui offrir la paix, s'il vouloit accorder le paſſage à l'Armée, juſqu'à Caſal, & fournir des vivres en payant. Le Duc de Savoie, qui s'atendoit à quelque choſe de pire, fut bien aiſe d'en être quitte à ſi bon marché; & il envoya dès le 11. de Mars le Prince de Piémont à Suze, où il convint avec le Cardinal des Articles ſuivans.

I. Le Duc de Savoie promettoit pour le préſent, & pour l'avenir, d'accorder aux Troupes du Roi de France, libre paſſage par ſes Etats, pour aller au Montferrat, & au ſecours de Caſal, & de fournir les vivres néceſſaires à l'Armée du Roi. II. Il s'engageoit encore de laiſſer emmener tous les grains, & toutes les Munitions de bouche, que l'on pourroit trouver à acheter dans ſes Etats, pour

mettre dans Caſal. III. Il promettoit de plus, de faire en ſorte que D. Gonzalès leveroit le Siége de Caſal, ſe retireroit avec ſes Troupes du Montferrat, s'obligeroit de ne rien attenter à l'avenir ſur les Terres du Duc de Mantouë, & fourniroit dans ſix ſemaines la ratification de cette promeſſe, par Sa Majeſté Catholique; avec parole de laiſſer le Duc de Mantouë, dans la jouïſſance paiſible de ſes Etats. IV. Il devoit enfin entrer dans une Ligue avec le Pape, le Roi, la République de Veniſe, & le Duc de Mantouë; pour la défenſe des Etats de ce dernier, & pour la conſervatiou du repos de l'Italie; & ſouſcrire cette Ligue, dès que trois de ces Puiſſances l'auroient ſouſcrite. V. Pour aſſurer le Roi de l'execution de ces promeſſes, il devoit remettre entre les mains de Sa Majeſté, la Citadelle de Suze, & le Château de *S. François*. VI. Le Roi de ſon côté promettoit de faire céder au Duc de Savoie, par celui de Mantouë, Trino, avec des Terres pour quinze mille écus d'or de revenu. Juſqu'alors Sa Majeſté conſentoit, que le Duc retînt ce qu'il avoit pris dans le Montferrat; à condition qu'il le rendroit, lors que le Roi lui reſtitueroit la Citadelle de Suze, & le Château de S. François.

Le Roi mit garniſon dans ces deux Places, & ſix jours après l'on apporta la ratification de D. Gonzalès; à condition néanmoins que le Roi de France déclarât, qu'il n'étoit pas venu en Italie, pour envahir les Etats du Roi ſon Maître. Le Roi le dit à l'inſtant, & les Eſpagnols, par un Traité, dont le Duc de Savoie fut Garand, promirent d'être entiérement ſortis du Montferrat le 4. d'Avril, & de laiſſer en paix le Duc de Mantouë, ſoit qu'il reçût l'Inveſtiture de l'Empereur, ou non.

On

On ſe bâta de conclurre ce Traité, parce que l'Armée étoit deſtituée de vivres; car les Vivandiers n'en avoient pû faire voiturer, autant qu'ils avoient promis, à cauſe des mauvais chemins & du débordement des Riviéres. Si le Duc & D. Gonzalès, avoient eu plus de vigueur & plus de conduite, cette ſeule choſe étoit capable de ruiner l'Armée du Roi; mais ils é oient ſi peu en état de réſiſter, & l'épouvante les prits ſi fort, qu'ils en paſſerent par où il voulut, ſans avoir le tems de ſe reconnoître. Ainſi les Uſurpateurs des Etats du Duc de Mantouë, après avoir eu tout le tems qu'il leur falloit, pour s'en rendre les maîtres, & pour ſe mettre en état de les garder, pendant que les forces de la France étoient occupées au Siége de la Rochelle, en furent chaſſez par la ſeule marche de l'Armée Royale; dans un tems où tout ſembloit lui être auſſi contraire, que favorable aux Ennemis. Mais ce ne ſont pas les ſeuls, que l'on a vû entreprendre, de gayeté de cœur, une guerre injuſte, & abandonner enſuite honteuſement une entrepriſe, dans laquelle ils s'étoient engagez, ſans néceſſité.

Le Roi attendit quelque tems à Suze, pour voir l'execution du Traité, avant que de repaſſer les Monts. Cependant dès le commencement *d'Avril, on fit partir Thoiras, avec trois mille hommes de pied, & quatre cens chevaux, pour aller au ſervice du Duc de Mantouë, & s'oppoſer aux nouvelles entrepriſes, que l'on pourroit faire contre ſes Etats. Le Roi reçut auſſi à Suze des Ambaſſadeurs Extraordinaires de preſque tous les Princes d'Italie, & y conclut deux Traitez très-impor-

* *Le 4. du Mois. Voyez Baſſomp. Mem. T. II p. 542. Vie de Thoiras Liv. II. c. 6.*

tans. L'un fut la Ligue, avec § la République de Veniſe & le Duc de † Savoie, pour la conſervation des Etats du Duc de Mantouë, & du repos de l'Italie; l'autre fut la concluſion de la paix, avec l'Angleterre. Le Roi Charles I. après avoir fait bien du fracas, & de très-grandes dépenſes, fut obligé de faire rechercher les François, par les Venitiens; pour en avoir une paix deſavantageuſe, & qui lui attira le mépris des Etrangers, & de ſes propres Sujets. Il avoit eſſayé de s'accommoder avec Louïs XIII. pendant qu'il étoit devant la Rochelle, par le moyen des Ambaſſadeurs du Roi de Danemarc, & des Etats Généraux des Provinces-Unies; mais on avoit répondu à ces Ambaſſadeurs, que s'ils avoient pouvoir du Roi d'Angleterre de demander la paix pour lui, & d'offrir les ſatisfactions qu'il devoit faire à la France, pour l'obtenir; on entreroit en negociation avec eux, & pas autrement. Une réponſe ſi fiere marquoit aſſez, qu'on n'avoit guere peur de Charles, & il fallut enfin qu'il en vint à ce que la France vouloit. Il promit, par le Traité, d'executer de bonne foi les Articles du Contract de Mariage de la la Reine, qu'il avoit tant de fois violez, & acceptez avec tant de baſſeſſe; & que s'il y avoit quelque choſe à changer, pour le ſervice de la Reine, cela ſe feroit du conſentement des deux Couronnes. Le Traité fut ſigné le 24. d'Avril, par *Zorzo Zorzi* & *Louis Contareno* Ambaſſadeurs de Veniſe, qui avoient pouvoir d'Angleterre. Le Roi, avant que de partir de Suze, y reçut viſite de Charles-Emanuel, de Victor Amedée, ſon Fils, & de la Princeſſe de Piémont ſon Epouſe. Après cela, ſans attendre l'entiére execution du Traité, qu'il venoit de faire, avec le Duc de Savoie

§ Le 8. *d'Avril.* † *Le* 31. *de Mars.*

voie, il partit * de Suze; où il s'ennuyoit, parce qu'il ne pouvoit point aller à la chaſſe, entre ces Montagnes; & il alla bloquer *Privas* en Vivarêts, où les Huguenots n'avoient pas encore poſé les armes, & où étoient les plus braves Soldats du Duc de Rohan. Il ne mena que très-peu de Troupes avec lui, & il ſe ſervit d'abord de celles que le Duc de Montmorenci avoit déja. Le Cardinal demeura à Suze, avec la plus grande partie de l'Armée, en qualité de Général, & les Marêchaux de Crequi & de Baſſompierre, comme Lieutenans Généraux.

Mais preſque tout fut executé, peu de jours après, § & le Cardinal avec le Marêchal de Baſſompierre repaſſerent les Monts avec l'Armée. Le Marêchal de Crequi demeura cependant en Piémont, en qualité de Lieutenant Général du Roi, au delà des Monts. Dès que l'armée fut arrivée, on preſſa Privas, avec beaucoup plus de vigueur. Le 26 de Mai le Roi fut Maitre de tous les dehors, après y avoir perdu aſſez de monde; par la vigoureuſe réſiſtance du Marquis de *S. André Mont-brun*, qui s'étoit jetté dedans. Mais comme il eut attendu trop tard à capituler, pour avoir une Capitulation honorable, & qu'il n'étoit pas poſſible de ſe défendre davantage, la Garniſon & les Habitans tâcherent de ſe ſauver de nuit, dans le Fort voiſin, & dans les Montagnes. Cela fit que l'Armée Royale entrant dans la Ville, la ſaccagea entiérement, & n'y commit pas moins de violence, contre ceux qu'elle y trouva, qu'il en étoit arrivé à Negrepeliſſe, en préſence de Louïs *le Juſte*. Le Château, où il y avoit quatre cens hommes, ſe rendit à diſcretion; après avoir demandé deux fois de ſe rendre, à condition ſeulement

* *Le 28. d'Avril.* § *Le 11. de Mai.*

ment d'avoir la vie ſauve; & comme le Roi ne faiſoit guere de quartier à ceux, qui ſe rendoient de la ſorte, * on dit qu'un homme de Privas, nommé *Chamblan*, mit le feu aux poudres, ce qui fit périr pluſieurs Soldats; & qu'un grand nombre d'autres ſe jetterent du haut du Château en bas; où au lieu de recevoir quartier, les gens du Roi les égorgeoient. § Le Roi lui-même en fit pendre un grand nombre, en ſa preſence, & ſe divertiſſoit à voir périr ces malheureux; ſous prétexte qu'ils compoſoient les meilleures Troupes du Duc de Rohan. Il vouloit faire ſouffrir le même ſuplice au Marquis de S. André, ſi celui à qui il s'étoit rendu, & qui lui avoit promis la vie, n'eût intercedé puiſſamment pour lui. † Les Panégyriſtes du Cardinal diſent, qu'étant au lit, & ayant la fiévre tierce, lors que la Ville fut ſaccagée, il ne put empêcher les cruautez qui s'y commirent; mais qu'averti de ce qui ſe paſſoit, il monta à cheval, tout incommodé qu'il étoit, avec deux cens Gentilshommes, pour tâcher de ſauver les reſtes de cette malheureuſe Ville; & qu'il ſauva en effet la vie & l'honneur à pluſieurs perſonnes, mais que la Ville fut entiérement brûlée. Quoi qu'il en ſoit, comme les Habitans, & la Garniſon de Privas firent une faute inexcuſable, en attendant l'extrémité : le Roi, qui auroit dû épargner le ſang de ſes Sujets, en fit une beaucoup plus grande, de ne pas leur faire offrir des conditions tolérables, plûtôt que de les réduire au deſeſpoir. Mais il entre peu de pitié & de clémence dans les ames timides, défiantes, & ſuperſtitieuſes; & les actions les plus cruelles ne ſont

* *Aubery. Vie du Card. Liv. III. c. 7.*
§ *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 670.*
† *Aubery Ibid.*

ſont, ſelon leurs principes, que de très-petites fautes, quand elles ne choquent pas leurs paſſions.

Après la priſe de cette Place, Marillac fut fait Maréchal de France; & l'Armée marcha contre *Allais*, Ville des Sevennes; qui après quelque réſiſtance, ſe rendit le 7. de Juin, à compoſition, comme le Duc de Rohan eut tâché vainement de la ſecourir. Il ne put encore empêcher que l'on ne prît diverſes autres petites Places. Dès-lors ce Général, d'un Parti malheureux, penſa ſérieuſement à s'accommoder. Il embraſſa l'occaſion que le Cardinal lui offrit pour cela, en lui envoyant un Exprès; pour l'exhorter à rentrer dans l'obeïſſance; s'il ne vouloit pas s'expoſer à une perte inévitable, & y envelopper tout le Parti avec lui. On lui offrit, à lui & à ſon Frere, le pardon du paſſé, la jouïſſance de leurs biens, & la liberté de conſcience pour tous les Huguenots; à condition que les fortifications de Nîmes, de Caſtres, d'Uzès, & de Montauban, qui n'étoient pas encore dans la puiſſance du Roi ſeroient raſées. Ce Traité fut ſigné à Allais le 27. de Juin, & le Duc de Rohan ne put jamais obtenir d'être admis à ſe jetter aux pieds du Roi, quoi qu'il eût negocié avec le Cardinal. Il fut encore obligé de ſortir du Royaume, & de promettre de demeurer hors de France, autant que le Roi le trouveroit bon; & peu de tems après, il s'embarqua à Marſeille, pour ſe rendre à Veniſe.

Le Traité étant conclu, * le Roi entra dans la Ville de Nîmes, où il fit publier la Déclaration; que l'on avoit promiſe aux Huguenots, par le Traité d'Allais. Par cette Déclaration il pardonnoit tout le paſſé à Rohan & à Soubiſe, & les laiſ-

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 8.*

laiſſoit dans la jouïſſance de leurs biens; de même que tous ceux, qui avoient porté les armes, ſous eux. Il ordonnoit encore, Que l'Exercice de la Religion Prétenduë Réformée, ſeroit laiſſé libre aux Huguenots; mais que pour leur ôter le moyen d'exciter de nouveaux troubles, toutes les fortifications des Villes & des Places, où ils ſe trouveroient en plus grand nombre, ſeroient raſées, & que l'on y laiſſeroit ſeulement l'enceinte des murailles : Que cependant pour caution de la parole, qu'ils avoient donnée de ſouffrir ces démolitions, les ôtages que l'on avoit d'eux, demeureroient en lieu de ſûreté : Que la Religion Catholique ſeroit rétablie par tout, & que les Huguenots rendroient les biens Eccléſiaſtiques, les Egliſes, & les Monaſtéres dont ils s'étoient ſaiſis, pendant les guerres.

Le Cardinal * avoit alors la fiévre tierce, & néanmoins il trouva à propos que le Roi retournât à Paris; ou de peur que Sa Majeſté ne fût incommodée des chaleurs du Languedoc, où la peſte étoit même en quelques endroits; ou parce qu'il n'étoit pas bon que la Reine-Mere fut ſi longtems ſeule. Pour lui, il demeura en Languedoc; afin de faire raſer les fortifications des Places Huguenottes, qui ſubſiſtoient encore, & ſur tout celles de Montauban. Ce ſoin devoit § appartenir au Prince de Condé, qui avoit commandé les Troupes, que l'on avoit poſtées autour de cette Ville. Mais ceux de Montauban, qui étoient irritez contre lui, à cauſe du dégat qu'il avoit fait autour de leur Ville, & de la haine qu'il avoit pour les Huguenots, plûtôt par caprice que par dévotion, & qu'il témoignoit par la maniére cruelle dont

* *Aubery, Ibid. c. 9.*

§ *Siri Mem. Rec T. VI. p. 724.*

dont il traitoit tous ceux qui tomboient entre ſes mains, refuſoient d'effectuer la Capitulation; pour ne pas avoir à faire à un homme qui les haïſſoit, & qui n'aimoit guere autre choſe que l'argent. Ils firent entendre en ſecret au Cardinal, la raiſon de leur retardement, & lui marquerent que, s'il venoit lui-même faire executer le Traité de Paix; il ſeroit le bien-venu, & verroit l'obéïſſance que l'on rendroit à la Déclaration du Roi. Il fit donc en ſorte que le Prince de Condé renonçât volontairement à cet emploi, ſous prétexte d'une maladie qui lui vint, & qui ne lui permettoit pas de ſe donner davantage de fatigue.

Cependant * il envoya au Parlement de Toulouſe la Déclaration du Roi, pour l'y faire verifier; & cela ſans aucune modification; car on craignoit que le Parlement n'y en apportât, à cauſe des Arrêts qu'il avoit rendus contre les Huguenots. Cette verification ſe fit le 18. d'Août, pure & ſimple, comme le Cardinal l'avoit ſouhaité pour ne pas porter au deſeſpoir ceux de Montauban. Ainſi après quelques négociations avec les Habitans de cette Ville, qui auroient bien voulu garder une partie de leurs fortifications, mais qui conſentirent enfin à tout ce que l'on voulut; le Cardinal y entra le 21. du Mois, avec deux mille Fantaſſins & quelque Cavalerie, que le Maréchal de Baſſompierre commandoit, & qui en devoient ſortir avec le Cardinal. Il y demeura deux jours, & y fut reçû avec des applaudiſſemens extraordinaires, pour un Peuple qui ne reſpectoit pas naturellement les Eccléſiaſtiques Catholiques. Mais les heureux ſuccès de preſque tous les projets, que le Cardinal avoit faits depuis ſon Miniſtére, & la grande autorité qu'il avoit auprès du Roi,

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III c. 11.*

Roi, outre le mauvais état des affaires des Huguenots, & peut-être la connoissance qu'ils avoient que le Cardinal aimoit à être loüé, les rendit aussi flatteurs que les autres. Il n'y eut honneur qu'ils ne fussent prêts à lui rendre, & non seulement les Magistrats, mais encore les Ministres le furent complimenter, au Nom du Consistoire; dans les termes les plus soumis, qu'ils purent trouver. Il leur répondit entre autres choses, „que ce n'étoit pas la coûtu„me en France de les recevoir, comme faisans un „Corps d'Eglise en quelque occasion, & en quel„que lieu que ce fût; mais qu'il les recevoit com„me Gens de Lettres: Qu'en cette qualité, ils „seroient toûjours les bien-venus chez lui, & qu'il „tâcheroit de leur témoigner, dans les rencontres, „que la diversité des Religions ne l'empêcheroit „jamais de leur rendre toutes sortes de bons offices: „Qu'il ne faisoit de différence entre les Sujets, „que par la fidélité, qui, comme il espéroit, étant „desormais égale dans les deux Religions, il trai„teroit tous les Sujets du Roi également.

Uzès & Castres furent traitées comme Montauban, & ainsi le Parti Huguenot se trouva entierement dépouillé de ses Villes de sûreté, & réduit à dependre de la pure bonne volonté du Roi; qui ne gardoit ses Déclarations, qu'autant que ses Ministres le jugeoient utile. Depuis ce tems-là, ce Parti se diminua insensiblement, & malgré l'obeïssance exacte qu'il rendit au Souverain, on ne cessa de travailler à sa ruine; jusqu'à ce que sous un autre Régne, on l'ait entiérement anéanti, par la révocation de l'Edit de Nantes. Les Ecclésiastiques, intraitables envers tous ceux qui s'opposerent à leurs sentimens, persuaderent à Louïs XIII. que le bien de l'Etat demandoit qu'on ôtât aux Huguenots, toutes les Places qu'ils tenoient; &

ils

ils auroient encore voulu que l'on crût la liberté de conſcience, qu'on leur laiſſa, incompatible avec le repos du Royaume. Ils prétendoient, pour le moins, que la pieté obligeoit Louïs XIII. à achever de les perdre ; mais l'intérêt de l'Etat ne ſe trouvant pas conforme à leurs maximes, le Cardinal borna ſon zéle à leur ôter les Places, qu'ils avoient gardées juſqu'à ſon Miniſtére. Depuis, pour ſatisfaire les Eccléſiaſtiques, on les a abſolument ruinez, ſans ſe mettre en peine de la perte que l'Etat y pourroit faire, ſeulement parce que leurs plus grands ennemis trouvoient leur compte dans leur ruine.

Après avoir reçû les complimens du Parlement, & de l'Univerſité de Toulouſe, pendant les deux jours qu'il demeura à Montauban ; le Cardinal prit le chemin de Fontainebleau, où étoit la Cour. Mais avant que de partir, il vit les Habitans de Montauban détruire eux-mêmes leurs fortifications avec toute la promptitude qu'il pouvoit ſouhaiter ; car ils avoient demandé qu'on ne leur envoyât point de Soldats pour cela, & ils avoient promis de s'en aquitter, avec toute la diligence poſſible.

Avant que de parler des affaires, que la France eut cette année avec les Etrangers ; il faut que je revienne au Duc d'Orléans, qui fit beaucoup de peine à la Cour, & qui fut cauſe enfin de la mesintelligence de la Reine-Mere, & du Cardinal.

Le Duc de Mantouë, voyant le Roi diſpoſé à le ſecourir ; à condition qu'il fît venir ſa Fille en Italie, envoya un Gentilhomme en France, pour remercier le Roi, & pour conduire cette Princeſſe à Mantouë. Le jour de ſon départ fut fixé au 10. de Mars, & la Reine-Mere crut qu'enfin elle ſeroit défaite d'un embarras, qui lui avoit cauſé

nne peine infinie. Mais la Ducheſſe de Longueville en fit avertir en ſecret le Duc d'Orléans, mécontent d'ailleurs, comme je l'ai dit, de ce que le Cardinal alloit à l'Armée, où il voyoit bien qu'il n'auroit que le Titre de Lieutenant Général. Ce Prince, ſur cette nouvelle, quitta la route du Dauphiné, pour revenir à Paris, & s'oppoſer au départ de la Princeſſe de Mantouë. La Reine-Mere l'ayant ſû, lui envoya dire de retourner ſur ſes pas; puis qu'enfin on ne pouvoit empêcher un Pere de diſpoſer de ſa Fille, comme il le trouvoit à propos; ou au moins, que s'il ne vouloit pas retourner auprès du Roi, il ne revînt pas à Paris. Monſieur s'arrêta à Montereau, à deſſein, diſoit-on, d'enlever en chemin Marie de Gonzague, & de ſortir avec elle du Royaume, ce qu'il devoit executer le 11. de Mars; mais la Reine-Mere, avertie de cela, envoya la nuit à Colmier les Gardes, & trois Caroſſes vuides, avec ordre d'y faire monter la Ducheſſe de Longueville & la Princeſſe de Mantouë, & de les mener au Bois de Vincennes, de gré, ou de force.

En même tems Elle fit dire à Monſieur, qui étoit ſur le point de partir pour Fontainebleau, qu'elle avoit trouvé à propos de faire venir Marie de Gonzague à Paris & les raiſons, qui l'avoient obligée d'en uſer ainſi. Ce fut Marillac, le Garde des Seaux, qui porta cette nouvelle au Duc d'Orléans; Ce Prince s'emporta d'abord beaucoup, & eut aſſez d'imprudence, pour avouër qu'il avoit eu deſſein d'enlever la Princeſſe de Mantouë & de l'épouſer, après en avoir demandé permiſſion à Leurs Majeſtez. Marillac revint dire à la Reine, ce que Monſieur lui avoit dit, & le fut retrouver le lendemain à Fontainebleau; pour lui dire, le plus doucement qu'il ſeroit poſſible, que

la

la Princeſſe étoit au Bois de Vincennes; ce qu'on ne lui avoit pas voulu dire, avant qu'on l'eût executé. Cette nouvelle mit le Duc dans une colere exceſſive, où il témoigna qu'il tireroit vengeance de cet affront, ſans perdre néanmoins le reſpect pour la Reine-Mere; mais il dit qu'il alloit ſe retirer dans les Terres de ſon Apanage, & qu'il demeureroit à Blois, ou à Orléans, juſqu'à ce qu'on lui eût donné ſatisfaction.

Cependant la Reine-Mere envoya en diligence un Courier au Roi, pour lui donner avis du coup d'autorité qu'elle venoit de faire; & de peur que cette nouvelle ne vînt à ſes oreilles de quelque autre côté, avant qu'il eût reçû ſes dépêches; elle fit défendre, ſous peine de la vie, de donner des chevaux de poſte à qui que ce fût, ſans qu'il eût un paſſeport d'elle. Les parens de la Ducheſſe de Longueville ſe plaignirent hautement de la maniére violente, dont on la traitoit; & pour les appaiſer, on leur donna la liberté de l'aller voir. La Princeſſe ne fut pas logée à la Tour, mais dans le Palais du Bois de Vincennes, & traitée avec beaucoup de reſpect.

Il faut remarquer ici, en paſſant, que le Duc de Vendôme étoit toûjours, en ce tems-là, détenu fort étroitement à Vincennes; que le Grand Prieur * ſon Frere y étoit mort au mois de Fevrier; & que le Roi voulut donner au Cardinal de Richelieu, les deux meilleures Abbayes, que le Grand-Prieur eût poſſédées, mais que le Cardinal les refuſa, „ parce, diſoit-il, qu'ayant été „ dans les Conſeils du Roi, lors que l'intérêt de „ ſon Etat le contraignit de faire arrêter la perſon„ ne du Grand-Prieur, il lui ſembloit qu'il con„ treviendroit au cœur qu'il avoit plû à Dieu de

* *Mem. d'Aubery T. I. p. 305. 306.*

„lui donner (à lui Cardinal) s'il profitoit de ſon „malheur, & s'il prenoit part à ſa dépouille. Si ce refus ne fut pas un effet de la généroſité du Cardinal, comme il vouloit qu'on le crût; c'en fut au moins un de ſa prudence, de peur qu'on ne dît, que la diſgrace du Grand-Prieur étoit fondée ſur l'envie, que l'on portoit à ſes bénéfices.

Le Roi & le Cardinal ayant reçû les Dépêches de la Reine-Mere, furent très-fâchez de la maniére violente, dont elle avoit ſatisfait ſa paſſion, contre Marie de Gonzague. Cependant ils trouverent à propos de diſſimuler, en approuvant extérieurement ce qu'elle avoit fait, & de donner ſeulement ordre, qu'on eût à ménager l'eſprit de Monſieur; pour ne pas le deſeſperer, par un traitement trop rude. Toute la France trouvoit auſſi très-mauvais, que la Reine-Mere s'oppoſât ſi opiniâtrément au mariage de ce Prince, avec cette Princeſſe, & prît une autorité ſi grande dans l'Etat, que de faire arrêter la Fille d'un Prince Souverain, à l'inſû du Roi. Néanmoins la Reine-Mere, naturellement opiniâtre, demeuroit toûjours dans ſes premiéres vûës, quoi qu'elle vît que la Cour deſapprouvoit la paſſion exceſſive qu'elle témoignoit, de voir Monſieur marié à la Princeſſe de Florence. Le Cardinal, qui avoit jetté des fondemens de ſa propre autorité, plus ſolides que la ſimple faveur de la Reine-Mere, par la priſe de la Rochelle, & par la délivrance de Caſal, n'avoit guere beſoin deſormais du credit de cette Princeſſe, pour ſe ſoûtenir; & avoit ſujet de craindre au contraire qu'elle ne s'aggrandît trop, & qu'il n'augmentât l'averſion que le Duc d'Orléans avoit pour lui, s'il s'oppoſoit trop fortement à ſes deſirs. Ainſi il ne ſe mettoit pas trop en peine de traverſer

les

les deſſeins des ennemis de la Reine-Mere, qui ne manquoient pas de faire entendre au Roi, que cette Princeſſe ne cherchoit que ſon intérêt particulier, dans cette affaire, & étoit oppoſée au ſentiment de toute la France, à qui la paſſion du Duc d'Orléans paroiſſoit raiſonnable. La Reine-Mere, avertie de la froideur que le Cardinal faiſoit paroître pour ſes intérêts, commença à le haïr auſſi fortement, qu'elle l'avoit aimé auparavant.

Le Roi repaſſa cependant les Monts, & le Cardinal le ſuivit de près, comme je l'ai déja dit. L'on ne trouva pas à propos de retenir plus long-tems les Princeſſes priſonniéres à Vincennes, & le Cardinal ſe déclara auſſi ouvertement là-deſſus; ce qui mit la Reine-Mere dans une colere exceſſive, contre lui. Cependant il fallut les délivrer le 11. de Mai, ſur la promeſſe que Monſieur fit de nouveau, de n'épouſer jamais Marie de Gonzague, ſans le conſentement de Leurs Majeſtez. Le Comte de *Gazzoldo*, étoit arrivé avant cela de Mantouë, pour demander à la Reine, qu'il lui fût permis d'emmener cette Princeſſe vers le Duc ſon Pere; mais la crainte que la Reine avoit, que Monſieur ne fît quelque entrepriſe ſur elle, la fit différer de donner une réponſe définitive, juſqu'au retour du Roi.

Le Roi étant de retour, le Duc d'Orléans évita de le voir, & ſe retira à *Joinville*, Place de Champagne, qui étoit au Duc de Guiſe. Il fit courir en même tems le bruit, qu'il étoit dans le deſſein de s'en aller en Lorraine, ou en Flandres, juſqu'à ce qu'on lui eût donné ſatisfaction. Cette conduite, au lieu de porter le Roi à faire quelque choſe pour lui, ſembloit rendre Monſieur plus mépriſable à la Cour; & le Roi ne vouloit lui ac-

corder aucune faveur, qu'il ne la vînt demander, d'une maniére ſoûmiſe. Etant deſormais abſolu dans ſon Royaume, où aucun de ceux, qui pouvoient être mécontens, n'oſoit donner aucune marque de ſon mécontentement, ni offrir ſon ſervice au Duc d'Orléans; il ſe mettoit peu en peine de ce que pouvoit faire ce Prince. La Reine-Mere, qui auroit ſouhaité qu'il revînt à la Cour, ne ſavoit comment s'y prendre; parce que ce Prince réfuſoit d'y revenir, ſi on ne lui accordoit quelque choſe qui le ſatisfît, en cas que l'on ne voulût pas qu'il ſe mariât; & que le Roi, par le conſeil du Cardinal, ne vouloit pas entendre parler de traiter avec ſon Frere. Elle ne pouvoit pas non plus ſe réſoudre à laiſſer aller Marie de Gonzague, que ſon Pere demandoit de nouveau; & le Roi avoit renvoyé de traiter de cette affaire, juſqu'à ce que le Cardinal revînt de Languedoc.

Cependant le Duc d'Orléans, * irrité de ce qu'on ſembloit le mépriſer, ſe retira à *Nanci*, chez le Duc de Lorraine. La Reine-Mere fut ſi émûë de cette nouvelle, qu'il lui fallut tirer du ſang, un peu après qu'elle l'eut appriſe. Toute la France la blâmoit de ſa dureté, envers ce Prince, qu'elle avoit prétendu gouverner comme un enfant; & le Roi lui-même marqua, par quelques paroles, que c'étoit ſon ſentiment; ce qui acheva d'affliger cette Princeſſe, qui eſpéroit ſe ſervir de l'autorité du Roi, pour faire rentrer Monſieur dans ſon devoir. Peu de tems après, § le Duc d'Orléans, qui n'oſoit ſe plaindre, ni du Roi, ni de la Reine-Mere, fit un Manifeſte, dans lequel il accuſoit le Cardinal de Richelieu, & le Marquis

* *En Septembre.*

§ *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c.* 13.

quis d'Effiat, d'être la cauſe de pluſieurs deſordres, que l'on remarquoit dans l'Etat. * Cette conduite de Gaſton donna occaſion au Cardinal de refuſer à la Reine de ſe mêler de l'affaire de ſon mariage. Le Duc d'Orléans écrivit enſuite au Roi une longue Lettre, où il marquoit les ſujets qu'il avoit d'être mécontent de la Cour; ſans s'étendre néanmoins beaucoup, ſur cet article. Il ſe plaignoit ſur tout du Cardinal, qu'il nommoit *Maire du Palais de ce tems*, & qu'il diſoit avoir uſurpé l'Autorité Royale. Ce Prince prétendoit que, ſi on le vouloit revoir à la Cour, on lui augmentât ſon Appanage; qu'on lui donnât une bonne ſomme d'argent contant, pour payer ſes dettes, & le Gouvernement d'une Province; qu'il fut admis dans le Conſeil Etroit, & déclaré Lieutenant Général du Roi dans toutes les Armées, où Sa Majeſté ne commanderoit pas en perſonne, qu'on délivrât le Duc de Vendôme, & qu'on lui rendît ſon Gouvernement de Bretagne; qu'on donnât enfin diverſes choſes au Duc de Bellegarde, au Préſident le Coigneux, & à Puylaurens, ſes principaux Conſeillers.

Le Cardinal revint à la Cour § au commencement de l'Automne, & fut reçu très-froidement de la Reine-Mere, qui ne daigna pas regarder non plus les Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg, que le Cardinal lui préſenta. † La Reine lui demandant enſuite comment il ſe portoit, il répondit, *qu'il ſe portoit mieux, que beaucoup de gens, qui étoient-là, ne voudroient.* La Reine rougit, en entendant ces paroles, mais feignant

* *Siri Mem. Rec. T. VI. p. 727. & 728.*

§ *Le 13. de Septembre, ſelon Siri.*

† *Ceci eſt tiré d'Aubery, qui le raporte néanmoins à un autre tems.*

de n'y pas prendre garde, elle ſoûrit en voyant entrer le Cardinal de Berulle botté & en habit court, ſur quoi le Cardinal de Richelieu lui dit, *qu'il voudroit être auſſi avant dans ſes bonnes graces, que celui dont elle ſe moquoit.* Il y eut encore là-deſſus quelques paroles de part & d'autre, qui finirent par l'arrivée du Roi, qui fit de grandes careſſes au Cardinal, & qui le mena dans ſon Cabinet; où ce Prélat lui raconta la maniére, dont la Reine-Mere l'avoit reçu, & lui demanda la permiſſion de ſe retirer chez lui. Mais le Roi répondit qu'il vouloit les raccommoder, & en ayant parlé à ſa Mere, elle parut y conſentir. Ainſi le jour ſuivant * le Cardinal fut trouver la Reine, pour tâcher de ſe juſtifier dans ſon eſprit. Mais cette Princeſſe lui reprocha ſon ingratitude, & la malice qu'il avoit de l'abandonner, dans l'affaire du mariage de Gaſton. Ils en vinrent à des paroles ſi fortes, que le Roi qui en fut averti, accourut pour excuſer le Cardinal. La Reine irritée, lui déclara qu'elle ne vouloit plus qu'il ſe mêlât de ſes affaires, ni qu'il ſe préſentât devant elle. Quelques Hiſtoriens § diſent que ce fut par un Billet, qu'elle lui envoya, & que le Cardinal l'ayant montré au Roi, lui proteſta en même tems, que ſi la Reine lui ôtoit la Surintendance de ſa Maiſon, il ſeroit obligé de ſortir de la Cour; où il ne ſeroit deſormais regardé, que comme un ſerviteur infidele & ingrat. Quoi qu'il en ſoit, le Roi prit ſoin de le raccommoder entiérement avec la Reine-Mere, au moins en apparence

Cependant elle ſe plaignoit † en particulier, à ceux à qui elle parloit en confidence, que le Cardinal empêchoit qu'on ne donnât aucune ſatisfaction

* *Le 14. de Septembre, ſelon Siri T. VI. p. 728.*

§ *Aubery Liv. IV. c. 4.* † *Siri Mem. Rec. p. 781.*

tion à Monſieur; ſous prétexte qu'en augmentant ſon autorité, on diminuoit celle du Roi. Le Cardinal, comme le croyoit la Reine-Mere, faiſoit par-là deux choſes, l'une, c'eſt qu'il flattoit l'humeur avare & jalouſe du Roi; & l'autre, c'eſt qu'il engageoit Monſieur à demander, avec plus d'opiniâtreté, qu'il lui fut permis d'épouſer Marie de Gonzague, puis qu'on ne le ſatisfaiſoit en aucune autre choſe. Elle craignoit encore que le Cardinal, par ce moyen-là, ne voulût gagner la faveur de la Maiſon de Longueville, qui lui faiſoit eſperer de faire épouſer ſa Niéce de Combalet au Comte de Soiſſons; qu'après avoir fait en ſorte que Monſieur auroit épouſé la Princeſſe de Mantouë, pour l'appaiſer tout à fait, il ne lui fît accorder tout ce qu'il demandoit, ou la plus grande partie; & que le Roi étant ſi entêté du Cardinal, qu'il étoit perſuadé qu'il lui avoit conſervé la Couronne, & qu'il travailloit uniquement pour ſa gloire, ce Prélat n'eût toûjours plus d'autorité auprès de Sa Majeſté, que ſa Mere.

Elle diſoit que le Cardinal étoit devenu ſi inſolent, qu'il lui avoit fait entendre, qu'il étoit deſormais tems qu'elle ſe contentât de dépendre de lui : Qu'il lui avoit dit, „ que malgré la colere, „où elle étoit contre lui, il ne laiſſeroit pas de la „ſervir toûjours, & de lui rendre de bons offices „auprès du Roi ſon Fils, & qu'elle en avoit grand „beſoin ; parce que l'on ne ceſſoit de dire au Roi, „qu'elle ne penſoit qu'à conſerver ſon autorité, mê„me au deſavantage de celle de S. M. & que, par „ſon exceſſive rigueur, elle avoit contraint ſon „autre Fils de ſe retirer : Que le Cardinal avoit „ajoûté là-deſſus, qu'elle ſe ſouvînt qu'elle pour„roit bien avoir beſoin de lui.

Une autre fois, comme elle le racontoit, le

Cardinal l'avoit voulu ſurprendre, en lui diſant, que „puis qu'elle étoit engagée d'honneur à don„ner l'excluſion à Marie de Gonzague, on ne „pouvoit pas lui conſeiller d'y conſentir; mais que „pour appaiſer le Duc d'Orléans, & empêcher „que le Royaume ne trouvât étrange qu'on lui „refuſât tout ce qu'il demandoit; elle pourroit „bien fermer les yeux, & permettre, ſans donner „ſon conſentement, que Monſieur épouſât clan„deſtinement cette Princeſſe; parce qu'on en pour„roit toûjours tirer un avantage, puis que ſi elle „n'avoit point d'enfans, comme la Reine-Mere „l'avoit toûjours dit; il ſeroit facile de faire décla„rer ce mariage nul, & de le faire diſſoudre en„tiérement. Mais la Reine-Mere rejetta avec raiſon ce conſeil, parce que ce qu'on diſoit de la ſtérilité de la Princeſſe de Mantouë étoit très-incertain; & que ſi elle avoit des enfans, on pourroit enſuite douter s'ils ſeroient légitimes, ce qui cauſeroit de grandes brouilleries.

Pendant ces conteſtations, * le Cardinal paroiſſoit extraordinairement penſif; parce qu'il voyoit que les moins paſſionnez le blâmoient d'ingratitude envers la Reine-Mere; & que ſi le Roi venoit à mourir, comme le diſoient pluſieurs Aſtrologues, il ſe trouveroit expoſé à la colere de cette Princeſſe, & peut-être encore à celle du nouveau Roi, avec lequel il ne lui ſeroit pas facile de ſe raccommoder. D'ailleurs quantité de perſonnes du premier ordre, & ſur tout la Maiſon de Guiſe tâchoient, de faire enſorte que le Cardiual cédât à la Reine.

En ce tems-là, mourut § *Pierre Berulle*, qui étoit l'unique Conſeiller de la Reine-Mere, & qui avoit été fait Cardinal deux ans auparavant. Le Car-

* *Siri Mem. T. VI. p.* 784. § *Le* 2. *d'Octobre.*

Cardinal de Richelieu ne l'aimoit point, quoi que ce fût un homme droit, & d'une vie exemplaire. Il l'avoit traité plus d'une fois de mal-habile homme, à cauſe des conſeils qu'il donnoit à la Reine-Mere, Régente dans l'abſence du Roi. Il avoit blâmé ſur tout celui d'arrêter les Princeſſes de Longueville & de Mantouë; comme un conſeil dangereux, de mauvaiſe conſéquence, & outrageant non ſeulement pour ces Princeſſes, mais encore pour la perſonne de Monſieur; & en effet, cet empriſonnement n'étoit pas pardonnable, puis qu'on pouvoit empêcher autrement, que Monſieur n'enlevât la Princeſſe de Mantouë. Tout le monde étoit convaincu que la Reine-Mere ne cherchoit qu'à régner juſqu'à la mort, & qu'elle prenoit trop d'autorité ſur ſes Fils. Le Roi en étoit ſi parfaitement aſſuré, que la colere de ſa Mere, contre le Cardinal de Richelieu, ne fit qu'augmenter la confiance qu'il avoit en ce Miniſtre.

Peu de tems après, * le Roi fit expédier des Lettres Patentes, où après avoir fait l'éloge du Cardinal de Richelieu, il le déclaroit *principal Miniſtre de ſon Etat.* Le Cardinal en avoit fait les fonctions, depuis peu de tems après qu'il fut entré dans le Conſeil; mais comme le rang qu'il tenoit au deſſus des autres Miniſtres d'Etat, ſembloit être plûtôt attaché à la Dignité de Cardinal, qu'à ſa perſonne; ces Lettres Patentes la diſtinguerent de tous les autres, en lui donnant le titre de *principal Miniſtre d'Etat*, plûtôt que celui de *premier*, qui ne marque que le rang.

Cependant le Duc de Bellegarde revint à la Cour de la part du Duc d'Orléans; pour tâcher de lui fai-

* *Le 21. de Novembre. Voyez les Mem. d'Aubery T. I. p. 308.*

faire obtenir quelque choſe, & pour prier la Reine-Mere de ne ſe raccommoder point avec le Cardinal, de qui Monſieur vouloit abſolument ſe venger. Il lui fit auſſi dire, qu'il épouſeroit quelle Princeſſe, qu'il plairoit à Sa Majeſté. Il conſentit à retourner en France, & à demeurer quelque tems à Orléans, ſans voir le Roi, pourvû qu'on lui augmentât ſon Appanage de cent mille livres en fonds de Terres; ce qu'on lui accorda enfin, en lui aſſignant le Duché de *Valois*, outre ce qu'il avoit déja.

Pour revenir préſentement aux affaires étrangeres, ni la Maiſon d'Autriche, ni le Duc de Savoie, n'avoient fait la paix avec la France, par le Traité de Suze; que pour détourner le Roi d'aller plus loin au ſecours du Duc Mantouë, & ſe délivrer de la crainte que leur cauſoit une Armée, à laquelle ils n'étoient pas alors en état de réſiſter. On avoit déja pû ſoupçonner, d'abord après le Traité de Suze, que l'Empereur avoit quelque deſſein ſur les Etats du Duc de Mantouë; parce que Thoiras * avoit été obligé de prendre par force l'*Altare* & *Roque-Vignal*, où le *Marquis de Grana* avoit arboré les Enſeignes de l'Empereur, en refuſant de reconnoître le Duc de Nevers.

Le Cardinal étant en Languedoc, l'Empereur envoya § le *Comte de Merode*, avec ſeize mille Fantaſſins & deux mille Chevaux; pour demander aux trois Ligues Griſes le paſſage de la Valteline, & s'en ſaiſir en même tems. Le Comte entra dans le Païs des Griſons, prit Coire, & ſe mit en état d'entrer dans le Milanès, par la Valteline. L'Italie fut extrémement ſurpriſe de voir une Armée Impériale, pour faire executer les Decrets

* *Hiſt. de Thoir, Liv. II. c. 6. & 7.*

§ *Siri Mem. Rec. T. VI. p.* 308.

crets de l'Empereur; que l'on mépriſoit auparavant, parce qu'ils n'étoient pas ſoutenus par la force. L'Empereur envoya en même tems une Lettre Circulaire aux Princes d'Italie, dattée du 9. de Juin 1629. dans laquelle il marquoit les motifs, qui l'avoient obligé d'envoyer une Armée en ce païs-là. C'étoient, diſoit-il, les divers prétendans aux Duchez de Mantouë & de Montferrat, qui avoient rempli de Troupes l'Italie, au repos de laquelle, il ſe ſentoit obligé de travailler; & le voyage du Roi de France en Piémont, avec une Armée, & l'autorité qu'il avoit priſe de faire des Traitez, touchant des Fiefs, qui dépendoient de l'Empire, de prendre divers lieux par force, & de ſe rendre l'Arbitre de démêlez, qui ne pouvoient être vuidez que par Sa Majeſté Impériale. Ces raiſons avoient obligé l'Empereur d'envoyer une Armée en Italie, pour conſerver ſes droits, & faire rendre à ſes Décrets l'obéïſſance qui leur étoit dûë. Ambroſio Spinola, qui avoit demeuré en Eſpagne, pendant quelque tems, étoit auſſi allé prendre le Gouvernement du Milanès, & la conduite de l'Armée Eſpagnole, dans ce Païs-là.

Sur ces nouvelles, le Cardinal, pour conſerver les avantages qu'il venoit de remporter ſur les Eſpagnols, fut d'avis d'envoyer, le plûtôt qu'il ſeroit poſſible, de nouveaux ſecours au Duc de Mantouë. On envoya donc ordre au Maréchal de Crequi, qui étoit à Turin, de ſavoir du Duc de Savoie, de quelle maniére il prétendoit ſe conduire, dans cette conjoncture; & s'il ne vouloit pas ſecourir le Duc de Mantouë, comme il s'y étoit obligé, par le Traité de Suze. On ordonna auſſi à Thoiras, de retirer à Caſal, & à Ponzon, les Troupes Françoiſes, qui étoient répanduës en divers lieux du Montferrat, & aux Ambaſſa-

baſſadeurs de la Couronne, chez les Princes d'Italie, & ſur tout à celui qui étoit à Veniſe, de n'oublier rien, pour les porter à s'oppoſer aux entrepriſes des Impériaux & des Eſpagnols.

Le Duc de Savoie, au lieu de ſe diſpoſer à obſerver les Articles du Traité de Suze, redemandoit cette Place au Roi, par ſon Ambaſſadeur; en feignant d'être entiérement dans les intérêts de la France. Mais on étoit perſuadé du contraire, & l'on n'avoit garde de lui accorder ce qu'il demandoit. Le Gouverneur de Milan, & les Nonces du Pape firent diverſes propoſitions, pour accommoder cette affaire; mais comme les Impériaux & les Eſpagnols ne cherchoient qu'à ſe ſaiſir des Etats du Duc de Mantouë, ſous prétexte de les tenir en dépôt, juſqu'à ce que l'Empereur eût jugé le Procès, qui étoit entre les Ducs de Nevers & de Guaſtalle, toutes ces négociations furent inutiles. Dès-lors *Jule Mazarin*, qui fut depuis Cardinal, prit beaucoup de peine, pour empêcher qu'on n'en vînt à une rupture ouverte.

Cependant *Rambold Comte de Collalte*, qui devoit commander l'Armée Impériale, arriva dans le Milanès. Il écrivit au Duc de Mantouë, que s'il ne vouloit pas obeïr de bon gré au Decret de l'Empereur, il avoit ordre d'entrer dans ſes Etats, avec ſon Armée, pour en prendre poſſeſſion. Il devoit faire une invaſion dans le Duché de Mantouë, avec dix mille hommes, & en envoyer ſix mille dans le Montferrat; ſans compter les Troupes, qu'il attendoit du Païs des Griſons. Dès la fin de Septembre, il ſe mit en état d'executer ſes menaces; le Duc de Mantouë n'étant pas encore aſſez pourvû de Troupes & de Munitions, pour lui

lui faire une vigoureuſe réſiſtance ; parce que les ſecours François n'étoient point encore arrivez, & que la République de Veniſe, qui avoit le plus d'intérêt à la conſervation de ſes Etats, ne le ſecouroit que lentement & foiblement.

Les Généraux de l'Armée * Impériale balancerent quelque tems, s'ils entreroient dans le Mantoüan, avant l'Hiver, parce qu'ils doutoient, s'ils y pourroient faire ſubſiſter leur Armée. Ils ne connoiſſoient pas aſſez le Païs, & craignoient que les Troupes des autres Princes d'Italie ne leur coupaſſent les vivres ; mais comme leurs Soldats qui n'étoient point payez, & très-mal entretenus, déſertoient tous les jours, en quantité, ils eurent peur d'être hors d'état de faire quoi que ce fut, quand l'Hiver ſeroit venu. Spinola conſulté là-deſſus fut d'avis que Collalte attaquât promtement Mantouë, qu'il ſavoit n'être pas bien pourvûë ; outre que ſi l'on donnoit le tems au Duc, il ſe fortifieroit davantage, & retireroit toutes les proviſions, qui étoient encore à la campagne, dans les Places fortes. Spinola ajoûta à cela, qu'il étoit prêt de faire compter une ſomme d'argent à Collalte, s'il faiſoit promptement cette entrepriſe. Cet avis fut ſuivi, & les Impériaux, après avoir publié de nouveau le Décret de l'Empereur, entrerent ſur les Terres de Mantouë, & porterent par tout la conſternation & l'épouvante. Les Peuples peu aguerris n'oſerent pas leur réſiſter, & n'eurent pas même la précaution de ſauver leurs effets.

Spinola, de ſon côté, entra dans le Montferrat, ſe ſaiſit d'Acqui, de Ponzon, de Roque-Vignal, & de Nizze de la Paille. Les François avoient tout abandonné, excepté Caſal, & Pon-

* *Siri Mem. Rec T. VI. p. 747.*

Ponteſture, à quoi ils réduiſirent la défenſe du Montferrat.

Les Généraux de l'Empereur prirent * *Canetto*, lieu extrémement fort, & que le Duc de Mantouë avoit crû devoir tenir long-tems; par la lâcheté d'*Angelo Cornaro*, Noble Venitien, qui en étoit Gouverneur, & qui ne demanda qu'à voir l'Armée Impériale pour ſe rendre, comme il croyoit, avec honneur. La Garniſon de *Gazzuolo* voulut aſſaſſiner le Gouverneur *Monterot*, s'il ne ſe rendoit, § ce qu'il fut obligé de faire; quoi qu'il eût des proviſions pour pluſieurs mois, & que la Place fût aſſez forte. *Governolo* fut deux jours après emporté par eſcalade, & le Peuple, qui n'étoit nullement aguerri, ſe ſoûmettoit par tout aux armes Impériales.

Aldringhen & *Galas*, Sergens de Bataille Impériaux, s'étant approchez de Mantouë, quoi qu'il fît très-mauvais tems, & que les bouës exceſſives du Mantoüan rendiſſent les chemins preſque impratiquables, commencerent à en former le Siége. Cette Place étoit mal pourvûë, & les Soldats Italiens du Duc ſi peu aguerris, que les Allemands firent leurs approches, & gagnerent divers poſtes, ſans faire grande perte. Cependant ils ne purent empêcher qu'un Convoi Venitien n'y entrât, avec quelques Officiers François; qui donnerent courage au Duc, qui ne ſavoit plus où ſe tourner. Le Nonce *Pancirolo* & Mazarin avoient voulu propoſer une ſuſpenſion d'armes; mais il ne fut pas poſſible d'y porter les Impériaux, qui croyoient être maîtres de Mantouë, en peu de jours. Ils donnerent un aſſaut à la Ville le 27. de Novembre, mais ils furent répouſſez; & deux jours après, le Duc de Mantouë étant ſorti, avec une

* *Le 20. d'Octobre.* § *Le 28. d'Octobre.*

une Galiotte & dix Barques armées, ſurprit un de leurs quartiers, où il leur tua ſix cens hommes. Après cet accident, Collalte, qui s'étoit occupé, pendant le Siége, à faire contribuer le Duché de Mantouë, & à retirer le plus d'argent qu'il pouvoit de ceux qui n'étoient pas en état de ſe défendre, ſongea à retirer une partie de ſes Troupes de devant Mantouë, & ſe contenta de la tenir bloquée. Peu de tems après, les Venitiens y jetterent un ſecond Convoi, & St. André Montbrun, & quelques autres Officiers François y entrerent, en même tems; ce qui fit réſoudre Collalte à lever entiérement le Siége, comme il le fit le Jour de Noël; ſes Troupes étant extraordinairement diminuées, par les fatigues qu'elles avoient ſouffertes. Il parut par ce Siége, que les Places que les Impériaux avoient d'abord priſes dans l'Etat de Mantouë, n'étoient tombées ſi facilement entre leurs mains, que par la lâcheté des Commandans, ou des Troupes qui y étoient; que puis que Mantouë, qui n'étoit ni bien munie, ni bien fortifiée, leur échappa; dès qu'il y eut quelques Officiers dedans, & quelque peu de Troupes Etrangeres capables de réſiſter.

Pendant que cela ſe paſſoit en Italie, les Troupes de France marchoient vers le Pas de Suze, & le Roi avoit déſigné le Cardinal pour les commander. Quelque tems avant qu'il partît, un Agent d'Eſpagne, nommé *Navas*, qui devoit retourner à Madrid, * étant venu prendre congé de lui, le Cardinal le chargea de dire aux Miniſtres d'Eſpagne, & particuliérement au Comte d'Olivarès, „ que le Roi étoit toûjours dans le deſſein „ de vivre en paix avec ſa Majeſté Catholique, & „ dans la même intention pour les affaires d'Italie;

* *Siri T. VI, delle Mem. Rec, p. 788.*

„mais que ſi l'on n'avoit aucun égard à ſa bonne „volonté, on pouvoit s'aſſurer en Eſpagne, que „la France étoit en état de faire la guerre à qui „que ce fût, qui ne voudroit pas entretenir la „paix, & qu'elle ne la fuiroit point : Qu'ainſi Sa „Majeſté Catholique devoit ſavoir, que le Roi „lui laiſſoit libre le choix de la paix, ou de la „guerre.

Enfin l'Armée étant déja en Dauphiné, forte de vingt mille hommes, & de deux mille chevaux le Roi fit expédier au Cardinal des Lettres Patentes, dattées du 24 de Decembre ; dans leſquelles après avoir fait l'éloge de ce Prélat, il lui donnoit le titre de *Lieutenant Général repréſentant la perſonne du Roi*, qu'on n'avoit jamais donné à perſonne. Il lui étoit permis de recevoir & d'écouter les Ambaſſadeurs des Princes, & les Députez des Villes & des Communautez, & de leur en envoyer ; comme il le jugeroit à propos, pour le ſervice du Roi. Ses ennemis diſoient, pour le rendre odieux, *que le Roi s'étoit dépouillé de toute ſon Autorité, en ſa faveur ; & ne s'étoit réſervé que le pouvoir de guerir les écroüelles.* Ce fut pour lui, qu'on inventa le nouveau mot de *Généraliſſime* ; pour le diſtinguer plus facilement des Maréchaux de Crequi, de Schomberg, & de la Force ; qui devoient ſervir ſous lui, en qualité de Lieutenans-Généraux.

Il partit de Paris le 29. de Decembre, & monta en carroſſe, accompagné, du Cardinal de la Valette, & du Duc de Montmorenci à une portiére, & des Maréchaux de Baſſompierre & de Schomberg à l'autre. Cent Cavaliers des perſonnes les plus qualifiées de la Cour, l'accompagnerent juſqu'à une demi-lieuë de Paris, où ſes Gardes l'attendoient, avec huit Compagnies du Regiment

ment des Gardes, de trois cens hommes chacune. Ceux qui vouloient lui dire adieu s'étant retirez, il prit la route de Lyon, avec ce petit Camp volant; que le Roi lui donnoit, comme pour la ſûreté de ſa perſonne.

Quelques mois avant que de partir, le Cardinal eut le plaiſir d'apprendre qu'Urbain VIII. avoit accordé le Chapeau à ſon Frere, l'Archevêque de Lyon, qu'il avoit tiré du Cloître, pour lui donner cet Archevêché, & au Nonce Bagni, qui étoit ſon ami particulier; de ſorte qu'il ſembloit que tout le monde s'empreſſât à honorer ſa Famille, & à lui témoigner de la bienveuillance.

* LE Cardinal arriva à Lyon le 18. de Janvier de l'année 1630. d'où il envoya *Servien*, au Duc de Savoie, afin de lui donner avis, qu'il s'approchoit de la Frontiére, avec une Armée de trente mille hommes, pour ſecourir le Duc de Mantouë & qu'ainſi il s'attendoit que, ſelon le Traité de Suze, le Duc lui donneroit paſſage par ſes Etats, & joindroit ſon Armée à la ſienne; comme il l'avoit encore fait dire depuis peu, par ſon Ambaſſadeur le *Preſident de Montfalcon*. Le Duc nia d'avoir donné un ſemblable ordre à ſon Ambaſſadeur, & dit que le Prince de Piémont étoit allé au *Pont de Beauvoiſin*, où il pourroit conférer avec le Cardinal.

Trois jours après l'arrivée de ce Prélat à Lyon, le Comte de *S. Maurice* vint de la part du Prince de Piémont, qui étoit déja au Pont de Beauvoiſin, pour offrir de donner paſſage à l'Armée, par les Etats du Duc ſon Pere, & prier le Cardinal de ſe rendre au même lieu, pour conférer avec lui, touchant la marche de l'Armée. Le Cardinal répondit, qu'il vouloit demander avis là-deſ-

* *An.* 1630.

ſus aux Maréchaux de France, & à quelques autres Seigneurs, qui étoient à Lyon avec lui. En effet, il envoya querir les Maréchaux de Baſſompierre, de Schomberg, & de la Force; outre le Duc de Montmorenci, & le Marquis d'Alincourt, Gouverneur de Lyon. * Ce dernier dit, qu'il ne voyoit aucun inconvénient à faire ce que le Prince de Piémont ſouhaitoit. Le Maréchal de Schomberg, qui opina après lui, dit que pour pluſieurs raiſons, il n'étoit point d'avis que le Cardinal allât au Pont de Beauvoiſin; Qu'il ſembleroit qu'il fût allé chercher ce Prince, à cauſe de l'envie qu'il auroit d'avoir la paix, & que les Eſpagnols, qui le ſauroient, ne la voudroient faire qu'à des conditions avantageuſes pour eux; Que la propoſition du Prince de Piémont n'étoit qu'un artifice, pour retarder la marche de l'Armée du Roi, & l'execution de ſes deſſeins; Que c'étoit par vanité, que les Eſpagnols, qui ſouhaitoient autant la paix que les François, vouloient qu'elle ſe traitât avant que l'armée de France fût ſortie du Royaume; Qu'il falloit faire déclarer nettement le Duc de Savoie, qui faiſoit trop le neutre, en cette occaſion, & qui à cauſe de cela vouloit négotier dans un lieu qui étoit moitié au Roi, & moitié à lui; Qu'il étoit d'avis que le Cardinal répondit, qu'ayant des affaires à Lyon, pour huit jours & étant indiſpoſé, il ne pouvoit pas aller juſqu'au Pont de Beauvoiſin; mais que ſi le Prince de Piémont vouloit venir à Lyon, il y ſeroit reçu, ſelon ſa qualité; Que s'il ne pouvoit venir, le Cardinal le verroit à Chambery, en allant en Italie, s'il vouloit bien l'y attendre. Le Maréchal de la Force fut du même avis, & le Duc de Montmorenci l'approuva auſſi.

Le

* *Baſſomp. Mem. T. II. p. 584.*

Le Marêchal de Baſſompierre fut néanmoins d'un ſentiment oppoſé, & dit qu'à moins qu'il n'y eût quelque raiſon ſecrete, pour laquelle on ne voulût pas entendre parler de paix, il ne voyoit pas pourquoi le Cardinal dût refuſer d'aller au Pont de Beauvoiſin; Que le Prince de Piémont étoit un Prince affectionné à la France, Beau-frere du Roi, & qui venoit de cinquante lieuës, par un froid très-rigoureux, pour propoſer au Cardinal des choſes, qui pourroient être avantageuſes à la Couronne; Que le Cardinal ne ſe détournoit point deſon chemin, en cas qu'on ne vînt à aucune concluſion, & qu'il fallût aller en Italie; Qu'on pourroit accepter, ou rejetter les propoſitions, après les avoir ouïes; Que cette démarche du Prince de Piémont, pouvoit faire croire que les Eſpagnols recherchoient la paix, puis qu'ils avoient fait en ſorte que ce Prince vînt au devant du Général de l'Armée Françoiſe; Qu'il étoit glorieux au Roi, qu'on lui vînt offrir ſur ſes Frontiéres, tout ce qu'on lui pourroit accorder, s'il étoit dans le Milanès, avec une puiſſante Armée; Que c'étoit-là plûtôt un effet de la prudence, que de la vanité des Eſpagnols; Que l'on ne pouvoit pas demander au Duc de Savoie une déclaration plus expreſſe que celle qu'il avoit faite l'année précédente; lors qu'il avoit fait dire, par ſon Ambaſſadeur, que ſi le Roi vouloit entrer en guerre ouverte avec l'Eſpagne, il joindroit à l'Armée du Roi dix mille hommes de pied, & deux mille chevaux; Que la France ne ſe déclarant pas ouvertement, on ne pouvoit pas exiger du Duc de Savoie qu'il le fît. Qu'il étoit vrai que le Pont de Beauvoiſin ſépare la France d'avec la Savoie, mais que le Prince de Piémont ne feroit ſans doute aucune difficulté de venir ſur les Terres du Roi, pour

traiter avec le Cardinal, qui ne feroit rien contre ſa Dignité, ni contre celle de la Couronne, en l'allant trouver là; qu'il étoit avantageux, que la concluſion, ou la rupture de la paix, ſe fît par l'entremiſe du Prince de Piémont; parce que le Roi ſe pourroit relâcher de quelque choſe en ſa faveur, & que ſi l'on ne concluoit rien, toute l'Europe jugeroit, que les conditions, que les Eſpagnols auroient propoſées, avoient été bien déraiſonnables, puis que l'interceſſion du Beaufrere de Sa Majeſté ne les auroit pû faire accepter.

Il ſembloit que le Cardinal dût écouter ce ſecond avis; parce qu'il étoit de ſon intérêt de conclurre promptement; pour s'en retourner au plûtôt à la Cour, où l'on tâchoit de lui rendre de mauvais offices auprès du Roi. Neanmoins il ſuivit l'avis du Maréchal de Schomberg, qui flattoit davantage ſa vanité.

Il en écrivit au Roi, qui approuva ſa conduite, * & lui défendit d'écouter quelques propoſitions qu'on lui pût faire, touchant une ſimple ſuſpenſion d'armes, & d'entrer dans aucune négociation longue. Il vouloit abſolument avoir une paix prompte & aſſurée, ou la guerre. Si l'Empereur eût accordé au Duc de Mantouë l'Inveſtiture de ſes Etats, & que le Roi d'Eſpagne l'en eût laiſſé jouïr en paix, la France n'auroit pas penſé alors à porter ſes armes en Italie; & il n'y avoit même qu'à le faire en ce tems-là, pour empêcher que ſon Armée ne paſſât les Monts.

Comme on ne faiſoit aucune ſemblable propoſition, de la part de la Maiſon d'Autriche; le Cardinal partit de Lyon le 28. de Janvier, pour s'acheminer à Suze. Il envoya *D'Hemery* au Duc de Savoie pour l'amuſer, par quelques propoſitions;

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 12.*

tions ; de peur qu'irrité contre la France, & deſeſpérant de ſe raccommoder avec elle, il ne ſe joignit à l'inſtant aux Impériaux & aux Eſpagnols. Si le Duc de Savoie l'eût fait, l'Armée Françoiſe auroit dû commencer par attaquer le Piémont, de peur de laiſſer derriére elle un Ennemi formidable lors qu'elle ſeroit dans le Montferrat ; & cependant le Duc de Mantouë couroit riſque d'être accablé.

Le Duc de Savoie, lors qu'il apprit la réponſe, que le Cardinal avoit faite au Marquis de S. Maurice, fut dans une extrême colere de voir ſon Fils mépriſé de la ſorte ; mais le Cardinal s'excuſoit ſur ce qu'il n'étoit pas de la Dignité du Roi de traiter de pair avec le Duc de Savoie ; comme il ſemble qu'il l'auroit fait, ſi ſon Miniſtre étoit allé ſur les Frontiéres, & dans un lieu nommé par le Prince de Piémont. Quoi que le Duc de Savoie eût peu de ſujet d'être ſatisfait de cette défaite du Cardinal, il ne laiſſa pas d'envoyer ſon Fils près de Suze, où il eut diverſes conférences avec ce Miniſtre. * Il propoſa au Cardinal d'attaquer la République de Genes & le Duché de Milan, en même tems, & offroit de joindre les Troupes du Duc ſon Pere à celles du Roi, de fournir tout ce qui ſe pourroit tirer de ſes Etats, & de lui donner même des Places de ſûreté. Le Cardinal rejetta toutes ces propoſitions, comme hors de propos, & demanda que le Duc aſſignât au plûtôt les Etapes, pour faire marcher l'Armée vers le Montferrat ; dont les Places, faute de Munition & de Garniſons ſuffiſantes, courroient grand riſque de tomber entre les mains des Eſpagnols.

Le Duc de Savoie, preſſé par le Cardinal, mar-

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III c. 17.*

qua les traites de l'Armée par ces Etats, & les lieux où elle trouveroit des vivres, en payant. L'Armée s'avança donc à *Condouë*, & de là à *Cazellette*; où au lieu de trouver des vivres, elle ſe vit réduite à une extrême diſette, ce qui l'empêcha de paſſer plus outre. Pendant qu'elle y ſéjourna, le Cardinal ayant eu avis que Caſal & Ponteſture avoient reçû chacune un Convoi conſidérable de vivres, qui étoit ce dont ces Places manquoient principalement; il envoya porter ſa derniére réſolution au Duc de Savoie, pour l'obliger de ſe déclarer. C'étoit que s'il vouloit joindre ſes Troupes à l'Armée du Roi, Sa Majeſté lui donneroit la *Vallée de Ciſeri*, & le *Pont de Greſin*, lui entretiendroit cinq mille hommes de pied, & cinq cens chevaux, & ſe joindroit auſſi à lui, pour recouvrer ce que les Genois lui retenoient encore. Le Prince de Piémont vint trouver le Cardinal, & accepta les offres qu'il avoit fait faire à ſon Pere; mais il dit que n'étant pas raccommodé avec les Genois, il avoit deſſein d'en tirer raiſon, avant toutes choſes, & que cela l'empêchoit de ſe joindre à l'Armée du Roi.

Cette réponſe fit comprendre, que le Duc ne cherchoit qu'à gagner du tems, & qu'il ne lui en falloit plus donner. Les Généraux François conclurrent donc à lui déclarer la guerre, s'il n'executoit pas ſur le champ le Traité de Suze. On lui envoya dire, que l'Armée du Roi devoit avoir, par ce Traité, le paſſage libre, par le Piémont, pour aller dans le Montferrat, & qu'il étoit juſte que le Duc fît raſer les fortifications de Veillane; qui eſt une Place ſur ce paſſage, que le Duc avoit fortifié depuis un an, & où il avoit mis une bonne Garniſon. Il n'étoit pas de la prudence de laiſſer

cette

Place, derriére ſoi, dans l'incertitude où l'on étoit de ce que le Duc de Savoie pourroit faire. Le Duc offrit ſeulement de retirer uue partie de ſes Troupes de Veillane, & ne voulut pas entendre parler de raſer les Fortifications d'une Place, qui étoit ſi avant dans ſes Etats. Il fit en même tems ſaiſir les principaux paſſages de la Riviére de Doire, comme pour s'oppoſer à la marche de l'Armée du Roi. * C'eſt pourquoi le Cardinal fit reconnoître les guez de cette Riviére, & rapella l'Avant-garde, qui étoit à ſix lieuës de là, & commandée par le Maréchal de Crequi, & donna ordre que toute l'Armée ſe rendît, la nuit du 18. au 19. de Mars, vis à vis de ces guez, pour les paſſer à la pointe du jour. La Cavalerie devoit paſſer la premiére, & l'Infanterie la devoit ſuivre, ſur un Pont, qui étoit plus éloigné. Le Cardinal avoit deſſein de ſurprendre le Duc de Savoie, qui étoit à *Rivoli*, Maiſon de plaiſance, & de faire inveſtir promptement ce lieu, avant que le Duc pût en ſortir; après quoi il l'auroit fait conſentir à ce qu'il auroit voulu. Pour executer plus facilement ce deſſein, le Cardinal envoya un Gentilhomme au Duc, pour lui dire que l'Armée du Roi ne pouvoit pas demeurer plus long-tems où elle étoit, ſans incommodité; & qu'il le prioit de diſpoſer toutes choſes, afin qu'elle pût paſſer commodément, & ſans plus long délai; qu'autrement, on ſeroit obligé de prendre paſſage par force, & de pourvoir, comme l'on trouveroit à propos, à la ſubſiſtance de l'Armée. Le Duc § envoya de ſon côté le Prince de Piémont, pour demander la raiſon de la contre-marche de l'Avant-garde, qni retournoit ſur ſes pas. Le Cardinal

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 63.*

§ *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 17.*

dinal répondit que, comme il ne s'étoit pas informé de la raiſon de quelques mouvemens, que le Duc de Savoie avoit fait faire à ſes Troupes, il n'étoit pas obligé de dire pourquoi il avoit fait rapprocher l'Avant-garde, du reſte de l'Armée.

Le lendemain, le deſſein dont on a parlé devoit s'executer, & le Duc de Savoie beaucoup inférieur en nombre de Troupes, auroit été infailliblement pris; s'il ne ſe fût retiré pendant la nuit à Turin, ſoit qu'il eût été averti du deſſein du Cardinal, ou qu'il le ſoupçonnât. Le Cardinal * accuſa le Duc de Montmorenci, d'en avoir averti le Duc de Savoie; mais comme il ne dit cela qu'après ſa mort, cette accuſation eſt avec raiſon un peu ſuſpecte. Quoi qu'il en ſoit, le Duc ſe retira avec ſes Troupes à Turin, avant que l'Armée Françoiſe eût paſſé la Doire.

Un § Officier, qui étoit préſent à cette expédition, dit que le Cardinal étoit revêtu d'une cuiraſſe de couleur d'eau, & d'un habit de couleur de feuille morte, ſur lequel il y avoit une petite broderie d'or. Il avoit, ajoûte-t-il, une plume autour de ſon chapeau; deux Pages marchoient devant lui à cheval, dont l'un portoit ſes gantelets, & l'autre ſon habillement de tête; deux autres Pages marchoient à ſes deux côtez, & tenoient chacun, par la bride, un coureur de grand prix; derriére lui étoit le Capitaine de ſes Gardes. Il paſſa en cet équipage la Riviére de Doire, à cheval, ayant l'épée au côté, & deux piſtolets à l'arçon de la ſelle; & lors qu'il fut paſſé à l'autre bord, il fit cent fois voltiger ſon cheval devant l'Armée, ſe vantant tout haut de ſavoir quelque choſe, dans cet exercice. Un

* *Siri Ibid. p. 64.*

§ *Pontis Mem. T. II. 411.*

Un * autre assure, qu'il faisoit ce jour là une pluye excessive, & que le Soldat, mouillé d'une façon extraordinaire, donnoit tout haut le Cardinal & ses gens *au Diable*, selon la maniere licentieuse de parler des Soldats. Le Cardinal qui avoit ouï ces imprécations, voyant passer cet Officier l'appella, lui dit que les Soldats des Gardes étoient fort insolens, & lui demanda s'il n'entendoit pas ce qu'ils disoient? L'Officier répondit qu'oui, mais que c'étoit la coûtume des Soldats, quand ils souffroient, & qu'ils disoient au contraire toûjours du bien du Général, quand ils étoient à leur aise. Ensuite il promit au Cardinal qu'il leur diroit d'être plus sages, quand il leur donneroit l'ordre. L'Armée étant arrivée à Rivoli, le Cardinal fut logé dans le Château, au milieu du Bourg. Les Soldats qui y trouvérent quantité de vivres, commencerent à se consoler de la fatigue, qu'ils avoient euë pendant le jour; & le Cardinal les entendit qu'ils se réjoüissoient, & bûvoient *à la santé de ce grand Cardinal de Richelieu*. L'Officier allant, en suite, pour recevoir l'ordre de lui; parce qu'alors les Gardes ne le recevoient que du seul Général, ou du Roi, quand il commandoit en personne; le Cardinal lui dit, que les Soldats avoient bien changé de discours, & ne trouva pas à propos de les faire censurer.

Le même jour, § il envoya à Turin Servien, pour dire au Duc, que l'Armée n'étoit venuë à Rivoli; que parce qu'elle ne pouvoit plus subsister, au lieu où elle étoit; & que cela ne romproit pas la bonne intelligence du Cardinal, avec Son Alteſſe, pourvû qu'elle voulût y correspondre de son côté. Mais le Duc étoit si en colere du tour qu'on

* *Puysegur Mem. p. 66.*
§ *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 63.*

qu'on lui avoit fait, qu'il ne voulut pas voir Servien, ni qui que ce fût, qui voulût entreprendre de l'adoucir. Servien y retourna une seconde fois, pour parler à la Princeſſe de Piémont; & le Duc envoya un Gentilhomme, pour négotier avec le Cardinal. Cependant ce Prélat penſoit à aller aſſiéger *Pignerol*, qui, comme il l'avoit ſû, n'étoit pas en état de défenſe. Le 20. de Mars, la Place fut inveſtie, par le Maréchal de Crequi; qui fut détaché avec ſix mille hommes de pied, & mille chevaux. Pour tromper le Duc, le Cardinal fit publier que l'on alloit à Turin, & celui qui commandoit l'Artillerie, la fit avancer de ce côté-là plus d'une lieuë, & toute l'Armée l'accompagnoit; ce qui fit croire au Duc, qu'effectivement le Cardinal en vouloit à la Capitale de ſes Etats, de ſorte qu'il fit rapeller promptement quelques Troupes, qui avoient ordre de ſe jetter dans Pignerol. Là-deſſus le Cardinal envoya rappeller ſon Avant-garde, & faire revenir ſon Artillerie. L'on fit faire à l'Arriére-garde demi-tour à droite, & l'on marcha droit à Pignerol. L'Armée y arriva le 21. & inveſtit cette Place de tous côtez. L'on fit tant de diligence, que le jour ſuivant une batterie de trois piéces de Canon commença à jouër, ce qui fit que ceux de la Ville, qui pouvoient tenir au moins quelques jours, ſe rendirent. Le Cardinal entra dans la Ville, & l'on commença à attaquer le Château. Le Comte *Urbain l'Eſcalangue*, Gouverneur de la Place, s'étoit retiré dedans, avec huit cens hommes. En même tems, on travailla aux lignes de contrevallation, dans la crainte d'être long tems devant ce Château, qui étant ſur un Roc, paroiſſoit preſque imprenable. * Le *Comte du Pleſſy Pralain*, Meſtre

* *Memoires des principales actions du Maréchal du Pleſſy. p. 2*

Meſtre de Camp, eut ordre de bâtir un Fort ſur la Montagne de *Sainte Brigide*; pour arrêter le ſecours, qui pouvoit venir de ce côté-là. * On attacha le Mineur à l'un des Baſtions, qui ſe trouva ſur un Rocher ſi dur qu'en trois jours il ne fit pas un trou pour mettre la moitié d'un homme à couvert. Cependant le Gouverneur, qui n'avoit aucune connoiſſance de l'Art Militaire, crut être prêt à ſauter, avec toute ſa Garniſon; & la veille de Pâque, comme on ne s'attendoit à rien de ſemblable, il fit battre la chamade. Le Cardinal, qui avoit reçû avis que le Duc de Savoie s'avançoit, pour ſecourir la Place envoya inceſſamment le Marêchal de Crequi, pour accorder au Gouverneur tout ce qu'il demanderoit, pourvû qu'il ſortit dans quatre heures. Mais le dévot Gouverneur dit, qu'il ne pouvoit ſortir que le lendemain matin; parce qu'il vouloit abſolument communier dans ſa Place, avant que de la rendre. Tout ce qu'on put tirer de lui, ce fut que ce ſeroit de grand matin, & qu'il donneroit des ôtages. Cependant le Cardinal, qui craignoit d'avoir à tous momens le Duc de Savoie ſur les bras, & que ſon arrivée n'inſpirât plus de courage à ce lâche Gouverneur, s'impatientoit extraordinairement, & fit avancer les Horloges de la Ville, pendant la nuit, de plus d'une heure, pour faire hâter l'Eſcalangue. Dès que le jour parut, l'Eſcalangue, après avoir fait ſes Pâques, avec la plus grande partie de la Garniſon, ſortit de la Place. La Garniſon prit le chemin de Turin, mais le Gouverneur demeura en arriére, pour quelques affaires qu'il avoit. Ces Troupes rencontrerent, à une lieuë de Turin, le Duc de Savoie; qui venoit au ſecours de Pignerol, & qui fut ſi irrité de leur lâcheté, qu'il ordonna

* *Puyſegur Mem. p.* 68.

donna à ſa Cavalerie de faire main-baſſe ſur elles. Il auroit bien mieux vallu pour lui de prévenir ce mal, en mettant dans Pignerol un homme de guerre, au lieu de l'Eſcalangue; & il fut blâmé de tout le monde, d'avoir confié une des Clefs de ſes Etats, à un homme incapable de la garder. Ainſi la France aquit un paſſage de Dauphiné en Piémont, par le moyen duquel elle a tenu les Ducs de Savoie dans la dépendance, ou les a empêchez de pouvoir prendre impunément les armes contre elle, jusqu'à la Paix de Ryswik, conclue en 1697. par laquelle cette place fut raſée & remiſe à *Victor Amedée* Duc de Savoie.

Le Cardinal, qui connoiſſoit l'importance qu'il y avoit à garder cette Place, ne penſa qu'à la fortifier réguliérement, & qu'à y mettre une bonne Garniſon. Quoi qu'il eût de grandes raiſons de retourner en France, le plûtôt qu'il lui ſeroit poſſible; il ne voulut pas quitter Pignerol, avant que cette Place fût en état de défenſe. * En envoyant au Roi un Exprès, pour lui porter la nouvelle de cette conquête, le Cardinal écrivit les raiſons, qui l'avoient engagé à rompre avec le Duc; & qui conſiſtoient principalement, en ce qu'il n'avoit pas voulu obſerver le Traité de Suze. Quand ces raiſons auroient été plus foibles, la priſe de Pignerol, ſur qui la Couronne avoit de vieilles prétentions, les auroient fait trouver d'un très-grand poids, & le Roi ne manqua pas d'approuver la conduite de ſon Miniſtre.

Le Pape & les Venitiens ne furent pas fâchez, que la France eût un paſſage ouvert en Italie, pour tenir la Savoie dans le devoir, & pour s'oppoſer plus facilement aux entrepriſes de la Maiſon d'Au-

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 66.*

d'Autriche; mais ils craignoient que la rupture avec la Savoie, n'arrêtât les armes de la France dans le Piémont, & que cependant Caſal & Mantouë ne tombaſſent entre les mains des Impériaux & des Eſpagnols. Pour prévenir cela, le Cardinal *Antoine Barberin* Légat, & les Ambaſſadeurs de Veniſe, preſſoient le Cardinal de s'accommoder avec la Savoie; mais cet accommodement étoit d'autant plus difficile, que le Duc vouloit abſolument qu'on lui rendît Pignerol, & qu'on craignoit que la France ne voulût pas le rendre.

Pour cela, le Légat fut * à Pignerol, pour voir ſi le Cardinal de Richelieu voudroit rendre cette Place. Le Cardinal lui dit, „qu'il n'en a„voit aucun pouvoir, parce qu'à peine le Roi a„voit-il reçû la nouvelle de ſa priſe; Que comme „il ne pouvoit donner ni parole, ni aſſurance, „que cette Place fût renduë : il ne vouloit pas auſſi „en ôter toute eſpérance, qu'il s'employeroit „même auprès du Roi, pour le porter à cela, & „qu'il croyoit que l'interceſſion de la Princeſſe „de Piémont, pourroit être d'un très-grand poids, „ſur tout ſi l'on demandoit la reſtitution de cette „Place, non en vertu d'aucune convention, mais „comme un effet de la generoſité du Roi. Le Légat repliqua là-deſſus, que pour faire facilement la paix, il faudroit que la France donnât parole, qu'elle rendroit Pignerol, par conſidération pour la Princeſſe de Piémont. Le Cardinal répondit à cela, „qu'il n'avoit pas le pouvoir de „la donner, & que quand le Roi auroit deſſein „de rendre Pignerol; il ne ſavoit pas, s'il en de„vroit donner parole par avance; n'y étant pas „abſolument obligé, par généroſité. Mais que d'a-

* *Le 7 d'Avril, Siri Ibid. p 72.*

„d'abord qu'il auroit appris l'intention du Roi, il „ne manqueroit pas de la lui faire ſavoir. Le Légat propoſa enſuite une ſuſpenſion d'armes, & le Cardinal repliqua, „que, ſi cela pouvoit „ſervir à conclure la paix, comme le Légat le „pourroit ſavoir des Eſpagnols & du Duc de Sa„voie; il le propoſeroit volontiers au Conſeil, & „qu'il ne ſeroit pas éloigné de cet avis; mais que „ſi cette ſuſpenſion ne ſe faiſoit pas, pour con„clurre la paix, il étoit inutile d'en parler. Etant preſſé pluſieurs fois de dire ce qu'il penſoit de la reſtitution de Pignerol, il dit, „qu'il ne croyoit „pas que l'intention de Sa Majeſté fût de s'ap„proprier cette Place; mais que le Roi pourroit „prendre le deſſein de la garder, juſqu'à ce que „tous les Articles de la Paix fuſſent entiérement „executez; parce qu'il n'auroit autrement aucune „ſûreté de l'éxecution du Traité. Le *P. Valerien* Capucin, fit là-deſſus diverſes propoſitions, mais le Cardinal demeura toûjours ferme; & comme l'on ſavoit que le Roi dépendoit entiérement de ſes conſeils, on comprit par là qu'il ne ſeroit pas facile de retirer Pignerol de ſes mains, ni par conſéquent de venir à aucune concluſion. Les François trouvoient étrange, qu'Urbain VIII. eût envoyé ſon Neveu, pour traiter d'une affaire auſſi difficile que celle-là, au lieu d'y envoyer un Cardinal d'âge & d'expérience.

Auſſi ne ſe conclut-il rien, le Maréchal de Schomberg s'avança * au commencement d'Avril juſqu'à *Briqueras*, & comme Spinola, Collalte, & le Duc de Savoie s'oppoſerent à ſon paſſage, il n'oſa pouſſer plus loin; de ſorte que le deſſein de ſecourir le Duc de Mantouë, dont le Cardinal avoit

* *Le 4. d'Avril.*

avoit fait le plus de bruit, & qui étoit la cauſe, pour laquelle l'Armée du Roi avoit paſſé les Monts, s'évanouït; dès que la France ſe trouva payée, d'une autre maniére, des dépenſes qu'elle venoit de faire.

Le Roi, pour être plus près de ſes Armées, ſe rendit avec les Reines & toute la Cour à Lyon, le 4. de Mai, où il reçut nouvelle du Cardinal, qui lui marquoit, qu'après avoir mis Pignerol en état de defenſe, il étoit prêt de ſe rendre auprès de lui. Le Maréchal de Baſſompierre, qu'on avoit envoyé en Suiſſe, pour y lever ſix mille hommes, revint, après avoir executé ſa Commiſſion. On y tint Conſeil, & il fut conclu de faire la conquête de la Savoie; pour contre-balancer ainſi les avantages, que les Impériaux & les Eſpagnols remportoient dans les Etats du Duc de Mantouë, & auxquels on ne pouvoit pas s'oppoſer, à cauſe de la difficulté des paſſages. Le 14. de Mai fut marqué, pour le rendes-vous de l'Armée, qui devoit être entre *Grenoble* & le *Fort de Barraut*.

Le 10. du même Mois, le Roi partit de Lyon, pour aller à Grenoble, où le Cardinal étoit arrivé le jour précédent. Le Roi y arriva le 12. & le Cardinal lui ayant fait le rapport de ce qui s'étoit paſſé en Piémont, fut à Lyon pour ſaluer les Reines. Il rendit toutes ſortes de reſpects à leurs Majeſtez, & l'on crut qu'il n'avoit fait ce voyage, que pour tâcher de ſe raccommoder entiérement avec la Reine-Mere. Cette Princeſſe l'exhorta beaucoup à la paix, & il parut aſſez porté à la conclurre, dès qu'on la pourroit faire avec honneur. Il n'y avoit aucun deſſein formé, contre les Etats de la Maiſon d'Autriche; il ne s'agiſſoit que de punir le Duc de Savoie, pour ſes manquemens

de parole, & de ſoûtenir par le même moyen le Duc de Mantouë. Le Cardinal parut auſſi tout à fait raccommodé avec la Reine-Mere, à qui il fit de grandes ſoumiſſions, & qui de ſon côté ne témoigna aucun reſſentiment du paſſé.

Il fut enſuite retrouver le Roi, qui ſoumit en peu de tems toute la Savoie; avec une Armée de dix-huit mille Fantaſſins, & de deux mille Chevaux. Cependant Mazarin vint, en qualité de Nonce, pour négotier la paix, & le Cardinal offrit de rendre Pignerol; mais à des conditions ſi dures, * qu'il n'y avoit aucune apparence que la Maiſon d'Autriche y voulût entendre. La conquête de la Savoie ne fut pas néanmoins de ſi grande conſéquence, qu'on l'avoit cruë, pour faciliter la paix; & Collalte & Spinola, recevant tous les jours de nouvelles Troupes, ſe mettoient en diſpoſition d'envahir le Mantoüan & le Montferrat, ſans qu'on fût en état de les empêcher. Toute la Nation Françoiſe étoit laſſe des guerres continuelles, où elle ſe trouvoit engagée depuis long-tems, ou au dedans, ou au dehors. Les nouvelles impoſitions, que l'on mettoit ſur les Peuples, pour fournir à l'entretien de tant d'Armées, les rendoient mécontens; il y avoit eu quelques ſéditions en Bourgogne, & il y eut une émotion à Lyon, où quoi que les Reines fuſſent préſentes, le Peuple réfuſa de payer les nouveaux droits. La Garniſon de Pignerol, & les Troupes qui étoient en Piémont, ſouffroient infiniment, par la diſette des vivres. Thoiras, qui étoit dans Caſal, manquoit entiérement d'argent, & fut obligé de faire battre de la monnoye de cuivre; avec promeſſe de dédommager ceux, qui l'auroient

* *Siri Mem. Rec T. VII. p.* 81.

roient reçûë, dès que la Ville ſeroit dégagée. Si dans cette conjoncture, la Maiſon d'Autriche eût propoſé des conditions tolérables, on ſeroit venu facilement à une paix; quoi qu'auparavant on ne parlât que de guerre. Le Cardinal eut toûjours pour maxime, de profiter du préſent; & comme l'état des choſes change, il changeoit ſouvent d'avis, & abandonnoit ſes principaux deſſeins, lors qu'il rencontroit, dans l'execution, quelque choſe d'équivalent.

Cependant * il fit tenir à Thoiras trente mille écus, pour payer la Garniſon de Caſal; de peur que faute d'argent, cette Ville ne tombât entre les mains des Eſpagnols. Vers ce même tems-là, § le Pape fit un Décret, par lequel il ordonna qu'au lieu des titres d'*Illuſtriſſime*, ou de *Seigneurie Illuſtriſſime*, les Cardinaux ſeroient traitez d'*Eminences* & de *Seigneuries Eminentiſſimes*. Le Décret ayant été envoyé à tous les Cardinaux, ils ne manquerent pas d'en profiter, & l'on ne traita plus les Cardinaux François, non plus que les autres, que d'*Eminences*. On dit que le Cardinal de Richelieu non ſeulement approuva ce nouveau Titre, mais qu'il eut beaucoup de part dans l'invention.

D. Philippe Spinola, Fils du Gouverneur de Milan, prit au commencement de cette Campagne, Ponteſture, mal défendu par les François, & quatre autres petites Places; de ſorte qu'il ne reſtoit plus que Caſal, qui tint pour le Duc de Mantouë dans le Montferrat, par la bravoure de Thoiras, qui étoit toûjours dans la Placé. Le Marquis de Spinola en forma le Siége le 23. de Mai; avec une Armée de dixhuit mille Fantaſſins, &

* *Aubery, Vie du Card. Liv. III. c. 22.*
§ *Le 10. de Juin.*

de ſix mille Chevaux. Thoiras fit de grandes & de continuelles ſorties, qui incommoderent beaucoup les Aſſiégeans, mais qui affoiblirent auſſi ſa Garniſon. Les Allemands recommencerent en même tems à attaquer Mantouë, où le Maréchal d'Eſtrées s'étoit jetté, mais ſans argent, ni Troupes, de ſorte qu'il fut aſſez inutile au Duc. Les Venitiens ſecoururent ſi lentement & ſi foiblement cette Place, dont une bonne partie des Habitans aimoit mieux ſe ſoumettre à l'Empereur, que d'avoir plus long-tems la guerre; qu'elle fut priſe, & que le Duc fut obligé de rendre la Citadelle de *Porto*, le 18 de Juillet. De là il ſe retira ſur l'Etat Eccléſiaſtique, ſans avoir rien pû ſauver que ſa perſonne; & ſans la généroſité des Princes voiſins, il auroit manqué des choſes les plus néceſſaires à la vie. On aſſure que depuis le premier Siége, il mourut à Mantouë plus de vingt-cinq mille perſonnes de peſte, ou d'autres incommoditez. Mais l'avarice des Allemands, qui y entrerent, y cauſa encore plus de deſordre; puis qu'il n'y eut aucune maiſon dont ils n'enlevaſſent ce qu'ils trouverent à leur gré, ni aucune inſolence qu'ils n'y fiſſent. On blâma généralement le Duc de Mantouë, qui vendit & engagea les Terres qu'il avoit en France, pour plus de qnatre cens cinquante mille écus, & qui diſſipa la meilleure partie des Meubles précieux, qu'il trouva dans le Palais des Ducs de Mantouë, pour ſe ſoûtenir dans cette guerre, ſans avoir néanmoins fait ce qui étoit néceſſaire pour conſerver ſes Etats; puis qu'il n'eut aucune Garniſon médiocre dans Mantouë, ni ne ſe mit point en peine de la fortifier. On trouva étrange que les Venitiens ne l'euſſent pas mieux ſecouru; y étant auſſi intéreſſez, qu'ils l'étoient.. Mais ce qu'il y eut de plus

plus ſurprenant, c'eſt que la France, qui s'étoit déclarée ſi hautement pour lui, ſe fût ſi mal aquitée de ce qu'elle lui avoit promis, ſi l'on en exceptoit ce qu'elle avoit fait, pour ſauver Caſal. Le Cardinal compta la priſe de Pignerol, pour quelque choſe d'infiniment plus important, que le ſecours de Mantouë; où il y avoit plus de gloire, que de profit préſent pour la Couronne.

Il avoit cependant entretenu commerce avec les Princes, qui avoient commencé à former la Ligue Proteſtante en Allemagne, & qui s'oppoſoient à la grandeur de la Maiſon d'Autriche. Ce fut cette année que *Guſtave Adolfe* Roi de Suede, paſſa en Pomeranie, & le Roi de France lui ayant envoyé *le Baron de Charnacé*, pour propoſer de faire une Ligue entre les deux Couronnes; le Cardinal lui écrivit, & en reçût une réponſe* très-obligeante. Ce Prince arrêta tout court, par ſes victoires, les progrès de la Maiſon d'Autriche; que tous les Traitez, & toutes les Intrigues du Cardinal n'avoient pû retarder. Il eſt vrai qu'il en coûta à la France cinq cens mille écus par an, qu'elle s'obligea à payer au Roi de Suéde, à condition qu'il attaqueroit l'Empereur; mais ſans cela il auroit été bien difficile de réſiſter aux forces réunies de la Maiſon d'Autriche. On donna auſſi ordre au même Baron de Charnacé, de négotier avec divers Princes Proteſtans d'Allemagne; pour les engager dans le même deſſein.

L'Armée des Maréchaux de la Force & de Schomberg, étoit fort affoiblie par les déſertions, & par les maladies; & il fallut la renforcer, par un nouveau Corps de Troupes, que l'on donna à conduire au Duc de Montmorenci, & au Marquis d'Effiat. Il étoit compoſé

*Datée de Stralzund, le 17 de Septembre.

de dix mille Fantaſſins & de mille Chevaux, & pour ſe joindre à l'autre Armée, * il lui fallut hazarder un combat contre les Troupes de Savoie, commandées par le Prince Thomas. Comme les François devoient paſſer un Défilé, les Savoyards attendirent que tous fuſſent paſſez, excepté l'Arriére-garde, qu'ils chargerent, & mirent d'abord en deſordre ; mais les deux Généraux François ayant fait rebrouſſer chemin à quelques unes de leurs Troupes, ils défirent les Savoyards, & leur mirent près de deux mille hommes hors de combat. § Peu de jours après, ils prirent la Ville de *Saluces*, par compoſition, ce qui cauſa beaucoup de chagrin au Duc. Il s'alla loger à *Savigliano*, dans le deſſein de réparer ſa perte, par un nouveau combat, parce qu'il étoit ſupérieur en Cavalerie ; & il apprit en cet endroit, la priſe de Mantouë, qui le réjouït, autant qu'elle affligea les François.

Dans cette conjoncture, où Charles-Emanuel avoit plus de ſujet de s'affliger que de ſe réjouïr, ſon chagrin & ſa joie finirent † avec ſa vie. C'étoit un Prince d'un eſprit vaſte, & d'un courage intrépide ; mais extraordinairement ambitieux & remuant, & qui prenoit rarement des meſures juſtes, pour faire réuſſir les entrepriſes, dans leſquelles il s'engageoit. On l'accuſa encore d'avoir été inconſtant, infidéle, & même cruel ; puis que l'on montroit divers Châteaux dans ſes Etats, où il faiſoit mourir ſecretement ceux, dont il ſe vouloit defaire.

Victor-Amedée, ſon Fils aîné, Beaufrere de Louïs XIII. lui ſuccéda. L'on crut que l'étroite alliance, qui étoit entre eux les porteroit bien-tôt à

* *Le 9. de Juillet. Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 196*
§ *Le 20. de Juillet.* † *Le 26. de Juillet.*

à la paix, & que le nouveau Duc recouvreroit ſes Etats, plûtôt par la généroſité du Roi, que par la voie des armes. Mais la Politique du Cardinal étoit entiérement oppoſée à cette eſpece de généroſité. Les Généraux François après avoir apris la mort de Charles Emanuel, délibérerent s'ils devoient aller à Caſal; pendant que le courage des Savoyards étoit abattu, par la mort de ce Prince. Mais la plûpart des avis furent, que l'on demeureroit en Piémont, & ainſi ils ſe contenterent d'aller à *Revel*, où la peſte commençoit à tuer beaucoup de monde. De là ils allerent à *Ville-Franche*, & à *Poncallier*, dont ils prirent les Châteaux par compoſition. Leur Cavalerie ſe ſaiſit bien-tôt après de *Carignan*; & les Savoyards, qui y étoient, paſſerent promptement le Pô, & ôterent les planches du Pont, pour n'être pas ſuivis par les François. Le nouveau Duc s'y rendit preſque en même tems, pour ſecourir ſes Sujets; & fit travailler à un retranchement au delà du Pont, pour couvrir ſes Troupes, & s'aſſûrer du paſſage. Enſuite il fit faire une Demi-Lune, en deçà du même Pont; travail que les François mépriſerent d'abord, mais qui étant achevé, leur fit craindre, que lors qu'ils voudroient ſe retirer de Carignan, ils ne fuſſent attaquez par les Savoyards; parce qu'il y avoit un Défilé à paſſer. Ils réſolurent donc de l'attaquer, ce qu'ils * firent avec tant de vigueur, qu'ils l'emporterent l'épée à la main, & tuérent près de deux mille hommes au Duc, qui fit ôter une ſeconde fois les planches du Pont. Cette action des François n'eut néanmoins aucune ſuite avantageuſe pour eux, & ils n'oſerent pas marcher à Caſal, dans la crainte que l'Armée de Spinola n'eût été renforcée des Trou-

* *Le 7. d'Août.*

pes Allemandes, qui étoient auparavant dans le Mantouan, après que Mantouë eut été priſe. Il preſſoit toûjours plus Caſal, & quoi que Thoiras fit tout ce qui ſe pouvoit faire, pour le défendre, il n'y avoit pas d'eſperance qu'il pût tenir au delà du mois de Septembre; parce qu'il manquoit de vivres & d'argent, & que ſes Soldats étoient extrémement diminuez; outre que les Habitans de Caſal, qui ſe trouvoient alors les plus forts, & qui étoient las de trois ans de guerre, & de deux Siéges, qu'ils avoient ſoufferts, avoient déclaré qu'ils entendoient de capituler, au mois d'Octobre, ſi on ne faiſoit lever le Siége auparavant. Thoiras écrivit ces mauvaiſes nouvelles aux Généraux François; mais leur Armée étoit ſi diminuée par la peſte, & ſi pleine de malades, qu'ils regardoient le ſecours de Caſal, comme une choſe impoſſible. Spinola ne laiſſoit pas de craindre extraordinairement qu'ils ne marchaſſent pour cela contre ſes Lignes; parce que les quatorze mille hommes, avec leſquels il avoit commencé le Siége, ſe trouvoient reduits à quatre par les maladies, & à cauſe qu'on ne donnoit aucun quartier de part ni d'autre.

Dans cet embarras des deux Partis, Mazarin, qui faiſoit la Fonction du Nonce Pancirolo, après pluſieurs voyages qu'il fit inutilement de tous les côtez, pour porter les Partis à la Paix, obtint enfin qu'ils ſigneroient une Trêve générale le 4. de Septembre, juſqu'au 15. d'Octobre. Il y avoit dans ce Traité, entre autres choſes, que Spinola & Thoiras laiſſeroient les travaux, pour l'attaque & pour la défenſe de Caſal, dans l'état où ils étoient; que Spinola permettroit à la Garniſon Françoiſe d'acheter des vivres dans ſon Camp,

juſ-

juſqu'à la fin d'Octobre; que l'on remettroit cependant aux Eſpagnols la Ville & le Château de Caſal; que ſi la Paix n'étoit pas concluë, avant le 15, du même mois, les François pourroient tenter le ſecours de la Citadelle de Caſal; mais que ſi on ne la ſecouroit pas avant le dernier jour, Thoiras la remettroit à Spinola.

Cette ſuſpenſion d'armes parut étrange à ceux qui ne ſavoient pas l'état des deux Partis; parce qu'il leur ſembloit que Spinola devoit néceſſairement emporter la Citadelle de Caſal, ou que les François lui devoient faire lever le Siége. Mais Spinola ne pouvoit forcer la Citadelle, parce que ſon Armée étoit diminuée de plus des deux tiers & qu'il ne pouvoit obtenir aucun ſecours de Collalte; ſous prétexte que l'Empereur lui avoit ordonné de garder les paſſages du Pô, & les Etats du Duc de Savoie; mais en effet parce que Collalte étoit bien-aiſe de voir diminuer la gloire, que Spinola s'étoit aquiſe. Le Duc de Savoie étoit auſſi extraordinairement irrité, contre ce Général; parce qu'il n'avoit pas voulu joindre ſon Armée à la ſienne, pour la défenſe du Piémont, comme le Duc l'avoit ſouhaité, plûtôt que de faire le Siége de Caſal. Victor-Amedée avoit même obtenu d'Eſpagne, qu'il lui fût défendu de faire aucun Traité, & il fallut un nouveau pouvoir de Madrid, pour conclurre la Trêve. Ce Général chagriné, de ce qu'on le traverſoit de la ſorte, ne donnoit plus les ordres devant Caſal, avec le même calme qu'auparavant, & les François diſoient même que la maniére, dont il faiſoit attaquer cette place, étoit très-mauvaiſe. Ainſi laſſé de ce ſiege, & irrité de la maniére dont les Eſpagnols le traitoient, il abandonna le gouver-

nement des affaires, & tomba malade de chagrin. Les quatre Généraux François Schomberg, de la Force, Montmorenci & d'Effiat étoient auſſi de leur côté portez à la Trêve ; à cauſe du grand nombre de ſoldats qui déſertoient, ou qui étoient malades dans leurs Troupes, le peu de Cavalerie qu'ils avoient, & l'extrémité où ſe trouvoit Caſal, qu'ils comptoient preſque pour perdu. D'ailleurs ils ne s'accordoient point, le Maréchal de Schomberg commandoit un corps à part, & de la Force & Montmorenci étoient jaloux de ce que d'Effiat, créature du Cardinal, avoit ſeul le ſecret & le pouvoir de négotier.

Le Traité de Trêve aiant été porté à Caſal, *le Duc de Mayenne*, ſecond fils du Duc de Mantouë, & Thoiras firent auſſi leurs Traitez particuliers ; touchant l'execution de la Trêve, & la reddition de la Ville & du Château de Caſal. Ce fut le Marquis de Sainte-Croix, qui traita avec eux, à cauſe de la maladie de Spinola, qui lui avoit remis la conduite de l'armée. Mais Sainte-Croix, eut ſi peu d'exactitude à garder les avenuës de la Citadelle, qu'au lieu qu'en concluant la Trêve la Garniſon étoit foible & pleine de malades, dès que la Trêve fut expirée, elle ſe trouva plus nombreuſe, & exemte des incommoditez, qui la mettoient hors d'état de faire une vigoureuſe réſiſtance. Les Magazins qui étoient vuides, ſe remplirent auſſi, par le peu de fidelité des Soldats Eſpagnols ; qui vendoient des vivres aux François, autant qu'ils en vouloient. Pour leur donner moyen d'en acheter, on fit tenir de l'argent à Thoiras, par diverſes voies ; & *Mazarin* lui-même, qui devoit être neutre dans cette affaire, lui porta, en allant négocier la Trêve, quelques milliers de piſtoles ; ſervice, qui, depuis ce tems-là, lui

lui gagna la bienveuillance des François, & ſur tout l'eſtime & l'amitié du Cardinal de Richelieu.

Pour Spinola, quelques raiſons, que lui pût dire Mazarin, il ne voulut jamais ſigner la Trêve, & mourut en peu de jours; après avoir fait de grandes plaintes du Comte-Duc, & du Conſeil d'Eſpagne; qui ayant éprouvé ſa fidelité, pendant trente deux ans, étoient venus à en douter & témoignoient avoir plus de confiance au Duc de Savoie, qu'en lui. Cette faute du Comte d'Olivarès fit que Caſal demeura entre les mains des François, comme on le verra dans la ſuite; mais il faut avouër que le Cardinal, après avoir fait bien du bruit, ne fit pas grand' choſe pour la conſerver, & que ſi le Duc de Mantouë ne la perdit pas, ce ne fut pas par la prudence de ce Miniſtre.

Peu de tems après, * *Leon Brulart*, aſſiſté du P. Joſeph, conclut un Traité à Ratisbonne, avec les Ambaſſadeurs de l'Empereur; où après avoir reglé ce que le Duc de Nevers donneroit à ceux qui prétendoient à la ſucceſſion de Mantouë, l'Empereur promettoit de lui accorder l'inveſtiture de ſes Etats, pourvû qu'il la lui demandât, avec ſoûmiſſion. Ce Traité renfermoit divers autres articles particuliers, & la maniére de les executer à quoi je ne m'arrêterai pas. Quand la nouvelle en vint à la Cour, le Cardinal le deſapprouva, & ſe plaignit hautement que l'Ambaſſadeur avoit paſſé ſes ordres. Mais peu de gens ſe perſuadoient qu'un vieux Miniſtre, comme Brulart, eût fait une ſemblable faute; & ſur tout étant aſſiſté du P. Joſeph, à qui le Cardinal confioit ſes plus ſecretes penſées, & qui n'étoit alors plus novice en ma-

* *Le 13. d'Octobre. Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p.* 230

matieres de négociations. On croyoit plûtôt que le Cardinal changeoit de ſentiment, ſelon que l'état des choſes changeoit ; & que tantôt il ſouhaitoit la paix, & tantôt la guerre, ſelon qu'il jugeoit que cela s'acommodoit avec les intérêts préſens de la France ; ou ſelon qu'il s'imaginoit que cela pouvoit rendre ſon Miniſtere néceſſaire à la Couronne.

Je ne puis m'arrêter aux circonſtances de cette négociation ; mais il eſt bon de rapporter les ſentimens que Brulart avoit pris du P. Joſeph, en le voyant agir dans cette affaire. * Lors qu'il fut de retour de ſon Ambaſſade, il dit à divers de ſes amis que ce Capucin n'avoit rien de ſon Ordre que l'habit, & n'avoit même rien de Chrétien que le nom ; que c'étoit un eſprit plein d'artifices & de fourberies, & qui ne tâchoit que de tromper tout le monde ; que pendant la négociation de Ratisbonne, il ne lui avoit jamais fait part de ſes conſeils, ni communiqué aucune affaire, qu'après qu'elle étoit concluë ; que c'étoit une ame pleine d'obliquitez, qui n'avoit en vûë que l'utile & les moyens de gagner toûjours plus l'eſtime du Cardinal. Il aſſuroit que ce Prélat n'avoit fait beaucoup de bruit contre lui, comme s'il avoit paſſé ſa commiſſion ; que pour couvrir mieux les ordres, qu'il lui avoit donnez. Un jour que le Cardinal l'invita à un repas, qu'il donnoit à pluſieurs perſonnes, comme l'on eut apporté les cartes après dîner, on ſe mit à jouër à la Prime. Il arriva qu'il y eut quelque conteſtation, ſur certaines cartes, de quoi l'on prit la Compagnie pour juge ; & la Compagnie aiant jugé en faveur du Cardinal, de peur de l'offenſer ; Brulart prit tout l'argent, qu'il avoit devant lui, & paya au Cardinal treize cens piſtoles, qu'il lui gagnoit ; mais il ne put s'empêcher de

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 259.*

de dire qu'il y avoit des Corſaires par terre, comme par mer. Enſuite comme il ſe retiroit, le Cardinal le ſuivit doucement & l'aiant pris par le coû, dit,, que Brulart étoit un bel homme, &
„ que ç'auroit été dommage de ſéparer la tête du
„ corps, comme il en avoit couru riſque.

Dans le tems que la paix ſe concluoit à Ratisbonne, les Généraux François penſoient à ſecourir la Citadelle de Caſal ; qui ne pouvoit pas échaper au Marquis de Sainte-Croix, ſucceſſeur de Spinola, ſi on ne la ſecouroit promptement. Le Duc de Montmorenci & le Marquis d'Effiat étoient retournez en France, mais le Maréchal de Marillac étoit allé en leur place, pour ſe joindre à Schomberg & à la Force. Quoi qu'il y eût beaucoup de difficulté à faire vingt-cinq, ou trente-lieuës dans le païs ennemi, & à ramaſſer des vivres autant qu'il en falloit pour l'entretien de l'Armée, à ſon allée & à ſa venuë, & pour en mettre dans Caſal ; on réſolut de s'expoſer à tout ce qui pourroit arriver, parce que le Roi avoit envoyé des ordres exprès de tenter tout, pour ſecourir Thoiras. Ainſi ils ſe diſpoſerent à marcher malgré toutes les négociations de Mazarin, qui n'oublioit rien, pour porter les differens Partis à la paix. Il arriva de France de nouvelles Troupes & de l'argent, & le 13. d'Octobre les Maréchaux de France firent marcher leur Artillerie vers la plaine de *Scarnafit*, & toute l'Armée la ſuivit, avec du pain & du biſcuit pour douze jours, outre quelque farine, dans le deſſein de hazarder tout, pour dégager la Citadelle de Caſal.

Cependant on apporta * aux Généraux le Traité de Ratisbonne qui rompoit toutes leurs meſures ; puis qu'il étoit porté par ce Traité, que toutes

§ *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 264. Le 20 d'Octobre.*

tes les hoſtilitez ceſſeroient entre les deux Armées; dès que les Généraux l'auroient reçu. Le Maréchal de Schomberg, qui avoit le plus d'autorité dans l'Armée, jugea qu'on ne pouvoit accepter ce Traité; parce que l'Empereur ne devoit donner au Duc de Mantouë l'inveſtiture de ſes Etats, que dans ſix ſemaines, & retirer ſes Troupes ſeulement quinze jours après; ce qui obligeoit les François à demeurer encore deux mois en Italie, & à y tenir la campagne; c'eſt à dire, à hazarder d'y perir, ou par la faim, ou par les maladies, ſans parler des déſertions, qui ſont toûjours grandes, qnand une Armée ſouffre trop. Le même jour, que ce Traité vin entre ſes mains, il dit à Mazarin, & aux Envoyez de Veniſe & de Mantouë, qui étoient avec lui, qu'il ne refuſoit pas d'executer le Traité de Ratisbonne; mais qu'il demandoit qu'au lieu de remettre la Ville & le Château de Caſal au Duc de Mantouë, dans quinze jours ſeulement; comme le portoit ce Traité, cela ſe fit ſur le champ; parce qu'il n'étoit pas ſûr, pour les François, que leur Armée ſe retirât, en s'en remettant à la bonne foi des Eſpagnols, qui feroient enſuite ce qui leur plairoit.

Mazarin alla faire cette propoſition aux Généraux de l'Empereur & de l'Eſpagne; après avoir traité avec le Marquis de Ste. Croix & avec Collalte[1], il revint au Camp des François, qui étoit à la Roche, & dit aux Généraux que les Eſpagnols conſentoient que l'on fournît la Citadelle de Caſal, de monde & de munitions pour un an; pour faire voir qu'ils n'avoient d'autre deſſein, que d'executer le Traité de Ratisbonne. Les François prirent cette offre, comme une marque aſſurée que les Eſpagnols avoient peur d'eux; & dans cette penſée, ils crurent qu'ils obtiendroient quel-

quelque choſe de plus, s'ils faiſoient paroître de la fermeté. Ils rejetterent donc cette offre, quoi que leur pût dire Mazarin ; & ils marcherent, pour attaquer les lignes des Eſpagnols. Ces derniers avoient vint-cinq mille fantaſſins, & ſix ou ſept mille chevaux ; & les François les égaloient, pour le nombre de l'Infanterie, mais ils étoient inferieurs en Cavalerie. Neanmoins les Maréchaux de France réſolurent d'attaquer leurs lignes, qui n'étoient pas à la verité également achevées par tout ; mais qui étoient aſſez fortes, pour donner de l'avantage à l'Armée Eſpagnole, ſi elle eût été bien commandée. Mais le Marquis de Sainte-Croix n'étoit nullement Géneral d'Armée, & n'avoit preſque aucuns Officiers capables de ſuppléer à ſon peu d'habileté ; au contraire les trois Maréchaux étoient très-habiles gens, & avoient de braves Officiers Subalternes ; ce qui ne manque jamais, dans les Armées de France.

Le 26. l'Armée Françoiſe parut, & celle d'Eſpagne rangée en bataille dans ſes lignes, fit ſortir quelques Mouſquetaires pour incommoder la marche des François, à la faveur d'une ravine, auprès de laquelle il falloit paſſer. Cependant Mazarin, qui avoit pris une peine infinie, à aller & à venir en poſte, tantôt d'un côté, & tantôt de l'autre, pour tâcher d'accommoder cette affaire, preſſoit avec de très-grandes inſtances les Eſpagnols d'accorder aux François ce qu'ils demandoient ; & tâchoit d'empêcher que les François n'en vinſſent aux mains, auſſitôt qu'ils le ſouhaitoient. Il paſſa pluſieurs fois d'un camp à l'autre, & courut même riſque de la vie, pour n'avoir pas été reconnu de loin par quelques ſoldats, qui lui tirerent deſſus. Enfin à force de repréſenter aux Eſ-

pa

pagnols la réſolution des François, & d'exaggerer leurs forces, il en obtint ce qu'ils avoient d'abord réfuſé. Dès que le Marquis de Sainte-Croix lui eut donné parole, il monta un bon Cheval, que lui prêta Picolomini, & courut à toute bride aux Généraux François ; qui marchoient chacun à la tête du corps qu'ils conduiſoient dans un grand ſilence, & qui étoient déja à la portée du Canon, qui commençoit à jouër du côté des Eſpagnols. Mazarin leur fit ſigne de loin avec le chapeau de faire alte, & alla parler au Maréchal de Schomberg, qui avoit le ſecret des intentions du Roi & du Cardinal. L'Armée fit alte, & les trois Maréchaux s'étant aſſemblez, ils accepterent le parti, que Mazarin leur offroit; & ce dernier fut à l'inſtant porter cette nouvelle aux Eſpagnols, ſur quoi l'on défendit de tirer ſur les François. Cependant deux volées de canon aiant été tirées contre l'ordre, peu s'en fallut que l'Armée Françoiſe ne donnât malgré les Généraux. Mazarin étant revenu en faire excuſe, le Marquis de Sainte-Croix, Philippe Spinola Géneral de la Cavalerie, le Duc de Lerme Meſtre de Camp Général de l'Infanterie & d'autres Officiers, juſqu'au nombre de quarante, ſortirent des Lignes: comme du côté des François les trois Maréchaux s'avancerent, avec un nombre égal d'Officiers. Quand ils furent près les uns des autres, Mazarin leur fit un petit Diſcours, où il les loua d'avoir mieux aimé finir leurs démêlez, par un Traité, que par un Combat, & les exhorta de s'embraſſer les uns les autres ; & après que cela fut fait, il recita à haute voix les Articles ſuivans : I. *Que les Eſpagnols ſortiroient le lendemain 27. d'Octobre de la Ville & du Château de Caſal comme auſſi des places de Ponteſture, de Roſſignano, de Nizze de la*

la Paille, & de Caſtel-Ponzone, & qu'en même tems les François ſortiroient de la Citadelle de Caſal, étant libre au Duc de Mayenne de mettre en toutes ces places tels Gouverneurs, & telles Garniſons qu'il lui plairoit : II. *Qu'en attendant le* 23. *de Novembre, auquel l'Empereur devoit donner l'Inveſtiture au Duc de Mantouë, il reſteroit un Commiſſaire Imperial à Caſal, avec ſa famille ſeulement, duquel la Garniſon recevroit l'ordre, ſans qu'il ſe pût mêler d'autre choſe* : III. *Que les Gouverneurs, que le Duc de Mayenne enverroit dans les autres places, ſeroient préſentez à ce Commiſſaire, qui leur expedieroit leurs Patentes, ſans exiger aucun ſerment d'eux* : IV. *Que le* 23. *de Novembre, l'inveſtiture étant accordée, ou refuſée au Duc de Mantouë, ce Commiſſaire ſortiroit de Caſal & du Montferrat* : V. *Que le* 27. *d'Octobre, les Armées de l'Empereur & du Roi d'Eſpagne commenceroient à ſe retirer du Montferrat, & que l'Armée de France en feroit autant, dans le même tems* : VI. *Qu'il y auroit liberté de commerce entre le Montferrat & le Milanès* : VII. *Qu'étant impoſſible que les Eſpagnols retiraſſent ſi promptement leur Artillerie & leurs Munitions, on leur accorderoit quelques jours pour cela.*

Ce Traité ayant été ſigné des deux côtez, les Eſpagnols commencerent à l'executer de bonne foi; & les Géneraux François chercherent par tout des vivres & des munitions; pour mettre dans Caſal, avant que de ſuivre leur Armée, qui avoit pris les devans. Mais comme ils n'en trouverent pas autant qu'il falloit, pour réſiſter aux Eſpagnols, en cas qu'ils vinſſent attaquer cette place en hiver; ils chercherent des prétextes, pour ne pas être obligez d'obſerver ponctuellement le Traité. Ils commencerent à ſe plaindre des

Eſpagnols, comme s'ils y avoient fait diverſes infractions. & firent retourner de leur Armée trois Régimens dans Caſal; d'où ils chaſſerent non ſeulement ceux d'entre les Eſpagnols, qui ne s'étoient pas encore pû retirer, mais encore le Commiſſaire de l'Empereur, Les Géneraux Eſpagnols avertis de cela, & de la ſécurité avec laquelle les autres Troupes Françoiſes ſe retiroient, ne croyant avoir plus rien à craindre, rebrouſſerent chemin pour venir charger les François; qui infailliblement auroient été taillez en pieces, ſi Mazarin ne les eût avertis de la marche des Eſpagnols. Il ſe mit en même tems en état de faire un nouvel accommodement entre eux, & par ſa médiation il fut conclu * que les François ſortiroient du Montferrat, & que les Eſpagnols permettroient que l'on fît venir des vivres du Piémont, pour ravitailler Caſal, & qu'on s'en remettroit au jugement du Pape touchant les plaintes des infractions, que l'on diſoit avoir été faites de part & d'autre. Les Vivres furent dans Caſal, avant le 30. de Novembre, & les François convinrent de ſe retirer; mais ils commirent une nouvelle infidelité, en ce que le Maréchal de Schomberg licentia un Régiment Suiſſe, qui étoit au ſervice du Roi; afin que le Duc de Mayenne en prît au moins une partie à ſon ſervice. Les Eſpagnols ſe récrierent beaucoup là-deſſus, & pour les appaiſer il fallut mettre dehors les Suiſſes, & faire entrer des Montferrins en leur place.

Tout étant tranquille, le Maréchal de Schomberg ne voulut laiſſer en Piémont, que dix mille hommes de pied & vingt Cornettes de Cavalerie. Les trois Maréchaux ne penſoient qu'à repaſſer les Monts; & le ſoin de commander les Troupes, qui

* *Le 27. de Novembre. Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 278.*

qui reſtoient en Italie, fut laiſſé à Thoiras ; * que le Roi fit Marêchal de France, auſſi-bien que le Duc de Montmorenci, & le Marquis d'Effiat, quoi qu'un peu de tems après les autres.

Ainſi finit la Campagne de l'année 1630. en Italie, où l'Eſpagne ſe trouva dépouillée de ce qu'elle avoit pris dans le Montferrat, & qui lui avoit cauſé de très-grandes dépenſes, ſans qu'il lui en reſtât aucun avantage. Mais comme les Eſpagnols ne ſûrent profiter ni du tems, ni de l'occaſion de s'en rendre maîtres : il eſt certain que le Cardinal avoit plus de ſujet de ſe féliciter de leur mauvaiſe conduite, que de s'applaudir du bon ſuccès qu'eurent enfin les armes de la France ; puis que des gens d'une capacité médiocre auroient pû prendre pluſieurs fois Caſal, avec les forces de l'Eſpagne, avant & après que la France y eût jetté du monde. Ainſi la malhabileté des uns fait ſouvent paſſer les autres pour de grands Génies ; mais il n'y a perſonne, qui ne commette beaucoup de fautes.

Pour retourner préſentement à ce qui ſe paſſa en France, pendant que les choſes, que je viens de raconter, arrivoient en Italie ; le Roi ayant ſubjugué toute la Savoie, excepté le Fort de *Montmeillan* ; ne ſongea plus qu'à retourner en France. La Savoie ne lui paroiſſoit nullement agréable, & il ne trouvoit aucun moyen de s'y divertir. Il partit donc de *S. Jean de Maurienne*, au commencement d'Août, & prit le chemin de Lyon, où il arriva le 7. du mois, ſans incommodité, quoi qu'il eût paſſé par des lieux infectez de peſte. Mais il tomba malade à Lyon, ſur la fin de Septembre, d'une apoſtume dans le Meſentere, qui lui faiſoit enfler le ventre ; & les Me-

* *Le 20. de Decembre 1630.*

decins ne connoiſſant point la cauſe de ſon mal, le crurent perdu, ſans reſſource; mais cette apoſtume s'étant rompuë, & la matiére s'étant écoulée par les ſelles, le Roi recouvra bien-tôt après la ſanté, contre l'opinion de tout le monde.

Pendant qu'il fut malade, *les Reines ne l'abandonnerent ni jour, ni nuit; & l'on fit alors une puiſſante Cabale, contre le Cardinal; que l'on faiſoit ſon compte de perdre, dès que le Roi ſeroit mort. Les deux Marillacs, le Garde des Seaux & le Maréchal, *Vautier* premier Medecin de la Reine, la Princeſſe de Conty, la Ducheſſe d'Elbeuf, la Comteſſe du Fargis & d'autres animoient la Reine-Mere contre lui, & travailloient à le perdre. Le Cardinal en fut averti, & pria S. Simon, Grand Ecuyer, qui ne bougeoit d'auprès de la perſonne du Roi, de porter Sa Majeſté à avoir quelque ſoin de ſon premier Miniſtre. Le Grand Ecuyer en parla au Roi, le trouva parfaitement bien diſpoſé; & lui ſuggera la penſée de recommander le Cardinal au Duc de Montmorenci, qui étant Gouverneur du Languedoc pourroit facilement ſauver ce Prélat, en le conduiſant dans ſon Gouvernement. Le Roi approuva cet expedient, S. Simon avertit le Cardinal de ce qui ſe paſſoit, & ce Prélat vint auprès du lit du Roi, qui lui dit qu'il avoit penſé à ſa ſûreté. Le Cardinal tout en larmes, & feignant de n'en avoir rien ſû, répondit qu'il n'auroit aucun chagrin de mourir, apres avoir éprouvé un ſi bon Maître. Cependant le Grand Ecuyer ayant parlé, de la part du Roi, au Duc de Montmorenci; il ſe chargea avec plaiſir du ſoin, qu'on lui vouloit donner & s'engagea à conduire le Cardinal à Broua-

Siri Mem. Rec. T. VII. p. 282. & ſuiv.

Brouage, avec des Troupes fideles, dont on lui nomma toutes les Compagnies. Le Roi fit enſuite venir Montmorenci dans ſa Chambre, & lui recommanda le Cardinal en pleurant, & en des termes très-forts. Le Duc promit au Roi de le mener, en toute ſûreté, à Brouage, & de le proteger contre tous. On dit encore * que le Cardinal pria le Maréchal de Baſſompierre de lui aſſûrer les Suiſſes, en cas que le Roi vînt à mourir; & que le Maréchal le refuſa, en lui diſant néanmoins que le Marquis d'Alincourt, Gouverneur de Lyon, pourroit beaucoup contribuer à ſa ſûreté, & qu'il y pourroit être diſpoſé par le Marquis de Château-neuf, ſon Couſin Germain, créature du Cardinal. Ce refus & l'attachement que Baſſompierre avoit pour la Princeſſe de Conty, ennemie du Cardinal, lui rendit le Maréchal ſuſpect, & il s'en vengea en ſuite cruellement. Le Roi étant gueri, comme je l'ai dit, il quitta Lyon & fut ſuivi de la Reine-Mere, & du Cardinal, qui s'embarquerent ſur la Loire, à Roanne, dans uu même batteau, & paroiſſoient entiérement reconciliez aux yeux de toute la Cour. Mais le Cardinal, qui ſavoit ce qui s'étoit paſſé, & à qui le Roi dit ce qu'il en avoit appris, n'avoit garde de s'y fier; & ſi la Reine-Mere travailloit à le perdre, dans l'eſprit du Roi, il ne penſoit pas moins à irriter ſon Fils contre elle. Il perſuada § à ce Prince jaloux & craintif, que cette Princeſſe aimoit mieux le Duc d'Orleans que lui, & qu'elle conſultoit les Aſtrologues, pour ſavoir quand ce dernier monteroit ſur le Thrône; puis que n'y ayant aucun Daufin, la Couronne lui appartenoit. Cela n'étoit pas tout à fait faux, & le Roi en étant convainca

* *Préface des Mem. de Baſſomp.*

§ *Siri Mem. Rec, T. VII, p. 295.*

vaincu croyoit que tout ce que la Reine faiſoit avoit du rapport à cela, & rien ne lui pouvoit perſuader le contraire. Tout ce que les Reines lui pouvoient dire, contre le Cardinal, ne faiſoit aucun effet ſur ſon eſprit; parce qu'il étoit auſſi difficile & auſſi incroyable que ce Prélat entreprît quoi que ce ſoit contre lui; qu'il étoit facile à la Reine-Mere & à Monſieur de le faire, & qu'il étoit croyable qu'ils en avoient envie, comme on le pouvoit conjecturer par les brouilleries paſſées.

La Cour étant arrivée à Paris, le Roi alla à S. Germain & à Verſailles, & la Reine ſa Mere, dans ſon Palais de Luxembourg. Ce fut là que ſa haine contre le Cardinal recommença à éclatter, quoi que le Roi fît tout ce qu'il pût pour les accorder; & fût même venu loger à l'Hôtel des Ambaſſadeurs, pour être plus proche de la Reine-Mere & lui parler plus ſouvent.

Enfin il tira promeſſe d'elle, qu'elle vivroit bien avec le Cardinal & pour achever la réconciliation, ils convinrent que le Roi ameneroit le 11. de Novembre à onze heures du matin le Cardinal & ſa Niece de Combalet, dans la Chambre de la Reine; afin qu'elle leur témoignât qu'elle n'avoit plus de haine, contre eux. La Reine voulut que la Niece entrât la premiere, & comme elle ſe fut jettée à ſes pieds, pour la remercier de la grace qu'elle lui avoit faite; la Reine au lieu de lui pardonner, ſe mit à lui dire mille injures, devant le Roi; & la Combalet s'en retourna toute en larmes, de l'affront qu'elle venoit de recevoir. Le Roi dit tout ce qui lui vint dans l'eſprit, pour tâcher d'appaiſer ſa Mere; dont les tranſports de colere le faiſoient, diſoit-il, extrémement ſouffrir. Mais dans l'esperance qu'elle auroit déchargé

chargé ſa colere, & qu'elle en uſeroit mieux envers le Cardinal; il dit qu'il l'alloit faire venir.

Le Cardinal, qui étoit dans une Chambre voiſine, connut au viſage de ſa Niéce, qu'il vit en paſſant, qu'elle avoit ſans doute été mal traitée; & il fut entiérement confirmé dans ſon ſoupçon, en entrant dans le Cabinet de la Reine, qui avoit la colere peinte ſur le viſage. Dès qu'il fut un peu plus proche d'elle, elle le traita de fourbe, d'ingrat, de malicieux, du plus méchant homme du Royaume, & de Perturbateur du repos public; & ſe tournant du côté du Roi, elle lui dit qu'il voyoit un homme, qui lui vouloit ôter la Couronne, pour la donner au Comte de Soiſſons, (avec qui il s'étoit raccommodé, il y avoit long-tems) en lui faiſant épouſer la Combalet. Le Roi ſe récria là-deſſus, & répondit que le Cardinal étoit un homme de bien & d'honneur, qui le ſervoit fidélement, & de qui il étoit ſatisfait; que la Reine le deſobligeoit, lui donnoit la torture, & qu'il ne ſe remettroit pas de l'extrême déplaiſir qu'elle lui avoit cauſé. Il ajouta tout ce qu'il put, pour l'adoucir, mais la Reine s'échauffant toûjours plus, le Roi dit au Cardinal de s'en aller; & ce Prélat ſe retira, dans une très-grande crainte que l'autorité de la Reine ne prévalût, & qu'il ne fût obligé de ſe retirer de la Cour. Le Roi demeura encore quelque tems, avec ſa Mere, & lui témoigna qu'il étoit choqué de cette maniére ſi violente de proceder, & de ce qu'elle ſe laiſſoit ſi fort dominer à la colere. La Reine ne s'appaiſa point pour cela, & chaſſa de ſon ſervice la Combalet, qui étoit ſa Dame d'atour, & le Marquis *de la Meilleraye*, qui étoit Capitaine de ſes Gardes; parce qu'ils étoient parens du Cardinal.

Enfin le Roi extrémement irrité de ce que ſa Mere lui avoit manqué de parole & de reſpect, comme il le croyoit, ſortit du Cabinet, en diſant qu'il avoit eu trop de patience. Il demanda enſuite à S. Simon ce qu'il diſoit de ce qu'il venoit d'ouïr tout-à-l'heure, car il étoit préſent; & ce Favori répondit qu'il lui ſembloit qu'il étoit dans l'autre monde, mais qu'enfin le Roi étoit le Maître. *Oui, je le ſuis*, repliqua le Roi, *& je le ferai bien voir au monde.* En effet il en uſa plûtôt en Maitre qu'en Fils, & l'on eût dit que les obligations qu'il avoit au Cardinal, étoient infiniment plus conſiderables; que les devoirs naturels des enfans, envers ceux qui les ont mis au monde.

S. Simon fit ſavoir au Cardinal que ſes affaires alloient bien, & alla avec le Roi à l'Hôtel des Ambaſſadeurs, où ce Prince s'enferma avec lui, avec défenſe de laiſſer entrer qui que ce fût. Aiant déboutonné ſon juſt-au-corps, il ſe jetta ſur le lit, & dit à S. Simon qu'il ſe ſentoit comme tout enflammé; que la Reine par ſon obſtination indomptable, & par la maniére injurieuſe. dont elle avoit traité la Combalet & le Cardinal, en ſa préſence, & contre la parole qu'elle lui avoit donnée, l'avoit ſi fort déconcerté qu'il ne trouvoit aucun repos, ni aucun ſoulagement à ſon chagrin: Qu'elle vouloit qu'il chaſſât un Miniſtre, qui lui étoit d'une très-grande utilité, & d'une capacité extraordinaire; pour mettre en ſa place des gens, qui en étoient indignes, & incapables de ſervir la Couronne: Que quand elle avoit reçu de mauvaiſes impreſſions, elle n'étoit plus ſuſceptible de raiſon. Enſuite il demanda à S. Simon ce qu'il lui ſembloit qu'il dût faire en cette occaſion, & S. Simon répondit qu'il étoit ſûr que Sa Majeſté, pour ſon propre intérêt, protegeroit le Cardinal, con-

contre la Cabale de ceux qui lui envioient le poſte qu'il tenoit ; & qu'il éloigneroit de la Reine ſa Mere ces gens, qui lui rempliſſoient la tête de mauvaiſes impreſſions, & qui s'oppoſoient aux bons deſſeins du premier Miniſtre. Alors le Roi prit la réſolution de s'en aller au plûtôt à Verſailles, & d'y faire venir le Cardinal ; pour y prendre avec lui les meſures, qu'il auroit à garder dans cette affaire.

Cependant ce Prélat étoit retourné chez lui, afin de faire emballer. inceſſamment tous ſes Papiers, & ſes principaux meubles, pour ſe retirer à Brouage, dont il étoit Gouverneur, comme on l'a dit ailleurs. Le Cardinal de la Valette, qui l'étoit venu voir, fit tout ce qu'il put, pour l'obliger à prendre la réſolution de demeurer & de donner lieu au repentir, & l'empêcha de partir ſur le champ. Pendant qu'ils étoient enſemble, le Gentilhomme, que S. Simon lui avoit envoyé, pour lui dire que ſes affaires alloient bien, demanda à lui parler. Il lui dit la nouvelle qu'on lui avoit donné ordre de porter à ſon Eminence, & le détermina à demeurer. Peu de tems après, il reçût bien-tôt un ſecond avis ſemblable au précedent. Le Cardinal de la Valette étant allé chez le Roi apprit la même choſe de S. Simon, & ayant parlé au Roi, ce Prince lui dit : *Monſieur le Cardinal a un bon Maître, allez lui dire que je me recommande à lui, & que ſans délai il vienne à Verſailles.*

Cependant la Reine-Mere, qui croyoit que le Roi alloit chaſſer le Cardinal, par complaiſance pour elle, ne penſoit plus qu'à l'autorité dont elle alloit joüir ; & s'imaginoit déja de diſpenſer tous les bienfaits, dont le Cardinal avoit été l'arbitre, depuis quelques années. Tout le mon-

de s'empreſſoit à lui aller faire la Cour, & au lieu de ſuivre le Roi à Verſailles, pour empêcher qu'il ne prît quelque réſolution qui lui fût deſavantageuſe; elle s'amuſa à recevoir des applaudiſſemens, pour une choſe qui n'étoit nullement faite. On avertit même le Roi du grand concours de monde, qui ſe rendoit au Luxembourg, pour féliciter ſa Mere, de ce qu'elle avoit ruiné le Cardinal; ce qui augmenta les ſoupçons, qu'on avoit pluſieurs fois tâché de lui mettre dans l'eſprit, & qu'il avoit eus depuis long-tems, que la Reine-Mere ne cherchoit qu'à régner. Dans cette conjoncture, S. Simon avertit les Maréchaux de Créqui & de Baſſompierre, & le Duc de Montmorenci de ne pas donner dans le piege, comme faiſoient les autres Courtiſans, qui croyoient le Cardinal perdu; & depuis on appella ce jour-là *la journée des Dupes*, parce que les ennemis du Cardinal furent pris pour dupes.

Le Roi étant arrivé à Verſailles, le Cardinal ne tarda pas de s'y rendre, & de s'aller jetter aux pieds du Roi, & le remercia comme *le meilleur*, *le plus conſtant*, *& le plus obligeant Maître*, *que jamais le Soleil eût vû*. Le Roi lui répondit qu'il avoit en lui un très-bon ſerviteur, d'une capacité ſi grande & d'une ſi extraordinaire fidélité, qu'il ſe croyoit obligé de le protéger; d'autant plus que c'étoit un témoignage du reſpect & de la reconnoiſſance, qu'il devoit avoir pour la Reine ſa Mere; Que s'il s'étoit conduit autrement, il l'auroit abandonné; Qu'il le protégeroit contre ceux, qui avoient fait une Cabale pour le perdre, en abuſant de la bonté de la Reine ſa Mere; Qu'il vouloit qu'il continuât à le ſervir, & qu'il le ſoûtiendroit, en dépit de tous ceux qui avoient conſpiré ſa ruïne. Le Cardinal, qui pleuroit quand il vouloit,

loit, ſe jetta de nouveau aux pieds du Roi, les yeux pleins de larmes, & commença à dire „qu'il „ne pouvoit pas accepter l'honneur de demeurer „auprès de Sa Majeſté, de peur d'être l'occaſion „d'une diviſion ſcandaleuſe entre le Fils & la Me„re; & qu'il chercheroit quelque ſolitude, pour „s'y aller cacher, & pleurer le reſte de ſes jours „le malheur qu'il avoit d'être diffamé, comme un „ingrat envers ſa Bien-faitrice. Après avoir dit cela, il baiſa les pieds du Roi, & ſe leva. Le Roi lui commanda abſolument de continuer à ſervir, comme auparavant, parce que telle étoit ſa volonté. Le Cardinal ſe defendit encore, par la même raiſon, & le Roi lui dit que ce n'étoit pas la Reine; mais tels & tels, qu'il lui nomma, qui faiſoient tout ce fracas, qu'il s'en ſouviendroit, & s'en prendroit à eux. Il ajoûta encore qu'il le protégeroit contre tous, qu'il vouloit être obéï, & que le monde ſauroit la verité de toutes ces brouilleries.

Après cela, le Roi fit ſortir tous ceux, qui étoient préſens, excepté S. Simon, & le Cardinal de la Valette, envoya querir Bullion, & Bouthillier, & réſolut ſur le champ de donner les Seaux à Château-Neuf. On avoit donné ordre à Marillac, qui les avoit, de venir à *Glatigny* près de Verſailles; & il croyoit que c'étoit une marque, que le Roi prenoit de la confiance en lui, juſqu'à ce qu'il vît, le lendemain, la Ville-aux-Clercs lui demander les Seaux de la part du Roi, & qu'il fut conduit en priſon à *Châteaudun*. Bien-tôt après, on ſût à Paris ce qui s'étoit paſſé à Verſailles; & la Reine-Mere, qui s'étoit vûë le jour précédent environnée de Courtiſans, ſe trouva le lendemain ſeule, dans ſon Palais de Luxembourg.

Le Cardinal parfaitement raſſuré contre la crainte

te, qu'il avoit euë de perdre la faveur du Roi, ne penſa plus qu'à perdre ceux qui avoient machiné ſa ruïne. Les deux freres de Marillac étoient des premiers, & le Garde des Seaux étant déja en priſon, il ne reſtoit que le Marêchal, qui étoit en Italie. On expedia * un Courrier au Marêchal de Schomberg, pour l'arrêter & pour le faire envoyer priſonnier en France; ce qui fut executé, le jour même que ce Courrier arriva †, ſans que cela fît aucun deſordre dans l'Armée.

Les plus grandes § ennemies, que le Cardinal eût auprès de la Reine, étoient la Princeſſe de Conty, & les Ducheſſes d'Ornano & d'Elbeuf. Elles étoient parfaitement bien unies, dans la haine qu'elles avoient pour lui, & dans le ſoin qu'elles prenoient de le rendre odieux à la Reine-Mere. Il y avoit toûjours au moins l'une d'elles, avec cette Princeſſe, de ſorte qu'elles ne perdoient aucune occaſion de l'aigrir contre le Miniſtre; & qu'elles empêchoient facilement qu'il ne ſe reconciliât, avec ſa premiére Bienfaitrice. La Ducheſſe d'Elbeuf étoit irritée contre lui, à cauſe de la longue perſecution, qu'il faiſoit à la Maiſon de Vendôme; & les deux autres, à cauſe du tort qu'il faiſoit au Duc de Guiſe, à qui il vouloit ôter la Charge d'Amiral du Levant, qu'il avoit en qualité de Gouverneur de Provence. Le Cardinal prétendoit qu'elle lui appartenoit par juſtice, comme au Grand-Maître de la Navigation & du Commerce de France; & le Duc offroit de la changer contre quelque autre choſe, ou de lui en faire même préſent; mais il ne la lui vouloit pas ce-

* *Le 12. de Novembre.*

† *Voyez Pontis, Mem. T. II. p. 6. & Puyſegur Mem. p. 77.*

§ *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 293.*

ceder, comme lui appartenant de droit. Au contraire le Cardinal ne la vouloit avoir, ni par échange, ni par générosité, mais par justice.

La Reine-Mere, après l'éclat qu'elle avoit fait le jour de la S. Martin, non seulement ne voulut plus que le Cardinal se mêlât de ses affaires particuliéres; mais ne vouloit pas même le voir au Conseil. Cependant * à la persuasion du Cardinal Bagni, elle consentit de le voir dans le premier Conseil qui se tiendroit; pourvû que ce fût chez la Reine Regnante. Elle vouloit aussi que l'on mît les freres de Marillac en liberté; que le Roi lui promît de n'accorder pas à Monsieur, sans qu'elle y consentit, d'épouser la Princesse de Mantouë, & que l'on n'inquiétât en rien ses Serviteurs, ni ceux du Duc d'Orléans. Pressée † extraordinairement, elle consentit enfin de voir le Cardinal chez elle, en présence du Roi, du Cardinal Bagni & du P. Suffren; mais elle le reçût, avec une très-grande froideur.

Trois jours après§, qui étoit le jour de la Fête de S. Etienne, auquel on a accoûtumé d'exhorter les ennemis à la réconciliation, la Reine-Mere envoya querir le Cardinal, par le P. Suffren. Il fut la voir, dès que cette Princesse le vit elle se mit à pleure, & lui en fit de même. Elle lui ordonna de s'asseoir, mais le Cardinal le refusa, en disant que cet honneur n'appartenoit pas à une personne disgraciée. La Reine, en parlant de ce qui s'étoit passé, dit qu'elle n'avoit jamais eu l'intention de lui faire ôter le Ministere; & le Cardinal, qui avoit fait d'abord l'humble, repliqua, qu'elle avoit néanmoins dit; qu'il falloit qu'elle, ou lui sortît de la Cour. Mais le P. Suffren dit que ce n'a-

* *Le 23. de Decembre.*
§ *Le 26. du même Mois.*

n'avoit été qu'un mouvement de colere ; & le Cardinal continua en diſant, "qu'il mourroit plûtôt, "que de rien faire, qui pût porter préjudice à S. "M. mais qu'il étoit fâché d'être condamné, ſans "avoir été convaincu ; & que ſi l'on devoit avoir "cet égard pour tout le monde, on devoit d'au- "tant plus convaincre une perſonne qui, ſans va- "nité, ſe pouvoit glorifier d'avoir ſervi heureu- "ſement l'Etat, dans des rencontres très-impor- "tantes : Qu'il étoit prêt de ſe juſtifier, & que ſi "l'on trouvoit qu'il eût manqué de reſpect pour "elle, il ne vouloit point de grace ; mais que ſi "l'on découvroit ſon innocence, elle lui fit l'hon- "neur de la reconnoître : Que quoi qu'il ſouhai- "tât paſſionnément de rentrer dans ſes bonnes "graces, il oſoit lui dire, que l'ayant ſervie qua- "torze ans, il connoiſſoit trop bien ſon humeur, "pour le pouvoir eſperer : Qu'il ne laiſſeroit pas "néanmoins de témoigner toûjours la paſſion qu'il "avoit pour ſon ſervice.

La Reine dit qu'il ne l'avoit point favoriſée, dans l'affaire du Mariage de Monſieur ; & le Cardinal proteſta qu'au contraire il l'avoit appuyée auprès du Roi, autant qu'il lui avoit été poſſible. Enfin la Reine, après avoir dit pluſieurs autres choſes, conclut qu'elle ſe conduiroit à l'avenir avec lui, come elle verroit qu'il en uſeroit envers elle. Le Cardinal répondit, comme par reſpect, "qu'il n'y avoit point de proportion entre les Ser- "viteurs & les Maîtres ; & que pour lui il ne man- "queroit jamais à ce qu'il lui devoit, & n'ou- "blieroit rien de ce qui pourroit contribuer à la ſa- "tisfaire.

Après cela la Reine-Mere ſe trouva deux ou trois fois au Conſeil, avec le Cardinal ; mais connoiſſant ſon humeur vindicative, comme il la con-

connoiſſoit elle-même, elle ceſſa de s'y trouver, & refuſa abſolument de le voir; de peur de dégoûter ceux qui s'étoient déclarez pour elle, contre le Miniſtre.

Monſieur * qui après ſon retour avoit paru être raccommodé avec lui, à la priere de la Reine ſa Mere, qui diſſimuloit alors, ne vouloit pas le voir non plus; mais il le vit par ordre du Roi, & par le conſentement de la Reine-Mere, qui eſperoit qu'en diſſimulant encore, il pourroit mieux l'aider à perdre ce Miniſtre. Dans le même tems, Puilaurens & le Coigneux crurent devoir prendre occaſion de faire leurs affaires, en offrant leurs ſervices à la Cour. Le Cardinal de la Valette obtint du Roi une Charge de Préſident au Parlement, pour le Coigneux, outre la promeſſe qu'il le nommeroit au Cardinalat, & feroit preſſer pour lui à la Cour de Rome. L'on fit à Puilaurens un préſent de cinquante mille écus, & on lui promit le titre de Duc; en cas qu'il épouſât une Ducheſſe, ou qu'il achetât une terre, qui eût titre de Duché. Le Marquis de Rambouillet, qui s'étoit mêlé de cette affaire avec le Cardinal de la Valette, eut cent mille livres. D'un autre côté, le Duc d'Orleans, à leur perſuaſion, promit de dependre entiérement du Roi, & de lui faire voir par ſes actions qu'il étoit incapable d'écouter des conſeils contraires à ſon ſervice. Il engagea encore ſa parole à protéger le Cardinal, en toute occaſion; & même auprès de la Reine ſa Mere, Le Coigneux & Puilaurens promettoient auſſi de ſe conduire, auprès du Duc d'Orléans; en ſorte que le Roi vît l'effet des promeſſes, que ſon Frere lui avoit faites & de n'oublier rien, pour porter la Reine à ſe réconcilier avec le Cardinal.

LES

* *Siri ubi ſuprà.*

* LES Serviteurs du Duc parurent, pendant quelques ſemaines, parfaitement ſatisfaits de la Cour, quoi que la Reine-Mere fût extrémement fâchée de ſe voir abandonnée de ſon Fils dans un tems, où elle avoit le plus beſoin de lui. Mais ils s'imaginerent qu'on leur accorderoit davantage s'ils le demandoient, & ſi Monſieur, qui ne faiſoit que ce qu'ils lui diſoient, témoignoit encore quelque mêcontentement. Ils l'obligerent, en cette vuë, de rentrer dans le parti de la Reine-Mere. Puilaurens fit de nouvelles demandes, & le Coigneux vouloit qu'on lui fit avoir le Chapeau du Cardinal, ſans attendre que le Pape en fît pluſieurs. Le Roi n'avoit aucun deſſein de le ſatisfaire, parce que c'étoit un homme de mauvaiſe vie; mais le Coigneux le demandoit, avec d'autant plus d'inſtances, que Puilaurens étoit en marché avec le Marêchal de Montmorenci; pour acheter de lui la terre de *Danville*, qui avoit titre de Duché. Comme cette affaire étoit prête de ſe conclurre, le Coigneux tomba dans une melancholie extraordinaire; & pour ne pas le jetter dans le deſeſpoir, les Miniſtres retarderent autant qu'ils le purent, la concluſion de la vente de la Terre de Danville. Puilaurens qui le ſut crut qu'on vouloit ſe moquer de lui, il ſe lia de nouveau avec le Coigneux, & ils formerent enſemble le deſſein d'emmener de la Cour le Duc d'Orléans; dans la penſée d'obtenir ainſi tous deux plus facilement ce qu'ils demandoient. Ce Prince convint, avec la Reine ſa Mere, qu'elle demeureroit cependant à la Cour, pour ſoûtenir ſon parti, & qu'il iroit cabaler dans quelque Province. Elle lui remit même les pierreries de grand prix, qu'il avoit héritées de ſon Epouſe, & qu'elle avoit en garde.

* *Ann.* 1631. Dans

Dans cette réſolution, il fut * voir le Cardinal, dans ſon Hôtel à Paris, & lui dit qu'il s'étoit perſuadé que ſon Eminence le ſerviroit, dans les occaſions; mais qu'ayant vû qu'il ne lui tenoit pas ſa promeſſe, il venoit retirer celle qu'il lui avoit donnée de le proteger. Le Cardinal lui demanda, en quoi il n'avoit pas effectué ſa promeſſe? Le Duc repliqua qu'il n'avoit rien fait, en faveur du Duc de Lorraine, & que l'on voyoit bien qu'il avoit entiérement abandonné les interêts de la Reine-Mere. Il ajoûta qu'il alloit ſe retirer chez lui, & que ſi on le preſſoit, il ſe défendroit très-bien. Etant monté en Caroſſe, il alla droit à Orléans, pendant que le Cardinal fit avertir le Roi de ce qui ſe paſſoit.

La retraite du Duc parut fort étrange à tout le monde, parce qu'il n'avoit point été maltraité à la Cour; & le Roi témoigna qu'il ſavoit mauvais gré à la Reine ſa Mere d'avoir conſenti à cette retraite, quoi qu'elle le niât. Le Cardinal avoit accoûtumé de dire „qu'il avoit trois Maîtres, le „Roi, la Reine-Mere, & le Duc d'Orléans, & „qu'il les vouloit tous trois ſervir; mais châcun „à ſon rang, n'étant pas juſte que le dernier paſ„ſât avant le premier. Il proteſtoit toûjours d'être dans la diſpoſition de rendre toutes ſortes de ſervices à la Reine; & comme l'on croyoit que la meſintelligence, dans laquelle elle vivoit avec lui étoit la cauſe de la mauvaiſe conduite de Monſieur, le Roi entreprit de les reconcilier, & preſſa ſi fort ſa Mere, qu'elle parut y être diſpoſée. Elle le fit dire au Maréchal de Schomberg, par ſon premier Médecin; mais elle témoigna qu'elle ne vouloit pas reprendre à ſon ſervice ceux qu'elle en avoit chaſſez, à quoi le Cardi-

* *Le 30. de Janvier.*

nal conſentit très-facilement.

Cependant il conſeilla au Roi d'aller à Compiegne, & de tâcher d'y attirer ſa Mere; parce que Paris n'étoit pas un lieu propre à la réduire, par autorité, à ce que l'on ſouhaiteroit d'elle. Cette Princeſſe y étoit fort aimée, & le Cardinal extrémement haï; de ſorte qu'il n'étoit pas ſûr pour lui de conteſter avec elle, dans cette Ville. La Reine, qui ne ſavoit pas le deſſein que le Cardinal avoit de la faire arrêter, & qui ne vouloit pas demeurer long-tems ſans voir le Roi, *le ſuivit à Compiegne. La Cour y étant, le Maréchal de Schomberg dit à Vautier que le Roi ne deſiroit rien tant, que de vivre avec ſa Mere, comme auparavant; & que pour cela il étoit néceſſaire qu'elle ſe reconciliât avec le Cardinal. & qu'elle aſſiſtât au Conſeil, comme elle avoit accoûtumé avant ces brouilleries. On ſouhaitoit auſſi qu'elle donnât par écrit au Roi une promeſſe, par laquelle elle s'engageroit à ne rien entreprendre contre le repos de l'Etat, & à ne jamais protéger ceux que le Roi jugeroit coupables de quelque choſe contraire à ſon ſervice; excepté néanmoins les Domeſtiques de cette Princeſſe. Elle témoignoit d'être prête à faire tout ce que l'on ſouhaitoit d'elle, ſinon qu'elle ne vouloit pas ſe trouver au Conſeil, avec le Cardinal, ni donner l'Ecrit que l'on demandoit. Le Roi lui envoya le Maréchal de Schomberg & Château-Neuf, pour lui faire les mêmes offres, qu'on avoit faites à Vautier; mais elle ne voulut pas s'y rendre, quoi qu'ils lui puſſent dire.

Là-deſſus le Roi fit appeller le Conſeil Etroit, pour voir ce que l'on pourroit faire, dans cette conjoncture. Le Cardinal, qui ſavoit qu'il ne s'y

* *Le 17. de Février.*

s'y réſoudroit que ce qu'il ſouhaitoit, & qu'il avoit peut-être ſuggeré aux Conſeillers, qui dépendoient tous de lui, feignit d'abord, par une modeſtie qu'il affectoit quand il étoit ſûr de ſon coup, de ne pouvoir dire ſon ſentiment; parce qu'il s'agiſſoit d'une choſe, où il étoit intéreſſé perſonnellement. Mais le Roi lui ayant commandé abſolument de dire ſon avis, il dit * que l'Em-
„pereur, les Rois d'Eſpagne & d'Angleterre, &
„le Duc de Savoie, n'étant pas amis de la Fran-
„ce, n'avoient d'autre deſſein que de troubler
„ ſon bonheur, ou par des guerres ouvertes, ou par
„ des intrigues ſecrettes; par leſquelles on voyoit que
„les deux Reines étoient mécontentes; auſſi bien que
„ le Duc d'Orléans, avec lequel elles étoient unies,
„dans leur mécontentement: Que les Parlemens, les
„ Grands & les Peuples s'en prévaloient, pour en ti-
„rer avantage, aux dépends de l'autorité Royale:
„ Que les Cabales de la Cour, des Femmes, &
„des Anglois avoient mis, il y avoit peu d'an-
„nées, toute la France en feu; mais que la fac-
„tion préſente étoit beaucoup plus forte, parce
„ que la qualité des Femmes étoit plus conſidéra-
„ble, & leur nombre beaucoup plus grand, que
„ l'Eſpagne étoit plus en état d'agir, & que l'An-
„ gleterre s'en mêloit, puis que l'on avoit des
„ preuves certaines qu'elle avoit envoyé de l'ar-
„gent aux Mécontens. Que le Duc de Lorraine
„ étoit de la Cabale, puis qu'il avoit fait tout ce
„ qui lui avoit été poſſible, pour empêcher que le
„ Traité de Ratisbonne ne fût conclu: Que la
„ Maiſon de Guiſe & les Parlemens travailloient
„ ſur le même fondement, & tâchoient d'exciter
„ les Peuples à de nouvelles brouilleries: Que
„ *Biſcaras*, qui avoit épouſé une Niéce des Ma-

* *Siri Mem. Rec. T. VII. p. 302.*

„rillacs & qui étoit Gouverneur de Verdun, avoit „refuſé de mettre cette Place entre les mains du „Roi, eſperant par là d'obtenir la délivrance du „Maréchal : Que tout cela s'étoit fait, parce que „la Reine-Mere étoit mécontente, & faiſoit une „Cabale à la Cour.

Le Cardinal ajoûtoit „ que pendant que les „Etrangers pourroient brouiller la Cour, & ver„roient le Duc d'Orléans éloigné, juſqu'à ce „qu'il trouvât occaſion de faire ſes affaires, ils „traverſeroient facilement tous les deſſeins de la „Couronne; & ſoûtiendroient les Cabales qui ſe „faiſoient dans le Royaume; Qu'ainſi la Paix a„vec les Etrangers ſeroit impoſſible, & que l'on „ne pourroit non plus jamais voir la Concorde „au dedans, parce que la guerre fomenteroit les „diſcordes : Qu'il n'y avoit que le Roi, qui pût „apporter du reméde à cela, & choiſir celui qui „ſeroit le plus propre à guérir le mal : Qu'il étoit „certain que la Reine-Mere ne penſoit à autre „choſe qu'à le perdre (lui Cardinal) & qu'elle ne „guériroit jamais de cette paſſion : Que tant que „le Duc d'Orléans croiroit que la Reine ſa Mere „ſeroit en état d'y réuſſir, il demeureroit uni avec „elle : Que pendant que les affaires du dedans „ſeroient en cette diſpoſition, il ne ſeroit pas „poſſible de mettre fin à celles du dehors, ni de „pourvoir aux néceſſitez de l'Etat : Qu'il ſe for„meroit tous les jours de nouveaux Mécontens, „& que les plus intéreſſez au ſervice du Roi au„roient des prétenſions exceſſives : Qu'en diſſi„mulant, le mal deviendroit enfin ſi grand, qu'il „ſeroit incurable : Que dans la moindre maladie „du Roi, les Mécontens pourroient ſe rendre „Maîtres de la perſonne du Roi & de l'Etat; ſans „que les meilleurs & les plus fidéles ſerviteurs du

Roi

„ Roi puſſent avoir aucune récompenſe, ni pourvoir „ à leur propre ſûreté; parce que l'on adoroit, par „ tout, le Soleil levant : Que la même choſe „ pourroit arriver au premier mauvais ſuccès, que „ les deſſeins du Roi pourroient avoir; puis qu'on „ ne manqueroit pas de l'imputer à ceux, qui au- „ roient fait tout leur poſſible, pour le détourner : „ Que dans une telle rencontre, les ſerviteurs du „ Roi demeureroient à la merci des Femmes, dont „ la colere eſt implacable : Que le Coigneux étoit „ un homme à ne garder aucune modération, & „ qui ne ſe croiroit pas en ſûreté, pendant que „ ceux qui auroient été dans les intérêts du pre- „ mier Miniſtre, ſeroient en vie.

L'artificieux Miniſtre après avoir effrayé de la ſorte le Roi, continuoit en diſant „ que ſi au „ contraire on travailloit à remédier promptement „ à ces brouilleries de la Cour, par les voies qui „ paroîtroient les plus ſalutaires à S. M. on em- „ pêcheroit d'abord que la mauvaiſe volonté des „ Mécontens n'eût aucun effet, & qu'avec le „ tems on les mettroit à la raiſon : Que les reme- „ des foibles irritoient les grands maux, mais que „ les violens les gueriſſoient, ou les ôtoient tout „ à fait; & que pour cela il ne falloit pas y toucher „ ou y appliquer le fer & le feu : Que dans la „ conjoncture préſente, il falloit ou s'accommo- „ der avec les Etrangers, par une Paix honorable „ & aſſurée; ou ſe réconcilier avec la Reine-Mere „ & avec le Duc d'Orléans; chaſſer le Cardinal, „ ou ôter à la Reine ceux qui lui ſuggeroient des „ penſées contraires au bien de l'Etat; & la prier „ de s'abſtenir, pendant quelque tems, de venir à „ la Cour, de peur que par ſa préſence elle n'en- „ tretînt le mal, ſans y penſer; puiſque Monſieur „ étant abſent, dans le tems auquel elle ſeroit

„mécontente à la Cour, il ſeroit preſque im-
„poſſible de finir heureuſement toutes les brouil-
„leries.

Le Cardinal ayant propoſé ces expediens, comme pour donner au Roi le choix de celui qu'il trouveroit le plus à propos, pourſuivit en le déterminant à choiſir ce qu'il ſouhaitoit, par les raiſons ſuivantes : „Que pour la Paix avec les Etran-
„gers, il ne la falloit pas eſperer, pendant ces di-
„viſions intérieures, dont ils voudroient profiter;
„qu'outre cela il faudroit qu'elle fût concluë &
„executée en un inſtant, & qu'on ne le pourroit
„pas faire, ſans abandonner honteuſement les in-
„térêts des Alliez de l'Etat; ce qui ne ſeroit pas
„un remede, mais un autre mal, ni une paix ſo-
„lide, mais le commencement d'une nouvelle guerre. L'accommodement avec Monſieur ne ſe pouvoit pas faire non plus, ſelon lui, „parce que
„ceux qui étoient maîtres de ſon eſprit étoient
„tout à fait inſatiables, & qu'ils ne ſeroient ja-
„mais contents, qu'ils ne fuſſent Maîtres abſolus.
Le Cardinal exaggera leur mauvaiſe conduite & venant enſuite à la Reine-Mere, il dit „qu'il n'é-
„toit pas non plus poſſible de ſe raccommoder a-
„vec elle; les Femmes étant naturellement vin-
„dicatives, & la Reine aſſez diſſimulée, & ſortie
„d'un Païs & d'une Maiſon, où l'on pardonnoit
„rarement : Que les ſervices que lui Cardinal a-
„voit rendus au Roi & à l'Etat, n'empêcheroient
„pas cette Princeſſe de venir aux dernieres extre-
„mitez contre lui : Que les priéres du Roi avoient
„été inutiles, qu'elle n'avoit pas tenu les promeſ-
„ſes, qu'elle lui avoit faites pluſieurs fois, de
„bien vivre avec ſon Miniſtre, & qu'elle ne tien-
„droit pas mieux celles qu'elle pourroit faire à
„l'avenir : Qu'elle ne ſeroit jamais contente, qu'el-
le

„le n'eût entierement ruïné ceux qu'elle haïſſoit; „& qu'il étoit à craindre que les effets de ſa ven„geance n'allaſſent plus loin, qu'elle ne le ſou„haiteroit elle-même.

Enfin il ne reſtoit plus au Cardinal qu'à examiner s'il étoit plus avantageux au Roi de l'éloigner lui-même; pour vivre en paix avec ſa Mere, ſon Epouſe, & ſon Frere, qui haïſſoient preſque également ce Miniſtre; ou d'éloigner la Reine-Mere, & ceux qui fomentoient ſon mécontentement. Il dit donc „que ſi ſon éloignement étoit un re„mede propre à guerir les maladies de la Cour, il „le falloit pratiquer ſans héſiter, & que pour lui, „il le ſouhaitoit paſſionnément : Qu'il étoit vrai „qu'il y avoit en cela pluſieurs choſes à conſidé„rer; ſavoir, ſi les eſprits des Mécontens ſe con„tenteroient de ſa ſeule retraite, où s'ils ne vou„droient pas perdre ceux qui ſeroient demeurez, „& celui qui ſe ſeroit retiré, pour ſe rendre maî„tres de l'autorité Royale : Qu'ainſi il ne falloit „employer ce reméde, que s'il guériſſoit le mal, „dont on ſe plaignoit, ſans en produire un beau„coup plus grand.

Il ſuppoſoit qu'il étoit viſible que ce reméde ſeroit pire que le mal, & qu'il ſeroit ſuivi de tous les malheurs, qu'il venoit de dire. En effet de l'humeur, dont étoit le Roi, qui étoit incapable de ſe faire craindre, par lui-même; la Reine-Mere de retour, ſans qu'aucun Miniſtre oſât s'oppoſer à ſes paſſions, auroit gouverné plus abſolument que jamais, & ſe ſeroit entiérement abandonnée à la vengeance, pour prévenir les deſſeins de ceux à qui ſa nouvelle autorité n'auroit pas plû. Ainſi le Cardinal conclut à diſſiper les Cabales „que l'autorité & le mécontentement de la Rei„ne-Mere entretenoient à la Cour, en la priant

„de s'en éloigner, & de ſe retirer un peu loin de „Paris, & en chaſſant d'auprès d'elle ſes mauvais „Conſeillers. Il dit néanmoins qu'il falloit exe„cuter cette réſolution avec beaucoup de douceur, „& en traitant cette Princeſſe auſſi reſpectueuſe„ment qu'il ſeroit poſſible : Qu'il faudroit bien „prendre ſes meſures, pour ſurmonter tous les „obſtacles, que des perſonnes de grande conſidé„ration y pourroient apporter; parce que commen„cer cette affaire, ſans en venir à bout, c'étoit „tout perdre : Qu'à la verité, le Royaume trou„veroit ce reméde violent; parce que peu de gens „connoiſſoient les grands maux, dont l'Etat ſe„roit garanti par là : Qu'on attribueroit au pre„mier Miniſtre tout ce qui ſeroit fait, mais qu'il „falloit mépriſer cet inconvenient; comme un „Chirurgien, qui coupoit un bras, n'avoit aucun „égard pour la perte de ſang qui en arrivoit : Que „s'il n'avoit égard qu'à lui-même, jamais il ne ſe „réſoudroit à propoſer cet expedient, parce que „tout le monde croiroit qu'il agiroit par vengean„ce, lors qu'il ne feroit rien que pour le bien de „l'Etat; & que l'on feroit mille Satires contre „lui : Que s'il ne conſideroit que ſa propre per„ſonne, il aimeroit mieux hazarder de perir, ſans „être diffamé, que ſe mettre en ſûreté, en s'at„tirant le blâme de tout le Royaume; mais que ſi „le bien de l'Etat, & la conſervation de l'autori„té & de la perſonne du Roi le demandoient ainſi, „il ſe rendroit à ce que S. M. & ſon Conſeil trou„veroient à propos.

Il fit cette artificieuſe Harangue, en demandant permiſſion au Roi de quitter le Miniſtere, en cas que S. M. embraſſât ce dernier parti, „parce que „la Cabale étant diſſipée, les autres Miniſtres ſe„roient en état de ſervir comme devant, ſans rien

„rien craindre. Il ajoûta encore que l'eſprit de la „Reine-Mere ſeroit d'autant plûtôt guéri, qu'el„le ſe verroit elle-même hors d'état de nuire; & „que ceux qui l'aigriſſoient en étant éloignez, „penſeroient ſérieuſement à ſe raccommoder avec „la Cour : Que les Etrangers, ne ſe promettant „plus rien des diſcordes domeſtiques, penſeroient „tout de bon à la paix, pour leur propre intérêt : „Qu'en peu de tems, on verroit toutes les affai„res du Roi reprendre leur train ordinaire, & ſe „terminer heureuſement; mais que ſans cela ce „ſeroit un grand hazard, ſi elles alloient bien, & „que ſuppoſé qu'elles allaſſent mal, il ſeroit fâché „de n'avoir pas déchargé ſa conſcience, en endécou„vrant la veritable cauſe : Que la juſtice enfin é„toit manifeſtement du côté du Roi, & qu'il au„roit auſſi l'approbation publique, pendant que „ſes deſſeins réuſſiroient; ce qui ne pouvoit con„tinuer, ſi l'on n'arrachoit une fois les racines de „toutes les Factions.

Tout le Conſeil applaudit au premier Miniſtre, & aſſura le Roi, qu'il n'y avoit pas d'autres expédiens à prendre que ceux-là. Il n'y eut qu'une choſe, en quoi l'on ne convint pas avec le Cardinal; ſavoir, ſa retraite, que l'on conſidera, non comme un moyen innocent d'appaiſer les eſprits, mais comme un remède dangereux & impraticable. Pour l'éloignement de la Reine-Mere, le Conſeil n'en voulut pas dire ſon ſentiment; & ſe réſerva ſeulement la gloire d'obéïr à Sa Majeſté, dès qu'elle ſe ſeroit déterminée.

Le Roi prit, ſans balancer, le parti d'éloigner ſa Mere de la Cour, & il fut réſolu de la laiſſer à Compiegne, ſous une bonne garde; après lui avoir fait offrir, par le P. Suffren, ce qu'elle avoit déja refuſé pluſieurs fois. Elle ne manqua

pas de le rejetter encore, étant auſſi opiniâtre qu'elle l'étoit, & le 23. de Février la Cour partit de grand matin, ſans qu'elle en ſût rien. Le Roi laiſſa à Compiegne le Maréchal d'Etrées, avec huit Compagnies de ſes Gardes, cinquante hommes d'armes & cinquante Chevaux-legers, & lui donna ordre de faire la garde à la porte du Château & à celles de la Ville, avec tel nombre de Soldats, qu'il trouveroit à propos; de faire partir la Princeſſe de Conti, pour *Eu* en Normandie, ſans lui permettre de voir la Reine, ou de paſſer par Paris; & que ſi la Reine-Mere vouloit ſuivre la Cour, ou aller ailleurs, de lui dire qu'il avoit ordre exprès du Roi de la prier d'attendre de ſavoir ce qu'il trouveroit à propos.

Dès qu'elle ſut que la Cour étoit partie * ſans elle, & qu'elle étoit environnée de Gardes, elle s'emporta extraordinairement contre le Cardinal; mais comme il n'y avoit pas de reméde, il fallut prendre patience. Elle écrivit pluſieurs fois au Roi pour ſe juſtifier, & pour ſe plaindre; mais le Roi, obſedé du Cardinal & de ſes Créatures, ne ſe laiſſoit point toucher. On voulut obliger la Reine de ſortir de Compiegne, que l'on jugeoit trop proche de Paris, & l'envoyer ou à *Moulins* en *Bourbonnois*, ou à *Angers*; & on lui offrit même le Gouvernement de l'une ou de l'autre de ſes Provinces. Elle le refuſa abſolument, & fit naître pluſieurs difficultez, que l'on tâcha en vain de lever; parce que plus elle voyoit que l'on ſouhaitoit qu'elle changeât de demeure, plus elle s'opiniâtroit à reſter à Compiegne. Cependant on la traitoit extérieurement, avec aſſez de reſpect, & il lui étoit permis de ſe promener, où elle vouloit. L'on fit même ſortir les Soldats de la Ville, afin

* *Voyez Siri Mem. Rec. T. VII. p. 309. & ſuiv.*

afin qu'elle ne les vît pas, & qu'elle ne parût pas priſonniere; mais on s'étoit ſaiſi de toutes les avenuës, de peur qu'elle ne s'échappât.

Cependant on donna ordre aux Ducheſſes d'Ornano & d'Elbeuf de ſe retirer de la Cour, & le Marêchal de Baſſompierre, ſans être accuſé d'autre choſe que de trop d'attachement, pour la Princeſſe de Conti, fut mis à la Baſtille; où il demeura juſqu'après la mort du Cardinal, qui ne pardonnoit jamais ceux qui l'avoient offenſé. Vautier Medecin de la Reine-Mere, qui avoit été l'un des principaux ennemis de ce Miniſtre, auprès de la Reine, fut auſſi mis à la Baſtille, quoi que la Reine le demandât. On le lui promit, à condition ſeulement qu'elle iroit à Moulins.

Le Duc d'Orléans, qui avoit commencé à faire quelques préparatifs, pour prendre les armes, & pour tenir par force la Ville d'Orléans, en ſortit au mois de Mars, pour aller en Bourgogne; lors qu'il vit le Roi s'approcher, pour le ſurprendre, avant qu'il fût prêt. De là il ſe retira à *Bezançon*, en Franche-Comté, & le Roi, qui le ſuivoit, fit déclarer à Dijon criminels de Leze-Majeſté, le Comte de Moret, les Ducs d'Elbeuf, de Rouannés, & de Bellegarde, le Coigneux, Puilaurens & tous les autres qui étoient avec lui. Le Roi envoya en ſuite au Parlement de Paris la même Déclaration, qu'il avoit fait verifier dans celui de Dijon, où il déclaroit criminels de Leze-Majeſté ceux qui étoient avec le Duc d'Orléans. Mais le Parlement de Paris fit difficulté de l'enteriner ſans aucune déliberation, comme le Roi le ſouhaitoit; & il ſe fondoit ſur les raiſons ſuivantes. Premiérement, contre les formes accoûtumées, cette Déclaration avoit été adreſſée à un autre Parlement qu'à celui de Paris, qui eſt ſeul la Cour des

des Pairs, & le premier Parlement du Royaume. Secondement, elle déclaroit criminel nommément un Préſident, qui ſeroit ainſi condamné par la Compagnie, ſans être ouï. Troiſiémement, cette Déclaration pouvoit rejaillir contre la perſonne du Duc d'Orléans, dont les intérêts avoient toûjours été chers au Parlement. On en vint donc * à une délibération, & la Compagnie fut ſi fort diviſée, qu'il y eut arrêt de partage ; au lieu de l'arrêt de verification, que le Roi demandoit.

Le Miniſtre, qui ne pouvoit ſouffrir que l'on eût quelque conſidération pour ſes ennemis, engagea le Roi à aller promptement à Paris ; pour faire verifier ſa Déclaration, & pour donner quelque mortification au Parlement. Le Roi, étant arrivé au Louvre, envoya dire au Parlement de s'y rendre en Corps & à pied. Le Parlement obeït, & fut § conduit dans la Gallerie qui joint les Thuilleries au Louvre, où il trouva le Roi ſous un Dais, que l'on avoit fait dreſſer exprès. Le Garde des Seaux ayant pris la parole, après les prémieres cerémonies, dit que le Parlement ne pouvoit juger que des affaires des Particuliers, & non des affaires d'Etat, dont le Souverain ſe réſerve la connoiſſance : Que lors qu'il s'agit de faire le procès à quelque Prince, à quelque Duc, ou à quelque Officier de la Couronne, pour des malverſations dans l'adminiſtration des Finances, ou des affaires de l'Etat, il faut que Sa Majeſté adreſſe au Parlement une Commiſſion particuliére, pour étendre ſa juriſdiction juſques-là, ou qu'elle s'y trouve en perſonne, pour autoriſer ces procedures extraordinaires : Qu'il étoit vrai que pour juger

* *Le 25. d'Avril. Aubery Vie du Card. Liv. IV. c. 17 Siri Mem. Rec. T. VII p. 358.*

§ *Le 12. de Mai.*

juger ſur une commiſſion, il falloit prendre connoiſſance de la cauſe; mais que quand il s'agit d'enteriner une Déclaration, qui donne toûjours un certain tems aux criminels, pour rentrer dans leur devoir, il n'eſt pas beſoin d'aucune déliberation. Cela ſignifioit que le Roi vouloit bien ſe ſervir de l'autorité du Parlement pour perdre dans les formes ceux qui favoriſoient ſon Frere; mais qu'il ne vouloit pas que le Parlement eût le pouvoir de les ſauver, s'ils etoient innocens.

Le diſcours de Châteauneuf étant fini, le Roi ſe fit apporter le Regître du Parlement, & montrer la feuille où l'on avoit écrit l'arrêt de partage; qu'il déchira lui-même, pour y faire inſerer celui du Conſeil, par lequel on faiſoit défenſe à la Cour du Parlement de délibérer ſur les Déclarations, concernant les affaires d'Etat; à peine d'interdiction des Conſeillers, & de plus grande encore, ſi on le trouvoit à propos. Il étoit de plus ordonné, que pour la faute commiſe, par la Cour, on retireroit la Déclaration qu'on lui avoit envoyée, & qu'on lui défendroit de prendre aucune connoiſſance de ce qui y étoit contenu. Pour marque d'indignation, le Roi interdit & relegua deux Preſidens aux Enquêtes, & un Conſeiller; qui furent néanmoins d'abord après rétablis. Là-deſſus Monſieur envoya une Requête au Parlement de Paris, dans laquelle il diſoit être ſorti du Royaume, à cauſe de la violente perſecution du Cardinal de Richelieu; qui avoit fait une entrepriſe ſur ſa perſonne, & ſur celle de la Reine-Mere, pour attenter enſuite ſur celle du Roi, & ſe rendre Maître du Royaume. Il s'oppoſoit auſſi à la Déclaration du Roi, & demandoit Acte de ſon oppoſition, auſſi bien que de ce qu'il ſe rendoit partie formelle contre le Cardinal.

Mais

Mais le Roi, par un Arrêt * du Conſeil, ordonna que cette Requête ſeroit ſupprimée comme calomnieuſe & fit encore donner un autre Arrêt, contre le Procureur du Duc d'Orléans, qui l'avoit préſentée.

La Reine ſa Mere envoya auſſi § une Requête au même Parlement, dans laquelle elle expoſoit que ſans avoir rien fait contre le Roi, ou contre l'Etat, elle étoit retenuë à Compiegne, ſous une très-étroite garde : Qu'elle avoit toûjours tâché d'entretenir la Paix entre les Princes & les Grands du Royaume, auſſi bien qu'avec les Anciens Alliez de la Couronne & de conſerver les Finances; Que Jean Armand Cardinal de Richelieu, avoit au contraire engagé le Roi dans des guerres perpetuelles, & l'avoit fait aller en perſonne dans des lieux, où il y avoit de la Contagion, dans les plus grandes chaleurs de l'Eté : Qu'il jettoit de la défiance dans l'eſprit de S. M. contre ſes plus proches, & ſes plus fidéles ſerviteurs : Qu'il avoit deſſein de ſe rendre Maître d'une partie du Royaume, en n'y mettant que de ſes Créatures. Elle l'accuſoit encore d'autres choſes, & demandoit que pour ſauver ſa réputation, & faire connoître ſon innocence à tout le Royaume, on lui accordât un Acte par lequel il parût qu'elle ſe portoit pour dénonciatrice & pour partie du Cardinal & de ſes adhérens. Mais le Parlement, qui venoit d'être mal traité pour avoir déliberé ſur la requête du Duc d'Orléans, n'oſa pas même ouvrir le Paquet de la Reine-Mere, & l'envoia tout cacheté au Roi.

Peu de tems après, ſur l'avis qu'on lui donna que les Maréchaux de Schomberg & d'Etrées, & le Mar-

* *Du 12. de Mai.*

§ *Le 9. de Juillet. Mem. d'Aubery. T. 1. p. 367.*

Marquis de Brezé devoient venir à Compiegne, avec douze cens Chevaux, pour l'en tirer par force, elle chercha les moyens de s'enfuïr ſecretement. Elle ſortit enfin de nuit de Compiegne, * ſans être connuë & voulut ſe retirer à la *Cappelle*, Place Frontiére de Picardie, où le Fils du Marquis de Vardes, qui en étoit Gouverneur avoit promis de la recevoir. Mais le Cardinal l'ayant ſû, y envoya promptement le vieux Marquis, qui mit ſon Fils hors de la Place & empêcha que la Reine-Mere n'y fût reçue. Il y a grande apparence que le Cardinal voulut bien qu'on laiſſât échaper cette Princeſſe, puis qu'il ſut aſſez à tems qu'elle alloit à la Capelle, pour l'empêcher d'y entrer ; autrement il auroit pû donner ordre de l'arrêter. Mais il étoit plus avantageux pour lui qu'elle ſortît du Royaume que ſi elle y demeuroit ; & la complaiſance apparente, qu'il eut d'éloigner les Gardes de Compiegne, n'étoit que pour donner lieu à la Reine-Mere de commettre une faute qui la perdit. Etant avertie qu'elle ne pouvoit entrer dans la Cappelle & ne ſachant où elle pourroit être en ſûreté dans le Royaume, contre l'humeur inexorable du Cardinal, elle ſe retira en Flandres ; * d'où elle écrivit au Roi, qu'elle ne croyoit pas l'avoir deſobligé, en ſe délivrant des perſecutions du Cardinal ; & qu'elle s'étoit retirée malgré elle en Flandres, parce qu'on lui avoit refuſé l'entrée dans la Cappelle. Elle fut reçûë à Bruſſelles de l'Infante, avec toutes ſortes d'honneurs, & l'on n'oublia rien pour la conſoler d'une partie de ſes chagrins. Mais elle reçût bientôt après une réponſe du Roi conçûë en termes qui l'affligerent beaucoup & qui montroient l'aſcen-

* *Le 18. de Juillet.*
* *Le 21. de Juillet.*

cendant extraordinaire que le Cardinal avoit ſur ſon Eſprit : *Je reconnois*, diſoit-il, *par beaucoup de preuves l'affection & la ſincerité de mon Couſin le Cardinal de Richelieu. La religieuſe obeiſſance qu'il me rend, & le fidéle ſoin qu'il a de tout ce qui regarde ma perſonne, & le bien de mon Etat parlent pour lui. Vous me permettrez, s'il vous plait, de vous dire, Madame, que l'action que vous venez de faire & ce qui s'eſt paſſé, depuis quelque tems, fait que je ne puis ignorer quelles ont été cidevant vos intentions, & ce que j'en dois attendre à l'avenir. Le reſpect que je vous porte m'empêchera de vous en dire davantage.* Si cette Lettre eût été dictée par le Cardinal, elle ne pouvoit être plus forte & plus mortifiante pour une Princeſſe; qui dans le fonds n'avoit aſpiré qu'à l'autorité, que le Roi ſouffroit bien, ſans jalouſie, dans la perſonne du Cardinal, & qu'il auroit bien pû ſouffrir dans ſa Mere.

Ainſi l'artificieux Miniſtre trouva le moyen d'éloigner du Gouvernement la Mere & le Frere du Roi, de lui rendre même ſuſpecte la Reine ſon Epouſe, & de tenir loin de lui tous les Princes du Sang. Comme il étoit impoſſible que le Cardinal entreprit d'ôter la Couronne au Roi, pour la mettre ſur ſa tête, & que le Duc d'Orléans & les autres Princes du ſang pouvoient être accuſez dun ſemblable attentat; le Roi ſoupçonneux & crédule vint à ſe défier de tous, & après les avoir maltraitez, à croire qu'ils ne lui vouloient pas du bien; & ainſi à les regarder, comme des ennemis cachez qui n'attendoient qu'une occaſion favorable pour éclater.

Fin du Premier Tome.

Aoi 1473265